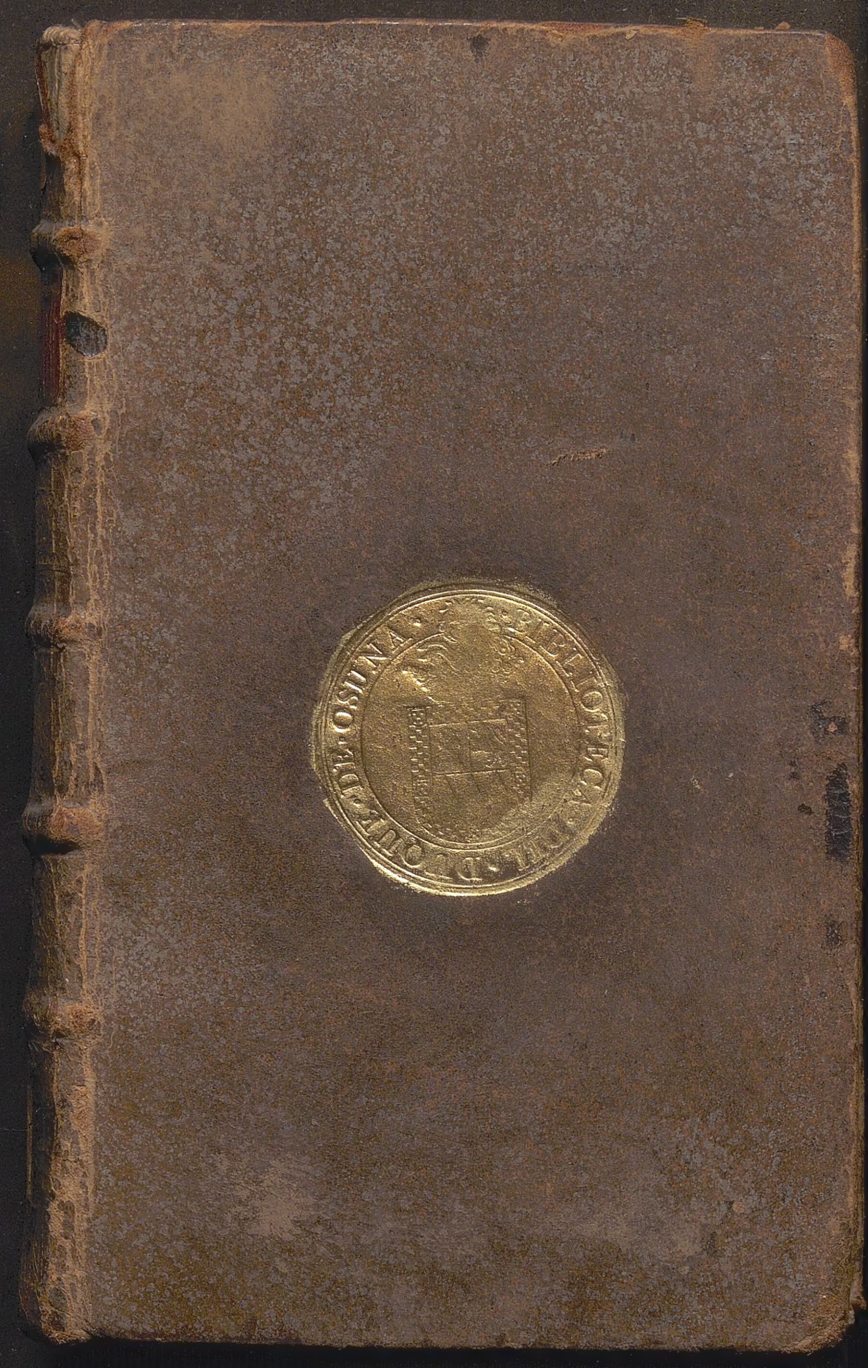
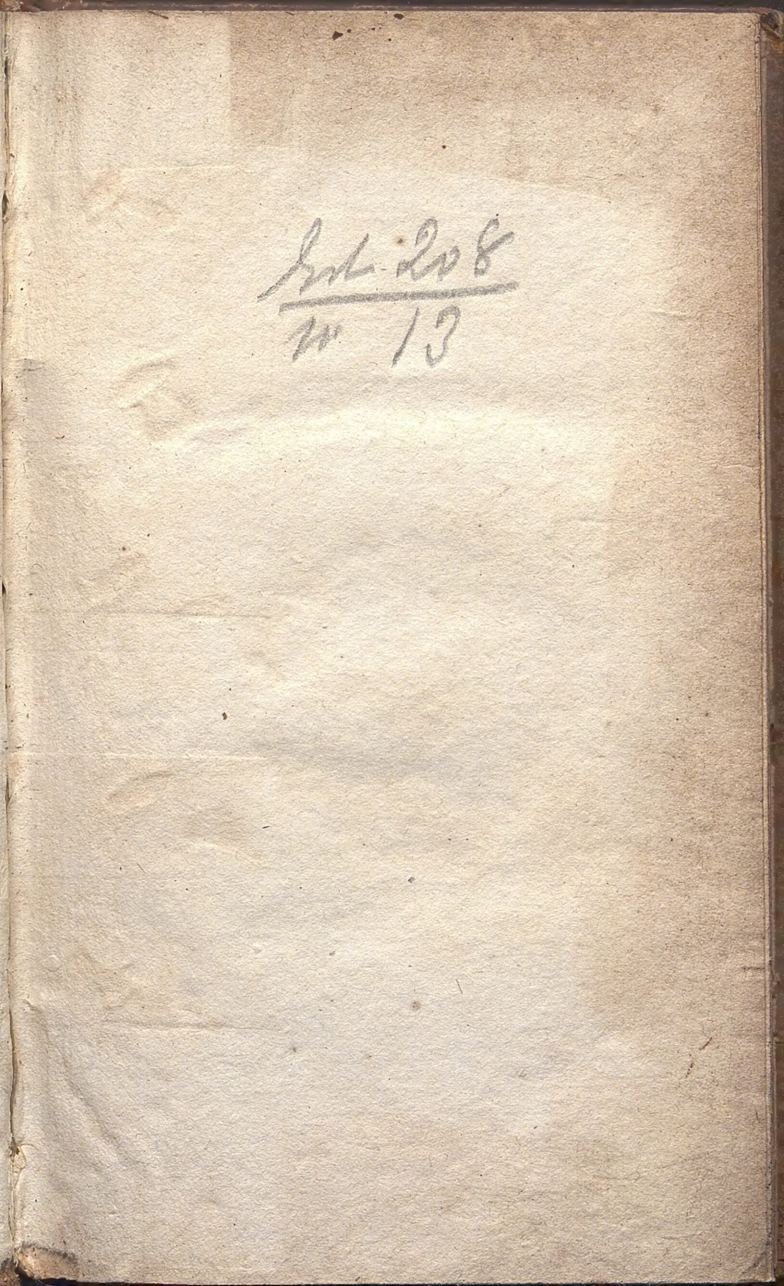
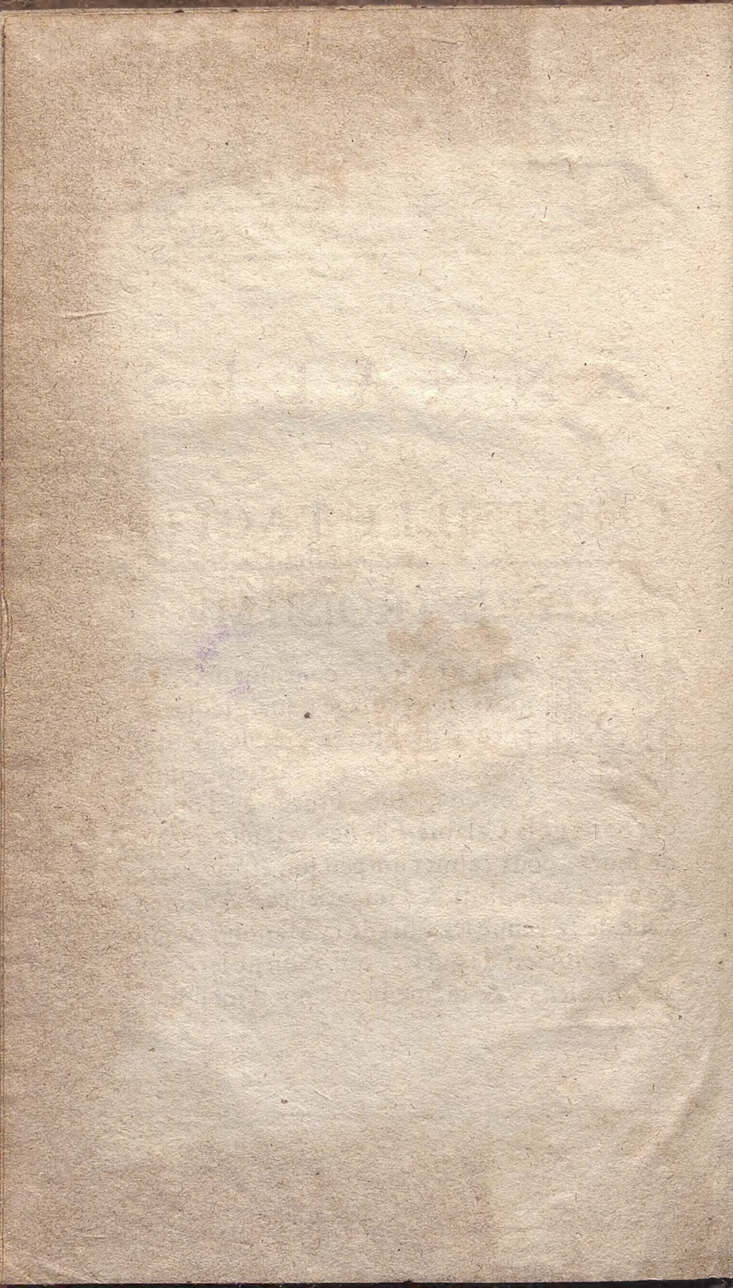

BIBLIOTECA·DEL·DUQUE·DE·OSUNA


208
13



TACITE
AVEC DES NOTES POLITIQUES ET HISTORIQUES.

PAR

AMELOT DE LA HOUSSAYE,

TOME SECOND.



A PARIS, PLACE DE SORBONNE,
Chez ANDRÉ CAILLEAU, au Coin de la ruë des Maçons, à saint André

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE TROISIEME.

AGRIPPINE continuant toûjours ſon voïage, malgré les rigueurs de l'hiver, & les bouraſques de la mer, arrive enfin à Corfou, iſle ſituée à l'opoſite des ports de la Calabre. Elle ne s'y arréta que peu de jours, pour calmer un peu ſon eſprit, partagé entre la douleur & l'impatience. A la nouvelle de ſa venuë les amis de ſa Maiſon, & pluſieurs Officiers de guerre, qui avoient ſervi ſous Germanicus, & même beaucoup d'inconnus,

acourent de tous les lieux circonvoisins à Brindes *a*, où elle étoit attenduë, comme au port le plus proche & le plus asluré, les uns croyant faire leur cour au Prince, & les autres les suivant, *par compagnie, ou par curiosité.* Dès qu'on pût découvrir la flote en haute mer, non seulement le port & tous les rivages, mais encore les murailles de la ville, & les toits des maisons, & tous les autres endroits, du plus loin que la vûë se pouvoit étendre, furent remplis de monde qui pleuroit. On ne savoit comment recevoir Agrippine au sortir de son vaisseau, avec des cris lamentables, ou bien avec un profond silence; & cela n'étoit point encore décidé, lorsque la flote entra dans le port, non point avec l'empressement, ni avec l'allegresse accoûtumée des matelots; mais lentement, & avec une tristesse épanduë sur tous les visages. Quand elle eut mis pied à terre avec ses deux enfans, portant les cendres de son époux, & tenant les yeux baissez, ce fut un deuil universel. Vous n'eussiez pas discerné les parens d'avec les étrangers, ni les lamentations des hommes d'avec celles des femmes, si ce n'est que ceux qui alloient au devant d'Agrippine, étant transportez d'une douleur toute récente, surpassoient les gens de sa suite,

---

NOTES HISTORIQUES.

a Ou Brunduse, ville de Calabre sur le Golfe Adriatique.

te, qu'une longue triſteſſe avoit rendus languiſſans. *Ou, avoit accablez.*

II. L'Empereur avoit envoyé au devant deux cohortes Prétoriennes avec ordre aux Magiſtrats de la Pouille, de la Calabre, & de la Campanie, de s'aquiter des derniers devoirs envers la mémoire de ſon fils. Les Centurions & les Tribuns portoient ſes cendres ſur leurs épaules, précédez des enſeignes ſans parure, & des faiſſeaux renverſez. Dans toutes les Colonies, par où le Convoi paſſoit, le Peuple vétu de noir, & les Chevaliers avec leurs robes de pourpre, brûloient, ſelon les richeſſes du lieu, des parfums, des vétemens, & d'autres matiéres, qui ſervent à la pompe des funérailles des Grands. Les habitans même des villes, qui n'étoient pas ſur la route, accouroient en foule, & témoignoient leur douleur 1, *non ſeulement* par des larmes & par des cris confus, *mais encore* par des victimes qu'ils immoloient aux Dieux Manes.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque magnifique & extraordinaire que ſoit la pompe des funérailles d'un Prince, rien ne fait plus d'honneur à ſa mémoire, que la douleur des peuples, qui le regrétent. L'Hiſtoire de Portugal dit, qu'à la mort du Roi Jean II. tout le Roïaume s'habilla de bure, & qu'à Lisbonne il fut défendu aux barbiers de faire le poil à quique ce fut durant l'eſpace de ſix mois. Choſe qui ne s'étoit jamais faite pour aucun Roi du monde. *Dialogo quarto de Varia Hiſtoria. cap. 11.*

Drusus fut jusqu'à Terracine, avec *quatre* des enfans de Germanicus, qui étoient restez à Rome, & Claudius leur oncle *paternel*.

AN DE ROME. 773.

Les Consuls Marcus Valerius & Marcus Aurelius, qui avoient déja commencé l'éxercice de leur charge, le Sénat, & une grande partie du Peuple, se répandirent çà & là, sans garder aucun ordre de marche 1, chacun pleurant Germanicus comme il lui plaisoit; car la flaterie n'avoit point de part à ce deuil, tout le monde sachant, que Tibére étoit joyeux de cette mort, quoi qu'il en fit le triste.

III. Tibére & sa mére s'abstinrent de paroître en public, croyant que ce seroit déroger à la ma-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Dans les enterremens des Princes, c'est une marque infaillible d'une grande affliction, lorsque les Grands & les Magistrats s'abstiennent des honneurs, qui sont dûs à leur rang. Aujourd'hui, les Maîtres des cérémonies sont bien plus occupez à régler les prétentions des Officiers, & à pacifier les querelles, que le point-d'honneur fait naître entre les Grands, qu'à s'aquiter de tous les devoirs les plus embarassans de leur charge. De sorte que les funérailles des Rois & des Princes souverains ne sont le plus souvent célébres, que par les désordres, qui y arrivent; au-lieu qu'elles le devroient être par un deüil universel.

majesté, s'ils pleuroient publiquement 1, ou *peut-être* de peur que leur visage étant à l'éxamen des yeux de tout un peuple, l'on ne reconnut leur faux-semblant *b*. Je ne trouve point, ni dans les registres de la ville, ni dans nos histoires, qu'Antonia ait rendu aucun devoir particulier à la mémoire de son fils, quoiqu'Agrippine, Drusus, & Claudius, y soient nommez avec les autres parens. Peut-être qu'elle en fut empêchée par quelque indisposition, ou que sucombant à la douleur elle n'eut pas le courage

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les loix de la Nature sont faites pour les Princes aussi bien que pour le commun des hommes. La douleur de la mort de leurs enfans, & des Princes de leur sang, ne leur est point messéante, pourvû qu'elle ne dégénére point en foiblesse, ni en emportement. Henri III. à mon sens, ne ménageoit guére sa dignité, quand il assistoit à l'enterrement du Cardinal de Birague en habit de Pénitent; & il semble même qu'il avoit oublié tout-à-fait qu'il étoit Roi, quand il alla baiser les corps de Quelus & de Maugiron, ses mignons. *Journal de son regne.* 1578.

NOTES HISTORIQUES.

b Cabrera parlant des obseques du prince Don Carlos, raconte, que le Cardinal Espinosa n'accompagna le corps, que jusqu'à la porte de l'Eglise, où on le portoit en dépost, pour ne se point trouver à la cérémonie du service, disant, qu'il étoit indisposé, au lieu qu'il pouvoit dire avec plus de vérité, que sa présence déplaisoit au Prince, de la mort duquel on savoit, qu'il n'étoit pas fâché. *Chapitre* 5. *du livre* 8. *de son Histoire.*

de voir les funérailles de son fils 1. Mais je croirois plus volontiers, qu'elle resta en sa maison, retenuë par Tibére & Livia, afin qu'ils parussent tous trois également affligez, & qu'on crût, que c'étoit à l'éxemple de la mére, que l'ayeule & l'oncle ne sortoient point du Palais 2.

IV. Le jour, que les cendres de Germanicus furent portées au tombeau d'Auguste, il y eut alternativement un profond silence, ou un retentissement de lamentations & de cris pitoyables, & toutes les ruës de la ville étoient pleines de monde, & le Champ de Mars environné de torches alumées. Là, les Soldats en armes, les Magistrats sans ornemens, le Peuple rangé par tributs, crioient à l'envi, que tout étoit perdu sans ressource, & même avec tant de liberté, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 De tous les devoirs de la Nature, il n'y en a pas un auquel une bonne mére soit moins obligée, qu'à celui d'assister aux funérailles de son fils. En pareille rencontre une véritable mére est trop affligée, pour voir un spectale, qui n'est capable que d'augmenter sa douleur ; & pour vouloir afecter de paroître constante, aux dépens de sa tendresse.

2 Un Prince, qui n'est pas affligé, ou plutôt qui est joïeux de la mort d'un Grand, que tout le Peuple regréte, fait plus sagement de ne se point montrer durant la célebration de ses funérailles, que d'y assister, de peur que l'on ne vienne à s'apercevoir, que sa tristesse est feinte ; ou qu'il a du dépit des honneurs, qui sont rendus à la mémoire d'un homme qui a toujours haï.

que vous eussiez crû, qu'ils ne se souvenoient plus d'avoir un maître c. Mais rien ne piqua Tibére plus au vif, que l'ardente affection du Peuple pour Agrippine, qu'on apelloit l'honneur de la Patrie 1, l'unique reste de l'ancienne

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les loüanges, que le Peuple donne à un homme de naissance royale, dont le mérite, ou la puissance fait ombrage au Prince, lui coûtent toujours cher; car elles ne lui font pas seulement perdre les bonnes graces du Prince, mais elles inspirent encore au Prince le desir de se défaire d'un Sujet, à qui son Peuple donne la préférence. Témoin Saül, qui vouloit tuer David, que les femmes d'Israël avoient eu la témérité de lui comparer. Les acclamations, que le peuple de Paris fit en faveur du Duc de Guise, le jour qu'il reçut en cérémonie l'épée benite, que Sixte-quint lui avoit envoyée par un Evêque, réveillérent toute la jalousie & tous les soupçons d'Henri III. contre lui. Et ce n'étoit pas sans raison; car cette cérémonie se fit avec tant d'apareil & de pompe, qu'il sembloit que ce fût un sacre de Roi. (1587) Au reste, Tibére, qui avoit pour maxime, de modérer les honneurs des femmes, & même ceux de sa mere, qui lui avoit donné l'Empire, ne pouvoit pas manquer d'avoir un profond ressentiment contre Agrippine, dont le Peuple faisoit l'unique objet de ses adorations.

NOTES HISTORIQUES.

c Il est dit au chap. 18. du livre 1. des Rois, que Saül commença de haïr mortellement David, depuis le jour que les femmes d'Israël allant au-devant de lui, pour le feliciter de la victoire

Probité, & le ſeul *veritable* ſang d'Auguſte; ni que la priere, qu'on faiſoit aux Dieux, de faire ſurvivre ſes enfans à leurs ennemis.

V. Il y eût des gens, qui trouvérent, que ces funérailles n'étoient pas aſſez pompeuſes *du moins* en comparaiſon de celles, qu'Auguſte avoit faites au pére de Germanicus; car il alla au plus fort de l'hiver juſqu'à Pavie, d'où il accompagna le corps de Druſus juſques dans Rome. L'on porta autour de ſon lit les images des Claudes & des Liviens *d*; il fut pleuré dans la grande place, loüé ſur la tribune des Roſtres *e*, & com-

NOTES HISTORIQUES.

victoire remportée par David ſur Goliat, eurent chanté à ſes oreilles ce petit motet: Saül a tué mille Filiſtins, mais David en a tué dix mille. Quoi, dit Saül, ces femmes en ont donné dix mille à David, & à moi, *qui ſuis leur Roi*, elles ne m'en ont donné que mille? que manque t-il après cela à David ſinon d'être Roi? En effet, cette chanſon étoit plutôt une ſatire contre Saül, qu'une loüange, ou qu'un apiaudiſſement. Quelle mortification étoit ce à Henri III. de ſavoir que les Prédicateurs de Paris prêchoient, comme s'ils n'euſſent point eu de Roi, que ſans ſa valeur & la conſtance du Duc de Guiſe, l'Arche fût tombée entre les mains des Filiſtins, & que l'Héreſie eût triomphé de la Religion. *Journal du regne d'Henri III.* 1587.

d Le latin dit, *Juliorum*, mais c'eſt une tranſpoſition de lettres du mot, *Liviorum*. Car on ne portoit point dans les obſéques des Grands d'autres images, que celles de leurs vrais ancêtres. Or les Jules n'étoient rien à Druſus, mais bien les Liviens, du côté de ſa mere. Ainſi, il n'y a pas d'aparence, que les images des anceſtres de Livia fuſſent oubliées dans cette cérémonie.

e Les Roſtres. C'étoit une eſpéce de galerie, où ſe faiſoient les harangues, appellée ainſi, parce qu'elle étoit bâtie ſur les éperons ou les becs d'airain des vaiſſeaux, que les Romains avoient pris ſur les Antiates.

comblé de tous les honneurs inventez, soit par les Anciens ou par les Modernes: au-lieu qu'on n'avoit pas même rendu à Germanicus ceux
» qu'on rendoit à chaque Chevalier Romain.
» N'importe, *disoient-ils*, que son corps ait
» été brûlé sans apareil, en terre étrangére, vû
» la dificulté de l'aporter de si loin; mais pour
» cela même il faloit lui augmenter les hon-
» neurs en récompense de ceux, que le sort
» lui avoit refusez auparavant. Quoi, son fré-
» re n'avoit été qu'une journée au devant de
» lui, & son oncle n'avoit pas été seulement
» jusqu'aux portes de la ville? Où sont les céré-
» monies de nos anciens, l'éfigie *f* portée sur
» un lit, les élégies, les panégyriques, & les

NOTES HISTORIQUES.

f Il faloit éviter le mot d'éfigie, (dit Fremont d'Ablancourt page 30. de l'Apologie de son oncle) *parce qu'il ne s'agit point de pendu, & qu'on ne s'en peut bien servir qu'en cette occasion.* Si est-ce que son oncle use de ce mot dans le même endroit de sa traduction. Où étoient, dit-il, ces vénérables coutumes de nos ancestres de porter l'éfigie sur un lit? Feu Monsieur Ogier se sert du mesme mot dans son Oraison funebre de Loüis XIII. [Ce trait de vûë décoché sur les tombeaux de ses peres, sur l'éfigie de tant de Morts illustres] il parle des tombeaux de nos Rois à S. Denis. L'Auteur du Journal du regne d'Henri III. qui étoit Avocat Général au Parlement de Paris, & qui par conséquent savoit très bien parler, dit que le Roi donna le collier de l'Ordre à trois Gentilshommes, trouvant indécent, que l'éfigie de son frere fût accompagnée de personnes qui ne l'eussent pas. Feu Mr. Doujat de l'Académie Françoise dit que Numa *batit monnoye avec l'empreinte d'une éfigie.* Voilà de quoi guérir les imaginations patibulaires de Fremont & de Richelet.

» les autres démonstrations de douleur 1 ?

VI. Ces discours aloient jusqu'à Tibére, & pour y metre fin, il remontra par un Edit, » Que plusieurs personnages illustres étoient » morts au service de la République, mais que » pas un encore n'avoit été si violemment re- » greté : Que cela seroit loüable, & pour lui, » & pour eux, si cela n'aloit pas à l'excès : » Que les mêmes choses n'é- » toient pas *également* honnê- » tes pour les Princes & pour les particuliers 2 ; pour

Ou, que ce n'étoient pas les mêmes régles pour les *&c.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si les Princes ne sont pas véritablement touchez de la mort des Grands, qui ont rendu d'importans services à l'Etat, ils doivent du moins en faire semblant. C'est ce que Tacite veut donner à entendre par les mots, *doloris imitamenta.* Lorsque le Duc d'Alve mourut à Lisbonne, les Portugais trouverent étrange, que Philippe II. leur nouveau Roi, eût paru en public dès le lendemain, contre la coûtume de leurs Rois, qui à la mort de leurs Ministres, & des autres personnes de moindre rang, qui avoient rendu quelque bon service à la Couronne, étoient quelques jours sans se montrer. Et pour faire une comparaison odieuse, quelques uns racontoient, qu'Emanuël, son ayeul maternel, avoit été trois jours enfermé dans sa chambre, pour la mort d'un fameux Pilote. *Livre 9. de l'Histoire de l'Union du Portugal à la Castille.*

2 Il ne faut pas s'étonner, si les jugemens du Peuple sont presque toûjours contre le Prince ; car le Peuple, qui manque de discernement, voudroit, que le Prince épousât ses passions, & s'accommodât à son goût ;

» pour un Peuple, qui commandoit à tout l'U-
» nivers : & pour de petites villes : Que les
» pleurs & les plaintes avoient été de saison,
» lorsque la douleur étoit recente ; mais qu'*a-
près un deuil de trois mois*, il étoit bien juste
» de bannir la tristesse, comme avoient fait
» César à la mort de sa fille unique & Auguste
» à celle de ses petits-fils 1 ; pour ne point alé-
» guer de plus vieux éxemples du Peuple Ro-
» main, qui avoit porté constamment la défai-
» te de ses armées *g*, la mort de ses Géné-
» raux

goût ; & le Prince, au contraire, veut que le Peuple se laisse gouverner, sans se mêler de juger de ce qu'il n'entend pas. Le Peuple n'est pas capable de connoître ce qui convient, ou ne convient pas au Prince ; au lieu que le Prince, si peu intelligent qu'il soit, fait toujours ce qui est convenable, ou messéant à sa dignité.

1 Lorsque le Prince veut justifier quelque action qu'il sait que le Peuple interpréte, ou peut interpréter sinistrement, il ne peut pas la mieux autoriser, que par l'éxemple de ses derniers prédecesseurs ; car plus l'éxemple est récent, plus il fait d'impression sur l'esprit de ceux à qui il est alegué.

NOTES HISTORIQUES.

g La perte des batailles de Cremera & d'Allia, toutes deux données le 17. de Juillet de diferentes années ; & quatre autres, dites du Tesin, de Trebia, du Lac de Trasimene, apellé aujourd'hui le Lac de Perouse ; & celles de Cannes, où il mourut tant de Chevaliers Romains, qu'Hannibal envoya à Carthage deux boisseaux de bagues d'or, pour marquer le nombre des morts par celui des bagues.

» raux *h*, & l'exſtinction entiére de pluſieurs fa-
» milles nobles *i* : Que les Princes étoient mor-
» tels, au lieu que l'Empire étoit éternel 1 :
» Qu'ils retournaſſent donc à leurs éxercices
» ordinaire, & qu'ils repriſſent toute leur
» gaieté pour les Jeux Mégaléſiens *k*, qui apro-
» choient 2.

VII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Roïaumes, dit Ant. Perez, ſont à l'égard des Rois ce que ſont les eſpéces à l'égard des individus. Les Philoſophes apellent les eſpéces éternelles, parce que de leur nature elle ne peuvent-prendre fin ; au-lieu que les individus périſſent, comme n'étant que desaccidens. Ce ne ſont pas les Rois, qui font les Roïaumes, mais les Roïaumes, qui font les Rois. *Dans ſes ſecondes lettres.*

2 Quelque mécontentement qu'ait le Peuple, propoſez-lui des jeux & des ſpectacles, il oubliera bientôt les ſujets qu'il en a. Le Peuple paſſe encore plus facilement de la triſteſſe à la joie, que de la joie à la triſteſſe. Il ne faut ſouvent qu'un carouſel, ou une maſcarade, pour le ramener à ſon devoir. On l'amuſe par ces ſortes de divertiſſemens ; comme l'on apaiſe les enfans, qui pleurent, avec une poupée.

NOTES HISTORIQUES.

h Des Scipions en Eſpagne, & de tant d'autres.

i Tous les Fabius, qui étoient au nombre de 306. proches parens, périrent dans une embuſcade, que les Toſcans leur avoient dreſſée près de la riviére de Cremera : mais par bonheur il en reſta un à Rome à cauſe de ſon bas âge, qui fit revivre cette race.

k Jeux inſtituez en l'honneur de la Mere des Dieux, apellée

par

VII. Chacun recommença donc ses fonctions, & Drusus partit pour aler joindre l'armée d'Illirie, laissant les esprits dans l'impatience de voir la mort de Germanicus vangée. On disoit par la ville, que Pison ne voïageoit par les agréables lieux de l'Asie & de la Grece, que pour éluder par sa contumace, & par des longueurs afectées, les preuves de ses crimes. Car le bruit couroit, que la celebre empoisonneuse Martine, que Cneïus Sentius envoïoit à Rome, étant morte subitement à Brindes, on lui avoit trouvé du poison caché dans les frisons de ses cheveux, sans qu'il parût sur son corps aucune marque de s'être empoisonnée 1.

VIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le plus dangereux de tous les poisons est celui qui fait son éfet sans laisser aucune marque visible de l'empoisonnement. C'est pour cela, qu'il fut impossible de prouver que Germanicus eût été empoisonné. Toute la preuve rouloit sur le commerce, que Plancine avoit eu avec Martine. Le Journal du regne d'Henri III. parle d'un Valet de chambre du Duc d'Alençon, nommé Blondel, qui fut accusé d'avoir empoisonné son

NOTES HISTORIQUES.

par les Romains, *Magna Mater*. Cette Déesse fut aportée à Rome du tems de Scipion Nasica, qui, pour avoir été déclaré le plus saint homme de la ville, eut l'honneur de la loger quelque tems. Ces jeux furent appellez *Mégaléfiens*, à cause d'un temple qu'elle avoit à Pessinunte en Grece, apellé *Mégalesion* & se célébroient tous les ans au mois d'Avril.

VIII. Mais Pison, après avoir dépêché son fils à Rome, avec des instructions, pour disposer l'esprit du Prince en sa faveur, va trouver Drusus, de qui il attendoit plus de protection, pour l'avoir défait d'un rival; que de haine, pour lui avoir ôté un frére 1. Tibére, pour montrer, qu'il n'étoit point prévenu contre Pison, reçut honnêtement son fils, & lui fit les presens, qu'il avoit accoutumé de faire aux enfans de qualité. Drusus dit à Pison, que si tout ce qu'on disoit étoit véritable, il ne pouroit refuser à sa doulcur d'être le premier à poursuivre la

REFLEXIONS POLITIQUES.

son Maître, & fut apliqué plusieurs fois à la question, quoiqu'il n'y eût point d'autre preuve contre lui, que celle du soupçon, fondé sur ce qu'il avoit été auparavant domestique du Cardinal de Birague, qui, selon le témoignage de l'Amiral de Coligny, disoit aux Rois Charles IX. & Henri III. qu'ils ne viendroient jamais à bout de leurs ennemis, que par le secours des Cuisiniers. *Voi la Réflexion 2. du chap. 75. du livre 2.*

1 Les Princes sont bien aises de trouver des gens, qui leur ouvrent le chemin à la succession des Etats; mais quand on leur rend ce service par la voye de l'empoisonnement, ou du meurtre, ils se gardent bien, s'ils sont sages, d'en témoigner jamais aucune reconnoissance, particuliérement, lorsqu'ils n'ont aucune part au crime. En ces sortes d'affaires, c'est être complice, que d'être reconnoissant, & c'est une marque de prudence & d'équité, que d'être ingrat.

la vengeance 1; mais qu'il souhaitoit que tout cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il importe extrémement aux Princes de venger la mort de leur prédécesseur assassiné, ou empoisonné, car il n'y a point d'autre moïen d'assûrer leur vie, que de faire en sorte, qu'il ne se voie point d'exemple de l'impunité de ceux, qui ont procuré la mort à leur Prince. Ne point venger celle du Prince, à qui l'on succede, c'est aprendre au Peuple, & aux mécontens, que la conspiration peut quelquefois être reconnuë pour juste & raisonnable, puisqu'on la laisse quelquefois impunie. Opinion, à laquelle les Princes doivent être soigneux de fermer toutes les portes. Claudius fit mourir Chereas & Lupus, qui avoient tué Caligula, quoique ce meurtre lui eût servi de degré pour monter à l'Empire. Domitien punit de même Epafrodite, seulement, pour avoir aidé à se tuer à Neron, qui d'ailleurs étoit proscrit par un arrêt du Sénat, Nerva, au contraire, s'exposa lui-même à la fureur des soldats, pour ne leur avoir pas voulu livrer les meurtriers de Domitien. Danger, dont il ne fut garanti que par l'adoption qu'il fit de Trajan. Enfin, ç'a été de tout tems une maxime inviolable parmi les Princes, de ne pardonner jamais, ni à ceux qui ont tué leur prédécesseur, ni même à ceux, qui ont versé le sang de quelque Prince étranger que ce puisse être. Quoiqu'Albert, Duc d'Autriche, eût été élû Roi des Romains du vivant de l'Empereur Adolfe de Nassau, & qu'après la mort d'Adolfe, qu'il tua dans un combat singulier, il eût fait confirmer son élection, ou plutôt fait proceder à une toute nouvelle; quelques Electeurs, & plusieurs Princes de l'Empire, ne laissérent pas, depuis, de former une plainte contre lui, devant l'Electeur Palatin, par laquelle ils pretendoient faire casser & annuller cette seconde élection, comme

cela se trouvât faux ; & que la mort de Germanicus ne fût funeste à personne 1. Il lui dit cela publiquement, & fuïant de lui parler en secret : & l'on ne doutoit point que ce ne fut par l'ordre de Tibére, d'autant que Drûsus étoit tropjeune & trop simple, pour inventer de son chef des ruses de vieillard 2.

REFLEXIONS POLITIQUES.

comme d'un homme, qui aïant tué son prédécesseur, étoit incapable & indigne de lui succeder. Oxenstiern dans son livre *de ratione status*, *cap.* 5 *partis* 1.

1 Il sied toujours bien à un Prince de parler humainement aux personnes accusées, qui se justifient, quoiqu'il sache même, qu'elles sont criminelles ; de peur que, s'il en usoit autrement, on ne crût, que sa passion ; ou sa haine particuliere, fut la vraïe cause de leur condannation.

2 Un Prince, qui se donne la peine d'instruire lui-même son fils, ne tarde guére à le rendre habile-homme ; car le disciple est plus docile, à cause du respect que lui imprime la majesté du maître ; & le maître plus soigneux, à cause de l'intérêt qu'il prend à l'éducation du disciple. Patercule semble attibuer toute l'habileté de Tibére aux divins préceptes d'Auguste : *Innutritus cœlestium præceptorum disciplinis. Hist.* 2. Cabrera dit, que Charle-quint étant de retour en Espagne après sa démission, eût la pensée de se charger du soin de l'éducation de Don Carlos, Prince d'Espagne, qui ne respectoit ni Gouverneurs, ni Précepteurs, mais que son peu de santé l'en empêcha. Peut-être aussi changea-t-il d'avis, pour n'être pas obligé d'aprendre à son petits fils des maximes politiques, qu'il est dangereux d'enseigner à un méchant esprit,

IX. Pison aïant traversé la mer Adriatique, & laissé ses vaisseaux à Ancone, vint par le Picen *l*, & de là par la voie Flaminie *m*, joindre une légion, qui retournoit de la Pannonie à Rome, pour aller de là en garnison en Afrique. Mais parce que le bruit courut, qu'*il avoit eu dessein de corrompre* les soldats par le chemin, en s'entretenant souvent avec eux 1; si tôt qu'il fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

tel qu'étoit Don Carlos. Diégo de Mendoça dit, que c'est la coutume des Ponces de Leon de mener eux-mêmes leurs enfans à la guerre, & de leur servir de maitres en tout ce qui est de leur éducation. [Les Ponces, autrefois Ducs de Cadix, aujourd'hui Ducs d'Arcos, ont le Grandat héréditaire & permanent dans leur famille, ainsi que les Guzmans, Ducs de Medina Sidonia leurs rivaux. Ces deux Maisons sont distinguées des autres Grands orignaires, en ce que de douze familles, qui possedent cet honneur, il n'y a encore que les Guzmans & les Ponces, que le Roi d'Espagne ait nommez & reconnus pour tels.] *Chap. 9. & 14 du livre 4 de la Guerre de Grenade.*

1 Quand un Grand est suspect au Prince, ou qu'il est actuellement recherché de quelque crime d'Etat, il ne peut faire une plus grande imprudence, que d'entrer en commerce avec les gens de guerre; sur-tout s'il a eu auparavant du crédit parmi eux. Ainsi, Pison, qui

NOTES HISTORIQUES.

l Aujourd'hui la Marche d'Ancone.
m C'est un des grands chemins de Rome.

fut arrivé à Narni *n*, il s'embarqua ſur le Nar, ſoit pour éviter les ſoupçons, ou parce que ceux, qui craignent, ſont toujours dans l'incertitude. Mais la faute qu'il fit de venir aborder en plein jour au tombeau des Céſars, à la vüe de tout un Peuple, qui bordoit le Tibre, irrita encore davantage les eſprits, d'autant que lui & Plancine entrérent avec un viſage joïeux; lui, accompagné de grand nombre de domeſtiques; & elle, de quantité de femmes à ſa ſuite. Leur maiſon, qui regardoit ſur la grand'place, ornée au dehors de lauriers & de guirlandes, le feſtin, & les réjoüiſſances, qui s'y firent, ſans que rien fut ſecret, à cauſe de la ſituation & de l'aparence du lieu, furent auſſi des éguillons, qui provoquérent l'envie 1.

X. Le

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui avoit été appellé le *Pére des légions* en Syrie, & qui depuis, avoit été accuſé par le Sénateur Sentius de vouloir alumer une guerre civile dans la Province, après qu'il en eût perdu le Gouvernement, Piſon, dis-je, augmentoit le ſoupçon du crime, dont Sentius l'accuſoit, en vivant familiérement avec la légion, qui retournoit à Rome.

1 La pompe, le faſte, les feſtins, & les réjoüiſſances; ſont imputez comme autant de nouveaux crimes,

NOTES HISTORIQUES.

n Ville de l'Umbrie.

X. Le lendemain, Fulcinius Trio accusa Pison devant les Consuls; mais Vitellius, Veranius, & les autres compagnons du voïage de Germanicus, soûtenoient, que Trion n'avoit pas droit d'intervenir dans cette Cause, & que, *pour eux*, sans se rendre accusateurs, ils ne feroient que raporter, comme témoins, les derniéres volontez du défunt. Trion se désista de sa prétention, & se contenta d'obtenir la permission de rechercher toute la vie de l'accusé. L'Empereur fut prié de prendre connoissance de l'affaire, & Pison y consentoit volontiers, dans

REFLEXIONS POLITIQUES.

mes à un homme, qui est apellé en justice pour des crimes d'Etat; car c'est proprement braver le Prince & les Loix, en montrant, qu'on ne les craint pas. Véritablement, Tibére étoit joyeux de la mort de Germanicus, mais il en faisoit le triste. Pison devoit donc s'abstenir d'entrer à Rome avec éclat, de montrer un visage content, & de faire, dans sa maison, des magnificences, qui attirant les yeux du Peuple, ne servoient qu'à réveiller l'indignation publique, par la comparaison qu'on faisoit de toutes ces réjoüissances, avec le silence, la tristesse, & le deuil, qui regnoient dans la Maison d'Agrippine. Cabrera dit, que la magnificence avec laquelle Antoine Perez continuoit de vivre, pendant que la femme & les enfans du Secretaire Juan Escovedo, qu'il avoit fait assassiner, poursuivoient la vengeance de sa mort, irrita si fort les esprits, que Philippe II. fut enfin contraint de l'abandonner à la Justice, qui ne manqua pas de le traiter à toute rigueur.

dans la crainte qu'il avoit de paſſer par les mains du Peuple, ou du Sénat, tous deux trop affectionnez à la Maiſon de Germanicus ; au lieu qu'il ſavoit, que Tibére ne ſe laiſſoit point aller aux bruits de ville ; & que ſa mére avoit concerté avec lui les ordres ſecrets, *qu'elle avoit donnez à Plancine.* Outre que la vérité ſe diſcerne mieux par un Juge ſeul, que par une aſſemblée 1, où la haine & l'envie ont un grand pouvoir. Tibére n'ignoroit pas l'importance de cette affaire, ni les calomnies, dont on le déchiroit. Après donc avoir ouï, en preſence de quelques-uns de ſes confidens, les plaintes des accuſateurs, & les réponſes de l'accuſé, il renvoya tout au Sénat.

XI. Cependant, Druſus retournant de l'Illirie rentra dans Rome ſans pompe, remettant à un autre tems le petit triomphe, que le Sénat lui avoit décerné pour les exploits de l'été précédent ; *dont le principal étoit* la réduction de Maroboduus. Après cela, Piſon demandant pour Avocats T. Arruntius, Fulcinius, Aſinius Gallus, Eſerninus Marcellus, & Sextus Pom-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La diverſité des humeurs & des intérêts de ceux, qui composent une aſſemblée, ouvre la porte à toutes les paſſions, parmi leſquelles il eſt impoſſible de diſcerner la verité d'avec le menſonge, qui a toujours la prevention pour Avocat.

Pompeïus, & ceux ci s'excusant 1 sur divers prétextes; on lui donna M. Lepidus, Lucius Piso, & Livenc'ius Regulus; toute la ville atendant avec impatience, quelle seroit la fidelité des amis o de Germanicus, & la résolution du criminel, & si Tibére cacheroit, ou découvriroit ses sentimens. Car le Peuple n'avoit jamais montré plus de soupçon, ni pris plus de liberté de murmurer contre le Prince.

XII. Le jour que se tint la premiere audience, Tibére fit un discours bien étudié, & dit, » Que Pison avoit été l'ami & le Lieutenant » d'Auguste, & que ce n'étoit pas moins par

l'avis

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un criminel, dont tout un Peuple demande la mort, avec menaces de le mettre en piéces, s'il est absous par les Juges, trouve difficilement des Avocats qui osent entreprendre sa défense. Souvent, l'on trouve moyen de se mettre à couvert de la colére du Prince, mais il arrive rarement de se garantir de celle du Peuple.

NOTES HISTORIQUES.

o C'est qu'ils avoient promis à Germanicus moribond, de perdre la vie plutôt que de laisser sa mort impunie, comme le dit Tacite vers la fin du second livre des Annales.

» l'avis du Sénat 1, que par le sien qu'il avoit
» été envoïé avec Germanicus, pour gouver-
» ner l'Orient: Qu'il s'agissoit d'examiner sans
» prévention, s'il étoit vrai qu'il eût irrité le
» défunt par des contestations, & par des déso-
» béïssances, & qu'il se fut réjouï de sa mort,
» ou qu'il en fût l'auteur. Car, *disoit-il*, si le
» Lieutenant de mon fils a passé les bornes de sa
» charge, a désobéï à son Général, s'est réjouï
» de sa mort, & de ma douleur; je le bannirai
» de ma maison, & me vengerai de lui comme
» pére-de-famille, & non point comme Prin-
» ce 2. Mais s'il se trouve coupable d'un crime,
» qui mérite d'être puni pour la mort du moin-
dre

Reflexions Politiques.

1 Quand le Prince a choisi quelque Gouverneur, ou quelque autre Officier, dont l'administration vient à être recherchée pour des crimes capitaux, d'ordinaire il en veut partager le blâme avec son Conseil. Il semble même, que Tibere veuille faire croire ici, que le motif pour lequel il avoit envoyé Pison Gouverneur en Syrie, étoit pour se conformer au choix d'Auguste, qui avoit honoré Pison de son amitié, & de divers emplois, dont il s'étoit bien aquité.

2 Il y a bien de la difference entre les offenses faites à la personne, ou à la majesté du Prince: le Prince peut pardonner les premieres, mais il ne doit jamais laisser impunies les secondes, qui tirent toujours à des conséquences dangereuses pour l'Etat. Car ce seroit, comme dit très bien le grand Cardinal de Richelieu, une fausse clémence, plus dangereuse, que la cruauté même. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique.*

» dre des hommes, vengez vous, Messieurs, » vengez les enfans de Germanicus, & leur » ayeul. Mais sur tout n'oubliez pas d'éxami- » ner, s'il a corrompu la discipline militaire; » s'il a tâché de gagner l'afection des soldats, » pour s'en servir à quelque entreprise, s'il a » employé la voie des armes, pour rentrer dans » la Province; ou si ce n'est point une invention » ou une éxagération de ses accusateurs 1, les- » quels je suis faché de voir procéder avec trop » de chaleur Car à quel dessein dépouiller le » corps de Germanicus, & l'exposer tout nud » aux yeux & au manîment du Peuple? Pour- » quoi publier jusque dans les païs étrangers, » qu'il a été empoisonné, si cela est encore in- » certain, & à verifier? Je pleure mon fils, & » le pleurerai toujours; mais je n'empêche » point que l'accusé ne dise tout ce qui peut ser- » vir à sa justification 2. sans épargner même le

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Lorsqu'un Prince met un Grand entre les mains de la Justice, & qu'il y a assez de quoi lui faire son procès, il est de sa prudence & de son honneur: de commander aux Juges de ne se point amuser à l'examen des crimes incertains & douteux, dont le coupable est accusé, pour montrer qu'il agit sans passion, & qu'il veut qu'on procéde par la seule autorité des loix.

2 Le Prince a deux sortes de devoirs à remplir, ceux de la Nature envers ses enfans, & ceux de la Principauté

» le deffunt, s'il a fait quelque faute. Que mon
» intérêt, Messieurs, ne vous fasse point rece-
» voir des accusations pour des crimes. Que
» ceux, que la parenté, l'amitié, ou la recon-
» noissance, ont donnez à Pison pour Avocats,
» ne craignent point de le secourir dans le dan-
» ger où il est, avec toute leur éloquence, &
» toute leur industrie. J'exhorte ses accusateurs
» à travailler de leur côté avec le même courage.
» Tout ce que nous acorderons au delà des loix
» à la mémoire de Germanicus, est que cette
» Cause sera jugée par le Sénat, au lieu d'aller
» devant les Juges ordinaires; car nous vou-
» lons que tout le reste se fasse dans les formes
» accoûtumées. *Enfin, Messieurs, je vous prie,*
» de n'avoir point d'égard ni aux larmes de
» Drusus, ni à mon affliction, ni aux mauvais
» bruits qu'on seme contre nous.

XIII. Il fut ordonné, que les accusateurs auroient deux jours pour parler, & l'acusé trois pour répondre, & six entre deux pour s'y préparer. Fulcinius commença par une déduction de choses vieilles, & qui n'apartenoient point au fait,

Ou & l'acusé neuf, six pour se préparer, & trois pour répondre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

cipauté envers ses Sujets. Comme il est le pére commun des uns & des autres, il doit tenir la balance égale entr'eux, & laisser agir les loix, sur-tout lorsqu'il est question de venger la mort, ou les querelles des premiers.

fait, accusant Pison d'avoir malversé autrefois en Espagne ; chose, dont la conviction même ne suffisoit pas pour le condamner, s'il se justifioit du reste ; ni la réfutation pour l'absoudre, s'il se trouvoit coupable des crimes nouveaux, dont on le chargeoit. Serveüs, Veranius, & Vitellius, continuerent l'accusation avec même ardeur, mais le dernier, avec plus d'éloquence, disant, qu'en haine de Germanicus, & par un desir d'introduire quelque nouveauté. Pison avoit corrompu le commun des soldats, par tant d'indulgence & de licence, aux dépens même des Alliez, que tous les scélérats l'apelloient le Pére des légions: Qu'au contraire, il avoit cruellement traité les meilleurs Officiers, & sur-tout les amis & les domestiques de Germanicus, lequel il avoit fait mourir ensuite par les charmes & par le poison ; témoin les sacrifices détestables, que lui, & Plancine avoient faits, *en réjoüissance de sa mort* p: Qu'il avoit pris les armes contre la République, &, que pour le faire venir en Justice, il avoit falu lui donner bataille.

XIV. La défense fut chancelante ; car on ne pouvoit nier la licence donnée aux soldats ; les

---

NOTES HISTORIQUES.

p Voi le chap. 76. du livre 2.

outrages faits au Général, ni les excès commis dans la Province, par les méchans, *qu'il protégeoit* Mais il satisfit, ce semble, à l'accusation du poison, qui veritablement n'étoit pas bien prouvée 1. Car de dire, qu'il avoit empoisonné les viandes, en y touchant, un jour qu'il étoit à la table de Germanicus, & dans une place au dessus de lui; cela paroissoit absurde, n'y ayant nulle aparence, que Pison l'eût ôsé faire à la vüe de tant de valets, & de tant d'assistans, & sous les yeux même de Germanicus. Aussi demandoit-il que ses domestiques, & ceux du Prince, qui avoient servi à table, ce *jour-là*, fussent apliquez à la question. Mais les Juges étoient inéxorables 2, & tous par des motifs diférens;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour le poison, dit Patin, on en dit toujours autant à la mort des Princes, dont on fait souvent mistére & finesse. *Lettre* 69. Comme si, dit Strada, ce leur étoit un deshonneur de mourir de mort naturelle; à cause de l'égalité qu'il sembleroit y avoir entr'eux & les particuliers. *Livre 2. de la seconde decade de sa Guerre de Flandre.*

2 En matiére de crime d'Etat, dit Monsieur de Richelieu, il faut fermer la porte à la pitié, & mépriser les plaintes des personnes intéressées. Etre rigoureux envers les particuliers, qui méprisent les loix & les ordres d'un Etat, c'est être bon pour le public, contre lequel le Prince ne sauroit commettre un plus grand crime, que d'user d'indulgence envers ceux, qui les violent. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique.*

diferens l'Empereur, à cause de la guerre émüe dans la Province: le Sénat, pour être trop prévenu du soupçon, que Germanicus n'étoit pas mort de maladie naturelle. *Quelques uns vouloient obliger Pison à montrer les lettres, que ses amis lui avoient écrites de Rome, durant son sejour en Syrie, mais Tibére ne s'y oposoit pas moins, que Pison même q.* Dans le même tems, on entendoit le Peuple crier à la porte du Sénat que si Pison étoit renvoyé absous, il n'échaperoit pas de leurs mains 1; & ses statuës se trainoient déjà aux Gémonies *r*, lorsque Tibére

 com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le Prince ne doit jamais souffrir, que le Peuple prenne connoissance des affaires des Criminels d'Etat, ni qu'il éxamine, si les Juges, qu'on leur a donnez, doivent les absoudre, ou les condamner. Si cette porte étoit une fois ouverte, le Peuple seroit le maître de tous les jugemens par le moyen des séditions qu'il exciteroit en faveur de ceux qu'il voudroit sauver; ou pour obtenir la mort des Ministres, & des Officiers publics, qui lui seroient odieux.

NOTES HISTORIQUES.

q C'est ainsi que Freinshemius remplit une lacune; qui est dans le latin, où il y a deux lignes, qui n'ont point de sens. *In Paraphrasi Corneliana.*

r C'étoit un lieu patibulaire, où l'on exposoit les corps des supliciez, mais seulement de ceux qui avoient été condamnez pour des crimes d'Etat, ou de leze majesté. De ce lieu, où l'on montoit par des degrez, & que l'on apelloit pour cela *les Echelles Gémonies*, on jettoit de haut en bas les statuës des criminels. Ce gibet étoit au Mont Aventin.

commanda de les remetre en leur place. Pison étant donc rentré dans sa litiére, fut reconduit en sa maison par le Chef d'une cohorte prétorienne, ce qui fut interprété diféremment, les uns disant, que c'etoit pour le garantir de la fureur du Peuple; & les autres, pour lui anoncer la mort.

XV. La haine n'étoit pas moindre contre Plancine, mais sa faveur étoit plus grande 1; &, par cette raison, l'on doutoit, si Tibere oseroit la mettre en Justice 2. Tantqu'il y eut quelque espérance pour Pison, elle lui protesta de vouloir être la compagne de sa fortune, & même de sa mort, si le sort le vouloit ainsi : mais

Ou, Plancine n'étoit pas moins haï, mais elle avoit plus de faveur.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une fatalité, qui regne dans tous les Etats monarchiques, que plus un Ministre est haï du Peuple plus il est aimé du Prince; & que la haine populaire sert de sauvegarde à des personnes, que le Prince, informé de leur conduite, abandonneroit volontiers, si ce n'étoitpas pour contenter la passion de la Commune. C'est pour cela qu'on a vû souvent des Ministres, & des Favoris, fleurir & prosperer, lorsque le Peuple crioit & fulminoit contre eux; & tomber du faite de la grandeur, dans le tems, que le Peuple sembloit être las de les haïr & de les ofenser.

2 Rien n'est plus honteux à un Prince, que de laisser croître le crédit, ou le pouvoir d'un Grand, à tel point qu'il soit obligé de dissimuler ses fautes, jusqu'à n'oser le metre entre les mains de la Justice pour des crimes d'Etat.

mais si tôtqu'elle eut obtenu sa grace par la protection secréte de l'Impératrice , elle commença peu à peu à se retirer de son mari,& à se defendre séparément ; ce que Pison prit pour un signe assuré de sa mort. Doutant , s'il devoit tenter encore la compassion des Juges , il y est exhorté par ses enfans , & de ce pas il retourne au Sénat. Il y trouve l'accusation recommencée les Juges fort animez contre lui , & tout conspirant à sa perte. Mais rien ne l'éfraïa davantage , que la contenance de Tibére, qui lui parut sans pitié , sans colére , roide, insensible , inébranlable. Il se fit donc remener en sa maison , commesi ç'eût été pour travailler encore à sa défense. Il écrivit à Tibére une lettre fort courte , qu'il donna cachetée à un afranchi, & puis il employa quelque tems aux fonctions corporelles ; qu'il fit à son ordinaire. Enfin , sa femme étant sortie de sa chambre, sur la fin de la nuit, il fit fer-

 mer

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 On sacrifie tout à l'amour de la vie , & comme dit Antoine Perez,il n'ya plus d'amitié veritable qu'entre l'ame & le corps , qui ne veulent jamais se separer. Il y a assez de femmes , qui font à leurs maris toutes les promesses , que Plancine fesoit à Pison , mais il ne s'en voit aucune qui les tienne : elles sont leurs compagnes inseparables dans la bonne fortune , mais bien loin d'être leur reconfort dans la mauvaise , elles deviennent souvent leurs fleaux. Heureux mille fois qui en trouve une bonne.

mer les portes, &, le jour venu, on le trouva égorgé, & son poignard à terre.

XVI. Je me souviens d'avoir ouï dire à des vieillards, qu'on lui avoit vû souvent dans les mains des papiers, qu'il n'avoit point montrez, lesquels, à ce que disoient ses amis, étoient des lettres de Tibére, & des ordres *secrets* contre Germanicus, que Sejan l'avoit empêché de produire en plein Sénat, en lui donnant de vaines espérances. Ils disoient encore, qu'il ne s'étoit pas tué lui même, & que Tibére lui avoit envoyé un exécuteur. Je n'assûrerai ni l'un, ni l'autre 1, mais aussi, je n'ai pas dû taire ce que m'ont

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Historien ne peut jamais être trop scrupuleux, quand il est question de raconter des actions, que les Princes ont faites en secret. La demangeaison, qu'ont plusieurs Ecrivains d'aprofondir les secrets des Princes, & de rafiner sur les mémoires, qu'on leur communique, ne sert pas toujours à leur donner de la réputation dans le monde ; car si d'un côté ils y passent pour subtils & pour pénétrans, de l'autre, on doute fort, qu'ils soient fideles & véritables. C'est ce qui est arrivé à un de nos Historiografes, qui à force de vouloir *s'élever au dessus du vulgaire, & de tâcher d'aprocher des anciens*, & principalement de Tacite, dont il se pique d'être un rejeton, est tombé comme un autre Icare. Il y a des Ecrivains, dit Strada, qui font gloire de publier les choses les plus cachées & les plus atroces, & qui négligent les communes. Comparables à ces voleurs, qui passent les maisons ouvertes, & qui ne s'adressent qu'à celles, qui sont bien fermées. *Livre...., de la seconde Décade.*

m'ont raconté des personnes 1 qui ont vécu jusqu'au tems de ma jeunesse. Tibére, témoignant
B 5 de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Il y a des particularitez curieuses, qu'un Historien ne doit pas omettre, quoiqu'elles soient difficiles à croire, & que personne ne les ait encore écrites, quand il les sait de personnes dignes de foi, pour avoir eu quelque part à ces événemens, ou pour en avoir eu des mémoires secrets. Les Historiens, dit Commines, laissent plusieurs choses, ou ne les savent pas quelquefois dans la vérité: mais pour moi, je ne veux parler de chose, qui ne soit vraie, & que je n'aie vûë, ou sûë de si grands personnages, qu'ils soient dignes d'être crûs. *Et dans un autre endroit:* Bien que je ne fusse point sur les lieux, où ces choses se faisoient, je les sûs néanmoins par ce qu'on raportoit au Roi, & par les lettres qu'on lui écrivoit, lesquelles je voyois souvent, pour en faire les réponses par son commandement. *Chap. 13. du livre 5. & 4. du livre 6.* Quand Strada parle de l'aparition du Colonel Pedro de Paz à son Régiment dans un combat près d'Anvers, il cite Delrio pour son garant, & dit qu'après le témoignage d'un homme de si grand poids, il croiroit faire tort à la postérité, s'il lui déroboit la connoissance d'un événement si singulier, & raconté avec serment par quantité d'Officiers, qui étoient à ce combat. *Livre 6. de la seconde Décade.* La Préface des Mémoires de M. Aubery du Maurier est une des meilleures piéces qu'on nous ait données depuis longtems, & je préférerois un point d'histoire comme celui de la mort de la Reine d'Ecosse, qu'il dit avoir apris de son pere, qui le tenoit de la propre bouche du Chancelier de Belliévre, à toutes les histoires, que nous donne un homme, qui écrit sur des manuscrits & sur des mémoires invisibles.

de la compassion, dit, dans le Sénat, que Pison avoit cherché à le charger de toute la haine. ∫**** Il fit beaucoup de questions à son afranchi, pour savoir les particularitez de sa mort; & cet homme ayant répondu à toutes ses demandes, aux unes, avec jugement; aux autres, avec embaras 1; il fit lecture de la lettre de Pison, qui contenoit à peu près ces termes:
» Puisque la vérité, ni mon innocence, ne
» trouvent point de place parmi les calomnies
» de mes ennemis, j'ateste les Dieux immor-
» tels, que je n'ai jamais manqué de fidélité en-
» vers toi; ni de respect envers ta mere. C'est-
» pourquoi, je vous prie vous deux d'accorder
» vôtre protection à mes enfans, dont l'un n'a
» point eu de part à mes affaires, puisqu'il a
» toujours été à Rome; & l'autre s'est oposé,
» par remontrances, à mon retour en Syrie,
Ah!

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a rien de plus difficile, que de répondre juste aux fréquentes interrogations des Princes; les plus habiles gens y sont fort embarassez, à plus forte raison, ceux, qui paroissent pour la premiére fois devant un Prince, qui a un air de majesté sevére, comme Tibére, dont le visage étoit aussi ambigu que ses paroles. *Tiberii sermone, vultu, adrogantibus & obscuris.* Ann. 1.

NOTES HISTORIQUES.

∫ Il manque ici quelque chose.

» Ah ! plut aux Dieux, que la vieilleſſe du pé-
» re eut cédé cette fois à la jeuneſſe du fils ! C'eſt
» encore ce qui m'oblige à te prier plus inſtam-
» ment de ne point mêler l'innocent avec le
» coupable. Je te conjure donc d'avoir pitié de
» mon pauvre fils, par quarante-cinq ans de
» ſervice, par nôtre commun Conſulat *t*; par
» le ſouvenir d'Auguſte, qui m'aimoit ; & par
» compaſſion pour un ami, qui ne te pourra
» plus rien demander. « Il ne diſoit rien de Plancine.

XVII. Tibére déchargea le jeune Piſon du crime de la guerre civile, un fils n'ayant pas pû déſobéïr à ſon pére 1. Il parla en même tems de la

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme il eſt certain, que la qualité de pere ne peut jamais mettre en droit de rien commander à ſes enfans, au préjudice de l'Etat ; de même les enfans, qui ſont en âge de bien connoître ce qu'ils font, ne ſont pas plus exempts de crime, que leur pére, quand ils lui obéïſſent dans une révolte manifeſte contre le Prince ; ſoit qu'ils le faſſent volontairement, ou par contrainte. Autrement, le devoir de l'obéïſſance filiale ſerviroit de prétexte à la rebellion. Or puiſque le jeune Piſon diſſuadoit ſon pere de retourner en Syrie, lui remontrant, qu'il alloit allumer une guerre civile dans l'Orient ; il eſt évident, qu'il ſavoit de quelle con-

NOTES HISTORIQUES.

t En l'an de Rome 746. ou 747.

la noblesse de la Maison Calpurnia *u*, & deplora le malheur, du pére, quoiqu'il fut très digne de punition 1. Après cela, il demanda la grace de Plancine, honteux de faire une demande, qui

Reflexions Politiques.

conséquence étoit cette affaire, & qu'il y voyoit aussi clair, que son pere. Et d'ailleurs, il paroît assez par la lettre du pere à l'Empereur, qu'il ne croyoit pas lui-même, que son fils fût tout-à-fait innocent, comme véritablement il ne l'étoit pas; puisqu'au témoignage de Tacite, il fut aussi ardent à faire la guerre, lorsqu'elle fut commencée, qu'il avoit été ferme à la déconseiller. *Haud ignavo ad ministeria belli juvene Pisone, quanquam suscipiendum bellum abnuisset.* Ann. 2.

1 Quoique les princes soient obligez de punir les crimes, il leur sied bien néanmoins de plaindre le malheur des personnes, qui les ont commis. Après s'être aquittez du devoir de Prince, qui est de faire bonne justice, sans avoir nul égard à la qualité des coupables, il est de l'humanité de donner quelque chose à la compassion, sur-tout lorsque ce sont des Grands, ou des personnes, qui ont rendu auparavant quelque service à l'Etat. Je ne vois point, que ceux, qui lisent la Vie de Sixte-quint, aprouvent, ni même excusent, en aucune maniére, ce zele outré, qui lui faisoit dire, après avoir regardé l'éxécution d'un Gentilhomme Espagnol pendu devant ses fenêtres, que cette justice étoit une sausse, qui le feroit dîner de meilleur apêtit. *Leti livre 2. de la seconde partie de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

u D'où les Pisons tiroient leur origine.

qui le fesoit passer pour complice x ; mais alléguant pour excuse les prieres de sa mére, contre qui tous les gens de bien murmuroient secrétement. Quoi disoit on, il est donc permis » à une mére de voir la meurtriére de son » fils, de traiter avec elle, de l'enlever à la » justice ? On refuse donc à Germanicus seul » ce que les loix accordent à tous les Citoïens ? » Vitellius & Veranius » ont poursuivi Plancine » en justice, & l'Empe» reur & sa mére l'ont dé» fendue ! Que reste t-il à cette femme, après » avoir emploïé si heureusement le poison & » les sortiléges, que de s'en servir contre » Agrippine & ses enfans, pour soûler du sang » de cette malheureuse famille ce digne oncle & » cette généreuse aïeule 1 ? Durant deux jours, on

Ou, Vitellius & Veranius ont poursuivi la vengeance de sa mort, & l'Empereur & sa mere ont protégé celle qui l'a tué !

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme les Historiens ne doivent pas aprouver les jugemens sinistres, que le Peuple fait du Prince, ou des Grands, ils doivent encore moins les passer sous silence ; car la fin pour laquelle ils écrivent, est de donner des exemples, par où les hommes puissent connoître le bien & le mal, & éviter les choses, que l'envie & la médisance peuvent mal interpréter.

NOTES HISTORIQUES.

x Il y a dans le latin, *cum pudore & flagitio*, par où Tacite veut marquer, que cette demande étoit non seulement honteuse,

on fit ſemblant de travailler à ce procès, Tibére exhortant les enfans de Piſon à la défenſe de leur mére. Et comme perſonne ne ſe preſentoit pour répondre aux accuſateurs & aux temoins, qui déclamoient à l'envi contre elle; la haine feſoit place à la compaſſion, Aurelius Cotta, qui opina le premier, (car lorſque l'Empereur raportoit, les Conſuls parloient les premiers; *aulieu que d'ordinaire ils recueilloient les avis*) dit; qu'il faloit raïer des Faſtes le nom de Piſon, confiſquer une partie de ſes biens, & donner l'autre à ſon jeune fils, à la charge de changer le nom de Cneïus, ajoûtant, que l'aîné ſeroit dégradé de tous honneurs 1, & relegué pour dix

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Juges doivent toujours opiner ſelon la ſévérité des loix; car ce n'eſt pas à eux à faire grace, mais au Prince. L'avis du Conſul Cotta étoit rigoureux, mais il étoit conforme aux loix, dont le principal but eſt d'imprimer la terreur aux méchans. Ajoûtez à cela, que les Princes aiment, que les Juges ſoient ſevéres, afin que, s'il leur plaît d'uſer de clémence, les criminels leur en ſoient plus obligez. Cependant, il ne

NOTES HISTORIQUES.

ſe, mais encore criminelle; ce que les traducteurs François, Eſpagnols, & Italiens, n'ont point rendu. Or j'ai voulu exprimer par le mot de, *complice*, celui de, *flagitio*, parce que cela quadre parfaitement à ce que Tacite a dit auparavant, *conſcientiæ matris innexum eſſe*, que Tibére étoit du ſecret de ſa mere, à l'égard des ordres, qu'elle avoit donnez à Plancine.

dix ans, avec 125000. mille écus qu'on lui donneroit pour vivre : & que la grace de Plancine seroit accordée aux priéres de l'Impératrice

XVIII. Tibére modéra beaucoup cet avis, ne voulant pas, que le nom de Pison fut raïé des Fastes1, puisqu'on y laissoit bien celui de Marc-Antoine, qui avoit fait la guerre à sa patrie ; & celui de Julus Antonius, qui avoit corrompu la fille d'Auguste. Et quant au fils aîné de Pison, il

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne faut pas, que les Juges passent jamais les bornes, qui leur sont prescrites par leur conscience ; & la complaisance pour le Prince ne doit aller tout au plus qu'à ce qu'éxige absolument la rigueur de la loi. Car c'est une témérité, & tout ensemble une injustice, que de condamner un criminel, quel qu'il soit, à plus que son crime ne mérite, sur l'opinion qu'on a, que le Prince modérera la sentence.

1 Il est de la prudence du Prince de retrancher des arrêts de mort portez contre les Grands les notes d'infamie, qui flétrissent l'honneur de leur famille. Philippe II. aprenant les circonstances du crime de Gonçalo Pizarro, qui avoit été décapité sous le regne de Charle-quint, pour avoir voulu s'installer dans le Gouvernement du Perou, dont son frere avoit fait la conquête, mais sans avoir jamais consenti au titre de Roi, que ceux du païs lui avoient offert ; déclara par un acte signé de sa main, que Gonçalo n'avoit point été traître, quoiqu'il eût été condamné comme tel, commandant, que ce nom fût éffacé de toutes les Histoires, où on l'auroit appellé ainsi. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de la Vie de Charle quint.* Ceux, qui voudront voir un cas tout semblable à celui de Pison, n'ont qu'à en lire cet endroit.

il le délivra de toute ignominie, & lui laiſſa tous les biens de ſon pére ; car il réſiſtoit aſſez conſtamment aux tentations de l'avarice, comme j'ai dit pluſieurs fois ; & la honte d'avoir fait abſoudre Plancine le rendoit alors encore plus humain. Il rejeta auſſi les avis de Valerius Meſſalinus & de Cecina Severus, dont l'un vouloit, qu'on mit une ſtatuë d'or dans le temple de Mars le Vengeur, & l'autre qu'on dreſſat un autel à la Vengeance, diſant, que ces ofrandes ſe feſoient pour conſerver la mémoire des victoires gagnées ſur les Etrangers: au-lieu qu'il faloit enſevelir les malheurs domeſtiques dans l'oubli. Et ſur ce que Meſſalinus avoit ajoûté qu'on feroit des remercimens à Tibére, à Livia, à Antonia, à Agrippine, & à Druſus, pour avoir vengé la mort de Germanicus, L. Aſprenas lui demanda devant tout le Sénat, s'il avoit oublié Claudius à deſſein : ce qui fut cauſe, que le nom de Claudius fut incontinent écrit avec les autres. Pour moi, plus je lis d'hiſtoires, anciennes ou modernes, plus je découvre la vanité des choſes du monde, & les égaremens de la prudence humaine. Car la renommée, les ſouhaits du Peuple, & la vénération des Courtiſans, prométoient l'Empire à tout autre, qu'à celui, à qui la fortune le deſtinoit 1.

XIX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il s'en voit ſouvent des exemples dans les Principautez

pautez électives, où le peuple, qui aime fort à raisonner des affaires du Gouvernement, ne cesse point de nommer divers Princes, chacun selon sa fantaisie, ou ses espérances, jusqu'à ce qu'enfin il y en ait un d'élû. *Tac. Hist.* 2. Et comme il n'y a point de Cour, où il arrive tant de changemens, ni tant d'Elections imprévûës, qu'à Rome, Scipion Ammirato a eu raison d'apliquer ici un discours de l'élection des Papes, dont voici l'extrait. Il semble, dit-il, que ces sages du monde, qui se piquent de nous montrer au doigt celui qui doit être élû, attachent à l'âge la condition principale de l'élection, disant, que les Cardinaux jeunes n'ont rien à espérer au Pontificat; ce qui est très-faux, Leon X. y étant parvenu à l'âge de 37. ans; Boniface VIII. à 34. Clement VII. à 45. D'autres tiennent pour assuré, qu'on n'élira jamais un Pape étranger, d'autant que les Cardinaux Italiens, qui sont toûjours en plus grand nombre, que les Ultramontains, ne souffriront pas que le Pontificat sorte de leur nation. Sans aller plus loin, on voit le contraire dans Hadrien VI. qui non seulement étoit Flamand, mais qui, outre cela, n'avoit jamais vû ni Rome, ni l'Italie. Et Caliste III. & Alexandre VI. qui ne sont pas fort anciens, n'étoient-ils pas Espagnols? D'autres disent, que les Cardinaux de maison illustre, ou de parenté nombreuse, peuvent en toute assurance abandonner l'espérance du Pontificat; & néanmoins de mes jours ont été Paul III. & Paul IV. tous deux très-nobles, & ce dernier si aparenté, que je ne sai point de famille en Italie plus abondante en hommes, en terres, & en charges, que la Maison Carrafe. Et de plus, Clement VII. n'étoit pas seulement très noble, mais encore Seigneur absolu, (bien que sous le titre modeste de Gouverneur) d'une grande partie de la Toscane. Combien de fois ai-je oui dire, que depuis que le Pontificat fut sorti des mains des Moines Bénédictins, on avoit résolu de ne plus souffrir, qu'il retournât dans aucun Ordre Religieux? & neanmoins

moins, outre Sixte IV. & Pie V. l'un Cordelier, & l'autre Dominiquain, cette année (1585.) Dieu a voulu, que de 64. Cardinaux n'y en ayant que deux, qui fussent Religieux, Felix Peretti, de l'Ordre de S. François, fut élevé au Pontificat. Témoignage, que ni les jeunes, ni les étrangers, ni les Nobles, ni les Moines, n'en sont point exclus, comme le disent nos Politiques. Il y en a aussi, qui débitent pour certain, que l'on ne fera jamais Pape un homme très-févere, un esprit libre, ni un Sujet, qui ait l'humeur guerriére. Voudroient-ils un Pape plus rigide, que Pie V. plus libre, que Jules III. plus courageux & plus guerrier que Jules II? Il faut donc conclure, que quelques brigues & pratiques que fassent les Cardinaux, l'élection des Papes est toujours une œuvre pure & simple de la main de Dieu. *Disc. 1. du liv. 3. de son Comm. sur Tac.* Il ne s'en peut jamais voir un plus bel éxemple, que celui, qui est raporté dans une lettre du Cardinal de Joyeuse, où il rend compte au Roi Henri IV. de l'élection du Cardinal Borghese, qui fut Paul V. au lieu du Cardinal Tosco, que les Cardinaux Aldobrandin & Montalte, Chefs des deux principales factions du Conclave, alloient élire d'un commun accord. » Sur cela, dit-il, se presente le grand Cardi-
» nal Baronius, qui ayant toujours protesté à Ar-
» dobrandin, qu'il n'iroit jamais à l'adoration de ce
» Sujet, que le dernier, dit tout haut: Que celui,
» que nous allions élire, étoit indigne de cette charge;
» que c'étoit faire une grande plaie à l'Eglise; qu'il ne
» feroit point de schisme, mais qu'il n'iroit que le
» dernier à son adoration. Nous vîmes alors un ze-
» le bien ardent à l'honneur de Dieu, & un éxemple
» fort rare, qu'un seul Cardinal, sur l'acte propre
» de l'adoration, & voyant tous les autres unis, osât
» parler avec tant de liberté..... Le Cardinal Al-
» dobrandin m'ayant proposé le Cardinal Borghese,
» & conjuré par tous les services, qu'il avoit ren-
» dus à V. M. & par la mémoire du Pape Clément,
» de

XIX. Peu de jours après, Tibére proposa au Sénat de donner à Vitellius, Veranius, & Serveüs les dignitez de Prêtrise, *qui vaquoient*. Il promit à Fulcinius de le nommer aux charges,

REFLEXIONS POLITIQUES.

» de le vouloir agréer....... je demandai au Cardinal
» Montalto, si ce Sujet lui étoit agréable. Il me
» dit, que non seulement il lui étoit agréable, mais
» que nous l'obligerions fort de nous en contenter.
» Aldobrandin nous supliant de lui faire cette grace,
» je lui dis, que je loüois Dieu, de ce qu'en servant
» deux personnes, que nous honorions fort, nous
» avions pour Pape celui, que V. M. desiroit le plus,
» & un si homme de bien, & de vie si éxemplaire.
» Et dès la parole Prononcée, Borghese fut fait Pape.
» Voilà, Sire, le succès de la négociation de ce jour-
» là, dont je crois que V. M. recevra beaucoup de
» contentement, voyant la disposition des affaires s'ê-
» tre rencontré telle, que les Cardinaux vos Sujets
» sont demeurez comme les arbitres du Conclave, &
» ont empêché, que l'Eglise n'ait eu pour Chef, un
» homme, de qui la vie & la réputation étoit un peu
» tachée, au lieu que nous en avons un, qui, sans
» contradiction, est estimé très homme de bien, &
» très sage. Ainsi, je veux croire, qu'il sera agréa-
» ble à V. M. & utile à la France, par la recon-
» noissance qu'il aura d'avoir été bien servi des Car-
» dinaux vos Sujets, en son élection; ne se pouvant
» nier, qu'ils n'ayent été les instrumens de la volonté
» de Dieu pour empêcher, que le Saint-Siége n'ait
» été rempli d'autre personne, afin de le réserver à
» lui, à qui Dieu l'avoit destiné pour le bien & le
» service de son Eglise. *Dans l'Histoire du Cardinal*
» *de Joyeuse.*

ges, & l'avertir de modérer son feu, qui nuisoit à son éloquence 1. Voilà à quoi se termina la vengeance de la mort de Germanicus, si diversement racontée, non seulement en ce tems-là 2, mais encore en celui-ci. Tant les grandes afai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La Logodiarrhée, c'est-à-dire, ce flux de bouche impétueux, que Quintilien apelle *os præceps*, est un grand defaut dans un Orateur. Nous voyons des Prédicateurs, dont la bouche va comme un réveille-matin, & dont tous les sermons sont un emportement perpétuel. Et le vulgaire apelle cela, prêcher à l'Apostolique, comme si les Apôtres n'avoient annoncé la parole de Dieu qu'en criant. Ce defaut est excessif dans les Prédicateurs Italiens & Espagnols, qui ont le geste encore aussi impétueux que la prononciation. J'ajoûterai à cela une réflexion sur l'avertissement, que Tibére voulut bien donner à Fulcinius. C'est que la précipitation & la véhémence de cet Avocat lui déplaisoient, parce qu'elles étoient fort oposées à sa maniére de parler lente & posée. Il faut donc, que ceux, qui ont à parler devant les Princes, accommodent leur discours à leur goût, s'ils veulent être écoutez favorablement. Sous Auguste, les harangues se faisoient longues, parce que les siennes étoient toujours assez étenduës, à cause du soin qu'il prenoit d'expliquer clairement ses pensées. Sous Tibére, on les faisoit courtes & pressées, parce que son stile étoit concis & serré. Ce qui montre, que l'éloquence a ses modes, aussi bien que les habits, & que les préceptes de la Grammére & de la Rhétorique ne sont d'usage dans le monde, que selon la conformité qu'ils ont au génie présent de la Cour.

2 Il est bien difficile de déveloper la vérité des choses, qui ont été diversement racontées dans le tems même

afaires sont sujetes à des narrations ambigues, les uns croyant tout ce qu'on leur dit, & les autres déguisant la verité par des mensonges, de sorte que le vrai & le faux partagent également la créance de la postérité.

XX. Drusus étant sorti de la Ville, pour aller prendre de nouveau les auspices *y*, y fit, après, son entrée, avec l'apareil du triomphe de l'Ovation *z*. Vipsania, sa mére, mourut quelques jours

REFLEXIONS POLITIQUES.

même auquel elles se sont passées. Plus elles vieillissent, plus elles deviennent obscures, & mêlées de circonstances ingénieuses, qui les font passer en romans. C'est pourquoi, dit le Chancelier de Chiverny dans ses Mémoires, j'ai estimé être bon de laisser aux miens la vérité des choses plus remarquables, où la plûpart des Historiens peuvent tromper la postérité.

NOTES HISTORIQUES.

y Sans lesquels il ne pouvoit pas recommencer les fonctions publiques, qu'il avoit interrompuës depuis son retour à Rome, ni jouir de l'honneur du triomphe, qui lui étoit décerné. Cette cérémonie consistoit en des priéres, que faisoient aux Dieux de leur être favorables, ceux qui prenoient possession de quelque Magistrature civile ou militaire.

x L'Ovation n'étoit du commencement qu'un cri de jôye, que faisoient les soldats victorieux à la fin du combat, en redoublant cette exclamation, qui est aujourdui si commune par tout. O! O! O! Et ce que nous apellons les O! de Noël, qui sont des cris & des chants d'allegresse, répond assez à cette Ovation Romaine. Le triomphant y portoit une couronne sur la tête, précédé des soldats, qui tenoient une branche d'olivier. Sa robe étoit

jours après, l'unique de tous les enfans d'Agrippa, qui eût une mort douce ; car il est certain, ou du moins chacun a crû, que les autres ont péri par le fer, par le poison, ou par la faim *a*.

XXI. Cette année, Tacfarinas, que j'ai dit qui fut mis en fuite l'Eté précédent, recommença la guerre en Afrique, premiérement par des courses çà & là, toûjours hûreuses à cause de la vitesse, dont il alloit; & puis par le pillage des bourgades, d'où il emportoit un gros butin ; enfin, il assiégea un Fort, peu éloigné du fleuve Pagis, où commandoit, avec une cohorte Romaine, Decrius, homme de cœur, & bien aguerri, qui estimant à deshonneur de soufrir un tel siége, exhorta les siens à faire une sortie généreuse 1. Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Bien que les sorties soient quelquefois bien nécessaires, dit Commines, si sont-elles bien dangereuses pour ceux, qui sont enfermez dans une place ; car la perte de dix hommes leur est plus qu'une de cent à ceux

---

NOTES HISTORIQUES.

étoit simplement de pourpre, au-lieu que, dans le grand triomphe, elle étoit de pourpre brochée d'or à palmes. Cette entrée se faisoit tantôt à cheval, tantôt à pied, d'où elle est apellée triomphe pedestre par Denis d'Halicarnasse ; au son des flûtes & des haubois, & toujours sans trompettes : & la cérémonie finissoit par le sacrifice d'une brebis, d'où selon Plutarque vient le nom d'*Ovatio*.

a Caius & Lucius, par le poison ; Agrippa, le Posthume, par le fer ; Agrippine, par la faim.

Mais sa cohorte, qui étoit rangée en bataille devant la Forteresse, ayant été repoussée dès le premier efort, il se presente aux fuyards, sans se soucier des traits des ennemis, crie aux Enseignes, que c'est une chose honteuse, que des soldats Romains tournent le dos devant des déserteurs & des avanturiers, qui vivoient sans discipline; & quoiqu'il eût perdu un œil, & reçu plusieurs blessûres, il tourna droit à l'ennemi, & continua de combatre, jusqu'à ce qu'étant abandonné des siens, il perdit la vie.

XXII. L. Apronius, qui avoit succédé à Camille, plus indigné de l'ignominie des siens, que de la gloire de l'ennemi, fit décimer

REFLEXIONS POLITIQUES.

à ceux de dehors; d'autant que leur nombre n'est point pareil, & qu'ils ne peuvent pas recouvrer d'autres hommes, quand ils veulent. D'ailleurs, ils peuvent perdre un Chef, ou un Conducteur, ce qui bien souvent est cause, que le reste des gens de guerre ne demandent qu'à abandonner les places. *Chap 11. du Livre 2. de ses Mém.* Que celui, qui est jaloux d'une forteresse, dit Ammirato, ne se laisse point aller à la tentation de faire des sorties, car dix, qui meurent du côté des assiégeans, ne compensent pas la perte d'un qui meurt du côté des assiégez; parce que ceux du dehors ont moyen de rétablir leurs pertes, & non pas ceux de dedans. *Discours 3. du livre 10. de son Commentaire sur Tacite.*

mer *b* cette infame cohorte 1, & tuer à coups de bâton

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La décimation est le plus eficace remède qu'il y ait contre la lâcheté, la désobéïssance, & l'infidélité des soldats. Elle s'exécute rarement en France, mais on y suplée par un remède équivalent, qui est la cassation des compagnies. Celle que fit Loüis-le-Juste en 1639. est remarquable. En voici la teneur. » Le » Roi étant bien informé de la lâcheté, avec laquelle » les Compagnies des Chevau-legers de Fontette, de » Castelet, & de Cuvilliers, ont lâché le pied au com- » bat de Thionville, & ne voulant qu'une telle infa- » mie demeure sans être notée & châtiée exemplaire- » ment, a ordonné & ordonne, que lesdites Compa- » gnies seront cassées, sans qu'elles puissent jamais » être rétablies. Déclare Sa Majesté les Capitaines & » Officiers desdites Compagnies, infames, & incapa- » bles de jamais posseder charge dans la guerre, se ré- » servant d'ordonner contre eux telle punition qu'ils méritent. Et dans une lettre au Vicomte de Lignon : » Mon intention est, (dit-il) que vous cassiez & chas- » siez honteusement de vôtre Régiment tous les Offi- » ciers & soldats, qui auront été notez, pour avoir » fui en cette occasion; & que vous ne permettiez » pas, qu'ils servent en d'autres troupes, où la con- » tagion de leur mauvaise conduite pourroit causer le » même désordre, qu'elle a fait au combat de Thion- » ville. *Dans le tome 4. des Mémoires du Ministre du Cardinal de Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

b Statuerunt majores nostri, dit Cicéron parlant de la décimation, *ut, si à multis esset flagitium rei militaris admissum, sortitione in quosdam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, pœna*

bâton ceux qui furent tirez au sort. Punition rare en ce tems là, mais fondée sur l'exemple des anciens. Et d'ailleurs, cette sévérité fit un si bon éfet, que cinq-cens Vétérans, seulement, défirent les mêmes troupes de Tacfarinas 1, qui assié-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelquefois les vaincus aportent plus de résolution, de courage, & de bonne conduite, à un second combat, que ne font les vainqueurs, car ceux-ci sont sujets à se relâcher par je ne sai quel dégoût, ou par un certain orgueil, que la victoire inspire; au-lieu que les autres ont pour éguillon la honte, le dépit, le desir de la vengeance, & celui de regagner l'estime & les bonnes graces de leur Général. Tout cela est de Tacite. *Acriore disciplina*, dit-il, *victi quam*

NOTES HISTORIQUES.

pœna ad paucos perveniret. Pro Cluentio. C'est à-dire: Nos ancestres ont ordonné, que, si beaucoup de gens venoient à commettre quelque crime contre les loix militaires, on en punît quelques uns par la voie du sort, afin que le suplice de ceux ci donnât de la terreur à tous les autres. Appius Claudius semble avoir été le premier auteur de la décimation chez les Romains. Son armée l'ayant abandonné dans l'expédition contre les Volsques, il la fit décimer à son retour, & fit couper la teste aux Centurions, après les avoir fait foüeter. *T. Live livre* 2. Le mesme Historien dit, que l'on tuoit les soldats Romains, avec des échalas, ou des bâtons de sarment; (*vitibus*) & les soldats étrangers, avec des bâtons ordinaires: (*fustibus*) Patercule dit, que le Proconsul Calvinus Domitius fit exécuter avec le bâton le Lieutenant Colonel Vibillius, pour s'être enfui honteusement d'un combat. *Hist. 2. chap.* 78. Quelquefois les Consuls Romains *vigesimabant*, & *centesimabant*, c'est à-dire, se contentoient d'en punir un de vingt, ou un de cent.

aſſiégeoient un Fort, nommé Thala. Ce fut dans ce combat, que Rufus Helvius, ſimple ſoldat, ayant ſauvé la vie à un citoyen, fut honoré, par Apronius, du preſent du colier & de la pique *ſans fer*; à quoi Tibére ajouta la couronne civique, ſe plaignant (quoiqu'il n'en fut pas fâché) de ce qu'Apronius ne la lui avoit pas donnée 1. ayant droit de le faire comme Pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

quàm victores agunt: hos ira, odium, ultionis cupiditas, ad virtutem accendit; illi, per faſtidium & contumaciam habeſcunt. Hiſt. 2. *Profuiſſe diſciplinæ ipſum pudorem.* Hiſt. 3.

1 Les Princes ſont toujours bien aiſes, que leurs Miniſtres leur laiſſent la diſpoſition des récompenſes, & ſur-tout des récompenſes militaires, dont la diſtribution tire à de grandes conſéquences, lorſqu'elle ſe fait par d'autres mains. Après la bataille de Rocroy, le bâton de Maréchal ne fût refuſé à M. de Gaſſion, pour qui le Duc d'Anguien le demandoit, que parce que la Reine Régente & le Cardinal Mazarin ne vouloient pas, qu'il fût redevable de cette dignité à ce Général victorieux. Quoi qu'il en ſoit, rien ne fait plus de plaiſir à un ſouverain, que la modération d'un Sujet, qui, après lui avoir rendu de grands ſervices, ne veut point être récompenſé d'autre main que de la ſienne. Le Cardinal d'Oſſat parlant des preſens que le Cardinal de Joyeuſe lui avoit envoyez au ſujet de ſa promotion? Je n'acceptai, dit-il, que la panerière d'argent, qui peut valoir cent écus; car encore que je n'aie point tout ce qu'il me faudroit pour ſoutenir cette dignité, ſi eſt-ce que je ne veux pour cela renoncer à l'abſtinence, que j'ai toujours gardée, ni m'obliger

Proconſul. Tacfarinas voyant les Numides épouvantez, & résolus de ne plus entreprendre de siéges, répand la guerre en divers lieux, fuïant, quand on le pourſuivoit, & pourſuivant, lorſqu'on fuïoit. Tant qu'il fit ainſi la guerre, il ſe moqua impunément des Romains; mais depuis qu'il ſe fut aproché des lieux maritimes, il fut obligé de camper, à-cauſe de la dificulté d'emporter ſon butin. Deſorte qu'Apronius Ceſianus, qui fut envoyé par ſon pére avec la Cavalerie & les cohortes auxiliaires, & la meilleure Infanterie des légions, trouva moyen de le combatre, & de le rechaſſer dans ſes montagnes.

XXIII. En ce même tems, Emilia Lepida, qui, outre la ſplendeur de ſa Maiſon, avoit Lucius Silla, & Cneïus Pompeius pour biſaïeux, fut accuſée de ſupoſition de part, par Publius

Reflexions Politiques.

m'obliger de tant à autre Seigneur ou Prince, qu'au Roi. *Lettre* 171. Le Roi, dit un Moderne, doit être le ſeul maître, & le ſeul arbitre de toutes les récompenſes, & les doit faire par lui-même, en ſorte que ceux, qui recevront quelqu'un de ſes bienfaits, ſoient perſuadez, qu'ils les doivent à ſa bonté. Outre que rien ne peut donner un contentement plus véritable à des Sujets, qui ont les vrais ſentimens d'honneur, que de recevoir un bienfait de la main du Roi, d'autant que la dignité de la main royale ajoûte au preſent une qualité, qui en augmente l'excellence & le prix. *Chap. 9. du Traité de la Politique de France.*

blius Quirinus, ſon mari, homme riche, & ſans enfans. On l'accuſoit auſſi d'adultére, d'empoiſonnement 1, & de demandes faites aux Aſtrologues touchant la Maiſon de l'Empereur; & ſon frére Manius Lepidus la défendoit. Et quoiqu'elle fût coupable, & tenüe pour infame, la perſecution, que Quirinus lui feſoit encore après l'avoir répudiée, lui atiroit la compaſſion des autres. Il n'auroit pas été facile de pénétrer la penſée de Tibére dans l'inſtruction de ce procès, tant il ſût bien accorder la clémence *de Prince* avec la ſévérité *de Juge*. Car ayant prié le Sénat de ne point toucher au crime de leze majeſté, il incita le Conſulaire M. Servilius, & les autres temoins, à déclarer ce qu'il avoit comme voulu taire. D'autre côté, il fit mettre entre les mains des Conſuls les eſcaves de Lepida; qui étoient ſous la garde des ſoldats, & ne permit pas, qu'on leur donnât la torture, pour ſavoir d'eux ce qui le concernoit. Enfin, il diſpenſa Druſus de dire le premier ſon avis, ainſi qu'il devoit faire en qualité de Conſul déſignée c. *Mais cela*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il eſt facile de perſuader aux Juges, qu'une femme, tenüe pour adultére, a voulu empoiſonner ſon mari.

NOTES HISTORIQUES.

c *Ita enim apud Romanos*, dit Appian, *futuri anni Conſul primus cenſet.*

cela fut interpreté diversement. Les uns disoient, que c'étoit afin que les Juges ne se fissent point une obligation de suivre l'avis de son fils ; & les autres, que c'etoit pour avoir lieu de laisser condamner Lepida 2.

Ou, pour leur laisser toute la liberté de condamner Lepida. *Ou*, pour leur donner lieu de condamner l'Accusée.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il est certain, que si Tibére eût eu la volonté de sauver Lepida, il eût laissé parler son fils le premier pour avoir toute la gloire du pardon, auquel tous les autres auroient consenti d'autant plus volontiers, que le mépris qu'on fesoit de Quirinus, l'accusateur de Lepida, attiroit la faveur des Juges à cette Dame. Voyez la ruse de Tibére. Il ne veut pas, que son fils opine le premier, sous couleur de conserver la liberté des avis, mais en éfet, pour laisser faire aux autres ce dont il ne veut pas être crû l'auteur ; & pour montrer, que bien loin de vouloir imposer aux Juges la nécessité de suivre l'avis de Drusus, il prétendoit que Drusus se conformât au leur ; ce qui rejetoit toute la haine sur eux. Voilà comme les actions des Princes sont couvertes des aparences de modestie, de clémence, & de justice. Quand Philippe II. donna la vie & la liberté à la Princesse Elisabet, que la Reine Marie d'Angleterre, sa femme, avoit fait condanner à mort pour crime de conspiration, cette action fut éxaltée par les Espagnols, comme un éxemple singulier de clémence & de générosité. Quant il ne voulut pas consentir, qu'Elisabet fut envoyée en Espagne, pour être enfermée dans un Convent, les Anglois crûrent, que c'étoit pour la raison qu'il aléguoit à la Reine, que le Royaume auroit lieu de se plaindre, si on lui enlevoit sa légitime heritiere, pendant que la Reine

XXIV. Durant cette procédure y ayant eu des jeux publics, Lepida s'y presenta avec plusieurs Dames illustres, & adressant ses priere & ses pleurs à ses ancêtres, & à Pompée même, dont les images étoient rangées sur ce théatre, qu'il avoit autrefois bâti, excita une si grande compassion, que tous les assistans fondant en larmes firent des imprécations contre Quirinus, qui vû sa vieillesse, & l'obscurité de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Reine & lui n'avoient point d'enfans. Quand pour empêcher qu'Elisabet ne fût décapitée, il disoit à Marie, que le Prince, qui trempe ses mains dans le sang de ses parens, éguise le glaive contre soi-même; cette Princesse croyoit, qu'il s'intéressoit beaucoup à la sûreté de sa vie. Mais tout cela n'étoit que prétextes, comme en convient son propre Historien Cabrera. » Les François, dit-il, disoient, que Philippe ne con« servoit Elisabet, que par raison d'Etat, pour em» pêcher, que les Royaumes d'Angleterre, ne se joi» gnissent après la mort de Marie en la personne de » Marie Stuart, Reine d'Ecosse, *qui avoit épousé le* » *Dauphin de France*; & que *par cette union* la France » ne devint redoutable aux Païs-bas: & cela étoit » vrai. Et Dieu permit dans la suite, qu'Elisabet trou» blât & divisât ces Provinces, & inquietât la vieil» lesse de Philippe, pour avoir préferé l'intérêt de son » autorité à la Religion, en sauvant une personne, » qui fut depuis la plus grande ennemie de l'Eglise » Romaine. C'est ainsi que Dieu punit les Princes, » qui préferent le bien de leurs affaires temporelles à » leur conscience. *Chap. 7. & 10. du livre 1. de son Histoire, & Aubery du Maurier dans la Préface de ses Mémoires.*

de sa naissance, n'étoit pas un homme convenable pour une Dame, qui avoit été destinée autrefois pour femme de Lucius Cesar, & pour belle fille d'Auguste. Mais ses crimes ayant été révélez par ses esclaves mis à la question, l'avis de Rubellius Blandus, qui lui interdisoit le feu & l'eau, l'emporta, & Drusus même s'y rendit, quoique d'autres eussent opiné avec moins de rigueur. Cependant, il fut accordé à la priere de Scaurus, qui avoit eu d'elle une fille, que ses biens lui seroient laissez. Après cela, Tibére declara, qu'il savoit des esclaves de Quirinus, que Lepida avoit essayé de se défaire de lui par le poison.

XXV. L'affliction, où étoient les grandes Maisons, deux desquelles *d* avoient perdu presque en même tems, l'une Pison, & l'autre Lepida, fut modérée par la joie que la Famille Junia eut du retour de D. *e* Silanus, dont je vais raconter la disgrace en peu de mots. Comme Auguste eut la fortune favorable dans l'administration des afaires publiques *f*, il l'eut fort con-

---

NOTES HISTORIQUES.

d Les maisons Calpurnia & Emilia.

e Decius.

f Tacite dit, *valida in Remp. fortuna*, qui veut dire à la lettre, il eut la fortune favorable contre la République. Et je crois que c'est le vrai sens de l'Auteur, qui, à mon avis, veut marquer le bonheur extrême, qu'il avoit eu de se rendre par la

traire dans sa Maison 1, par l'impudicité de sa fille & de sa petite fille, qu'il fut obligé de chasser de Rome, punissant leurs adultéres de mort, ou de bannissement. Car il apelloit du nom de sacrilége, & de leze-majesté, une faute, qui est

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est fatal aux Princes, qui sont heureux dans leur Etat, d'être malheureux dans leur famille, soit par la désobéïssance de leurs enfans, comme Charles VII. en France & Philippe II en Espagne; ou par les débauches de leurs femmes, ou de leurs filles, comme Auguste, Tibére, & quantité d'autres. Au reste, Auguste méritoit bien qu'on lui rendit la pareille, lui, qui oublioit tous les plus saints devoirs de l'amitié, quand il s'agissoit de son plaisir, & qui abusoit de la femme de Mecenas, son premier Ministre, & son Favori. Ce qui a donné lieu à un Poëte Italien de dire,

Non fù si santo ne benigno Augusto,
Come la tromba di Virgilio suona. Arioste.

i. e. qu'Auguste n'étoit pas si saint, ni si bon; que nous le dit Virgile.

NOTES HISTORIQUES.

la force des armes le maître absolu de l'Empire. Car si Tacite ne vouloit parler qne de son regne, il faloit dire *in Rep.* & non pas *in Remp.* A quoi pas un des Traducteurs Espagnols, Italiens, & François, n'a fait réflexion, excepté Rodolfe le Maître, qui dit: [Comme la fortune fut puissamment favorable à l'Empereur Auguste à l'encontre de la République.] Mais j'ai jugé plus à propos de m'arrêter à l'interprétation commune, me contentant de mettre ici cette note grammaticale, (ce qui m'arrive rarement,) *non ut arguerem, sed ne arguerer.*

eſt toute commune entre les hommes & les femmes, pour avoir un prétexte de s'écarter de la clémence de nos ancêtres, & de violer ſes propres loix 2. Mais je garde pour un autre Ou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince, qui n'obſerve pas les loix qu'il a toutes lui-même, donne lieu de croire, ou qu'elles ſont injuſtes, ou qu'elles ne ſont pas néceſſaires : & d'ailleurs il tombe dans la haine publique, s'il les fait obſerver aux autres à la rigueur. Plus les ordonnances ſont ſevéres, plus il importe au Prince de les autoriſer par ſon éxemple, qui gagne agréablement la volonté de ceux, qui pourroient avoir envie de reſiſter à ſon autorité. Machiavel raconte un fait conſidérable, qui montre combien il eſt dangereux pour l'auteur d'une loi, d'en être l'infracteur. Frére Jerôme Savonarola, dit-il, ayant, entre pluſieurs autres réglemens concernant le Gouvernement de Florence, fait paſſer à force de prieres & de remontrances, une loi, qui portoit, qu'on pourroit apeller au Peuple des ſentences rendües par le Conſeil des Huit, & par la Seigneurie, en matiere d'Etat, il arriva que peu après la confirmation de cette loi, cinq citoyens condannez à mort par la Seigneurie, pour crime d'Etat, en voulurent apeller, mais furent éxécutez, ſans autre forme de procès : ce qui fit plus de tort à la réputation de Frére Jerôme que tout autre choſe. Car ſi l'uſage de l'apel étoit utile au public, il devoit le faire obſerver ; & s'il n'étoit d'aucune utilité, il n'avoit pas dû s'opiniâtrer à le faire accepter pour lui. Et ce procedé fut d'autant plus cenſuré, qu'en tant de prédications qu'il fit depuis, il ne parla jamais de ce cas, ſoit qu'il ne le voulut pas blâmer, comme étant choſe qui alloit à ſes fins ; ou qu'il ne le pût pas excuſer.

vrage le recit de ce qui est arrivé aux autres, & de tout ce qui s'est passé du tems de ce Prince, si après avoir achevé ces Annales, il me reste assez de vie pour un nouveau travail. Pour revenir donc à Silanus; quoi qu'Auguste ne lui eût point fait d'autre mal, pour avoir débauché sa petite fille, que de lui interdire sa maison g, il entendit très bien que cela vouloit dire un éxil; de sorte qu'il y fut jusqu'au regne de Tibére, où il commença à demander au Sénat & au Prince la permission de retourner, apuyé du crédit qu'avoit son frére M. Silanus, à cause de sa naissance illustre, & de sa grande éloquence. Et comme celui-ci faisoit ses remercimens

à Ti-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Chap. 45. du livre I. de ses Discours. Sixte V. perdit un peu de sa réputation d'homme qui ne varioit jamais, par une ou deux promotions qu'il fit *extra tempora* en 1587. après avoir fait une Bulle, par laquelle il ordonnoit, qu'il ne se fit plus de promotions que dans les Quatre-tems du mois de Décembre. *Leti livre dernier de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

g Je rens ainsi, *amicitia Cæsaris prohiberi*; car Tacite dit, que c'étoit par là que les Romains déclaroient, qu'ils renonçoient à l'amitié de ceux, qui les avoient offensez, *Morem fuisse majoribus, quotiens dirimerent amicitias, interdicere domo, cùmque finem gratiæ ponere.* Ann. 6. A quoi se raportent les paroles, que Tacite fait dire à Tibére, dans sa harangue contre Pison. *Si obsequium erga Imperatorem exuit, ejusdemque & luctu meo lætatus est, odero, seponamque à domo mea.* Ann. 3.

à Tibére, ce Prince lui répondit en présence du Sénat; Qu'il se réjouissoit comme les autres, de voir son frére de retour d'un si long voyage; qu'il lui étoit permis de rentrer dans Rome, puisqu'il n'en avoit été chassé, ni par arrêt du Sénat, ni par aucune loi *h*; mais que, pour lui, il ne laissoit pas de garder le même ressentiment de l'ofense faite à son pére, dont la volonté ne pouvoit pas être éludée 3 par le

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes doivent s'abstenir autant qu'il est possible, de défaire ce que leur prédecesseur a fait. Outre que ce respect est de bon éxemple pour leurs Sujets, qui en ont plus de révérence pour la Majesté, il aprend à leur successeur, comment il en doit user envers eux mêmes. Jamais Prince n'eût plus de sujet d'être mécontent de son prédecesseur, & de blâmer sa mémoire, que David; & néanmoins, non content de faire mourir celui qui lui aporta la nouvelle de la mort de Saül avec son diademe, & de pleurer ce

Prince,

NOTES HISTORIQUES.

h Il y avoit trois sortes d'éxil; le premier, qui s'apelloit déportation, étoit ordonné par le Sénat, tel que fut celui du posthume Agripa, qu'Auguste fit autoriser par un senatusconsulte. *Ann.* 1 *Deportati autem jus civitatis & bona amittebant.* Le second s'ordonnoit par les Juges particuliers, ou par les parens. Comme fut celui de Varilia. *Ann.* 2. Le troisiéme, qui n'étoit qu'une rélegation, dépendoit de la seule volonté du Prince, qui envoyoit une espece de lettres de cachet aux personnes, qui lui étoient suspectes, ou qui l'avoient offensé, & les rapelloit aussi, quand il lui plaisoit.

retour de Silanus. Depuis ce tems-là, Silanus demeura toûjours à Rome; mais ce fut sans charge & sans emploi.

Ou, mais sans estre apellé aux charges.

XXVI. Il fut proposé, après, de modérer la loi Popia Poppea *i*, qu'Auguste, dans un âge avancé, avoit ajoûtée aux Ordonnances de Cesar, pour augmenter le Fisc par de nouvelles impositions; que devoient païer ceux, qui gardoient le célibat; car tout cela n'avoit point rendu les mariages plus fréquens, chacun trouvant encore mieux son compte à n'avoir point d'enfans 1. Cependant, les interprétations frauduleuses

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince, qui l'avoit voulu tuer plusieurs fois, il fit son éloge, éxalta sa valeur, sa libéralité, sa riche taille, sa bonne mine, & son adresse, disant au Peuple d'Israël, qu'il surpassoit les aigles en vitesse, & les lions en force 2. *Reg. cap.* 1. Louïs XII. avoit été pareillement très-mal-traité sous le regne de Charles VIII. Cependant, il ôta peu d'Oficiers, & dit, qu'il vouloit tenir tout homme en son entier & état, & tout cela lui fut bien-séant. *Comines dans le dernier chapitre de ses mémoires.*

1 L'une des plus certaines marques d'un Gouvernement

NOTES HISTORIQUES.

i Loi caduquaire, ainsi apellée du nom des Consuls M. Papius & Q. Poppeus, qui la publierent vers la fin du regne d'Auguste,

duleuses des Délateurs ruinoient de jour en jour tant de familles, que l'on étoit alors aussi tourmenté par les loix, qu'on l'avoit été auparavant par les crimes. Cette matiére m'engage à remonter jusqu'à l'origine des loix, pour dire comment elles sont parvenuës à cette multitude infinie, où nous les voyons.

Ou, faisoient un si grand progrès par toutes les familles, que, &c.

XXVII. Comme les premiers hommes étoient sans malice, & sans ambition 1, il ne leur

nement tyrannique est, quand les hommes aiment mieux se priver des douceurs & des plaisirs du mariage, que de tomber dans la necessité d'avoir des enfans, &, par conséquent, de multiplier les malheurs de leur famille C'est en ce sens, que le Jeune Pline dit dans une des lettres qu'il écrit à Trajan, qu'il desire d'avoir des enfans sous son regne, parce qu'il est assûré d'être heureux pére: & que Tacite dit, que les Anglois, après avoir perdu une bataille, qui les métoit à la merci des Romains, entrérent dans un si violent desespoir, que plusieurs tuérent leurs femmes & leurs enfans, *tanquam misererentur*, comme par un excès de compassion, pour les dérober à la cruelle servitude, que leur patrie alloit éprouver. *In Agricola*.

1 Mais, dit plaisamment le Pagliari, quels étoient ces hommes, en qui regnoit cette simplicité, ou cette innocence, *dont parle ici Tacite*? Le premier homme qui naquit au monde, tua le second, il faut donc conclure, que depuis qu'Adam fut tombé dans la désobeïssance, il y eut toujours des bons & des méchans *Observation* 341. Mais probablement Tacite n'avoit jamais lû la Genese.

leur faloit ni correction, ni châtiment : & comme ils se portoient naturellement au bien, ils n'avoient que faire aussi de récompenses. Rien même ne leur étoit défendu, parce qu'ils ne vouloient rien qui ne fut permis. Mais depuis qu'on eut renoncé à l'égalité, l'ambition & la violence prirent la place de la modestie & de la justice, & introduisirent peu à peu la Roïauté & la Tyrannie, qui ont toûjours subsisté dans certains païs. Quelques Nations aimérent mieux être gouvernée par les loix, soit dès le commencement, ou après s'être dégoûtées des Rois 2. Les premiéres loix étoient simples comme les esprits 3; & les plus célébres furent

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Plusieurs Monarchies sont devenues Républiques, quelques unes par l'inconstance, ou par l'indocilité des Peuples ; mais la plûpart à cause de la licence éfrenée des Rois, qui n'ont pas voulu se contenter d'une autorité légitime. C'est pourquoi, si les Princes s'aiment eux mêmes, & veulent se conserver, (c'est Antoine Perez qui parle) ils ne doivent pas tant fuir les Médecins, qui ou par ignorance, ou par flaterie, ou par quelque haine particuliére, souffrent qu'ils mangent des viandes contraires à leur santé, que les Conseillers, qui, leur attribuent une puissance arbitraire & sans bornes. Car de tels Conseillers ne tarderont guére à pousser à bout la patience des Peuples, ni par conséquent à faire détrôner leurs Maîtres. *Dans ses Rélations.*

3 Les loix doivent être proportionnées à la condition

furent celles, que donnérent Minos aux Cretois *k*: Lycurgue aux Lacédémoniens; & Solon aux Athéniens, mais celui-ci en fit un plus grand nombre, & les rafina 4 davantage. Romulus nous gouverna avec un pouvoir absolu,

tion des hommes, pour qui elles sont faites, comme les médecines à la nature des maladies. Un Legislateur, qui feroit des loix contre des vices & des abus inconnus aux Peuples qu'il a à gouverner, seroit le corrupteur de leur innocence, d'autant qu'il leur aprendroit ce qu'il importe qu'ils ignorent. Tels sont ces Confesseurs imprudens, qui à force de questions nullement necessaires font venir la connoissance du mal à des filles, qui ne savent pas même la diférence de leur sexe: & ces Prédicateurs outrez, qui pour vouloir aprofondir les erreurs des hérétiques, enseignent au Peuple des choses; qui au-lieu de le confirmer dans la foi, le rendent curieux, & l'écartent du chemin de la vérité & de la simplicité Chrétienne. Mais je m'aperçois, qu'on va murmurer, si je ne finis mon prône.

4 Plus les esprits sont subtils & clairvoyans, plus les loix doivent être en grand nombre; car comme un Législateur ne peut jamais prévoir tous les cas, qui peuvent arriver, ni toutes les subtilitez, & les cavillations, dont on s'avisera, pour éluder sa loi; ou du moins, pour y trouver des exceptions, c'est-à-dire, des raisons de n'y pas obéïr *hìc & nunc*; il est obligé de commenter sa loi, ou plutôt de faire autant de loix, qu'il survient de cas nouveaux. Il n'y a point de Pro-

NOTES HISTORIQUES.

k Qui sont aujourd'hui les habitans de l'Isle de Candie.

ſolu ; Numa établit une forme de culte divin & des cérémonies de Religion ; Tullus & Ancus firent auſſi quelques ordonnances : mais nos meilleures loix viennent de Servius Tullius, qui voulut même, que les Rois y fuſſent obéïſſans 5.

Où, & Numa humaniſa le peuple par, &c.

XXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Province, où il y ait de meilleures loix, ni en plus grand nombre qu'en Normandie ; car de tout tems les eſprits y ont été très-rafinez, & les Normands ſont en France ce qu'étoient les Athéniens en Gréce.

5. Selon Platon, la Monarchie eſt la pire & la meilleure forme de Gouvernement : la pire, ſi elle eſt indépendante des loix ; & la meilleure, ſi elle y eſt obéïſſante. Ceuxqui enſeignent le contraire aux loix & aux Princes ſouverains, ne leur aprennent pas à régner, mais à tiranniſer ; ni à tenir les peuples dans le reſpect & dans l'obéïſſance, mais à les porter à la révolte. Il n'y a jamais eu de Prince mieux obéis, ni par conſéquent plus Princes, (ſi le Pere Dictateur me permet de parler ainſi) que ceux, qui ne ſe ſont point mis au deſſus des loix. Commine en donne un bel exemple en la perſonne de nôtre Roi Charles VIII. qui, à ſon avénement à la Couronne, obtint des Etats tenus à Tours, un don de deux millions cinq-cens mille livres, (qui étoit, dit-il, plûtôt trop que peu) quoique le Royaume fût épuiſé par les tailles horribles, qu'il avoit portées durant vingt ans. Au contraire, quand le Prince veut faire tout à ſa tête, & par volonté deſordonnée, ce ſont ces termes, les Peuples ne lui obéïſſent pas, ni ne le ſecourent en ſes néceſſitez ; mais au lieu de lui aider quand il a beaucoup d'affaires ſur les bras, ils le mépriſent, & ſe mettent en rebellion contre lui. *Chap. dernier du livre 5. de ſes Mémoires.*

XXVIII. Après qu'on eût chassé Tarquin 1 *le Superbe*, le Peuple, résolu de défendre sa liberté, contre les factions du Sénat 2, fit plusieurs statuts, pour entretenir la concorde; & créa ensuite les Décemvirs *l*, qui ayant recueilli ce qu'il y avoit par tout de meilleur

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Voilà à quoi se termine cette autorité indépendante, arbitraire, & sans bornes, que les flateurs font prendre aux Princes. Voilà ce qui arriva à nôtre Roi Henri III. à qui l'on disoit, qu'il faloit desacoutumer les François de lui faire des remontrances, & leur aprendre, qu'il n'y avoit point d'autre justice que sa volonté. *Mezerai dans sa Vie.* » L'une des choses, qui » a le plus nui à ce pauvre Prince, dit le Chancelier de » Chiverny, a été l'opinion, qu'il avoit conçûë de sa » suffisance, méprisant toutes les opinions d'autrui, » qui est le plus grand malheur, qui puisse arriver à » un Roi, ou à tout autre. *Dans ses Mémoires.*

2 Les Grands & les Nobles aiment toûjours mieux un Roi, ou un Prince, quel qu'il soit, qu'un Gouvernement populaire, ou le Peuple ne manque jamais de les réduire à l'égalité, qui est la chose qu'abhorrent davantage des gens accoûtumez à la distinction Car il en est des Grands, comme d'Agrippa le gendre d'Auguste, lequel, selon Patercule, obéissoit très-volontiers à un seul, mais en revanche vouloit commander à tous les autres. *Parendi, sed uni, scientissimus, aliis sanè imperandi cupidus.*

NOTES HISTORIQUES.

l Voi le mot, *Decemvirs*, dans les notes historiques du Prologue de Tacite.

leur 3 *en matiere de Police*, en formérent les douze Tables, où finirent les bonnes ordonnances. Car depuis ce tems là, les loix (quoi qu'il s'en fit par occasion quelques unes contre les malfaiteurs) furent le plus souvent établies par la violence, à cause des dissentions du Peuple & du Sénat, tantôt pour chasser des personnes illustres; tantôt pour obtenir des charges avant le tems, ou pour d'autres mauvais desseins. Témoin celles des Gracques & des Saturnius

Ou, qui furent le terme fatal des, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Rien n'est plus utile à un Prince, qui a de grands Etats, & par conséquent de grandes affaires à démêler avec les autres Princes, que la connoissance éxacte des loix & des coutumes des païs étrangers. Outre que cela lui sert à discerner ce qu'il y a de bon & de mauvais dans chaque Gouvernement, cela lui donne encore des ouvertures & des expédiens commodes, pour réformer les abus, qui naissent de jour en jour dans la police, dans l'administration des Finances, dans la discipline militaire, dans la Judicature, & dans toutes les autres parties de la vie civile. Mariana dit, qu'Henri III. Roi de Castille, envoyoit des Ambassadeurs aux Princes Chrétiens, & aux Rois Mores, seulement à dessein de s'informer de leur maniére de gouverner, pour ramasser ainsi la prudence de toutes les Cours en la sienne, & savoir mieux representer en toutes ses actions la majesté royale. Que devoit-on attendre de ce Prince, qui à l'âge de vingt-sept ans qu'il mourut, étoit déja le plus habile de tous ceux, qui regnoient alors en Espagne? *Chap. 14. du livre 19. de son Histoire.*

turnins, les boutefeux du Peuple; & celle de Drusus, qui ne faisoit pas de moindres largesses, au nom du Sénat, & qui corrompoit les Alliez par des promesses, que l'oposition des autres Magistrats rendit inutiles. La Guerre Italique, ni la Guerre Civile *m*, qui vint après, n'empêché-

Ou, dont l'éxécution fut empêchée par les autres.

NOTES HISTORIQUES.

m Pour faire mieux entendre cette récapitulation de l'Histoire de l'ancienne République, laquelle Tacite n'a pas voulu étendre davantage, parce que, dit-il dans son Avant propos, tout cela a été amplement écrit par de célébres Historiens; il est, à mon avis, nécessaire de mettre ici un extrait de quelques chapitres de Patercule, qui raconte très-bien ces dissensions. Scipion Nasica, dit il, fut le premier, qui s'avisa d'emploier la force contre le Tribun Tiberius Gracchus, son cousin, pour empêcher l'éxécution des loix agraires, qu'il avoit publiées en faveur du Peuple. Dix ans après, Nasica fut imité par le Consul Opimius, qui prit les armes contre Caius Gracchus, lequel, soit pour venger la mort de Tiberius, son frere, ou pour s'ouvrir le chemin à la Royauté, qu'il affectoit, exerçoit le Tribunat avec encore plus de violence, que n'avoit fait son aîné, & renversoit toute la police de la Ville & de l'Etat. Les Gracques étant morts, Opimius fit mourir dans les suplices tous leurs amis ou serviteurs, punition, qui ne fut point aprouvée, comme venant plutôt de sa haine particuliére contre les Gracques, que du desir de venger la République. Aux Gracques succéderent les Tribuns Servilius Glaucia, & Saturninus Apuleïus, qui pour se maintenir dans le Tribunat au delà du tems porté par les loix, & empêcher qu'on ne leur donnât des successeurs, [voilà ce que Tacite entend ici par *apisci inlicitos honores;*] rompoient par le fer & par le feu les assemblées du Peuple; ce qui obligea Marius, alors Consul pour la sixiéme fois, de les immoler à la haine publique. Le Tribunat de Livius Drusus, qui vouloit rendre au Senat le droit de juger les procès, lequel Caius Gracchus avoit transféré aux Chevaliers, ne fut ni plus paisible, ni plus heureux, tous les Sénateurs lui ayant été contraires dans les choses mesme qu'il entreprenoit en leur faveur,

faveur, jusqu'à aimer mieux souffrir les insultes, qui leur étoient faits par ses colégues, que de lui être redevables de l'honneur, qu'il vouloit leur procurer; tant ils portoient d'envie à sa gloire, parce qu'elle leur paroissoit trop grande. La mort de Drusus, qui fut tué comme les Gracques, pour avoir voulu donner le droit de Cité Romaine à toute l'Italie, [voilà l'explication du passage de Tacite, *corrupti spe, aut inlusi per intercessionem socii*] alluma la Guerre Italique, ou Sociale, c'est-à-dire, des Alliez, qui demandoient instamment cet honneur, se plaignant avec raison d'être traitez en étrangers par une ville, dont ils soûtenoient l'empire par leurs armes, quoi qu'ils fussent & de mesme nation, & de mesme sang, & que Rome leur fût obligée de l'énorme puissance, où elle étoit parvenuë. Cette guerre fut la premiére occasion de l'agrandissement de Cn. Pompée, de Marius, & de Silla, qui se servirent contre la République, des armes, dont elle leur avoit donné le commandement contre les Alliez. Car Silla, qui étoit d'une maison illustre, mais fort déchue de son ancienne splendeur, enflé de la gloire d'avoir terminé la guerre Italique, osa demander le Consulat, & l'obtint enfin par les sufrages de presque tous les citoyens. Au mesme tems, le Gouvernement de l'Asie étant échu à Silla, Pub. Sulpicius Tribun du Peuple se déclara pour Marius, qui quoi qu'âgé de plus de 70. ans, vouloit avoir lui seul toutes les Provinces, & ôta par une loi qu'il publia, ce Gouvernement à Silla, pour le donner à Marius; d'où nâquit aussi tôt la guerre civile de Silla, qui chassa de Rome Marius & Sulpicius, avec leurs complices. A cette guerre succeda celle de Cinna, qui n'étoit pas plus moderé que Marius, ni que Sulpicius. Cet homme, pour se venger du Sénat, qui l'avoit déposé du Consulat, & mis un autre Consul à sa place, rapella de leur éxil Marius & son fils, & tous les autres bannis de leur parti, pour en fortifier le sien, auquel il avoit attiré par de grandes promesses tous les Officiers de l'armée Romaine, qui étoit auprès de Nole. Pendant qu'il fait la guerre à sa patrie, Cnée Pompée se voyant frustré de l'esperance d'estre continué dans le Consulat, se tint neutre entre la République & Silla, pour épier les occasions de rendre sa condition meilleure, en se jettant avec son armée du côté, où il trouveroit un plus grand avantage. [Car il arrive toûjours dans les Guerres civiles, que la fidélité des Grands est la victime de leur interest.] Pompée étant mort là dessus, après avoir donné bataille à Cinna, celui ci & Marius se rendirent maîtres de Rome, où leur entrée fut suivie de la mort des Consuls Octavius, qui fut tué par leur ordre, & Cornelius Merula, qui se fit couper les veines, pour prévenir la vengeance de Cinna, dont il rem-

plissoit

pêchérent pas même, que l'on ne fit encore plusieurs réglemens, mais qui étoient tous contraires les uns aux autres, jusqu'à ce que Silla, devenu Dictateur, les ayant changez, ou révoquez, pour en faire de tout nouveaux,

---

NOTES HISTORIQUES.

plissoit la charge. Marius étant mort l'année suivante au commencement de son septiéme Consulat, Cinna, qui entroit dans son second, eut toute la puissance du Gouvernement, mais comme sa domination étoit trop violente, la plûpart des Grans se retirerent auprès de Silla, qui étoit en Grece. Ce qui fut cause, qu'il repassa en Italie, pour venger les Nobles, dont il s'étoit fait le Chef, ainsi que Marius l'avoit été des Plebeyens; & que Cinna fut tué par ses soldats, qui se mutinerent contre lui, sur ce qu'il les vouloit embarquer, pour aller combattre les Nobles. Silla essaya de terminer tous les diférends par un bon accommodement, & à des conditions raisonnables, mais la paix ne pouvoit plaire à ceux, qui languissant dans la tranquilité publique espéroient de relever leur fortune par les factions. L'ambition du jeune Marius, élû Consul à 26. ans, fomenta la guerre, mais après avoir perdu la bataille de Sacriport, il fut tué par des gens apostez par Silla, qui, depuis, en prit le surnom d'*Heureux*; tant il redoutoit le courage de ce jeune adversaire. Cette victoire lui fit déferer la Dictature où il abusa si fort de son pouvoir, qu'on regreta Marius & Cinna. Car il fut le premier, qui inventa la proscription, c'est-à-dire qui fit assigner par autorité publique une récompense à quiconque égorgeroit un citoyen Romain; jusque la même, que l'on ne la donnoit pas plus grande pour la tête d'un ennemi tué à la guerre, que pour celle d'un citoyen tué dans sa maison. Après Cinna, Marius, & Silla, vint Pompée le Grand, qui selon Tacite, savoit mieux dissimuler, mais n'étoit pas meilleur qu'eux. *Post quos Cn. Pompeius occultior, non melior.* Hist. 2. Dès que Pompée fut entré dans le maniment des affaires publiques, non content d'être le premier, il voulut être tout seul, d'où vint la jalousie de Cesar, qui, dans la suite, produisit une autre guerre civile, où la fortune ayant abandonné Pompée, rendit Cesar le maître de l'Empire *Paterc. Hist.* 2. *chap.* 6. 7. 12. 13. 15. 17. 19. 20. 21. 22. 25. 28. 33. 47. & 48.

veaux, donna quelque relâche. Mais ce repos dura peu, à cause des poursuites & des opositions turbulentes de Lepidus, & de la licence effrenée des Tribuns, qui recommencérent à soulever le Peuple, pour faire passer leurs decrets. Et dès lors on fit autant de loix; qu'il y avoit de personnes *qu'on accusoit*; de sorte que toute la République étant corrompue, les loix se multiploient à l'infini 4.

XXIX. Enfin, Cnée Pompée, étant dans son troisiéme Consulat *n*, fut élu pour réformateur des mœurs: mais comme ses remédes étoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 La multitude des loix, dit Platon dans sa République, est une marque aussi certaine de la corruption d'un Etat, que la multitude des Medecins en est une de la grande quantité des malades. Je puis dire avec verité: ajoûte un grand Ministre, que les nouvelles loix ne sont pas tant des remedes aux désordres des Etats, que des témoignages de leur maladie, & des preuves assûrées de la foiblesse du Gouvernement, atendu que si les anciennes loix avoient été bien éxécutées, il ne seroit besoin, ni de les renouveller, ni d'en faire d'autres pour arrêter de nouveaux désordres, qui n'eussent jamais pris cours. *Chap. 5. de la seconde partie du*

NOTES HISTORIQUES.

a Patercule dit, que dans ce Consulat, on ne lui donna point de colégue, & que cet honneur extraordinaire fit tant de jalousie à Cesar, que dès lors ils devinrent ennemis irréconciliables. Il ajoûte, que Pompée employa toute la puissance de ce Consulat contre les brigues des charges. *Chap.* 47.

étoient pires que les maux 1, & qu'il violoit *en faveur de ses amis* les loix qu'il avoit faites 2, il perdit par les armes *de ses ennemis* l'autorité, qu'il vouloit conserver avec les armes *o*. Et depuis, il n'y eut durant plus de vingt

REFLEXIONS POLITIQUES.

du Testament Politique. Quoi qu'il en soit, Mezerai a eu raison de dire, que la multiplication des réglemens en France n'a jamais servi qu'à multiplier les abus. *Dans la Vie d'Henri III*.

1. Pour faire des loix, il faut se régler sur la disposition des peuples. Il n'y a point de pires loix que celles qui prescrivent des choses, qui vont à la perfection; car la difficulté de les observer les réduit au non-usage. La pratique ne va jamais si loin que la speculation, & par conséquent, il faut ajuster les choses, non pas de la maniere qu'elles seroient le mieux; mais de la maniére qu'elles peuvent durer plus long-tems. Le Cardinal Pallavicin apelle très bien les loix trop rigoureuses le poison de la tranquilité publique.

2 Un Prince, ou un Magistrat, qui éxemte de l'observation des loix, qu'il a faites lui-même en matiére de réformation, des personnes, qui ont besoin d'être réformées, aprend à tous les autres à les mépriser, sur-tout lorsqu'il accorde ces exemptions, dans un tems, où ces loix sont encore toutes fraîches.

NOTES HISTORIQUES

o Tous les gens de bien, dit le même Auteur, vouloient que Pompée & Cesar renonçassent tous deux au commandement des armées. Pompée aprouvoit fort l'avis de ceux, qui disoient qu'il le falloit ôter à Cesar; mais résistoit à ceux, qui jugeoient à propos, qu'il le quitât aussi. Et voilà par où commença la guerre civile. *Chap.* 48.

vingt ans ni paix, ni droit, ni police; les plus grands crimes demeuroient impunis, & plusieurs belles actions firent périr leurs auteurs. Mais après qu'Auguste eut affermi sa puissance, il abolit, dans son sixiéme Consulat, tout ce qu'il avoit ordonné étant Triumvir; & nous donna des loix pour vivre en paix sous son Empire. Et comme il vouloit faire observer exactement ces loix; il proposa des récompenses pour ceux, qui en dénonceroient les infracteurs. Celle, qui fut apellée Papia Poppea, portoit; que le Peuple Romain, en qualité de pére commun, posséderoit comme vacans tous les biens, qui étoient laissez par testament à ceux, qui n'avoient point d'enfans *p*. Mais les Délateurs alloient bien plus avant; ils troubloient & toute la ville, & toute l'Italie, plusieurs familles étoient déja ruïnées; & tout le monde prenoit l'épouvante,

NOTES HISTORIQUES.

p Par la loi *Papia*, ceux qui n'avoient jamais été mariez *nihil capiebant ex testamentis*, étoient frustrez de tout ce qui leur étoit laissé par testament: mais les, *orbi*, i. e. ceux qui étant mariez n'avoient point d'enfans, ne perdoient que la moitié de ce qui leur étoit legué. Et c'est en ce sens, que dans Juvénal un adultére dit au mari.

Quod tibi filiolus, vel filia nascitur ex me,
Jura parentis habes; propter me scriberis hæres,
Legatum omne capis, nec non & dulce caducum. Sat. 9.

L'Empereur Antonin ôta au Peuple le droit de *vacantia tenere*, & voulut, que ces biens tombassent au fisc du Prince. *Hodie*, dit Ulpien, *ex constitutione Imperatoris Antonini, omnia caduca fisco vindicantur. In Fragm. tit.* 18.

te, lorsque Tibére, pour y aporter remede 3, tira au sort cinq Consulaires, cinq Prétoriens & dix autres Sénateurs, qui dévelopérent plusieurs clauses embrouillées de cette loi, & ; *par une interprétation favorable*, donnérent, pour le présent, un peu de repos aux citoyens.

XXX. Ce fut vers ce tems là, que Tibére demanda au Sénat, que Néron, fils-aîné de Germanicus, lequel avoit dix-sept ans accomplis, fût dispensé du Vigintivirat *q*, & pût obtenir la Questure cinq ans avant le tems 1 prescrit par les loix *r* : alléguant, que lui-même & son frére avoient obtenu la même grace, à la priere d'Auguste. Cette demande ne fut pas oüie sans moquerie, & je ne doute

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Puisque la fin des loix est de conserver l'ordre & la paix entre les citoyens d'une même ville, il est du devoir du Prince de les modérer, quand elles sont trop rigoureuses ; ou de les abolir tout à fait, lorsqu'elles ne sont plus utiles au public.

1 La bonne éducation, que l'on donne aux enfans des

NOTES HISTORIQUES.

q Les Vigintivirs n'étoient que de petits Juges de police, qui procédoient à la vente des biens des particuliers; qui distribuoient des grains au Peuple ; qui avoient soin de réparer les chemins, & de voir, que la monnoye ne fut point alterée. A Venise, les Nobles des anciennes Maisons font d'ordinaire dispenser leurs enfans de passer par les deux Quaranties civiles.

r Selon les loix, on ne pouvoit être Questeur qu'à 25. ans.

doute pas même, qu'on ne se fut moqué autrefois de celle d'Auguste *f*, quoi qu'elle fut beaucoup plus raisonnable. Car outre qu'alors l'autorité des Cesars étoit toute nouvelle, & l'ancien usage plus present à la mémoire, Auguste n'étoit que le beau-pére de Tibére & de Drusus; au lieu que Tibére étoit l'oncle & l'aïeul de Néron *t*. Avec la Questure, on lui décerna la dignité de Pontife, & la premiére fois qu'il parut en public avec la robe virile, on distribua de l'argent & du bled au menu-peuple, qui tressailloit de joye de voir un fils de Germanicus déja dans les charges. Cette joye fut encore augmentée par son mariage avec

REFLEXIONS POLITIQUES.

des Princes, jointe au privilége de leur naissance, les doit afranchir des loix de l'âge, d'autant qu'ils deviennent habiles de bien meilleure heure que les autres. Ce qui a donné lieu de dire.

Cæsaribus virtus contigit antè diem.

Il est impossible, disoit le Cardinal du Perron, que les Princes ne sachent quelque chose, car ils ont les fruits des peines tous de ceux qui étudient; ils aprennent en un quart-d'heure ce à quoi un bon esprit aura travaillé un mois. *Perroniana.*

NOTES HISTORIQUES.

---

f Auguste, pour faire le populaire, & laisser au Sénat une vaine image de grandeur & de liberté, feignoit d'avoir besoin de leur consentement, pour accorder aux enfans de sa femme une dispense, dont il étoit le maître absolu.

t Et par conséquent, Tibére devoit prendre un plus grand interêt a l'avancement de son petit-fils, que n'avoit pris Auguste à celui des fils de sa femme.

avec Julia, fille de Drusus 2. Mais si ce mariage fut universellement aprouvé, on murmura fort de celui, qui se concerta, de la fille de Séjan avec le fils de Claudius 3, dont la noblesse sembloit être soüillée par une si basse alliance; au lieu que Séjan, dont l'ambition étoit déja suspecte, s'élevoit infiniment.

XXXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes illustres, Lucius Volusius & Sallu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les mariages égaux, soit entre les Princes, ou entre les particuliers, sont toujours aprouvez.

3 Les Princes du sang, à quelque point d'honneur près, ne font pas une faute si grande, que l'on pense, en s'alliant avec les filles, ou les niéces des Ministres; car outre que c'est un moïen de se conserver les bonnes graces du Prince, c'en est encore un de s'agrandir: mais les Ministres, qui ont l'ambition de s'allier avec les Princes du sang, s'exposent toujours à beaucoup d'envie; & quand il vient un revers de fortune, comme il arrive très souvent; ils tirent peu de protection de ceux, qui ne les ont honorez de leur alliance que par intérêt, & qui n'aïant plus rien à esperer d'eux, ne les considérent plus que comme des parens, qui les deshonorent. Il y a encore une autre raison, qui doit empêcher les Ministres d'aspirer à cet honneur; c'est que ces Princes étant fort sujets à devenir suspects à celui qui regne, le soupçon qu'il a d'eux retombe souvent sur le Ministre, qui a intérêt de les protéger, à cause de la parenté. Et d'ailleurs, le Prince, qui veut être le maître en tout, & tenir lieu de tout à ses créatures, ne pourra jamais aimer ni beaucoup, ni longtems, un Ministre, qui sera partagé d'afection & de complaisance entre lui & les Princes de son sang.

Sallustius Crispus. Le premier étoit d'une famille ancienne, mais qui n'avoit point exercé de plus haute charge que la Préture ; il y fit entrer le Consulat, & la dignité de Censeur, qui lui fut donnée pour faire la revüe des décuries de la Cavalerie ; & amassa des richesses excessives, qui agrandirent infiniment cette Maison. L'autre étoit petits fils d'une sœur de Caius Sallustius, fameux Historien Romain, dont il avoit pris le nom en vertu de son adoption. Il lui auroit été très-facile de monter aux plus hautes dignitez, mais, sans être Sénateur, non plus que Mecenas *u* dont il suivoit l'éxemple, il ne laissa pas de surpasser en pouvoir beaucoup de Consulaires & de Trionfans. Sa façon de vivre étoit toute diferente de celle des Anciens, soit pour la propreté des habits ; ou pour la délicatesse du manger ; & l'abondance, qui regnoit dans sa maison, aprochoit fort du luxe. Mais avec tout cela, son esprit sufisoit aux plus grandes afaires 1 ; & il y montroit d'autant plus de viguéur,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. De tout tems, les hommes qui ont manié, ou qui ont

NOTES HISTORIQUES.

u Patercule dit, que Mecenas se contenta toute sa vie du rang de Chevalier Romain, sans se soucier des dignitez, qu'il lui auroit été facile d'Obtenir d'Auguste, dont il n'étoit pas moins aimé qu'Agrippa, s'il eut été d'humeur à les desirer. *Hist. 2. chap. 88.*

vigueur, qu'il afectoit de paroître volouptueux & sans souci. Durant la vie de Mecenas, il tint la seconde place dans le Ministere, & la premiere après sa mort. Il eut part à la résolution qui fut prise de tuer le jeune Agrippa 2, & sur la fin de ses jours, il eut plus l'aparence d'un favori, qu'il n'en eut le pouvoir: Et cela étoit arrivé pareillement à Mecenas 3. Tant il est rare, que la faveur dure

ont été capables de manier les grandes affaires, ont été les plus voluptueux. Jamais homme ne fut plus vigilant, que l'étoit Mecenas, lorsque les affaires de l'Etat le requéroient ainsi; mais aussi personne n'aima davantage le repos, l'oisiveté, & les plaisirs de la vie. Ainsi, Saluste l'imita en tout, en vertus & en vices.

2 Tôt ou tard, les Princes se lassent de voir, ou du moins d'aimer les témoins, les complices, ou les ministres de leurs crimes, soit par honte, ou par repentir. *Voi la note 3. du chap. 1. du livre 1.*

3 La disgrace des premiers Ministres n'est pas toujours un éfet de leur mauvaise conduite. Les plus sages & les plus modérez perdent la faveur, aussi bien que ceux qui en ont abusé. Mecenas étoit, sans contredit, un des meilleurs & des plus intelligens Ministres, que pût avoir Auguste, & cependant il ne laissa pas d'éprouver, que son Maître aimoit le changement. Gonçalo Hernandez avoit conquis au sien le Royaume de Naples, & la premiére récompense qu'il en reçut, fut que Ferdinand le Catholique préta l'oreille à toutes les plaintes & à toutes les calomnies de ses envieux, ravi de trouver une occasion de réformer & de resserrer son pouvoir. Après quoi l'ayant fait revenir en Espagne, il le tint sept

toûjours x; soit que les Princes, se dégoûtent de leurs confidens, lorsqu'ils n'ont plus rien à leur donner; ou ceux ci de leur Maître, quand ils n'ont plus rien à desirer 4.

AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

sept ou huit ans rélegué dans ses terres, il lui refusa tout net la grande Commanderie de Léon, & puis celle de Hornachos, qui vaquérent en même tems. *Mariana chap. 9. du livre 28. & 14, du livre 30. de son Histoire*, à la fin de la quelle il fait l'éloge de ce grand Capitaine en ces termes: Personnage admirable, dit-il, & tout ensemble le plus brave & le plus heureux guerrier, qui fut sorti d'espagne de puis long-tems. L'ingratitude, dont on usa envers lui, augmenta la gloire & le préserva même des fautes, qu'il auroit pû faire sur le déclin de son âge. Car il est bien rare de naviger plusieurs fois sans essuïer aucune bourasque.

4 La faveur des Rois, (dit Antoine Perez, qui le savoit

NOTES HISTORIQUES.

x Le Chancelier de Chiverni, dit, qu'il étoit fatal à la race des Valois de haïr à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement Philippe de Valois, le premier de cette race, étoit obligé de sa Couronne au Comte d'Artois, & depuis il fit tout ce qu'il pût, pour le dépoüiller de ses terres. Loüis XI. ruina le Duc de Bourgogne, chez qui il avoit demeuré six ans. Loüis XII. persecuta le Maréchal de Gié; & François I. le Duc de Bourbon, qu'il avoit uniquement aimé; & Messieurs de Montmorency & de Brion, qui avoient été ses favoris. Henri II. en usa de même envers M. de Dampierre, & le Maréchal de Gié, de la main duquel il avoit voulu être fait Chevalier: Charles IX. envers Messieurs de Montmorency & de Cossé; Henri III. envers Messieurs de Lignerolles, de Bellegarde, le Guast, Saint Luc, de Villequier, Beauvais-Nangis; & sur tout envers Messieurs de Guise, qu'il avoit tant aimez en sa jeunesse; & tous ceux de son Conseil, qui l'avoient le mieux servi. *Dans ses Mémoires*. On peut dire la même chose de presque tous les Princes.

AN DE ROME. 774.

XXXII. L'année qui ſuit eſt remarquable par le commun Conſulat du pére & du fils, qui étoit le quatriéme de Tibére, & le ſecond de Druſus. Deux ans auparavant, Germanicus avoit bien été le colégue de Tibére, mais la proximité du ſang n'étoit pas ſi grande, ni même le neveu fort agréable à l'oncle. Au commencement de cette année, Tibere alla ſe promener dans la Campanie *y*, comme pour prendre de nouvelles forces, ſoit qu'il méditât déja de s'abſenter pour toûjours; ou que, par ſon éloignement, il voulût laiſſer faire à ſon fils toutes les fonctions du Conſulat 1. Il arriva par hazard une choſe, qui bien

REFLEXIONS POLITIQUES.

ſavoit par expérience) monte, ou deſcend. Quand donc elle ne peut plus monter, il faut néceſſairement qu'elle deſcende. Lorſque les Princes n'ont plus rien à donner, ils ont honte de voir leur impuiſſance; & lorſque les favoris n'ont plus rien à deſirer, ils ſe laſſent d'être complaiſans. Car, ſelon Commines, plus de gens ſervent pour l'eſpérance des biens à venir, que pour les biens, qu'ils ont déja reçus. *Chap. 11. du livre 3.*

1 Un Prince, qui éxerce ſon fils aux fonctions du Gouvernement, fait également le devoir de pere & de Prince;

NOTES HISTORIQUES.

y Apellée aujourd'hui la terre de Labour.

qu'elle fût de peu d'importance, donna à Drusus une occasion de se faire aimer, en terminant la querelle, qu'elle avoit excitée 2. Le Prétorien Domitius Corbulo porta ses plaintes au Sénat contre le jeune Lucius Sulla, qui n'avoit pas voulu lui céder sa place dans un spectacle de gladiateurs. L'âge, la Coutume, & les Vieillards étoient pour Corbulon; Mamercus Scaurus, Lucius Arruntius, & quelques autres, pour Sulla, leur parent. Les uns & les autres haranguoient à l'envi, & l'on alléguoit contre Sulla l'éxemple de nos Anciens, qui avoient refrené par de rigoureux arrêts l'irrévérence de la Jeunesse 3. Dru-
sus

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince: de pere, parce qu'il donne l'éducation qu'il doit à son fils; & de Prince, parce qu'il s'aquite envers ses Sujets de l'obligation qu'il a de travailler à laisser un bon successeur. Et c'est par cet endroit, que Commines veut blâmer l'Empereur Fréderic III. quand il dit, » que le Duc Maximilien, son fils, n'a-» voit connoissance de rien, & avoit été mal nourri, » au moins pour avoir connoissance des grandes cho-» ses. *Chap. 3 du livre 6.*

2 Les plus petites choses font quelquefois naître les plus grands événemens. Les querelles, qui arrivent entre les Grands, ne sont jamais à négliger, parce qu'elles se convertissent souvent en factions, en cabales, & en partis.

3 Il est non seulement de la bienséance & de l'honnêteté publique, mais encore de l'interêt du Prince & de l'Etat, que les vieillards soient respectez par les jeunes
gens

ſus dit tout ce qu'il falloit pour adoucir les eſprits, & Corbulon fut ſatisfait 4 par Scaurus, qui étoit oncle & beaupére de Sulla, & le plus éloquent Orateur de ſon tems.

XXXIII. Le même Corbulon ayant fait des plaintes de la négligence des Magiſtrats des villes municipales, & de la malverſation des Voyers, qui laiſſoient les grans-chemins tout rompus, de ſorte qu'on n'y pouvoit plus paſſer, ſe chargea volontiers de la commiſſion d'y pourvoir. Mais il fit moins de ſervice au public, qu'il ne fit de tort à beaucoup de particuliers 1, à qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

gens, mais particuliérement dans les aſſemblées & dans les cérémonies, où l'irrévérence de la Jeuneſſe envers les perſonnes, que l'âge rend vénérables, eſt de très-dangereuſe conſéquence.

4 Il importe beaucoup au Prince de ne point laiſſer impunies les offenſes, que les jeunes Seigneurs de ſa Cour font aux Juges & aux Magiſtrats; car il ne ſera lui-même obéï, qu'autant qu'il fera reſpecter ceux, qui ſont les gardiens des loix. Il y a par-tout, mais en France plus qu'ailleurs, une antipatie horrible entre les gens d'épée & les gens de robe; que ſeroit-ce, ſi ceux-ci ne tenoient pas les autres en bride?

1 Il y a toujours des gens, qui ont la préſomption de croire, qu'ils ſont capables de conduire des afaires, où ils n'entendent rien. Ceux, qui ſe trouvent en crédit auprès des Princes, croient toûjours être dignes de toutes ſortes d'emplois, & ſur ce faux fondement ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour les obtenir. Cependant, il eſt vrai, que tel, qui eſt capable de bien ſervir le public en certaines fonctions, ſera capable de le

D 5 ruiner

à qui il ôtoit l'honneur & les biens par des procédures injustes 2.

XXXIV. Peu de tems après, Tibére écrivit au Sénat, que Tacfarinas recommençoit à ravager l'Afrique, & qu'ainsi il faloit élire un Proconsul entendu au métier de la guerre, robuste, & capable de bien remplir cette charge. Sexte Pompée prit cette occasion, pour insulter M. Lepidus, disant, que sa pauvreté & son peu de courage deshonoroient sa famille 1; & que, par conséquent; il faloit l'ex-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ruiner en d'autres. M. de la Chastre dit, que l'Evêque de Beauvais fit tout ce qu'il pût pour ruiner M. de Chasteau-neuf auprès de la Reine Anne d'Autriche; pour n'avoir point de compagnon dans la direction des afaires, dont il se croyoit très-capable. La Reine, ajoûte-t-il, ne pouvoit mieux choisir pour la fidelité ni guere plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayant pas la cervelle assez forte pour une telle charge. *Dans ses Memoires.*

2 La réformation est plus dangereuse que le mal, quand on la donne à faire à des personnes, qui n'ont pas la capacité, ni la modération requises. Sur les plaintes, que quelques-uns fesoient de certains réformateurs, qui avoient fait plus de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fussent établis, le Cardinal du Perron dit au Conseil: *Ceux-ci ont raison de s'apeller réformateurs, mais c'est au langage de Maître Guillaume.* C'étoit un bouffon, qui quand il vouloit dire, ruiner, disoit réformer *Perroniana.*

1 De tout tems, les plus grans hommes ont trouvé des adversaires; qui ne leur ont pas seulement voulu ôter

l'exclure du Gouvernement de l'Asie, qu'il avoit tiré au sort. Le Sénat au contraire tenoit Lepidus pour un homme modéré, & plus digne de loüange, que de mépris, puisqu'avec le peu de bien que son pére lui avoit laissé, il avoit toûjours vécu sans bassesse. Il fut donc envoyé en Asie ; & quant à l'Afrique, la nomination du Proconsul fut renvoyée à l'Empereur.

XXXV. Là-dessus, Severus Cecina proposa de deffendre aux femmes d'accompagner leurs maris dans leurs Gouvernemens ; après » avoir protesté plusieurs fois, qu'il vivoit » heureux avec la sienne, dont il avoit six » enfans ; & qu'il ne conseilloit rien pour le

» pu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ôter les charges, & les dignitez, dont ils étoient revêtus, mais qui les ont encore attaquez dans l'honneur, ou du moins, qui ont tâché de détruire l'opinion qu'on avoit de leur éminent mérite. M. de Montresor dit, que le Cardinal de Richelieu, dans tout ce qu'il a entrepris a été plus obligé à la fortune, que l'Etat à ses conseils & à ses délibérations. Et dans un autre endroit, il ajoûte, qu'il n'a jamais rien trouvé en lui, ni d'un esprit prévoïant, ni d'un grand personnage, mais seulement, que c'étoit un homme fort heureux, que la fortune soûtenoit beaucoup plus dans les traverses, qui lui arrivoient, que la prudence, que plusieurs ont voulu estimer en lui. *Dans ses Mémoires*. L'Evêque de Beauvais disoit, que le Cardinal Mazarin n'étoit pas habile homme, parce qu'il n'entendoit pas les matiéres bénéficiales, ni les Finances. *Mémoires de M. de la Chastre*.

» public, qu'il n'eût observé lui-même, » puisqu'il ne l'avoit jamais menée dans aucune des provinces, où il avoit servi durant » quarante ans. Il ajoûta, que ce n'étoit pas » sans cause, que nos ancêtres l'avoient deffendu : que la compagnie des femmes ne » faisoit que de l'embaras, soit en paix, soit » en guerre ; que leur luxe corrompoit les « mœurs, & leur frayeur retardoit les entre» prises 1 : qu'avec elles une armée Romaine » ressembloit à une marche d'eunuques z : que » ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a rien de plus contraire à l'aplication nécessaire aux affaires publiques, que l'attachement, que ceux qui en ont l'administration, peuvent avoir pour les femmes. Comme une femme a perdu le monde, rien n'est plus capable de nuire aux Etats, que ce sexe, lorsque prenant pié sur ceux, qui les gouvernent, il les fait souvent mouvoir comme bon lui semble, & mal, par conséquent ; les meilleures pensées des femmes étant presque toujoursmauvaises en celles, qui se conduisent par leurs passions, qui d'ordinaire tiennent lieu de raison dans leur esprit ; au lieu que la raison est le seul motif, qui doit animer & faire agir ceux, qui manient les affaires publiques. *Section 5. du chap. 8. de la premiere partie du Testament Politique du Cardinal de Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

z Le latin dit, *ad similitudinem barbari incessus*, i. e. qu'il sembloit que ce fut un camp de Barbares; parce que c'étoit la coutume des Barbares de mener leurs femmes à la guerre, comme le marque Tacite. *Ann. 4. adsistentes plerif-*

» ce ſexe n'étoit pas ſeulement imbécille, & » incapable de travail, mais encore cruel, » ambitieux, & qui veut dominer abſolu- » ment, s'il a trop de liberté : qu'on voyoit » des femmes marcher parmi les cohortes, » & commander aux centurions ; qu'une ve- » noit de préſider aux revûës & aux exerci- » ces des ſoldats : que lorſque leurs maris » étoient accuſez de péculat, elles s'y trou- » voient toûjours mêlées : que dès qu'elles » entroient dans une province, les plus ſcé- » lérats s'adreſſoient à elles, comme à cel- » les, qui entreprenoient volontiers les mé- » chantes affaires, & qui venoient à bout de » tout : qu'on les attendoit à la ſortie, *pour » leur preſenter des requêtes*, & qu'il y avoit » comme deux prétoires ; *mais avec cette dif- » ference*, qu'elles ſe faiſoient mieux obéïr » que leurs maris. Qu'autrefois les loix Op- » piennes, & quelques autres, leur avoient » mis

NOTES HISTORIQUES.

pleriſque matres & conjuges. Ann. 14. *Britannorum copiæ animo adeo fero, ut conjuges quoque teſtes victoriæ ſecum traherent.* Et dans ſa Germanie. *Feminarum ululatus audiri, vagitus infantium. Hi cuique ſantiſſimi teſtes, &c.* Mais j'ai trouvé plus de grace, & même plus de juſteſſe, à dire une marche d'eunuques, à cauſe de ce que dit ici Tacite, que le luxe des femmes énervoit & amoliſſoit le courage des ſoldats. Outre que cela eſt conforme à la verité de l'Hiſtoire, qui raconte, que les Barbares faiſoient grand état des eunuques, juſqu'à leur donner le commandement des armées. *Non deſpectum id* (i. e. d'être eunuque) *apud Barbaros, ultroque potentiam habet. Tac. Ann.* 6.

» mis un frein, mais qu'elles avoient si bien
» rompu ces liens, qu'elles gouvernoient main-
» tenant, non seulement leurs maisons, mais
» encore les tribunaux de judicature, & les
» armées 2.

XXXVI. Peu de gens aprouvérent cet avis, & plusieurs même y contredirent 1, criant, que l'on n'avoit point mis cette affaire en délibération *a*, & que Cecina n'étoit pas un censeur d'assez grand poids. Et tout d'un tems,

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Puisque l'intérêt des hommes, conclut M. de Richelieu, est ce qui d'ordinaire les fait malverser aux charges qui leur sont commises; les Ecclésiastiques sont souvent préférables à beaucoup d'autres, lorsqu'il est question des grands emplois; non pas qu'ils soient moins sujets à leurs interêts, mais parce que n'ayant ni femmes, ni enfans, ils sont libres des liens, qui attachent davantage. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

1 il est toujours dangereux d'ouvrir un avis de réformation,

NOTES HISTORIQUES.

a C'est que l'affaire n'ayant pas été proposée par les Consuls, ni par le Prince, à qui il apartenoit de proposer les matieres, pour en faire déliberer, on prétendoit que l'avis de Cecina étoit hors de propos; & que d'ailleurs il n'étoit pas homme assez considérable de lui mesme, pour entreprendre la réformation des Proconsuls & des autres grands Magistrats, qui alloient gouverner les Provinces. Tacite dit néanmoins en deux endroits du second livre, qu'il étoit permis de sortir du sujet, sur lequel on déliberoit, quand on avoit à dire quelque chose de plus important au public; & que cela étoit encore alors très ordi-

tems, Valerius Messalinus, fils de Messala *b*, de l'éloquence duquel il avoit quelque teinture, répondit » Que l'on avoit chan- » gé très à-propos beaucoup de choses trop » sévéres des Anciens 2, attendu que la Ville » n'étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

mation ; car il y a toujours plus de gens, qui la craignent, qu'il n'y en a qui la desirent. M. le Cardinal de Richelieu avoue, qu'il n'avoit osé entreprendre la réformation de la Maison du Roi, parce qu'il ne le pouvoit faire, sans choquer l'interêt de beaucoup de gens, qui étant continuellement auprès du Roi, & vivant avec lui dans une grande familiarité, eussent pû le détourner des ordres les plus nécessaires à son Etat, pour empêcher ceux de sa Maison, dont le déréglement leur étoit utile. *Chap. 7. de la premiére partie du même Testament.*

2 Il y a des choses utiles, & même nécessaires, dans un tems, qui seroient pernicieuses dans un autre. Ceux, qui ont la conduite des Etats, soit les Princes, ou les Ministres, doivent s'accommoder au présent, qui d'ordinaire n'a point de raport au passé. Tous les Politiques conviennent en cela. Machiavel pose pour fondement du bon ou du mauvais succès des afaires la maniére de procéder convenable ou non convenable au tems, auquel on se rencontre. Ce qui fait, dit-il, que

NOTES HISTORIQUES.

ordinaire aux Sénateurs. *Erat quippe adhuc frequens Senatoribus, si quid è rep. crederent, loco sententiæ promere*, & trois pages après : *A majoribus concessum est egredi aliquando relationem, & quod in commune conducat loco sententiæ proferre.*

b Messala Corvinus, de qui Quintilien dit, *Cicerone mitior & dulcior, & in verbis magis elaboratus. Dialogo de Oratoribus.*

» n'étoit plus, comme autrefois, agitée de
» guerres, ni environnée de Provinces en-
» nemies : que si l'on accordoit quelque cho-
» se au plaisir des femmes, cela ne faisoit
« point d'incommodité durant la paix ; &
» que bien loin d'être à charge aux Alliez,
» elles ne l'étoient pas même à leurs maris,
» avec qui tout le reste leur étoit commun.
» Véritablement, *disoit-il*, il faut aller à la
» guerre sans embaras, mais lorsqu'on en re-
» vient, qu'y a-t-il de plus honnête, que de
» goûter le repos avec sa femme ? On m'en
» citera quelques unes, qui n'ont pas résisté
» à l'ambition, ni à l'avarice ; mais leurs ma-
» ris mêmes n'ont ils pas été, la plûpart,
» sujets à divers apétits déréglez ; & cesse-t-
» on

REFLEXIONS POLITIQUES.

que la fortune abandonne un Prince, c'est qu'il ne sait pas accorder sa conduite avec les tems, & que les tems & les affaires venant à changer, il ne change point de procedé, ni de mesures ; au-lieu que s'il en changeoit, la fortune ne changeroit pas. *Chap. 9. du livre 3. de ses Discours.* M. le Duc de Rohan dit à peu près la même chose dans l'Epître de son *Interêt des Princes*, adressée au Cardinal de Richelieu. On ne peut, dit-il, établir une régle immuable dans le gouvernement des Etats. Ce qui cause la révolution des affaires de ce monde, cause aussi le changement des maximes fondamentales pour bien regner. C'est-pourquoi ceux, qui en ces matiéres se guident plus par les exemples du passé, que par les raisons présentes, font par nécessité des manquemens notables.

» on pour cela d'envoyer des Magiſtrats dans » les Provinces ? On me dira, que ce ſont » leurs femmes, qui les ont corrompus ; eſt-» ce que tous ceux, qui n'en ont point, ſont » ſans reproche *c* ? Les loix oppiennes ont » plû autrefois, parce qu'elles étoient de ſai-» ſon ; mais on les a depuis relâchées & mo-» dérées, parce qu'on l'a jugé néceſſaire 3. » C'eſt en vain, que nous donnons d'autres » noms à nôtre lâcheté ; car ſi la femme paſ-» ſe les bornes du devoir, c'eſt plus la faute » du

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Au nouvel établiſſement d'une République, la raiſon veut, qu'on établiſſe les loix les plus parfaites, que la ſociété des hommes eſt capable de ſouffrir ; mais la prudence ne permet pas d'agir de même pied dans une ancienne Monarchie, dont les imperfections ont paſſé en habitude, & dont le déſordre fait, non ſans utilité, partie de l'ordre de l'Etat. Il faut en ce cas céder à la foibleſſe, & ſe contenter plutôt d'une régle modérée, que d'en établir une plus auſtére, & qui ſeroit peut-être moins convenable, parce que ſa rigueur pourroit cauſer quelque ébranlement, à ce qu'on veut affermir. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Teſtament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

c Si Pilate eût ſuivi le conſeil de Claudia Procula, ſa femme, qui lui envoya dire juſques dans ſon tribunal, qu'il ſe gardât bien de condamner l'innocent : *Miſit ad illum uxor ejus, dicens : Nihil tibi & juſto illi Matt.* 27. il n'eût pas abandonné Jeſus Chriſt aux Juifs. S'il y avoit beaucoup de femmes comme cette Procula, il ſeroit à deſirer, que tous les Gouverneurs & les Intendans menaſſent leurs femmes avec eux.

» du mari 4 que la sienne *d*. Et d'ailleurs, il » n'est pas juste, que, pour un ou deux ma- » ris trop facile, on nous ôte à tous les com- » pagnes de nôtre bonne & mauvaise fortu- » ne. Outre que c'est abandonner un sexe, » qui de soi n'a ni vigueur, ni conduite, » c'est encore l'exposer par son luxe à la con- » voitise des hom- » mes 5. Car si la » presence des ma- » ris n'est pas une » garde suffisante, » que sera-ce, » quand une ab- » sence

Ou, Les maris ont beau garder leurs femmes à vûë, les mariages n'en sont guère plus à couvert des adulteres : que sera-ce donc, quand une absence de plusieurs années les tiendra séparez, comme s'ils avoient fait divorce ? D'Ablancourt obmet ces mots, *in modum discidii*, qui font pourtant toute la grace & la force de cette période.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 La sote vanité des maris, qui veulent non seulement, que leurs femmes le portent beau, mais encore qu'elles éfacent par la magnificence de leurs habits, des Dames, qui sont fort au dessus d'elles, cette vanité, dis-je, est la premiére cause de tous les déréglemens de leurs femmes, qui, pour soûtenir un état, dont la folie des maris les a mises en possession dans les premiers jours de leur mariage, sont obligées de chercher la ressource de leurs finances épuisées, dans la bourse de ceux, qui veulent bien être leurs galans. Cela mis en fait, à qui faut-il donner le tort, aux maris, ou aux femmes ?

5 Si l'on pouvoit trouver moyen de bannir le luxe, il

NOTES HISTORIQUES.

d Que c'étoit en vain, dit d'Ablancourt, que nous déguisions nos fautes sous d'autres noms, & que souvent les vices des femmes étoient les defauts du mari. Ce qui n'a point de sens, ou du moins ne rend point celui de Tacite, qui dit: *Nam viri in eo culpam, si femina modum excedat.*

» ſence de pluſieurs années les ſéparera de
» leurs femmes, comme par un divorce ? Il
» eſt bon de remédier aux déſordres des Pro-
» vinces, mais il ne faut pas que cela faſſe
» oublier ceux de Rome. Druſus y ajoûta en
» faveur de ſon mariage : Que très-ſouvent
» les Princes étoient obligez de viſiter les
» Provinces les plus éloignées ; qu'Auguſte
» avoit mené pluſieurs fois Livia en Orient
» & en Occident 6 ; que, pour lui, il étoit
» allé en Illirie, & iroit encore en d'autres
» païs, ſi le ſervice public le requeroit ainſi ;
» mais que ce ne ſeroit pas ſans chagrin, ſi
» on l'arrachoit toujours d'entre les bras d'u-
» ne femme, qu'il aimoit ſi tendrement 7,
&

REFLEXIONS POLITIQUES.

il ne ſeroit pas, après cela, difficile, de remédier à la débauche des femmes ; car comme elles ſont encore plus ſuſceptibles de vanité que d'amour, & que la plûpart n'aiment les hommes que par raport aux moyens, qu'ils leur donnent de contenter leur vanité & leur ambition ; ſi le luxe, qui en eſt l'éguillon, venoit une fois à ceſſer, il eſt certain, que leurs déſordres ceſſeroient auſſi, & que la pudeur & la modeſtie reviendroient à la mode. Mais au point que la dépravation des mœurs eſt arrivée, il n'y a pas lieu d'eſpérer un ſi grand bien.

6 Un Prince ne peut rien aléguer de meilleur pour juſtifier ſa conduite, que l'éxemple tout ſemblable d'un prédéceſſeur, qui a eu l'aprobation univerſelle.

7 Quand les Princes ſont jeunes, & qu'ils entreprennent de longs voyages, ils ne peuvent avoir une meilleure

» & dont il avoit tant d'enfans. Ce qui acheva d'éluder l'avis de Cecina 8.

XXXVII. Dans l'assemblée suivante du Sénat, on lût des lettres de Tibére, qui leur faisoient comme des plaintes de ce qu'ils rejettoient sur lui tous les soins du Gouvernement 1, & leur donnoit le choix de Mar. Lepidus ou de Junius Blesus pour le Proconsulat d'Afrique. On écouta donc les raisons de l'un & de l'autre. Lepidus s'excusoit avec plus de franchise 2, alléguant son peu de santé,

REFLEXIONS POLITIQUES.

meilleure compagnie, que celle de leurs femmes, dont la presence les empêche de tomber dans la débauche, pourvû qu'elles aïent de la beauté & de la complaisance. Car sans cela il est impossible, qu'elles aïent assez de pouvoir sur l'esprit de leurs maris, pour retenir le panchant naturel qu'ils ont à la volupté.

8 Le Prince n'a qu'à dire son avis, il est bientôt suivi de tous ceux, qui délibérent avec lui.

1 Le cœur des Princes est rarement d'acord avec leur langue ; à les entendre parler, ce n'est que modestie ; mais à voir ce qu'ils font, c'est presque toujours le contraire. Tibére se plaignoit de ce que le Sénat lui laissoit à nommer le Proconsul d'Afrique, & néanmoins il acceptoit ce qu'il sembloit refuser. Il leur proposoit deux sujets, comme pour leur laisser, par une déférence réciproque, la liberté de choisir ; mais il la leur ôtoit en éfet, en leur donnant l'alternative d'un oncle de Séjanus, dont ils adoroient la fortune.

2 Un bon Courtisan se gardera bien d'entrer en concurrence avec les proches parens d'un Favori, ou d'un Premier Ministre. En ces occasions, il y a toujours plus

té, sa fille prête à marier, & le bas âge de ses autres enfans, outre une chose, que chacun entendoit, quoi qu'il ne la dit pas, que Blesus étoit oncle de Sejan, &, par conséquent avoit plus de faveur 3. Blesus répondit, comme s'il eût voulu refuser aussi, mais les flateurs ne l'écoutérent pas avec le même plai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus de sûreté, & même plus d'honneur, à ceder, qu'à compéter. Il fesoit beau voir un Abbé de la Riviere, homme du dernier néant, disputer le Cardinalat au Prince de Conty.

3 Quelque grand, que soit le mérite d'un prétendant il ne doit jamais se flater de l'emporter sur un compétiteur, qui a la faveur du Prince, ou celle du Premier Ministre. Il y a entre le mérite & la faveur à peu près la même difference, que les Théologiens métent entre la Grace sufisante & la Grace éficace. Le Duc d'Alve avoit le mérite, & le Prince d'Eboli la faveur en 1558. ils demandérent tous deux le Duché de Bari, situé au Roïaume de Naples, d'où le Duc venoit de chasser l'armée de France. Ce service tout récent, & beaucoup d'autres plus anciens, parloient pour le Duc, mais la compétance du Prince d'Eboli empêcha Philippe II. d'accorder cette recompense à un Ministre, à qui son peré & lui avoient tant d'obligation. Tant est vraïe la maxime de Loüis XI. que *naturellement le Prince aime plus ceux, qui lui sont tenus, que ceux à qui il est tenu*. Comines chap. dernier du livre 3. de ses Mémoires. Au reste, c'est un sinistre augure pour un Prince, lorsque celui, qui est le plus considérable par son mérite, n'est pas le plus consideré par la faveur...... Le mérite doit toujours emporter la balance, & lorsque la justice est d'un côté, la faveur ne peut prévaloir sans injustice. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique*.

plaisir, qu'ils avoient pris au refus de Lepidus.

XXXVIII. Enfin, le ressentiment, que beaucoup de gens gardoient au fond du cœur, vint à éclater. La canaille poussoit son insolence si loin, qu'il n'y avoit qu'à embrasser une image du Prince, pour être en droit d'insulter les honnêtes gens 1. Les afranchis & les esclaves mêmes se fesoient craindre à leurs maîtres *e*, qu'ils ofensoient de gaïeté de cœur. Le Sénateur C. Cestius remontra donc, que les Princes tenoient la place des Dieux, mais que les Dieux n'écoutoient point de priéres, qui ne fussent justes: Que le Capitole & les autres

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince sage ne doit jamais souffrir, que personne se serve de son nom, ni de son autorité, pour commettre des violences. Loüis XI. dit Commines, fouloit ses Sujets, toutefois il n'eût jamais souffert qu'un autre l'eût fait, ni ami, ni qui que ce fût, Sixte quint envoya aux galéres le *Bellocchio*, son Echanson, & son ancien domestique, pour avoir apposé l'Anneau du Pêcheur à un Bref, qu'il n'avoit pas voulu expédier. (C'étoit un Bref, qui commandoit à un par-

---

NOTES HISTORIQUES.

e C'est de cette misére des Maîtres que parle le Jeune Pline, quand il dit à Trajan: *Tu nous as tous délivrez des accusations domestiques, & tu as enfin étoufé, pour parler ainsi, une guerre servile.* Philostrate dit, qu'un Maître fut condamné comme impie & sacrilege pour avoir batu son esclave, qui portoit sur soi une dragme d'argent, où l'image de Tibére étoit empreinte. *Dans la vie d'Apollonius.*

autres temples de la Ville n'étoient point ouverts, pour autoriser les crimes 2 : que c'étoit fait des loix, si Annia Rufilla, qu'il avoit convaincue de fausseté devant les Juges, pouvoit lui faire des menaces & des outrages, à la porte du Sénat, & en pleine place, sans qu'il osât l'apeller en Justice, à cause qu'elle lui oposoit une image de l'Empereur *f*. D'autres parlerent presque de même, & quelques uns enchérissant encore sur ces plaintes, prioient Drusus de faire une punition éxemplaire ; de sorte que cette femme fut mise en prison, après avoir été convaincuë.

XXXIX. A la requête de Drusus, Considuus Æquus & Celius Cursor, Chevaliers Romains, furent condamnez par le Sénat, pour avoir accusé faussement de leze-majesté le Pré-

REFLEXIONS POLITIQUES.

particulier de vendre sa maison à *Bellocchio*, qui vouloit bâtir un Palais magnifique dans sa Patrie.) *Leti livre 3. de la seconde partie de la Vie de Sixte.*

2 Les asiles ont été instituez pour ceux qui implorent le secours des loix, & non point pour ceux, qui font profession d'insulter & d'outrager les autres.

NOTES HISTORIQUES

f Suétone dit, que le Sénat défendit de recourir davantage aux statuës & aux images, condamnant aux fers ceux, qui dorenavant s'aviseroient de porter ou d'embrasser l'image de l'Empereur pour offenser les autres. *Dans la vie de Tibére chapitre 37.*

Préteur Magius Cecilianus. Ces deux actions firent grand honneur à Drusus 1, qui se plaisant fort à voir les compagnies de la ville, avoit le renom d'adoucir l'humeur bilieuse de son pére. Et bien loin de blâmer son luxe, on disoit, qu'il valoit mieux pour un homme de son âge, qu'il passat le jour en visites g & la nuit en festins, que de mener une vie solitaire 2, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince n'a point de plus sur moïen de se faire aimer & respecter, qu'en fesant bonne & pronte justice. Il ne se peut une plus belle action, que celle de Jean III Roi de Portugal. Etant au pié de l'Autel pour communier, il arriva un Gentilhomme, qui dit tout haut au Prêtre, qui tenoit l'hostie, Je suspens la communion, jusqu'à ce que le Roi m'ait entendu, & m'ait fait justice; & ce bon Prince ne communia point qu'il ne la lui eût faite. Dans un Traité intitulé, *Audiencia de Principes.*

2 La solitude ne vaut rien parmi les Princes, surtout quand ils sont jeunes. Elles ne sert qu'à les rendre farouches, fantasques, bourus, défians, intraitables, & ennemis de toutes les fonctions apartenantes à la Roïauté. Je ne puis donner ici un exemple, qui fasse mieux connoître le tort que la solitude à l'éducation

NOTES HISTORIQUES.

g Le latin dit, *editionibus*, qui veut dire proprement, spectacles & representations: mais comme il n'y en avoit pas tous les jours, & que Tacite veut marquer ici ses passetems ordinaires, témoin les paroles qui précédent, *ab eo inter cætus & sermones hominum observante*, j'ai trouvé plus à propos d'aller au sens, que de m'arrêter aux paroles.

cation des Princes, que celui de Jean II. Roi de Castille, selon le portrait qu'en fait le judicieux Mariana. » Toutes les vertus de ce Roi, dit-il, étoient éfacées » par le peu de soin qu'il prenoit des affaires, & du » Gouvernement. Il ne donnoit pas volontiers audience, & ne la donnoit jamais qu'à la hâte. Il n'avoit » pas grande capacité, ni la tête assez forte, pour sufire aux soins de son Etat. C'est ce qui ouvrit la porte » de la faveur à ses Courtisans, & particuliérement à » Alvaro de Luna, qui commençoit à être plus familier avec lui, que tous les autres. La Reine Caterine, sa mére, avoit bien eu raison de chasser du Palais ce Mignon; & de le renvoyer en son païs, mais » elle manqua bien de prudence, en tenant son fils » enfermé dans une maison particuliére, par l'espace » de plus de six ans, sans permettre jamais qu'il sortit, » ni que personne le visitât, sinon quelques domestiques du Palais. Par où elle prètendoit empêcher, » que les Grands ne se rendissent maîtres de lui, & n'excitassent quelque nouveauté dans le Royaume. Miserable éducation pour un Roi! chose indigne, » qu'un Prince n'ait pas la liberté de voir, de parler, » ni d'être vû; qu'on le tienne comme dans une cage, » pour le rendre farouche & furieux: qu'on engraisse, comme un chapon dans une muë, celui qui est » né pour le travail, & pour les fatigues de la guerre » Quoi, vous voulez amolir & abatardir par les délices le courage de celui, qui doit être jour & nuit en » sentinelle, & veiller sur toutes les parties de l'Etat? » Certes, une telle nourriture atirera de grands maux à » ses Sujets. Son âge viril sera semblable à son enfance; il passera ses plus beaux jours dans les plaisirs deshonnêtes, & dans l'oisiveté, comme il se voit qu'a » fait Jean II. Car après la mort de la Reine Caterine, » il ala toujours à tâtons, comme s'il fût sorti tout * nouvellement du ventre de sa mére, où qu'il n'eût » jamais vû la lumiere. La multitude des afaires le lassoit, & lui brouilloit même la cervelle. C'est pour-

& sans plaisir 3, & de se laisser devorer à la mélancolie; & à des pensées dangereuses; car Tibére & les Délateurs faisoient assez de peine

REFLEXIONS POLITIQUES.

» quoi il se laissa toute sa vie gouverner à ses Courtisans, » au grand préjudice de ses Etats, qui furent dans une » agitation perpétuelle. Mariana dit encore, qu'il étoit » sujet à des boutades, qui lui prenoient tout-à-coup » & que les caresses qu'il fesoit étoient toutes hors » de saison; de sorte qu'il étoit plus méprisé que redouté. *Chap. 11. du 20. livre de son Hist. d Esp.* La vie que mena Henri III. Roi de France, depuis que ses Mignons lui eurent persuadé de ne se plus communiquer à ses Sujets, & de se tenir caché comme » les Rois d'Orient, produisit les mêmes éfets. Ses » afections, dit le Chancelier de Chiverny, ont fait » paroître, qu'il n'avoit pas le jugement semblable au » reste, & qu'il étoit trop enfermé, & envelopé dans » une volupté, où ses Mignons l'avoient plongé; & il » faut qu'il m'échape de dire, que prévoyant d'assez » longtems, & même plus de quatre ans avant sa » mort, qu'il étoit impossible que ce pauvre Prince » ne se vît à la fin plongé dans quelque grand mal- » heur; je lui remontrai plusieurs fois le grand tort » qu'il se fesoit, & le mal indubitable, que lui & son » Etat en recevroient. *Dans ses Mémoires.* Voi la note 5. de la page 10.

3 Il faut accorder quelque relâche & quelque récréation d'esprit aux Princes, après qu'ils ont travaillé aux afaires serieuses, & qu'ils se sont lassez aux grandes actions de siéges, de batailles, de castramétations. Il n'est pas possible, que l'ame soit toujours tendue en ces graves & pénibles administrations, sans quelque rafraîchissement, ni sans faire diversion à d'autres pensées plus agréables & plus douces. Titus, qui est propose

ne à tout le monde : Et Ancarius Priscus venoit d'accuser de péculat Cesius Cordus Proconsul de Créte, & y avoit ajoûté le crime de leze-majesté, qui servoit alors de renfort à toutes les accusations 4.

XL. Tibére, irrité contre les Juges, qui avoient absous d'adultére Antistius Verus, l'un des plus grands Seigneurs de Macédoine, le rapella à Rome, pour se purger du crime de leze-majesté 1, comme complice du dessein, que Rhescuporis avoit eu de nous faire la guerre, après qu'il eût tué son neveu Cotis. Outre l'interdiction du feu & de l'eau *b*, il

 fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

posé pour un des plus sages Princes, qui ayent jamais gouverné, aimoit éperdument la Reine Bérénice, mais ses amours n'aportérent jamais de retardement à ses affaires *Harangue de M. d'Aubray dans la Satire Ménippée.*

4 Lorsque tous les crimes se convertissent en matiére d'Etat & de leur majesté ; c'est une marque certaine, que le Gouvernement dégénere en tyrannie, & que le Prince sacrifie la justice à ses interêts.

1 Quand un Prince suscite de nouvelles accusations à un Grand, que les Juges viennent d'absourdre de quelque autre crime, il ne fait que trop connoître, qu'il veut absolument la perte de l'acusé.

NOTES HISTORIQUES.

b C'étoit une peine capitale, par laquelle les condamnez perdoient le droit de citoyens, & étoient contraints de s'exiler pays

fut ordonné, qu'il seroit envoyé dans une isle 2, qui n'eût point de commerce, ni avec la Thrace, ni avec la Macédoine 3. Car depuis le partage de la Thrace entre Rhémétalcés & les enfans de Cotis, dont Trebellienus Rufus

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Pour peu qu'il y ait d'aparence qu'un homme soit criminel, il est toujours rigoureusement traité, si c'est pour affaire d'Etat. Il ne faut pas croire, dit le Cardinal de Richelieu, qu'on puisse avoir des preuves mathématiques des conspirations & des cabales; elles ne se connoissent ainsi que par l'événement, c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont plus capables de remede. *Tome 5. des Mémoires de son Ministere.* Et par conséquent, ce qui paroît par des conjectures pressantes, doit quelquefois être tenu pour suffisamment éclairci. *Chap. 5. de la seconde partie du Testament Politique.*

3 Si un Grand est puissant dans une Province frontiére, & tient une conduite, qui donne lieu de le soupçonner d'intelligence avec les Princes voisins, le Prince est en droit de s'assûrer de sa personne, soit en l'apelant à la Cour, ou en le faisant arrêter, s'il n'y vient pas. Et quoiqu'il n'y ait point de preuves authentiques contre lui, ce n'est point lui faire injustice, que de l'empêcher de retourner en cette Province n'étant pas raison-

NOTES HISTORIQUES.

parce que personne n'osoit leur donner retraite, ni leur fournir les choses necessaires pour vivre; ce qui est exprimé par l'interdiction du feu & de l'eau, dont il est impossible de se passer.

An quod in his vitæ causa est, hæc perdidit exul? dit Ovide. *in Fastis.*

Il est à remarquer, que la peine de l'éxil n'étoit jamais exprimée dans les arrêts par le mot *exilium*, mais toujours par cette formule, *aqua & igni arceatur.*

Rufus étoit tuteur à cause de leur enfance, ce Royaume, qui n'étoit point accoutumé à nôtre maniére 4 de gouverner *i*, étoit plein de dissensions, & se plaignoit également de Rhémétalcés & de Trebellienus, qui laissoient impunies les opressions qu'on faisoit

Ou, & ne reprochoit pas moins à Rhémétalcés, qu'à Trebellienus, de laisser impunies les violences, qu'on faisoit, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

raisonnable que le Prince vive en crainte & en inquiétude à l'égard d'un Sujet, ni que l'intérêt d'un particulier l'emporte sur la sureté publique.

4 C'est une condition absolument requise à un Gouverneur, que de savoir les coûtumes, les loix; & les mœurs du païs, où il est envoïé; autrement, il fera mille fautes, qui le feront haïr ou mépriser, & tout cela au préjudice de l'autorité du Prince. M. le Cardinal de Richelieu marque dans le premier chapître de son Testament Politique, qu'il fut obligé d'ôter au Maréchal de Vitry le Gouvernement de Provence, quoiqu'il en fut digne pour son courage & pour sa fidelité, parce qu'ayant l'humeur insolente & altiere, il n'étoit pas propre à gouverner un Peuple jaloux de ses priviléges & de ses franchises, comme sont les Provençaux. C'est pour cela, que les Aragonnois prétendent que le Roi d'Espagne ne peut pas leur donner un Viceroi étranger, c'est-à-dire, qui ne soit pas natif de la Province même d'Aragon, sans violer leurs *fueros*. C'est ainsi qu'ils apellent leurs immunitez & libertez, pour la défense desquelles tout le Royaume se souleva en faveur d'Antoine Perez, contre Philippe II. [1591.]

NOTES HISTORIQUES.

i J'admire d'Ablancourt, qui traduit *insolentia nostri*, l'insolence de nos soldats. *Egregium interpretem, & fercifero Richelisto laudatore dignum!*

faisoit à ceux du païs 5. Les Célalétes, les Odrusiens, & les Diens; nations puissantes *de la Trace*, prirent les armes sous divers Chefs: mais comme ces Chefs manquoient tous également d'expérience 6, cela fut cause, qu'ils ne pûrent pas faire une rude guerre. Les uns ravagent le païs d'alentour; les autres traversent le Mont Hemus, pour exciter la révolte dans les Provinces éloignées; les plus avisez assiégent Rhémétalcés dans la ville, qui porte le nom de Filippe de Macédoine, son fondateur.

XLI. P. Velleïus *k*, qui commandoit l'armée voisine *l*, averti de ce desordre, envoye sur le champ quelques ailes de Cavalerie, avec de l'Infanterie legére, contre ceux, qui alloient

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Un Gouverneur, qui soufre que ceux du païs soient insultez par les étrangers, soit qu'il ne puisse, ou qu'il ne veuille pas y remédier, doit tenir pour certain, qu'à la premiere occasion le peuple se révoltera contre lui.

6 L'Issûe des révoltes est presque toûjours malheureuse, à cause de l'incapacité de ceux, qui se mettent à la tête des rebelles. Car en ces occasions, le peuple, qui ne sait pas temporiser, prend d'ordinaire le premier Chef, qui se presente.

NOTES HISTORIQUES.

k C'est celui, de qui nous avons une Epitome de l'Histoire Romaine, qui est écrite dans toute la pureté du siécle d'Auguste, mais avec une extrême flaterie.

l L'armée de la Mesie.

alloient au pillage, ou qui ramaſſoient du ſecours, pendant qu'il va lui même ſecourir les aſſiégez. Tout lui fut favorable, la diſſenſion des ennemis, le maſſacre des coureurs, la ſortie, que Rhémétalcés fit à propos, & l'arivée de la légion *en même tems* Je me garderai bien d'apeller bataille 1, ni fait d'armées, une défaite de vagabons à demi nuds, où il n'y eut point de nôtre ſang répandu.

XLII. En la même année, les villes de la Gaule commencérent à ſe rebeller à cauſe des dettes énormes, qu'elles avoient contractées. Leurs boutefeux étoient Julius Florus, & Julius Sacrovir, tous deux de maiſon illuſtre, & d'ancêtres, qui, pour leurs ſervices, avoient obtenu le droit de Citoïens Romains; honneur très rare en ce tems-là, & qui ne ſe déféroit qu'à la vertu. 1. Ayant débauché par des entre-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un bon & fidéle Hiſtorien doit raconter les choſes ſimplement, & ſans aucune éxagération. Si la verité eſt l'ame de l'Hiſtoire, ceux qui ſe mêlent de l'écrire, doivent éviter ſcrupuleuſement l'éxagération, qui a toujours quelque mêlange de menſonge. Comines parlant de la bataille de Morat, où le Duc de Bourgogne fut défait par les Suiſſes, dit, que *beaucoup de gens parlent de milliers & font les armées plus groſſes qu'elles ne ſont, & en parlent legérement.* C'eſt un défaut qui eſt très-commun dans la plûpart de nos Hiſtoires modernes.

1 Les honneurs, qui n'ont été déferez, que rarement,

entretiens ſecrets les plus mutins, & ceux, qui par leur pauvreté, ou par la crainte d'être punis de leurs crimes, étoient forcez de tout hazarder, ils conviennent enſemble, l'un de ſoulever les Belges, & l'autre, les Bourguignons; car Florus étoit de Treves, & Sacrovir d'Autun. Ils ſe mettent donc à murmurer, en certaines aſſemblées clandeſtines, de la continuation des impôts, des gros intérêts, qu'ils payoient pour leurs détes *m*; de la ſuperbe & de la cruauté des Gouverneurs; & diſent, que depuis la mort de Germanicus la diſcorde s'étoit miſe dans nos légions; & que s'ils faiſoient reflexion à la puiſſance des Gaules,

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment, & qu'à des perſonnes d'un mérite diſtingué, tiennent lieu d'une grande récompenſe à ceux qui les obtiennent. M. de Marquemont Archevêque de Lion, parlant de l'arrivée du Prince de Pologne à Rome, & des dificultez, que la Congregation *de Riti* avoit trouvées ſur le traitement qu'on lui devoit faire: Il n'a reçu, dit-il, aucuns honneurs publics, mais on a crû le bien recompenſer en le feſant Chanoine de S. Pierre, & lui permétant de faire l'oſtenſion des reliques de cette Egliſe, habillé en Chanoine, Grace, qui n'a jamais été faite, ce dit-on, qu'à Charle-quint, & à un autre Empereur. *Dans une lettre du 5. Janvier 1625. tome 1. des mém du Miniſtére du Card de Rich.*

NOTES HISTORIQUES.

m C'eſt que les Communautez, pour païer les taxes, qu'on metoit inceſſamment ſur elles, étoient obligées d'emprunter de l'argent des banquiers Romains, qui les ruinoient en afaires.

les, à la pauvreté de l'Italie, à l'imbécilité de la populace de Rome, qui ne valoit rien pour la guerre; & à l'état present de nos armées, dont toute la force consistoit dans les troupes étrangéres; ils verroient, que c'étoit le vrai tems de recouvrer la liberté.

XLIII. Il n'y eût presque pas de ville exemte de cette contagion, mais Tours & Angers furent les premiéres à se révolter. Celle-cy fut bien-tôt réduite par le Lieutenant Acilius Aviola, qui fit venir en diligence une cohorte de la Garnison de Lion. Il vint aussi à bout de Tours avec la milice légionnaire, que lui envoya Visellius Varro, Lieutenant de l'Empereur dans la Basse Allemagne, & le secours, que lui donnérent quelques Seigneurs Gaulois, qui attendoient une occasion plus favorable pour se révolter ouvertement. Sacrovir même combatit pour les Romains, ayant la tête nuë, pour faire mieux remarquer sa valeur, à ce qu'il disoit; mais en effet, pour être reconnu par les Gaulois, & les empêcher par là de tirer sur lui, comme lui reprochoient les prisonniers.

XLIV. Tibére informé de tout cela n'en fit pas de cas, & nourrit la guerre par son irrésolution 1. Car Florus poursuivant son entreprise

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 L'irrésolution des Princes, dit Antoine Perez, est

treprise travailloit à corrompre un Regiment de Cavalerie levé à Treves, lequel observoit les formes de nôtre discipline, l'incitant à commencer la guerre par exterminer tous nos Marchands. Mais, à quelques cavaliers près, le Régiment demeura dans son devoir, & les armes ne furent prises, que par une troupe de gens endétez 2, & de Vassaux de Florus, qui voulant se jetter dans la Forêt d'Ardennes, en furent empêchez par les légions, que Visellius & Silius, qui commandoient les deux armées

REFLEXIONS POLITIQUES.

est la mére & la porte de plusieurs grands inconveniens *Dans ses Relations*. Aux grandes affaires, dit le Cardinal d'Ossat, pour éviter un grand mal, & obtenir un grand bien, il faut oser quelque chose, & se résoudre à tems & à point, pour sortir d'un mauvais & dangereux passage le plûtot & le mieux que l'ont peut. *Lettre* 127. Don Carlos Coloma, habile homme d'Etat & de guerre, rend une très bonne raison de cette maxime. Jamais, dit-il, on ne s'est bien trouvé de vaciller dans ses conseils; & quelque aparence qu'il y ait, que le tems pourra donner ouverture à de meilleurs expédiens, il vaut toujours mieux se roidir à surmonter les dificultez qui se presentent, que d'atendre qu'elles cessent; parce que l'on ne sait, ni ne peut pas savoir au juste, s'il n'en surviendra pas encore de plus grandes. *Livre 8. de son Histoire des Guerres de Flandre.*

2 Tout Chef est propre à des malheureux, qui n'ont point de ressources; il est d'eux, comme de ceux qui sont batus d'une cruelle tempête, la retraite la plus mal assurée leur tient lieu de port.

mées *n*, avoient envoyées par deux chemins contraires. Et Julius Indus, qui avoit pris les devans avec une troupe d'élite, ravi d'avoir occasion de se signaler contre Florus, son compatriote, & son ennemi particulier 3, défit ensuite cette multitude mal ordonnée. Florus échapa aux vainqueurs, mais après s'être tenu caché en des endroits inconnus, voyant tous les passages occupez par nos soldats, qui le vouloient prendre, il se tua de sa propre main. Et telle fut la fin de la révolte de Treves.

XLV. Elle fut plus opiniâtre à Autun, à cause de la puissance de la ville *o*, & de l'éloignement de nos armées. Sacrovir s'étoit

E 6 em-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Souvent les Grands ne vangent les injures du Prince & de l'Etat, que parce qu'ils sont animez d'un ressentiment particulier contre les personnes, qui ont offensé le Prince. M. le Cardinal de Richelieu a bien raison

---

NOTES HISTORIQUES.

n Campées sur le bord du Rhin, l'une apellée l'armée d'enhaut & l'autre l'armée d'embas. *Duo apud ripam Rheni exercitus erant; cui nomen superiori, sub C. Silio legato; inferiorem A. Cæcina curabat. Ann. 1.* au lieu que c'étoit maintenant Vitellius, qui commandoit celle d'embas.

o Autun étoit la Capitale d'un Etat, qui comprenoit le Duché de Bourgogne, & le Bourbonnois, que Jule Cesar y joignit à la priére des Autunois, dont il estimoit la valeur, ainsi qu'il le marque dans ses Commentaires. *Boios*, dit il, *petentibus Heduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit. Chap. 6. libri 1. de Bello Gallico.*

emparé de cette cité, où toute la Noblesse des Gaules aprenoit les Arts-libéraux, pour obliger par ce gage les parens & les amis de cette Jeunesse à suivre son parti; & tout d'un tems il distribua à ces Nobles les armes, qu'il avoit fait fabriquer en secret. Ses troupes montoient bien à quarante-mille hommes, dont la cinquiéme partie étoit armée comme nos légions, & le reste, d'épieux, de coutelas, & de toutes les autres armes, qui servent aux chasseurs. Les esclaves destinez à la gladiature furent, selon la coûtume du païs équipez d'une armûre de fer, appelée Cruppellaire, qui étant toute d'une piéce rend les soldats impénétrables aux coups, mais aussi les met hors d'état d'en donner. Ces troupes grossissoient de jour en jour par le concours des habitans des villes voisines, non pas que ces villes se déclarassent encore ouvertement, mais parce que chacun aspiroit au recouvrement de la liberté. A quoi aidoit aussi la discorde de nos deux Généraux 1, entre

Ou, pour atirer par ce gage à son parti les parens & les amis de cette Jeunesse, à qui tout d'un tems il distribua, *&c.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

son de dire, que ces gens-là font bien par un mauvais principe. Au reste, quand un Grand s'est révolté dans une Province, le Prince ne peut mieux faire, que de donner la commission de la vengeance à quelque autre grand Seigneur de la même Province, qui a toujours été le rival, ou l'ennemi du rebelle.

1 Il n'y a point de plus belle occasion de se révolter, que

entre lesquels Tibére balançoit, l'un & l'autre demandant le commandement de l'armée. Mais Visellius, que l'âge avoit affoibli, le céda, après, à Silius, qui étoit plein de vigueur 2.

XLVI Cependant, on débitoit à Rome, que les soixante-quatre villes des Gaules s'étoient révoltées; qu'elles avoient fait une ligue avec les Allemands; que l'Espagne branloit, & tout le reste éxagéré de même, comme c'est la cou-

que lorsque la discorde, &, par conséquent le désordre, est dans les armées du Prince, dont on veut secoüer le joug. Ainsi, le Prince, qui a des Sujets mécontens, doit à quelque prix que ce soit empêcher que la mésintelligence ne se méte entre les personnes, à qui il a donné le commandement des armes. Car pendant qu'il est mal obéï des Généraux, (comme il arrive toujours, lorsqu'ils ont querelle ensemble) il demeure exposé aux entreprises de tous les Grands, qui lui sont ennemis.

2 La santé du corps est presque aussi nécessaire à un Général d'armée, que la force de l'esprit; car c'est une charge, où il faut agir également de l'un & de l'autre. Selon M. le Cardinal de Richelieu, un Général, pour être excellent, doit être jeune d'années, mais non pas de service & d'expérience. Et bien que les vieux soient d'ordinaire les plus sages, ils ne sont pas les meilleurs pour entreprendre, parce qu'ils se trouvent destituez du feu de la jeunesse, qui est requis en telles ocasions. Outre que c'est chose certaine, que la fortune rit souvent aux jeunes gens, & tourne le dos à la Vieillesse. *Section 4, du chap 9. de la seconde partie du Testament Politique.*

coutume de la Renommée. Les plus gens de-bien s'en affligeoient déja pour l'amour de la patrie; plusieurs s'en réjoüissoient en haine du Gouvernement, où ils desiroient une révolution 1, quelque mal qu'il leur en pût arriver. On

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Grands d'un Etat, qui est gouverné par un Prince comme Tibére, c'est-à-dire par un Prince, qui ne souffre point de compagnon, ont coûtume de desirer, que leur Maître soit occupé en troubles & en guerres, soit pour lui devenir nécessaires, ou du moins pour avoir le plaisir de le voir embarassé & ses affaires en mauvais état. Le Comte de S. Pol, Connétable de France, dit Commines, les serviteurs du Duc de Guienne, & quelques autres desiroient la guerre entre le Roi & le Duc de Bourgogne, pour deux raisons: l'une, parce qu'ils craignoient, que les grands états & apointemens, qu'ils avoient, ne fussent diminuez, si la paix continuoit; car le Connétable avoit quatre cens hommes d'armes payez à la montre, & plus de trente-mille francs tous les ans, outre les gages de sa charge, & les profits de plusieurs belles places qu'il tenoit: l'autre, parce, disoient-ils, que la condition du Roi étoit telle, que s'il n'avoit débat au dehors, il faloit qu'il l'eût avec ses Officiers & ses domestiques, son esprit ne pouvant être en repos. Le Connétable offroit de prendre Saint-Quentin quand on voudroit, & disoit qu'il avoit des intelligences en Flandre & en Brabant, & qu'il feroit révolter plusieurs villes contre le Duc. Le Duc de Guienne, & ses principaux Gouverneurs, offroient de servir le Roi en cette querelle, mais leur fin n'étoit pas telle que le Roi entendoit. *Chap. 1. du livre 3. de ses Mémoires.* Claudian explique en trois mots, pourquoi les Grands haïssent la paix.

Mandatàque fortius urget
Imperiosa quies.

On blâmoit hautement Tibére de s'amuser encore à lire les mémoires des délateurs durant un si grand orage. » Croit-il, disoit-on, que » Sacrovir vienne à Rome, pour subir la peine » du crime de leze majesté; il s'est enfin trou» vé des hommes, qui ont eu le courage d'é» luder par les armes les lettres *p* sanglantes » *d'un Tyran*; il vaut encore mieux avoir la » guerre, que de languir dans une paix si mi» serable. Mais lui, sans changer de lieu, ni même de visage, se gouverna toûjours de même 2, affectant de montrer, qu'il ne craignoit rien, soit qu'il le fit par intrépidité, ou qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Princes habiles se soucient peu des jugemens sinistres du Peuple, il leur sufit d'aler toujours à leur but, qui est le bien de l'Etat. Le Pape Urbain VIII. disoit, qu'en matiére de réputation temporelle, il donnoit volontiers ce qu'il y pouvoit aller du sien, au bien public, & à la paix, pourvû que, par quelque moïen que ce fût, il la pût avoir, aléguant le mot de S. Paul, *per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam*, c'est-à-dire, par la voie de l'honneur ou de l'ignominie; par la bonne ou la mauvaise réputation. *Lettres*

NOTES HISTORIQUES

p C'est-à dire, les ordres secrets, que le Prince donnoit par écrit aux Centurions & aux soldats, pour aller tuer dans leurs maisons les Grands, qui lui étoient suspects. Il apelle ailleurs ces lettres, codicilles, & l'éxécution de ces ordres, *ministeria militum. Ann.* 1.

qu'il fût, que le mal étoit moindre qu'on ne le publioit.

XLVII. Mais Silius ne laissa pas de marcher avec deux légions, après avoir envoyé, devant, les troupes auxiliaires. Il ravagea en passant les frontiéres des Francs Comtois, qui confinant aux terres des Autunois, étoient aussi leurs compagnons de guerre; & alla à grandes journées à Autun, les Enseignes disputant à qui marcheroit plus vîte, & les simples soldats criant, qu'ils vouloient marcher nuit & jour, qu'on leur montrât seulement les ennemis, & qu'ils repondoient de la victoire 1. A douze mille de la ville, Sacrovir parut avec ses troupes rangées en bataille dans une rase campagne. Les Crupellaires étoient à la tête, les Cohortes sur les ailes, & les gens mal armez sur la queuë. Et parmi les principaux officiers on voyoit Sacrovir, monté sur un beau cheval qui alloit par les rangs, éxaltant les anciens exploits des Gaulois, & les maux qu'ils avoient faits aux Romains, & remontrant, que plus la servitude seroit insuportable, s'ils étoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

Lettres de M. de Marquemont, Ambassadeur à Rome, dans le 1. tome des Mémoires du Cardinal de Richelieu.

1 Quand les soldats ont une extrême envie de combattre, le Général ne doit pas laisser morfondre cette ardeur, qui est presque toujours un présage de la victoire.

étoient encore une fois vaincus 2, plus la liberté seroit glorieuse s'ils demeuroient vainqueurs.

XLVIII. Sa harangue fut courte 1, car nos légions aprochoient, toutes prêtes à combatre; mais elle fut mal écoutée, car cette multitude de bourgeois & de païsans, qui ne savoient rien du métier de la guerre, n'avoit plus d'yeux, ni d'oreilles, pour voir, ni pour entendre ce qu'il falloit faire. L'esperance certaine, que Silius avoit conçuë des siens, lui devoit épargner la peine de les exhorter, toutefois

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Des Sujets, qui retombent sous la puissance d'un Prince, contre lequel ils se sont révoltez, ne doivent plus s'attendre qu'à être traitez avec une rigueur impitoyable. Mais aussi, cette opinion est cause, que les Princes perdent pour jamais des Etats, qu'ils pourroient recouvrer, si les rebelles ne desespéroient pas d'obtenir un pardon sincére. C'est ce qui fit persévérer les Hollandois dans la résolution de s'ensevelir dans la mer avec toutes leurs villes, plutôt que de retourner à l'obéïssance de Philippe II. du ressentiment duquel ils jugeoient par les cruautez du Duc d'Alve, son Ministre.

1 Les plus courtes harangues sont les meilleures pour les gens de guerre, qui ne sont pas capables d'une longue attention, ni de peser les raisons qu'on leur alégue. Rien ne fait plus d'impression sur leurs esprits, que cette *Imperatoria brevitas*, qui leur fait retenir tout ce qu'on leur a dit. Telle étoit l'exhortation qu'Henri IV. fit aux siens un jour qu'il alloit donner bataille. Je suis votre Roi, dit-il, & vous êtes François, il n'en faut pas davantage pour vaincre.

tefois il le fit. » C'eſt, diſoit-il, une honte à » vous, qui avez ſubjugué l'Alemagne, d'être » menez contre les Gaulois, comme ſi c'é» toient des ennemis égaux. Une ſeule cohor» te a tout nouvellement réduit les rebelles » de Tours; une aile de cavalerie, ceux de » Treves; une petite partie de vôtre propre » armée, les Comtois. Les Autunois ſont plus » riches, mais ils en ſont plus lâches, les dé» lices les ayant énervez. Combatez les donc » aujourd'hui, ou plutôt prenez garde qu'ils ne » s'enfuyent. L'armée répondit à cela par des acclamations, & tout d'un tems la Cavalerie envelopa les ennemis, & l'Infanterie fondit ſur leur avantgarde. Les ailes firent peu de réſiſtance, mais les Crupellaires ſoutinrent quelque tems, les lames de fer, qui leur couvroient le corps étant à l'épreuve de l'épée & du javelot; ce qui obligea nos ſoldats de prendre la hache & la coignée, comme ſi ç'eût été pour abatre un mur. Quelques-uns jettoient par terre ces maſſes de fer à coups de fourches & de leviers, & ces pauvres Crupellaires reſtant ſur la place, ſans pouvoir ſe relever 2 non plus que des ſtatuës, on les

On attaqua l'avantgarde.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a pas de pires armes, que celles, avec leſquelles on ne ſe peut pas remuer. Saul aïant armé David de ſa cuiraſſe, de ſon caſque, & de ſon épée, David après avoir eſſaïé ces armes, qui étoient trop peſantes

les y laissoit pour morts. Sacrovir se retira premiérement à Autun, & craignant d'être livré aux Romains, il alla avec ses plus fideles amis se réfugier dans un château près de la ville. Ce fut là qu'il se tua, & que ceux, qui lui tenoient compagnie, se donnerent la mort les uns aux autres, après avoir mis le feu au château, pour se réduire tous en cendre.

XLIX. Alors Tibére écrivit au Sénat le commencement & la fin de cette guerre, sans rien ôter ni ajoûter à la vérité du fait, disant seulement, que ses Lieutenans avoient contribué à ce bon succès par leur fidélité & par leur valeur, & lui, par sa prudence. Il disoit aussi, que lui, ni son fils, n'étoient point sortis de Rome, parce qu'il ne convenoit pas à la grandeur de l'Empire, ni à la majesté du Prince, d'abandonner sa Capitale, qui donne le branle à tout le reste, pour une ou deux villes, qui se soulevoient : que maintenant qu'il n'y avoit plus lieu de croire, que l'Etat eût rien à craindre, il iroit volontiers mettre ordre aux affaires de cette province. Le Sénat ordonna des vœux & des priéres pour son retour, avec d'autres honneurs. Il n'y eut, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

santes pour lui, dit à Saül, qu'il ne pouvoit pas s'en servir, & se contenta de porter sa fronde, cinq pierres, & son bâton, pour vaincre Goliat. *Chap. 17. du livre 1. des Rois.*

que Cornelius Dolabella, qui, pour se signaler par dessus les autres, tomba dans une flaterie ridicule, qui fut de décerner le petit trionfe à Tibére, pour le jour qu'il entreroit à Rome. Mais on reçût de lui des lettres, où il répondoit, qu'après avoir domté des Nations belliqueuses, & reçû ou refusé tant de trionfes en sa jeunesse, il n'étoit pas si dépourvû de gloire, que de vouloir en sa vieillesse, accepter de vains honneurs 1 pour une promenade faite dans le voisinage de Rome.

L. Vers le même tems, il pria le Sénat de faire des funérailles publiques à Sulpicius Quirinus 1. Cet homme étoit originaire de Lanu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, qui ont acquis une réputation solide, méprisent les faux honneurs; parce que leur gloire n'a pas besoin d'emprunt, & que celle, que les flateurs leur veulent préter, ne sert qu'à détruire toute la bonne opinion, que l'on a de leur véritable mérite. C'est pour cela, qu'Aléxandre jetta dans l'Hidaspe l'histoire de la bataille qu'il avoit gagnée sur Porus, disant à l'Auteur, qui lui en faisoit la lecture, qu'il étoit bien téméraire d'y avoir inseré de faux exploits, comme si Aléxandre n'en avoit pas fait assez de vrais, pour pouvoir être loué sans mentir. Prusias, Roi de Bithynie; fut méprisé du Sénat de Rome pour s'être avisé de lui faire une harengue semée de flateries sur une victoire, que les Romains avoient remportée en Macedoine.

1 Il n'y a point de reconnoissance plus sincére, que celle, que les Princes montrent après la mort des Ministres,

nuvium *q*, & n'apartenoit en rien à la famille patricienne des Sulpices ; mais Auguste, à qui il avoit rendu de grands services à la guerre *r*, l'avoit honoré du Consulat, & peu après, du triomphe, pour s'être emparé des forts, que les Homonades tenoient dans la Cilicie. Etant Gouverneur de Caius César, durant son séjour en Armenie, il avoit fait aussi

REFLEXIONS POLITIQUES.

nistres, qui les ont bien servis. Les Portugais accuserent Philippe II. d'ingratitude pour ne s'être pas abstenu, selon la coutume de leurs Rois en pareilles rencontres, de paroître en public le jour que mourut le Duc d'Alve, qui lui avoit conquis le Royaume de Portugal. Henri IV. au contraire fut loué de toute la Cour de Rome, & de tous les Princes d'Italie, pour avoir fait célébrer dans les Eglises de Nôtre Dame de Paris & de Nôtre Dame de Roüen les funérailles du Cardinal Toleto, qui avoit été le principal promoteur de son absolution. Et c'est chose merveilleuse, dit le sage Cardinal d'Ossat, que du milieu d'Espagne, d'où est venue toute l'oposition & contradiction à une si sainte œuvre, Dieu ait suscité un personnage de si grande autorité, pour procurer, soliciter, acheminer, avancer, & achever ce que les Espagnols abhorroient le plus. *Lettres* 24, *&* 80.

NOTES HISTORIQUES.

q Le latin ajoûte, *municipium*, c'est-à-dire, ville municipale.

r Le latin dit, *impiger militia*, *&* *acribus ministeriis*, ce qui à la lettre veut dire, qu'il étoit homme d'éxécution & de vigueur à la guerre.

aussi sa cour à Tibére, qui demeuroit à Rhodes 2 : & Tibére l'écrivit alors au Sénat avec un grand éloge de Quirinus, accusant, au contraire, Marcus Lollius *f* d'avoir corrompu

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Pour être aimé constamment des Princes, il faut avoir cultivé leur amitié dans leur fortune privée, ou dans un tems qu'ils ont été persécutez, par leur predécesseur. L'amitié des particuliers ne s'aquiert qu'à la longue à plus forte raison celle des Princes doit-elle s'aquerir par de longs services. Ils font peu de cas des serviteurs qui leur viennent, lorsqu'ils montent au trône, parce que d'ordinaire ce sont des gens, qui s'adressent plutôt à leur fortune qu'à leur personne,&qui regardent la récompense comme prochaine;au lieu que ceux, qui se sont attachez à eux du vivant de leurs rivaux & de leurs ennemis, ainsi qu'avoit fait Quirinus à Tibére du vivant de Caïus Cesar, le plus proche héritier de l'Empire, entre de plein droit en possession de la faveur du Prince, qui les considére sur le pied d'amis désintéressez.C'est ainsi que le Duc de Beaufort, à son retour d'Angleterre, devint le favori de la Reine Anne d'Espagne, qui non contente de parler de lui avec toute sorte d'estime, & de commander à ses créatures

NOTES HISTORIQUES.

f Patercule parle ainsi de ce Lollius. C'étoit un homme, qui avoit plus d'envie de s'enrichir, que de bien faire, & qui avec tout le soin qu'il prenoit de cacher ses vices, ne laissoit pas d'être & de paroitre encore très vicieux. *Chap. 97. du livre 2. de son Epitome. Et dans le* 102. il ajoûte, qu'Auguste avoit choisi ce Lollius pour être le Gouverneur de Caïus Cesar, *quem moderatorem juventæ filii sui Augustus esse voluerat.*

pu le bon naturel du jeune César 3, & fomenté la discorde entre ce Prince & lui. Mais la

REFLEXIONS POLITIQUES.

tures de s'unir d'amitié avec lui, le choisir, un jour que les Médecins crurent que Loüis XIII. alloit mourir, pour être le gardien de Monseigneur le Dauphin, & de Monsieur. Confiance, qui marque assez à quels honneurs & dignitez elle le destinoit, s'il eût mieux sû ménager sa fortune. *Mémoires de la Chastre.* Henri IV. persista toujours à demander la promotion du Sieur Serafin au Cardinalat, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue, parce que ce Prelat (il étoit Auditeur de Rote depuis plus de trente ans) avoit toujours tenu pour lui, & pour la Couronne, au tems le plus dificile & dangereux. C'est comme en parle M. d'Ossat *dans sa Lettre. 61.*

3 Un méchant Gouverneur, ou Précepteur, est un dangereux instrument auprès d'un jeune Prince.

Testa recens imbuta diu servabit odorem.

Platon dit, que les Rois de Perse donnoient à leurs enfans quatre Maîtres ou Gouverneurs, par raport aux quatre vertus nécessaires à ceux qui doivent regner. Le premier leur fesoit des leçons de prudence ; le second leur inspiroit l'amour de la justice ; la troisiéme les accoûtumoit adroitement à la tempérance, & aux mépris des voluptez ; le dernier leur enseignoit l'art de la guerre, & leur proposoit les éxemples de courage & de constance de leurs glorieux ancêtres. *Dans son premier Alcibiade.* Paul Emile dit, que Gilles Romain, qui fut Archevêque de Bourges, exhortoit le Roi Philippe le Bel à imiter en cela les Rois de Perse. *Livre 8. de son Histoire de France.*

la mémoire de Quirinus nétoit point agréable au Sénat, à-cause de l'accusation intentée contre Lepida, comme j'ai dit, de son avarice sordide, & de sa vieillesse impérieuse.

LI. Sur la fin de l'année, C. Lutorius Priscus, Chevalier Romain, à qui l'Empereur avoit donné de l'argent pour une excellente élegie sur la mort de Germanicus, fut accusé de l'avoir composée auparavant pour Drusus, qui étoit malade, en vûe d'être récompensé plus libéralement, si ce Prince fût venu à mourir 1. Veritablement il avoit lû par vanité ces vers à plusieurs Dames illustres; dans

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Rien n'est plus odieux aux Princes, que tout ce que l'on fait en vûe de leur mort. En quelque état qu'ils soient, ils ne sauroient souffrir qu'on les compte pour morts. Quand Loüis XI. répondit à ceux, qui lui annoncérent, que c'étoit fait de lui: *Peut-être ne suis se pas si malade que vous pensez*; il témoignoit assez ouvertement, que ceux, qui s'étoient chargez de cette commission, lui rendoient un service dont il les feroit repentir s'il en revenoit. Il semble, que le feu Roi, qui étoit bien un meilleur Prince que Loüis XI. se tint offensé de la crédulité de la Reine, lorsque voulant tenir le Conseil, qu'elle avoit tenu le jour précédent par son commandement exprès, il la fit retirer de sa chambre, quoiqu'il fût à deux doigts de la mort. Tant les Princes ont de facilité à se flater des espérances, qu'on leur

dans la maison de P. Petronius, & lorsque le délateur les apella pour venir témoigner, il n'y eut que Vitella, belle-mere de Petronius, qui soutint hardiment, qu'elle n'avoit rien oüi; mais on ajoûta plus de foi à celles, qui déposoient contre l'accusé. Haterius Agrippa, désigné Consul, opina à la mort, au contraire M. Lepidus parla en ces termes:

» LII. Si nous considérons seulement,
» avec quelle hardiesse Lutorius Priscus a souil-
» lé sa pensée & les oreilles de ses auditeurs,
» ni

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur donne d'une plus longue vie. Ainsi, M. de Chiverny fit une action très-prudente, lorsqu'il refusa d'assister à la consultation, que les Médecins firent sur la maladie de Charles IX. d'autant qu'apartenant au Roi de Pologne, son frere, & son légitime successeur, on l'auroit pû regarder à cette assemblée comme un homme, qui atendoit la mort du Roi, & l'avénément de son Maître à la Couronne. *Dans ses Mémoires.* Au reste, si Lutorius avoit commis un crime en composant une élégie sur la mort de Drusus, qu'il tenoit pour assûrée, ceux-là ne sont pas moins criminels, qui préparent des Oraisons funébres à des Princes, qui sont encore pleins de vie, pour être les premiers à les prononcer, quand ils viennent à mourir, & pour se faire un renom de grands Orateurs, en persuadant qu'ils ont fait en cinq ou six jours des discours, qui quelquefois leur ont coûté plusieurs années. Quoi qu'il en soit, ces gens-là montrent toujours mieux leur vanité que leur éloquence.

» ni la priſon, ni la corde, ni même les ſu-
» plices des eſclaves, ne ſeront pas une puni-
» tion ſuffiſante. Mais quoique les crimes
» ſoient aujourd'hui ſans nombre & ſans me-
» ſure, la modération du Prince, l'éxemple de
» nos ancêtres, & vôtre prudence, ne ſouffrent
» pas, que les peines aillent à la derniére ri-
» gueur. La vanité eſt diferente de la ſcéléra-
» teſſe, & les paroles ne ſe puniſſent pas
» comme les actions. On peut ouvrir un
» avis, par lequel le coupable ſoit puni, ſans
» que nous ayons lieu de nous repentir, ni
» de nôtre indulgence, ni de nôtre ſevérité.
» J'ai ſouvent oüi le Prince ſe plaindre de
» ceux, qui par leur deſeſpoir avoient préve-
» nu ſa clémence 1. Donnons donc la vie à
» Lutorius, qui ne peut ni ſervir d'éxemple,
» quand on le fera mourir; ni troubler le re-
» pos public, quand on le laiſſera vivre. Car
» qu'y a t il à craindre d'un homme, qui s'o-
» cupe à des choſes vaines & frivoles, & qui
» ſe trahiſſant lui même, va débiter ſes folies
» aux femmes, parce qu'il n'oſe s'adreſſer aux
» hommes. Chaſſons-le de la ville, ôtons lui
» ſes

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque cruel que ſoit un Prince, il ne laiſſe pas de prendre plaiſir à s'entendre loüer de clémence. Il arrive quelquefois, que les loüanges qu'on lui donne pour une vertu qu'il n'a pas, lui font venir l'envie de les mériter en la pratiquant.

» ſes biens, interdiſons-lui le feu & l'eau. Je ne
» parlerois pas autrement, quand il ſeroit cri-
» minel de leze-majeſté.

LIII. Cét avis ne fut ſuivi, que du conſulaire Rubellius Blandus 1, tous les autres furent de celui d'Agrippa, & par conſéquent Lutorius mené en priſon fut auſſi tôt éxécuté. Tibére en écrivit au Sénat avec ſes ambiguitez ordinaires, loüant Lepidus, & ne blâmant pas Agrippa 2; éxaltant l'affection du Sénat, qui vengeoit avec ardeur jusqu'aux moindres offenſes faites au Prince, mais priant, qu'à l'avenir on ne ſe hâtât pas ſi fort de punir les paroles 3. Il fut donc ordonné, que les arrêts de mort ne ſeroient portez au Greffe qu'a-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Sujet, qui a le Prince pour partie adverſe, ne trouve jamais beaucoup de Juges, qui veuillent protéger ſon innocence, & pour peu qu'il ſoit criminel, toutes les voix vont à la mort. Dangereuſe eſt la Juſtice, dit Antoine Perez, où la volonté donne la ſentence. Que ſera-ce donc ſi elle a pour aſſeſſeurs le pouvoir abſolu, le couroux, & la flaterie? *Aforiſmes de ſes Relations.* Cela me fait ſouvenir du proverbe Eſpagnol, qui dit, *alla van Leyes, do quieren Reyos.* i. e. les Loix vont où veulent les Rois.

2 Quand le Prince ne blâme pas les actions cruelles ou ſévéres de ſes Miniſtres, c'eſt une marque aſſurée, qu'il en eſt bien aiſe, ou du moins qu'il n'en eſt pas fâché.

3 Les Princes ſanguinaires ont coutume de prendre le maſque de la clémence après le ſang répandu,

 pour

qu'après neuf jours accomplis *t*, pour donner aux condamnez le tems de recourir au Prince. Mais Tibére ne se laissoit point adoucir par le tems, & le Sénat n'avoit point la liberté de révoquer, ni de modérer ces arrêts *u*.

AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

pour en rejetter la haine sur ceux, qui leur ont fait plaisir en le répondant. Après qu'Elisabet d'Angleterre eût fait trancher la tête à la Reine d'Ecosse, elle fit condanner à une prison perpétuelle le Secretaire Davison; qui avoit porté l'ordre de cette éxécution aux Commissaires, l'acusant de le lui avoir fait signer par surprise. Philippe II. laissa proceder contre Antoine Perez son Secretaire d'Etat, pour le meurtre commis en la personne du Secretaire Escovedo, quoiqu'il lui en eût donné l'ordre par écrit. Et Cabrera, qui entreprend de justifier Philippe, ne laisse pas d'avoüer, que la mort violente de cet homme ne lui fit point de compassion. *Chap. 3. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

t C'est à-dire, que les condamnez ne pouvoient plus être éxécutez à mort, que dans le dixiéme, ou même après le dixiéme jour de l'arrêt prononcé.

u Les Loix Romaines ne souffroient pas, que les Magistrats changeassent rien aux sentences qu'ils avoient prononcées, non pas même une seule lettre. *Proconsulis tabella sententia est, quæ semel lecta neque augeri litterâ, neque minui potest, sed utcunque recita, ita Provincia instrumento refertur. Apul. lib. 1. Flor.* Et c'est pour cette raison, que Pilate répondit aux Juifs, qui vouloient qu'il changeât l'inscription mise sur la croix de Jesus Christ; *Quod scripsi, scripsi.*

AN DE ROME. 775.

LIV. Nous entrons dans le Consulat de Caïus Sulpicius & de Decimus Haterius, sous lequel tout fut tranquille *Ou*, le dehors fut tranquille. au-dehors, au lieu que la Ville fut agitée de la crainte de la réformation du luxe, qui étoit excessif dans tout ce qu'il y a de choses, où l'on peut prodiguer son argent. Mais quoique les dépenses en habits & en meubles fussent les plus ruineuses, c'étoient néanmoins celles qu'on cachoit le mieux, parce que le prix en étoit inconnu *x*. Ainsi tous les discours tomboient sur la somptuosité des festins : & comme Tibére étoit un Prince d'une frugalité égale à celle des Anciens, on craignoit qu'il ne fît quelque réglement incommode. Car après que C. Bibulus eut commencé *à parler de la reformation*, les autres Ediles avoient

 repre-

NOTES HISTORIQUES.

x Car outre que le commun ne savoit pas le prix des pierreries, des tableaux, des vases d'or & d'argent, & des riches étoffes, ceux qui en achetoient, se gardoient bien de dire ce que tout cela coûtoit ; comme font encore aujourd'hui nos bourgeoises, qui pour avoir tout ce qui tente leur folle ambition, font accroire à leurs maris, qu'on leur offre à vil prix des meubles précieux, qu'elles achetent bien cher, & qu'elles n'oseroient jamais laisser voir, si le nom de *hazard*, ou de *rencontre*, qu'on donne à ces achats, ne servoit de couverture spécieuse à leur luxe. Et voilà comme les femmes menent leurs maris & leurs enfans à l'Hôpital, à moins qu'il n'y ait des gaļans au logis *por ayuda de costa*.

representé au Sénat, que les loix somptuaires étoient méprisées; que, *malgré les défenses*, le prix des choses nécessaires au ménage croissoit de jour en jour; & que le desordre ne pouvoit plus être arrêté par les remédes ordinaires: Et le Sénat avoit renvoyé cette affaire au Prince. Tibére, après avoir souvent examiné, si l'on pourroit empêcher des profusions si déréglées; si la réformation ne tourneroit point au dommage de la République 1; combien il lui seroit honteux de ne pas réüssir dans son entreprise, ou fâcheux de n'y réüssir, que par une punition ignominieuse des personnes illustres, qui se trouveroient en

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La premiere chose, à laquelle un Reformateur doit bien aviser, est que sa réformation ne tire pas après soi des maux plus grands que ceux, dont il veut arrêter le cours. Pie V. ayant fait enfermer toutes les Courtisanes dans un lieu séparé, fut averti par les Confesseurs, que l'adultére, l'inceste, & la sodomie, se multiplioient à vûe d'œil. *Pagliari dans son Commentaire sur Tacite, Observation* 389. Sixte V. l'homme du monde, qui savoit le mieux se faire obéïr, ne réüssit pas mieux que Pie; faute de pouvoir enfermer ces femmes, dont le nombre étoit excessif à Rome, il les chassa presque toutes, dans la pensée de tenir enfermées, dans un lieu particulier celles qui restoient; mais les Confesseurs lui ayant fait les mêmes remontrances qu'à Pie, il commanda au Gouverneur de Rome de lever le ban, avec permission d'y retourner à toutes celles, qui en étoient sorties. *Leti livre* 1. *de la seconde partie de sa Vie.*

en faute ; écrivit enfin cette lettre au Sénat.

» LV. En toute autre affaire, Messieurs, il » seroit peut être plus à propos de me de» mander mon avis, en plein Sénat, afin » que je répondisse de vive voix ; mais en » celle-ci, il vaut mieux, que je sois absent, » de peur que la crainte de ceux, sur qui » vous jetteriez les yeux, ne me fit remar» quer aussi, & prendre comme sur le fait, » les personnes accusées d'une vie si honteuse. » Si les Ediles m'eussent consulté là-dessus, je » ne sai, si je ne leur eusse point conseillé de » laisser des vices enracinez & passez en cou» tume 1, plûtôt que de nous mettre au ha» zard

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince, qui veut établir une domination absolue & despotique, se gardera bien, s'il est habile, de réformer le luxe, qui est le meilleur & le plus agréable instrument de la servitude. Ce fin Prince, dit Ciriaque de Lentz en parlant de Tibére, évita la réformation du luxe, parce qu'il avoit autant de gages & d'ôtages de la servitude de la ville, qu'il y avoit de grands & de riches, qui vivoient dans les plaisirs, & dans la magnificence. Si Vespasien pût bien, par son éxemple, rapeller les anciennes mœurs, & remettre en crédit l'ancienne frugalité : si tout récemment le Roi Très Chretien Loüis XIII. a pû par un Edit remédier aux modes, & aux dépenses excessives des habits, pourquoi Tibére n'auroit-il pas eu le même succès, s'il eût eu la même volonté ? *Dans son Augustus.* Il ajoûte dans son *Aula Tiberiana*, que les Catons, les Thrasea, & les Helvidius, ne sont jamais au goût des tyrans, & que So-

» zard de faire voir, qu'il y a des maux auſ-
» quels nous ne ſommes pas capables de re-
» médier 2. Mais au reſte, ces dignes Ma-
» giſtrats ont fait leur devoir, comme je vou-
» drois que le fiſſent tous les autres. Pour
» Moi, j'avouë, qu'il ne m'eſt pas honnête
» de me taire, mais auſſi je ſuis fort en pei-
» ne de vous répondre, car je ne fais pas la
» charge d'un Edile, d'un Préteur, ni d'un
» Conſul 3; on attend du Prince quelque
» choſe

REFLEXIONS POLITIQUES.

crate, quoiqu'il fût pauvre, devint ſuſpect aux trente tyrans par le mépris qu'il feſoit des plaiſirs de la vie; atendu que les mauvais Princes regardent comme des ambitieux tous ceux, qui préférent leur réputation aux aléchemens de la volupté. *Aforiſme 63. du livre 3.*

2 Quoique les plaintes, qu'on fait contre les vieux abus, ſoient raiſonnables, les Princes ne laiſſent pas de les tolérer, parce que nous ne ſommes pas capables de la perfection auſtére, que demandent des Cenſeurs, qui n'entendent rien au gouvernement des Etats. Les ordres les plus conformes à la Raiſon ne ſont pas toujours les meilleurs, parce qu'ils ne ſont pas quelquefois proportionnez à la portée de ceux, qui les doivent pratiquer. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Teſtament Politique.*

3 Les grands Princes ne doivent pas s'embaraſſer de toutes ſortes d'affaires, ni deſcendre dans tous les petits détails. Tandis qu'ils travaillent aux grandes choſes, leurs Miniſtres & les Magiſtrats ordinaires expédient les petites. L'aplication qu'ils donnent à celles ci leur en fait oublier, ou du moins diférer d'autres, dont le retardement préjudicie fort au bien de leur Etat. Don Juan

» chose de plus grand & de plus majestueux.
» Chacun tire à soi la gloire de ce qui a été
» fait avec succès, & le blâme de tout ce qui
» n'a pas réüssi, est toûjours rejetté sur un
» seul. Par où voulez-vous que je commen-
» ce ? sera ce, par vos maisons des champs,
» qui occupent un espace infini ; où par cette
» multitude de valets, que vous rangez par na-
F 5 » tions ?

REFLEXIONS POLITIQUES.

Juan Antonio de Vera dit, que Charle quint, bien que très pieux, n'eut jamais beaucoup de communication avec les Moines, hors du Confessional, tant qu'il eut des Etats à gouverner. Et un jour que le Pére François de Madrid le consultoit sur quelques abus de son Ordre, qu'il estimoit dignes de réforme, il lui dit
» d'un air un peu chagrin : Pere François, de tout ce
» que vous m'avez dit, je ne trouve rien, qui regar-
» de l'Empereur, que ne vous adressez-vous au Pape,
» ou à vôtre Général, plutôt qu'à moi, qui ne perd
» pas mon tems à discourir d'affaires de Cloître. *Dans*
» *l'Epitome de sa Vie.* Je conjure V. M. dit le Cardinal
» de Richelieu à Loüis XIII. d'apliquer son esprit
» aux grandes choses, importantes à son Etat, & de
» mépriser les petites, comme indignes de ses soins &
» de ses pensées..... Tant s'en faut, qu'Elle puisse tirer
» aucun avantage de s'ocuper trop au détail de celles,
» qui ne sont pas considérables, qu'au-contraire elle
» en recevroit beaucoup de dommage, non seulement
» en ce que telles ocupations la divertiroient d'au-
» tres meilleurs ; mais aussi, parce que les petites épi-
» nes étant plus capables de piquer que les grandes,
» qui s'aperçoivent facilement, il lui seroit impossible
» de se garantir de beaucoup de chagrins, inutiles aux
» affaires, & fort contraires à la santé. *Chap. 5. de la premiere partie de son Testament Politique.*

» tions ? sera-ce par vôtre vaisselle d'or & » d'argent *y*, ou par ces figures de bronze, » &

NOTES HISTORIQUES.

y Ce que fit Henri III. Roi de Castille, pour abolir le luxe de la table, mérite d'être mis ici, comme un des plus beaux exemples de ce que peut un Prince, qui a de l'esprit & de la vigueur. Un jour, que sa table étoit très mal servie, on lui dit, que les Grands du Royaume se traitoient bien autrement, & qu'il n'y avoit rien de si somptueux, que les repas, qu'ils se donnoient tour à tour. Ce jour là même, étant averti que l'Archevêque de Toléde donnoit à souper à plusieurs Seigneurs, il y alla déguisé, & vit la magnificence du festin, où rien ne manquoit, & qui pis est, il entendit de ses propres oreilles le récit qu'ils firent de leurs biens de patrimoine, & des pensions qu'ils tiroient du domaine du Roi. Le lendemain matin, il fit courir le bruit qu'il étoit malade, & qu'il vouloit faire son testament, ce qui les fit tous acourir au Palais. Sur le midi, Henri entra dans la sale, où ils attendoient, & si-tôt qu'il fut assis, adressant la parole à l'Archevêque, il lui demanda, combien il avoit vû de Rois en Castille, & fit la même question à tous les autres séparément. Les uns répondirent : J'en ai connu trois ; moi quatre ; moi cinq, &c. Comment cela se peut-il, répliqua le Roi, puisque j'en ai connu vingt à l'âge que j'ai. Et les voyant surpris de ce qu'il disoit, il ajouta : *C'est vous, Messieurs, qui êtes ces Rois, au grand dommage de ce Royaume, & au grand déshonneur de vôtre Roi ; mais j'empêcherai, que vôtre regne ne dure long-tems, & que vous ne poussiez plus loin la raillerie, que vous faites de nôtre personne.* L'Archevêque se jetta à ses pieds, & lui demanda pardon, comme firent aussi les autres. Le Roi leur fit grace de la vie, & se contenta de les retenir prisonniers, jusqu'à ce qu'ils lui eussent rendu les châteaux, qu'ils tenoient de la Couronne, & tout ce qu'ils avoient pris sur les deniers royaux. Action, qui lui aquit tant de gloire & d'autorité, que les Grands ne furent jamais si souples, ni si obéïssans. Outre qu'elle fit entrer tant d'argent dans ses coffres, qu'il laissa de grands tresors ; sans avoir foulé ses Sujets. *Mariana chap. 4. du livre 19. de son Histoire d'Espagne.* Remarquez en passant, que ce Roi fit ce coup de maître à l'âge de quinze ou seize ans. Il étoit surnommé Henri l'infirme, à-cause de la foible complexion de son corps ; mais il méritoit à bon droit le titre

» & ces tableaux qui ſont autant de merveil-
» les ? Défendrai je ces habits ſomptueux,
» que portent également les hommes & les
» femmes ? ou bien empêcherai je un deſor-
» dre particulier de ce ſexe, qui par ſa paſ-
» ſion pour les pierreries fait aller tout nôtre
» argent à des nations étrangéres, ou enne-
» mies ? Je ſai qu'on murmure de tout cela
» dans les compagnies, & qu'on demande un
» réglement ; mais ſi quelqu'un en fait un,
» & ordonne des peines, les mêmes gens,
» qui ſe plaignent des abus crieront qu'on
» veut tout bouleverſer, qu'on cherche à rui-
» ner les familles illuſtres ; & que perſonne
» ne ſera éxemt de la recherche des délateurs.
» Cependant, comme l'on ne peut arrêter le
» cours des vieilles maladies, que par des re-
» médes violens, on ne peut pas non plus
» guérir l'eſprit, qui eſt corrompu, & qui,
» *outre cela*, répand encore ſa corruption
» ailleurs, ſi les remédes ne ſont auſſi forts,
» que les paſſions & les convoitiſes 4, dont

 » il

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Aux maux extrêmes, il faut des remédes extrêmes.

NOTES HISTORIQUES.

titre d'Henri le Fort, ou le Courageux, pour la vigueur de ſon eſprit. Cet exemple montre bien ce que dit Monſieur de Richelieu, que les Rois peuvent tout, lorſqu'ils veulent efficacement & conſtamment ; & que les choſes, qui paroiſſent les plus difficiles, & preſque impoſſibles, ne le ſont que par l'indiference, avec laquelle il ſemble qu'elles ſont ordonnées.

» il est embrasé. Tant de loix établies par
» nos ancêtres, & tant d'autres faites par le
» divin Auguste, n'ont servi qu'à donner
» plus de crédit au luxe, les premiéres étant
» tombées dans l'oubli, & les autres, (qui
» est encore pis) dans le mépris 5. Car lorsqu'on aime ce qui n'a pas encore été défendu, on craint qu'il ne vienne quelque défense; mais quand une fois les défenses ont
» été violées impunément, il n'y a plus de
» crainte ni de honte 6. Pourquoi la frugalité

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Il n'y a plus de reméde, quand ce qui passoit auparavant pour vice, vient à se métamorfoser en mœurs. Pour lors, il faut s'acommoder au precepte d'Hippocrate, qui ordonne de n'apliquer point de remédes aux maladies desespérées

6 Tandis que les abus sont tolérez, les hommes gardent quelques mesures extérieures de bienséance, parce qu'ils craignent, que si la liberté va trop loin, le Prince, ou le Magistrat, ne s'avise de réformer ces abus, dans lesquels ils font consister une partie de leur bonheur. Au contraire, si le réformateur n'a pas assez d'autorité, pour se faire obéïr, comme il arrive quelquefois; ou assez de fermeté, pour ne pas épargner les Grands, qui d'ordinaire sont les premiers à transgresser les nouveaux réglemens; l'exemple de l'impunité ouvre la porte au mépris, & du mépris on passe insensiblement à la licence. C'est pourquoi, il faut de deux choses l'une, ou que le Prince s'abstienne le plus qu'il pourra de mettre la main à la réformation, surtout s'il se sent foible d'autorité, ou d'humeur à se laisser fléchir aux prieres, où que s'il veut faire la guerre

» té étoit-elle en régne autrefois ? parce que
» chacun modéroit ses desirs ; parce que nous
» ne possédions qu'une ville. Et depuis mê-
» me que nous eûmes aquis la domination
» de l'Italie, les aléchemens de la volupté
» n'étoient pas si grands. Les guerres étrangé-
» res nous ont apris à dissiper le bien d'au-
» trui, & les guerres civiles à consumer le
» nôtre z. Ce que les Ediles viennent de re-
» montrer est bien peu de chose, du moins
» en comparaison de tout le reste 7. Person-
» ne

re aux abus, il prenne une bonne résolution d'être impitoïable, comme un Sixte-quint envers ceux qui oseront enfreindre ses ordonnances.

7 Il y a des gens, qui croïent, que tout est perdu, si l'on ne remédie prontement aux abus, qui les choquent, mais le Prince ne doit jamais se laisser entraîner à la

---

NOTES HISTORIQUES.

z Patercule attribuë la cause du luxe de Rome aux deux Scipions, qui ont été surnommez Afriquains. Le premier, dit-il, avoit ouvert le chemin à la puissance des Romains, mais le second l'ouvrit au luxe ; car dès que Rome n'eut plus rien à craindre de Carthage, qui avoit cessé d'être, l'on ne s'écarta pas de la vertu pas à pas, comme l'on faisoit auparavant, mais on courut à toute bride aux voluptez & aux vices ; l'ancienne discipline fut méprisée, & fit place aux nouvelles mœurs, & toute la ville passa soudainement de la vigilance à l'assoupissement ; des exercices de la guerre à la débauche ; & du travail à l'oisiveté. Enfin, la magnificence publique fut incontinent suivie de la somptuosité des particuliers. *Au commencement du livre 2. de son Epitome.*

» ne ne réplique, (& certes je m'en étonne)
» que l'Italie a besoin du secours des provin-
» ces; que la vie du Peuple Romain est tous
» les jours à la merci de la mer & des tem-
» pêtes *a*; que ce ne sont pas nos maisons
» de plaisance, ni nos parcs, qui nous dé-
» fendent, ni qui nourrissent tant de maîtres
» avec un monde de valets. Ce sont là, Mes-
» sieurs, les soins qui occupent le Prince, &
» sans lesquels la République périroit. Pour
» le reste, chacun y doit remédier en soi mê-
» me, & c'est à nous de commencer; la né-
» cessité rendra plus sages ceux que le luxe a
» ruinez; & le dégoût, ceux qui sont ri-
» ches 8. Que si quelque Magistrat se sent as-
» sez

REFLEXIONS POLITIQUES.

à la passion d'autrui. C'est à lui de prévoir les inconvéniens qui peuvent arriver de la réformation, qu'on lui demande, & de bien considérer, s'il la peut entreprendre avec succès, en sorte, que ceux qui seront contens de ses réglemens, soient en plus grand nombre, que ceux, qui en seront mecontens. Car c'est à cette marque, qu'on connoit la prudence du réformateur.

8 On se lasse des plaisirs, comme on se lasse de faire trop bonne chere. Beaucoup de voluptueux deviennent sages, parce qu'ils n'ont plus de plaisirs nouveaux à goû-

---

NOTES HISTORIQUES.

a Car tout le bled venoit d'Egypte, & par conséquent par mer.

» sez d'esprit & de courage, pour empêcher
» que le mal n'aille plus loin, j'accepte vo-
» lontiers son aide, avoüant, qu'il me dé-
» chargera d'une partie de mes peines. Mais
» si l'on ne demande une réformation, que
» pour avoir la gloire de paroître ennemi des
» vices, & pour me laisser après porter tou-
» te la haine 9 de ceux qui en sont accusez;
» je vous déclare, Messieurs, que mon des-
» sein n'est pas de me faire mal à propos de
» nouveaux ennemis 10; & que si j'essuïe,
» pour

à goûter, & par conséquent plus rien de quoi vivre contens.

9 Il y a beaucoup de gens, dit M. le Cardinal de Richelieu, dont la vertu consiste plus à plaindre les désordres, qu'à y remedier par l'établissement d'une bonne discipline. Au-lieu que ceux, qui sont emploïez aux afaires publiques, devroient marcher de même pié, & tenir le même langage, comme tendant à même fin, il s'en trouve toujours quelques-uns, qui parlant plus foiblement que les autres, pour décliner l'envie, chargent de haine ceux, dont la franchise des paroles correspond à la fermeté de leurs actions. *Section 3. du chap. 8. de la premiere partie du Testament Politique.*

10 Il y a cette différence entre le Prince & ses Ministres, que le Prince doit éviter autant qu'il peut tout ce qui peut lui atirer la haine du Peuple, ou des Grans, parce que la conservation de son autorité dépend de l'amour de ses Sujets: au contraire, ses Ministres étant obligez par le devoir de leur charge de sacrifier leur intérêt particulier au bien public, & au service de leur Maître,

» pour le bien de l'Etat des querelles dan-
» gereuses, & souvent fort injustes 11, il est
» bien raisonnable de m'en épargner d'inuti-
» les & dont ni vous, ni moi ne pouvons tirer
» aucun avantage.

LVI. Après la lecture de ces lettres, il fut commandé aux Ediles de laisser les choses comme elles étoient. Et le luxe de la table, qui fut excessif depuis la bataille d'Actium jusqu'à l'avéne-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Maître, il ne leur est pas permis de suprimer un bon conseil, qu'ils sont capables de donner, sous prétexte que ce conseil les rendoit odieux au Peuple, ou aux Grands. Car, selon M. de Richelieu, la probité du Ministre d'Etat requiert, qu'il soit à l'épreuve de tous intérêts, & si constant, que ni les calomnies, ni les traverses ne le puissent jamais décourager de bien faire, ni le détourner d'aller aux fins, qu'il s'est proposées pour le bien de l'Etat. *Chap dernier de la premiere partie du Testament Politique.* Le Cardinal d'Ossat parlant d'un certain Chevalier de Malte, de l'importunité duquel il n'avoit pû se delivrer, sans lui promettre, quoique froidement & par maniere d'aquit, de le recommander à Henri IV. pour une grace qu'il demandoit mal-à-propos: Je m'en repens, dit-il, & une autre fois je veux secoüer cette pusilanimité, sans avoir plus à vous exposer les impertinences de tels importuns, ni ma honte pusilanime de les refuser. *Lettre* 197.

11 C'est le propre des Rois de faire du bien, & du Peuple, de les calomnier. Il n'y a guére de Princes, à qui l'on fasse justice durant leur vie, parce que naturellement les hommes haïssent ceux dont ils craignent l'autorité.

vénement de Galba à l'Empire, c'est à dire, par l'espace de cent ans *b*, s'abolit enfin peu à peu 1. Si l'on veut savoir les causes de ce changement, les voici. Autrefois, les personnes considérables par la naissance, ou par les richesses, se laissoient aller à la passion de paroître magnifiques, parce qu'il étoit permis alors de gagner l'affection du Peuple, & de cultiver l'amitié des Rois, & des Alliez, pour en être réciproquement courtisé. Plus on étoit splendide en maisons, en meubles, en équipage, plus on

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 En France le luxe de la table commence à se modérer, mais c'est pour faire place à un autre luxe, c'est-à-dire, à celui des habits, & des meubles, lequel est bien plus dangereux. C'est le luxe, qui nous a multiplié les Dames & les Demoiselles, à tel point, que l'on ne peut plus discerner les personnes de qualité & de naissance, que par la civilité & la modestie, qui ont cessé d'être des vertus bourgeoises. Dans le siécle passé, les Premiers Présidens de Thou & de Harlay mangeoient en vaisselle d'étain: aujourd'hui des Commis de Financiers se font servir en vaisselle d'argent. Un Chancelier de Bellievre ne donnoit que vint-mille francs de dot à ses filles; aujourd'hui un Partisan donne cent-mille écus aux siennes. *Adeò præcipiti cursu à virtute descitum, ad vicia transcursum.*

NOTES HISTORIQUES.

b La bataille d'Actium se donna l'an de Rome 724. & Galba parvint à l'Empire en l'an 822.

on aquéroit de réputation & de cliens c. Mais depuis qu'on eut commencé à verser le sang des riches, & à tourner en crime la faveur du Peuple 2, chacun en devint plus sage. D'autre côté, les hommes nouveaux, qui se tiroient souvent des villes municipales, des colonies, & même des provinces, pour être agregez au Sénat, y aporterent leur frugalité domestique, sans jamais changer de genre de vie, quoique plusieurs, qui avoient vieilli dans les emplois, fussent devenus extrêmement riches. Mais le principal auteur de cette façon de vivre resserrée fut Vespasien, qui se conformant lui-même à l'ancienne économie, fit naître à tout le monde le desir de l'imiter 3; éguillon plus fort

Reflexions Politiques

2 La grande réputation n'est pas moins dangereuse, que la mauvaise. Si elle fait revivre les morts, elle fait mourir les vivans. Les Princes ne peuvent souffrir un mérite, qui se fait trop remarquer. C'est donc une grande science; que de le savoir bien cacher, non seulement au Prince, mais encore davantage au Peuple, dont les aplaudissemens sont funestes.

3 Rien n'est plus utile à un établissement, que la bonne vie des Princes: laquelle est une loi parlante, & qui oblige avec plus d'éficace, que toutes celles, qu'ils pourroient faire, pour contraindre au bien qu'ils veulent

---

Notes Historiques.

c Gens, qui faisoient la Cour aux Grands, pour avoir leur protection.

fort que toutes les loix, & que la crainte des suplices. Si ce n'est qu'on dise, qu'il y a dans toutes les choses du monde un certain mouvement circulaire, qui fait que les mœurs changent comme les tems. Quoiqu'il en soit, tout n'a pas été meilleur du tems de nos peres 4, & nôtre siécle a donné beaucoup d'exemples de sagesse, qui méritent d'être imitez

Ou, plus fort que la crainte des suplices ordonnez par les loix.

Ou, que toutes les choses du monde ont un certain période, qui fait que les mœurs vont & reviennent comme les tems.

REFLEXIONS POLITIQUES.

lent procurer. S'il est vrai, qu'en quelque crime que puisse tomber un Souverain, il péche plus par le mauvais éxemple, que par la nature de sa faute; il n'est pas moins certain que quelques loix qu'il puisse faire, s'il pratique ce qu'il prescrit, son exemple n'est pas moins puissant pour faire éxécuter ses volontez, que toutes les peines qu'il peut ordonner. La retenue du Prince, qui ne jurera point, retranchera plus promtement tous les sermens & les blasfêmes, qui sont en regne parmi les peuples, que toute la rigueur, que les Magistrats pourroient éxercer contre ceux: qui sont sujets à telles impiétez. *Chap. 1. de la seconde partie du Test. Politique.*

4 Toute nôtre vénération est pour le passé. & tout nôtre mépris pour le présent, parce que le présent nous est à charge, & nous chagrine, à-cause des objets qui nous déplaisent; au-lieu que le passé nous instruit, sans nous rien montrer, qui puisse provoquer nôtre envie, ni nous mettre en mauvaise humeur. Il est certain, que de la maniére, dont le monde est fait, nous aurions jugé de ceux même, que nous admirons, à-cause qu'ils ont été plusieurs siécles avant nous, comme nous jugeons de nos contemporains; car les vices sont aussi anciens que les hommes.

imitez par nos descendans. Et plaise aux Dieux, que nous ne nous piquions de surpasser nos ancêtres, que dans les choses honnêtes.

Ou, que nous n'entrions en dispute avec nos ancêtres, que pour les vertus.

LVII. Tibere ayant acquis la réputation de Prince modéré, pour avoir fermé la bouche aux accusateurs, qui alloient éclater *d*, demanda la puissance du Tribunat pour Drusus 1. Auguste avoit inventé ce titre, pour ne pas prendre celui de Roi, ni de Dictateur, & pour être pourtant au dessus des autres puissances *e* par un nom de distinction 2. Il avoit associé

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand les Princes ont fait quelque belle action, ils ont coutume de s'en faire comme un droit, pour obtenir ce qu'ils desirent ; & cela leur réüssit presque toujours dans la premiere chaleur des aplaudissemens du Peuple.

2 Les nouveaux titres, que prennent les Grands, leur font souvent une espece de droit, pour usurper des Etats, qui ne leur apartiennent nullement. Paul Emile

NOTES HISTORIQUES.

d Si l'on eût procedé à la réformation du luxe.

e Il faut remarquer ici l'habileté d'Auguste. Quand il quita le nom odieux de Triumvir, il prit celui de Consul, *Consulem se ferens*. Ann. 1 Mais comme les Consuls avoient pour adversaires les Tribuns du Peuple, qui disputoient d'autorité avec eux, par le droit qu'ils avoient de s'oposer aux délibérations du Sénat, & par la prérogative de leur dignité, qui les rendoient sacrez & inviolables ; Auguste, qui voyoit que le Consulat ne le distingueroit point des autres Consuls, s'avisa d'y joindre en sa personne le tribunat, en vertu dequel il s'oposeroit

associé à cette dignité Marcus Agrippa, & après
[illegible] la

REFLEXIONS POLITIQUES.

le marque fort à propos, que le titre de Prince de France, que Charles Martel prit au lieu de celui de Maire du Palais, fut le premier échelon, par où il fit monter sa famille au trône. Le Connétable Anne de Montmorenci fit donc une action de bon Politique, lorsqu'il oposa son autorité aux Guises, qui vouloient prendre le nom & les armes de la Maison d'Anjou, dont ils descendoient par Yoland d'Anjou leur bisayeule; parce que ce nouveau nom auroit fortifié la vieille & rance prétention, (c'est comme l'apelle le Cardinal d'Ossat *létre* 123.) qu'ils avoient au Comté de Provence. Et c'est pour cela, qu'Henri IV. ayant donné ce Gouvernement au jeune Duc de Guise, le Chancelier de Chiverny protesta en plein Conseil contre cette provision, & voulut que sa protestation fût enregîtrée aux Parlemens de Paris & d'Aix, avant que de sceller les provisions de ce Duc. *Mémoires de Chiverny* 1594. Le Comte Duc d'Olivarés, premier Ministre d'Espagne, ne tarda guére à se repentir d'avoir confié le Généralat des troupes de Portugal au Duc de Bragance, à qui ce nouveau pouvoir, joint aux droits qu'il avoit à cette Couronne, servit d'échelon pour monter à la Royauté.

NOTES HISTORIQUES

roit aux résolutions & aux entreprises des autres Magistrats, sans que pas un d'eux pût résister aux siennes. De sorte que de deux charges nées avec la Liberté, & par conséquent agréables au peuple, dont il disoit vouloir être le défenseur, [*ad tuendam plebem Tribunicio jure contentum*] il s'en fit une Dictature réelle & perpétuelle, aussi absoluë, que celle de Jules Cesar, mais beaucoup moins odieuse, parce qu'il la popularisoit sous le nom de Tribunat. Dignité, qu'il conserva trente-sept ans, comme le marque Tacite. *Ann.* 1.

la mort de celui-ci, Tibére; afin que personne ne fût en doute de son successeur, & que nul autre ne prétendît à l'Empire. Car du reste, il se fioit beaucoup sur sa propre fortune, & sur la fidélité de Tibére. A son éxemple, Tibére appela Drusus au Tribunat, après avoir tenu tout égal entre ses enfans du vivant de Germanicus. Ses lettres commençoient par une priére qu'il faisoit aux Dieux de favoriser ses desseins pour le bien de l'Etat, & finissoient par un petit éloge de son fils, où il disoit sans rien éxagérer, » Qu'il avoit une » femme & trois enfans, & le même âge » qu'avoit son pere, lorsque le divin Auguste » le fit son colégue; qu'il ne prenoit point » Drusus pour le sien, par une résolution » trop précipitée, mais après l'avoir éprouvé » huit ans durant, *soit au dehors*, où il avoit » étouffé des séditions, terminé des guerres, » & mérité l'honneur du triomphe; *soit au* » *dedans*, où il avoit éxercé deux fois le Con» sulat.

LVIII. Comme le Sénat s'étoit attendu à cette demande, il avoit prémedité sa réponse, pour flater le Prince avec plus de délicatesse; néanmoins on ne trouva rien à ordonner, que des statuës au pere & au fils, des autels aux Dieux, des temples, des arcs, & d'autres choses ordinaires; si ce n'est que Marcus Silanus, pour honorer davantage les deux Prin-

Princes, proposa au grand deshonneur du Consulat, de ne plus dater les actes publics & particuliers sous le nom des Consuls, mais d'y aposer le nom de ceux, qui à l'avenir éxerceroient la puissance du Tribunal, *à commencer par Drusus.* Mais Haterius, ayant proposé de graver en lettre d'or les decrets de ce jour-là, se rendit d'autant plus ridicule 1, qu'étant fort vieux, sa flaterie ne lui pouvoit plus aporter que de l'infamie.

LIX. Dans le même tems, le Gouvernement de l'Afrique ayant été continué à Junius Blesus, Servius Maluginensis, Prêtre de Jupiter, demanda celui de l'Asie, soutenant, » Que c'étoit une erreur de croire, qu'il ne » fut pas permis aux Prêtres de Jupiter de » sortir de l'Italie ; que n'étant pas de pire » condition, que ceux de Mars & de Romu-» lus,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Plus un homme est constitué en haute dignité, plus la flaterie est honteuse en sa bouche ; mais surtout, si la Magistrature, qu'il éxerce, est une de celles, dont le devoir principal est de conserver & maintenir l'autorité des loix, comme sont les charges de Chancelier, de Premier Président, & d'Avocats Généraux. Il fesoit beau voir haranguer au Parlement ce Jacques Fays, qui apelloit Henri III. le saint des saints, & disoit qu'il méritoit d'être canonisé plus qu'aucun de ses prédécesseurs Rois de France ; pendant qu'Henri abandonnoit la conduite de l'Etat à ses Mignons, & se contentoit d'aprendre à décliner. *Journal de son regne.*

» lus, qui tiroient au ſort les provinces, cela
» ne devoit pas leur être plus défendu qu'aux
» autres; qu'il ne ſe trouvoit rien, qui fut
» contre eux, ni dans les regîtres du Peuple,
» ni dans nos cérémoniaux 1. Que ſouvent
» les Pontifes avoient fait la charge du Prêtre
» de Jupiter, lorſqu'il étoit ou malade, ou
» occupé aux affaires publiques: qu'après la
» mort de Cornelius Merula, cette charge
» avoit vaqué ſoixante-douze ans 2, ſans que
» les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 De tout tems les Bénéficiers ont été ingénieux à trouver des raiſons, ou plûtôt des prétextes, pour s'éxempter de leurs plus indiſpenſables obligations. La réſidence étoit ſi étroitement obſervée par les Prêtres des Romains, que cela a donné lieu à Senéque de dire, qu'il en étoit de leurs Prêtres & de leurs Pontifes, comme des éxilez, qui ne pouvoient nullement ſortir du lieu de leur éxil. *Quoſdam exilia*, dit-il, *quoſdam ſacerdotia uno loco tenent. De tranquilitate vitæ. Viſus eſt ſibi quis*, dit Artemidore, *ad firmamentum templi Neptuni: catena allegatus eſſe: factus eſt ſacerdos Neptuni: opportebat enim ipſum inſéparabilem eſſe ſacerdotem. Lib. 5. de ſomniorum eventibus, ſomnio* 1. Un Payen enviſage ſa Prêtriſe comme une chaîne indiſſoluble, qui l'attache pour toute ſa vie au temple de Neptune; & des Prêtres, & des Prélats Chrétiens, ne font aucun ſcrupule de paſſer preſque toute la leur hors de leurs Egliſes, ſans rendre aucun ſervice à l'Etat! *Filii hominum, uſquequò gravi corde?* Voi la note de l'article 72.

2. Un abus ne ceſſe pas d'être abus, pour avoir été de longue durée, & par conſéquent le Prince ne doit point

» les sacrifices, ni les autres cérémonies de re-
» ligion eussent jamais cessé. Que si l'on avoit
» pû se passer si long tems d'un Prêtre de Ju-
» piter, sans aucun dommage, il ne seroit
» pas difficile de s'en passer pour un an qu'il
» auroit à être absent : que ce n'avoit été,
» que pour des inimitiez particuliéres, que
» les Pontifes avoient autrefois empêché le
» Sacrificateur de Jupiter d'aller gouverner les
» Provinces ; mais que, par la grace des
» Dieux, on avoit maintenant pour souve-
» rain Pontife le souverain de tous les hom-
» mes 3, lequel n'étoit sujet
» ni à la haine, ni à l'envie,
» ni aux autres passions 4 des particuliers.

Ou, lequel ne donoit rien à la haine, à *&c.*

L'Au-

point laisser passer l'occasion d'y remédier, quand il la trouve.

3 Tant s'en faut, que le Sacerdoce & la Roïauté soient incompatibles dans un même sujet, qu'au contraire l'un y est l'afermissement de l'autre, ainsi que Tacite même l'observe dans les Rois des Juifs, par lesquels *honor sacerdotii firmamentum potentiæ assumebatur*. Hist. 5.

Il n'y a point de qualité plus essentiellement requise à un Pape, que celle de Pére commun. Tous les Papes portent également ce tire, mais ils n'en remplissent pas tous également les obligations. La partialité qu'ils ont les uns pour une Couronne, les autres pour une autre, ne manque jamais de produire de méchans éfets. Comme il est impossible qu'un Pape partial soit

juste, il est pareillement impossible qu'il soit revéré des Princes, à qui sa partialité est prejudiciable. Outre que ceux qu'il favorise au préjudice des autres, n'en tirent le plus souvent d'autre fruit, que la guerre avec leurs voisins. Que produisit à la France la Ligue que fit Henri II. avec Paul IV. sinon la perte des batailles de Saint-Quentin & de Gravelines, qui fut la juste punition de la rupture de la Treve de Vaucelles, & tout ensemble une preuve convaincante, que les Brefs d'absolution, que donne un Pape violent & passionné, ne sont pas toûjours de bonnes assûrances de l'absolution divine. Ainsi, le sage Cardinal d'Ossat a bien raison de dire, qu'il faut qu'un Pape *soit homme de bien & d'entendement, pour ne se point laisser tromper par les artifices des malins, & pour se rendre Pere commun à tous, en tenant la balance égale, sans procurer mal aux uns à l'apetit & suggestion des autres.* Létre 330. Dans les premiers jours de son Pontificat, Gregoire XIV. déclara, qu'il ne prétendoit point gouverner selon les maximes de la Raison d'Etat, mais seulement selon les loix de l'Evangile, qui est le véritable contrepoids des Puissances temporelles. * C'étoit là parler en Pape, mais, comme bon Milanois, il ne tint pas sa parole; car il se déclara aussi-tôt pour la Ligue en faveur du Roi d'Espagne & des Guises. Comme si la partialité eût été un des preceptes de l'Evangile pour un Pere commun. * *Herrera chap.* 10. *du livre* 6. *de la* 3. *partie de son Hist.* Si la piété des Fidéles, dit Saavedra, a donné des forces temporelles à la dignité Pontificale, ça été bien plus pour la sûreté de sa grandeur, qu'en intention que les Papes usassent de ces forces contre les Princes, si ce n'étoit que le bien universel de l'Eglise le requît ainsi. Quand la Tiare se change en casque, le respect ne la reconnoît plus, & la force lui résiste comme à une chose temporelle; lorsqu'elle veut se servir de raisons politiques, elle est considérée comme le diadême d'un Prince politique, & non plus comme la couronne d'un Pontife, dont l'empire ne se maintient,

L'Augure Lentulus & quelques autres parlérent au contraire, mais tout diversément; de sorte qu'il fut résolu d'en laisser la décision à l'Empereur.

LX. Tibere, sans répondre à cette question, modéra les honneurs décernez à Drusus au sujet du Tribunat, traitant d'impertinente la proposition de graver ce decret en lettres d'or, con-

tient, que par l'autorité spirituelle. Son devoir pastoral n'est point un ofice de guerre, mais de paix; son bâton est courbé, & non pointu, parce qu'il est pour conduire & non point pour blesser. *Empresa 94*. Je finirai cet article par une réflexion très-judicieuse que fait Don Juan Antonio de Vera dans le second discours de son *Ambassadeur*. Quel éxemple ancien, ou moderne, dit-il, pourra-t-on aléguer en comparaison de celui, que le Cardinal Bembe & Thomas Porcachi raportent du Pape Jules II. qui étant ennemi du Roi de France (Loüis XII.) plus qu'il ne convient à un Pasteur universel de l'Eglise, manda les Ambassadeurs du Roi Catholique & de la République de Venise, ses Aliez, pour leur dire, Qu'il avoit fait la paix avec le Roi de France, mais qu'ils ne s'en devoient point alarmer, d'autant qu'il n'avoit rien diminué de sa mauvaise volonté contre céte Couronne; que son cœur étoit Espagnol, & que par céte paix il vouloit endormir les François, pour les prendre, après, au dépourvû. S'il y a donc si peu de sûreté & de bonne foi dans un souverain Pontife de l'Eglise, que doit-on atendre des Princes séculiers? quel fonds pourra-t-on faire sur ceux qui ne sont pas Catholiques, ou sur ceux qui sont nez Infidéles? Paroles dignes du nom & de la probité de ce Cavalier Espagnol, qui portoit pour diction, *Veritas vincit*,

tre la coutume. On lût aussi des lettres de Drusus, qui furent trouvées très arrogantes, quoiqu'elles eussent un certain tour de modestie. » C'est donc là, disoient-ils, le mépris que » fait de nous un jeune homme, qui vient de » recevoir un si grand honneur! il nous écrit, » pour ne pas venir nous remercier en personne; il ne daigne pas même visiter nos Dieux » pénates, ni prendre les auspices de sa dignité » dans sa patrie. Est ce la guerre, ou le grand » éloignement, qui l'en empêche? On le voit » pourtant, qui se promene sur les lacs & sur » les rivages de la Campanie *f*. Voilà comme » on éleve celui, qui doit gouverner le Genre humain! Voilà les premiéres instructions, » que le pere donne à son fils! Véritablement, Tibére est excusable, de ne vouloir » point se montrer en public, à cause de sa » vieillesse, & de sa santé épuisée par ses longs » travaux; mais quel empêchement peut avoir » Drusus, que son arrogance?

LXI. Tibére affermissoit toujours de plus en plus la principauté, mais pour laisser au Sénat quelque image de l'ancienne liberté, il lui renvoya les demandes des provinces. La licence

---

NOTES HISTORIQUES

f Province voisine de Rome, appellée aujourd'hui la Terre de Labour. Florus dit que la Campanie étoit le plus beau païs du monde, *terrarum pulcherrima*.

ce des asiles croissoit à tel point dans la Grece, que la pluspart des villes en établissoient où elles vouloient. Les temples se remplissoient d'esclaves révoltez contre leurs maîtres; de débiteurs, qui se défendoient contre leurs créanciers; & des gens accusez de crimes capitaux*g*;

 sans

NOTES HISTORIQUES.

g Comme la Grece étoit une Province presque toute maritime, & où, selon Thucydide, la piraterie étoit fort en regne, & ceux qui l'exerçoient fort en estime; les habitans s'aviserent de bâtir des temples pour se mettre à couvert des insultes des pirates. Ainsi, ces temples, qui n'étoient pas faits comme nos Eglises, mais comme des châteaux, & des tours, qui avoient des voûtes sous terre, ne servoient pas de retraite aux scélérats, ni aux criminels, mais seulement aux honnêtes gens, qui fuyoient l'opression. Et s'il s'y commettoit quelque abus, ils perdoient aussi-tôt le privilege d'asile, qui, outre cela, ne s'acordoit du commencement qu'à très peu de lieux. Mais la malice des hommes, ingénieuse à trouver des moyens d'abuser des choses les plus saintes, fit un si grand changement, que ce qui avoit été institué en Grece, pour être un bouclier contre l'opression, en devint un contre la Justice, & contre les loix, de sorte que les asiles, qui ne servoient auparavant de retraite qu'aux gens de bien, & aux affligez, n'en servoient plus qu'aux scélérats. Et c'est ce qui obligea le Sénat Romain à faire un réglement, par lequel il ôta le droit d'asile à tous les temples de la Grece, excepté neuf, qui prouvoient mieux leur origine que les autres. Nombre très petit pour une vaste Province, qui avoit plus de mille mille d'étenduë. Il y avoit encore en ce tems là un autre genre d'immunité, qui n'étoit point instituée en l'honneur d'aucun Dieu, ni en faveur d'aucun temple, mais seulement en considération de la Justice. C'est que ceux, qui avoient quelque puissant adversaire, à qui ils ne pouvoient pas résister, couroient à quelque statuë du Prince, & l'embrassoient réclamant l'autorité publique, sans que personne osât leur faire la moindre violence. Ce n'étoit pas là néanmoins une immunité, mais une espéce d'apel interjetté par les personnes,

ſans que les Magiſtrats puſſent réprimer l'inſolence du Peuple, qui protégeoit les ſacriléges des hommes, comme ſi c'eût été le culte des Dieux 1. Il fut donc ordonné, que ces villes [illegible] en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme les Princes ſont obligez d'établir le vrai culte de Dieu, ils doivent être ſoigneux d'en bannir les fauſſes aparences, qui ſont ſi préjudiciables aux Etats; car on peut dire avec vérité, que la ſuperſtition & l'hypocriſie ont ſouvent ſervi de voile, pour couvrir l'horreur des plus pernicieuſes entrepriſes. *Chap. 1. de la ſeconde partie du Teſtament Politique.* La conſpiration de la Marquiſe de Verneuil contre Henri IV. s'étoit braſſée ſous le ſacré mantau de la Confeſſion, par un Capucin, nommé le Pere Archange, qui couvroit les fréquens entretiens ſecrets qu'il avoit avec elle, & le Compte d'Auvergne, ſon frére uterin, du prétexte de la réſolution qu'elle avoit priſe de ſe faire Capucine.

NOTES HISTORIQUES.

nes, qui ne pouvoient pas procéder en Juſtice. Car auſſi tôt les Juges prenoient connoiſſance de l'affaire, & leur donnoient ſatisfaction, ſi leur cauſe étoit bonne: au-lieu que, ſi elle ſe trouvoit injuſte, ils les puniſſoient de double peine, l'une pour le crime, dont il s'agiſſoit; & l'autre, pour l'audace de recourir à la ſtatuë du Prince, étant ſouillez de crime. Plût donc à Dieu, que l'immunité de nos Egliſes ne fût que pour les innocens; & que les méchans & les coupables, qui s'y retirent, fuſſent punis, non ſeulement pour les crimes, dont ils ſont convaincus, mais encore plus, pour la témérité qu'ils ont de croire, que Dieu & les Egliſes veuillent protéger les aſſaſſins, les voleurs, les rebelles, les inceſtueux, & les impies. *Frà Paolo Sarpi, chap. 7. de ſon Traité des Aſiles.* Philon le Juif expliquant cette loi du 21. de l'Exode: *Si quis per induſtriam occiderit proximum ſuum, & per inſidias, ab altare meo evelles eum, ut moriatur*, dit, que les impies ne doivent point trouver d'a-

ſile

enverroient leurs titres avec leurs députez. Quelques-unes abandonnerent volontairement ce qu'elles avoient usurpé sans raison ; mais les autres se défendirent, aléguant de vieilles superstitions, ou des services rendus au Peuple Romain. Ce fut un jour bien glorieux au Sénat, que celui, auquel on lui aporta les concessions de nos ancêtres, les traitez faits avec nos Alliez, les decrets des Rois, qui avoient regné avant la naissance de la domination Romaine, & même l'origine des cérémonies instituées en l'honneur des Dieux, pour en ordonner souverainement, comme il faisoit autrefois.

LXII. Les Efesiens, qui furent oüis les premiers, representerent, que Diane & Apollon n'étoient pas nez en l'Isle de Delos, comme le vulgaire le croyoit ; qu'on voyoit en leur païs, auprès du fleuve Cencris, un bois sacré apellé Ortigie, où Latone étoit acouchée de ces Deïtez, apuyée sur un olivier, qui restoit encore : qu'Apollon même s'étoit refugié en cet endroit, pour éviter la colere de Jupiter,

 après

NOTES HISTORIQUES.

sile dans les lieux consacrez à la pieté & au culte divin. *Profanis in fano nullum esse receptum. lib. de spec. legib.* Dans les lettres de Petrarque, il y en a une adressée au Pape Urbain V. par laquelle il le félicite d'avoir reprimé la licence des Cardinaux, qui donnoient retraite chez eux aux scélérats poursuivis par la Justice. *Epist, 1. lib. 7.*

après avoir tuê les Cyclopes : que Bacchus, victorieux des Amazones, avoit pardonné à celles, qui s'étoient saisies de l'autel de Diane : qu'Hercule, devenu maître de la Lidie, ne trouva pas mauvais, que ce lieu fut honoré par de nouvelles cérémonies : que sous la domination des Perses leurs droits n'avoient point été diminuez ; & qu'enfin, les Macédoniens, & puis les Romains, les leur avoient toûjours conservez.

Ou, qu'Hercule, tandisqu'il fut maître de la Lidie, augmenta les immunitez de ce lieu par un temple *b*.

Ou, les y avoient toûjours maintenu.

LXIII. Les magnésiens qui entrérent après, se fondoient sur les concessions de L. Scipion & de L. Silla, qui ayant vaincu, l'un Antiocus, & l'autre, Mitridate, voulurent en reconnoissance de la fidelité & de la valeur des Magnésiens, que le temple de Diane Leucofrine fût inviolable. Les Afrodisiens & les Stratoniciens raportérent une patente du Dictateur César, qui rendoit témoignage des services, qu'il avoit autrefois *i* reçûs d'eux ; & un decret

---

NOTES HISTORIQUES.

b C'est le sens que Mr. de Chanvalon donne à ces paroles, *Auctam concessu Herculis cærimoniam templo* : & ce pourroit bien être aussi celui de Tacite, quoi que tous les autres Traducteurs disent, cérémonies du temple, *la cerimonia deste templo, Coloma & Sueyro.* La révérence de ce temple, le Maistre. Les immunitez du temple, d'Ablancourt.

i. Durant la Guerre civile entre lui & Pompée.

cret tout récent du divin Auguste, qui les loüoit d'avoir soutenu l'irruption des Partes, sans rien diminuer de leur ancienne affection pour le peuple Romain. Mais les uns adoroient Venus, & les autres Jupiter *& la Diane surnommée* Trivia. Ceux d'Hierocésarée remontoient plus haut, racontant, qu'ils avoient le temple de Diane Persique, dédié par Cyrus; & que Perpenna, Isauricus, & plusieurs autres Généraux Romains, n'avoient pas seulement reconnu ce temple pour saint & inviolable, mais encore l'espace d'alentour jusqu'à deux mille pas. Les Députez de Cypre prétendoient la franchise pour trois temples, dont le plus ancien bâti par Aërias, portoit le nom de Venus Paphia *k*; le second, dédié par Amathus, fils d'Aërias, s'appeloit Venus Amathusia *l*; & le dernier Jupiter de Salamine, qu'avoit bâti Teucer *m* fuïant la colére de son pére Telamon.

Ou, dont le plus ancien avoit été consacré par Aërias à Venus Paphia; le second à Venus Amathusia, par son fils Amathus; & le dernier, à Jupiter de Salamine, par Teucer, qui fuyant la colére de son pére Telamon, s'étoit réfugié chez eux.

G 5 LXIV.

NOTES HISTORIQUES.

k Ainsi surnommée, parce que ce temple étoit dans la ville de Paphos, dite aujourd'hui *Baffo*.

l Il y avoit dans cette isle une ville apellée Amatonte, dites aujourd'hui *Limisso*; mais ce n'est presque plus qu'un village.

m Il donna le surnom de Salamine à ce temple de Jupiter en l'honneur de sa patrie.

LXIV. Les autres Députez eurent aussi audience, mais le Sénat fatigué d'entendre tant de gens, & importuné des brigues, qu'on faisoit pour les uns, & pour les autres, donna aux Consuls la commission d'examiner les titres de ces villes, pour en faire ensuite leur raport. Les Consuls en firent un, qui fut favorable à la ville de Pergame, disant, que le temple d'Esculape étoit un asile authentique *n*, aussi bien que ceux dont je viens de parler; mais que l'origine de tous les autres étoit incertaine 1 à cause de l'antiquité. Car Smirne & Te-

nos

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des priviléges & des exemtions, dont

on

NOTES HISTORIQUES.

n L'Eglise d'Orleans est le plus célebre & le plus authentique asile qu'il y ait aujourd'hui en France, & peut-être en toute l'Europe; le privilege, qu'ont ses Evêques, de délivrer, à leur entrée, tous les criminels, qui y viennent de tous les endroits du Royaume, excepté les criminels de leze Majesté, ayant été conservé par une possession & joüissance non interrompuë depuis le tems de S. Aignan, & autorisée par le consentement de tous nos Rois, & par l'aveu de tous les Tribunaux & Magistrats du Royaume, qui n'ont jamais contesté ce droit. Ainsi, le savant Historiografe Hadrien Valois a raison de s'étonner de la négligence des Orleannois, qui fêtant & célébrant, par une procession générale, le huitiéme jour de Mai, pour avoir été délivrez à pareil jour d'un siége des Anglois, (en 1429.) ne fêtent pas le 14 de Juin, qui est le jour, auquel leurs ancestres chasserent Attila & les Huns, qui les tenoient étroitement assiegez. *Quem diem*, ajoûte-t il, *si quando forte celebrare voluerint, sciant anno* 1429. 18. *Kal. Julii, qui est Junii dies quartus decimus, Hunnos urbe expulsos, ac majores suos captivitate misera ac vinculis esse liberatos.* Notitia Galliarum, tit. *Genabum.*

nos aleguoient toutes deux un oracle d'Apollon, qui leur avoit commandé de bâtir un temple à Venus Stratonicide, & un autre à Neptune avec une statuë. Sardes & milet raportoient des concessions plus nouvelles, l'une d'Aléxandre en l'honneur de Diane, & l'autre de Darius en l'honneur d'Apollon. Créte prétendoit la même grace pour une statuë du divin Auguste. Le Sénat donna là-dessus divers arrêts, où parlant avec beaucoup de respect, du culte des Dieux; il ne laissoit pas de modérer les priviléges 2 de leurs temples, avec com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

on peut dire ce qu'un Docteur a dit de la Donation de Constantin, qu'elle a été lue par les aveugles; ouïe par les sourds; & racontée par les muets. Si, selon le Cardinal du Perron, toutes les Epîtres des Papes ont bien étés forgées & fabriquées par des Moines du tems de Charlemagne, l'on peut croire avec beaucoup de raison, qu'ils sont eux-mêmes les auteurs de la plupart de leurs cartulaires.

2 Les Princes doivent s'abstenir religieusement de violer les Immunitez Ecclésiastiques, mais quand ces exemtions dégénérent en abus, ils sont obligez d'y aporter le reméde nécessaire. Théodoric, Roi d'Italie, ordonnoit aux Magistrats de défendre l'Eglise, & de la maintenir dans ses droits, mais sans préjudicier à ceux de la Roïauté, *salva civilitate*, dit Cassiodore. Et c'est en ce sens, que Charle-quint venant se faire couronner Empereur en Italie, répondit aux Légats du Pape, qui alérent le recevoir à Genes, qu'il ne violeroit jamais les droits & les privileges de l'Eglise; mais

commandement a toutes ces villes de faire graver la presente ordonnance en des tables d'airain, qui seroient attachées en *quelque endroit remarquable du temple*; soit pour en conserver la mémoire, ou pour empêcher, que, sous couleur de religion, l'on ne tombât dans une superstition *o* vaine & ridicule.

LXV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

aussi, qu'il soutiendroit ceux de l'Empire, sans souffrir, que l'Eglise y fit aucun changement. *Saavedra empresa 94. & Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.* L'immunité, qu'ont les Ecclésiastiques, ajoûte celui-ci, est bien pour les privilégier, mais non pas pour les exemter de leur devoir; c'est pour leur étrecir la circonférence, dans laquelle ils ont à vivre, & non pas pour leur lâcher la bride, ni pour leur permetre de sortir des bornes de la modestie requise à leur état.

NOTES HISTORIQUES.

o Si Messieurs les Genois ont soin de conserver la mémoire du misérable état, où leur ville fut réduite par nôtre armée navale en l'année 1684. ils ne se fieront plus, comme ils faisoient depuis si long tems, sur la letre de S. Bernard, dont on dit, que l'original se trouve encore dans leurs Archives, par laquelle ce Saint leur promet de ne les oublier jamais. *In æternum*, dit il parlant à la ville de Gennes, *non oblivistar tui, plebs devota, honorabilis gens, civitas illustris. Epist. 129. ad Januenses.* Ils auront beau lui faire des vœux solennels, & lui dédier des temples, pour y trouver un asile contre les armes de la France, il laissera bombarder leur ville, & détruire entiérement leur République, s'ils ne se contiennent dans les termes du respect & de la modestie. En l'année 1625. cette République, ayant la guerre contre le Duc de Savoie fit vœu à S. Bernard de

le

LXV. Vers le même tems, une maladie dangereuse de l'Impératrice obligea Tibére de hâter son retour à Rome, la mére & le Fils vivant encore bien ensemble, ou du moins cachant réciproquement leur haine. Car, peu auparavant, Livia, dédiant une statuë à Auguste, assez près du théatre de Marcellus, avoit mis le nom de son fils après le sien, de quoi l'on croyoit que Tibére avoit eu un profond ressentiment, comme d'une indignité faite à la majesté du Prince 1, quoiqu'il n'en eût rien té-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La Majesté ne reconnoît point de titre supérieur. Comme Rois, les Rois n'ont point de mére, & par conséquent leur mére doit avoir pour eux le même respect que leurs sujets, dont elle est du nombre. Ce que fit à Ferrare la Reine d'Espagne Marguerite d'Autriche, qui dans la premiére visite qu'elle rendit au Pape Clément VIII. avec l'Archiduchesse de Gretz sa mére, céda le fauteuil, qui étoit préparé pour elle, à l'Archi-

NOTES HISTORIQUES.

le mettre au nombre de ses Patrons, de célébrer à perpetuité sa fête avec une procession générale; de lui bâtir une Chapelle & de donner tous les ans une certaine dot à douze pauvres filles. Dom Jean Mabillon Benedictin *in notis ad Epistolas D. Bernardi.* Ce bon Saint & tous les autres de Paradis, dit un de nos prelats, se conforment à la volonté de Dieu, qui donne la paix & la guerre; selon qu'il plaît à sa providence, qui se rit de la prudence prétenduë des mortels. *Lettre de M. de Marquemont Archev. de Sion, du 5. Mai 1625. dans le 1. tome des Memoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.*

témoigné. On décerna donc alors des priéres aux Dieux, & des jeux ſolemnels, que donneroient les Pontifes, les Augures, & les colèges des quinze & des ſept, avec les Prêtres d'Auguſte. Lucius Apronius vouloit que les Féciaux *p* préſidaſſent auſſi à ces jeux, mais Tibére l'empêcha, montrant par des exemples, qu'ils n'avoient jamais eu cet honneur, qui mettoit une juſte différence entr'eux & les autres ſacerdoces; & que ſi les Prêtres d'Auguſte *q* étoient adjoints à cette cérémonie, c'étoit parce

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'Archiducheſſe, & prit l'autre place, * peut bien être donné pour un exemple de piété filiale, mais non point pour une action décente à la Majeſté. On pourroit même dire, qu'en céte rencontre céte jeune Reine viola toutes les régles de la bienſéance & de la juſtice, puiſque pour honorer ſa mére, elle manquoit au reſpect qu'elle devoit à la dignité de ſon mari. Et ce fut pour réparer céte faute, que Clément fit aporter auſſi-tôt un autre ſiége pour la Reine, qui ne pouvoit pas ocuper celui de l'Archiducheſſe, ſans bleſſer la majeſté du Roi d'Eſpagne. * *Gracian dans le 59. Diſcours de ſon* Agudeza. La perſonne du Prince, dit Antoine Perez, peut bien ſe donner un compagnon, mais l'office de Prince

NOTES HISTORIQUES.

p Gens, qui avoient ſoin des traitez & des alliances, & qui en faiſoient les cérémonies. Leur Colége étoit compoſé de vingt Preſtres.

q Qui n'avoient pas droit, non plus que les Féciaux, de préſider aux Jeux publics.

parce qu'ils appartenoient, *comme Officiers*, à la maison pour laquelle on faisoit ces priéres.

LXVI. Ce n'est pas mon dessein de raporter ici toutes les opinions, mais seulement celles, qui sont singuliéres par un caractére de liberté, ou par quelque flaterie rafinée; car je tiens, que le principal devoir d'un Historien est de ne taire ni les vertus, ni les vices, afin que chacun ait peur du jugement de la postérité 1, & fuye l'infamie. Au reste ces tems-là

firent

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince n'en soufre point. Et c'est ce que les Anciens ont voulu faire entendre, en disant, que Jupiter distribua aux autres Dieux le Caducée, le Trident, & plusieurs autres marques de puissance, mais retint toujours le sceptre & la foudre. *Dans les aforismes des sécondes létres.*

1 Qui pourra jamais étouper la bouche à la posterité, & l'empêcher de parler de ceux, qui ne se servent de leur puissance, que pour commétre impunément des crimes? Quelques loix qu'on fasse, les méchans ne pourront jamais éviter céte punition; & s'ils ont tous leurs plaisirs durant leur vie, il faut au moins qu'ils aient ce déplaisir, & ce ver sur le cœur, de savoir, que le Peuple les déchire & les maudit secrétement; & que les Ecrivains ne les épargneront pas après leur mort. *A la fin du dernier discours de la satire Ménippée.* Satire, que le Chancelier de Chiverni dit être un chef-d'œuvre, & un monument, qui flétrira d'un oprobre éternel la mémoire des auteurs & des entremeteurs de la Ligue, & servira d'exemple à leurs semblables, pour les détourner de s'embarquer en de telles entréprises. *Dans ses Mémoires.* Or comme la crainte de l'infamie don-

ne

furent si corrompus, & la contagion de la flaterie si grande, que non seulement les premiers de la Ville, qui ne pouvoient se maintenir, que par des soumissions, mais tous les consulaires, & la plûpart des prétoriens, comme aussi beaucoup de Sénateurs désignez *r*, disputoient à l'envi, à qui ouvriroit les avis les plus agréables au Prince. Et l'on dit que Tibére ne sortoit jamais du Sénat, qu'il ne s'écriât en grec, Ah que ces hommes aiment la servitude ! Tant celui même qui ne pouvoit souffrir la liberté publique, avoit d'aversion pour les ames serviles.

LXVII. Des choses mal-honnêtes on passa peu-à-peu aux pernicieuses 1. Mamercus Scau-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

ne de l'aversion pour les vices, les éxemples de vertu, qui sont racontez dans l'Histoire, nous servent d'éguillon à imiter ceux, qui nous les ont laissez.

1 Quand une fois la complaisance servile a pris racine dans l'esprit des Magistrats, ils ne tardent guére à s'acoûtumer à la cruauté. Les Juges, qui cherchent à faire leur fortune, sont toujours de très-méchans Juges.

NOTES HISTORIQUES.

r Tacite dit, *pedarii senatores*, qui selon Aulu-gelle après Varron, n'étoient pas proprement Sénateurs, parce que les Censeurs n'avoient pas encore enregistré leurs noms. Et c'est pour cette raison que Don Carlos Coloma traduit, *pedarii senatores*, *los que entravan en Senado, sin estar escritos en los libros de los Censores.* Mais ces *pedarii*, selon le même Aulu-gelle, ne laissoient pas d'entrer au Senat, & d'y avoir leur voix.

Scaurus, consulaire, Junius Otho, Préteur, & Brutidius Niger, Edile, attaquerent ensemble C. Silanus, Proconsul d'Asie, déja accusé de péculat par les Alliez, le chargeant d'avoir violé la divinité d'Auguste, & méprisé la majesté de Tibére. Scaurus justifioit son procédé par des éxemples anciens, aléguant, que L. Cotta avoit été accusé par Scipion l'Afriquain ; Ser. Galba, par Caton le Censeur ; & P. Rutilius, par M. Scaurus. Comme si Scipion & Caton eussent jamais vengé des injures imaginaires ; ou que Mamercus, l'oprobre de ses ancêtres, eût suivi les traces de son bisayeul Scaurus ; dont il deshonoroit le nom par le métier infame de délateur. Junius Otho avoit fait autrefois celui de maître d'école. & devenu sénateur par la faveur de Sejan, il vouloit relever la bassesse de sa naissance par des entreprises contre les Grands 2. Brutidius, avec toutes les

ges. C'est pour cela que l'Eclésiastique dit : Abstiens-toi de demander au Roi la chaire d'honneur, & ne songe point à devenir Juge, si tu n'as assez de courage, pour t'oposer à l'iniquité sans craindre les menaces du plus fort. *Chap. 7.*

2 Les Grands n'ont jamais de plus grans ennemis, que ceux, qui d'une basse naissance sont parvénus au manîment des afaires publiques. Il seroit également odieux & superflu d'en raporter des exemples domestiques, chacun en aïant cent devant les yeux. La cause de céte haine, selon Tacite, est, *quia minoribus*

les bonnes qualitez qu'il avoit, pouvoit aspirer aux plus hautes charges, s'il ne se fût pas écarté du bon chemin, à force de vouloir devancer ses égaux, & puis ses supérieurs, & enfin ses propres espérances. Ecueil, où ont péri beaucoup de gens-de-bien pour s'être hâtez d'avoir, avant le tems, ce qu'ils auroient aquis & possédé sans danger, si c'eût été plus tard 3.

Ou, s'ils se fussent contentez de l'obtenir plus tard.

LXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

bus major æmulandi cura. Hist. 4. parce que les petits ont naturellement de la mauvaise humeur contre les Grans. Mais il y en a encore une autre mieux fondée: c'est qu'il n'y a guére de petits, qui n'aïent reçu quelque deplaisir des Grans, ou qui n'en aient été oprimez. Ainsi, il n'y en a guére, ni même point, qui entrent dans les afaires, éxemts de tout ressentiment. L'un sera ennemi de la Robe, parce qu'il a perdu un procès; l'autre, parce qu'il n'a pû se faire recevoir dans une Compagnie souveraine; l'autre, parce qu'on l'a déclaré roturier, &c.

3 Faire gloire de ne point obéïr à autrui, dit un Politique Espagnol, c'est prendre le chemin de ne commander jamais à personne. Les moïens se doivent mesurer sur les fins que l'on se propose. Nous voulons faire passer pour générosité la répugnance, que nous avons à soufrir & à nous soûmétre, au lieu que c'est un orgueil imprudent. Quand une fois on a obtenu les honneurs & les charges, que l'on prétendoit, les pas que l'on a faits pour y monter, demeurent éfacez. Soufrir beaucoup, pour parvenir, après, à de plus hauts emplois, ce n'est ni bassesse, ni lâcheté: c'est au contraire, avoir le cœur bien placé. Il y a des esprits,

qui

LXVIII. Gellius Poplicola, Questeur de Silanus, & M. Paconius, son Lieutenant, augmen-

qui ne savent point atendre; & cela vient de leur excessive ambition: car ils veulent presque en même tems passer leurs égaux, & puis leurs supérieurs, & devancer leurs propres espérances. Poussez par leur impétuosité naturelle, ils négligent les moiens les plus sûrs, comme tardifs, & embrassent les plus courts, quoi que ce soient les plus dangereux. Il arrive d'ordinaire à ces gens-là la même chose qu'aux édifices faits à la hâte, sans donner tems de sécher aux matériaux; ils tombent incontinent. Les arbres, qui, à la premiére chaleur, poussent leurs fleurs, les perdent aussi-tôt, pour n'avoir pas atendu, que les rigueurs de l'hiver fussent passées. Celui-là ne recuille jamais le fruit des afaires, qui les veut avancer avec les mains; l'impatience les fait avorter, & ne sert qu'à accelérer les dangers. *Saavedra empresa polit.* 34. En moins d'un an N. . . Mangot fut Maître des Requêtes, Premier Président de Bourdeaux, Sécrétaire d'Etat de la guerre, & Garde des Seaux: mais comme il avoit un grand vuide à remplir dans céte derniére charge, que l'habileté & l'expérience lui manquoient, on fut contraint de rendre les Seaux à M. du Vair, son prédécesseur. Le Duc de Beaufort perdit son credit auprès de la Reine Régente, pour avoir trop afecté de montrer, qu'il possédoit sa faveur & sa confiance. Car non content d'apuïer les prétentions, que le Duc de Vendome, son pére, avoit sur le Gouvernement de Bretagne il apuïoit encore celles de tous les Grans, qui avoient soufert sous le Ministere du Cardinal de Richelieu, pour se faire des créatures, & donner des marques si éclatantes de son pouvoir, que chacun eût lieu d'en atribuer la cause à tout ce qui étoit le plus capable de satisfaire son ambition & sa vanité. *Mémoires de M. le Duc de L. R.*

ter de nouveau Tibére *f*, qu'à l'avenir il ne faloit point laisser tirer au sort les provinces à ceux dont la vie seroit tachée d'infamie, & que ce seroit le Prince, qui en jugeroit 3 : que

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Voilà un de ces avis de belle aparence, qui, sous couleur d'augmenter l'autorité des Princes, la ruinent en éfet. Dolabella donnoit à Tibére un moïen d'exclure desGouvernemens tous ceux qui lui déplairoient; mais d'un autre côté il l'exposoitàla haine de la plupart des Grans s'il eût fait la faute d'accepter ce parti. M. le Cardinal de Richelieu parlant de la vénalité des Offices, conclut qu'il vaut mieux la continuer, que de la suprimer, pour donner gratuitement les charges. Bien que, dit-il, la supression de la vénalité & de l'herédité des Offices soit conforme à la raison, & à toutes les constitutions du Droit, si est-ce néanmoins, que les abus inévitables, qui se commétroient en la distribution des charges, si elles dépendoient de la simple volonté des Rois, en rendent la vénalité tolérable. Car en tel cas les artifices de la Cour pourroient plus que la raison, & la faveur plus que le mérite. *Et quatre pages après :* Au lieu que céte supression devroit ouvrir la porte à la vertu, elle l'ouvriroit aux brigues & aux factions, & rempliroit les charges d'Officiers de basse extraction. . . . . La foiblesse de nôtre siécle est telle, qu'on

NOTES HISTORIQUES.

f Car c'est lui, qui avoit décerné à Tibére l'honneur de *l'Ovation*, pour quand il retourneroit à Rome, & de qui Tibére se moqua en écrivant au Sénat, qu'il n'avoit pas coutume d'accepter le triomphe pour les promenades, qu'il fesoit aux champs.

que comme les loix puniſſoient les coupables, il ſeroit plus doux aux gens de mauvaiſe conduite d'être empêchez de tomber en faute; & plus agréable aux provinces de n'avoir plus occaſion de ſe plaindre.

LXX. L'Empereur dit au contraire. » Qu'il » avoit ſû tout ce qu'on diſoit de Silanus, » mais qu'il ne faloit pas s'arrêter aux bruits » du Peuple: Que pluſieurs s'étoient compor» tez dans les provinces tout autrement que » l'on n'avoit penſé; que véritablement quel» ques uns ſuccomboient ſous le poids des » affaires, mais que d'autres y réveilloient leur » in-

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'on ſe laiſſe plutôt aler aux importunitez, que conduire par la raiſon; & qu'au lieu d'être guidé par la juſtice, on eſt d'ordinaire emporté par la faveur. L'expérience du paſſé nous doit faire craindre l'avenir, tant parce qu'elle nous a toujours fait voir, que les plus puiſſans en crédit gagnent ſouvent leur cauſe au prejudice de la vertu; que parce que le Prince & ſes confidens ne pouvant connoître le mérite des perſonnes, que par le jugement du tiers & du quart, il leur arrive ſouvent de prendre l'ombre pour le corps. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Teſtament Politique.* Autrefois, les Papes préconiſoient ceux qu'ils deſtinoient au Cardinalat, pour avoir le tems d'aprendre les jugemens qu'on feroit des Sujets préconiſez, avant que de proceder à la promotion; mais la malignité des envieux & des médiſans, qui uſoient de mille artifices, & de mille menſonges, pour faire exclure les perſonnes, qu'ils haïſſoient, fit abolir cet uſage.

» industrie 1 : Que le Prince ne pouvoit pas
» tout prévoir, & que d'ailleurs il ne lui con-
» venoit pas de s'en raporter aveuglément au
» témoignage intéressé d'autrui : Que les loix
» ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 J'ai souvent pensé, dit l'Ammirato, d'où peut venir, que les uns réüssissent mieux dans les emplois, & les autres moins bien, qu'on ne l'avoit esperé d'eux. Par exemple, Vespasien devint meilleur & plus moderé, après qu'il fut Empereur : au contraire, Galba eût toujours été crû digne de l'être, s'il ne l'eut jamais été. Pie IV. que je pourrois comparer au premier, surpassa tout ce qu'on avoit attendu de lui; & Clément VII. que tout le monde avoit jugé très-capable d'être Pape, ne réüssit pas mieux que Galba. Pour résoudre ce doute, servons-nous d'une comparaison. Voici deux vases, l'un petit, & plein d'une liqueur ; & l'autre grand, & presque vuide. Je dis, que le plein est un homme, constitué dans une charge proportionnée à sa suffisance. Ceux qui voient cet homme porter si bien sa lance, comme dit le Proverbe, inférent, qu'il pourroit réüssir de même dans un plus grand poste, ne s'apercevant pas que son vase est plein de toute la liqueur, qu'il peut tenir, & que si l'on y en métoit davantage, il verseroit. Tel fut Galba, qui tandis qu'il fut homme privé, parut plus grand homme qu'il n'étoit en éfet. Les grans vases, presque vuides, ou du moins qui ne sont pas pleins, sont les hommes de grand esprit, lesquels n'aiant ni biens, ni emplois, convenables à leur mérite, ne sont pas fort estimez, soit qu'ils n'aportent pas toute la diligence, où l'éxactitude, qu'il faudroit, dans les choses qu'ils font ; ou que ces choses n'étant pas proportionnées à ce dont ils sont capables, ils n'aient

» ne jugeoient que des choses faites, parce
» que les choses futures sont incertaines ;
» qu'il ne faloit rien changer à ce que nos an-
» cêtres

n'aient pas lieu de faire connoître ce qu'on pourroit attendre d'eux : au lieu que dans une fortune, qui peut emplir leur vase, ils viennent à déveloper, contre l'attente commune, céte grandeur d'ame, & céte sublimité d'esprit, que leur basse fortune tenoit ensevelie...... Vespasien, de qui nous avons deja parlé, n'aïant pas fait nétoïer les rües, avec tout le soin, qu'on lui avoit ordonné, Caligula lui fit emplir le pan de sa robe de boüe & d'ordure ; & sous Néron, il fallit à perdre la vie, pour s'être endormi, pendant que Néron chantoit sur le théatre. De quoi il ne faut pas s'étonner, atendu qu'il n'étoit pas né pour ces badineries, & que son vase pour être plein, avoit besoin d'une aussi grande mesure, que celle de l'Empire du monde, qu'il gouverna depuis. *Discours onziéme du livre 3. de son Commentaire sur Tacite.* Le pére de Guillaume, Duc de Mantoüe, vouloit, qu'il se fît Prêtre, à cause qu'il étoit petit & bossu, jugeant de son esprit par son corps ; mais Guillaume n'en voulut rien faire, & quand il fut Duc, il montra par l'acquisition du Montferrat, & de quelques autres seigneuries, qu'il ne faut pas mesurer les hommes à l'aune, & qu'un grand esprit loge souvent dans un petit corps. Au reste, combien meurt-il d'excellens hommes, sans être connus, lesquels se seroient fait admirer par tout, si on les eût emploïez ? Comment Arnaud d'Ossat auroit-il pû montrer, qu'il étoit né pour la négociation, si Henry IV. ne l'eût pas fait son Procureur, pour soliciter son absolution à la Cour de Rome ?

» cêtres avoient sagement ordonné 2 ; & que
» de tout tems les peines ayant suivi les cri-
» mes, on ne devoit point abolir cet usage :
» que les Princes avoient autant de charge,
» qu'ils en pouvoient porter 3 ; & même assez
» d'autorité *pour en être contens* ; qu'on ôtoit
» aux loix ce qu'on donnoit
» de trop aux Princes, & que
» le pouvoir absolu n'avoit que
» faire, où celui des loix étoit
» suffi-

Ou, qu'on diminuoit le pouvoir des loix toutes les fois qu'on augmentoit celui des Princes.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Ce qui est fait par les Princes, dont la conduite a été judicieuse, ne peut pas être changé avec raison, si l'expérience n'en fait connoître le préjudice, & si l'on ne voit clairement qu'on peut faire mieux. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Testament Politique.*

3 Il n'y a plus de justice, lorsque le Prince veut être souverain en tout. La Roiauté, dit Antoine Perez, est une charge, & par conséquent les actions de celui, qui exerce céte charge, ne dépendent pas de sa volonté personelle, mais des régles & des conditions, que les peuples lui ont imposées, & qu'il a lui même acceptées : Et si le Prince y contrevient, parce que ce ne sont que des conventions humaines, il ne peut pas manquer à celles que lui ont prescrites la loi divine & la loi naturelle, qui sont les souveraines des Rois, aussi bien que des bergers. *Dans les aforismes de ses Relations.* Et dans un autre endroit, il dit, que la couronne des Rois est faite en cercle, pour les avertir des bornes du pouvoir humain. Ferdinand le Catholique disoit, (je ne sai pas s'il le partiquoit) que le meilleur moyen de conserver la Roïauté & les Roïau-
mes

» suffisant. Cette réponse fut d'autant mieux reçûë, que Tibére étoit rarement si populaire. Et comme il savoit très bien user de douceur, lorsqu'il ne s'agissoit pas de venger ses propres offenses, il ajoûta, que l'isle de Giare étoit afreuse & deserte; & que celle de Cithére ne se devoit pas refuser à un homme de la famille Junia, & qui avoit été du Sénat, ni aux priéres de sa sœur Torquata, dont la vertu égaloit celle des anciennes Vestales. Et cet avis fut suivi.

LXXI. Les Ciréniens furent oüis ensuite & Cesius Cordus, accusé de péculat par Ancarius Priscus, fut condamné. Mais Tibére fit absoudre L. Ennius, Chevalier Romain, acusé de leze-majesté, pour avoir converti une statuë du Prince en monnoye: & quoi qu'Ateïus Capiton remontrât avec chaleur, & comme s'il eût pris le parti de la liberté, qu'un si grand crime ne devoit pas rester impuni; & que c'étoit bien assez que le Prince étoufât son propre ressentiment, sans ôter au Sénat le pouvoir de punir les offenses faites à la République 1; Tibére, qui prenoit plus garde au

 sens

REFLEXIONS POLITIQUES.

mes étoit, de tenir dans l'équilibre la satisfaction du Roi & celle du Roïaume.

1 Il n'y a point de plus agréable, ni de plus fine flaterie, que celle qui se couvre du masque de la correction,

ſens qu'au ſon de ces paroles, perſiſta dans la volonté de renvoyer Ennius abſous, au grand deshonneur de Capiton, qui tout ſavant qu'il étoit dans le droit divin & humain, avoit ſouillé *u* les belles qualitez de Magiſtrat, & d'homme privé, qui le rendoient illuſtre 2.

LXXII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

rection, ou de la liberté; car elle prend les hommes, & particuliérement les Princes, par l'endroit le plus délicat de leur amour propre. Plutarque dit qu'il en eſt de céte feinte liberté, comme des morſures des Courtiſanes qui bien loin de faire du mal, provoquent le plaiſir. Les Princes ont les oreilles ſi ſouvent rebatuës des flateries communes, qu'ils ſe laſſeroient d'être flatez, ſi de tems en tems on ne leur aprêtoit céte viande de Cour avec des ingrédiens nouveaux, qui leur font revenir l'apetit à une nourriture, dont les favoris ſeroient très-fâchez qu'ils ſe dégoûtaſſent.

2 Les méchans, dit Commines, empirent de beaucoup de ſavoir, au lieu que les bons en amendent.... Ces gens de robe longue conviennent bien aux Princes, quand

---

NOTES HISTORIQUES.

u Le latin porte, *egregium publicum*, qu'Emanuel Sueyro traduit, *la reputacion de la Republica*; D. Carlos coloma, *la reputacion publica*; Adriano Politi, *la reputacione publica*; M. de Chanvalon, l'Etat; d'Ablancourt à ſon ordinaire, fuit la difficulté. Rodolfe le Maître fait bande à part. Capiton, dit-il, avoit terni le plus beau luſtre de ſes actions publiques, & de ſes vertus domeſtiques. Sens, qui me paroît fort raiſonnable, attendu que ce Senateur ayant eté Conſul, & par conſéquent Magiſtrat public, Tacite a peut être voulu parler des diferens états de ſa vie.

LXXII. On délibéra aussi sur un point de religion, sçavoir, en quel temple on mettroit l'offrande, que les Chevaliers Romains avoient voüée à la Fortune Equestre pour la santé de l'Impératrice. Car bien que cette Déesse eût plusieurs temples dans la Ville, il n'y en avoit aucun qui eût ce surnom *x*. Mais s'en étant trouvé un, qui s'appelloit ainsi, à Antium; il fut résolu d'y porter le don, d'autant plus volontiers, que toutes les cérémonies de religion, qui se pratiquoient dans les villes de l'Italie, étoient, ainsi que les temples & les images des Dieux, de la jurisdiction de l'Empire Romain. Et comme il se parloit de

REFLEXIONS POLITIQUES.

quand ils sont bons, mais sont bien dangereux, quand ils sont mauvais. *Livre 2. chap. 6. & livre 5. chap dernier.* Le Pape Nicolas III. avoit coûtume de dire, que la science sans la probité étoit un poison sans remede. *Pagliari observation* 431.

NOTES HISTORIQUES.

x Tite Live livre 42. dit le contraire, racontant que Quintus Fulvius Flaccus, étant Préteur en Espagne, voua à la Fortune Equestre un temple, qu'il bâtit depuis à Rome sous le Consulat de Livius Posthumus Albinus & de Marcus Popilius Lenas, durant lequel il exerçoit la charge de Censeur. Mais comme ce temple ne fut jamais dedié, soit à cause de la mort de Fulvius, qui mourut l'année d'après sa Censure; ou parce que l'édifice n'étoit pas encore achevé, c'est probablement pour cette raison, que Tacite a dit qu'il n'y avoit point de temple de ce nom à Rome, attendu que le nom ne s'imposoit que dans la cérémonie de la dédicace.

choses appartenantes à la religion. Tibére, qui avoit diféré de répondre sur l'article de Servius Maluginensis, Prêtre de Jupiter, raporta un decret des Pontifes, fait sous le regne d'Auguste, lequel portoit, Que si le Prêtre de Jupiter se trouvoit indisposé, il pourroit, avec la permission du Grand Pontife, s'absenter de Rome pour deux jours, pourvû que ce ne fussent pas des jours de sacrifice 1, & que cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une chose déplorable, que les Païens aïent fait observer si étroitement la résidence à leurs faux Prêtres, & qu'il faille presque tous les jours des ordonnances du Prince, & des arêts des Parlemens, pour faire aler nos Evêques à leurs Dioceses. Un Prêtre de Jupiter ne pouvoit pas être absent de Rome plus de deux jours, encore faloit-il que ce fût des jours, où il n'y eût aucune cérémonie religieuse à faire. Aujourd'hui il est tout commun de voir des Evêques qui font des années entiéres à Paris, ou à la Cour, & qui ne sont connus de leurs diocesains, que par le récit de leurs fermiers, & d'autres, qui n'ont jamais la goute, que dans les Quatre-tems. Que diroit Saint Bernard, qui souhaitoit avec tant de passion de voir l'Eglise de Dieu telle qu'elle étoit du tems que les Apôtres *laxabant retia in capturam*, dit-il au Pape Eugene, *non in capturam auri vel argenti, sed in capturam animarum. Epist.* 237. Cependant, il n'y en a pas un, dit le feu Roi dans une lêtre circulaire, qu'il leur écrivit pour la résidence, qui puisse ignorer, que les Canons de l'Eglise, (dont les Rois sont éxécuteurs) & les Ordonnances ce de Roïaume, les obligent à une résidence actuelle, de laquelle dépend principalement le bon ordre,

cela n'arrivât pas plus de deux fois en une même année. Témoignage, qu'il n'étoit point permis au Prêtre de Jupiter de s'absenter un an, ni par consequent, d'être Gouverneur de province. Il aléguoit encore l'éxemple du Ponti-

dre, & la discipline de leurs Dioceses. *Tome 5. des Mémoires du Cardinal de Richelieu.* Les Evêchez, dit le Cardinal d'Ossat, sont les plus grandes & les plus importantes charges de l'Eglise, qui requiérent la présence & résidence des Prélats, pour être bien administrées, sur-tout en un tems si déréglé comme est celui-ci; encore y a-t-il bien afaire à s'en bien aquiter, quand l'Evêque est présent, pour soigneux, diligent, & zelé qu'il soit. *Letre 528.* Celle que Denis de Marquemont, Archevêque de Lion, écrivit au Cardinal de Richelieu, pour être rapellé en France, est encore plus forte & plus touchante. ,, Céte Rome, dit-il, ,, qui a été autrefois mon Eden & mes délices, m'est ,, devenuë en ce dernier voyage insurportable, que ,, je n'ai plus ni esprit ni santé, ni résolution, pour ,, y demeurer davantage. Ce n'est pas le fait d'un Ar- ,, chevêque de Lion, ni d'une barbe blanche, de passer ,, toute sa vie dans des cortéges & des antichambres. ,, Je laisse le plus essentiel, qui sont les reproches de ,, ma conscience, & les consolations, dont je suis ,, privé, & après lesquelles je soupire tous les jours, ,, pour les avoir goûtées quelque tems fort sensible- ,, ment dans les fonctions de ma charge. *Dans les Mem. du Ministére du Card. de Rich.* Don Francisco Sarmiento, Evêque de Jaën, refusa la charge de Président de Castille, que Filippe II. le pressoit d'accepter, disant; qu'il ne le pouvoit faire en conscience; lui, qui croïoit la résidence d'obligation divine.* Voilà ce qui s'apelle parler en Prélat. * *Dichos y hechos de D. Felipe II.*

se L. Metellus, qui avoit retenu à Rome Aulus Postumius Prêtre *de Mars*. Ainsi le gouvernement de l'Asie fut donné au Consulaire, qui étoit le plus ancien après Maluginensis.

LXXIII. En ce même tems, Lepidus demanda au Sénat la permission de rebâtir & d'embellir à ses propres dépens la Basilique *y* de Paulus, le principal monument de la famille Emilia. Car c'étoit encore la coûtume, que les particuliers se piquoient de montrer leur magnificence par des édifices publics ; & Auguste n'avoit point empêché *z* Taurus, Philippus, & Balbus, d'employer à l'ornement de la ville, & à la célébration de leur nom, les dépouilles des ennemis, ou les biens immenses qu'ils possedoient. Et ce fut à leur éxemple, que Lepidus, quoique médiocrement riche, voulut renouveller la mémoire de ces ancêtres. Mais pour le théatre de Pompée, qui avoit été brûlé

Ou, faire revivre ses ancêtres.

NOTES HISTORIQUES.

y Basilique étoit une espece de galerie, ou de court, où l'on se promenoit, & où l'on s'assembloit pour parler d'affaires, à peu près comme ce que les Marchands apellent la Bourse.

z Statilius Taurus, qui étoit un homme nouveau, mais qui tenoit auprés d'Auguste la premiere place après Agrippa, bâtit l'Amphithéatre ; Philippus, le temple d'Hercule surnommé des Muses ; & Balbus, le Théatre. Taurus & Balbus, qui avoient fait tous deux leur fortune à la guerre, n'employerent que les dépouilles des ennemis ; & Philippus, au contraire, que son propre bien, comme n'ayant jamais été à l'armée.

lé par accident, l'Empereur promit de le rebâtir, ſans lui ôter le nom de Pompée 1, parce qu'il ne reſtoit perſonne de cette famille, qui fut aſſez riche pour faire cette dépenſe. Et à cette occaſion il loüa fort Séjan, dont il diſoit que la vigilance étoit cauſe, que le feu n'avoit conſumé que ce ſeul édifice. C'eſt pourquoi, le Sénat ordonna, que l'image de Séjan ſeroit miſe ſur ce théatre.

LXXIV. Peu de tems après, Tibére donnant les ornemens du triomphe à Junius Bleſus, Proconſul en Afrique, dit, que c'étoit en conſidération de Séjan, dont il étoit l'oncle, quoique Bleſûs eût bien mérité cét honneur.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rare éxemple de modeſtie, & qui n'a que peu ou point d'imitateurs parmi les Princes, & les Grans qui ſouvent ſe font honneur de ce dont même ils n'ont jamais fait la dépenſe. Du tems d'Innocent X. l'Egliſe de Saint Pierre de Rome fut apellée le colombier * de S. Pierre, pour ſe moquer de la vanité ridicule de ce Pape, qui y fit métre ſes armes en plus de mille endroits. Eutrope dit, que Conſtantin apelloit l'Empereur Hadrien le Pariétaire, parce qu'il avoit fait écrire ſon nom par-tout. Céte vanité eſt bien plus commune aujourd'hui. On la voit ſur les murailles, ſur les vitres, & ſur les paremens des Egliſes, elle eſt juſque ſur les autels. Je ne parle point des Rois, ni des Princes, ni des Grands; mais de ces hommes nouveaux, de ces Nobles de la premiére eſtampe, de ces partiſans, dont nous recontrons les armes en tous lieux. * *C'eſt qu'Innocent X. portoit de gueules à la colombe d'argent, &c.*

Car Tacfarinas, après avoir été chaſſé déja plusieurs fois, ayant ramaſſé de nouvelles troupes tout au cœur de la province, avoit bien oſé envoyer des Ambaſſadeurs à Tibére, & le menacer d'une guerre; dont il ne ſortiroit jamais, s'il ne lui accordoit des terres pour la ſubſiſtance de ſon armée. On dit que Tibére ne fut jamais plus outré d'aucune offenſe, que lui, ou le Peuple Romain, eût reçûë. » Quoi, » s'écrioit-il, un deſerteur, un briguand, veut » traiter avec nous, comme un juſte enne- » mi 1? Spartacus qui ravageoit impunément » l'Italie,

Reflexions Politiques.

1. Un Prince ne doit jamais admétre un ſujet rebelle à traiter avec lui; car outre que c'eſt un éxemple de dangereuſe conſéquence, c'eſt en quelque façon reconnoître ſon Sujet pour égal, ou pour indépendant. Robert de la Marck, dit Don Juan Antonio de Vera, retourna pour la troiſieme fois en Alemagne, d'où il avoit été chaſſé deux fois par les Capitaines Impériaux; car Charle-quint ne voulut jamais marcher en perſonne contre ce rebelle, qui n'étoit digne que de mépris, ſe ſouvenant de ce qu'Hérodote écrit des Eſclaves de Scythie, qui avoient pris les armes contre leurs Maîtres, & leur avoient fait tête en pleine campagne, enorgueillis du cas qu'on feſoit d'eux, en les allant combatre, comme de légitimes ennemis: au lieu que les Maîtres aïant laiſſé les armes, & pris des écourgées & des foüets, ainſi que le requeroit la condition de ceux, qui leur faiſoient la guerre; ces miſérables ſe rendirent incontinent au mépris, qu'ils virent, que leurs Maîtres avoient pour eux. *Dans l'Epitome de la Vie de Charle-quint.*

» l'Italie, après avoir taillé en piéces tant d'ar-
» mées consulaires, ne pût pas obtenir, qu'on
» capitulât avec lui, quoique la République
» eût alors deux autres guerres contre Serto-
» rius & Mitridate, qui la mettoient presque
» aux abois : & maintenant que le Peuple Ro-
» main est au plus haut degré de la puissance,
» il feroit la paix avec un voleur, & lui don-
» neroit des terres ? Il ordonna donc à Blesus de promettre l'impunité à tous ceux, qui métroient bas les armes, & de tâcher d'avoir le Chef à quelque prix que ce fût.

LXXV. Ce pardon lui débaucha beaucoup de gens, & puis on lui fit la guerre de la même maniére, qu'il nous la faisoit. Car comme ses forces étoient inégales, & qu'il entendoit mieux à piller qu'à combatre, d'ordinaire il divisoit ses troupes en divers pelotons, ce qui lui servoit à s'exquiver, quand on l'attaquoit; & tout ensemble à faire tomber les nôtres en embuscade, *lorsqu'ils le poursuivoient*. On fit donc trois marches, & par conséquent, trois corps d'armée, dont l'un fut donné à Cornelius Scipion, Lieutenant de Blesus, pour marcher du côté que Tacfarinas pouvoit ravager les terres des Leptins, ou se sauver chez les Garamantes; le fils de Blesus conduisoit de l'autre côté la milice, qu'il avoit coûtume de commander, pour empêcher, que les terres des Cirtes ne fussent à la merci du barbare.

Le Général marchoit au milieu avec l'élite de ses troupes, faisant des forts & des retranchemens aux lieux où il faloit ; ce qui réduisit à l'étroit les ennemis, leur rendoit tout difficile & contraire. Car de quelque côté qu'ils se tournassent ils trouvoient par tout quelque partie de nôtre armée, soit en tête, ou sur les ailes, & souvent en queuë ; de sorte qu'il y en eût beaucoup de tuez, ou de pris. Après cela Blesus divisa ces trois corps en plusieurs bandes, dont il donna la conduite à des centurions de valeur éprouvée : & quand l'Eté fut passé, il ne retira pas ses troupes, ni ne les envoya pas dans les quartiers d'hiver de la vieille Afrique *a*, comme c'étoit la coutume ; mais, ainsi qu'au commencement de la guerre, ayant construit de nouveaux forts, il fit poursuivre Tacfarinas, qui changeoit à toute heure de logemens *b*, par des coureurs, qui savoient les routes & les caches de ces deserts, jusqu'à ce que le frere de ce brigant étant pris, il se retira, mais plutôt qu'il ne faloit pour le repos de la province, où il laissoit le barbare encore en état de recommencer la guerre. Cependant, Tibére la tenant pour ache-

NOTES HISTORIQUES.

a On apelloit ainsi à Rome la parrie de cette Province, que les Romains avoient conquise sur les Carthaginois.

b Le latin dit, *mapalia*, qui veut dire de pauvres cabanes.

achevée, permit que blesus fut proclamé *Imperator* par les légions : honneur, que les armées victorieuses rendoient autrefois à leurs Généraux dans le premier transport de la joye. Et quelquefois il y avoit en même tems plusieurs *Imperatores*, tous égaux en dignité. Auguste avoit accordé ce titre à quelques Capitaines, & Blesus fut le dernier, qui l'obtint sous Tibére.

LXXVI. Cette année moururent deux hommes illustres, Asinius Saloninus, petit fils de Marcus Agrippa & d'Asinius Pollio, frére utérin de Drusus *c*, & destiné pour mari à l'une des petites filles de l'Empereur, & Ateyus Capito, de qui j'ai déja parlé, le premier homme de la Ville, pour l'intelligence des affaires, mais au reste petit fils d'un centurion, qui avoit servi sous Silla, & fils d'un Préteur. Auguste l'avoit appellé de bonne heure au Consulat, pour lui donner le rang au dessus d'Antistius Labeo 1, qui ne lui cédoit en

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une chose assez ordinaire aux Princes d'avancer un Courtisan, pour en abaisser un autre de plus grand

---

NOTES HISTORIQUES.

c Il étoit fils de Vipsania, fille d'Agrippa, premiére femme de Tibére, & mere de Drusus, & devoit épouser une des filles de Germanicus.

en rien pour l'habileté. Car ces deux ornemens de la paix florissent sous le même regne ; mais Labéon étoit plus estimé dans le monde à-cause de la Liberté 2 de son esprit *d*, qui ne biai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

grand mérite, qu'ils haïssent. C'est pour céte raison, que Filippe II. préféroit presque en tout le Prince d'Eboli au Duc d'Alve. Au commencement de la Régence de la Reine Mére, le Cardinal Mazarin ne conserva les Seaux au Chancelier Seguier, qui ne lui étoit pas moins odieux qu'à la Régente, que pour oposer un homme d'esprit & de vigueur à M. de Chasteauneuf, qui les prétendoit, & à la Duchesse de Chevreuse, qui remuoit ciel & terre, pour introduire son adorateur, & son martir, * dans le Ministére. * C'est ainsi que la Reine appelloit M. de Chasteauneuf. *Mémoires de M. de la Chastre.*

2 Quelque bons que soient les Princes, ils ne sauroient aimer les esprits roides. La Majesté est si acoûtumée aux respects, que presque tout ce qui sent la liberté lui est insuportable. Il y a peu de Princes comme Etienne de Battor, Roi de Pologne, qui donna le riche Palatinat de Sandomir à Stanislas Pekosláwski, lequel étant Nonce de cette Province à la Diéte avoit toujours opiné contre lui. *Pekosláwski*, dit Etienne en le nom-

NOTES HISTORIQUES.

d C'est lui, qui donnant sa voix à Lepidus, pour être Sénateur, répondit à Auguste, qui lui demandoit, s'il ne connoissoit personne, qui en fût plus digne, que chacun avoit son opinion. Sur quoi Auguste prenant feu, jusqu'à le menacer de la mort, Labéon, sans changer de couleur, ni de résolution, repartit, qu'il croyoit faire un bon choix, quand il proposoit pour Sénateur un homme, à qui Auguste n'avoit jamais voulu ôter la dignité de Grand Pontife.

biaisoit jamais; & Capiton plus aimé des Princes, à cause de sa complaisance. Le premier devint plus recommandable par l'injustice qu'on lui fit de ne le point élever plus haut que la Préture; & l'autre plus envié, & même plus odieux pour avoir obtenu le Consulat 3.

Ou, la gloire du premier devint plus éclatante par &c. & la fortune du second plus enviée, pour &c.

LXXVII.

nommant à ce Palatinat, *est un tres-mauvais Nonce; mais c'est un tres-bon soldat.* Exemple mémorable de générosité & de modération, (ajoûte l'Evêque de Premilz) & d'autant plus digne de louange, que ce Prince aimoit le mérite de celui, dont il avoit sujet de haïr la personne. *Piasecki dans sa Chronique.* Ce que fit le Pape Jules III. en faveur de Braccio Martelli, qu'il transféra du pauvre Evêché de Fiésole à la riche Eglise de Leccé, quoique cet Evêque eût été le perpetuel contradicteur de l'autorité des Légats dans le Concile de Trente, où Jules avoit présidé en céte qualité, est encore un des plus beaux éxemples, qui aïent paru sur la scene du siécle passé. *Le Cardinal Pallavicin chap. 1. du 13. livre de son Histoire du Concile de Trente.* Scipion Ammirato dit, que la bonne vie de ce Prélat fût cause, que le Clergé de Leccé, qui vivoit dans une grande dissolution lorsqu'il entra au gouvernement de ce diocese, devint si réglé & si vertueux, que les plus sevéres censeurs auroient pû s'en contenter. *Discours 9. du livre 3. de son Commentaire sur Tacite.*

3 Quand le mérite d'un Grand est universellement reconnu, le refus qu'on lui fait des charges & des honneurs, qu'il a droit de prétendre, est une lettre de recommandation pour la postérité. Et de son vivant même, la compassion publique le récompense du tort qui lui

LXXVII. Junia sœur de Brutus, femme de Cassius, & niéce de Caton, mourut aussi, soixante-quatre ans après la bataille de Philip-

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui est fait. Et d'ailleurs, il est glorieux pour lui, qu'on demande, pourquoi il n'a pas obtenu un bâton de Maréchal, ou un Gouvernement de Province; car tous ces, pourquoi, sont autant de témoignages, qu'il en est digne. Ciaconius demande, avec étonnement, pourquoi S. Thomas d'Aquin ne fut pas créé Cardinal comme S. Bonaventure, à qui il ne cedoit ni en science, ni en sainteté. Et j'ose pareillement demander, dit un Moderne, pourquoi S. Bernard n'a point été appellé au Cardinalat, comme tant de Religieux ses disciples, dont il étoit l'aigle.... Ma conjecture est, que son Traité *de Consideratione ad Eugenium Papam*, courageusement écrit, & ses remontrances à plusieurs Cardinaux, dont il ne pouvoit souffrir les déportemens, ont été cause, qu'il n'a point été honoré du Cardinalat par le Pape Eugene, son disciple. *Traité de l'Origine des Cardinaux, chap. 6.* Rien n'expose davantage à l'envie un Courtisan, que d'être appellé de trop bonne heure à des charges, d'où sont exclus des gens de plus haute naissance, & de plus grand mérite. La promotion de Bartelemi de Carrança, simple Religieux de l'Ordre de S. Dominique, à l'Archevêché de Tolède, sans avoir jamais passé par aucune dignité, lui suscita autant d'ennemis & de persécuteurs, qu'il y avoit de Prélats en Espagne. Don Hernando de Valdés, Archevêque de Seville, & Inquisiteur général, qui s'étoit attendu à monter à la Primatie de Tolède, le fit acuser de n'être pas orthodoxe, & plusieurs Religieux du même Ordre, qui étoient Consulteurs du Saint Office, se joignirent au Grand Inquisiteur. De sorte que ce pauvre Prélat ne devint

lippes. Il fut beaucoup parlé de son testament 1, où nommant avec honneur presque tous les Grands pour héritiers de ses grandes richesses, elle

REFLECTIONS POLITIQUES.

devint le premier Archevêque d'Espagne, que pour être la victime de la calomnie : au-lieu que si Filippe II. l'eût mené par degrez à cète éminente dignité, l'on ne se fût pas presque aperçu de son élévation, ni de la faveur du Prince. *Cabrera chap. 10. du livre 4. de son Histoire* Don Bartelemi fut dix-sept ans dans les prisons de l'Inquisition, sept à Madrid, & dix à Rome, où il mourut en 1576.

1 On parle toujours beaucoup du Testament des Grans, car c'est le plus fidéle miroir de leur esprit & de leurs mœurs. *Testamenta hominum speculum morum*, dit Pline le jeune. Durant leur vie, on ne sait le plus souvent ce qu'ils ont dans le cœur, tant ils déguisent bien leur visage & leur aversion ; mais à leur mort, leur testament léve les doutes, & détrompe beaucoup de gens, qui croïoient avoir la meilleure part à leur estime, ou à leur afection. Celui que Pilippe II. fit en 1580. à Badajoz ; où il pensa mourir, aprit à la Reine Anne, qui s'atendoit à la Régence, qu'elle avoit un mari imbû de la maxime de Tibére, qu'il ne faut point donner d'autorité aux femmes. *La sincerité, que doit avoir un homme qui fait un testament*, paroît assurément toute entiére dans celui, que le Cardinal de Richelieu adresse à Louïs XIII. Vous y voïez le portrait de ce Roi tiré au naturel ; vous y trouvez presque tous les meilleurs conseils qu'un habile Ministre puisse donner à son Prince ; des traits de politique exquis, de grans sentimens, des véritez hardies, une éloquence mâle, une justesse d'esprit admirable. Mais l'amour propre, qui, au dire d'un Ancien, est la derniére chemise de nos passions, y a fait

elle avoit obmis Tibére 2. Mais ce Prince le prit en bonne part 3, & n'empêcha point qu'elle

REFLEXIONS POLITIQUES.

fait glisser un defaut, qui saute aux yeux. C'est qu'il y parle trop de ses services, particuliérement dans le premier chapitre de la premiére partie, qui est bien plus son éloge, que celui de son Maître. Au reste, de la maniére dont il craïonne Louïs XIII. comme Prince & Magistrat, il a raison de dire qu'*un testament met au jour beaucoup d'intentions, que le testateur n'avoit osé divulguer pendant sa vie.* Chap. 7. de la premiére partie.

2 Ceux, qui sont nez républiquains, ont bien de la peine à se défaire de l'amour de la liberté, temoin Junia, qui depuis soixante-quatre ans qu'elle avoit vécu sous les regnes d'Auguste & de Tibére, avoit toujours conservé les sentimens, dans lesquels son oncle, son frére, & son mari, étoient morts. Ainsi, son testament ne pouvoit pas manquer d'être aussi republiquain que toute sa famille, qui avoit été par l'espace de plusieurs siécles le rempart & le *palladium* de la liberté.

3 Il y a des choses, où il est non seulement plus honnête, mais encore plus utile au Prince, de dissimuler, que de montrer du ressentiment. Tibére n'auroit pû se tenir ofensé du testament de Junia, sans ofenser lui-même tous les Grans, qu'elle y nommoit; d'autant qu'ils auroient eu lieu de croire, qu'il vouloit abolir la liberté des testamens, lui, qui auparavant n'avoit jamais voulu se porter pour heritier de personne, qu'il n'eût mérité de l'être par un long commerce d'amitié. Outre que Junia sembloit avoir eu bonne opinion de sa moderation & de sa justice, lorsqu'elle avoit appellé les principaux de Rome à sa succession, sans craindre, que l'exclusion du Prince ne fît casser son testament.

qu'elle ne fut loüée dans la place de Rostres, & honorée de toutes les autres cérémonies funébres 4. On porta devant son corps les images

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 C'est une action de magnanimité, que d'honorer la vertu jusque dans se plus grans ennemis. Rodolfe, Duc de Suabe, que le Pape Gregoire VII. avoit fait élire Empereur à la place d'Henri IV. déposé comme excommunié, aïant été enterré à Mersbourg, comme un Empereur, les Saxons voulurent ôter de son tombeau une table de cuivre, où étoient ses armes avec la couronne & les ornemens imperiaux, pour se métre à couvert du ressentiment d'Henri, qui avoit gagné deux batailles sur les rebelles : mais Henri leur defendit de toucher à céte sepulture, disant, qu'il souhaiteroit, que tous ses ennemis fussent aussi magnifiquement enterrez. *Heiss. dans son Histoire de l'Empire, Vie d'Henri IV.* Le Duc de Sesse, Viceroi de Naples sous Filippe II. fit dresser un mausolée au fameux Capitaine Pedro Navarro, quoiqu'il eût embrassé le parti de François I. contre Charl-quint, son souverain, & qu'il fût mort à Naples par la main du boureau. *Quamvis Gallorum partes secutum,* dit l'epitafe *pio sepulcri munere honestavit cùm hoc habeat in se præclara virtus, ut etiam in hoste sit admirabilis.* Ce Duc, ajoûte du Maurier, honoroit la vertu dans un ennemi, & dans un rebelle, & sans se contenter de le louer en son cœur, il lui élevoit un mausolée. *Dans la preface de ses Mémoires de Hollande.* Filippe II. aïant fait couper la tête à Don Juan de la Nuça, Justicia d'Aragon, qui avoit pris les armes pour la défense dés priviléges de ce Roïaume, voulut que son corps fût porté au tombeau de ses ancêtres par dix Seigneurs illustres, pour honorer la dignité

ges de vingt familles illustres ; entre lesquelles étoient les Manlius, les Quintius, & d'autres de pareille noblesse. Mais Cassius & Brutus étoient ceux, qu'on remarquoit davantage dans cette pompe, à cause même que leurs portraits 5 ne s'y voyoient point.

Ou, celles des Manlius, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

gnité de celui, dont il avoit puni la personne. *Chap. 10. desdits & des faits de Filippe II.*

5 La gloire des grans hommes ne dépend point du caprice ni de la malignité des Princes. Ceux-là se trompent lourdement, qui croïent, que la supression de leurs images, ou de leurs éloges, est capable d'ensevelir leur mémoire dans un éternel oubli. Les Princes ont le pouvoir de faire taire les hommes, mais ils n'auront jamais celui de leur faire oublier les belles actions des personnes, qui ont mérité l'aplaudissement universel. La complaisance, que chacun a pour le Prince, suspend pour un tems les louanges & les honneurs, qui leur sont dûs : mais quand le Prince est mort, la liberté succéde à la contrainte, & vange l'injustice fait aux oprimez sur la mémoire de leur opresseur.



LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE QUATRIEME.

AN DE ROME. 767.

I. Ette année, qui est celle du Consulat de C. Asinius & de C. Antistius, étoit la neuviéme du regne de Tibére, qui avoit le plaisir de voir l'Empire en paix, & sa Maison florissante; (car il contoit la mort de Germanicus entre ses prospéritez (lorsque tout à coup les affaires changérent de face, & lui de conduite, par les cruautez qu'il exerça lui-même, ou par des gens violens qu'il autorisoit.

La

La premiére cause de ce changement fut Elius Sejanus, son Capitaine des gardes, de la faveur duquel j'ai déja parlé. Je dirai maintenant sa naissance & ses mœurs, & par quels moyens il vouloit s'emparer de l'Empire. Il étoit de Vulsines, & fils de Seïus Strabo, Chevalier Romain, & dans sa premiére jeunesse, étant au service de Caïus César, petit fils d'Auguste, il fut soupçonné de s'être prostitué pour de l'argent à Apicius, qui n'épargnoit rien pour ses plaisirs. Depuis, il s'insinua, par ses artifices, si avant dans l'esprit de Tibére, que ce Prince impénétrable à tous les autres, ne s'ouvroit & ne se fioit qu'à lui seul 1. Ce qui toutefois procédoit moins de son industrie, puisqu'il fut vaincu par les mêmes ruses, *dont il se servoit*; que de la colére des Dieux contre l'Empire, à qui sa chûte fut aussi funeste, que son élévation. Il avoit le corps fait à la fatigue, avec de la hardiesse, de la dissimulation, & du rafinement à calomnier les autres 2. Il étoit complaisant & superbe

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit Antoine Perez, ne doivent jamais donner toute leur faveur à un seul. Ils doivent imiter les temples, qui ont toujours plusieurs entrées; & Dieu méme, auprès de qui il y a beaucoup d'intercesseurs. Les Princes, qui ne prennent point ce chemin, de Rois deviennent vasseaux & Sujets. *Dans ses aforismes.*

2 Les Princes soupçonneux (Commines dit qu'ils le sont

perbe au même degré ; modeste à l'exterieur, mais au dedans, enivré d'une violente passion de regner, qui le rendoit quelquefois liberal & splendide jusqu'à la profusion ; au lieu que d'ordinaire il employoit l'adresse & la vigilance: vertus aussi dangereuses *que les largesses*, lorsqu'elles se rencontrent avec le desir de la Royauté *a*. Il augmenta fort le pouvoir de sa charge, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

sont tous, & sur-tout les plus sages, & ceux, qui ont beaucoup d'ennemis) aiment les raports, la médisance & les calomnies, parce qu'ils veulent tout savoir. Le Cardinal André d'Autriche avoit plus d'inclination pour ceux, qui lui découvroient les vices des Courtisans ; que pour ceux, qui lui en racontoient les vertus, parce que, disoit-il, les premiers me servent d'espions & me font toujours tenir sur mes gardes ; & que les seconds sont une porte par où passent l'amour propre, la partialité, & la flaterie ; de sorte que la vérite n'arrive jamais pure & sans déguisement jusqu'à moi. *Don Carlos Caloma dans le* 12. *livre de ses Guerres de Flandre.*

NOTES HISTORIQUES.

a Ce portrait est censuré par le Pere Rapin, dans l'article 20. de son *Instruction pour l'Histoire*. Le portrait, dit-il doit être ressemblant, en quoi Tacite n'est pas assez exact, qui pense plûtôt à suivre son génie, qu'à imiter la nature, cherchant plus à faire de belles peintures, que de bons portraits : pourvu que ses tableaux plaisent, comme celui de Sejan, il se soucie peu qu'ils ressemblent, car il le fait bien plus méchant qu'il n'est, si l'on en croit Paterculus, qui le loue fort. C'est à dire, que ce bon Pere faisoit plus de cas du témoignage de Paterculе, le plus grand flateur qui fut jamais, comme il en convient

qui étoit assez médiocre auparavant, en ramassant en un camp les cohortes prétoriennes; dispersées en divers endroits de la ville, afin qu'elles reçussent en même tems ses ordres, & qu'étant toutes ensemble elles se fiassent davantage en leurs forces, & fussent plus redoutables aux autres 3. Mais il Prenoit pour prétexte, que les soldats

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Ministres, qui veulent s'emparer de l'autorité du Prince, ne manquent jamais de raisons spécieuses, pour le tromper. Le Connétable de S. Pol, qui avoit fait venir en France le Roi d'Angleterre avec une armée, voïant une treve de neuf ans conclue entre les deux Rois, & craignant, que, si céte armée sortoit du Roïaume, il ne restât à la merci de Louïs XI. & du Duc de Bourgogne, qui le haïssoient tous deux à mort, conseilloit à Louïs de donner une ville ou deux aux Anglois; pour passer l'hiver, de peur qu'ils ne s'en allassent mécontens, & qu'il ne leur prît envie de revenir; & de faire pis qu'auparavant. *Comines chap. 8. du livre 4.* Voilà comme le Connétable cachoit son interêt particulier sous la belle aparence de celui du Roi. Quand François, Duc de Guisé, & le Cardinal de Lorraine, son frére, conseillérent à Henri II. d'entrer dans

NOTES HISTORIQUES.

vient lui même dans un autre article, que de celui de Tacite, qui passe universellement pour un Historien grave & sincére. Je souhaiterois pour sa gloire, qu'il eût jugé plus sainement; & qu'il eût dit des portraits, qui sont sortis de la main de M. Maimbourg, & d'Antoine Varillas, ce qu'il dit ici des tableaux de ce grand Historien.

ſoldats épars çà & là ſe débauchoient facilement; qu'éloignez des délices de la Ville, ils garderoient mieux la diſcipline, & que tous en corps ils ſeroient bien plus d'un grand ſecours, s'il arrivoit quelque malheur imprévû. Après que ce camp fut achevé, il entra peu à peu en commerce avec eux, toûjours familier & careſſant, & mettant de ſa main les Centurions & les Tribuns. Il avoit même une brigue & un parti dans le Sénat, pour faire donner les charges & les gouvernemens à ſes créatures; & Tibére aquieſçoit à tout cela ſi volontiers, qu'il l'apelloit le compagnon de ſes travaux, non ſeulement dans ſes entretiens particuliers, mais dans le Sénat, & dans les aſſemblées publiques; & ſouffroit

REFLEXIONS POLITIQUES.

dans la querelle du Pape Paul IV. contre le Roi d'Eſpagne Philippe II. & de porter la guerre dans le Royaume de Naples, ils lui diſoient bien, qu'il étoit de ſa gloire, & même de ſon devoir, en qualité de fils-aîné de l'Egliſe, de prendre la protection du Pape; & du S. Siége, que le Roi Catholique tenoit en ſervitude; mais ils n'avoient garde de lui dire, qu'ils vouloient renouveller une vieille prétention ſur le Royaume de Naples, comme deſcendus en droite ligne d'une Yoland d'Anjou, héritiére de cette Maiſon Royale, ni que le Cardinal ſongeoit à ſe faire élire Pape à la faveur des armes de la France, qui ſeroient dans le voiſinage de Rome, & ſous le commandement du Duc, ſon frere. Car Paul IV. avoit alors 82. ans. *Cabrera chap 8. du Livre 2. de ſon Hiſtoire.*

 1. Un

froit même; que ses images fussent révérées 1 sur les théatres, dans les places, & dans les Principes *b*.

II. Mais comme Tibére avoit un fils d'âge à regner *c*, & des petits-fils déja grands, c'étoit autant d'obstacles aux desseins de Sejanus. Il y avoit trop de danger à vouloir les perdre tous à la fois, & d'ailleurs, tant de crimes demandoient de grands intervalles. Il résolut donc de prendre la

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un grand Courtisan disoit, que les Rois se plaisoient quelquefois à élever bien haut un favori, afin que les hommes s'acoutumant à adorer un particulier, eussent moins de répugnance à les adorer eux-mêmes. *Antoine Perez dans la 72. de ses secondes lettres.* Le Courtisan, dont il parle, est sans doute le Prince Rui Gomez de Silva, qui lui sert par-tout de boussole. Et pour répondre, *dit-il dans la même lettre*, à la demande, que vous me faites, d'où vient, que la plûpart des Princes Souverains se laissent si absolument gouverner à un favori? je dis, que c'est Dieu, qui permet, que ceux qui ne se connoissent pas, qui oublient qu'ils ont au dessus d'eux un autre Dieu, un autre Roi, un autre Maître, & qui contraignent leurs Sujets à rendre à une statuë de métail commun, comme celle de Nabucodonosor, l'adoration, qui n'est dûë qu'à leur seule personne, adorent eux-mêmes cette statuë, en punition de leur orgueil, & de leur folie.

NOTES HISTORIQUES.

b. J'ai dit, dans le premier Livre, que les Principes étoient des espaces vuides, où l'on plantoit & gardoit les aigles des légions. Ainsi, c'étoit attribuer quelque chose de divin aux images de Séjan, que de le mettre parmi les aigles, que Tacite apelle *propria legionum numina*. Ann. 2.

c Drusus avoit 36. ans accomplis.

la voye la plus secrete, & de commencer par Drusus, contre qui il étoit animé d'un ressentiment tout nouveau. Car Drusus naturellement emporté, & qui ne vouloit point de compagnon, ayant eu querelle avec lui 1 sur je ne sai quoi, non content de l'avoir menacé de la main, lui avoit déchargé un 2 souflet *d*, comme il se mettoit en défense.

Ou, de qui il avoit reçu un outrage tout recent.

I 2 Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est bien difficile, qu'un Ministre, qui a non seulement toute la confiance de son Prince, mais encore tout le maniment de ses affaires, ait assez de modération, ou de prudence, pour éviter toutes les occasions d'entrer en dispute, & même en concurrence avec le fils de son maître. Le fils ne peut souffrir de compagnon, parce qu'il se regarde comme le maître futur; ni le Ministre de supérieur, parce qu'il se trouve en possession de toute l'autorité, dont l'autre n'a que l'espérance: l'un a le rang, mais l'autre a la force. Le Peuple, selon sa coutume d'aimer toûjours celui qui doit regner, plus que celui, qui regne, est pour le fils; mais, par un juste contrepoids, le pére est pour son Ministre. Ainsi il est presque impossible, que le fils & le Ministre soient d'acord ensemble.

2. Rien n'est plus messéant à un Prince, que de fraper.

NOTES HISTORIQUES.

d Chez les Romains, le souflet étoit le plus grand de tous les outrages, à l'égard des personnes de condition libre, car c'étoit une punition, dont les maîtres n'usoient qu'envers leurs esclaves. La manumission même, par laquelle les esclaves recevoient la liberté, ne s'apelloit ainsi, que parce qu'elle se faisoit par un souflet, pour marquer à ces afranchis, que c'étoit le dernier qu'ils recevroient.

Mais après avoir cherché tous les moyens de se vanger, il ne trouva point de meilleur expédient, que de s'adresser à livia, femme de Drusus, & sœur de Germanicus, qui de laide qu'elle avoit été dans ses premiéres années, étoit devenuë belle par excellence *e*. Comme il brûloit d'a-mour

REFLEXIONS POLITIQUES.

per. Outre que c'est une action incompatible avec la Majesté, & qui ravale le Prince à quelque sorte d'égalité avec son Sujet, elle fait passer pour cruel & pour emporté. Don Carlos, Prince d'Espagne, ne fut regreté de personne dans son malheur, ni après sa mort, parce que tout le monde apréhendoit de voir sur le trône un homme, qui avoit batu deux ou trois fois le Cardinal Espinosa; qui avoit presenté le poignard au Duc d'Alve, & l'auroit tué, si ce Duc n'eût pas été le plus fort; qui donnoit à toute heure des coups de poing & des souflets à ses domestiques. Quelqu'un a écrit, que ce fut un soufflet, qui fut cause de la trahison, que le Comte de Campobasso fit à Charles, dernier Duc de Bourgogne, au siége de Nanci. Un jour, Henri III. donnant des coups de pied & des coups de poing au Grand Prieur de Champagne, qui véritablement, lui avoit parlé avec insolence, le Duc d'Epernon lui remontra, qu'il n'étoit pas séant à un grand Prince, comme lui, d'user de main-mise envers un sien Sujet, duquel il pouvoit châtier la témérité par la voye de la Justice, qui étoit en sa main. *Journal du regne d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

e De nos jours, on a remarqué cet heureux changement en la personne de feuë Madame Henriete d'Angleterre, femme de S. A. R. Monsieur, laquelle ayant paru laide jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans, devint après cela si belle, qu'elle sembloit n'être faite que pour estre admirée.

mour pour elle, il la fit consentir à l'adultére 3. &, après ce premier crime, à la mort de son mari 4, (car une femme qui a perdu l'honneur, n'a plus rien à refuser; (lui promettant de la faire monter sur le trône en l'épousant. Et elle qui avoit Auguste pour *grand* oncle, l'Empereur pour beaupére, & qui étoit mére de plusieurs enfans, se soüilloit, elle, ses ancêtres, & ses descendans, & préféroit à sa fortune présente les espérances criminelles & incertaines, que lui donnoit un adultére étranger. Eudemus Médecin & confident de Livia, fut appellé au secret, l'éxercice de son art ser-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Une femme, qui devient belle, après avoir été laide dans sa premiére jeunesse, est fort sujette à devenir impudique; car de l'humeur dont est ce sexe, également vain & voluptueux; il veut toûjours se récompenser du tems perdu. Ainsi, les femmes, qui n'ont point eu d'amans, ni d'adorateurs, tandis qu'elles étoient laides, sont naturellement portées a écouter avec beaucoup de plaisir & d'amour tous ceux, qui leur viennent dans un tems, qu'elles ont le bonheur d'être belles, ou du moins de le paroître. Car il y en a infiniment plus de celles-ci que des autres, la plûpart des hommes se connoissant très-mal en beauté.

4 L'adultére & l'homicide vont très-souvent de compagnie. Chacun sait l'exemple de David, qui fit tuer le mari de Bethsabée. Dans ce siécle, le Connétable de Lesdiguiéres en usa de même, pour épouser la belle Marie Vignon, femme d'un fourreur de Grenoble. Chose très-ordinaire aux Grands.

vant de couverture aux entretiens, fréquens, qu'il avoit avec elle; & Sejan, pour ôter tout sujet de jalousie à sa concubine, répudia Apicata, sa femme, dont il avoit trois enfans. Mais la grandeur du crime produisoit de jour en jour de nouvelles frayeurs, & de nouvelles résolutions.

III. Au commencement de cette même année, Drusus second fils de Germanicus, prenant la robe virile reçut les mêmes honneurs, que le Sénat avoit décernez à son frere aîné; & Tibére fit un discours, où il loüa fort le bon naturel de son fils, qui, disoit-il, avoit une tendresse paternelle pour les enfans de son frere. En éfet, quoique la puissance & la concorde soient presque incompatibles entre les Grands, Drusus avoit le renom d'être favorable à ces jeunes Princes, ou du moins de ne leur être pas contraire.

IV. Après cela, Tibere recommença à parler du dessein d'aller visiter les provinces, dont il avoit souvent amusé le Sénat. Il prenoit pour prétexte le besoin de faire de nouvelles levées, pour fournir les légions, qui restoient vuides par le renvoi d'une multitude de vétérans; disant, qu'il ne se presentoit plus personne pour aller à la guerre, que des miserables, & des vagabons, qui, en quelque grand nombre qu'ils fussent, *n'étoient bons à rien*, parce que le courage & la discipline leur manquoient. Il fit aussi en peu de mots

Ou, parce qu'ils n'avoient ni le courage, ni la modestie de ceux, qui se retiroient.

mots le dénombrement dés légions, & des provinces, qu'elles défendoient; ce qu'il me semble à propos de faire ici pareillement, pour montrer, quelles forces les Romains avoient alors, quels Rois pour alliez, & de combien l'Empire étoit plus grand qu'autrefois.

V. Deux armées navales, l'une à Misene, & l'autre à Ravenne, gardoient les deux mers Italiques. La côte voisine des Gaules étoit défenduë par les galéres, qu'Auguste avoit prises à la bataille d'Actium, & envoyées à Frejus *f* avec une chiourme nombreuse. Mais nôtre principale défense consistoit en huit légions, qui gardoient le Rhin contre l'invasion des Allemans, & la mutinerie des Gaulois.

Ou, qui gardoient le Rhin, d'un côté, contre les Allemans; & de l'autre contre les Gaulois. *Ou*, les deux rives du Rhin, l'une contre les Allemans, & l'autre, *&c.*

Trois autres tenoient en bride l'Espagne nouvellement subjuguée. Le Peuple Romain avoit donné la Mauritanie au Roi Juba, & mis deux légions dans le reste de l'Afrique, & deux autres dans l'Egypte: & tout ce grand espace qu'il y a depuis la Syrie jusqu'à l'Eufrate, & qui confine avec les Hibériens, les Albaniens, & les autres Rois, étoit gardé par quatre légions, qui

NOTES HISTORIQUES.

f. Strabon apelle Frejus l'arcenal de mer d'Auguste. Et Pline ajoûte, que cette ville étoit surnommée de là, *Colonia classica, i. e.* la colonie navale.

tenoient en bride les puiſſances étrangéres. Rhémétalcés & les enfans de Gotis poſſédoient la Thrace. Quatre autres légions campoient ſur les rivages du Danube, deux en la Pannonie, & deux en la Meſſie. La Dalmatie en avoit auſſi deux, qui, de la maniere qu'eſt ſituée cette province, ſervoient de rampars aux autres, & pouvoient, en cas de beſoin, venir promtement au ſecours de l'Italie, dont elles n'étoient pas fort éloignées. Mais Rome ne laiſſoit pas d'avoir ſa milice particuliere, compoſée de trois cohortes entretenuës par la ville & de neuf compagnies des Gardes, la pluſpart tirées de l'Etrurie, de l'Umbrie, ou du vieux Latium, & des anciennes Colonies Romaines. Outre cela, nous avions les galéres & les troupes auxiliaires de nos Alliez, leſquelles étoient diſtribuées dans les provinces, ſelon la commodité des lieux, & ne valoient guére moins que nos propres forces; mais comme elles changeoient de lieu ſelon le beſoin des affaires, & que leur nombre étoit tantôt plus grand, tantôt plus petit, il ſeroit difficile d'en faire un compte juſte.

VI. Je crois, qu'il eſt bon de raconter auſſi. comment Tibére avoit gouverné juſqu'à cette année de ſon régne, où il commença à décliner. 1. Premiérement, toutes les affaires publiques

Reflexions Politiques.

1 La plûpart des Princes ſe comportent ſagement au

ques, & même les particuliéres, qui étoient de grande importance, passoient par les mains du Sénat, &, outre la liberté qu'il donnoit aux principaux de dire leur avis, il interrompoit ceux, qui tomboient dans la flaterie 2. Quand il nommoit aux charges, il regardoit de

REFLEXIONS POLITIQUES.

au commencement de leur regne, parce qu'il leur importe de s'attirer l'amour & la vénération des Peuples, pour afermir leur autorité; mais quand une fois ils ont solidement établi leur puissance, ils ne veulent plus se donner la peine de se contraindre; ils suivent leur penchant naturel, ils prétent l'oreille aux conseils violens des flateurs, & ne se soucient plus de conserver ce dont on leur dit qu'ils n'ont plus besoin, c'est-à-dire, d'être aimez. Sur quoi M. de Villeroi disoit à Henri III. à qui l'on inspiroit cette maudite maxime, que le Prince qui préfére d'être craint à se faire aimer, doit tenir pour assûré, qu'à la fin il sera plus haï, que craint, & par conséquent, plûtôt méprisé qu'obéï.

2. Un Prince ne peut jamais mieux persuader à son Conseil, qu'il veut qu'on lui parle librement qu'en imposant silence à ceux, qui s'écartent de la thése, pour se répandre en des flateries, au-lieu de répondre à ce qu'on leur demande. Piasecki dit, qu'Etienne Battori, Roi de Pologne, se donnoit la peine d'expliquer le nœud de la cause aux Sénateurs, qui assistoient avec lui aux jugemens des procès, quand il voyoit qu'ils vacilloient dans leurs avis, soit par doute, ou par complaisance; & qu'après cela il recueilloit de nouveau les voix, pour les faire opiner selon les loix, dont il avoit une parfaite connoissance. *Au commencement de sa Chronique.* La fortune

 de

de si près à la naissance 3, & à la réputation aquise à la guerre, ou dans les emplois de la ville, que chacun avouoit, qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix 4. Les Consuls & les Préteurs con-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

de Rodrigo Vasquez, qui fut depuis Président de Castille, & l'un des exécuteurs du Testament de Philippe II. commença par une vérité qu'il lui dit, lorsque lui demandant son avis sur une certaine affaire, il eût pour réponse, que cela ne se pouvoit pas faire en conscience. *Audiencia de Principes.*

3. Les Politiques sont partagez sur le fait de la naissance: les uns croyent qu'il est plus avantageux aux Princes d'abaisser les Grands, & par conséquent de les exclure de l'administration des affaires publiques, les autres, au contraire, soûtiennent, que les personnes de qualité y sont plus propres, que les gens de basse ou de médiocre naissance, à cause que leur éducation est plus noble & plus excellente. Les discoureurs de cette Cour, dit le Cardinal d'Ossat, en parlant de la Cour de Rome, trouvent à dire à l'administration & gouvernement du nouveau Roi Catholique [Philippe III.] qui a fait de son Conseil plusieurs grands d'Espagne, & leur donne des charges d'importance; au lieu que son pére a toûjours cherché de les tenir bas. Mais de telles choses chacun en juge selon son humeur. *Lettre 160. Voila Réflexion 1. du chap. 49. du Livre 2.* Selon M. de Richelieu, une basse naissance produit rarement les parties nécessaires au Magistrat, & la vertu d'une personne de bon lieu a quelque chose de plus noble, que celle qui se trouve en un homme de petite extraction. *Section 1. du chap. 4. du Testament Politique.*

4. La bonne œconomie du gouvernement dépend ab-

conservoient les prérogatives de leur dignité, du moins en aparence ; & les Magistrats inférieurs exerçoient paisiblement leurs charges. Toujours bonne justice, si vous en exceptez la loi de leze-majesté. Les Chevaliers Romains administroient par compagnies les finances & les gabelles de la République 5, & pour les revenus particuliers, il en donnoit le soin à des per-

absolument des Magistrats, & par conséquent le Prince, qui y a le principal intérêt, doit bien prendre garde à ne donner les charges d'importance qu'à des personnes, dont il ait éprouvé la probité & la suffisance. Jean II. Roi de Portugal avec deux journaux secrets, dans l'un desquels il écrivoit les noms de ceux, qui lui avoient rendu quelque service ; & dans l'autre, qui étoit divisé en autant de chapitres, qu'il avoit de charges & de dignitez à distribuer dans son Royaume, il marquoit, sous le tître de chaque charge, les noms des personnes, qui avoient les qualitez requises pour les bien éxercer. Et quand ces charges venoient à vaquer, il consultoit son journal, & choisissoit ceux qu'il en croyoit être les plus dignes.

5. Les Finances sont mieux administrées par un seul, que par plusieurs, si celui, qui en a la direction, est habile & fidéle. Le Cardinal du Perron est de cet avis, lorsque parlant du Duc de Sully, qui avoit cette Surintendance sous Henri IV. & sous la Régence de Marie de Médicis, il dit, que si l'on ôte M. de Sully, il est impossible, que les Finances soient maniées, sinon par un Conseil ; mais que ce Conseil aportera mille inconvéniens, à cause de la longueur des délibérations, qui se prennent dans les Conseils. Il ajoûte, que ce Duc
avoit

ſonnes qu'il connoiſſoit de longue-main, & quelquefois à des inconnus, à cauſe du bon renom qu'ils avoient. Et ceux, qui entroient une fois dans ces emplois, y reſtoient ſouvent juſqu'à la mort 6. La cherté des vivres ne venoit jamais de ſa faute, car il n'épargnoit ni ſoin, ni dépenſe, pour ſupléer à la ſtérilité de la terre 7, & aux pertes ordinaires de la mer g. Il ne ſouffroit point, que les Provinces fuſſent chargées de nouveaux impôts 8, ni que les anciens fuſſent

REFLEXIONS POLITIQUES.

avoit aquité le Roi de cent millions, & en avoit mis vingt dans ſes cofres. *Perroniana.* De nos jours, nous avons vû juſques où peut aller l'induſtrie d'un Surintendant des Finances, & comme la choſe eſt toute récente, il eſt inutile d'en parler davantage.

6 En matiére de Finances, il n'y a point de meilleurs Officiers que ceux, qui les manient depuis longtems, car outre qu'ils ſont plus habiles & plus clairvoyans, & par conſéquent plus difficiles à tromper par les Commis ſubalternes, ils ſont auſſi plus déſintéreſſez. Ainſi, le Prince ne peut mieux faire, que de les laiſſer toute leur vie dans ces emplois.

7 Le Prince doit avoir un ſoin tout particulier de procurer l'abondance des vivres, car la faim eſt la mere des ſéditions & des révoltes.

8 Les Peuples payent volontiers les tailles & les ſubſides ordinaires, mais les impoſitions nouvelles leur ſont in-

NOTES HISTORIQUES.

g Car les bleds, que l'Italie tiroit de l'Afrique & de l'Egypte, venoient par mer.

ſent éxigez avec avarice, ou violence. Point de punitions corporelles, point de confiſcations; point de domeſtiques inſolens 9; peu d'afranchis;

inſuportables, & particuliérement, ſi l'éxaction en eſt violente; ce qui, ſelon Tacite, les irrite plus que ne fait l'impôt même. L'augmentation des tailles & des impôts, dit Etienne Paſquier, eſt la diminution de la bonne volonté des Sujets envers leur ſouverain Seigneur. Plût à Dieu que les Princes en fuſſent auſſi perſuadez qu'Henri III. Roi de Caſtille, qui diſoit: Je crains plus les malédictions de mon Peuple, que les armes de tous mes ennemis. *Mariana chap. 14. du livre 19. de ſon Hiſtoire d'Eſpagne.* Une petite maiſon, apelée *la Cueillete*, parce qu'on y levoit une certaine gabelle ſur le blé, ſervit de ſujet aux Gantois, pour ſe mutiner contre Charles Duc de Bourgogne, dès le lendemain de ſon entrée dans leur ville. Commines dit, que l'Empereur Mahomet II. ſe repentit à la mort, d'un impôt, qu'il avoit mis nouvellement ſur ſes Sujets. Que doit donc faire, ajoûte-t-il, un Prince Chrétien, qui n'a autorité fondée en raiſon, de rien impoſer ſans la permiſſion de ſon Peule? *A la fin du ſixième livre.*

9 L'une des meilleures marques d'eſprit & de ſageſſe, que puiſſe donner un Prince, eſt de ne recevoir pour Officiers de ſa Maiſon, que des gens vertueux & honnêtes; car, ſelon Comines, il ſera jugé être de la condition & nature de ceux, qu'il tiendra auprès de ſa perſonne. Thomas de Sezrane, qui fut depuis le Pape Nicolas V. Interrogé quel homme c'étoit qu'Eugene IV. Jugez-en, dit-il, par les gens, qui ſont auprès de lui. *Garimberti.* Pie II. fit empriſonner un Huiſſier, pour avoir dit à un pauvre vieillard, à qui il donnoit audience, de finir. Un Doge de Veniſe envoya aux galéres un portier du Palais de S. Marc,

chis ; peu de maiſons de campagne en Italie ; & les differens, qu'il avoit avec les particuliers, toûjours réglez par les Juges 10 ordinaires *h*.

VII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Marc, qui avoit ſouvent refuſé l'entrée à un Marchand grec, homme ſi ſimple, qu'un Noble-Vénitien lui ayant dit, de graiſſer la main à ce portier, il le fit avec du beurre. Ce qui excita une ſi groſſe querelle entre eux-deux, que le bruit, qui en fut aux oreilles du Doge, fut cauſe, que le Marchand eût audience ; & le portier la punition qu'il méritoit. *Audiencia de Principes*. M. le Cardinal de Richelieu dit, que le Prince, qui ne peut, ou ne veut pas regler ſa Maiſon, n'eſt pas capable d'aporter un grand ordre à ſon Etat. *Chap.* 7. *de la premiere partie de ſon Teſtament Politique.*

10. Le Prince, diſoit Tibére, ne doit point uſer du pouvoir abſolu, dans les choſes, où il peut proceder par les loix. Cette belle maxime faiſoit d'autant plus d'honneur à ce Prince, qu'il la pratiquoit en

NOTES HISTORIQUES.

h Le *Pagliari* fait une réflexion bien judicieuſe ſur cette récapitulation des huit premiéres années du regne de Tibére. Je voudrois bien, dit-il, que ces beaux eſprits, qui debitent, que Tacite enſeigne à être ſcélérat, me diſſent ici, quel plus excellent modéle il pouvoit donner aux Princes, pour gouverner leurs Etats, que de leur montrer en la perſonne de Tibére, comment un bon Prince doit laiſſer aux Conſeils & aux Parlemens la liberté des avis ; diſtribuer les dignitez & les charges ſelon les mérites ; conſerver aux Magiſtrats leurs droits & leurs prééminences, & aux loix leur autorité : ne confier l'adminiſtration des Finances, des Gabelles, & des vivres, qu'à des gens d'honneur & de probité, qui mettent toute leur induſtrie à procurer l'abondance ; ſecourir le peuple

VII. Véritablement, tout cela n'étoit pas acompagné d'assez de douceur, mais tout sevére, & même terrible qu'il étoit le plus souvent, il ne laissoit pas de proceder avec justice; & cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

en voulant bien passer par les voyes ordinaires de la justice. Cabrera dit, que Philippe II. n'a jamais souffert qu'on recommandât de sa part aux Juges les affaires, qu'il avoit à démêler avec les particuliers, disant, que la volonté des Princes est une violence tacite. Il ajoûte, qu'un Conseiller de sa Chambre l'ayant consulté sur une matiere, où il s'agissoit d'un très-grand intérêt; il le renvoya après une longue audience, avec ces mots: Docteur, dites au Conseil, que j'entens, qu'en cas de doute, la sentence soit toûjours contre moi. *Chap. 5. du livre 10. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

ple dans les cheres années; se contenter des anciennes impositions, & les exiger sans avarice, & sans cruauté; s'abstenir des confiscations; n'ordonner des peines corporelles, que pour de grandes fautes; tenir sa maison bien réglée, n'y point admettre de gens violens, ni de ces ames venales, qui vendent les entrées, les audiences, & les moindres plaisirs; enfin, procéder par les voyes ordinaires de la Justice, quand il a des intérêts civils, à démêler avec les particuliers. *Observation* 440. Voilà de quoi répondre à celui, qui dit, que *Tacite est un grand biaiseur, qui cache un cœur fort vilain sous un fort bel esprit; qui se méprend toûjours sur le vrai mérite, parce qu'il n'en connoit presque point d'autre que celui de l'habileté; qui envenime tout, & donne de méchans tours à toutes choses.* Au reste, ce que Tacite dit ici du bon gouvernement de Tibére est proposé pour modéle à Henri IV. dans la lettre 304. du Cardinal d'Ossat. J'espére, dit-il, que comme Dieu a fait au Roi la grace de pacifier son Royaume, il lui fera encore celle

cela dura jusqu'à la mort de Drusus 1, qui changea tout. Car Sejan, dont la fortune étoit encore toute naissante, vouloit se mettre en crédit par de bons conseils 2; d'autant plus qu'il apréhendoit le ressentiment de Drusus, qui ne cachoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince a un fils, qui est en âge de regner, il regarde ce fils, non seulement comme un témoin de ses actions, mais encore comme un compétiteur, qui lui pourroit ôter sa place, si les Peuples venoient à se lasser de son gouvernement. Et cette crainte le fait agir avec plus de retenuë, & de justice pour ne pas donner lieu aux Sujets de desirer un autre Maître.

2 Il n'y a guére de Premiers Ministres, qui ne fassent comme Sejan; les commencemens sont toûjours beaux, mais la suite & la fin y répondent rarement. Quand ils entrent dans le Ministére, ils prennent le masque de la modestie, pour rendre odieuse la mémoire de leur prédécesseur; mais si-tôt que leur autorité est affermie, ils lui font réparation d'honneur, par une conduite, qui le fait regreter.

NOTES HISTORIQUES.

le de conserver la paix & le repos, qu'il y a mis par sa vertu & par sa valeur, S. M. continuant à faire de bien en mieux administrer la justice à chacun, & à ne souffrir que les plus forts & les plus audacieux opriment les plus foibles & les plus modestes; ni que ses Officiers, de quelque état & condition qu'ils soient, abusent de leurs charges, & de leur puissance, à l'opression de ceux, qui sont sous eux, ou ont à passer par leurs mains: chose qui irrite les sujets, non seulement contre les Magistrats, qui font les concussions & opressions; mais aussi contre le Prince, qui les endure, continuant aussi de distribuer les charges, honneurs & dignitez à gens de

cachoit point la haine, qu'il lui portoit 3, se plaignant souvent, que son pére, ayant un fils d'âge mûr, apelloit un autre au partage de ses soins, *& l'élevoit si haut*, que peu s'en faloit qu'on ne l'apellât déja son collégue 4. » Il di-
» soit a

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 On hait toûjours violemment ceux, que l'on a a beaucoup offensez. Ainsi, Drusus devoit bien haïr Sejan, à qui il avoit donné un souflet.

4 Les plaintes, que Drusus fait ici de Tibere, sont celles, que les Grands font tous les jours contre les Princes, qui se laissent entiérement gouverner à leurs Ministres. C'étoit une belle leçon, qu'on faisoit à Philippe III. que la lettre qu'on lui mit sur sa table avec cette suscription : *A Don Philippe tercero, que agora està en servicio del Señor Duque de Lerma. Nic. Vernulaus in Tacit.* Il est encore à remarquer, que les Premiers Ministres sont presque toujours haïs du fils de leur Maître, sur-tout quand ce fils est capable de regner. On sait combien Loüis XI. étant Dauphin haïssoit ceux de son pere, & avec quelle animosité il les persécuta après sa mort ; combien le Comte de Charolois maltraita les Seigneurs de Croüy, qui furent enfin contraints de s'enfuïr, sans oser aller dire adieu au Duc de Bourgogne, son pere. Don Carlos, Prince d'Espagne, vouloit tuer le Cardinal Espinosa,

---

NOTES HISTORIQUES.

de bien, qui ayent zele au public, aiment sa personne, & la propagation de sa postérité; aprochant aussi de soi & mettant en son Conseil gens de probité : se souvenant toujours, qu'il est, ainsi que tous les bons Rois, gardien, tuteur, & pere du peuple, & des personnes, de l'honneur, & des biens de ses sujets.

» soit, que les premieres espérances de regner étoient dangereuses, mais aussi, que tout venoit à souhait, & secours, & serviteurs, quandune fois on avoitmis le pied sur le trône : que le Capitaine des Gardes de l'Empereur avoit un camp bâti à sa mode, & les soldats Prétoriens à sa dévotion, que son image étoit en parade sur le théatre de Pompée : qu'il auroit bien-tôt des petits-fils communs avec les Drusus *i*, & qu'après tout cela, on seroit obligé de prier la Déesse Modestie de lui inspirer la volonté de se contenter de sa fortune. Il tenoit ce langage devant toutes sortes de personnes *5*; & d'un autre

Ou, les premiers degrez du trône, disoit-il, sont difficiles à monter, mais aussi quand on a mis le pied dedans, on trouve à point nommé des amis & des serviteurs. Le Capitaine des Gardes à un camp. *&c.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

Espinosa, & le Duc d'Alve. Les Archiducs Maximilien & Ferdinand enlevérent le Cardinal Klesel, Premier Ministre de l'Empereur Mathias, leur frére, & l'envoyérent prisonnier en Tirol. Gaston, Duc d'Orléans, alors héritier présomptif de la Couronne, vouloit faire à peu près la même entreprise sur le Cardinal de Richelieu. *Memoires de Montresor.*

5. Quand les enfans du Prince éclatent ouvertement contre

NOTES HISTORIQUES.

i Car sa fille étoit accordée au fils de Claudius, frére de Germanicus, tous deux fils de Drusus, frére de Tibére.

autre côté sa femme révéloit tous ses secrets 6.

VIII. Sejan voyant donc la nécessité de se hâter, choisit un poison lent, afin que la maladie de Drusus parût naturelle; & ce poison lui fut donné par l'eunuque Ligdus, ainsi qu'on l'aprit huit ans après 1. Au reste, durant tout le cours de sa maladie, Tibére ne montra aucun trouble d'esprit, affectant peut-être de paroître in-

REFLEXIONS POLITIQUES.

contre le Premier Ministre de leur pére, ils affermissent l'autorité de celui, qu'ils veulent détruire; car au-lieu de le rendre suspect, ils le deviennent eux-mêmes au Prince, à qui il est facile de persuader, que ses enfans le veulent tenir en tutelle. Ajoûtez à cela, que les Courtisans, dont la méthode est d'adorer la puissance presente, sacrifient plus volontiers le fils du Prince au Ministre, que le Ministre au fils du Prince.

6. Malheureux le Prince qui a une femme impudique, mais encore plus celui, qui ne sachant pas que la sienne est telle, en est éperdûment amoureux, comme l'étoit Drusus de Livia, au raport de Tacite, *Chap. 36. du livre 3. des Annales*. Car la confiance étant inséparable de l'amour, une femme adultére, qui possede celle de son mari, n'en peut jamais faire qu'un très mauvais usage.

1. Il est fatal aux Princes d'être les derniers à savoir les desordres qui arrivent dans leur famille. Ainsi Loüis XI. avoit bien raison de dire, qu'il avoit trouvé de tout en la maison de son pére, excepté une seule chose, qui étoit la vérité. Feu M. le Prince étant à table avec des gentilshommes, qui ne le connoissoient pas, aprit des nouvelles de ses proches, qu'il avoit peut-être ignorées jusques-là. *Mémoires de la minorité de Loüis XIV*,

inébranlable 2 ; & si tôt que son fils fut mort, sans attendre après ses funérailles, il entra au Sénat, où trouvant les Consuls assis en bas, en signe de douleur, il les fit souvenir de leur dignité, & monter à leurs places ordinaires 3 ; & puis étouffant ses sanglots, il consola, par un discours suivi, toute la compagnie, qui fondoit en larmes. » Il dit, qu'il n'ignoroit pas, » qu'on le pouvoit blâmer de s'être presenté » au Sénat dans une douleur si récente ; que » la plûpart de ceux, qui étoient dans l'afflic- » tion, ne voyoient le jour qu'à regret, & » n'écoutoient qu'avec peine les consolations 4. » de

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La constance sied toûjours bien au Prince, soit qu'elle vienne de la fermeté de son esprit, ou de sa politique. Tibére se souvenoit très-bien de ce qu'il avoit dit auparavant dans un édit adressé au Peuple, qui pleuroit la mort de Germanicus, que les Princes étoient mortels, mais que la République étoit éternelle.

3 Le Prince ne peut rien faire de plus agréable à ses Sujets, que de montrer en certaines occasions, qu'il préfére la dignité & la réputation de son Etat à la gloire particuliére de ses enfans. Comme les Consuls representoient la majesté de l'ancienne République, Tibére, qui savoit faire le modeste en tems & lieu, jugea prudemment, qu'il lui tournoit à honneur, de ne point souffrir, que ces Magistrats la deshonorassent par une bassesse.

4 Ce qui sied bien aux particuliers, sied mal aux Princes. Les particuliers ont le loisir de s'abandonner

» de leurs parens, sans » que pour cela ils dussent être accusez de » foiblesse ; mais que » pour lui, il étoit venu chercher un soula-

Ou, & n'écoutoient qu'avec peine les condoléances de leurs parens, qu'il se gardetoit bien de les accuser de foiblesse, mais que pour lui, qui avoit besoin d'une plus forte consolation, il l'étoit venu chercher dans le sein de la République.

» ge-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ner à la douleur, mais non pas les Princes, ni les Ministres d'Etat, dont les affaires ne peuvent souffrir d'interruption. Car, dit Pline le Jeune, outre les vieilles affaires, à l'expédition desquelles on ne peut suffire, il en vient incessamment de nouvelles, qui, comme par autant de chaînes & de nœuds étendent & augmentent le travail à l'infini. *Epitre* 8. *du livre* 2. Senéque, dit, qu'Asinius Pollio, après une certaine heure, ne vouloit pas seulement lire les lettres qu'il recevoit, *ne qui à novæ cura nasceretur*, *de tranq. vitæ*. De peur de porter au lit quelque nouveau souci, qui l'empêchât de dormir. Que des gens lui ressemblent aujourd'hui, qui sont dans les plus grands postes? Don Carlos Coloma dit, qu'Aléxandre Farnese, Duc de Parme, étant Gouverneur des Pais-bas, vivoit avec tant d'exactitude & d'aplication, qu'il lui arrivoit souvent de se lever de table trois ou quatre fois, pour des affaires même qui ne pressoient point. Témoignage, que c'étoit avec vérité qu'il disoit, qu'il ne mangeoit, que pour entretenir la vie. *Livre* 5. *de ses Guerres de Flandre*. Le Cardinal Jules Antoine de Sainte-Severine, Premier Inquisiteur, & Grand Pénitencier sous le Pontificat de Sixte quint & de Clément VIII. ne se laissa jamais voir à la promenade, ni dans aucune partie de plaisir, & outre ses audiences, & les fonctions des deux charges qu'il exerçoit, il tenoit tous les jours réglément

» gement plus efficace dans le ſein de la Répu-
» blique. Et après avoir déploré l'extrême vieilleſſe de l'Impératrice, la tendre jeuneſſe de ſes petit-fils, & ſa caducité, il demanda, qu'on fit entrer les enfans de Germanicus, comme l'unique réconfort de ſes maux. Les Conſuls ſortirent pour les aler querir, & les ayant encouragez les menérent à l'Empereur, qui les prenant par la main, adreſſa ces paroles au Sénat: » Meſ-
» ſieurs, quand ces enfans eurent perdu leur
» pére, je les mis entre les mains de leur oncle,
» & le priai, quoiqu'il fût lui même pére de fa-
» mille, d'en prendre autant de ſoin que des
» ſiens propres, pour en faire un nouvel apui à
» ſa Maiſon & à la poſtérité des Ceſars. Mainte-
» nant que Druſus eſt mort, j'ai recours à vous,
» & vous conjure en la preſence des Dieux & de
» la République, de recevoir ſous vôtre pro-
» tection les petits fils d'Auguſte, & les rejetons
» des

Reflexions Politiques.

glément une congrégation, & ſouvent deux. *Pagliari Obſervation* 454. Philippe II. étant devenu infirme dans les derniéres années de ſa vie, &, par conſéquent, ne pouvant plus ſuffire tout ſeul à la lecture du grand nombre de mémoires & de requêtes, qu'on lui preſentoit, établit un Conſeil ſecret de trois Miniſtres pour conſulter entr'eux les affaires, dont il vouloit ſe décharger. Et comme ce Conſeil ne ſe tenoit que la nuit, parce qu'il ne vouloit pas, que les Grands, ni les autres, en euſſent connoiſſance, on l'apelloit *la Junta de noche. Herrera chap. 15. du liv. 4 de la troiſiéme partie de ſon Hiſtoire générale.*

» des plus grands personnages de l'Empire, & de
» remplir mon devoir & le vôtre envers eux.
» Ces Messieurs vous tiendront lieu de péres,
» mes enfans, vous êtes d'une naissance, qui
» fait regarder à la République vos biens & vos maux comme les siens.

Ou, qui intéresse la République dans tous vos, *&c.*

IX. Cela fut oui avec beaucoup de larmes, & suivi de force vœux pour la prospérité de la Famille Impériale; & si Tibére eût fini là son discours, toute l'assemblée restoit pleine de compassion & d'admiration pour lui; au lieu qu'étant retombé sur un propos, dont on s'étoit déja mocqué tant de fois, savoir, qu'il vouloit rendre le Gouvernement aux Consuls, ou à tout autre, qui voudroit s'en charger, il ôta toute créance à ce qu'il avoit même dit de plus véritable, & de plus touchant. Du reste, on décerna à la mémoire de Drusus les mêmes honneurs, qu'on avoit rendus à Germanicus, avec beaucoup d'autres encore, selon la coûtume de la flâterie, qui se plaît toûjours à inventer quelque chose de nouveau. Ses funérailles furent pompeuses par la multitude des images, qui y furent portées. On y voyoit Enée, d'où vient la famille des Jules; tous les Rois d'Albe, & Romulus nôtre fondateur; ensuite la Noblesse des Sabins, Artus Clausus, & tous les autres ancêtres de Drusus.

Ou, au lieu que pour être retombé.

X. Ce

X. Ce que j'ai raconté de sa mort est ce qu'en ont dit plusieurs Ecrivains très fidéles, mais je ne dois pas obmettre un bruit, qui courut en ce tems là 1, & qui fit tant d'impression, que l'on n'en est pas encore désabusé. On disoit, que Sejan, après avoir corrompu Livia par l'adultére avoit gagné l'eunuque Ligdus, en abusant pareillement de son corps, parce qu'outre sa jeunesse & sa beauté, qui le rendoient agréable à son maître; il étoit un de ses principaux Officiers: Qu'étant convenu avec ses complices du tems & du lieu de l'empoisonnement, il avoit poussé l'impudence jusqu'à être le délateur de Drusus à Tibére, à qui il dit en grand secret, que son fils le vouloit empoisonner, & qu'il se gardât bien du premier coup qu'on lui serviroit à boire, lorsqu'il mangeroit chez Drusus. Que Tibére, prévenu par cette fourbe,

avoit,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si les Historiens s'amusoient à écrire toutes les nouvelles, qui se debitent parmi le Peuple, il n'y auroit plus de difference entre l'Histoire & les Romans. Mais quoiqu'un Historien doive s'étudier à ne rien dire qui ne soit vrai, il ne laisse pas d'avoir la liberté de raporter certaines choses, qui ont passé pour telles; à cause de leur grande vraisemblance, pourvû qu'il y ajoûte les réflexions, qui en peuvent découvrir la fausseté, ou l'incertitude, comme fait ici Tacite. Et cela est d'autant plus utile, qu'il n'y a que trop de ces Ecrivains, dont parle Strada, qui affectent de publier les choses les plus atroces; & les plus cachées, & l'omettre celles, qui sont notoires & communes.

avoit, au commencement du repas, donné son verre à Drusus, qui ne se doutant de rien l'avoit vuidé sans façon, comme font les jeunes gens; ce qui augmentant le soupçon *avoit fait croire*, que pressé de la honte *de se voir découvert* & de la crainte *d'être puni*, il s'étoit donné la mort, qu'il préparoit à son pére.

XI. Mais outre qu'il n'y a point d'Auteur, qui ait rien écrit de semblable, ce faux bruit est aisé à réfuter. Car qui est l'homme de prudence médiocre, qui voulut presenter de sa propre main du poison à son fils, sans l'avoir ouï; & faire une faute de cette nature, sans nul espoir de reméde en cas de repentir? N'est-il pas plus probable, que Tibére: qui avoit une si longue expérience, & qui de son naturel étoit si lent, lors même qu'il procédoit contre des inconnus; auroit usé de la même circonspection envers son fils unique, en qui il n'avoit jamais reconnu de crime; ou que du moins il auroit fait apliquer à la question celui, qui lui avoit servi à boire, pour savoir l'auteur de cet attentat? Mais comme Sejan avoit le renom d'inventer toutes les plus noires méchancetez, le trop d'affection, que Tibére avoit pour lui, & la hainegue le Peuple portoit à l'un & à l'autre, faisoient croire d'eux des choses atroces, & même fabuleuses 1; la

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand une fois un Prince est devenu odieux par

la renommée en publiant toûjours de telles à la mort des Princes. 2. Quoi qu'il en soit, toute

REFLEXIONS POLITIQUES.

par des actions de sévérité, ou de cruauté, ou qu'il a des Ministres violens, à qui il confie le manîment de ses affaires, on ne manque jamais de le faire auteur de tous les crimes, qu'on voit qui restent impunis. Mariana racontant la mort tragique de Jean de Borgia, Duc de Gandie, fils du Pape Alexandre VI. lequel fut assassiné un soir qu'il revenoit de souper avec le Cardinal de Valence, son frere, si connu depuis sous le nom de Cesar, Duc de Valentinois; conclut en ces termes: La voix commune du Peuple, dit-il, fut, que ce meurtre avoit été commis par le Cardinal Don Çesar, qui se tenoit très offensé de la préférence donnée à son cadet à l'égard du Duché de Gandie. Qui pourra découvrir la vérité; qui empêchera le menu-peuple de parler? Pour moi, je crois, que la haine, qu'on portoit au Pape Aléxandre, étoit cause, qu'en tout ce qui le touchoit, on disoit & on croïoit toûjours le pire. *Chapitre 15 du livre 26. de son Histoire d'Espagne.* Il me semble, que je puis ajoûter ici une autre reflexion, qui quadre assez bien au sujet. C'est qu'il n'arrive presque jamais, que le fils d'un Prince meure en âge de regner, que les spéculatifs n'attribuënt sa mort à son pere. Chacun sait tout ce qui fut dit à celle de Don Carlos, Prince d'Espagne, & ce qui s'en dit encore tous les jours; car on ne connoît presque plus Philippe II. que par cet évenement, & l'on parle plus de Don Carlos, à cause des particularitez de sa mort, que l'on n'auroit peut-être parlé de lui, s'il eût régné trente ans.

2 Comme l'on ne sait presque jamais les maladies des Princes, que lorsqu'on fait leurs funerailles, le Peuple interpréte toûjours à sa mode, c'est-à-dire, sinistrement, les raisons qu'on a eûës de lui en faire un mystére.

toute cette menée fut révélée dans la suite, par la femme de Sejan, & confessée à la torture par Eudemus & Ligdus ; sans que jamais aucun Ecrivain, pour ennemi qu'il fut, ait reproché ce crime à Tibére, bien que tous à l'envi ils ayent recherché, & même éxageré tout le reste avec beaucoup de passion. Aussi, n'ai je raporté ce faux bruit, que pour décrediter, par ce bel éxemple, les oui-dire & les nouvelles, *qui se forgent dans les villes*, & pour avertir ceux, à qui cet ouvrage tombera entre les mains, de ne pas préférer des contes fabuleux. 3, que le peuple écoute & lit avidement, à des véritez racontées sans hyperbole *k*.

Où, dont le Peuple se repaît avidement

Ou, sans aucun mélange de merveilleux.

REFLEXIONS POLITIQUES.

» 3 On écrit aujourd'hui l'Histoire, (dit l'Auteur de » l'Histoire du Divorce d'Henri VIII.) comme on » compose des traitez de métaphysique ; on bâtit des » systemes sur des idées creuses, & l'on en tire des » conséquences aussi justes, que les faits qu'on avance » sont véritables. Ceux, qui viendront après nous, » auront droit de se plaindre, & de nous faire des re- » proches, si le tems ne fait bientôt périr ces ouvra- » ges, qui ne devroient jamais avoir vû le jour. Car bien

NOTES HISTORIQUES.

k Avertissement nécessaire pour ceux, qui lisent avec un peu trop de prévention, les histoires, ou plutôt les romans historiques, d'un Ecrivain moderne, soi disant Histo- riografe

XII. Au reste, pendant que Tibére prononçoit l'oraison funébre de son fils dans la place des Rostres, le Sénat & le Peuple faisoient les affligez, pour mieux cacher la joye secrette, qu'ils avoient de voir revivre la Maison de Germanicus 1. Mais ce commencement de prospé-rité,

REFLEXIONS POLITIQUES.

bien qu'on se mocque présentement de ces histoires romanesques, & de leurs Auteurs, d'ici à cent ans on leur ajoûtera foi, dit Gracian dans la *Crise 4. de la seconde partie de son* Criticon. Ainsi, la postérité aura la même obligation à ceux, qui les refutent, ou qui les refuteront solidement, qu'ont les personnes empoisonnées à celles, qui leur font prendre du contrepoison; ou les malades abandonnez par les Médecins, aux Opérateurs, qui les guérissent parfaitement.

1 S'il est toûjours vrai, selon ce vers, *Curæ leves loquuntur, ingentes stupent*, que, dans les petites afflic-

NOTES HISTORIQUES.

riografe de France. L'Auteur des *Pensées diverses* fait une réflexion, qui vient bien à ce sujet. Les lecteurs, dit il, qui remarquent, qu'un Historien affecte de tourner toutes choses du côté de l'admiration, soupçonnent, qu'il leur conte des histoires faites à plaisir *paragrafe 96*. Au reste, comment accorder cet article, où Tacite enseigne si bien le devoir d'un Historien, avec le jugement que fait de ses Annales celui, qui dit d'un ton de Maître, „ qu'il n'est point naturel dans ce qu'il „ raconte; qu'il n'instruit point comme il faut; qu'il exagere; „ qu'il jette du poison par tout; qu'il fait les hommes trop cor„ rompus; qu'il envenime tout, & donne de méchans tours „ à toutes choses; & que par ces maniéres là il a gâté l'esprit „ à bien des gens; qu'il ne pense qu'à éblouïr; & enfin, que „ c'est plus la politique, que la vérité, qui le fait parler,

rité, & l'indiſcrétion d'Agrippine, qui ne ca-
choit pas aſſez l'eſpérance qu'elle avoit du côté
de ſes enfans, hâtérent leur malheur & le ſien 2.
Car Sejan, voyant les meurtriers de Druſus im-
punis, & ſa mort ſans aucun regret public, &
ne craignant plus rien aprèsque ſes premiers cri-
mes lui avoient ſi bien réüſſi 3., ſe mit à penſer
en-

afflictions on parle, mais que dans les grandes, on eſt interdit; on pourroit croire ce qui fut dit alors, que Tibere étoit meilleur orateur que pere. Et Suétone dit, qu'il fut peu touché de la mort de ſon fils, parce qu'il ne voulut point, que le cours des affaires en fût interrompu. Mais ce qui ſied bien aux particuliers, ſied mal aux Princes, qui doivent tout leur tems à l'Etat.

2 Il eſt toûjours très dangereux de montrer de la joie, lorſque le Prince eſt dans l'affliction. Il regarde déja d'aſſez mauvais œil ceux, qui, par la mort de ſes enfans, deviennent ſes plus proches heritiers, à plus forte raiſon, lorſqu'il voit que ces héritiers ſe réjoüiſſent de ſon malheur. Commines dit, que Charles VIII. fut long-tems ſans parler à Loüis Duc d'Orléans, parce qu'il ſembloit que le Duc avoit de la joie de la mort du Dauphin, qui lui aſſûroit la Couronne, *Chapitre 13. du livre 8. de ſes Mémoires.* Il eſt encore plus dangereux de montrer, que l'on s'attend à regner bientôt, comme faiſoit Agrippine.

3 L'heureux ſuccès d'un grand crime rend ceux, qui l'ont commis hardis à s'embarquer en toutes ſortes d'entrepriſes dangereuſes. Il arrive ſouvent, que le premier crime réüſſit, parce que la peur du péril, auquel on s'expoſe, fait prendre toutes les meſures, dont la ruſe & la malice ſont capables: mais ſi-tôt que l'on a éprouvé ſes forces & ſon habileté en

en lui-même, comment il se déféroit des enfans de Germanicus, dont la succession à l'Empire étoit infaillible. Il trouvoit de la difficulté à les empoisonner tous trois, à cause de la chasteté inviolable de leur mére; & de la fidélité incorruptible de ceux, qui les élevoient. Il commença donc à invectiver contre l'humeur féroce d'Agrippine, & à réveiller la vieille haine de l'Impératrice; & la nouvelle complicité de Livia, pour les inciter toutes deux à remontrer à Tibére, qu'Agrippine, autorisée de sa fecondité, & de la faveur du Peuple, couroit à grand pas à la domination. Et d'un autre côté, il faisoit agir divers calomniateurs adroits, & entr'autres un Julius Postumus, homme d'autant plus propre à ses desseins, qu'étant bien avant dans les bonnes graces de l'Impératrice, où l'avoit introduit Mutilia Prisca son adultére, qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit de cette Princesse; il lui étoit aisé de la broüiller avec Agrippine, elle, qui, de son naturel, ne pouvoit souffrir aucune diminution de son autorité. On engageoit même ceux, qui avoient le plus d'accès auprès d'Agrippine, à éguillonner incessamment son humeur hautaine par des

Ou, la rendre ennemie immortelle d'Agrippine.

REFLEXIONS POLITIQUES.

en scélératesse, la confiance succédant à la crainte, represente, comme faciles à executer, des desseins, dont les difficultez sont insurmontables.

des discours & des conseils violens. *Ou*, à lui échauffer la bile par des discours & des rapports envenimez.

XIII. Cependant, Tibére sans rien relâcher de ses soins, cherchoit sa consolation dans l'expédition des affaires 1, rendant la justice aux citoyens, & répondant les requêtes des alliez. Et le Sénat, à sa priére, déchargea de tributs pour trois ans la ville de Cibira

 en

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont tant d'affaires, qu'ils n'ont pas le loisir d'être tristes, ni malades, comme disoit autrefois Elius verus. C'est un mot bien digne de la bouche d'un Roi, que celui d'Henri III de Castille, qui étant malade dit à ceux, qui s'excusoient de lui parler de leurs affaires, de peur de lui être incommodes, que bien que la personne d'Henri fût malade, celle du Roi ne l'étoit pas. *Audiencia de Principes.* Voilà ce qu'on appelle des Rois. M. le Cardinal de Richelieu dit, que la santé de corps n'est pas absolument nécessaire à celui, qui tient le timon de l'Etat, & n'a d'autre soin, que la direction des affaires, attendu que la force de l'esprit suffit seule pour ordonner ce qu'il faut. J'avouë cependant, conclut-il, que j'ai souvent desiré d'être hors du gouvernement de l'Etat, à cause de ma mauvaise santé, qui n'a pas pû souffrir, que j'aïe donné accès à tout le monde, comme je l'eusse desiré. Mais après avoir servi longues années V. M. dans les plus épineuses affaires, qui se puissent rencontrer dans un Etat, je puis confirmer par expérience ce que la Raison enseigne à tout le monde, que c'est la tête, & non pas les bras, qui gouverne & conduit les Etats. *Section 5. du chapitre 8 de la premiere partie du Testament Politique.*

en Asie, & celle d'Egire en Grece, toutes deux ruïnées par un tremblement de terre; & relégua en l'Isle d'Amorgos Vibius Serenus, Proconsul de l'Espagne Ultérieure *l*, convaincu, à cause de son esprit féroce, d'avoir éxercé sa charge avec violence. Carsius Sacerdos & Caïus Graccus accusez d'avoir fourni des bleds à Tacfarinas, nôtre ennemi, furent renvoyez absous. Caïus, dès sa premiere enfance, avoit été le compagnon de la fortune de Sempronius, son pére, relegué en l'Isle des Cercine, où il fut élevé parmi des bannis, & des gens, qui n'avoient nulle connoissance des Arts-libéraux. 2. Depuis il gagna sa vie à trafiquer sordidement en Afrique, & en Sicile; encore eût-il de la peine à se garantir des dangers, ausquels une grande fortune est exposée; car si Elius Lamia & Lucius Apronius, qui gouvernérent successivement l'Afrique, n'eussent pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quoique le poulain soit de bonne race, dit le proverbe Espagnol, il a besoin d'être dressé. La mauvaise fortune est comme les arbres fruitiers, dont les uns, par leur faute, ne donne point de fruits; les autres, par la faute de la terre; plusieurs, par celle des jardiniers, ou de l'air, qui n'est pas bon. *Aforismes d'Antoine Perez.*

NOTES HISTORIQUES.

l L'Espagne Ultérieure comprenoit la Bétique & la Lusitanie, apellées aujourd'hui Andalousie & Portugal.

protégé ſon innocence, le malheur de ſon pêre, & la grandeur odieuſe de ſa famille, l'euſſent fait périr 3.

XIV. Cette année, il vint auſſi des Députez de quelques villes de la Grece, les Samiens demandant la confirmation du droit d'aſile pour le temple de Junon; & ceux de Cò, pour celui d'Eſculape. Les premiers ſe fondoient ſur un decret des Amphictions, qui avoient la principale autorité dans le Gouvernement, du tems que les Grecs occupoient les côtes de l'Aſie par les villes, qu'ils y avoient bâties. Le titre des autres n'étoit pas moins ancien, & leur ville outre cela, avoit un mérite particulier *auprès de nous*. Car ils avoient retiré nos citoïens dans leur temple, lorſque le Roi Mitridate les faiſoit maſſacrer par toutes les iſles & les villes de l'Aſie. Enfin, après pluſieurs plaintes faites par les Préteurs contre les Bouf-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes ſe défient preſque toujours des enfans, dont ils ont perſécuté, ou fait mourir le pere. Philippe II. tint priſonnier en Eſpagne par l'eſpace de trente ans le fils-aîné de Guillaume Prince d'Orange, ſous le ſpécieux prétexte de l'affermir dans la Religion Catholique, où il étoit né: & peut-être ce Roi l'auroit-il fait mourir, s'il eût moins apréhendé le reſſentiment du Comte Maurice, ſon frere, auquel le Cardinal d'Oſſat a bien raiſon de dire, qu'il étoit plus redevable de ſa liberté, & de ſa vie même, qu'à ceux, qui ſe glorifioient de la lui avoir donnée. *Lettre 28.*

fons & les Comédiens, & souvent, inutilement, Tibére fit son raport au Sénat, disant, qu'ils faisoient en public beaucoup de choses, qui tendoient à sédition, & qu'allant par les maisons, ils y corrompoient les mœurs par leurs saletez 1; que la Danse des Osques

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le Bal & la Comédie sont les deux écueils, où vont échoüer la plûpart des femmes & des filles. A la Comédie, elles prennent des leçons de coquéterie & de lubricité, & le Bal leur fournit les occasions de les mettre en pratique. Et c'est en ce sens qu'un Cavalier Italien, interrogé par un étranger, qu'est-ce qu'on alloit faire dans un lieu, où il voyoit de grands préparatifs, que l'on faisoit pour un bal solennel, répondit assez plaisamment, qu'il y devoit avoir ce soir-là un tournoi à jambes ouvertes. *Pagliari Observation 555.* Saluste, parlant d'une Dame Romaine, nommée Sempronia, qui fut de la conjuration de Catilina, dit, qu'elle dansoit mieux, que ne doit faire une femme de bien, *saltare elegantius, quàm necesse est probæ.* Aujourd'hui, vous ne trouveriez pas peut-être une seule femme, ni une seule fille, qui n'aimât mieux ignorer toutes choses, que de ne savoir pas danser. *Quæ instrumenta luxuriæ sunt*, ajoûte Saluste au même endroit. Marguerite de Vangest, qui n'avoit point voulu de plusieurs Gentilshommes, qui l'avoient demandée en mariage, aprit au bal, que la volonté d'être Religieuse n'est pas une sauvegarde suffisante, pour résister à la tentation d'un Prince amoureux. *Strada livre 1. de la premiere décade de son Histoire.* S. Cyprien ferme la bouche à toutes les jeunes filles & femmes, qui croyent pouvoir aller licitement à ces sortes de divertissemens, par la réponse qu'il fait à leurs excuses. Vous ne regardez personne impudiquement,

ques *m*, qui servoit autrefois de divertissement au menu peuple, étoit devenuë si dissoluë, & avec cela, si à la mode, qu'il n'y avoit plus que l'autorité du Sénat, qui la pût réprimer. Les baladins & les farceurs furent donc chassez de l'Italie *n*.

ment, dites-vous, je le veux; mais on vous regarde impudiquement, vous ne soüillez pas vos yeux, mais vous êtes souillées vous-mêmes par le plaisir, que vous donnez aux autres... La chasteté ne consiste pas dans la seule intégrité de la chair, mais encore dans la modestie des habits. Si vous vous parez si galamment, que vous attiriez sur vous les yeux des jeunes gens; que vous les fassiez soupirer après vous; que vous nourrissiez & fomentiez leur concupiscence; quoique vous conserviez la pureté du corps, vous ne pouvez pas éviter le reproche de n'avoir pas l'esprit chaste. Vous ne pouvez plus être contées parmi les Vierges, vous, qui vivez d'une manière, que l'on peut devenir amoureux de vous. *De disciplina & habitu Virginum.*

NOTES HISTORIQUES.

m Les Osques étoient un Peuple de la Campanie, ainsi apellez en memoire du Roi Oscus; dont les Volsques prirent aussi leur nom. Ce Peuple étoit très lascif, & se plaisoit fort aux spectacles de certains acteurs, qui faisoient des postures impudiques, & étoient encore plus impudens que les pantomimes.

n L'an 1577. les Comediens Italiens, surnommez *li Gelosi*, ayant ouvert leur théatre à Paris dans l'Hôtel de Bourbon, il y eut tel concours & afluence de peuple, que les quatre meilleurs Prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant, quand ils prêchoient. Quelque-tems après; le

XV. La même année mit encore un autre deuil dans la Maison de l'Empereur, en lui ravissant un des deux jumeaux *o* de Drusus, & un ami, qu'il ne regreta pas moins *que son petit-fils*. C'étoit Lucilius Longus, le compagnon de sa bonne & mauvaise fortune, & l'unique de tous les Sénateurs, qui l'avoit suivi dans sa retraite à Rhodes. C'est pourquoi, bien que ce fût un homme nouveau, le Sénat lui ordonna des funérailles de Censeur 1, & une

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont si peu de véritables serviteurs, que rien ne leur importe davantage, que d'honorer par des marques publiques de leur reconnoissance la mémoire de ceux, qui ont été tels à leur égard, pour en aquérir d'autres semblables. Le Cardinal d'Ossat parlant de la mort du Cardinal Toleto : Le Pape, dit-il, sans exemple, qui se soit vû de nôtre tems, lui alla donner sa sainte bénédiction en personne, s'entretint avec lui demi-

---

NOTES HISTORIQUES.

Parlement leur défendit de joüer davantage : mais comme la corruption du tems étoit telle, que les farceurs, les boufons, les putains, & les mignons, avoient tout le credit auprès du Roi, ils obtinrent des Lettres patentes, qu'ils presenterent au Parlement : & quoique cette Cour les eût renvoyez, avec défenses à eux de plus obtenir & presenter de telles Lettres, sous peine de dix mille livres d'amande aplicable aux Pauvres, ils recommencerent à joüer comme auparavant, par le commandement exprès du Roi, *, qui ne se souvenoit pas, que les Princes sont les gardiens & les protecteurs naturels de l'honnesteté publique. * *Journal du regne d'Henri III.*

o Dont il est parlé dans l'article 85. du second livre des Annales.

une ſtatuë, qui lui ſeroit dreſſée aux dépens du public dans la place d'Auguſte. Car toutes les affaires paſſoient encore par le Sénat ; & Lucilius Capito, Procureur de l'Empereur en Aſie, fut obligé d'y venir deffendre ſa cauſe, contre les accuſations de cette Province, Tibére proteſtant avec ſerment, qu'il ne lui avoit point donné d'autre commiſſion, que de recevoir ſes revenus particuliers, & de commander à ſes eſclaves *p* ; & que s'il avoit uſurpé l'autorité de Préteur, & s'étoit ſervi de la force

demi-heure, le conſolant, & pleurant tendrement ; & enfin prenant congé de lui le baiſa au front, &, aprés ſa mort, lui a fait faire de très-belles obſeques publiques. *Lettre* 72.

NOTES HISTORIQUES.

p Les Procureurs de l'Empereur n'avoient point d'autre juriſdiction, que celle de défendre les intérêts du Fiſc contre les particuliers, & de lever dans les Provinces les tributs qu'on devoit au Prince, dont ils adminiſtroient le patrimoine. *Jus autem gladii non habebant*, ils n'avoient pas le pouvoir de condamner à mort, à moins que l'Empereur ne le leur donnât par une commiſſion expreſſe, qui leur attribuoit les fonctions de Préſident, comme le dit Ulpien : *Nec aliter procuratori Cæſaris hæc cognito (id eſt, de criminibus) injungitur, quàm Præſidis partibus in provincia fungatur Lib.* 9. *de Offic. Proconſulis, in Collat. legis Moſaïcæ cum lege Rom. tit.* 14. *de Plagiariis* D'où il faut conclure, que Ponce Pilate, qui ſelon Tacite *Ann.* 15 étoit le Procureur de Tibere en Judée, y faiſoit les fonctions de Préſident, puiſqu'il diſoit à Jeſus Chriſt : *Neſcis, quia poteſtatem habeo crucifigere te, & poteſtatem habeo di-*

ce des armes, il avoit outrepaſſé ſes ordres 2. Qu'il falloit donc entendre les plaintes des Alliez. De ſorte qu'après les informations faites l'accuſé fut condamné. En reconnoiſſance de la bonne juſtice, que le Prince leur avoit renduë dans cette affaire, &, l'année précédente, dans celle de Silanus, les villes de l'Aſie décernérent un temple à Tibére, à Livia, & au Sénat, qui l'ayant accepté en furent remerciez par Néron, dont la harangue fut écoutée avec d'autant plus de joye & d'aplaudiſſement, qu'on croyoit voir & entendre Germanicus même, dont la mémoire étoit toute récente. Car Néron avoit une modeſtie merveilleuſe, & un air

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Rois, dit Antoine Perez, doivent bien prendre garde aux mains des Officiers de Juſtice & de Finances, d'autant qu'ils traitent comme des étrangers les Peuples, dont ils ne ſont pas les maîtres. C'eſt une penſée de Tacite, qui parlant de Titus Vinius, l'un des principaux Miniſtres de Galba, dit, qu'il auroit mieux valu pour l'Empire, qu'il eût été Empereur, parce qu'il auroit moins pillé les Romains, qu'il regardoit, dans une fortune privée, comme les Sujets d'un autre. *Hiſt.* 1.

NOTES HISTORIQUES.

dimittere te? Joan 19. Et cette qualité lui eſt donnée *Matth.* 27. *Tradiderunt Pontio Pilato Præſidi;* non pas qu'il le fut en effet, car la Judée dépendoit du Gouverneur de la Syrie; mais parce que Tibére lui avoit donné le *jus gladii*, pour ranger à l'obéïſſance les Juifs; qui refuſoient de payer les tributs.

air de visage digne de sa haute naissance 3, & la crainte qu'on avoit de le perdre, à cause de la haine qu'on savoit que Sejan lui portoit, le rendoit encore plus aimable 4.

XVI. Vers ce tems-là, Tibére proposa d'élire un Prêtre de Jupiter, en la place de Servius Maluginensis, qui étoit mort, & de faire une nouvelle loi sur ce sujet. Il dit, que » c'étoit autrefois la coûtume de nommer trois » Patriciens, dont les péres eussent observé » dans leur mariage la cérémonie de la con» farréation *q*, & d'en choisir un des trois : » que

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 la beauté & la modestie rendent une femme aimable à tout le monde. Quel effet doivent-elles faire, quand elles se rencontrent dans un Prince ? Julia, fille d'Auguste, dit à quelqu'un, qui lui éxaltoit la modestie de son pere, qu'il avoit oublié qu'il étoit Prince ; mais le mépris, qu'une prostituée publique faisoit de cette vertu, est le plus grand éloge qu'elle en put faire.

4 Il n'y a rien, dit le Jeune Pline, qui excite, ni qui augmente tant l'amour, que la crainte d'être privé de ceux qu'on aime. *Nihil æquè amorem incitat & accendit, quàm carendi metus. Ep. 19. lib. 3.*

NOTES HISTORIQUES.

q La Confarréation étoit une céremonie matrimoniale, instituée par Numa, qui se faisoit avec un gâteau de froment, en présence du Grand Pontife & du Prestre de Jupiter, & par laquelle les mariez prétendoient rendre leur union indissoluble: Mais ils ne laissoient pas de la rompre quelquefois, & leur divorce s'apelloit diffarréation. Le Prestre de Jupiter ne pouroit

» que cette cérémonie ayant été négligée, ou
» du moins n'étant pratiquée, que par très-
» peu de gens, on n'avoit pas la commodité
» de choisir, comme par le passé : que trois
» choses avoient contribué à l'abolition de cet
» usage, le peu de religion des hommes & des
» femmes; les difficultez de la cérémonie mê-
» me *r*, que l'on évitoit à dessein ; & la perte
» de la puissance paternelle, d'où sortoit celui
» qui aquéroit cette Prêtrise, & celle, qui
» l'épousoit par confarréation *s*. Qu'il falloit
» donc aporter quelque tempérament à ces dif-
» ficul-

NOTES HISTORIQUES.

voit se marier, que par confarréation, ni personne obtenir cette Prestrise, qu'il ne fût procréé d'un semblable mariage. Il faloit aussi, que les mariez eussent leur pere & leur mere vivans, *qui parentes adhuc vivos haberent, eosque præterea confarreatos: vivos, boni ominis causâ: confarreatos, propter auctoritatem sacrorum*, dit Pierre Pithou *ad tit.* 16. *Collat. legis Mosaicæ cum Romana.*

r Ces cérémonies sont marquées par Ulpien *tit.* 9. *Institutionum. Farre, inquit, convenitur in manum certis verbis, & testibus decem præsentibus, & solenni sacrificio facta, in quo panis quoque farreus adhibetur.* Et plus en détail par Servius. *Mos fuit flamini ac flaminicæ*, dit-il, *ut per farreationem in nuptias convenirent, sellas duas jugatas ovili pelle superinjecta poni ejus ovis, quæ hostia fuisset, & ibi nubentes velatis capitibus in confarreatione ac flaminica residerent.*

s Chez les Romains toutes les femmes étoient en tutelle par la Loi des douze tables *Mulieres orbæ innuptæ in fratris agnative proximi tutela sunto : i. e.* que venant à perdre leur pere, elles demeuroient sous la tutele de leur frere, ou de leur plus proche parent. Et elles n'en pouvoient jamais sortir que par le mariage, qu'ils apelloient *per coëmptionem*, à cause que le mari sembloit acheter sa femme, & la femme son mari, à qui

» ficultez 1, à l'imitation d'Auguste, qui avoit
» accommodé à l'usage de son tems 2 certai-
nes

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La trop grande rigueur, Dans la Discipline eccle-siastique & monastique, a ses inconvéniens & ses maux, aussi bien que le grand relâchement. Je me souviens, dit le Chancelier de Sillery, d'avoir oüi dire au Pape Clément (VIII.) qu'il seroit mieux de modérer un peu la rigueur de la Régle de Saint François, & de faire marcher tous ses enfans sous une même enseigne. Il n'est pas de la dignité de l'Eglise, qu'en un même Ordre les uns soient réformez, & les autres non. Le Général de l'Ordre m'en a parlé, & a reconnu que les séparations & les multiplicitez portent grand desordre & diffamation. *Dans un Mémoire adressé au Commandeur de Sillery, Ambassadeur à Rome, tome I. des Memoires du Cardinal de Richelieu.*

2 Les loix doivent s'accommoder aux tems & aux personnes: comme elles sont faites pour entretenir la société civile, il ne faut point hésiter à les changer, lorsqu'elles y mettent le trouble. Ce qui est trop dur, est fort sujet à se rompre. Nous obéïssons au Prince, dit Cicéron, & lui aux tems. *Nos Principi servimus, ipse*

NOTES HISTORIQUES.

qui selon Varron, elle portoit trois asses, *tanquam emendi causâ.* A quoi se raporte ce demi vers de Virgile, Georgic. 1. *Téque sibi generum Thetis emat*, que Servius explique ainsi: *quoniam coëmptione factâ mulier in potestatem viri cedit, atque ita sustinet conditionem liberæ servitutis*, qui est le sens de cet hemistiche du quatriéme de l'Eneïde, *liceat phrygio servire marito.* Par cette sorte de mariage, la femme devenoit comme la fille de son mari & lui succédoit avec ses propres enfans. *Illa in filiæ locum, maritus in patris veniebat. Servius ad Georg. 1.* Il fut ordonné sous Tibere, qu'il en seroit de mesme de sa femme, qui se marieroit par confarréation.

» nes choses, qui sentoient trop l'humeur farouche & féroce des Anciens. Après qu'on eût bien examiné l'institution du Prêtre de Jupiter; on fut d'avis de n'y rien changer 3; mais il fut ordonné par arrêt, que la femme de ce Prêtre seroit sous la puissance de son mari, pour ce qui concernoit les cérémonies de religion; & que pour tout le reste, elle seroit comme les autres 4 femmes *t*. Et cette Prêtrise fut

Ou, qui avoit modéré l'austérité des anciennes loix, pour les acômoder au goût de sô siécle.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ipse temporibus. Periclès répondant aux Ambassadeurs de Sparte, que, selon les loix d'Athenes, les édits une fois publiez, & gravez sur les tables des colonnes, n'en pouvoient jamais être ôtez; ces Ambassadeurs répliquerent, qu'ils ne demandoient pas que l'édit, dont ils se plaignoient, fût biffé, mais seulement que ces tables fussent retournées; pour donner à entendre, que les Princes peuvent au moins suspendre l'exécution de leurs propres ordonnances, lorsqu'elles sont ou trop rigoureuses, ou peu nécessaires.

3 Il ne faut toucher que le moins qu'on peut aux choses de la Religion, ou les moindres nouveautez sont dangereuses.

4 Voilà un exemple de l'équilibre qu'il y doit avoir en-

NOTES HISTORIQUES.

t C'est-à dire, qu'elle ne pouvoit, non plus que les autres femmes, s'obligar, sans l'autorité de ses tuteurs. Car quelque puissance que le mari *confarreatus*, ou *coemptus*, eût sur sa femme, il ne la pouvoit pas autoriser dans les contrats, ni devenir son tuteur. *Virum uxori mente captæ curatorem dari non oportet. L. Virum, ff. de Curatoribus furioso datis.*

fut donnée au fils de Maluginensis. Et pour rendre le Sacerdoce plus vénérable, & les Prêtres plus soigneux du culte divin, Cornelia, qu'on prenoit pour être supérieure des Vestales en la place de Scantia, fut régalée d'un don de deux-mille grands sesterces *u*; & le même Arrêt portoit, que l'Impératrice seroit assise parmi ces Da-

Ou, & pour concilier encore plus de révérence au Sacerdoce, & y attirer plus de gens *&c.*

Ou, plus assidus à leurs fonctions.

REFLEXIONS POLITIQUES.

entre la Puissance spirituelle & la Puissance temporelle, entre le Sacerdoce & la Royauté. Il est du devoir des Rois, dit le Cardinal de Richelieu, d'honorer les Pa-
» pes comme les Vicaires de Jesus-Christ, mais aussi,
» ne doivent-ils pas ceder à leurs entreprises, s'ils
» viennent à étendre leur puissance au delà de ses limi-
» tes. Cette vérité est reconnue de tous les Théologiens,
» mais il n'y a pas peu de difficulté à bien distinguer
» l'étendue & la subordination de ces deux Puissances.
» En telle matiére, il ne faut croire, ni les gens du
» Palais, qui mesurent d'ordinaire celle du Roi par
» la forme de sa couronne, qui étant ronde n'a point
» de fin; ni ceux, qui, par l'excès d'un zele indis-
» cret, se rendent ouvertement partisans de Rome *
» Paroles également dignes d'un Cardinal & d'un Mi-
» nistre d'Etat, & ausquelles devroient faire attention
ceux, qui, pour des intérêts particuliers, fomentent la discorde entre ces deux Puissances, en donnant tout à l'une ou à l'autre. * *Section 9. du chap. 2. de la premiere partie du Testament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

u Cinquante mille écus.

Dames x toutes les fois qu'elle viendroit au Théatre.

AN DE ROME. 777.

XVII. Sous le Consulat de Cornelius Cethegus, & de Visellius Varro, les Pontifes, &, à leur éxemple, les autres Prêtres, faisant des vœux pour l'Empereur, recommandérent aussi Néron & Drusus aux Dieux, non pas tant par amour pour ces jeunes Princes, que par flaterie, *vice*, dont il est également dangereux d'être tout à-fait éxemt, ou tout à fait esclave 1, dans un siécle corrompu. Car Tibére, qui n'avoit jamais voulu de bien à la Maison de Germanicus, ne pût s'empêcher alors de témoigner du ressentiment de ce qu'on éga-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est également dangereux de n'être point du tout flateur, & de l'être trop. Car de ne flater jamais, c'est un caractére de liberté, qui déplaît aux Princes, quelque aversion qu'ils ayent, ou qu'ils témoignent avoir pour la flaterie ; & de les flater toujours, c'est leur donner lieu de soupçonner, qu'on se moque de leur crédulité, & qu'on ne leur trouve point de discernement.

NOTES HISTORIQUES.

x Pour donner à entendre, que Livia avoit la chasteté d'une Vestale.

égaloit deux enfans à un Prince de son âge 2. Ayant donc envoyé querir les Pontifes, il leur demanda, s'ils l'avoient fait, pour obéïr aux priéres, ou aux menaces d'Agrippine; & quoiqu'ils le niassent, il leur fit une réprimande; (car ils étoient, pour la plûpart, ses parens, ou les premiers de la Ville.) Au reste, il avertit le Sénat de prendre garde à nepoint énorgueillir les jeunes-gens, qui n'avoient déja que trop de vanité, par des honneurs au dessus de leur âge & de leur mérite 3. Et comme Sejan ne cessoit

Ou, facilement susceptibles de vanité.
Ou, par des hõneurs prematurés.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un vieillard trouve mauvais, qu'on lui égale un jeune-homme: à plus forte raison, un Prince, vénérable par sa vieillesse & par son expérience, doit-il se ressentir de l'injure qu'on lui fait, de lui égaler des Sujets. La Majesté ne souffre point de compagnon, ni de partage dans les honneurs, elle ne sauroit laisser monter, qu'elle ne descende. Si un Roi ne veut pas en admetre un autre à l'égalité, comme il se voit tous les jours, comment y pourra-t-il admetre un Sujet? Nôtre Roi Henri I I. écrivit au Sénat de Venise, à qui Philippe II. avoit fait demander la presséance par son Ambassadeur, que les Rois avoient coutume de prendre les armes, pour retenir, ou pour recouvrer un morceau de terre, mais que lui, pour conserver la presséance, il entreprendroit cent guerres, au-lieu d'une. *Cabrera chap. 14. du livre 6. de son Histoire.*

3 Tous les estomacs, disoit Philippe II. ne sont pas capables de digérer de grandes fortunes, & une mauvaise viande ne se tourne pas si-tôt en mauvaise nourriture, ni ne fait pas tant de corruption dans le corps, qu'en

ſoit de lui crier aux oreilles; que Rome étoit partagée en deux factions, comme dans une guerre civile; qu'il y avoit des gens, qui oſoient ſe dire du parti d'Agrippine, & qu'il y en auroit bientôt beaucoup d'autres, ſi l'on n'y donnoit ordre4; qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'en font les honneurs exceſſifs dans les jeunes-gens. Chapitre pénultiéme d'une Hiſtoire intitulée, *Don Filipe el prudente*. Les mémes raiſons, qui obligent de modérer les honneurs des femmes, obligent de les épargner, & de les faire attendre à ceux, qui n'ont pas encore eu le tems de les mériter. Cabrera dit, que Filippe II. eut de la peine à conſentir, qu'Antoine Perez ſuccedât à ſon pere en la charge de Secretaire d'Etat, parce qu'il le trouvoit trop jeune. *Chapitre 7 du livre 7*. Il dit ailleurs, qu'il donnoit les Evêchez ſelon l'âge, les meilleurs aux plus vieux, & les autres aux plus jeunes, entretenant ceux-ci de grandes eſpérances, pour les exciter à faire leur devoir dans leurs Egliſes, & pour mieux connoître leurs talens. *Chapitre 7. du livre 11.* Si les Medecins ne ſouffrent pas qu'on faſſe une nouvelle épreuve ſur des perſonnes de conſidération, il eſt aiſé de concevoir combien il eſt dangereux d'élever aux principales charges des perſonnes ſans expérience, donnant lieu, par ce moyen, à des aprentifs, de faire des coups d'eſſai en des occaſions, où les coups de maître & les chef-d'œuvres ſont néceſſaires. *Chap. 7. de la ſeconde partie du Teſtament Politique.*

4 De même que le mauvais air enfermé dans un cofre infecte ſouvent une maiſon, d'où la contagion ſe répand enſuite dans toute une ville; ainſi, les intrigues du Cabinet rempliſſent ſouvent la Cour des Princes de partialitez, qui troublent enfin le corps de l'Etat. Je dis donc, qu'il eſt plus important, qu'il ne ſemble

qu'il n'y avoit plus d'autre reméde à ce mal, qui alloit croissant, que de punir de mort un ou deux des plus dangereux 5; le malheur tomba sur C. Silius & Titius Sabinus 7.

XVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ble, non seulement d'étouffer les premiéres étincelles de ces divisions, dès qu'elles commencent à paroître, mais encore de les prévenir par l'éloignement de ceux, qui n'ont autre soin, que de les allumer, sur-tout, si ce sont des femmes : car souvent elles sont plus dangereuses, que les hommes, les attraits attachez à leur sexe étant plus puissans pour troubler les Cabinets, les Cours, & les Etats, que la plus subtile & industrieuse malice de quelque autre esprit que ce puisse être. *Chapitre 8. de la 2. partie du Testament pol.* Témoin une Dame de Sauve, sous le regne d'Henri III. la Maréchale d'Ancre, sous la Régence de Marie de Medicis; la Duchesse de Chevreuse, sous le régne de Louïs XIII. Madame de Longueville, & les Duchesses de Chevreuse, de Montbazon, & de Chastillon, sous la minorité de Louïs XIV.

5. Quand les Princes du sang sont à la tête des factions & des partis, qui se forment dans un Etat, il importe d'autant plus de faire un grand exemple, qu'il semble à la Noblesse, qu'il est permis de tout entreprendre à leur ombre. Le châtiment du Duc de Montmorency, dit M. de Richelieu, ne se pouvoit obmettre sans ouvrir la porte à toutes sortes de rebellions, dangereuses en tout tems, & particuliérement en celui, auquel l'héritier présomptif de la Couronne se rendoit

Chef

NOTES HISTORIQUES.

9. Voyez les chapitres 68. 69. & 70.

XVIII. L'amitié de Germanicus fut la cause de leur perte 1; mais on commença par Silius, parce qu'ayant cõmandé une grosse armée, l'espace de 7 ans, obtenu l'honneur du triomphe en Alemagne, & terminé la guerre de Sacrovir en Gaule, plus il tomboit de haut, plus sa chûte de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Chef de ceux, qui se séparoient de leur devoir. *Dans le premier chap. de son Testam. Polit.* Le Cardinal d'Ossat parlant de la conjuration du Comte d'Auvergne & du Maréchal de Biron, en dit son avis à M. de Villeroy en ces termes: Il nous faut changer nôtre étonnement en sévérité, sans avoir pitié de ceux, qui se sont perdus eux-mêmes, en voulant perdre le Roi & leur patrie. Le Roi en doit laisser faire la justice, sans en faire à moitié, quelques instances, qui lui soient faites au contraire; car il est tantôt tems, qu'après avoir montré tant de miséricorde envers ses ennemis, il fasse enfin voir aussi, qu'il n'est point cruel contre sa personne, contre son Royaume, & contre ses enfans. *Lettre 307.*

1 Il n'y a rien de plus dangereux à la Cour, que de faire profession publique d'être ami de ceux, que le Prince hait; car les Princes veulent, qu'on entre dans toutes leurs passions; & regardent ceux, qui ne le font pas, comme des gens, qui leur reprochent tacitement leur injustice. Le Maréchal & le Garde des Seaux de Marillac périrent sous le feu Roi, pour s'être attachez trop constamment à la fortune de la Reine, sa mere. M. de la Chastre ne perdit les bonnes graces de la Reine Régente, mere de Loüis XIV. & sa charge de Colonel général des Suisses, que pour avoir continué d'être ami de M. de Beaufort & de Madame de Chevreuse qu'elle avoit abandonnez. *Memoires de la Chastre.*

devoit épouvanter les autres 2. Plusieurs ont crû, qu'il avoit aigri l'esprit du Prince à force de se vanter, d'avoir contenu les légions dans l'obéïssance, pendant que les autres tomboient dans la révolte, & que l'Empire ne fût pas demeuré à Tibére, si son armée eût eû aussi la volonté de se soulever. 3. Il sembloit à l'Empereur, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Si l'on châtie tous ceux qui manqueront de satisfaire à leur devoir, & à leurs obligations, l'on en châtiera peu, vû qu'il ne s'en trouvera pas beaucoup, qui veuillent de guaïeté de cœur s'exposer à leur perte, quand ils la connoîtront inévitable, & par la mort de peu de gens, on conservera la vie à beaucoup, & l'ordre en toutes choses. Témoin la punition du Maréchal de Marillac & du Duc de Montmorency, laquelle a remis, en un instant, tous les Grands du Roïaume en leur devoir. *Section 4. du chap. 9. de la seconde partie du Testam. Polit.* Au reste, la rigueur, dont le Prince use envers un Grand, fait plus d'éfet que la punition de mille petits. Quand le Prince fait trancher la tête à un Grand, tout le monde tremble, & les Grands & les petits, parce que chacun juge par là, qu'on ne l'épargnera pas, s'il tombe en faute: mais, lorsque le Prince punit les petits, & laisse les Grands, qui ont commis la même faute, ceux-ci en deviennent plus hardis & plus entreprenans, parce qu'on leur donne lieu de croire, que l'on n'ose proceder contr'eux; & que l'indulgence du Prince n'est qu'un éfet de sa foiblesse, ou de leur importance. Je conclus donc avec Antoine Perez, que les Rois doivent imiter le tonnerre, qui d'ordinaire ne tombe que sur les montagnes, ou sur les édifices élevez.

3 Le Sujet, qui a sauvé la Couronne à son Prince,

que ces discours détruisoient sa fortune, *en faisant voir*, qu'elle n'étoit pas suffisante, pour payer un si grand service. Car les bienfaits ne sont agréables, qu'autant qu'on se trouve en état de rendre la pareille; & quand une fois ils surpassent de beaucoup le pouvoir de ceux, qui les ont reçûs; on les paye de haine au lieu de reconnoissance 4. XIX.

ne peut se vanter, que d'avoir fait son devoir, autrement, il perd tout le mérite de ses services, & devient même criminel de leze-majesté, parce qu'il ôte l'honneur à son Maître, qui est lui ôter beaucoup plus qu'il ne lui a donné, ou conservé. Ajoûtez à cela, que ces grands vanteurs de leurs services ont le plus souvent la rebellion dans le cœur, comme ils ont les reproches en la bouche. Guillaume, Prince d'Orange, le Fondateur de la République de Hollande, commença son entreprise par débiter aux Flamans, que la Maison d'Autriche ne regneroit pas en Flandre, si les Comtes de Nassau ne lui eussent gagné la bataille de Guinegate qu'elle leur étoit redevable de la conquête de la Lombardie & du royaume de Naples; du Duché de Gueldre, & de plusieurs victoires; que le Comte Henri, son oncle paternel, avoit mis la couronne Impériale sur la tête de Charle-quint, en persuadant éficacement aux Electeurs, de le préférer à François I. qu'il descendoit de Rois & d'Empereurs; qu'il n'étoit point sujet de Philippe II. qu'il possedoit une Principauté Souveraine en France? qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mille écus au service de Charle-quint; & que ses biens étoient encore assez grands, pour n'avoir que faire du Roi d'Espagne, son fils. *Cabrera chapitre 3 du Livre 5. de son Histoire, & Aubery du Maurier dans l'extrait de l'Apologie de Guillaume, Mémoires de Hollande.*

4 Un Prince, disoit Loüis XI. aime plus naturelle-

ment

XIX. Silius avoit pour femme Sosia Galla, que Tibére haïssoit aussi, parce qu'elle étoit aimée d'Agrippine. On les ataqua donc tous deux,

ment ceux, qui lui sont obligez, que ceux à qui il l'est beaucoup : & si, le plus souvent, les grands services sont païez d'une grande ingratitude, c'est parce que ceux, qui les ont rendus, usent arrogamment de leur bonne fortune envers leur Maître, croïant, qu'il doit tout endurer d'eux. *Comines chap. dernier du Livre 3. de ses Mémoires.* Il ne faut pas trop charger la reconnoissance, dit Gracian; car celui, qui se verra dans l'impossibilité de prendre sa revanche, rompra la correspondance, & passera de l'amour à la haine. Faute de pouvoir païer, on devient ennemi de son créancier. *Maxime 255 de son Oracle manuel.* Ainsi, ce Courtisan là avoit bien raison, qui ayant oui le remerciment que la Reine Mére fit à feu M. le Prince, pour avoir ramené le Cardinal Mazarin à Paris, dit à ce Prince, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & craignoit, que le compliment de la Reine ne passât un jour pour un reproche. Ce qui fut une profetie. *Mémoires attribuez à M. le Duc de la Rochefoucault.* Plus celui, qui rend un service extraordinaire, est grand par sa naissance, ou par sa fortune, plus il est haï du Prince, d'autant que son ressentiment est plus à craindre, si l'on ne le contente pas. C'est pour cette raison, que Philippe II. ne pouvoit aimer le Duc d'Alve, & prenoit plaisir à lui preférer le Prince d'Eboli. Don Juan Antonio de Vera dit une chose singuliére, savoir, qu'Henri VIII. d'Angleterre ne fit mourir Thomas Morus, qu'à l'instigation d'autrui, & à regret, vû les bons services, que ce grand homme lui avoit rendus; & que la reconnoissance fut celle de ses vertus, qu'il abandonna la derniere. *Epitome de la Vie de Charle-quint.*

& Sabinus fut laissé pour une autre fois. Le Consul Varron les prit à partie, pour faire plaisir à Sejan, aux dépens de sa réputation, sous prétexte de l'inimitié, qui avoit été entre son pére & Silius. Celui-ci demanda du délai, jusqu'à ceque son accusateur eût fini sonConsulat 1; mais Tibére s'y oposa, disant, que si les Magistrats ordinaires avoient droit d'apeller en Justice les particuliers, il ne faloit pas ôter ce droit au Consul, dont les veilles assuroient le repos de l'Empire. Car c'étoit la coûtume de Tibére d'autoriser des injustices nouvelles sous dés formalitez anciennes z. Comme si donc on eût agi contre Silius selon la disposition des loix; ou que Varron eût véritablement fait le devoir de Consul, & deffendu l'Etat; le Sénat fut assemblé avec grand empressement, l'accusé gardant le silence, ou, s'il le rompoit, ne dissimulant pas d'où venoit l'opression, qu'on lui faisoit. On l'accusa d'avoir été long tems sans avertir de la révolte de Sacrovir, parce qu'il en étoit complice; & d'avoir

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour peu qu'on soit coupable, on le paroit toujours beaucoup à des Juges, qui ont un intérêt particulier à la condamnation des personnes accusées.

NOTES HISTORIQUES.

z Cela quadre à l'épithéte de *novi juris repertor*, que lui donne Tacite. *Ann.* 2.

voit abusé de la victoire *remportée sur ce rebelle*, par des rapines & des concussions. Indubitablement, ils étoient convaincus de péculat, lui & sa femme, mais tout rouloit sur le crime de leze-majesté, & Silius prévint sa condamnation, qui étoit toute certaine 2, par une mort volontaire.

Ou, on lui impunit d'avoir été complice de Sacrovir, pour avoir dissimulé longtems sa révolte, & d'avoir terni sa victoire par son avarice.

XX. Cependant on ne laissa pas de confisquer ses biens, avec une discution éxacte de tout ce qui apartenoit au fisc, non pas pour rendre aux Gaulois l'argent volé, que personne ne redemandoit; mais parce que le Prince se lassa d'imiter la liberalité d'Auguste, *qui s'étoit toûjours abstenu de toucher aux biens des condamnez, quand ils avoient des enfans a.*

L 3 Et

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Sujet, qui a son Prince pour partie, a besoin de trouver beaucoup d'équité dans ses Juges, pour n'être pas condamné. La Justice est dangereuse, dit Antoine Perez, où la volonté donne la sentence. Celui-là avoit bien raison, qui disoit qu'il voudroit les Anges pour juges, s'il avoit bon droit: & les hommes, s'il ne l'avoit pas. *Dans les aforismes de ses Relattions.*

NOTES HISTORIQUES.

a C'est le sens, que le docte Mr. Ryck donne à ces mots; *sed liberalitas Augusti avulsa*, que tous les traducteurs ont tra-

Et ce fût là la premiére procédure, que Tibére fit contre le bien d'autrui. Sosia fut envöyée en éxil, selon l'avis d'Asinius Gallus, qui vouloit aussi, que l'on confisquât la moitié de ses biens, & qu'on laissât l'autre à ses enfans; mais M. Lepidus ne donna que la quatriéme partie de ces biens aux accusateurs, selon que la loi *b* l'ordonnoit; & laissa tout le reste aux enfans. Je trouve, que ce Lepidus étoit un homme bien sage, & bien intégre, pour ce tems-là 1; car il adoucissoit souvent les avis cruels

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Témoignage, qu'il y peut avoir des hommes impénétrables à la flaterie & à l'injustice sous les plus méchans

NOTES HISTORIQUES.

traduits autrement, les uns d'une façon, & les autres d'une autre *Hic locus*, dit il, *mirè exercuit interpretes. Nonnulli corruptum eum pronunciant: alii explicant, ereptum Silio, quicquid Augusti liberalitate unquam accepisset. Fatentur tamen hi,* (il désigne la Parafrase de Jean Freinshemius) *rem futuram clariorem, si de insigni aliqua Augusti in Silium collata liberalitate constaret, & cùm de ea non constet, se quasi in tenebris micare. Quod nihil aliud, quàm fateri se locum non intelligere. Mihi scopum Auctoris consideranti, non videtur dubium, quin is dicere voluerit, Tiberium in hac Silii condemnatione recessisse primùm ab imitatione abstinentiæ & liberalitatis Augusti, qui non sustinuerat aliquid ex bonis illorum, qui damnati erant, capere, sibi liberos haberent. . . . . . Existimo igitur senatusconsulto omnia bona Silii confiscata. . . . . . Quod cùm nunc primùm fuerit exsecutioni mandatum in casu, quo damnatus liberos relinqueret, exclamat Tacitus: Sed liberalitas Augusti avulsa In animadvers. ad lib. 4. Annal.*

b La loi *Julia*.

cruels des autres, mais avec tant de prudence, qu'il ne déchût jamais, ni de la réputation qu'il avoit, ni des bonnes graces de Tibére. C'est-pourquoi, je suis fort en doute, s'il faut attribuer au destin, ou à l'influence des astres, l'inclination, que les Princes ont pour les uns, & l'aversion, qu'ils ont pour les autres 2; ou, si la prudence humaine y a quelque part, en sorte que l'on puisse tenir une route assurée entre l'obéïssance servile, & la liberté outrée 3. Messalinus Cotta, égal

Ou, si la prudence humaine est capable de tenir une route assurée, entre la complaisance servile & la liberté outrée.

chans Princes, & qu'il n'y a point de siécle, où la vertu soit si abandonnée, qu'il ne lui reste toûjours quelques adorateurs. Un homme prudent sait aller par un chemin, qui ne mene ni au précipice de la liberté, ni à l'abîme de la servitude. Il garde un tempérament, par lequel il rend à Cesar ce qui apartient à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu. Les Rois, dit Antoine Perez, & ceux même qui semblent prendre le plus plaisir à écouter ceux, qui leur parlent avec liberté, sont amis de l'adoration; & par conséquent, il faut bien aviser à la maniére, dont on leur parle.

2 Le hazard, ou le je ne sai quoi, a souvent plus de part à la faveur des Princes, que le vrai mérite. Les services, qu'on leur rend, (dit le même Perez, qui en parloit par sa propre expérience) sont comme les billets des loteries; entre mille, il n'en vient quelquefois pas un, qui soit rempli. *Dans ses secondes lettres.*

3 Il me semble, dit le *Pagliari* sur ce passage, que comme il périssoit quantité de gens entre la Scille & la

en naissance à Lepidus, mais de mœurs bien différentes, demanda, qu'il fût ordonné par le Sénat, que les Magistrats envoïez dans les Provinces seroient punis pour les crimes de leurs femmes comme s'ils les avoient commis eux-mêmes, quand même ils seroient innocens *c*.

XXI. On parla après de Calpurnius Piso, homme de haute naissance, & de haut courage; car ce fut lui que j'ai dit, qui cria dans le Sénat, qui alloit sortir de Rome, pour se soustraire à l'insolence des délateurs; & qui sans se soucier de l'Impératrice, osa appeller en Justice Urgulania, & la poursuivre jusque dans le palais du Prince. Liberté, que Tibere souffrit alors avec beaucoup de complaisance, mais dont il conservoit le souvenir 1, son esprit

Ou, sans craindre le ressentiment de l'Impératrice.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Caribde, avant que l'on connût la nature de ces deux écueils; au-lieu qu'on y passe aujourd'hui sans danger, sous la guide d'un bon pilote: il arrive de même à plusieurs, de donner dans l'écueil de la disgrace, faute de connoître l'humeur & le foible du Prince: mais quand une fois on a connu son caractére d'esprit, il est facile, si l'on a de la prudence & de la probité, d'éviter le précipice, sans le flater, & sans abandonner la Cour. *Observ* 471.

1 Plus un Prince vindicatif se retient & se tempére, plus

NOTES HISTORIQUES.

c Cela est en usage à Venise.

esprit *vindicatif* le faisant refléchir souvent aux offenses, quoique les premiers bouillons de sa colére fussent refroidis. Q. Granius accusa Pison d'avoir médit secretement du Prince ; d'avoir du poison dans sa maison; & d'entrer au Sénat avec un poignard *sous sa robe*. Ce dernier chef fut suprimé, comme trop énorme pour être crû 2 ; mais pendant

Ou, son esprit *vindicatif* ruminant souvent aux offenses.

L 5 qu'on

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus il s'embrase. Ainsi le ressentiment de Tibére contre Pison devoit être d'autant plus grand, qu'il l'avoit caché & retenu long-tems. Antoine Perez dit dans un endroit de ses Relations, que les Rois ont leurs passions, comme tous les autres hommes ; mais qu'ils les repriment en public, non pas par modération, ni par volonté de pardonner à ceux, qui leur font quelque offense ; mais par intérêt, c'est-à-dire, pour ne pas perdre l'adoration des Peuples, qui dépend de l'estime.

2 Il est quelquefois avantageux à un criminel, d'avoir des accusateurs outrez; car à force de le charger, ils font douter de la verité des choses, qui lui sont imputées. L'éxagération sert à démentir la calomnie. Le procès de Don Rodrigo Calderon, Ministre de Philippe III. Roi d'Espagne, dura deux ans & demi, parce que ses ennemis s'obstinoient à vouloir prouver, qu'il avoit fait empoisonner la Reine Marguerite, & qu'il se méloit de magie ; de quoi il ne pût jamais être convaincu : aulieu que s'ils se fussent contentez de l'accuser du meurtre d'Augustin d'Avila & de François Ibarra, pour lequel il fut condanné à mort, ils l'eussent fait périr en deux mois. Antoine Perez dit fort à propos, que si la passion s'accordoit avec la prudence, (*ce qui n'arrive presque jamais*) il n'y auroit personne qui pût résister à sa violence.

qu'on travailloit à son procès pour tous les autres crimes, dont on le chargeoit en grand nombre, il mourut fort à propos, avant que d'être condamné. On raporta aussi l'affaire de Cassius Severus, homme du néant, & de vie infame, mais bon orateur, qui à force de se faire des ennemis, s'étoit fait releguer en Grece, par un arrêt donné avec serment *d*. Et comme, dans cet éxil, il continuoit sa premiére vie, & que les nouveaux ennemis qu'il se suscitoit, réveilloient les anciens, il fut dépouillé de ses biens, & confiné pour le reste de ses jours, avec interdiction du feu & de l'eau, dans l'Isle de Sérise, où il n'y a que des cailloux.

XXII. Environ le même tems, le Préteur Plautius Silvanus précipita sa femme Apronia, pour des raisons qu'on ne sait pas, & mené devant l'Empereur par L. Apronius, son beaupere, il répondit tout troublé, que cela étoit arrivé pendant qu'il dormoit, comme s'il eût été vrai, que sa femme se fut tuée volontairement. Tibére sans perdre de tems, va chez Silvanus, & visite sa chambre, où se voyoient les traces d'une personne traînée par force. Il en fait son ra-

NOTES HISTORIQUES.

d C'est-à-dire, après que chaque Sénateur eut appellé ses Dieux à temoin, qu'il jugeroit selon les loix, & sans autre intérêt, que celui de la République. Serment qui ne se faisoit, que pour des affaires de la derniére importance.

raport au Sénat, qui donna des juges au criminel; mais Urgulania, son ayeule, lui ayant envoyé un poignard, on crût que c'étoit par le conseil du Prince, à cause de l'amitié, que l'Impératrice portoit à cette Dame. Enfin, le coupable se fit ouvrir les veines, faute d'avoir le courage de se plonger le poignard dans le sein. Tout aussi tôt Numantine, sa premiére femme, accusée de lui avoir troublé l'esprit par sortilége, & par poison, fut déclarée innocente.

Ou, après avoir pris le poignard en main sans pouvoir se résoudre à s'en donner un coup.

XXIII. Cette année délivra enfin les Romains de la longue guerre, qu'ils avoient euë contre Tacfarinas. Car les Généraux précédens l'avoient laissé, aprés avoir fait quelque exploit, qui leur sembloit suffire pour obtenir les ornemens du triomphe. 1. On voyoit déja dans la Ville trois statuës couronnées de laurier, & cependant; Tacfarinas ravageoit encore l'Afrique, secouru des Madres, qui indignez de voir le jeune Ptolemée, fils de Juba, abandonner le

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des gens, qui font un éfort en leur jeunesse, pour paroître vaillans, & pour s'aquérir une réputation; à l'ombre de laquelle ils puissent passer leur vie sans infamie. Ces gens-là n'ont pas plutôt obtenu leurs fins, que les effets de leur vaillance disparoissent, parce que l'artifice est la source de leur courage; & non point leur inclination naturelle. *Chapitre 9. de la 2. partie du Testament Politique, section 4.*

ſoin de ſon Etat à des afranchis 2, avoient pré-
feré

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui donne le maniment des affaires de ſon Etat à des gens de néant, s'expoſe de gayeté de cœur au mépris, &, par conſequent, à la déſobéïſſance de ſes Sujets. On m'objectera ſans doute Louïs XI. qui n'emploïoit le plus ſouvent que des hommes de baſſe naiſſance, & qui néanmoins bien loin d'être mépriſé de ſes Peuples, en fut craint & reſpecté à tel point, qu'on a dit de lui, qu'il avoit mis nos Rois hors de page. Mais je répons, qu'il importe peu de quelles gens ſe ſerve un Roi, qui ſait gouverner comme lui, & qui a toûjours l'œil à ſa bouſſole, & la main au timon; car alors les Miniſtres, qui ſervent, n'étant que de ſimples inſtrumens, qu'il meut à ſa fantaiſie, il faut qu'ils charient droit, comme parle Comines. Il eſt donc indiférent aux Sujets, que les Miniſtres ſoient de bas eſtoc, pourvû qu'ils ne ſoient point oprimez: qui eſt tout ce qu'ils peuvent deſirer. Mais quand le Prince n'a pas l'intelligence néceſſaire, pour conduire lui-même ſon Etat, ou qu'il n'eſt pas d'humeur à vouloir en prendre la peine, ainſi qu'il arrive ſouvent: il eſt beſoin, qu'il apelle au Miniſtére des perſonnes non ſeulement d'experience & de probité reconnuë, mais encore de bonne maiſon, pour donner plus de réputation & d'autorité au Gouvernement. Et c'eſt en quoi manqua Charles VIII. qui n'avoit ni l'entendement, ni la prudence de ſon pere, L'entrepriſe du voyage d'Italie, dit Comines, ſembloit à tous les gens ſages & expérimentez très-dangereuſe, & il n'y eut que lui ſeul, qui la trouvât bonne, & un apellé Etienne de Vers, homme de petite lignée, qui n'avoit jamais vû ni entendu nulle choſe au fait de la guerre, & étoit Senéchal de Beaucaire & Préſident des Comptes à Paris, après avoir ſervi audit
Roi

feré la révolte & la guerre à la honte d'obéïr à des valets. Le Roi des Garamantes gardoit son butin, & étoit le compagnon de ses voleries; non pas qu'il marchât avec une armée, mais parce qu'il envoyoit quelques troupes legéres, dont on parloit avec exageration, à-cause du grand éloignement 3. Tous les misérables & les scélérats acouroient même de divers endroits de la Province, d'autant plus volontiers, qu'aprês l'expédition de Blesus, l'Empereur avoit rapellé la neuviéme légion, comme s'il ne fût plus resté d'ennemis 4 dans l'Afrique,

REFLEXIONS POLITIQUES.

Roi de Valet de-chambre en son enfance. Celui-ci y attira le Général Briçonnet, homme de finances, qui depuis fut Cardinal. Et eux deux furent cause de ladite entreprise, dont peu de gens les loüoient, & plusieurs les blâmoient. Car outre que toutes les choses nécessaires leur manquoient, le Roi étoit très-jeune, foible personne, plein de son vouloir, peu accompagné de gens sages, & de bons Chefs, & n'avoit nul argent comptant.... Ainsi, il faut conclure, que ce voyage fut conduit de Dieu, car le sens des conducteurs, que j'ai dit, n'y servit de guére. *Dans l'avant-propos du livre 7. de ses Mémoires.*

3 Toutes les nouvelles, qui viennent de loin, & particuliérement celles de la guerre, sont éxagérées, soit par le Peuple qui les reçoit; soit par les brouillons, qui les débitent.

4 Les services, que les parens du premier Ministre rendent dans les Provinces éloignées, sont toûjours representez au Prince bien plus grans & plus considérables, qu'ils ne sont en effet. Sejan faisoit entendre à Tibére, que

que, sans que Publius Dolabella, qui en étoit cette année là Proconsul, osât la retenir 5, les commandemens du Prince lui faisant plus de peur, que tous les hazards de la guerre.

XXIV. Tacfarinas seme donc un bruit que les Romains occupez après d'autres nations, qui déchiroient l'Empire 1, se retiroient peu à peu de

Reflexions Politiques.

que l'Afrique étoit entiérément pacifiée, parce qu'il y aloit de l'honneur & de l'intérêt de son oncle Blesus.

5 Un Général d'armée, qui succéde immédiatement à un proche parent du Premier Ministre, est toujours exposé à la jalousie & aux mauvais offices de ce Ministre. Quoique la guerre fût plus alumée que jamais en Afrique, Sejan afoiblissoit Dolabella, qui avoit succedé à Blesus, pour ôter à ce Gouverneur les moïens de la terminer, & par conséquent la gloire de paroître plus grand Capitaine, que son predécesseur. Voilà comme l'intérêt public est souvent la victime de l'intérêt particulier.

1 L'un des plus ordinaires moïens qu'employe le Chef d'une revolte, qui a pris les armes contre un Prince, dont la puissance est redoutable, est de faire croire autant qu'il peut, que ce Prince a de grands ennemis sur les bras; que ses affaires vont en décadence; qu'il y a beaucoup de mécontens à sa Cour, qui n'atendent qu'une occasion pour se déclarer; que ses Peuples sont dans la consternation; qu'il compte pour perdüe la Province soulevée, parce qu'il a d'autres affaires, qui pressent davantage, &c. Les petits Princes usent pareillement de cette réthorique, lorsqu'ils ont la guerre contre les grands. C'est ainsi que le Duc de Savoïe Charles-Emanuel I. pour se maintenir dans la possesdu Marquisat de Saluces, qu'il avoit usurpé en 1588. se

de l'afrique ; & qu'on pouvoit facilement les en chasser tout à fait, si tous ceux, qui préféroient la liberté à la servitude, vouloient faire un dernier effort. *Et par cet artifice* ayant grossi son armée, il va mettre le siége devant Tubuscum. Mais Dolabella, avec ce qui lui restoit de soldats, le fit lever d'abord, tant par la terreur du nom Romain, que parce que les Numides ne savent pas soutenir le choc de nôtre infanterie. Il fortifia les lieux, qui en avoient besoin. & fit couper la tête aux principaux des Musulans, qui tramoient une révolte générale. Et comme l'expérience de plusieurs expéditions faites contre Tacfarinas avoit apris, qu'il ne falloit pas attaquer avec une grosse armée, ni par un seul endroit, un ennemi, qui n'arrétoit point en place, il divisa ses forces en quatre corps, dont il donna la conduite aux Chefs des légions, & aux Tribuns, ainsi que celle des coureurs & des picoreurs aux plus considérables des Maures, que le Roi Ptolemée avoit amenez à son secours. Et pour lui, il se trouvoit par tout à donner les ordres nécessaires.

XXV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

se vantoit d'avoir relegué les François par delà les Monts, & que si Henri IV lui vouloit faire la guerre il lui donneroit de l'exercice pour quarante ans, & feroit venir en Italie le Roi d'Espagne en personne avec toutes les forces Espagnoles. *Lettres du Cardinal d'Ossat.* 173, 227. 235. & 239.

XXV. Peu après, étant averti, que les Numides s'étoient allé camper autour d'un château demi ruiné, nommé Ausea, où ils avoient autrefois mis le feu, lequel leur sembloit être un lieu de sûreté, à cause des vastes forêts, qui l'environnoient, il fait partir en diligence, & sans bagage, la cavalerie & l'infanterie, qui sans savoir où on les menoit, arriverent le lendemain au point du jour, & trouverent les Barbares, qui dormoient encore au son de nos trompettes, & des cris éfroyables des nôtres; avec leurs chevaux attachez, ou errans ça & là par les paturages 1. Nôtre infanterie marchoit serrée, & nôtre cavalerie en ordonnance de bataille; les ennemis, au contraire, comme gens, qui ne s'attendoient à rien moins, étoient sans armes, sans ordre, sans conseil, & se laissoient prendre, emmener, & égorger, comme des moutons. Nos soldats irritez par le souvenir de leurs travaux 2, & des ruses, avec lesquelles ces

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la guerre, il n'y a rien de plus dangereux que les surprises, où l'on perd en un moment, & quelque fois sans ressource, tout ce que l'on a acquis par une longue guerre.

2 Les vainqueurs prennent toûjours grand plaisir à exercer leur vengeance sur les ennemis, qu'ils ont eu beaucoup de peine à vaincre, comme pour se dédommager du sang, des travaux, & des veilles, que la victoire leur a coûté.

ces babares avoient tant de fois éludé le combat . assouvissoient leur vengeance dans le sang. On crioit par les rangs, qu'il faloit avoir Tacfarinas, qui après tant de combats étoit bien connu de tous nos gens ; & que la guerre ne finiroit jamais qu'avec sa vie 3. Mais quand il vit ses gardes tuez, son fils déja prisonnier, & les Romains, qui le serroient de tous côtez, se l'ançant au milieu des traits, il évita la captivité par sa mort 4, qui nous coûta encore assez cher. Et telle fut la fin de cette guerre.

XXVI. Tibére refusa les ornemens du triomphe à Dolabella, pour complaire à Sejan, qui craignoit, que la gloire de son oncle Blesus

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Lorsque les rebelles ont un Chef de valeur & d'expérience, quelque avantage qu'on remporte sur eux, il n'y a rien de fait, tandis que ce Chef est en liberté, parce qu'il est toûjours en état de renouveller la guerre avec le secours de tous les mécontens. C'est pourquoi le Cardinal de Granvelle aprenant, que le Duc d'Alve avoit fait arrêter les principaux des Gueux de Flandre, demanda, si le Taciturne étoit pris, (il appelloit ainsi le Prince d'Orange) & le Courier répondant que non, il dit, que le Duc n'avoit donc rien pris. *Strada livre 6 de sa premiere Décade.*

4 Il y a des hommes dont la mémoire seroit digne d'une gloire immortelle, s'ils avoient fait pour la défense d'une bonne cause, ce qu'ils ont fait, pour en soutenir une mauvaise.

ſus ne fût éfacée 1. Mais cela ne fit qu'augmenter celle de Dolabella, qui retournoit avec l'aplaudiſſement d'avoir achevé la guerre d'Afrique 2 avec moins de forces, *que n'avoit Ble-*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Voilà un bel échantillon des injuſtices, que font les Princes, qui ſe laiſſent gouverner à leurs favoris; & les favoris, qui rencontrent des Princes aſſez lâches pour épouſer leurs paſſions. Voilà ce qui décourage les braves-gens, & fait également haïr & mépriſer les Princes. Ciceron dit, que celui, qui a l'avantage de terminer une guerre, doit être cenſé l'unique à qui le public eſt obligé de toute l'entrepriſe, quoique d'autres y ayent eu quelque part dans les commencemens. *Qui reliquias hujus belli oppreſſerit, eum totius confectorem fore. Lib. 10. epiſt.* Cela montre bien la grandeur de l'injuſtice, que Tibere & ſon Miniſtre faiſoient à Dolabella. Les Etats, dit M. de Richelieu, ne ſont jamais en plus mauvais état que lorſque les inclinations, que le Prince a pour quelques particuliers, prévalent aux ſervices de ceux, qui ſont plus utiles au public. En tel cas, ni l'eſtime du Souverain, ni l'amour qu'on lui porte, ni l'eſpérance de la récompenſe, n'excitent plus à la vertu; au contraire, on demeure dans une indiférence du bien & du mal; & l'envie, la jalouſie, ou le dépit, font que chacun néglige ſon devoir, parce qu'il n'y a perſonne, qui eſtime, qu'en le faiſant il lui en revienne davantage..... Lorſque le cœur des Princes eſt prévenu de paſſion, il eſt preſque inutile de bien faire, parce que les artifices de ceux, qui ſont maîtres de leur eſprit, noirciſſent les plus pures actions, & font ſouvent paſſer les ſervices les plus ſignalez pour des offenſes. *Chapitre 7. de la ſeconde partie du Teſtament Politique.*

2 Plus l'ingratitude ou l'injuſtice du Prince eſt grande,

Blæsus; & qui, outre la mort du Chef des rebelles, nous amenoit d'illustres prisonniers. Il avoit même à sa suite des Ambassadeurs, que les Garamantes, de qui Rome en avoit rarement vû, envoyoient au Sénat, pour excuser leur faute, la mort de Tacfarinas leur ayant donné l'épouvante. Et comme Ptolomée avoit fait connoître son affection durant cette guerre; le Sénat renouvellant l'ancienne coutume, lui envoya par un sénateur 3 le sceptre d'ivoire & la robe triomphale, (presens, que la République faisoit autrefois *aux Rois ses alliez*) & l'honora des titres de Roi d'Allié, & d'Ami 4.

XXVII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

de, plus la gloire du Sujet, qui lui a rendu des services importans, est éclatante; car de la maniére dont le Peuple est fait, on parle bien plus long tems des services, qui restent à récompenser, que de ceux qui sont récompensez, d'autant qu'on ne pense plus à une déte païée. Outre que la récompense reçüe paroissant quelquefois plus grande que le service rendu, la comparaison, que l'on fait de l'un avec l'autre, cause la diminution de l'estime.

3 Les Princes jugent de l'estime, que l'on fait de leur amitié, par la qualité & l'importance des Ambassadeurs qu'on leur envoïe. Il est à remarquer en passant, que les grands Princes n'envoïent jamais qu'un Ambassadeur à ceux, qui leur sont inférieurs; au lieu que ceux-ci leur en envoyent souvent plusieurs, comme fait ici le Roi des Garamantes.

4 Les grands Princes s'aquitent toujours à bon marché

XXVII. Dans le même Esté, le hazard étouffa les semences d'une guerre servile, qui s'alloit former en Italie. Car Titus Curtisius, autrefois soldat des Gardes, après avoir tenu des assemblées clandestines à Brindes, & dans les lieux circonvoisins, faisoit afficher publiquement des placards, par lesquels il invitoit à la liberté les esclaves de ces quartiers-là, gens nourris dans les bois, & par conséquent féroces, lorsque tout à propos, & comme par une grace des Dieux, trois galéres, qui servoient au transport des marchandises, abordérent en cette contrée. Le Questeur Curtius Lupus, à qui la Province de Calés *e* étoit échûë pour département, selon l'ancien usage, se rencontrant aussi sur les lieux, dissipa cette conjuration naissante, par le moyen des soldats, qu'il tira de ces galéres. Et le Tribun Staius, que

Reflexions Politiques.

ché des obligations, qu'ils ont aux petits. Un titre d'honneur, une lettre plus civile qu'à l'ordinaire, ou l'envoi de quelque homme illustre, tient lieu de toute récompense à ceux-ci. Autrefois, la République de Venise n'achetoit l'amitié des Ducs d'Italie qu'avec la concession du titre de Nobles-Venitiens, & de Fils de Saint Marc. Filiation, qui lui a servi à acquerir de beaux Etats.

Notes Historiques.

e Au Royaume de Naples.

que l'Empereur envoya en diligence avec bonne escorte, amena jusque dans Rome le Chef & les principaux entreméteurs de cette folle entreprise, qui fesoit déjà trembler la Ville, à cause de la multitude des esclaves, qui croissoit à l'infini, au-lieu que le nombre des personnes libre diminuoit tous les jours.

Ou, amena le Chef & les principaux de cette cabale jusque dans Rome, qui trembloit déjà, à cause *&c.*

XXVIII. Sous les mêmes Consuls, on vit un éxemple de cruauté inouïe, un pere accusé par son fils, tous deux apellez Vibius Serenus. Le pére parut devant le Sénat avec un visage hideux, un habit tout sale, & une chaîne aux mains, comme un homme qu'on n'avoit ramené de son éxil, que pour être condanné de nouveau; le fils, au contraire, avec un visage gai, & des ajustemens galans, dénonciateur & témoin tout ensemble, disoit, que son pére avoit conspiré contre le Prince, & envoyé des gens dans les Gaules, pour y alumer la guerre. Il ajoûtoit, que Cecilius Cornutus, Prétorien, avoit fourni l'argent, & que faché de s'être engagé dans cette affaire, où sa perte lui sembloit inévitable, il s'étoit hâté de mourir. Mais l'accusé, se tournant vers son fils, & secoüant ses chaînes, sans montrer aucune crainte apella les Dieux à sa vengeance, & les pria de permétre, qu'il re-

tour-

tournât à son éxil, pour être éloigné d'une ville, où il se faisoit de telles procédures ; & de punir quelque jour un si méchant fils. Il protesta aussi, que Cornutus étoit innocent, & avoit pris l'épouvente sur de faux bruits & qu'il seroit aisé de savoir la vérité, si on lui nommoit les autres complices, n'étant pas croyable, que s'il eût eû la pensée de tuer le Prince, & de broüiller l'Etat, il eût eu assez d'un compagnon.

Ou, qu'avec un seul compagnon il eût pû former le dessein de tuer le Prince, & de broüiller l'Etat.

XXIX. Alors, le fils nomma Cneïus Lentulus & Seïus Tubero au grand étonnement de Tibére, de voir accuser de conspiration contre la République les principaux de la Ville, & ses amis intimes, Lentulus, d'un âge décrepit ; & Tuberon d'une santé ruïnée. Mais ils furent aussi-tôt déchargez 1.

Les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoiqu'en matiére de conspiration contre le Prince, il faille toûjours user d'une extréme sévérité envers ceux qui en sont accusez, il faut néanmoins proceder, avec beaucoup de circonspection, contre les personnes, qui ont été toute leur vie bien afectionnées au Prince, & dans les actions desquelles il ne s'est jamais trouvé d'infidélité, n'étant pas vraisemblable, que des personnes de telle importance ayent pû devenir tout à coup infidéles, particuliérement, si leur fortune est attachée à celle du Prince. Outre que l'on ne doit pas faire grand état de la déposition ni du témoignage d'un hôme, qui a été assez inhumain pour acuser son propre pere du crime de leze majes-

Les esclaves du pere furent ensuite appliquez à la question ; mais leur déposition ayant tourné à la confusion du fils, ce misérable troublé de

majesté. Le Cardinal d'Ossat parlant de l'emprisonnement ordonné par l'Evêque de Toul contre deux Prêtres, dont l'un accusoit l'autre de lui avoir proposé de tuer Henri IV. blâme cette procédure, qui, dit-il, tend à ce que desormais nul à qui l'on aura parlé de tuer le Roi, ose le relever, ni s'en déclarer à personne de peur d'être emprisonné & puni faute de pouvoir prouver ce qu'un autre lui aura dit seul à seul : au lieu qu'en chose de telle conséquence il doit être permis à chacun de déferer autrui, non seulement sans rien craindre, mais encore avec espérance de grande récompense, sauf toutefois à ne croire pas legerement sur le simple dire d'un autre, sans bons indices & preuves. *Lettre* 310. Mais cet avis est trop favorable aux accusateurs, & ouvriroit la porte à de grands abus. Car si toutes sortes de gens avoient la liberté d'accuser, sans pouvoir être punis, quand leur accusation seroit sans preuves, les méchans, dont le nombre est infini, se serviroient d'autant plus volontiers de cette commodité pour perdre les innocens, les riches, & les Grands, qu'ils ne courroient aucun risque, & que de toutes les accusations qu'ils intenteroient de gaïeté de cœur, il seroit impossible, qu'il n'y en eût toujours quelques-unes, qui, quoique fausses parussent véritables, & leur valussent une bonne récompense: Et ce n'est point lever la difficulté ni le scrupule, que de dire *sauf toutefois à ne condanner personne sans bons indices & preuves*: car les accusations du crime de leze majesté sont de telle nature, que toutes fausses qu'elles sont elles ne laissent pas de faire une forte impression dans l'esprit des Princes : qui, selon Tacite, son naturellement soupçonneux & craintifs; [*pronus ad formidinem*, ut

de l'horreur de ſon crime, & outre cela, éfrayé de la voye publique, qui le condamnoit aux peines des parricides, s'enfuit à Ravenne, d'où étant ramené, il fut contraint de pourſuivre ſon accuſation, Tibére ne cachant point la haine qu'il portoit de longue main au pere. Car après la condamnation de Libon *f*, Serenus lui avoit reproché par des lettres 2, qu'un ſi grand ſervice étoit demeuré ſans récompenſe 3. Il y avoit même ajoûté je ne ſai quoi de trop

REFLEXIONS POLITIQUES.

ut ſunt ingenia Regum. Hiſt. 4.] & de leur rendre ſuſpects à jamais ceux-même, qui ont pour eux un attachement inviolable. De ſorte que les gens de bien ſont toûjours de façon, ou d'autre, la victime des ſcelerats. Car s'ils ne perdent pas la vie, ils perdent au moins l'eſtime & la bienveillance du Prince, qui croit encore leur faire grace, pendant qu'il leur fait injuſtice.

2 Les écrits, qui s'adreſſent aux Grands, & aux Princes, ne peuvent être trop revûs. Quand on leur écrit, il faut faire comme ceux, qui vont à leur audience, leſquels s'examinent depuis les pieds juſqu'à la tête devant leur miroir, pour voir s'ils ſont en ajuſtement décent & modeſte.

3 Il n'eſt peut-être jamais arrivé, qu'un Sujet ait obtenu la récompenſe des ſervices, qu'il a rendus à ſon Prince, pour avoir pris la hardieſſe de les lui reprocher;

NOTES HISTORIQUES.

f C'eſt qu'il avoit été un des principaux inſtrumens de la perte de Libon.

trop hardi pour les oreilles d'un Prince 4 superbe, & pointilleux à l'excès. Tibére en parla huit ans

4 Ou, sujet à s'ofenser des moindres choses.

procher; mais il y a mille exemples de ceux, qui ont perdu leur fortune, même la vie, pour s'être servis d'un moyen si odieux. Le Comte de Morata, de la Maison de Luna, ayant fait de semblables reproches à Philippe III. Roi d'Espagne, n'en remporta que le déplaisir d'être prisonnier jusqu'à la mort de ce Prince.

4 Si les paroles blessent les oreilles délicates des Princes, les Lettres, qu'on leur écrit sans respect, doivent les offenser encore davantage; car outre que tout ce qui s'écrit est prémédité, & par conséquent, est moins excusable, que des paroles, qui échapent par inadvertance, ou par emportement, un Prince, qui reçoit de son Sujet des Lettres insolentes, ou peu respactueuses, a lieu de croire, que le sujet ne craint pas son ressentiment, ou n'a pas la volonté de se repentir, puisqu'il ne s'est pas soucié de lui laisser entre les mains la preuve de sa contumace, & de sa témérité. Ces sortes de Lettres servent tôt ou tard à l'instruction du procès de ceux, qui les ont écrites. Commines dit, que Loüis XI. en acheta deux d'un Sécretaire d'Angleterre soixante marcs d'argent, pour s'en servir en tems & lieu contre le Seigneur d'Urfé, Grand Ecuier de France, qui les avoit écrites au Roi & au Grand-Chambellan d'Angleterre, tandis qu'il étoit au service du Duc de Bretagne. Fabio Mirto, Archevêque de Nazaret, (qui dans le siécle passé fut trois fois Nonce en France) disoit, qu'il ne se trouvoit point dans toute l'Ecriture-sainte, que Jesus-Christ eût écrit plus d'une fois; qu'encore ne l'avoit-il fait que sur la poussiére, afin que le vent emportât l'écriture. Ce qui montre combien il faut prendr. de précautions pour écrire. *Pagliari*

ans après, l'accusant d'avoir fait encore d'autres fautes depuis ce tems-là, quoique ses esclaves n'eussent rien avoüé à la question; ce qu'il disoit n'être qu'un pur éfet de leur opiniâtreté.

Ou, & l'accusa d'avoir fait encore de tems en tems plusieurs fautes, disant, que si les esclaves n'avoient rien avoüé à la question, ce n'avoit été que par opiniâtreté.

XXX. Ensuite, les avis aïant conclu à punir de mort 1 Serenus, il s'y oposa, pour éviter

REFLEXIONS POLITIQUES.

vi Observation 383. Loüis XI. loüa & estima le Grand-Chambellan d'Angleterre plus que tous les autres grands Officiers de cette Couronne, pour avoir répondu, qu'il ne vouloit point, qu'il fût dit, que le Grand-Chambellan d'Angleterre eût été pensionaire du Roi de France; ni que ses quitances fussent trouvées dans la Chambre des Comptes. *Commines chap. 2. du livre 6.* Au reste, si les Princes haïssent presque toûjours ceux, à qui ils sont très-obligez, jugez, combien ils doivent haïr ceux, qui leur font des reproche d'être ingrats.

1 Quand un Prince met entre les mains de la Justice un Grand, de qui l'on sait qu'il desire la perte, il n'y a guére de Juges, qui n'opinent à la mort, pour lui complaire. Il y en a dans Mariana un bel éxemple en la personne de Don Bernardo de Cabrera, qui bien qu'il fût innocent, au témoignage de tout le monde, & qu'il eût rendu de très importans services à Don Pedro IV. Roi d'Aragon, dont il avoit été le Gouverneur, ne laissa pas d'être condamné & exécuté à mort, sans avoir jamais pû être convaincu d'autre chose, que d'avoir toûjours dit son avis avec franchise & liberté. *Chap. 7. du livre 17. de l'Histoire d'Espagne.*

ter la haine 2. Et comme Gallus Asinius opinoit à le confiner dans les isles de Giare, ou de Donuze, il rejeta encore cet avis, disant, que ses isles manquoient d'eau, & qu'il faloit acorder l'usage des choses nécessaires pour vivre à celui, à qui l'on donnoit la vie. Ainsi, Serenus fut renvoyé en l'isle d'Amorgos. Et sur ce que Cornutus étoit mort volontairement, il fut proposé de ne plus donner de récompense aux accusateurs, quand les accusez se seroient fait mourir avant que d'être jugez. Et les voix aloient à cet avis, lorsque Tibére prenant la parole pour les accusateurs plus ouvertement qu'à son ordinaire, dit avec violence, que *si cela passoit*, les loix seroient inutiles, & la République en danger de périr; qu'il valoit mieux abolir les loix, que d'ôter le salaire à ceux, qui en étoient les gardiens.

 Voilà

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Lorsqu'un Grand est condamné à la mort, sans preuves suffisantes de ce dont il est accusé par le Prince, ainsi que le fut Serenus; il est de la prudence du Prince de changer la peine de mort en un autre, pour décliner la haine & la médisance, à laquelle il s'exposeroit par une injustice manifeste. C'est pour cette raison, que François I. se garda bien de faire exécuter l'arrêt de mort, que le Chancelier Poyet & les autres Commissaires avoient rendu contre l'Amiral Chabot, qui véritablement n'étoit coupable, que d'avoir trop bonne opinion de son innocence, & de la conscience des Juges.

Voilà comme les délateurs, gens venus au monde pour perdre le Genre humain, & que l'on n'a jamais punis avec assez de rigueur, étoient invitez & encouragez par des récompenses 3.

XXXI. Parmi tant de sujets continuels d'afliction il se mêla une petite joïe ; c'est que C. Cominius, Chevalier Romain, convaincu d'avoir fait une satire contre le Prince, obtint

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui prête l'oreille aux délateurs, cherche à devenir le bourreau de ses Sujets. Mais si les délateurs sont regardez comme autant de fleaux du Genre-humain, de quel œil le Peuple peut-il regarder le Prince, qui non content d'écouter ceux qui se presentent, propose des récompenses à tous ceux, qui voudront éxercer un métier si détestable ? Je trouve dans la Vie de Charle-quint une action, qui mérite une loüange éternelle. Ce Prince ayant excepté de l'amnistie général accordée aux villes de Castille, qui s'étoient soulevées contre lui, un certain nombre de personnes, dont il vouloit faire un éxemple, un délateur lui vint donner avis du lieu, où se tenoit caché un Cavalier de Tolède, qui étoit de ce nombre, espérant que cet avis lui vaudroit une grande récompense. Il écouta cet homme, mais il ne tint compte d'envoyer prendre le Cavalier : de sorte que l'espion s'imaginant, que c'étoit par oubli, retourna vers l'Empereur, pour le faire souvenir du premier avertissement, ce qui ne lui réüssit pas comme il pensoit. Car ce Prince digne de sa fortune le paya de cette réponse : Vous feriez mieux d'avertir ce Gentil-homme, que je suis ici, que de m'aprendre où il est. *Dans l'Epitome de Dom Juan Antonio de Vera.*

tint sa grace 1 par les prieres de son frére, qui étoit Sénateur. Sur quoi il paroissoit d'autant plus étrange, que Tibére, connoissant si bien ce qui étoit louable, & la gloire, qui accompagnoit la clemence 2, aimât mieux se porter à la cruauté. Car il ne péchoit point par ignorance; & les Princes n'ont pas de peine à découvrir, si on les loüe de bonne foi, ou par afectation. Ajoûtez à cela, que Tibére, naturellement si resserré, & si lent à parler, s'exprimoit avec plus de facilité toutes les fois, qu'il fesoit des graces 3. Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit très-bien Antoine Perez imitent & exercent le pouvoir de la Création toutes les fois qu'ils tirent les hommes du fumier & la poussiere; & celui de la Rédemption & de la Résurrection; quand ils pardonnent. Il en est d'eux, comme des reliques & des images miraculeuses qui deviennent plus célébres, & attirent plus de vénération par les bequilles qu'un boiteux y a laissées en remerciment de sa guérison, que par tous les dons & les ofrandes qu'y portent en foule ceux qui sont en parfaite santé. *Dans ses aforismes.*

2 Quand les Princes veulent consulter leur conscience, ils sçavent mieux que ceux même qui les loüent, s'ils méritent les louanges qu'on leur donne.

3 Lorsque le Prince acorde des graces, il ne manque jamais de les assaisonner de belles paroles, parce qu'en ces ocasions les paroles font autant de plaisir, que la grace même aux personnes qui la reçoivent. Au contraire, quand le Prince fait quelque action de rigueur, il épargne les paroles, pour ne point donner de prise aux interprétations sinistres de ceux qu'il désoblige

un jour, qu'on n'avoit condanné qu'au bannissement de l'Italie Publius Suilius, autrefois Questeur de Germanicus, convaincu d'avoir pris de l'argent pour une affaire qu'il avoit à juger, il opina à le releguer dans une isle 4, avec tant d'opiniâtreté, qu'il prosteta avec serment qu'il y aloit de l'intérêt public. Rigueur, qui fût blâmée alors 5, mais qui tourna depuis à sa loüange; car Suilius étant retour-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Le Prince a d'autant plus d'intérêt de punir severement les Juges vénaux & mercenaires, qu'il n'y a rien dont les peuples se plaignent davantage, que de la mauvaise Justice; ni rien qui importe plus au Prince, que d'avoir la réputation d'être juste, & de venger sans misericorde les opressions que font à ses Sujets ceux, qui remplissent les grandes charges. Le Prince est un pasteur; le Peuple est un troupeau; les Grands sont les loups, qui le veulent manger; mais les Magistrats & les Juges sont les chiens, qui le doivent garder.

5 Les Princes, & les Ministres d'Etat ne doivent point se soucier des jugemens sinistres, qu'on fait de ce qu'ils sont assûrez qu'ils ont fait avec raison. Ils doivent savoir, dit M. le Cardinal de Richelieu, que tout ce qu'on fait pour le public, n'est souvent reconnu d'aucun particulier, & qu'il n'en faut espérer d'autre récompense en terre, que celle de la renommée, qui est le payement des grandes ames. *Sect. 5. du chapitre 8. de la premiere partie de son Testament politique.* Quel honneur étoit-ce à Guillaume du Vair de se voir rendre en 1617. les Seaux, qu'on lui avoit ôtez en 1616. pour n'avoir jamais voulu seller des Lettres de Duc & Pair pour le Maréchal d'Ancre, ni une abolition pour un de ses Gentilshommes?

tourné à Rome, il y fit sentir les éfets de sa vénalité sous le regne de Claudius, dont il posséda long-tems la faveur, sans en faire jamais un bon usage. La même peine fut ordonnée contre le Sénateur Catus Firmius, pour avoir accusé faussement sa sœur du crime de leze-majesté. Catus, comme j'ai dit, avoit trompé Libon par de fausses aparences d'amitié, & puis avoit révélé ses desseins. Tibére se souvenant de ce service, mais prenant un prétexte plus honnête, demanda, qu'il fut déchargé du bannissement, & consentit à le chasser du Sénat.

XXXII. J'avoüe, que la pluspart des choses, que je viens de raporter, & que je raporterai encore, sembleront peut-être trop petites & trop minces pour êtres racontées g; mais il ne faut pas que personne s'avise de comparer mes Annales avec le travail de ceux, qui ont écrit l'histoire de l'ancienne République. Car ces Auteurs avoient un vaste champ au dedans & au dehors, des guerres fameuses, des siéges de villes, des Rois vaincus & amenez prisonniers; les querelles des Tribuns

---

NOTES HISTORIQUES.

g L'Auteur de *l'Instruction pour l'Histoire* dit, que Tacite s'atache trop aux grandeschoses, pour ne se point abaisser aux petites, qu'il ne faut pas negliger. Cependant, Tacite fait & déclare ici tout le contraire.

contre les Consuls, les loix agraires *b* & frumentaires, & les différends continuels des Plébéïens avec les Nobles. Mon travail, au contraire, est ingrat, & n'a rien qui lui fasse honneur; toujours la paix, ou du moins très peu de guerre; que tristesse dans la ville; un Prince, qui ne se soucie point d'étendre les limites de l'Empire. Toutefois, il ne sera pas inutile de faire atention à ces choses, qui, toutes petites qu'elles paroissent d'abord, ne laissent pas de produire souvent de grands événemens 1.

XXXIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Souvent d'une ocasion legére naissent des choses de la derniere importance. Ainsi un Historien ne doit pas négliger les petites choses, lorsqu'elles peuvent servir à mieux aprofondir les grandes. Et cette exactitude est tout-à-fait nécessaire dans les vies des Princes, qu'il faut connoître par les ongles comme les lions. *Don Juan Antonio de Vera* remarque dans celle de Charle-quint, qu'étant enfant il escrimoit contre les figures armées de tapisseries; qu'il rengeoit en bataille ses menins & ses pages; qu'il combattoit & faisoit des prisoniers; & qu'après être demeuré vainqueur il se faisoit porter en triomphe sur leurs mains entrelacées, qui lui servoient de siége: qu'un jour un de ses menins refusans d'être Capitaine du parti des Turcs, le jeune Prince, qui vouloit toûjours être le Capitaine des Chrêtiens, lui

NOTES HISTORIQUES.

b Loix, dont Machiavel dit qu'on ne parloit jamais à Rome, que tout n'alât sens-dessus-dessous. *Chapitre 7. du livre premier de ses Discours.*

XXXIII Quoi qu'il en soit, toutes les Nations & les villes sont gouvernées, ou par le Peuple, ou par les Nobles, ou par un seul. La forme d'un gouvernement composé de ces trois k seroit excellente; mais suposé qu'elle

M 5 fût

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui donna son chapeau, son cordon, & ses plumes, pour l'obliger d'être à la tête des Turcs, Petites choses, ajoute-t-il, qui étoient autant d'indices misterieux de sa destinée. Cela me fait souvenir de l'Infant d'Espagne Don Carlos, le dernier des enfans de Philippe III. lequel donna un souflèt à la menine qui lui vint anoncer qu'il seroit Archevêque de Tolède; & s'en alla pleurant suplier le Roi son père, de ne le point faire Archevêque, parce qu'il vouloir aller à la guerre. *Lettre du 12 Janvier 1619. écrite à Louis XIII. dans le premier tom des Mémoires du Cardinal de Richelieu.* Je trouve dans ceux de la Reine Marguerite une particularité de son enfance, qui sert de preuve à ma these. » N'ayant que » quatre ou cinq ans, dit-elle, le Roi mon père, qui » me tenoit sur ses genoux, pour me faire causer, me dit » de choisir celui que je voulois pour mon serviteur, de » M. le Prince de Joinville, qui depuis fut cet infortuné » Duc de Guise, ou du Marquis de Beaupreau, fils du » Prince de la Roche-sur-Yon, tous deux joüans au- » près de mon père. Je lui dis, que je voulois le Mar- » quis. Pourquoi, dit-il, il n'est pas si beau que l'autre? » parce qu'il est plus sage, répondis-je, & que l'autre ne » peut durer en patience, & veut toujours être le maître. » Augure certain de ce que nous avons vû depuis.

NOTES HISTORIQUES.

k. Le latin porte : *Cunctas nationes & urbes populus aut prima-*

fut possible, elle ne pourroit pas durer long-tems 1. Comme donc, lorsque le Peuple étoit plus fort que le Sénat, ou le Sénat plus puissant que le Peuple, il faloit connoître la nature de

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Gouvernement, qui auroit ce qu'il y a de meilleur dans la Monarchie, l'Aristocratie, & la Démocratie, seroit parfait; mais, selon Tacite, cette perfection est impossible, non pas dans la théorie, mais dans la pratique. La République de Platon, & l'Utopie de Thomas Morus, sont des Etats parfaits, mais qui n'ont jamais été que dans leur imagination. On peut bien, ce me semble, établir un Gouvernement, qui tienne un peu de la Monarchie, de l'Aristocratie, & de la Démocratie, mais tôt ou tard l'une des trois viendra tcu-

NOTES HISTORIQUES.

mores, aut primores, aut singuli regunt: delecta ex his & constituta, Reip. forma, &c. Ces mots, *constituta ex his*, ne peuvent se raporter qu'à *Populus, primores*, & *singuli*; & par conséquent le charmant d'Ablancourt du burlesque Richelet n'a point entendu ce passage, non plus que trois mille autres; *De former une nouvelle sorte de gouvernement*, dit il, *il n'est pas aisé.* Car quoiqu'il soit vrai, qu'il n'est pas aisé de former un gouvernement, qui ne soit ni populaire, ni aristocratique, ni monarchique; ce n'est pas néanmoins ce que dit ici Tacite, qui venant de citer les trois formes de gouvernement établies par tout le monde, fait, à son ordinaire, une réflexion politique; savoir, que pour faire un gouvernement parfait, il faudroit le former de tout ce qu'il y a de plus excellent dans les trois, qui partagent l'Univers; mais, qu'il est aussi difficile de donner l'être à un tel gouvernement, qu'il est facile de s'en faire une idée; & que quand même ce gouvernement s'établiroit en efet, il ne pourroit jamais être de longue durée.

de la Commune 2, & les moïens par où elle pouvoit devenir traitable; & que ceux, qui avoient étudié

REFLEXIONS POLITIQUES.

toujours à excéder, parce qu'il y aura des vices, des dissensions, des jalousies, & des opressions, tant qu'il y aura des hommes. Il est donc impossible, que ce Gouvernement soit de longue durée, ni même, qu'il soit tranquille, jusqu'à ce qu'il ait pris une des trois formes, à l'exclusion des autres. Et que l'on ne mobjecte point l'exemple de la République de Venise, que quelques Ecrivains disent avoir un mélange de Monarchie en la personne de son Doge, qui est à vie: & un de Démocratie dans son Chancelier, qui n'est point du corps des Nobles, & qui, selon le Cardinal Gaspar Contarin, est comme le Doge du Peuple. Car le Doge n'aïant que la presséance & les habits par dessus les autres Nobles, & le Chancelier n'aïant point de voix délibérative dans les Conseils, où il n'est que comme les Greffiers en chef dans nos Parlemens; on ne peut pas dire, que l'autorité de l'un & de l'autre fasse aucun contrepoids de Monarchie, ni de Démocratie, dans l'Aristocratie Vénitienne.

2 En lisant les Histoires de Léonard d'Arezze & de Poggio, dit Machiavel, j'ai trouvé, que véritablement ils ont très-bien décrit les guerres: que les Florentins ont eües contre les Princes étrangers; mais que, pour les discordes civiles, & les inimitiez domestiques, & les éfets, qu'elles ont produits ils en ont omis entiérement une partie, & traité l'autre succintement, que la lecture n'en peut aporter ni plaisir, ni profit. S'ils en ont usé ainsi, parce que ces actions ne leur ont pas paru dignes d'être transmises à la postérité; ou parce qu'ils craignoient d'offenser les descendans de ceux, dont ce récit auroit pû tenir la réputation; ces raisons sont, à mon avis, tout-à-fait indignes de deux si grands hommes.

étudié à fond l'esprit & les mœurs du Sénat & des Grans, passoient pour les sages & pour les habiles du tems; maintenant que l'Etat a changé de face, & que toute la puissance est entre les mains d'un seul, il importe de raconter ces particularitez, parceque peu de gens sôt capables de discerner eux-mêmes le bon d'avec le mauvais, & l'utile d'avec le nuisible; & que beaucoup s'instruisent par ce qui est arrivé aux autres. 3. Au reste,

REFLEXIONS POLITIQUES.

hommes. Car s'il y a rien qui soit instructif ou délectable dans l'Histoire, c'est ce qui s'y raconte avec toutes ses particularitez: s'il y a quelque lecture utile à des citoïens, qui gouvernent une République, c'est assûrément celle, où ils aprennent les causes des divisions & des inimitiez civiles; ce qui leur aprend à profiter de la folie d'autrui, en se tenant unis...... Mais si Léonard & Poggi se sont abstenus de ces narrations, pour ne pas blesser la mémoire de ceux dont ils avoient à parler, c'est une marque évidente, qu'ils n'ont guére connu l'ambition des hommes, ni le desir qu'ils ont de perpetuer le nom de leurs ancêtres, & le leur. Il faut qu'ils ne se soient pas souvenus, que plusieurs se sont piquez de se rendre celebres par des faits dignes de blâme, faute d'avoir eu ocasion de le devenir par des actions dignes de louange; ou qu'ils n'ayent pas consideré, que les choses qui ont en soi de la grandeur, comme sont les affaires d'Etat, aportent, ce semble toujours plus d'honneur que de blâme à ceux qui les manient, quelle qu'en soit l'issuë. *Dans la Préface de son Histoire de Florence.*

3 La science de la Cour, dit Antoine Perez, est comme la Chirurgie, qui ne s'aprend point par la théorie,

reste, le récit de ces sortes de choses est peu divertissant: car au-lieu que la description des païs étrangers, les divers événemens des batailles, les exploits & la fin glorieuse des grands Capitaines, attachent & remplissent l'esprit des Lecteurs, nous n'avons à les entretenir, que d'édits & de commandemens cruels; que d'accusations *l*sans fin; que d'innocens oprimez; que de faux amis; que de jugemens, qui ont toujours la même issûe; enfin, que de choses, qui à force d'être semblables sont ennuïeuses & lassantes. D'ailleurs, les anciens Ecrivains ont peu d'envieux & de censeurs, personne ne s'intéressant aujourd'hui dans ce qu'ils disent en faveur des Carthaginois.

Ou, ne se souciant aujourdui de leur partialité pour les Carthaginois, ou pour les Romains.

ou

rie, mais par la pratique, à force de voir les blessûres d'autrui. *Dans ses aforismes.* Il dit dans un autre endroit, que les grands ouvriers tirent plus d'instruction d'une faute faite par un homme excellent en leur profession, que de leur propre coup d'essai, ni de leur chef-d'œuvres; ainsi que les bons Pilotes se perfectionnent en l'art de naviger aux dépens de quelque autre, qui a donné malheureusement dans un ecueil.

NOTES HISTORIQUES.

l Le Commentateur Espagnol de Commines dit au contraire; que Tacite a été fort heureux de rencontrer dans le regne de ce Prince une matiere qui convenoit si bien au caractére critique de son esprit. *Note T. du chapitre* 108.

ou des Romains ; mais il reste encore des descendans de la pluspart de ceux, qui ont été notez d'infamie, ou supliciez, sous le regne de Tibére *m*: Et quand même ces familles seroient éteintes, vous trouvez toûjours des gens, qui, à cause de la ressemblance de leurs mœurs s'imaginent qu'on leur reproche leurs vices sous le nom d'autrui 4 Outre que la gloire & la vertu vous font au-

Ou, qui s'imaginent, qu'on a dessein de leur reprocher leurs vices sous le nom de ceux, à qui ils ressemblent de mœurs.

Ou, Outre que vous avez pour ennemis ceux, dont vôtre gloire & vôtre vertu font remarquer de trop près les défauts.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Nous interprétons comme dit contre nous ce que nous entendons dire contre ceux, àqui nous ressemblons fort. Philippe II. ne vouloit point qu'on apellât Don Pedro, Roi de Castille; *Pierre le Cruel*, mais *Pierre le Juste*, parce qu'il savoit qu'on le comparoit à ce Roi, & qu'on l'y compareroit encore davantage après sa mort. Henri III. étant en Pologne entendit très-bien ce que le Nonce Vincent Laure, qui depuis fut le Cardinal de Mondovi, vouloit dire, lorsqu'en parlant d'Henri II. son pere, il raconta, qu'une Dame, qu'il aimoit passionnement, lui avoit dit, que le plus grand de-

NOTES HISTORIQUES.

m Quelqu'un disant au Cardinal du Perron, que l'on écrivoit la vie d'Henri IV. C'est folie, dit-il, d'écrire la vie d'un Prince, de qui la memoire est toute fraîche. Cela sera bon à faire d'ici à trente ans. Car il faut dire tant de choses, qu'en les disant au vrai, comme elles se sont passés, il est besoin d'offenser plusieurs personnes qui vivent. *Perroniana.*

autant d'ennemis, que vous avez de témoins, dont la conduite est diférente de la vôtre. Mais retournons à nôtre sujet.

AN DE ROME. 778.

XXXIV. Sous le Consulat de Cornelius Cossus & d'Asinius Agrippa, Cremutius Cordus fut accusé d'un crime tout nouveau, & dont personne n'avoit jamais été recherché 1. C'étoit d'avoir loüé Marcus Brutus, & apellé Caïus Cassius le dernier des Romains, dans les Annales, qu'il venoit de mettre au jour

REFLEXIONS POLITIQUES.

defaut qu'on lui trouvoit, étoit d'être un peu moqueur. Car le Roi de Pologne, qui quelques jours auparavant avoit fait la grimace à un Seigneur de mérite, en présence du Nonce, se souvenant de cette indécence, prit la parole, & dit à ce Prélat; *Monsieur, je vous entends, & vous remercie du bon avertissement. Pagliari observation* 469 où, sans nommer Henri III. il dit avoir apris cette particularité de la propre bouche du Cardinal de Mondovi. Il est naturel aux hommes, dit le Traducteur de Théophraste, de ne point convenir de la beauté, ou de la délicatesse d'un trait de Morale, qui les peint, qui les désigne, & où ils se reconnoissent eux-mêmes; ils se tirent d'embaras en le condamnant. *Dans sa Préface.*

1 La plus évidente marque de la tyrannie d'un Prince, est quand il souffre, que des choses, qui ont toûjours été permises, comme indifferentes, soient converties en crimes de leze-majesté.

jour 2. Il étoit attaqué par Satrius Sécundus & Pinarius Natta, tous deux apartenans à Séjan. Chose bien dangereuse pour lui. C'est pourquoi, renonçant à toute espérance de vie, après s'être adressé à Tibére, qui l'avoit ouï avec un visage impitoïable, il parla au Sénat en ces termes. » On me fait » un crime de mes paroles 3, Messieurs, » parce que mes actions sont innocentes ; en » core ces paroles ne sont-elles ni contre le » Prin-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme un homme qui écrit pour son siécle, n'écrit pas pour la posterité, parce qu'il ne cherche qu'à plaire à son siécle, aussi un homme qui écrit pour la posterité, ne rencontre jamais le goût de son siécle, d'autant qu'il ne se soucie que de plaire à la posterité. Il résulte dé là, qu'un Historien fidéle ne doit donner ses écrits qu'après sa mort, pour éviter la persécution des personnes quiont interêt que la vérité soit suprimée. Si un autre que d'Aubigné qu'Henri IV. honoroit de son afection & de son estime, eût osé dire comme lui, que le Chancelier de l'Hospital (si je ne me trompe) avoit été le dernier des François, très assûrément les Courtisans n'auroient pas manqué d'empoisonner cette parole, & de la métamorfoser en crime.

3 A la Cour, les paroles de liberté sont bien d'aussi grands crimes que les actions. De tout tems on y a vû des Courtisans, & même des Favoris disgraciez pour des paroles, & l'on a souvent remarqué que les Princes y étoient plus sensibles qu'aux actions, & qu'ils en conservoient plus long-tems le souvenir. Antoine Perez a bien raison de dire, qu'il n'y a rien de plus dangereux que l'oreille du Prince.

» Prince, ni contre sa mére, qui sont les » seules personnes comprises dans la loi de » leze-Majesté *n*. On dit, que j'ai loué Bru» tus & Cassius, mais quel mal y trouve-t» on, puisque de tous ceux, qui ont écrit » ce qu'ils ont fait, nul n'en a jamais parlé » qu'avec honneur? Tite-Live, si célébre » pour son éloquence, & pour sa bonne foi, » a donné tant de louanges à Cnée Pompée, » qu'Auguste l'en apelloit le Pompeïen, sans » que cela altérât leur amitié. Bien loin d'a» peller Scipion, Afranius, ce même Cas» sius, & ce même Brutus, voleurs & par» ricides, qui sont les noms qu'on leur don» ne maintenant, il les nomme souvent com» me de grands personnages 4. Les Ecrits d'A» sinius

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les jugemens des hommes changent selon les tems, auquels ils se rencontrent, & selon les intérêts qu'ils ont à ménager avec ceux, qui ont la puissance en main. Quand on vit dans un Gouvernement de République, l'on est pour les loix; mais quand on a à vivre sous un Prince absolu, l'on est pour les Rois. Quelques flateurs

NOTES HISTORIQUES.

n Cette loi de Majesté, dont Tacite parle si souvent, est celle, que les Juifs aléguoient à Pilate, pour l'obliger de condanner à mort Jesus-Christ, à qui il avoit dessein de sauver la vie, disant qu'il ne trouvoit rien en lui, qui méritât la mort. *Nos*, répondoient-ils, *legem habemus, & secundum legem*

» finius Pollio en font une mention très ho-
» norable, & Messala Corvinus se glorifioit
» d'avoir eu Cassius pour Général 5. Cepen-
» dant, ils ont acquis tous deux de grands biens,
» & reçû de grands honneurs 6. Le Dictateur
» Cesar ne répondit au livre de Ciceron, qui
» élevoit Caton jusqu'au ciel, que par un au-
» tre écrit 7, comme s'il eût parlé devant les
» Ju-

REFLEXIONS POLITIQUES.

flateurs voulant rendre odieux à Auguste, Caton, qui étoit grand partisan de la liberté publique, ce Prince repondit; que celui-là étoit homme de bien, qui défendoit la forme du gouvernement établie dans sa patrie.

5 Les soldats se glorifient d'avoir servi sous un fameux Général, comme les gens de lettre d'avoir étudié sous de bons maîtres.

6 Il est de la grandeur & de la réputation des Princes de répandre leurs bienfaits sur les grands hommes, quoiqu'ils aïent été, ou qu'ils soient encore d'un parti contraire au leur. Rien ne tourne plus à leur gloire, que d'honorer le mérite jusque dans leurs propres ennemis outre que tôt ou tard le profit leur en retourne.

7 Cesar, dont la puissance égaloit le savoir, répondoit par écrit à ceux, qui l'ataquoient par écrit, sans

NOTES HISTORIQUES.

legem debet mori.... Omnis, qui se Regem facit, contradicit Cæsari.... Non habemus Regem, nisi Cæsarem Joan 6. i. e. Nous avons une loi, selon laquelle il doit mourir; car tout homme, qui se dit ou se fait Roi, est l'ennemi de l'Empereur; & nous n'avons point d'autre Roi que Cesar.

» Juges. Les lettres d'Antoine & les harangues » de Brutus ſont pleines de calomnie & de » traits piquans contre Auguſte, & les vers » de Bibaculus & de Catulle, de railleries » ſanglantes contre les Céſars; & pourtant le di» vin Jules, & le divin Auguſte même, n'en fi» rent aucun ſemblant 8, ſoit par modération, ou » par

ſans vouloir ſe ſervir des moyens qu'il avoit de ſe venger: aujourd'hui, ſi vous attaquez quelque Auteur moine, qui ait une once de crédit à la Cour, ou auprès des Magiſtrats, il veut obtenir des lettres de cachet, ou des arrêts, pour vous faire envoyer en éxil, comme ſi c'étoit une querelle d'Etat, ou de Religion. *Quaſi illud res publica eſſet.* Et voilà comme de très-méchans livres deviennent inviolables, ou parce que l'Auteur eſt d'un Ordre puiſſant, ou parce que ſon livre, plus galant que ſon habit, plaît aux Dames.

8 Les grands Princes doivent regarder les médiſans comme ces chiens couards, qui ne mordent que les habits. Le Sénat de Rome voulant faire perquiſition des Auteurs de quelques ſatires faites contre Tibére; Nous n'avons pas, dit-il, le loiſir de nous amuſer à ces bagatelles; ſi vous ouvrez une fois cette porte, vous n'entendrez plus parler d'autre choſe. Sous ce prétexte, chacun s'adreſſera à vous, pour ſe venger de ſes ennemis. Suétone *in Tiberio* Gregorio Leti fait une réflexion aſſez judicieuſe ſur la ſuppreſſion des livres, où il eſt parlé des Princes & de leurs Miniſtres. Quoiqu'il y ait, dit-il, des ſiécles & des ſiécles, que regne dans le monde la Politique, qui défend de parler & d'écrire des Princes, j'oſe dire qu'il n'y a pas de maxime plus mauvaiſe, plus trompeuſe, ni qui porte un plus notable préjudice à leur gloire. Tous les hommes, & par-

ticu-

» par prudence Car c'est » étoufer la médisance, » que de la mépriser ; & » c'est avouer qu'elle a rai» son, que de s'en fâcher. Je ne parle point » des

Ou, Car la médisance tombe d'elle même, si vous la méprisez, & passe pour une conviction, si vous vous en fâchez.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ticuliérement ceux de l'Europe, comme plus rafinez & plus versez dans les Sciences, que les autres Peuples ont aujourd'hui une si méchante opinion de la conduite des Princes, qu'ils ne croïent rien de tout ce que l'on dit ou que l'on écrit à leur loüange; & cette impression s'est si bien enracinée dans le cœur & dans l'esprit des Peuples, que si S. Paul vivoit parmi nous, & qu'il s'avisât de parler ou d'écrire de la sainteté véritable & réelle de quelque Prince, il ne trouvoit pas un seul homme, qui voulut l'en croire. Et pourquoi cela ? en voici la raison. Aujourd'hui, non seulement le monde civilisé, mais le menu-Peuple, sait & connoit par expérience, qui est défendu d'écrire la verité, quant aux actions des Princes, & que ceux, qui le font, en sont punis : Ainsi les Peuples, persuadez de la rigueur de ces défences, ne peuvent pas manquer de s'imaginer, que toutes les louanges, que les Historiens donnent aux Princes, sont des flateries, parce que, disent-ils, la crainte des peines ordonnées par les Princes ôte la liberté d'écrire autrement. Au-lieu que s'il étoit permis de mêler les drogues, & de faire infuser deux onces de venin avec trois cens livres de sucre, c'est-à-dire, de publier parmi beaucoup de perfections quelques defauts, qui sont publics, chacun ajoûteroit foi à tout le reste, & croiroit le Prince doué de toutes les vertus, dont le loueroit un Historien qui remarqueroit en lui quelque vice ordinaire. *Livre 1. de la premiere partie de son Cérémonial.* Le Commentateur Espagnol de Com-

» des Grecs, dont la liberté non seulement, » mais encore la licence, n'a jamais été punie; si quelqu'un s'est vangé, ce n'a été que » par des paroles. Au reste, il a toujours été » permis de parler de ceux, que la mort a dérobez à la haine & à la faveur [*], sans que la » calomnie y ait rien trouvé à mordre. Fais-je des harangues au Peuple pour lui faire » prendre les armes en faveur de Cassius & » de Brutus, comme s'ils étoient encore à » donner la bataille de Philippes? si depuis » soixante-dix ans qu'ils sont morts, » ils vivent encore » par leurs images, » que le Vainqueur » même n'a pas voulu suprimer 9, » pourquoi les Histo- » riens

Ou, Comme, depuis, soixante-dix ans qu'ils sont morts, ils sont connus par leurs images, que le Vainqueur même n'a pas abolies; nous pouvons bien, *sans crime*, les faire vivre aussi par nos écrits. Il y a près de soixante & dix ans, dit d'Ablancourt, qu'ils sont morts, sans que le Vainqueur ait aboli leurs images, ni les Ecrivains leur mémoire.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Comines est du même sentiment. Les louanges, qui se donnent aux Princes, dit-il, ne passent jamais pour sincéres & veritables, lorsqu'elles n'ont aucun mélange de blâme. Ainsi, Comines a rempli le devoir d'un bon Historien, en racontant les vices de Louis XI. aussi bien que ses vertus. *Lettre* h *du chapitre* 136.

9. Il est de l'intérêt d'un Vainqueur, de conserver les images & les statues de ceux qu'il a vaincus; car outre qu'elles sont autant de témoignages de sa modération, elles servent à perpetuer son triomphe. Ce sont comme des armes d'enquête pour la postérité, qui venant

» riens ont-ils tort de conserver aussi leur mé-
» moire ? la postérité rend à chacun la gloire
» qui lui est dûë , & si l'on me fait mourir,
» je suis assûré, que l'on ne parlera jamais de
» C ssius & de Brutus, que l'on ne se souvien-
» ne aussi de moi. 10. Là-dessus, il sortit du Sénat, & se fit mourir, en s'abstenant de manger.

XXXV. Le Sénat ordonna que ses livres fussent brûlez 1 par les Ediles, mais ils furent

REFLEXIONS POLITIQUES.

nant à demander les noms de ceux, dont elle voit les images, aprend en même tems celui du Prince, ou du Capitaine, qui les a vaincus.

10 La curiosité des hommes est telle, qu'ils ont plus d'envie de connoître un homme, qui a été persécuté de son Prince, que d'aprendre quels ont été ceux, qui ont possedé sa faveur. Il y a beaucoup d'hommes, dont on ne parleroit plus, si l'Histoire, qui tient regître de toutes les actions des Princes, ne conservoit pas la mémoire des injustices, que ceux-ci leur ont faites.

1. Brûler les livres, c'est alumer la curiosité de les lire, au-lieu que de les laisser courir, c'est en dégoûter ceux qui les lisent, & ôter la demangeaison de les lire à ceux, qui ne les ont pas lûs. La sentence renduë par le Prevôt de Paris contre feu l'Abbé Furetiére en 1686. fit courir toute la Ville à ses factums, & la supressiondes deux premiers en qualité de libelles diffamatoires, en fit naître en 1687. un troisiéme, que ceux, qu'il apelle *Jettonniers*, voudroient sans doute avoir racheté de tous leurs jettons. Le Duc de Lerme, Premier Ministre d'Espagne, ayant fait saisir tous les éxemplaires d'un

rent cachez, & parurent *après la mort de Tibére*. Témoignage de la folie de ceux, qui croyent pouvoir, par une précaution présente, dérober à la postérité la connoissance des choses qu'ils veulent qu'elle ignore. Car, au contraire, les Ecrivains deviennent plus célébres par la punition 2; & les Rois étrangers, &

d'un petit livre, intitulé. *De la Razon de Estado de Fray Juan de Santa Maria Franciscano descalço*, fut cause, qu'il s'en fit incontinent deux autres éditions hors de la Castille, lesquelles se répandirent par toute l'Europe. Le petit Traité de la Monnoie du Pere Mariana eut aussi le même sort. *Chap. 184. du Commines Espagnol, à la fin de la derniére note.*

2 Il est facile aux Grands de proscrire ceux qui osent écrire contre eux, mais quelque puissans & redoutables qu'ils soient, il n'est pas en leur pouvoir d'abolir les écrits, comme d'ôter la vie aux Ecrivains. Ce que Patercule dit à Marc-Antoine s'adresse directement à eux. Tu n'as rien fait, lui dit-il, non, dis-je, tu n'as rien fait, en payant le meurtrier, qui a coupé la tête & fermé la bouche à ce divin Consul, qui avoit si longtems défendu le salut public, & la vie des partiliers. Tu as ravi à Ciceron une vie pleine de chagrins, une vieillesse infirme, & des jours, qui eussent été plus malheureux sous ton empire, que sa mort ne l'a été sous ton Triumvirat. Mais pour la gloire de ses actions & de ses plaidoyez, tu la lui as si peu ôtée, Antoine, que tu l'as même augmentée. Ciceron vit encore, & il vivra dans la mémoire de tous les siécles; toute la postérité admirera les discours, qu'il a faits contre toi, & détestera ce que tu as fait contre lui. Enfin, le Genre humain périra plutôt que le nom de ce grand personnage. *Hist. 2. ch. 66.*

& tous les autres, qui les ont fait périr, n'ont fait qu'augmenter leur gloire, & que se déshonorer eux-mêmes.

XXXVI. Au reste, cette année fut si occupée en accusations, que dans les jours mêmes des Féries latines *o*, Calpurnius Salvianus alla accuser Sextus Marius *p* au tribunal de Drusus, qui prenoit les auspices de sa Charge de Gouverneur de Rome *q*. Action, que l'Empereur blâma 1 si hautement, que Silvianus en fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est non seulement de la prudence, mais aussi de l'humanité du Prince, de ne point permettre, que les jours

NOTES HISTORIQUES.

o Elles duroient trois jours. Tarquin le superbe en institua le premier en memoire de l'alliance faite entre les Romains & les Latins. Le second fut dédié par le Peuple, apres qu'il eut chassé les Rois, & qu'il se fut mis en liberté. Le troisiéme fut ajoûté par le Sénat, pour conserver la mémoire de sa réconciliation avec le Peuple, qui s'étoit retiré au Mont sacré, fâché de voir tous les biens & toutes les charges entre les mains des Nobles Dion & Plutarque disent, que le Peuple ajoûta un quatriéme jour aux Féries latines, en réjoüissance d'avoir obtenu, après une longue contestation avec le Sénat, que l'un des Consuls seroit toûjours de Maison plebeyenne. Ce qui arriva sous la cinquiéme Dictature de Camillus.

p Tacite ne dit point de quoi, mais *Ann.* 6. il dit, qu'on l'accusa d'avoir abusé de sa fille. *Voi de chap.* 10.

q Comme les Consuls étoient obligez de présider aux sacrifices, & à toutes les cérémonies de Religion, qui se faisoient durant les Féries latines, on créoit un Lieutenant Consulaire, pour gouverner la Ville durant ces quatre jours. *Ob ferias latinas*.

fut éxilé. Les Cizicéniens accusez publiquement d'avoir négligé le Culte d'Auguste, & commis des violences contre quelques citoyens Romains *r*, perdirent la liberté, qu'ils avoient

jours consacrez à des cérémonies publiques, soit de réjouissance, ou de religion, soient troublez par des procédures de Justice contre les criminels. Comme il n'y a rien que le Peuple aime tant que ses plaisirs, rien n'est plus capable de l'irriter & de le soulever contre le Prince, que ces sortes de rigueurs, qui, quelque juste qu'en puisse être la cause, passent toujours pour des violences, & pour des cruautez, quand elles se font en un tems, auquel on pense à toute autre chose. C'est pour cela, que les Prêtres&les Docteurs de la Loi s'étant assemblez chez le Grand-Prêtre Caïfe, pour délibérer, comment ils feroient, pour se saisir de la personne de Jesus-Christ, qu'ils vouloient faire mourir, disoient: Ne l'arrêtons point durant la fête de Pâque, de peur qu'il n'arrive quelque sedition parmi le Peuple. Le Comte de Santa Coloma, Viceroi de Catalogne, rendant compte au Roi d'Espagne d'une assemblée tenuë

latinas, dit Tacite. Ann. 6. *præficitur, qui consulare munus usurpet.* Ce Gouverneur par commission ne s'apelloit pas simplement *Præfectus urbis*, mais, *Præfectus urbis Latiaris*, ou *Latinarum.*

r Dion dit, qu'Auguste leur ayant ôté la liberté, pour avoir fait mourir à coups de foüet des citoyens Romains, la leur rendit cinq ou six ans après. Ainsi, c'étoit un crime aux Cizicéniens, de négliger le culte d'un Prince, de qui ils avoient reçu un si grand bienfait.

avoient obtenuë, pour s'être deffendus, autant par leur propre valeur, que par le secours de Lucullus, contre le Roi Mithridate, qui les assiégeoit. Mais Fonteïus Capito, auparavant Proconsul en Asie, fut absous des crimes, que Vibius Serenus lui avoit faussement imposez, sans punir pourtant celui ci, que la haine publique rendoit plus fort. Car plus un délateur faisoit d'accusations, plus sa personne étoit inviolable, & sacrée; au contraire ceux, qui n'étoient pas dangereux en ce métier, étoient abandonnez à la Justice, comme inutiles.

XXXVII. Environ le même tems, l'Espagne Ultérieure ayant fait demander par ses Envoyez, la permission de bâtir un temple à Tibére & à sa mére, comme avoit fait l'Asie; Tibére, qui naturellement méprisoit les honneurs,

REFLEXIONS POLITIQUES.

nuë à Barcelone le jour de Carême-prenant, dans laquelle un Gentishomme avoit été d'avis, que ce jour-là les Oficiers de la ville ne missent point de flambeaux à leurs fenêtres, & que tous les bals fussent défendus; à quoi un Marchand avoit ajoûté, que les Conseillers du Conseil de Cent eussent à s'habiller de deuil: Il sera bon dit-il, de faire un chatiment exemplaire de ces gens-là, quand la rumeur sera passée, pour leur aprendre à ne plus ouvrir de tels avis, qui ne tendent qu'à émouvoir les Peuples à sédition. *Lettre du 22. Fevrier 1640.* qui fut l'année de la révolte de la Catalogne & du Portugal. *Tome 4. des Mémoires du Ministere du Cardinal de Richelieu.*

neurs, prit cette occasion pour répondre à ceux, qui semoient par-tout, qu'il s'étoit laissé emporter à l'ambition 1. Je sçai, dit-il, que pour » ne m'être pas oposé à la demande des villes » de l'Asie, l'on m'a acuséde n'être pas constant, » je veux donc, Messieurs, vous dire aujour-

 » d'hui

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Bien que les Princes n'ayent point de compte à rendre de leurs actions, dont il n'apartient pas aux Peuples de juger : il y a néanmoins des occasions, ou ils peuvent justifier agréablement leur conduite, sans blesser leur dignité, ni leur indépendance. Comme il y auroit de la bassesse à répondre à toutes les plaintes, que le Peuple fait du gouvernement, il y auroit aussi de la dureté, & de l'imprudence, à le mépriser si fort, qu'on lui donnât lieu de croire, que le caprice eût plus de part que la raison aux délibérations du Prince. Les villes de Castille s'étant soulevées contre Charle-quint au sujet d'un bruit qui courut, qu'il aloit en Flandre, & qu'il y menoit la Reine Jeanne, sa mere, pour ne plus retourner en Espagne ; ce Prince ; qui venoit d'être élu Empereur, remontra aux Etats, qui se tenoient alors, la necessité indispensable de son voyage, pour aller recevoir la Couronne Impériale, & pour s'oposer par même moïen aux entreprises de François I son concurent, que n'étant pas moins Roi des Flamans, que des Espagnols, il leur devoit son assistance & sa protection, comme à ses autres Sujets, quoiqu'il considérât la Castille comme le centre & le fondement de sa Monarchie ; que le service de la Religion, troublée par Luther, l'apelloit en alemagne, & qu'enfin il étoit résolu de perdre tous ses Royaumes, & la vie même, plutôt que de manquer à son devoir. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa vie.*

» d'hui la cause de mon premier silence, & la
» résolution, que j'ai prise pour l'avenir.
» Comme le divin Auguste n'avoit pas em-
» pêché ceux de Bergame de lui dédier un
» temple, à lui & à la ville de Rome, je sui
» vis d'autant plus volontiers son éxemple 2,
» moi, qui me fais une loi de l'imiter en
» tout; que le Sénat partageoit cet honneur
» avec moi. Mais comme il est pardonnable
» de l'avoir accepté une fois, il y auroit de
» l'orgueil & de la vanité à se laisser rendre un
» culte divin par toutes les autres provinces 3.
» D'ailleurs la gloire d'Auguste s'anéantiroit,
» si

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il semble qu'un Prince, qui refuse un honneur, que son prédécesseur a accepté, ne le fait pas tant par modestie, que pour aquérir de la réputation aux dépens de celui, dont il doit respecter la mémoire.

3 Les bons Princes acceptent les honneurs moderez, & refusent ceux qui sont excessifs. Selon Pline le jeune, un Prince, qui les refuse tous, est plus superbe que celui, qui en accepte quelques-uns. *Recusare omnes, ambitionis.* Car il semble, que c'est parce qu'il en prétend de plus grands. Antoine Herrera dit, qu'il sait de science certaine, qu'un habile ouvrier Milanois ayant proposé à Philippe II. un moyen facile de mettre sa statuë & ses armes sur les portes de toutes les villes du Duché de Milan, sans toucher aux revenus de son patrimoine royal; ce Prince répondit, qu'il ne vouloit point de statuës sur la terre, & qu'il lui faloit un ouvrier, qui lui en pût placer une dans le ciel, à quelque prix que ce fût. *Chap. 11. du Livre 3. de la seconde partie de son Histoire. Strada Livre 7. de sa premiére Décade.*

» si la flaterie le décernoit indifféremment à » d'autres. Je vous déclare, Messieurs, que » je suis mortel, & que je ne fais que les » fonctions d'un homme *f*; c'est bien assez » pour moi, de tenir ici la premiére place; » & la postérité fera beaucoup d'honneur à » ma mémoire; si elle me rend témoignage » d'avoir été digne de mes ancêtres, Prince » vigilant, constant, intrépide dans les dan- » gers, & qui n'a jamais craint de se faire en- » nemis les particuliers, ni les Grands, lorsqu'il » a fallu deffendre l'intérêt public 4. Ce sont » là les temples & les monumens, que je veux » m'ériger dans vos cœurs. Voilà les plus bel- » les images, *que je puisse prétendre*, & qui » dureront à jamais. Car les temples, qui sont » élevez en l'honneur des Princes, sont aussi » méprisez que des sépulcres, si la postérité a

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, le Prince doit mépriser les plaintes des particuliers, sans se détourner de la route, qui méne au bien de l'Etat. Car le Peuple blâme souvent ce qui lui est le plus utile, & quelquefois même ce qui lui est absolument nécessaire.

NOTES HISTORIQUES.

f Je sai, que je suis mortel, & sujet aux infirmitez humaines, par où d'Ablancourt ne rend point le sens de Tacite, qui dit, *& hominum officia fungi.*

» de la haine pour *5* eux *t*. Je prie donc les » Dieux de me donner jusqu'à la fin de ma » vie

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les mausolées & les épitafes ne servent de rien aux Princes, lorsque l'Histoire ne rend pas un bon témoignage de leurs actions; car ce n'est pas aux inscriptions de leurs tombeaux, qu'on va prendre les informations » de leur vie, ni de leur regne. Jean Galeas, dit Com» mines, avoit été un grand & mauvais tyran, toute» fois son corps est aux Chartreux de Pavie plus haut » que le grand autel: & un de ces bons Peres me l'a» pellant saint; je lui demandai à l'oreille, pourquoi » il apelloit saint celui, dont il voyoit le tombeau pa» ré des armoiries de plusieurs citez qu'il avoit usur» pées, où il n'avoit nul droit. *Chap. 7. du Livre 7. de ses Mem.* Voilà l'éfet que fait la vuë de ces magnifiques tom-

---

NOTES HISTORIQUES.

t Pline second parlant des statuës d'or dressées à Domitien, & renversées après sa mort, dit, qu'on prenoit plaisir à jetter par terre ces superbes figures, & à les mettre en piéces à coup de hache, comme si chaque coup leur eut fait de la douleur. *Dans son Panégyrique de Trajan.* Et Strada raconte, que le peuple d'Anvers, non content d'avoir abatu la citadelle, que le Duc d'Alve avoit fait bâtir, jetta sa furie sur la statuë triomphale de ce Duc, & la rompit avec autant de plaisir, qu'il en auroit pris à déchirer son corps. Il ajoûte, que plusieurs ayant brisé la base de cette statuë, en emportérent les piéces & les morceaux chez eux, & les conserverent dans leurs maisons, comme les dépoüilles d'un ennemi vaincu, & un témoignage du desir, qu'ils avoient eû de venger leur patrie. *Livre 9. de la premiere décade de son Histoire.* Cabrera se moque de la vanité & de la crédulité du Pape Paul IV. qui s'enorgueillit de la statuë de marbre, que le Peuple de Rome lui dressa dans le Capitole, s'imaginant d'être aimé de ceux, qui, après sa mort, la jetterent par terre, & la mirent en piéces avec mille outrages. *Chap. 3. du Livre 2. de son Histoire.*

» vie un esprit tranquille 6, & l'intelligence
» *nécessaire* du Droit divin & humain 7; &
» con-

ombeaux, & de ces trofées d'armes, dans l'esprit de ceux, que l'Histoire a désabusez. Charle-quint voyant dans un cimetiére de Moines le somptueux sépulcre d'une certaine Dame Espagnole, qui en son tems n'avoit pas eu bon renom, dit ces paroles au Prieur du Couvent : N'est-ce pas assez qu'elle ait fait quatre cens ans » de pénitence ? changez-la de place, & mettez la en tel » endroit, où le silence fera oublier des choses, dont » ce monument public fait ressouvenir incessamment. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.*

6 La tranquilité d'esprit est le plus grand bien qu'un Prince puisse avoir dans sa vieillesse; mais ce bien arrive rarement à ceux, qui ont traité leurs Sujets avec trop de rigueur. Ils sont soupçonneux, dit Commines, & particuliérement ceux, qui ont eu beaucoup d'ennemis, & offensé plusieurs, comme avoit fait Louis XI. *Chap. 7. du Livre 6. de ses Mem.* S'il avoit fait vivre beaucoup de gens en crainte, n'en étoit-il pas bien payé, lui, qui avoit crainte de son fils, de sa fille, de son gendre, & de tous ceux, qui étoient dignes d'avoir autorité; Je ne parle point pour lui seulement; mais pour tous les autres Seigneurs, qui veulent être craints; car, pour penitence, ils craignent tout homme dans la vieillesse. *Chap. 12. du même Livre.*

7 Il n'y a rien, dont les Princes ayent plus de besoin, que de cette connoissance du Droit divin & humain, sans laquelle il est impossible de gouverner les Peuples en paix & en justice. C'est ce que David demandoit à Dieu par cette priére, *spiritu principali confirma me*, c'est-à-dire, fortifie-moi de cet esprit, qui est si nécessaire aux Princes. Commines attribuë la cause de

 tous

» conjure les Citoyens & les Alliez d'honorer
» de leur bon souvenir, & de leurs loüanges,
» mon nom & mes actions 8 après ma mort.

XXXVIII. Depuis, il continua toûjours de s'abstenir de cette sorte de culte *u*, & de parler

REFLEXIONS POLITIQUES.

tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne à sa présomption. Je ne vois rien, dit-il, pourquoi il dût avoir plus encouru l'ire de Dieu, que pour avoir crû, que toutes ses bonnes fortunes procédoient de son sens & de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il devoit. *Chap.* 13. *du Livre* 4. *&* 9. *du Livre* 5. *de ses Mem.* A ce propos, conclut-il, le Roi Loüis usoit d'un mot bien sage, quand il disoit, que lorsqu'orgueil chemine devant, honte & dommage le suivent de bien près. *Chapitre* 4 *du Livre* 2.

8 Il n'y a point de plus beaux portraits des grands Princes, que leurs actions, disoit Agesilaüs, qui ne voulut jamais souffrir, qu'on le tirât, ni qu'on lui dressât des statuës. Les peintres, les graveurs, & les sculpteurs, font l'image du corps, mais les actions font celle de l'esprit. Et c'est ce que Philippe II. voulut faire entendre par cette belle réponse, qu'il fit à Don Diego de Cordova, qui tout scandalisé d'avoir vû vendre des portraits de ce Roi, qui ne lui ressembloient point, le suplioit de défendre à telles gens de le tirer. Laissez-les, dit-

NOTES HISTORIQUES.

u Tertullien dit, que le refus, que Tibére fit des honneurs divins, fut cause de celui que le Sénat fit de les acorder à Jesus-Christ, que ce Prince proposoit de mettre au rang de leurs Dieux. *Tiberius*, dit il, dans son Apologétique, *detulit ad Senatum*,

parler de même, jusque dans ses plus secrets entretiens. Ce que les uns appelloient modestie ; plusieurs, défiance *x* ; & quelques autres, manque de cœur. 1. On disoit, que c'étoit le

Ou, & de tenir le même langage.

REFLEXIONS POLITIQUES.

dit il, gagner leur vie, s'ils representent mal nôtre visage, ils ne representent pas nos mœurs. *Dans le* Don Philippe el prudente, *chapitre pénultiéme.* Enfin, les loüanges sont la seule récompense, que les bons Princes puissent espérer après leur mort, pour tous les travaux & les déplaisirs qu'ils ont essuïez durant leur vie.

1 Les Princes ont beau être modestes, les speculatifs & les médisans donnent toujours un mauvais tour à leurs actions. De toutes les loix que fit Philippe II. dit Cabrera, pas une ne fut plus louable, que celle de la réformation des tîtres & des qualitez, qui se donnoient mal-à-propos dans les lettres. Car pour donner l'exemple, il commanda de ne l'apeller dans toutes celles, qu'on lui écriroit, que *Señor*, tître dont nous nous servons

NOTES HISTORIQUES.

Senatum, cum prærogativa suffragii sui. Senatus, quia non in se probaverat, resonit. Et ce refus du Sénat étoit une flaterie très-délicate ; car Tibére ayant refusé le culte divin, que l'Espagne lui vouloit rendre, le Sénat affectoit de témoigner par là, que l'on ne pouvoit plus déférer à personne un culte, que le Prince n'avoit pas voulu accepter pour lui même.

x A cause de la haine qu'il savoit qu'on lui portoit, estimant qu'il lui étoit plus glorieux de se priver de ces temples, que de s'exposer à l'infamie, si l'on venoit à les abatre après sa mort. *Cùm sit multo deformius amittere, quàm non assequi laudem. Plin. epist. ultima libri 8.*

propre des plus excellens hommes d'aspirer aux plus hautes choses, & qu'Hercule & Bacchus parmi les Grecs & Romulus parmi nous, avoient pris ce chemin pour devenir Dieux; qu'Auguste avoit le cœur bien plus élevé *que Tibére*, puisqu'il avoit toûjours esperé de l'être; que les Princes ont tout à commandement, excepté la bonne renommée, dont ils doivent avoir un desir insatiable, d'autant que le mépris de la réputation fait mépriser la vertu.

Ou, qui a du mépris pour la réputation, en a aussi pour la vertu.

XXXIX. Cependant, Sejan aveuglé de sa fortune, & d'ailleurs importuné de Livia 1, qui, par une passion tres-ordinaire aux femmes, lui demandoit l'accomplissement du mariage

REFLEXIONS POLITIQUES.

en parlant à toutes sortes de personnes. Cependant à Rome, les Calomniateurs ne laisserent pas de dire, avec quelque sorte de grace, que Philippe en se faisant appeller *el señor*, s'atribuoit un titre, qui n'apartenoit qu'au Très-haut. *Ch 21. du Livre 12. de son Histoire.* Et Sixte-quint censura cette Pragmatique, & la fit mettre dans l'indice expurgatoire, voulant que tous ceux, qui s'en serviroient, fussent compris dans l'excommunication portée par la Bulle *In Cœna Domini*, & commandant à tous les Cardinaux & Evêques de déchirer toutes les lettres, dont les suscriptions ne seroient pas dans la forme ordinaire. *Lettre du Marquis de Pisani Ambassadeur à Rome, dans les Preuves de l'Histoire du Card. de Joyeuse.*

1. Il n'y a rien qu'un homme amoureux ne fasse, pour contenter une femme, qu'il a dessein d'épouser, & principalement, lorsque c'en est une infiniment au dessus de lui.

riage promis 2, écrit une lettre à Tibére; car c'étoit alors la coûtume de s'adresser par écrit au Prince, bien qu'il fut présent y. Il disoit dans cette lettre. » Que la bienveillance, dont » Auguste l'avoit honoré, & les marques d'es- » time qu'il avoit souvent reçûës de Tibére, » l'avoient accoûtumé à ne s'adresser point aux » Dieux, pour les choses qu'il desiroit, mais » tout d'abord à ses 3 Princes z. Que bien

N 6 » qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quand une femme s'est prostituée à un homme, elle a toujours plus d'empressement pour lui, qu'il n'en a pour elle. Une femme adultére, & qui outre cela, a fait empoisonner son mari, comme avoit fait Livia, doit avoir de grands charmes, pour être aimée de son complice à tel point qu'il la veuille bien épouser, &, par conséquent, s'exposer même au danger, s'il arrive qu'elle trouve un autre galant, qui lui plaise plus que lui.

3 Il ne seroit pas difficile de trouver cette qualité dans

NOTES HISTORIQUES.

y Cabrera dit, que la disgrace du Cardinal Espinosa commença par le commandement, que Philippe II. lui fit de ne le plus consulter, que par écrit, pour avoir le tems d'examiner ce qui lui seroit proposé par son Ministre, qui avoit souvent abusé de sa facilité & de sa tolérance. *Chap 27. du Livre 9. de son Histoire.* Ainsi, la voie des placets & des mémoires est la plus sûre pour les Princes, qui n'ont pas assez de fermeté pour refuser aux Grands ce qu'ils demandent quelquefois injustement.

z D'Ablancourt dit; Sa lettre portoit, qu'il avoit tant d'obliga-

» qu'il n'eût jamais recherché l'éclat des hon-
» neurs, & que tout son desir fut de veiller
» comme le moindre soldat des Gardes 4
pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

dans quelques-uns des favoris d'aujourd'hui. C'est une réflexion que Don Carlos Coloma a mise dans sa traduction à côté de ce passage. Le Journal du regne d'Henri III. donne un bel exemple de l'aveuglement déplorable des favoris. Quelus, dit-il, languit trente-trois jours, & nonobstant tous les soins du Roi, qui ne bougeoit du chevet de son lit, & qui lui avoit promis cent mille écus, pour lui donner bon courage, & cent mille francs aux chirurgiens qui le pensoient, s'il en revenoit, passa de ce monde en l'autre, ayant toujours ces mots en la bouche, jusqu'à ses derniers soupirs, *Ah mon Roi, mon Roi!* sans parler jamais de Dieu.

4 Plus un favori est élevé, plus il lui est glorieux de s'abaisser jusqu'aux plus bas emplois auprès de son Prince, non pas à la verité en tous tems, car ce seroit faire le nécessaire & l'empressé, ce qui pourroit déplaire au Maître ; mais lorsque le besoin ou la nécessité l'éxige. Par éxemple, dans un danger, dans un accident imprevû, dans une maladie. C'est ainsi que Commines dit, qu'il servit comme de valet de chambre à Louïs XI. par l'espace de quarante jours, qu'il demeura perclus à Chinon, ajoûtant qu'il le tenoit à grand honneur. *Ch. 7. Livre 6. de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

bligation à la mémoire d'Auguste, & de témoignages de l'affection de Tibére, qu'il adressoit ses priéres à l'Empereur, plutôt qu'aux Dieux. *Pag. 306. de la derniére édition in 12. de l'an* 1672. Ce que je marque ici, pour montrer la témérité de son neveu, qui m'accuse d'avoir corrompu cet endroit de sa traduction.

» pour la sûreté du Prince, il avoit pourtant si
» bien réussi, qu'il avoit été jugé digne d'en-
» trer dans l'alliance de l'Empereur ; chose si
» glorieuse pour lui, qu'il fondoit là dessus
» toutes ses espérances 5 : Que comme Augus-
» te, à ce qu'on disoit, avoit délibéré autrefois
» de donner sa fille à quelque Chevalier Ro-
» main ; si Tibére cherchoit un mari à Livia,
» il le prioit de se souvenir d'un serviteur,
» qui n'aspiroit qu'à la gloire de lui être allié,
» sans prétendre nullement s'exemter des soins
» pénibles de sa charge : qu'il lui suffiroit de
» garantir sa Maison des persécutions d'Agrip-
» pine, dont il ne se soucioit qu'à cause de ses
» en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Témoignage, que Drusus avoit eu raison de dire qu'il faudroit bien tôt prier la Déesse Modestie d'inspirer la modération à Sejanus, pour le résoudre à se contenter de sa fortune. Sa fille étoit acordée au fils de Claudius, & lui, non content d'une si haute alliance, qui lui atiroit déja tant d'envie, veut épouser la veuve de Drusus, la sœur de Germanicus & de Claudius, la belle-fille de l'Empereur. Le Peuple avoit murmuré hautement du mariage futur de sa fille, disant qu'on élevoit un homme, dont les espérances étoient déja suspectes *suspectum amnimia spei Sejanum.* Et le voilà, qui confirme par ses propres lettres que cette alliance lui ouvre la porte à d'autres espérances *Hinc initium spei.* Bel éxemple de l'aveuglement des favoris. *Oculos habent & non vident.* Ainsi, il ne faut pas s'étonner si leur chûte est si soudaine.

» enfans 6, n'étant déja que trop content de
» finir ses jours sous un si bon Maître *a*.

XL. Tibére, après avoir loüé l'affection de Sejan, & marqué en passant les bienfaits, dont il l'avoit comblé, demanda du tems 1, comme s'il eût eû dessein de penser à cette affaire;

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Quand un favori demande au Prince quelque grace de grande importance, & qui tire à des conséquences d'Etat, tous les plus spécieux prétextes viennent au secours de la demande.

1 Le Prince qui veut refuser une grace à son Favori ou à son Ministre, fait sagement de ne la lui pas refuser sur le champ, de peur que son refus ne soit interpreté à mauvaise humeur, ou à dégoût. Un refus diferé persuade au moins au Favori, que le Prince a eu de puissante raisons, qui l'ont empêché de lui accorder ce qu'il demandoit. Au reste, l'orsqu'un Favori n'obtient pas d'abord sa demande, c'est un avertissement tacite, qu'il ne doit plus s'atendre à l'obtenir.

NOTES HISTORIQUES.

a Que pour lui il auroit assez vécu, quand il àuroit accompagné son bienfaicteur jusqu'à la mort. D'Ablancourt n'a point encore rendu ici la pensée de Tacite, qui dit: *sibi multùm superque vitæ fore, quòd tali cum principe explevisset.* Emanuel Sueyro dit, *porque el no deseava vivir mas tiempo, que el que empleasse en servicio de tal principe.* i. e. parce qu'il ne vouloit pas vivre plus de tems, que celui qu'il employeroit au service d'un tel Prince Don Carlos Coloma dit, *que quanto à el bastava le el acabar la vida à la sombra de tan gran principe.* i. e. que pour lui il lui sufisoit de finir sa vie sous l'ombre d'un si grand Prince Ce qui quadre à l'interprétation de Giorgio Dati, qui s'explique en ces termes: *Quanto à se, assai gli bastava, se quel tanto, che gli avanzava, di vita appresso d'un tal principe consumava.* i. e. que

affaire ; & puis répondit, » Que les particu-
» liers ne songent qu'à leur intérêt 2 ; mais
» qu'il n'en est pas ainsi des Princes, qui doi-
» vent faire leur capital de la réputation 3 :
» Qu'il lui seroit aisé d'alléguer pour excuse,
» que c'étoit à Livia de voir, si après avoir
» été la femme de Drusus, elle devoit se re-
» ma-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme les particuliers n'envisagent que leur propre intérêt, les Princes ne doivent avoir égard à leurs demandes, que par raport à l'intérêt public, c'est-à-dire, selon l'utilité qui peut revenir à l'Etat de les contenter. Le Cardinal de Florence, qui fut depuis le Pape Léon XI. disoit à ce propos, que les affaires des particuliers doivent se traiter comme des particulieres, & celles des Rois & de leurs Etats, comme Royales & publiques. *D'Ossat*, *Lettre* 164.

3 Les Rois & les Princes se maintiennent mieux par la réputation, que par toutes leurs forces & moyens. *D'Ossat lettre* 43. *&* 173. La réputation est d'autant plus nécessaire aux Princes, que celui, duquel on a bonne opinion, fait plus avec un seul nom, que ceux, qui ne sont pas estimez, avec des armées. Ils sont obligez d'en faire plus d'état, que de leur propre vie, & ils doivent plutôt hazader leur fortune, que de souffrir qu'on fasse aucune bréche à leur réputation, dont le moindre afoiblissement ouvre la porte à leur ruine. *Section 2 du chap. 9. de la seconde partie du Testament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

que c'étoit bien assez pour lui, s'il achevoit le reste de ses jours auprès d'un tel Prince. En quoi il est suivi par Adriano Poli-

» marier, ou rester veuve, ou qu'il faloit s'a-
» dresser à sa mére & à son ayeule, qui, com-
» me plus proches que lui, étoient plus en
» droit de la conseiller : mais qu'il en useroit
» plus franchement avec lui 4. Premiére-
» ment, dit-il, Agrippine se déchaîneroit
» avec beaucoup plus de violence après ton
» mariage, qui diviseroit la Maison des Ce-
» sars comme en deux factions. La jalousie
» de ces femmes fait déja tant d'éclat, & leur
» querelle rompt l'union de mes 5 petits-fils *b* ;
» que sera ce donc, si ce mariage y met enco-
» re

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Lorsque le Prince alégue des raisons à son Sujet, il ne le fait que pour lui imposer la nécessité de n'y pas résister, car il ne veut jamais raisonner en vain.

5 Comme la fortune du Prince est inébranlable, lorsque sa famille est nombreuse & bien unie ; aussi sa condition devient-elle miserable, quand la division entre dans sa maison. *Optimi enim corruptio pessima.* Ainsi les Princes ne doivent rien éviter avec plus de soin, que tout ce qui peut exciter ou fomenter des querelles entre leurs enfans. Car plus il y a de têtes, plus il y a de partialitez, & de factions, qui déchirent leur Etat : factions d'autant plus dangereuses, que tous les mécontens se couvrent du spécieux prétexte de la fidélité qu'ils doivent avoir à leurs Maîtres.

NOTES HISTORIQUES.

b Car Agrippine & Livia avoient toutes-deux des enfans, qui de part & d'autre ne pouvoient pas manquer d'être du parti de leur mere, pour défendre leur propre interêst.

» re le feu ? Tu te trompes fort, mon ami, » si tu crois pouvoir demeurer dans ta condi- » tion présente. Crois-tu, que Livia, qui a » eû pour maris Caius Cesar, & puis Dru- » sus, ait l'esprit assez modéré, pour se con- » tenter de passer le reste de sa vie avec un Che- » valier Romain 6 ; Et quand, *après une si* » *haute alliance*, je te laisserois mener une vie » privée, ceux, qui ont vû son frére, son » pére, & nos ancêtres, dans les dignitez su- « premes, le pourroient-ils souffrir ? Tu dis, » que tu ne veux pas monter plus haut, je le » crois ; mais les Grands & les Magistrats mê- » me, qui te font la cour malgré que tu en » ayes, & qui s'adressent à toi pour toutes

» sortes

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Si Julia avoit méprisé Tibére, comme inégal à elle quoiqu'il fût de très-ancienne & très illustre Maison, & même incomparablement meilleure que celle d'Auguste, qui n'étoit fils que d'un Chevalier Romain; que devoit atendre de Livia, née Princesse du sang des Cesars, Sejan, qui n'étoit que Chevalier provincial? L'ambition est dans le cœur des femmes ce que le cœur est dans le corps humain · car c'est ce qui y vit le premier & y meurt le dernier. Ce seroit un prodige, qu'une femme, qui ressembleroit à cette Dame Romaine, dont parle Pline le Jeune, laquelle ayant épousé un riche vieillard, si infirme qu'il ne pouvoit ni se lever, ni se remuer dans son lit, fit aprouver par sa persévérance un mariage que tout le monde avoit blâmé. *Tanto melius de viro merita, quanto magis est reprehensa quòd nupsit. . . . . . . culpam inchoati matrimonii in gloriam verterat. Ep. 18. lib. 8.*

» ſortes d'affaires 7, ne ſe cachent point de » dire, qu'il y a long tems que tu es ſorti du » rang des Chevaliers Romains, & que tu ſurpaſſe beaucoup les favoris de mon pere; & » l'envie qu'on te porte 8 eſt cauſe qu'on » murmure auſſi contre moi. Auguſte eût » quelque deſſein de donner ſa fille à un Chevalier Romain, il eſt vrai; & il n'y a pas de » quoi s'en étonner. Car ayant l'eſprit traverſé de mille ſoucis, & prévoyant, qu'il alloit » élever infiniment au deſſus des autres celui » qu'il honoreroit d'une telle alliance, il pen» ſa à C. Proculeïus, & à quelques autres » *Chevaliers, qui lui plaiſoient*, à cauſe de » leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

7 Le meilleur moyen de perdre un favori eſt de l'idolâtrer, parce que le Prince en devient bien tôt jaloux, l'adoration étant un bien, qui ne ſe peut partager. C'eſt le moyen, dont les Grands d'Eſpagne ſe ſervirent, pour ruiner le Cardinal eſpinoſa, dont ils n'avoient pû ébranler la faveur, ni par leurs plaintes, ni par leurs médiſances. Ce que Tibére dit à Sejan, montre, que la jalouſie commençoit à germer dans ſon cœur.

8 Plus un Miniſtre eſt utile à ſon Maître, ou puiſſant en ſon eſprit & en ſa grace, plus y a-t-il de perſonnes, qui l'envient, & qui eſſaïent de le faire tomber, pour ocuper ſa place. *Dernier chapître de la premiere partie du Teſtament Politique.* Le Poſte de Premier Miniſtre a toujours été expoſé aux ateintes de la haine & de l'envie; perſonne ne l'a jamais tenu, qui n'ait été acuſé ou d'ambition, ou d'inſufiſance, ou de cruauté, ou d'avarice ou d'infidelité, & ſouvent même de tout cela enſemble.

» leur vie tranquille, & ennemie de l'embarras des affaires 9. Mais si nous » nous réglons sur l'éxemple d'Auguste, tu » m'avoüeras que je dois m'arrêter à sa réso- » lution plûtôt qu'à son doute, puisqu'il ma- » ria sa fille, à Marcus Agrippa, & puis à » Tibére. Voilà ce que l'amitié, que j'ai pour » toi, ne m'a pas permis de te cacher; au » reste, je ne m'oposerai jamais à tes desirs » ni à ceux de Livia. Quant à ce que je rou- » le dans mon esprit 10, & aux liaisons étroi- » tes,

Ou, à cause qu'ils menoient une vie tranquille & retirée, sans se mêler nullement des affaires publiques.

REFLEXIONS POLITIQUES.

9 Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs Sujets, ils cherchent des gendres, qui soient d'un esprit & d'une humeur à ne pouvoir leur donner d'inquiétude. Il n'y a que trop d'éxemples de Princes, qui ont perdu leurs Etats, pour avoir pris des gendres imbus de la maxime, que tout est permis, lorsqu'il s'agit de gagner une couronne. Ainsi, les Princes ne doivent jamais laisser entrer leurs filles en certaines familles, où l'ambition, la bravoure, & la turbulence, sont héréditaires, telle qu'étoit celle des Guises en France. Et c'est pour cela que le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. craignoit si fort, que la Reine Caterine, sa mére, ne donnât sa sœur Marguerite au Duc de Guise, dont les oncles desiroient passionnément ce mariage. *Livre 1. des Mémoires de la Reine Marguerite.*

10 Un bon Ministre ne doit jamais penser à son intérêt particulier, ni entretenir son Prince d'autres afaires, que de celles de son Etat: mais aussi le Prince doit penser à son Ministre, pour l'obliger à faire éxactement son

» tes, que je me propose d'avoir avec toi, je » me passerai de t'en parler maintenant. Il » suffit de te dire, qu'il n'y a rien de si haut, » dont tu ne sois digne, & pour tes bonnes » qualitez, & pour ton zèle envers moi ; & » que dans les occasions, j'en rendrai bon té» moignage, soit dans le Senat, ou devant le » Peuple.

XLI. Sejan, sans parler davantage de ce mariage, comme un homme qui craignoit un revers 1, prie Tibére de se guérir des soupçons qu'il pourroit avoir de lui, & de ne point

REFLEXIONS POLITIQUES.

son devoir. Il le doit combler d'honneurs & de richesses, en sorte qu'il connoisse, qu'il lui seroit impossible de servir un meilleur maître. *Machiavel chap. 22. de son Prince.* Et cela est d'autant plus nécessaire, ajoûte Monsieur de Richelieu, qu'il se trouve peu de gens qui aime la vertu toute nuë ; & que le vrai moyen d'empêcher, qu'un serviteur ne pense trop à ses intérêts, est de pratiquer le conseil de cet Empereur, qui recommandoit à son fils, d'avoir grand soin des affaires de ceux, qui feroient bien les siennes. *Dans la derniere Section de la premiere partie de son Testament Politique* Quelqu'un à remarqué, que la reconnoissance de Sixte V. envers quatre de ses domestiques, qu'il fit Cardinaux, atira en cinq ans plus de Courtisans, & de gens de merite à Rome, que l'ingratitude de cette Cour n'en avoit chassé en deux ou trois siécles.

1 Que les favoris, dit Antoine Perez, se gardent bien de se fier à lettre vûë, ni au son des paroles des Rois ; car chez eux il n'y a pas deux doigts de distance de leur ris au tranchant de leur épée. *Dans ses Relations*,

point écouter les faux bruits de la ville, ni les raports de ses envieux. Mais pour ne pas affoiblir son crédit, en s'abstenant de recevoir les visites continuelles qu'on lui rendoit z, ni donner occasion de le calomnier en les recevant; il trouva l'expédient de porter Tibére à s'éloigner de Rome, & à passer le reste de ses jours en des lieux agréables. Car il prévoyoit, que les audiences du Prince dépendroient de lui; que les dépêches passeroient presque toutes par ses mains, *ayant à sa dévotion* les soldats, qui en étoient les porteurs ordinaires; que Tibére, étant sur le déclin de son âge, s'abatardiroit dans la solitude,

REFLEXIONS POLITIQUES.

Les favoris ne veulent jamais laisser voir la diminution de leur crédit. Antoine Perez, qui l'avoit été longtems, dit, que les coups de la fortune leur sont plus sensibles, à-cause de la meurtrissure qui paroît, que pour la douleur, qu'ils en souffrent, & que les disgraces secrétes affligent moins que celles, qui sont connuës, quoiqu'elles fassent une blessure aussi profonde que les autres. *Dans la seconde de ses secondes lettres, & dans une de ses premieres.* Le *Pagliari* dit, que le Cardinal Aléxandrin, neveu de Pie V. conserva toujours son crédit & ses amis, sous les Papes, qui succéderent à son oncle, en fuyant adroitement les occasions, où il prévoïoit, qu'on pourroit s'apercevoir, que son autorité déclinoit, jusqu'à aimer mieux, que les personnes, qui s'adressoient à lui, doutassent de sa bonne volonté, pour n'avoir rien fait en leur faveur, que de decouvrir son impuissance, en fesant une tentative inutile. *Observation 518.*

tude, & se déchargeroit plus volontiers sur lui les soins de l'Empire 3, que l'envie diminuëroit, quand on ne verroit plus chez lui cette foule de monde, qui venoit lui faire la cour; & qu'en se privant de ces vains honneurs, il augmenteroit véritablement sa puissance 4. Il commence donc à se plaindre de l'embarras des affaires, de l'importunité des audiences, & de l'incommodité d'une ville, où il y avoit trop de Peuple; il louë le repos & la solitude, où sans s'exposer à l'envie, & à la censure, on pouvoit expédier plus commodément *qu'à Rome* les affaires de grande importance.

XLII. Par bonheur, une cause, qui fut plaidée

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes, qui aiment la solitude, haïssent toujours les affaires, & par conséquent il faut de necessité s'adresser au favori. Le Duc d'Epernon ne réüssit à s'emparer de toute l'autorité du gouvernement, malgré les Princes, les Grands, & les Parlemens, que par avoir rendu Henri III. solitaire, pour le posseder tout entier, en lui persuadant, qu'il étoit de la Majesté de se tenir caché, comme les Rois d'Orient, & de ne se faire connoître à ses Peuples, que par un grand éclat, ou de magnificence, ou de commandemens absolus. *Mezerai dans Henri III.*

4 Témoignage, qu'il y a des Favoris, qui cachent leur faveur & leur puissance, par ambition, plutôt que par modération. Le Comte Duc d'Olivarés affectoit très-adroitement de ne donner audience à personne, que l'on ne l'eût euë auparavant de son maître Philippe IV.

plaidée ces jours là, acheva de résoudre Tibére à s'absenter du Sénat, où il attendoit souvent des véritez odieuses. Car Votienus Montanus, personnage célébre pour son esprit, étant accusé d'avoir tenu de mauvais discours de l'Empereur, un certain Emilius, homme de guerre; pour donner plus de poids à sa déposition, comme témoin, raporta les propres termes de l'accusé 1, avec tant d'assurance, que malgré le bruit qu'on faisoit, pour l'interrompre, Tibére ouït toutes les médisances, dont on le déchiroit secrettement: & il en fut si outré 2, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Celui qui raporte publiquement au Prince les médisances qu'il a ouï faire de lui, est sans doute aussi criminel que ceux, qu'il accuse de les avoir faites. Car outre qu'il l'offense en lui raportant devant des témoins des choses, qu'il faudroit tenir cachées, cette sorte d'imprudence est un véritable manque de respect. Si c'est un crime d'avertir le Prince de ses défauts en présence de quelqu'un; c'en est encore un plus grand, à mon avis, de rendre compte à d'autres qu'à lui; des médisances, dont il est déchiré par les mécontens.

2 Si vous vous fâchez des railleries, ou des médisances, dit Tacite, vous reconnoissez par là qu'elles sont véritables. *Si irascare, adgnita videntur.* A l'occasion d'un certain tribut, que les Etats de Castille acordérent à Philippe II. un Avocat de Santa Maria del Campo eut l'insolence de déclamer publiquement contre la persone & le gouvernement de ce Prince. Quelques jours après, comme on lui aportoit la nouvelle de l'emprisonnement de l'Avocat, il commanda qu'on le mit en liberté, disant, que ce devoit être un fou, que celui, qui

qu'il protesta, qu'il s'en purgeroit 3 sur l'heure devant eux, ou du moins dans la *premiere* assemblée du Peuple *c* sans que les priéres de ses amis, ni les flateries de tous les autres pussent presque l'apaiser 4. Votienus fut donc puni des peines ordonnées pour le crime de leze-majesté.

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui parloit mal d'un Prince, qu'il ne connoissoit point, & qui ne lui avoit jamais fait aucun mal. Et le Président du Conseil Royal persistant à demander, qu'il fut puni pour servir d'exemple, Philippe repliqua sagement : Et le *pregon* * dira-t-il que c'est pour avoir mal parlé de moi ? qu'on l'élargisse. *Cabrera chap. 17. du liv. 10. de son Histoire.* * C'est un trompette, qui marche devant le criminel, pendant qu'on le méne au suplice, publiant à haute voix le crime pour lequel il est condamné.

3 Si les Princes se piquoient de vouloir se justifier de tout ce qu'on leur impute, ils auroient à mener l'ours à Modéne *, dit le *Pagliari dans son observation 521.* * C'est un proverbe Florentin, qui veut dire, s'embarquer dans une entreprise, dont on ne verra jamais la fin.

4 Il faut de grandes flateries pour apaiser un Prince, que l'on a irrité par quelque atroce médisance. Si jamais la flaterie peut être permise avec quelque sorte de raison, il semble, que ce doit être dans les occasions, où l'on a perdu le respect au Prince. Car il faut le dédommager.

NOTES HISTORIQUES.

c Le Latin porte, *vel in cognitione*, mais je lis avec Jean Freinshemius, *in concione.* Car c'est comme si Tibére disoit au Sénat : Et si vous refusez d'entendre à cette heure ma justification, je proteste que je la ferai devant toute l'assemblée du Peuple.

majesté. Et Tibére, piqué de tout ce qu'il avoit apris qu'on disoit de sa cruauté envers les acusez, s'obstina à la montrer encore davantage 5 car il voulut qu'Aquilia, accusée d'adultére avec Varius Ligur, allât en éxil, quoique Lentulus Getulius, Consul designé, ne l'eût condamnée qu'à la peine portée par la loi Julia *d*, & il

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Ce n'est pas le moyen de porter les Princes à la clémence, que d'invectiver contre leur cruauté ; car le dépit d'entendre des reproches & des plaintes faites sans respect, & quelquefois même avec exagération, comme c'est la coutume du peuple, les fait devenir encore plus cruels. Antoine Perez, si fameux par sa faveur, & par sa disgrace, dit, que les plaintes, qui vont aux oreilles des Rois contre eux-mêmes, sont très-dangereuses, s'ils ne sont hommes, ou Dieu, ou plûtôt s'ils ne tiennent de l'un & de l'autre.

NOTES HISTORIQUES.

d On ne trouve point quelle étoit précisement la peine ordonnée par cette loi contre les adultéres ; mais Cujas *livre 19. de ses Observations, ch. 18.* croit que c'étoit la rélegation, fondé sur la loi, *Si quis viduam ff. de quæstionib.* où l'inceste & l'adultére ensemble ne sont punis que de la déportation. *Si quis viduam, vel alii nuptam cognatam, cum qua nuptias contrahere non potest, corruperit, in insulam deportandus est, quia duplex crimen est, & incestum quà cognatam violavit contra fas, & adulterium vel stuprum adjungit.* Or la relégation n'étoit point proprement un exil, parce que les releguez ne perdoient point le droit de citoyens, mais bien les éxilez. *Deportatus civitatem amittit. lege 15. ff. de interdictis.* Cela supofé, on voit l'injustice, que Tibére faisoit à Aquilia, en l'envoyant en éxil ; au lieu que le Consul ne l'avoit condamnée qu'à la relegation, *quæ jura civitatis retinebat.*

il dégrada du rang de Sénateur Apidius Merula pour n'avoir pas juré sur les actes d'Auguste.

XLIII. Ensuite, furent oüis les députez des Lacédémoniers & des Messéniens, au sujet du temple de Diane Liménétide, que les premiérs prétendoient avoir été bâti par leurs ancêtres, & dans leur propre territoire, fondez sur le témoignage des anciens Historiens & Poëtes *Grecs*; disant, que Philippe de Macedoine leur avoit ôté ce temple durant la guerre, qu'ils avoient eüe contre lui, mais que Jules Cesar & Marc-Antoine le leur avoient rendu par un jugement *solennel*. Les Messéniens soutenoient au contraire, que par l'ancienne division du Péloponnese entre les descendans d'Hercule, la Thurie, où le temple est situé, étoit échüe à leur Roi, témoin les inscriptions qu'on en voyoit sur le marbre & sur l'airain; que si l'on prenoit pour juges les Historiens & les Poëtes, ils avoient pour eux les meilleurs, & le plus grand nombre; que Philippe n'avoit point procedé en cela par la force; mais par la justice, que le Roi Antigonus & nôtre Général Mummius avoient jugé de même; que les Malesiens choisis de part & d'autre pour arbitres, & puis Atidius Geminus, Préteur de la Grece, avoient pareillement prononcé en leur faveur. Ainsi, les Messéniens l'emportérent. Les Segestains demandérent, que le tem-

ple de venus au mont Erice *e*, lequel étoit tombé de veillesse, fût rétabli, racontant l'origine de sa fondation, avec des circonstances agréables à Tibére, qui comme parent de cette Déesse *f*, se charges volontiers du soin de le rebâtir. On donna aussi audience aux députez de Marseille; qui, fondez sur l'éxemple de Publius Rutilius que ceux de Smirne avoient reçu pour concitoïen, quoiqu'il fut banni de Rome par arrêt, demandoient la permission de recueillir la succession de Vulcatius Moscus, qui s'étant réfugié chez eux, depuis qu'on l'avoit éxilé, avoit laissé les biens à leur

O 2 Répu-

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit un temple qu'Enée avoit bâti en Sicile à Venus; Ovide parle d'un autre temple dédié dans Rome à Venus Erycina.

Est prope Collinam templum venerabile portam:
Imposuit templo nomina celsus Eryx.

Les Romains celebroient au mois d'Avril une fête, apellée *Vinalia*, où, selon Ovide, les courtisanes publiques sacrifioient à Venus Erycina.

Numina, dit-il, *vulgares Veneris celebrate puellæ.*
Multa professarum quæstibus apta Venus Fast. 4.

f Par Enée, fils d'Anchise & de Venus, tige de la famille des Jules, comme le marque Tacite au commencement de ce livre, *Origo Juliæ gentis Æneas.* C'est pour cela, que Jules-Cesar bâtit un temple dans Rome à Venus Génitrix; & qu'Auguste mit dans ce temple une statuë de bronze, qu'il dédioit à Cesar.

nius, son pére, eût été puni de mort 3, pour cause d'adultére avec Julia, Auguste, son grand oncle i, l'avoit envoïé tout jeune à Marseille, pour couvrir son éxil du prétexte spécieux de ses études. Sa mort ne laissa pas d'être honorée par un arrêt du Sénat, qui ordonna, que ses os seroient mis dans le tombeau des Octaves 4.

XLV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 C'est un malheur attaché à la fortune des Grands, que les fautes, qu'ils commettent ne sont presque jamais personelles, la vengeance du Prince se bornant rarement à la punition de celui, qui les a commises. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si l'on voit tant de familles illustres mener une vie obscure & languissante, &, qui pis est, hors de toute esperance de pouvoir se relever, sinon par un miracle.

4 Les honneurs, que le Prince souffre qu'on rende à la mémoire d'un Grand, qui a été mal-traité durant sa vie, sont un témoignage public de son innocence. Ceux qui furent rendus par tout le Peuple de Rome à Don Barthelemi de Carança, Archevêque de Tolede, quoique Gregoire XIII. qui regnoit alors, eût rendu une sentence contre lui, montrent, que ce Pape, ni l'Inquisition de Rome, ne croyoient point, que ce Prélat eût jamais erré dans la foi. Don Juan Antonio de Vera dit, que le jour de son enterrement toutes les boutiques furent fermées, comme si ç'eût été le jour de Pâques; & que tout le monde alla baiser son corps comme

NOTES HISTORIQUES.

i L. Antonius étoit petit-fils d'Octavia.

XLV. Sous les mêmes Consuls, un païsan de Termeste, dans l'Espagne citérieure *k*, commit un crime atroce. Comme L. Pison, Gouverneur de la Province, voïageoit par le païs, sans être sur ses gardes, parce qu'on étoit en pleine paix, il fut pris au dépourvû, & tué
1 du premier coup par ce païsan, qui, par la vitesse de son cheval, aïant gagné les bois, mit pied à terre, & marchant par des lieux écartez & inaccessibles, échapa à la diligence

REFLEXIONS POLITIQUES.

comme celui d'un autre S. Athanase. *Epitome de la Vie de Charles quint.* Et Cabrera ajoûte, que Gregoire même, touché de son humilité & de sa patience, l'honora de cette épitafe. *Bartolomæo Carança, Dominicano, Archiep. Toletano, Hispaniarum Primati, genere, vitâ, doctrinâ, concione, atque eleemosynis claro, magis muneribus à Carolo V. & Philippo Rege sibi commissis egregie functo: animo in prosperis modesto, & in adversis æquo. Obiit anno* M. D. LXXVI. *die* 2 *Maii, Athanasio sacrâ.* Chapitre 11. du livre 11. de son Philippe II.

1. C'est une grande imprudence au Gouverneur d'une Province conquise, & dans laquelle il a éxercé quelque violence, comme avoit fait Pison, d'aller par la campagne, sans l'escorte convenable à sa dignité. Qui a des ennemis à toutes heures, doit se tenir sur ses gardes à toutes heures, pour prévenir leur vengeance, qui est aux aguets.

NOTES HISTORIQUES.

k La partie qui est de deçà l'Ebro, & qui s'étend jusqu'aux Pirenées.

de ceux, qui le pourſuivoient. Mais ce ne fut pas pour long tems; car ſon cheval ayant été pris & mené par les villages voiſins, il fut enfin trouvé; & comme on lui donnoit la queſtion pour l'obliger à déclarer ſes complices, il cria de toute ſa force en ſon langage, qu'on l'interrogeoit en vain; que ſes compagnons pouvoient en toute ſureté être preſens à ſon interrogatoire, n'y ayant point de tourmens capables de lui arracher jamais une confeſſion 2. Et le lendemain, les ſatellites le remenant à la torture, il ſe donna une ſecouſſe, qui leur fit quitter priſe, & ſe heurta la tête contre un mur avec tant de roideur, qu'il en mourut à l'inſtant. On croit, que les Termeſtins étoient les auteurs du meurtre de Piſon, qui éxigeoit, avec plus de rigueur, que n'en peut ſouffrir une Nation féroce 3, la reſtitution de quelques deniers

Reflexions Politiques.

2 Bien qu'il y ait en l'arbre de la nature des branches plus hautes les unes que les autres, les ames ont une même nobleſſe en leur origine. Et par conſéquent, il ne faut pas s'étonner, qu'il y ait des païſans, qui ont le courage auſſi haut & auſſi inebranlable, que des Princes, & que des Généraux d'armée. Il y a des Alexandres, qui ne ſont pas Rois, dit Antoine Perez; comme il y a des Rois, qui ne ſont pas Aléxandres, *Aforiſmes de ſes Relations.*

3 Un Prince, dit Comines, doit bien avoir l'œil quels Gouverneurs il met en un païs nouvellement joint à ſa ſeigneurie. Il faut traiter les nouveaux Sujets avec

niers publics, qu'ils avoient divertis.

AN DE ROME. 779.

XLVI. Sous le Consulat de Lentulus Getulicus & de Cayus Calvisius, on décerna les ornemens du triomphe à Poppeus Sabinus, pour avoir défait certains peuples de la Thrace,

O ſ [illegible] qui,

avec tant de douceur & de justice, qu'ils ayent lieu d'aimer mieux le gouvernement present que le passé. A cheval nouveau, vieux cavalier, dit son Commentateur, c'est-à-dire, qu'il lui faut un homme adroit, & qui ait la main douce. *Chap.* 84. Si Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, eût mis dans les principales villes de ce Royaume conquis des Gouverneurs, comme ce Guillaume Porcelet, Gentilhomme Provençal, à qui les Messinois donnerent la vie & la liberté, à-cause du renom de douceur & de modestie qu'il s'étoit aquis dans le païs *, peut-être qu'il n'y auroit jamais eu *de Vêpres Siciliennes*, & que les François possederoient encore cet Etat.* *Mariana chap. 6. au livre* 14. *de son Histoire d'Espagne.* Le Cardinal d'Ossat répondant à M. de Villeroi sur un ordre, que le Roi lui avoit envoyé de soliciter l'expédition d'un Bref qu'il demandoit, pour lever une certaine somme sur les bénéfices de la Bresse : Il seroit peut-être meilleur, dit-il, que S. M. s'abstint de faire telle levée sur de nouveaux Sujets, qui ne sont pas encore bien incorporez & consolidez à la Couronne, pour ne leur faire regreter leur ancien Maître, & ne donner au monde occasion de croire & de dire, que ce païs étoit de meilleure condition sous le Duc de Savoie, qu'il n'est maintenant sous le Roi de France. *Lettre* 324.

qui, à la faveur des hautes montagnes, où ils habitoient, en usoient insolemment envers nous. Outre l'humeur sauvages & mutine de cette Nation, qui n'obéïssoit à ses propres Rois que comme il lui plaisoit ; qui ne vouloit combattre que contre ses voisins, & sous la conduite des capitaines, qu'elles choisissoit ; il lui fâchoit fort de voir enrôler dans nos armées la Jeunesse & les plus vigoureux hommes du païs : mais ce qui acheva de les soulever, fut un bruit, qui courut, qu'on aloit les disperser çà & là parmi les autres Nations, & les transplanter ainsi en païs étrangers 1. Toutefois, avant que de commencer la guerre, ils envoïérent representer par leurs députez, qu'ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

☞ 1 C'est un moyen très éficace, pour accoutumer des esprits féroces à l'obéïssance, que de les disperser en d'autres Provinces, ou parmi des armées bien disciplinées, sous prétexte de leur aprendre le métier de la guerre. On a pris la résolution, dit le Comte Duc d'Olivarés, d'envoyer servir un nombre de Catalans hors de leur païs, afin de les mieux instruire de l'obligation qu'ils ont de s'employer pour leur propre défense, & pour celle de la Monarchie, comme ils sont obligez. C'est ma pensée, que voyant du païs ; ils aprendront mieux leur devoir par l'éxemple de ce que font les autres Sujets de S. M. car de la façon qu'ils vivent, ils ne sont de nulle utilité à la Monarchie, ne servant le Roi ni de leurs personnes, ni de leurs biens, &c. *Dans une Lettre au Comte de Santa Coloma, Vice-roi de Catalogne. Tome 4. des Mémoires du Ministére du Cardinal de Richelieu.*

qu'ils persisteroient dans le devoir & dans l'obéïssance, si l'on ne leur imposoit point de nouvelles charges; mais que si l'on prétendoit les traiter en esclaves, comme des vaincus, ils avoient des hommes & des armes pour défendre leur liberté, & assez de courage pour mourir plutôt que la perdre 2. Et montrant leurs châteaux, bâtis sur des rochers, où leurs péres & leurs femmes étoient à couvert *de nos insultes*, ils nous menaçoient d'une guerre, qui seroit sanglante & de longue durée.

XLVII. Sabinus, pour avoir le tems d'assembler son armée, les entretint de belles promesses; mais si tôt que Pomponius Labeo, qui gouvernoit la Méssie, eut amené sa légion, & le Roi Rhemetalcés ceux de son païs, qui nous étoient demeurez fidéles, joignant ce qu'il avoit de troupes prêtes avec ce secours, il marcha contre ces rebelles, qui avoient dé-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince peut bien imposer telles loix, & telles charges qu'il lui plaît, à des peuples, qu'il a réduits à son obéïssance par la force des armes; mais il ne doit jamais en user ainsi envers ceux, qui l'ont reçu volontairement pour maître, & qui de tout tems ont vécu en Républiquains, ou du moins dans une espéce de liberté civile; si ce n'est qu'ils abusent de cette liberté, comme il arrive souvent. Car en ce cas le Prince est en droit de casser leurs privileges, comme fit le Duc de Bourgogne aux Gantois, qui, selon Commines, se servoient des leurs à vouloir tenir leur Duc en tutele, & à diminuer sa puissance.

ja occupé les avenües des forêts. Quelques-uns plus hardis, qui se montroient à découvrir sur des collines, en furent bien tôt chassez par les nôtres, mais avec peu de carnage, parce que ces barbares avoient leur retraite toute proche. Nôtre Général s'étant retranché en ce même lieu, se rendit maître d'une petite montagne, dont la croupe également aplanie menoit jusqu'à un château, qui étoit défendu par un grand nombre de gens, partie armez, partie mal en ordre; & tout d'un tems il envoïa l'élite de ses archers contre une troupe de ces barbares, qui, selon la coutume du païs, sautoient, dansoient, & chantoient devant la palissade de leur camp. Tant que ces archers se contentérent de tirer de loin, ils firent quantité de blessûres, sans recevoir aucun coup; mais ensuite s'étant aprochez trop près, les ennemis firent tout-à-coup une sortie sur eux, qui les mit en desordre; & le mal auroit été plus grand, s'ils n'eussent été secourus par une cohorte de Sicambres, que le Général avoit rangée peu loin de là, pour accourir au danger; gens, qui n'épouventoient pas moins que les Thraces, par la rudesse de leur champ; & par la maniere de faire bruire leurs armes.

XLVIII. Après cela, on s'aprocha plus près des ennemis, laissant dans les premiers retranchemens les Thraces que j'ai dit qui étoient

étoient venus à nôtre ſecours, avec toute permiſſion de ravager, brûler, & piller, pourvû que leur courſes finiſſent avec le jour, & que, la nuit, ils fiſſent bonne garde dans le camp; ce qui fut obſervé du commencement: mais après que le butin les eut enrichis, le luxe les corrompit; accablez de ſommeil après la crapule & la bonne chére, ils abandonnoient leurs poſtes, *ſans penſer à leur défenſe.* L'ennemi averti de ce déſordre, diviſe ſes troupes en deux corps, dont l'un devoit donner ſur les coureurs; & l'autre aſſaillir le camp des Romains; non point par eſpérance de l'emporter; mais pour empêcher par de grands cris, que les nôtres, occupez à ſe garantir de cette invaſion, n'entendiſſent le bruit de l'autre combat. Et le tems de la nuit fut choiſi pour augmenter la terreur. Mais ceux, qui nous donnérent l'aſſaut, furent facilement repouſſez au lieu que les Thraces auxiliaires, dont les uns batoient la campagne & les autres étoient couchez le long de leurs retranchemens, étonnez d'une attaque ſi ſoudaine, furent paſſez au fil de l'épée, avec d'autant plus d'inhumanité, qu'on leur reprochoit d'être des déſerteurs & des traîtres, qui avoient pris les armes, pour ſe faire eſclaves, & pour impoſer la ſervitude à leur patrie.

XLIX. Le lendemain, Sabinus fit paroître ſon armée en un lieu, où l'avantage étoit égal

égal de part & d'autre, pour voir si les ennemis, enflez du bon succès de la nuit précédente, oseroient venir aux mains. Mais comme ils ne sortoient point de leur fort, ni des collines d'alentour, résolu de les assieger, il fit achever les travaux, qu'il avoit déja commencez, & les joignit ensemble par une circonvallation de quatre mille pas de circuit. Et puis, pour leur ôter l'eau & le fourage, il s'aprocha d'eux peu à peu, & de si près, que par le moyen d'une plateforme qu'il fit élever, il lançoit sur eux des pierres, des javelots, & des feux. Mais rien ne les incommodoit tant que la soif, parce qu'il ne leur restoit qu'une seule fontaine, pour tout ce qu'ils étoient de combatans, & de bouches inutiles. Outre cela, leurs chevaux, & leur bétail, qu'ils tenoient enfermé avec eux, selon la coûtume du païs, mouroient faute de pâture; les corps de ceux, que la soif, ou le fer, avoient tuez, mettoient par tout la puanteur, la pourriture, & la contagion. Pour comble de malheur, la discorde, le pire de tous les maux, se mit parmi eux, les uns voulant se rendre, & les autres s'entre tuer, *pour ne pas tomber entre nos mains*; il s'en trouvoit aussi, qui conseilloient une sortie, pour ne pas mourir sans vangence; & ceux, qui ouvroient ces avis, n'étoient pas des gens de peu de conséquence.

L. Mais

L. Mais un de leurs Chefs, nommé Dinis, homme d'âge avancé, & qui avoit fait une longue expérience de la valeur & de la clémence des Romains, disoit, que l'unique reméde de leurs maux étoit de mettre bas les armes, & fut le premier, qui se rendit à nous avec sa femme & ses enfans. Son éxemple entraîna les femmes & les vieillards, & enfin tous ceux, qui aimoient mieux la vie que la gloire. Mais la Jeunesse étoit partagée entre Tarsa & Turesis. L'un & l'autre vouloient mourir dans la liberté; mais Tarsa criant, qu'il falloit mettre fin à la crainte & à l'espérance par unepronte mort, se passa l'épée au travers du corps, & fut imité par quelques autres. Turesis, avec les siens, attendoit la nuit, *pour tenter une sortie*; mais nôtre Général en ayant eu le vent, renforça le corps-de-garde. A l'entrée de la nuit, qui vint avec un grand orage, on ne savoit que juger du dessein des ennemis, qui tantôt jettoient des cris effroïables, & tantôt gardoient un profond silence; lorsque Sabinus faisant la ronde, commanda à nos gens de ne point abandonner leurs postes, ni leurs rangs, quelque mine que fissent les Barbares d'être en repos, ou en rumeur, de peur de leur donner prise, les avertissant aussi de ne point tirer sur eux à coups perdus.

LI. Enfin, ces Barbares acourant par pelotons vinrent fondre sur nôtre camp. Les uns

uns enfonçoient la clôture à coups de pierres *l*, & de bâtons brûlez *m*, & à force d'y jetter des troncs d'arbres; les autres remplissoient le fossé de fascines, de claies, & de cadavres; quelques-uns jettoient sur les remparts des ponts, & plantoient des échelles faites exprès, démolissoient les travaux, & venoient aux mains avec ceux, qui leur faisoient résistance. Les nôtres, au contraire, les jettoient à bas à coups de trait, les repoussoient avec leurs boucliers, & rouloient sur eux des monceaux de pierres, avec de gros javelots, dont les Romains se servoient à deffendre les murailles *n*. Les Barbares étoient encouragez par la nécessité de combattre pour leur salut 1, & la plûpart encore par les cris de leurs

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de plus puissant éguillon pour combattre, que la nécessité de vaincre ou de mourir.

NOTES HISTORIQUES.

l L'Auteur dit *saxa manualia*, qui veut dire des pierres qu'on pouvoit empoigner.

m Nos païsans se servent tout communément de ces bâtons, qui sont pointus, & endurcis par le feu. Or il est à remarquer que la palissade chez les Romains n'étoit pas faite comme ailleurs, seulement de gros pieux pointus fichez en terre, mais encore de piéces de bois mises en travers, pour joindre les pieux ensemble, & de terre entre-deux & pardessus. Ainsi, ces bâtons pointus servoient à rompre la cloison de la palissade.

n Le latin dit, *muralia pila*, c'est-à-dire, des épieux, que les assiégez jettoient de dessus les murailles, pour empêcher d'y

leurs méres & de leurs femmes 2, qui leur tenoient compagnie; & les nôtres par l'espéran-
ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme rien n'est plus capable de flater la vanité des femmes, que l'honneur d'apartenir à des hommes vaillans, parce qu'elles en sont plus respectées: rien aussi n'est plus propre à inspirer l'amour de la gloire aux gens de guerre, que la passion qu'ils ont pour les Dames, dont ils veulent aquérir l'estime & les bonnes graces. Quoique ce sexe soit naturellement imbécile & voluptueux, & que les hommes, qui s'y sont trop attachez se soient la plusparr abatardis; il ne l'aisse pas d'y avoir eu dans tous les siécles des femmes fortes, à l'école desquelles on a vû naitre de grands Capitaines. Il faloit que la femme du fameux Duc d'Alve fût de cette trempe, puisqu'il envoïa dire à son fils, qui vouloit lever le siége de Harlem, que s'il ne le continuoit jusqu'à ce qu'il eût pris la ville, il s'y transporteroit lui, même tout malade qu'il étoit alors; & que s'il venoit à y mourir, il feroit venir d'Espagne la Duchesse sa femme pour tenir sa place. *Don Bernardin de Mendoce chap. 12. du liv. 9. de son Commentaire de la guerre des Païs bas.* La posterité celébrera éternellement la gloire de Dona Philippa de Vilhena: & de Dona Antonia de Silva, qui, le jour que se fit la périlleuse entreprise du rétablissement du Duc de Bragance sur le trône de Portugal, armérent leurs

NOTES HISTORIQUES.

d'y grincer, ainsi que l'explique Cesar dans ce passage. *Posteaquam proprii, successerunt, in scrobes delapsi transfodiebantur, aut ex vallo & turribus trajecti pilis muralibus interibant. Belli Gallici lib. 7. chap 15.* Au reste, ces javelots étoient bien plus gros & plus pesans, que ceux qu'on lançoit en combattant.

ce d'une victoire, qui ne leur pouvoit échaper, & par la crainte de l'infamie, dont ils seroient notez, s'ils perdoient une si belle occasion. De part & d'autre, la nuit étoit commode, aux uns, pour être plus hardis, aux autres pour cacher leur frayeur. On ne savoit où portoient les coups, on ne discernoit ni les amis, ni les ennemis; les blessures qu'on faisoit, ou qu'on recevoit, alloient à l'avanture. Les cris, que l'écho des vallons renvoyoit 3 firent tant de peur aux Romains, qui croyoient avoir l'ennemi derriere eux, qu'ils abandonnérent une partie de leurs retranchemens, comme si les Barbares en eussent été les maîtres; mais après tout, il ne se sauva qu'un très petit nombre de ceux-ci, dont tous les plus braves furent tuez, ou blessez; & quand le jour commença à paroître, le reste fut poursuivi jusques dans leur

Ou, d'une victoire, qui leur étoit toute aquise, & par la crainte de passer pour infames s'ils la laissoient échaper.

REFLEXIONS POLITIQUES.

leurs fils elles mêmes, & les exhortérent à répandre jusqu'à la derniére goute de leur sang, pour éteindre la tyrannie Espagnole.

3 L'ignorance, qui regne parmi les soldats, a très-souvent causé leur défaite, pour avoir pris l'épouvante sur des choses purerement imaginaires. Ainsi, les Capitaines & les Généraux ont besoin d'avoir une grande presence d'esprit, pour remédier sur le champ à cette terreur panique, par quelque interprétation ingénieuse & plausible des accidens, qui surviennent de jour en jour.

leur Fort, où ils furent enfin contraints de se rendre. Les lieux voisins se rendirent volontairement; mais l'hiver, qui commence de bonne heure dans la contrée du mont Hemus, & qui y est toûjours très rigoureux, nous empêcha d'assiéger & de prendre les autres places, qui restoient aux ennemis.

LII. A Rome, la maison du Prince étoit pleine de dissentions, & pour commencer à ruiner Agrippine, Domitius Afer, qui venoit d'éxercer la Préture, résolu de se mettre en crédit par quelque moyen que ce fut, comme étant peu considéré, accuse Claudia Pulcra [1] d'adultére avec Furnius, & d'avoir préparé du poison pour le Prince, & fait des imprécations contre lui. Agrippine, toûjours violente, & maintenant en furie; à cause du danger, où sa cousine étoit, court au palais, & par hazard trouve Tibére, qui sacrifioit à Auguste;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince veut ruïner un Grand, un Favori, ou un Ministre, il commence d'ordinaire par la ruine de ceux, qui sont attachez à sa fortune, pour le priver du secours des personnes, qui pourroient lui fournir les moyens de se maintenir. C'est ainsi, que le Cardinal Mazarin détruisit la Duchesse de Chevreuse dans l'esprit de la Reine-Régente, pour ôter l'apui de cette Dame à M. de Chasteauneuf, qui vouloit entrer dans le Ministére, & que les Grands d'Espagne firent ôter le Généralat des armées au Marquis de Leganez, pour faire éloigner ensuite le Comte-Duc d'Olivarès, son protecteur, qui avoit toute la direction des affaires.

Auguste ; d'où elle prit occasion de lui dire d'un air insultant : » Qu'il ne convenoit pas » à la même personne d'immoler des victi» mes au divin Auguste, & de persecuter ses » enfans, que son divin esprit n'étoit pas dans » ses statuës, mais dans les images formées, » comme elle, de son céleste sang 2 ; qu'elle » com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les plaintes & les reproches ne sont pas des figures de rhétorique propres à persuader les Princes. Quelque bonne cause qu'ait un Sujet, il ne peut user envers le Prince, que de priéres & de remontrances, autrement il met toute la raison & la justice du côté du Prince Ce n'est point une action de courage, que de parler vertement à son Souverain, c'est une rusticité téméraire. Plus les personnes ont le cœur bien placé, dit Antoine Perez, moins elles sont capables de sortir du respect, quelque grand que soit le tort qui leur est fait. Le respect doit être comme la vûe, & les autres sens, qui ne dépendent point de leur objet: car bien que l'objet manque ; la puissance du sens ne manque pas. Ainsi, quoique le Prince ait fait quelque injustice, l'obligation de lui rendre le respect, qui lui est dû, ne cesse pas. *Dans sa lettre aux curieux*. Agrippine fit deux grandes fautes dans l'occasion, dont Tacite parle ici: l'une est, qu'elle perdit le respect à Tibére ; & l'autre, qu'elle l'insulta publiquement, puisque ce fut dans la cérémonie d'un sacrifice. Ajoûtez à cela, que les offenses, qui se font au Prince par les Princes de son sang, sont d'autant plus grandes, qu'elles font un plus dangereux éxemple. Cabrera dit, que Philippe II. ne pardonnoit jamais ces sortes d'injures. Car, ajoûte-t-il, si le manque de respect envers une personne que l'on ne connoît pas, merite une rude punition, quel traitement doit-on faire à celui

» comprenoit bien le mistére ; que c'étoit el-
» le même qu'on attaquoit sous le nom de
» Pulcra, dont le seul crime étoit, de s'être
» attachée, par un zèle indiscret, aux intérêts
» d'Agrippine, faute de s'être souvenuë de
» Sosia, qui avoit été envoyée en éxil pour
» le même sujet. Ce discours fit échaper à ce Prince dissimulé un vers grec, par lequel il lui reprocha, de n'être de mauvaise humeur, que parce qu'elle ne régnoit pas 3. Pulcra & Furnius furent condamnez, & Domitius Afer mis au rang des premiers Orateurs, par le témoignage de Tibére, qui dit, que le titre d'éloquent lui apartenoit de plein droit *l*, après les

REFLEXIONS POLITIQUES.

celui qui étant lié de parenté avec le Prince, *& par consequent plus étroitement obligé de l'honorer*, a l'audace de lui perdre le respect? *Chap. 16. du livre 5. de son Histoire.*

3 Dans les matiéres odieuses, la plus courte réponse est toujours la meilleure. Celle, que Tibére faisoit aux plaintes d'Agrippine, étoit d'autant plus excellente, qu'elle frapoit au but, & qu'Agrippine sentoit en elle-même la vérité de ce qu'il lui reprochoit.

NOTES HISTORIQUES.

l Le texte porte, *secuta adseveratione Cæsaris, qua suo jure disertum eum appellavit.* Et d'Ablancourt dit : Furnius & Claudia furent condamnez, & Domitius Afer mis au rang des principaux Orateurs avec l'aprobation de Tibere. Il ne rend point, *jure suo*, selon sa coutume de passer par dessus tout ce qu'il n'entend point.

les marques qu'il avoit données de son esprit, Les plaidoïez, qu'il fit, depuis, pour ou contre les coupables, le firent passer pour un homme, dont l'esprit valoit mieux que les mœurs 4. Encore la vieillesse diminua-t-elle beaucoup de l'opinion qu'on avoit de son éloquence, d'autant que l'esprit lui aïant baissé 5, il ne laissoit pas d'avoir toujours la démangeaison de parler en public.

LIII. Agryppine étant tombée malade, & Tibére étant venu la visiter, elle fut longtems sans parler, tant elle gardoit opiniâtrement sa colére; mais après bien des pleurs, mélant les plaintes avec les priéres, elle le con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 L'éloquence est un dangereux talent, quand elle se rencontre avec de méchantes mœurs. Patercule parlant d'un certain Tribun du Peuple, qui étoit fort éloquent, dit, qu'il étoit né tel pour la ruine de sa patrie, où il alluma le feu de la guerre civile entre Cesar & Pompée. *Bello civili non alius flagrantiorem, quàm Caius Curio, trib. pl. subjecit facem, vir nobilis, eloquens, & facundus malo publico. Hist. 2. cap. 48.*

5 Il n'y a presque point d'hommes, qui soient de si bonne trempe; que la vieillesse n'éteigne pas la vigueur de leur esprit. Combien voyons-nous de Prédicateurs & d'Avocats qui à force de s'obstiner à prêcher & à plaider, ne parlent plus que pour faire remarquer à tout le monde, qu'ils tombent en enfance? De ce côté-là sont très-prudens ceux de nos Prédicateurs, qui, pour conserver la réputation, que la Chaire leur a donnée, cessent de prêcher si-tôt qu'ils sont devenus Evêques.

conjure d'avoir pitié de sa solitude, & de lui donner un mari, puisqu'elle étoit encore jeune, & qu'une femme vertueuse ne pouvoit avoir d'autre réconfort que le mariage : qu'il y avoit dans la ville des partis sortables pour elle, & qu'il n'y en auroit aucun, qui ne fut bien aise de recevoir pour femme la veuve de Germanicus avec ses enfans. Mais Tibére, qui n'ignoroit pas à quelle conséquence cettedemande tiroit pour la République 1, sans mon-

Ou, que cette demande tiroit à grande conséquence pour l'état.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes sont en droit d'empêcher les mariages, qui leur sont suspects. Salomon n'empêcha pas seulement son frere d'épouser Abisag, mais il le fit même mourir, parce que c'étoit un intérêt d'Etat, témoin cette réponse à sa mere : pourquoi demandez-vous Abisag pour Adonias ? que ne demandez-vous aussi le Royaume pour lui ? Si les Princes sont les peres communs de leurs Sujets, ils sont maîtres d'empêcher, que les Grands ne se marient sans leur consentement, avec plus de justice, que les peres de famille ne s'oposent au mariage de leurs enfans, puisque l'intérêt public est bien d'une autre conséquence que celui des particuliers. Le Pape Paul IV. défendit par un bref à la femme d'Ascanio Colonna de marier aucune de ses filles sans sa permission, de peur que ce Seigneur, qui étoit son Sujet, ne se fortifiât dans sa révolte par le secours de ceux, qui deviendroient ses gendres. *Frà Paolo livre 8. de son Concile de Trente.* Henri, Duc d'Anjou, qui depuis fut Roi, avoit tout sujet de traverser le mariage de sa sœur Marguerite avec le jeune Duc de Guise, auquel cette ambitieuse Maison aspiroit, pour s'en faire, un jour, un droit à la

montrer, ni qu'il se doutât de rien, ni qu'il fut offensé, se retira sans lui répondre, quoiqu'elle l'en priât avec instance. Les Historiens n'ont point marqué cette particularité, mais je l'ai trouvée dans les mémoires de sa fille 2 l'Impératrice Agrippine, mére de Néron, qui a raconté toutes les avantures de sa famille avec les siennes 3.

LIV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

la Couronne M. de Montresor, qui apartenoit à feu Monsieur le Duc d'Orleans, tient la négative, pour justifier le mariage clandestin de son Maître, disant, que toutes les formalitez requises y avoient été observées, & que la Cour n'y oposoit que les loix fondamentales du Roïaume, qui n'étoient écrites nulle-part, & qui par conséquent, étoient purement imaginaires. Mais l'éxemple de Solomon, qui commença son regne par l'action que je viens de dire, & la conduite uniforme de tous les Souverains, qui en usent de même dans leurs Etats, valent bien des loix écrites. Et si M. de Montresor eut été content de la Cour, & du Cardinal de Richelieu, je ne doute point, qu'il n'eût défendu la bonne cause aussi vigoureusement qu'il défend la mauvaise.

2 Quand un Historien raconte un fait singulier, qui a été omis par tous les autres Ecrivains, qui étoient du tems auquel la chose s'est passée, il ne doit jamais manquer de citer son garant, de peur qu'on ne *croie qu'il ait voulu se faire de fête d'avoir vû des choses, que personne ne peut voir que lui.* Soupçon, qui a entiérement ruiné de réputation un Moderne, dont les Histoires sont remplies de faits particuliers, qu'il a tirez des manuscrits, *qui ne lui ont été communiquez, qu'à condition de garder le secret.*

3 Ce n'est point une occupation indigne des grands Princes,

LIV. Au reste, tandis qu'Agrippine étoit dans l'affliction, & hors d'état de rien aprofondir, Sejan lui donna l'alarme 1 par des émissaires, qui sous couleur d'amitié, l'avertirent, qu'on la vouloit empoisonner, & qu'elle ne devoit plus aller manger avec Tibére. Elle, qui ne savoit point dissimuler 2, étant un jour à table auprès de lui, ne daigna pas répondre 3 à ce

Ou, hors d'état de faire atention aux artifices d'autrui.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Princes, que d'écrire les mémoires de leur vie, & si plusieurs, qui sont très-habiles, en vouloient prendre la peine, il y a mille choses de conséquence, qui se perdent, lesquelles seroient d'un grand secours à l'Histoire. C'est pour cette raison, que le Sultan de Zizim, (celui qui vint en France sous le regne de Charles VIII. & qui fût empoisonné par le Pape Alexandre VI. ou par les vénitiens) écrivoit lui-même l'histoire du regne de Mahomet II, son pere, Le Cardinal de Richelieu dit, qu'il avoit commencé celle de Louis XIII. pour empêcher, que beaucoup de circonstances, que personne ne pouvoit savoir comme lui, ne fussent ensevelies dans l'oubli ; & qu'il n'abandonna ce travail, qui étoit de longue haleine, que parce que ses maladies continuelles & le faix des afaires ne lui permirent pas de le continuer. *Dans l'Epitre de son Testament Politique.*

1 Il est naturel de croire tout & de craindre tout, quand on est malheureux.

2 Les femmes ne sont point capables de dissimuler, lorsque la passion & la prévention se sont emparées de leur esprit.

3 C'est l'ordinaire des femmes capricieuses d'aller toujours d'une extrémité à l'autre ; elles afectent de se taire,

à ce qu'il lui disoit, ni toucher à pas un des mets : & comme il s'en aperçût, ou par hazard, ou parce qu'on l'avoit instruit, après avoir loué des fruits que l'on venoit de servir, il lui en presenta de sa main, pour mieux sonder sa pensée; mais Agrippine, augmentant son premier soupçon 4, les rendit aux valets,

REFLEXIONS POLITIQUES.

taire, quand il faut parler; & se font un plaisir de parler, quand il est à propos de se taire. L'Espagnol qui a traduit & commenté Commines, raconte, qu'un de ses amis lui disoit plaisamment, que ces femmes belles & vertueuses étoient des diables, & qu'à force d'être femmes de bien, elles étoient insuportables, parce qu'il leur sembloit, que tout le reste leur devoit être permis. *Note C. du Chapitre* 136. Ce sentiment peint bien Agrippine, dont la vertu & la mauvaise humeur étoient au même degré.

4 Les soupçons sont une espéce de vermine, qui ronge incessamment l'esprit des Princes. C'est une maladie si difficile à traiter, que les remédes même la rendent incurable, & particuliérement dans les femmes, qui reçoivent plus facilement que les hommes les impressions qu'on leur donne. Le Cardinal de Richelieu fait un portrait de la Reine Marie de Medicis, dans lequel ce défaut est très-bien representé. Les respects & les devoirs extraordinaires, que le Cardinal lui rendoit, (ce sont ses termes) & son incroyable perseverance à l'honorer & à la servir, passoient dans son esprit pour des dissimulations profondes.... L'évidente fausseté des calomnies, dont on le chargeoit, faisoit, que ceux qui en étoient les auteurs, prenoient toutes sortes de précautions pour trouver leur sureté dans les ténébres, sachant qu'ils ne pouvoient être con-

valets, ſans en avoir goûté. Tibére eût la retenuë de ne rien dire devant la compagnie, mais s'adreſſant à ſa mére, il lui dit à l'oreille, qu'il ne falloit pas s'étonner s'il traitoit avec rigueur une femme, qui le ſoupçonnoit d'être empoiſonneur. C'eſt ce qui donna lieu au bruit qui courut, que l'on ſongeoit à faire perir Agrippine, & que Tibére n'oſant pas agir ouvertement, cherchoit à s'en défaire par une voye ſecrette.

LV. Mais, pour étouffer ce bruit, il aſſiſtoit aſſidument au Sénat, & durant pluſieurs jours, il ne fit que donner tour à tour audience aux députez d'onze villes de l'Aſie, qui bien qu'inégales en richeſſes, diſputoient à l'envi à qui bâtiroit le temple, dont j'ai parlé *m*. Elles aléguoient preſque toutes leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

connus, ſans être convaincus. On perſuadoit à la Reine, que l'eſprit du Cardinal étoit tel, que s'il ſavoit ce dont on l'accuſoit, il le déguiſeroit en ſorte que le noir paroîtroit blanc, & qu'elle ne connoîtroit jamais aucune vérité. Elle faiſoit pareil traitement à celui, qui lui raportoit une calomnie, qu'à celui, qui lui découvroit une vérité. Elle gardoit le ſecret aux uns & aux autres, & cela donnoit lieu à chacun de débiter librement ſa monnoye, ſans avoir rien à craindre. *Dans le 5. tome des Mémoires de ſon Miniſtére.*

NOTES HISTORIQUES.

m Dans le chapitre 15. de ce Livre.

ancienne origine, & l'afection qu'elles avoient témoignée au Peuple Romain, lorsqu'il étoit en guerre contre Persée, Aristonique, & d'autres Rois. Mais les Hipépéens, Les Tralliens, les Magnésiens, & ceux de Landicée furent également exclus, comme peu capables de faire cette dépense. Ilium même, qui raportoit que Troie étoit la mére de Rome, n'étoit considérable que par son antiquité. L'on balança un peu sur ce que dirent ceux d'Halicarnasse, que depuis douze cens ans leur ville n'avoit jamais senti aucun tremblement de terre, & qu'ils creuseroient les fondemens du temple dans un roc. Pergame aportoit les mêmes raisons, mais on crut, qu'elle devoit être contente du temple d'Auguste. On jugea aussi, qu'Efese & Milet étoient assez occupées de vaquer aux cérémonies de Diane & d'Apollon. Il ne restoit donc que Sardes ou Smirne à choisir. Sardes produisit un decret des Toscans, qui reconnoissoient, qu'ils venoient du même sang, *que les Sardiens*, étant certain, que Tirrhenus & Lidus, fils du Roi Atis, avoient divisé leur nation à cause de la multitude des habitans; que celui-ci étant resté dans son païs, l'autre étoit allé chercher une demeure étrangére; & qu'ils avoient tous deux laissé leurs noms à leurs Peuples, l'un en Asie,

Ou, la compétance restoit donc entre Sardes & Smirne.

& l'autre en Italie : que les L diens devinrent même si puissans, qu'ils envoyerent des colonies dans la Gréce, qui, depuis, prit le nom de Pelops *n*. Les députez de Sardes montroient encore des lettres de nos Généraux, & des traitez, faits avec nous durant la guerre de Macedoine. & vantoient la fertilité de leurs terres, arousées de belles riviéres, la bonté de l'air, & les commoditez du païs d'alentour. *Ou*, de leur voisinage.

LVI. Ceux de Smirne, après avoir exposé, que leur ville étoit très ancienne, soit qu'elle eût été bâtie par Tantale, fils de Jupiter, ou par Théſée, qui étoit aussi de la race des Dieux *o*, ou par quelqu'une des Amazones, passérent au détail de leurs services, sur lesquels ils fondoient principalement leur espérance. Ils représentérent, qu'ils avoient secouru de leurs vaisseaux le Peuple Romain, non seulement dans les guerres étrangéres, mais encore dans celles qu'il avoit eu à soutenir au milieu de l'Italie; qu'ils étoient les premiers; qui avoient dédié un temple à la ville de Rome, sous le Consulat de Marcus Portius, vérita-

NOTES HISTORIQUES.

n Le péloponnese, c'est à-dire, l'Isle de pelops.
o On le croyoit fils de Neptune.

ritablement en un tems, que la République étoit déja florissante, mais non pas encore élevée à ce dernier période de grandeur, puisque Carthage subsistoit encore 1 : & que l'Asie avoit plusieurs Rois fort puissans. Ils apelloient même à témoin le Dictateur Silla, comme, dans un hiver très-rigoureux, son armée perissant de froid, parce qu'elle manquoit de vétemens, leurs citoyens aprenant cette nouvelle dans leur assemblée, se dépouillérent aussi-tôt, pour envoyer leurs habits à nos légions 2. C'est pourquoi

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes se tiennent peut obligez des honneurs, qu'on leur fait, lorsqu'ils sont assis sur le trône; car outre qu'ils croïent que tout cela leur est dû, ils savent que la flaterie & l'interêt y ont plus de part, que l'afection; au contraire ils aiment à faire du bien à ceux, qui les ont honorez & servis dans leur fortune privée, particuliérement, si ç'a été dans l'adversité, ou dans un tems, qu'on ne s'attendoit pas à les voir monter au trône. C'est sur ce fondement, que M. d'Ossat, se plaignant des chicanes & des véxations, que lui fesoit le Gouverneur de Belesme, où il avoit un Prieuré represente au Roi, qu'ayant servi S. M. longtems avant son avénement à la Couronne, & s'étant mis en danger pour elle, quoiqu'il n'eût pas encore l'honneur d'être son Ministre, il étoit de sa justice, de commander, qu'on le traitât au moins comme un de ceux de la Ligue, qui étoient venus les derniers à son obéïssance. *Lettre* 11.

2 Les services qu'on rend aux Princes, ne leur paroissent

quoi le Sénat les préfera aux autres. Vibius Marsus proposa de donner pour adjoint à M. Lepidus, à qui cette Province étoit échûë, un Sénateur qui se chargeât du soin de faire bâtir ce temple ; mais comme Lepidus, par modestie, refusoit d'en choisir un, on commit au sort divers Prétoriens, & la commission échut à Valerius Naso.

Ou, de donner à M. Lepidus, à qui &c. un Lieutenant surnumeraire, qui prit le soin de &c.

LVII. Enfin, Tibére qui balançoit depuis long-tems dans la résolution qu'il avoit prise de quitter le séjour de la Ville, partit pour aller dans la Campanie, sous prétexte de dédier un temple à Jupiter dans Capouë, & un autre à Auguste dans Nole ; mais en effet pour passer le reste de ses jours loin de Rome. J'ai attribué, conformément à l'opinion de plusieurs de nos Auteurs, la cause de sa retraite aux artifices de Sejan 1 ; mais quand je considére,

roissent considérables, que selon la conjoncture, dans laquelle ils leur ont été rendus. Celui que Philippe de Comines rendit à Louïs XI. enfermé dans le château de Péronne, où le Duc de Bourgogne l'auroit peutêtre fait mourir, *s'il eût trouvé ceux, à qui il s'adressoit, prêts à le lui conseiller* ; est, à mon avis, la principale cause de tout le crédit, qu'il eût depuis auprès de ce Roi. *Voi le chap. 7. du Livre 2. de ses Mémoires.*

1 C'est le malheur ordinaire des favoris, qu'on leur attribuë toutes les mauvaises résolutions des Princes,

qu'après la mort de ce favori il fut encore six ans dans la même solitude, je doute fort, si je n'en dois point raporter [1] la véritable cause à Tibére même, qui vouloit cacher par le moïen des lieux solitaires ses débauches & sa cruauté, que toutes ses actions découvroient. Plusieurs crurent, que Tibére, en sa vieillesse, avoit honte de sa maigreur, de sa taille courbée 2, de sa tête chauve, & de son visage plein de pustules & de boutons, & tout froté d'onguens 3. Outre que durant le long séjour qu'il

Ou, Je trouve plus de vraisemblance à en raporter la véritable cause à Tibére.

REFLEXIONS POLITIQUES.

dont ils possédent les bonnes graces, quoique souvent ils ayent conseillé tout le contraire de ce dont on les fait les auteurs. Il leur est quelquefois avantageux de tomber, d'autant que la mauvaise conduite de leur Maître après leur chûte sert à leur faire réparation d'honneur. La maniére dont Henri III. se gouverna, après avoir éloigné de sa Cour le Chancelier de Chiverny, & les trois Secretaires d'Etat, Villeroi, Brulart, & Pinart, ses plus anciens Serviteurs, fit leur Apologie auprès du Peuple, qui les avoit crûs les auteurs de tous les édits burnaux, qu'il avoit publiez. *Mémoires de Chiverny.*

2. Comme la grande taille, dit Hipocrate, sert d'ornement dans la jeunesse, elle devient incommode aux vieillards, & les rend même plus désagréables que ne fait la petitesse, *incurvescit enim senescentibus*, ajoûte Galien, *fitque grave & molestum onus.*

3 A mesure que les Princes deviennent infirmes, ou perdent les agrémens du corps, ils deviennent solitaires. Les particuliers ont tant de soin de cacher leurs défauts

qu'il fit à Rhodes, il s'étoit fait une habitude de vivre retiré, & de dérober la connoissance de ses plaisirs. On dit aussi, qu'il s'absenta à cause de sa mére, qu'il ne vouloit point avoir pour compagne dans le gouvernement, 4, & qu'il n'en pouvoit pas non plus exclure

P 5 tout-

REFLEXIONS POLITIQUES.

fauts corporels, ainsi, il ne faut pas s'étonner, que les Princes ayent cette délicatesse, eux, qui savent par expérience le plaisir que le Peuple prend à les controller. Cabrera dit, que Philippe II. sur la fin de sa vie ne se laissoit plus voir qu'aux Officiers de sa Maison, aux Ambassadeurs, & aux personnes, qui l'entretenoient de choses de piété, de peur que le Peuple ne vînt à s'apercevoir, que la goute avoit ruïné son corps, & la vieillesse diminué son autorité. *A la fin du Livre 5. de son Histoire.* Entre les raisons, que Charle-quint alégua, pour justifier son abdication, il dit, que le poids de tant d'Etats, & de tant d'affaires, demandoit des pieds & des mains plus libres que les siens, que la goute avoit énervez. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa vie.* Commines raconte, que Mahomet II. qui avoit conquis deux Empires & quatre Royaumes, étant devenu maladif, se tenoit clos en son chariot, de peur que si on l'eût vû si défait, le Peuple n'en eût pris occasion de le mépriser. *Dernier Chapitre du Livre 6. de ses Memoires.* Tout cela me fait souvenir de ce qu'un Critique a écrit d'Agesilas, Roi de Lacedémone, qu'il n'avoit refusé les statuës, qu'on lui vouloit dresser en Asie, que pour dérober à la postérité la connoissance de sa laideur & de sa petitesse.

4 L'autorité est une chose si jalouse dans un Prince, que quelque redevable qu'il puisse être de sa principauté

à ceux

tout à fait, étant d'elle, qu'il avoit reçû l'Empire. Car Auguste avoit eû la pensée d'y apeller Germanicus, petit-fils de sa sœur, & qui plaisoit à tout le monde; mais vaincu par les priéres de sa femme, il adopta Tibére *p*, & lui

REFLEXIONS POLITIQUES.

à ceux qui la lui ont procurée, ce seroit en lui une foiblesse digne de blâme & de mépris, que de souffrir aucun partage de puissance, sous couleur d'être reconnoissant d'un si grand bienfait. Les Princes ont tant tant d'autres moyens de faire du bien à leurs amis, qu'ils les peuvent facilement récompenser, sans les laisser aprocher du gouvernail, où il n'apartient qu'au Souverain de mettre la main. Ainsi, le Cardinal d'Este, qui reprochoit à Sixte V. de l'avoir fait Pape, méritoit bien cette réponse de Sixte: Souffrez donc que je le sois, & que j'en remplisse les devoirs.

NOTES HISTORIQUES.

p Rafaël dalla Torre dit, que ce ne fut nullement Livia, qui fit préferer Tibére à Germanicus, dont Auguste aimoit tendrement la personne & les enfans, au lieu qu'il haïssoit Tibére, dont il connoissoit l'arogance & la cruauté. Je ne puis, dit-il, m'abstenir de déclarer ici ma pensée sur un fait, où la prudence d'un Suétone & d'un Tacite semble s'être égarée, & la diligence des Commentateurs s'être endormie. Il n'est pas croyable, qu'Auguste eût l'esprit si perverti, que non content d'avoir entiérement étouffé la liberté publique, il voulut encore exposer sa patrie à la barbarie d'un tyran, dont les premiers coups avoient à tomber sur les restes de sa postérité. La nécessité eut plus de part au choix qu'il fit de Tibére, que sa volonté. La mort prématurée de ses petits fils Cajus & Lucius, son âge avancé, la crainte d'être méprisé dans sa vieillesse, & le besoin qu'il avoit d'un homme habile & courageux pour soutenir sa dignité, l'obligérent

lui fit adopter Germanicus. Et c'est ce que Livia reprochoit & redemandoit à son fils.

LVIII. Tibére partit accompagné de peu de gens ; entre lesquels il n'y avoit d'illustres que Coccëius Nerva Sénateur consulaire, & versé dans le Droit, & deux Chevaliers Romains, Sejanus & Curtius Atticus ; les autres étoient des Savans, & presque tous des Grecs, qu'il menoit pour converser 1. Les Astro-

 logues

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il sied bien aux Princes Souverains de converser quelquefois avec les Savans, mais il ne faut pas que le plaisir de cette conversation dégénére en passion; car il n'y a rien de plus capable de les dégoûter du soin des afaires publiques, qui demandent tout leur temps, & toute leur apliquation. Celui-là est le plus savant Prince, qui sait le mieux gouverner. Or cette science ne s'aquiert ni par la lecture des Livres, ni par les entretiens avec les gens de lettres, mais par l'expérience, par la négociation avec les Ambassadeurs, par les frequentes au-

NOTES HISTORIQUES.

rent de rapeller de Rhodes celui, auquel il n'avoit pas voulu permettre de retourner à Rome, tandis que Cajus & Lucius furent vivans. Par l'espace de douze ans qu'il vécut encore, il agrandit si fort Tibére, en l'honneur du Consulat, de la puissance du Tribunat, du commandement des armées, & de la direction de toutes les affaires de l'Empire, que lorsqu'il fut question de choisir un successeur, il trouva celui-ci si bien ancré, qu'il jugea impossible, comme il l'étoit en effet, de le détrôner par un testament. *Chap. 4. de son Astrolabio di stato.*

logues disoient, qu'il étoit sorti de Rome sous

REFLEXIONS POLITIQUES.

audiences, où chacun venant préparé, le Prince, a dequoi exercer son attention, sa curiosité, son discernement. Le Roi nôtre maître, dit Commines, aimoit à demander & à entendre de toutes choses, & avoit le sens naturel parfaitement bon, lequel précéde toutes les sciences qu'on sauroit aprendre en ce Monde. *Chap. 6. du 2. Livre.* Voilà donc trois choses, qui sont necessaires aux Princes pour devenir habiles; demander, écouter, & discerner. Comme il est de la prudence de parler peu, dit M. de Richelieu, il en est aussi d'écouter beaucoup; on tire profit de toutes sortes d'avis; les bons sont utiles par eux-mêmes, & les mauvais confirment les bons. *Section 2. du dernier chapitre de la premiére partie du Testament Politique.* Philippe II. n'interrompoit jamais ceux à qui il donnoit audience, quoiqu'il y en eût quelquefois de fort ennuyeux, parce que, disoit-il, *outre que je remplis mes obligations, je reçois plus de bien que je n'en fais, en aprenant tout ce que j'ai besoin de savoir.* Il ne faut donc point d'autre école, ni presque d'autre entretien aux Princes, qui veulent regner avec réputation. Et c'est sur ce fondement, que Sixte-quint refusa d'acheter la Bibliothéque du Cardinal Sirlet pour le Cardinal Montalte, son neveu, dont il vouloit faire un grand homme-d'Etat, disant, que durant son Pontificat, ses instructions serviroient de Livres à son neveu. *Livre 1. de la 2. partie de sa Vie par Leti.* Clement VIII. disant au Cardinal d'Ossat, *c'est vous autres, qui me voulez tuer, en me faisant étudier durant ces grandes chaleurs*; le Cardinal répliqua, qu'en éfet on disoit par toute la ville, que depuis quelques jours S. S. étudioit soir & matin sur l'affaire du Marquisat de Saluces; mais qu'il la suplioit de l'excuser, s'il osoit lui dire, que cela ne convenoit point à sa dignité, ni à son âge. *Lettre 173.*

ſous une conſtellation, qui marquoit qu'il n'y rentreroit jamais. Prédiction, qui cauſa la mort de pluſieurs, qui inféroient de là, que celle de Tibére étoit prochaine 2, & le publioient ainſi. Car on ne pouvoit pas s'imaginer qu'il fut poſſible, qu'il ſe privât volontairement de ſa patrie durant onze ans, *qu'il avoit encore à vivre.* Mais la ſuite fit voir le peu de diſtance qu'il y a de cet art au menſonge 3, & de combien d'obſcuritez ſont envelopées les pré-

Ou, que cet art a grande affinité avec le menſonge, & que la vérité de ſes prédictions eſt toûjours envelopée de mots ambigus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il eſt auſſi dangereux d'ajoûter foi aux prédictions de la mort des Rois, que de les faire; car ceux qui croyent ces prédictions, ſemblent en attendre, & même en deſirer l'accompliſſement. Les Princes veulent bien qu'on prédiſe les proſpéritez qui leur doivent arriver, mais ils ne ſauroient ſouffrir les ſupputations aſtronomiques de leurs jours. Le Pape Sixte V. envoya aux galéres un certain *Fabricio Forte*, qui ſe vantant d'avoir prévû ſon éxaltation, ſe mêloit auſſi de vouloir deviner ſa mort. Un Médecin nommé Duval reçut la même punition, pour avoir prédit, que Loüis XIII. mourroit en l'année 1631. avant la canicule.

3. L'Aſtrologie, la plus vaine de toutes les ſciences du monde, ne conſerve ſon crédit dans les Cours des Princes, que par l'oiſiveté & la curioſité des Courtiſans qui, faute d'être capables de s'apliquer aux bonnes choſes, s'amuſent à commenter les rêveries; & à expliquer les énigmes, dont cet art a coutume d'enveloper ſes prédictions. Lorſque François I. paſſoit les Alpes pour aller

prédictions même qui se rencontrent véritables *q*. Ils ne mentirent pas en ce qu'ils dirent, que Tibére ne retourneroit jamais à Rome; mais ils se trompérent en tout le reste, puisqu'il vécut jusqu'à une extrême vieillesse, & qu'il sejourna toujours dans le voisinage de la Ville,

Ou, mais leur ignorance parut en tout le reste.

REFLEXIONS POLITIQUES.

aller conquérir le Duché de Milan, un Astrologue lui dit, que les Astres lui prometoient, que ses chevaux iroient à l'abrevoir dans le Mançanares, qui est la riviere de Madrid, Cette promesse fut accomplie, mais à rebours de l'interprétation, que ses Courtisans y avoient donnée. *Epitome de la vie de Charle-quint de Don Juan Antonio de Vera* Quand on prédit à Charles-Emanuël Duc de Savoie, qu'en l'année 1600. il n'y auroit point de Roi en France, il l'entendit de la mort d'Henri le-Grand, mais quelques mois après, ce Roi lui expliqua la prédiction en entrant personnellement dans le cœur de la Savoie.

NOTES HISTORIQUES.

q A l'entrée du conclave, où fut élu Paul V. il y eut un homme, qui donna au Cardinal de Joyeuse un billet contenant, que le Pape, qu'on alloit élire, s'apelleroit Paul, & porteroit en ses armes une aigle : mais on découvrit, que c'étoit une fourbe, & que cet homme n'avoit jamais pensé au Cardinal Borghese, mais bien au Cardinal de Veronne, Noble Vénitien de la Maison Valieri, lequel avoit une aigle pour armes; conjecturant que ce Cardinal, qui étoit un grand personage, seroit elu, & qu'alors il prendroit le nom de Paul, en mémoire de Paul II. qui avoit été le dernier Pape Vénitien. *Perroniana. tit. Astrologues.*

Ville, & quelquefois même au pied de ses murailles.

LIX. Vers ce tems là, Tibére courut un danger, qui augmenta l'opinion qu'on avoit, qu'il mourroit bien tôt, & lui donna sujet de prendre plus de confiance que jamais en Sejanus. Un jour qu'ils mangeoient dans la grote d'une maison apellée la Caverne, qui est entre la mer d'Amiclée & les montagnes de Fondi, l'entrée de cette grote, que la nature seule avoit faite, fondit tout-à-coup, & écrasa quelques-uns de ceux, qui servoient à table. Ceux, qui étoient du repas, saisis de peur, prirent aussi tôt la fuite; mais Sejan se courbant sur le corps de Tibére, soûtint de ses épaules le poids de la voute 1, & fut trouvé en cette posture par

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelquefois le corps a plus de part à la fortune des favoris, que leur esprit. Si Sejan n'eût pas eû le corps robuste, il n'eût pû rendre à Tibére un service dont ce Prince lui sût plus de gré, que de tous les autres; qu'il lui avoit rendu comme Ministre d'Etat. L'Empereur Soliman ayant laissé tomber une lettre qu'il lisoit apuyé sur un balcon; qui donnoit sur ses jardins, un petit Page nommé Mahemet, sauta du balcon en bas, & la raporta à Soliman, pendant que les autres descendoient par l'escalier pour aler la chercher. Action, qui plut si fort à ce Prince, que cet enfant devint son favori, & fut, depuis, Grand Vizir sous trois Empereurs. *Ammirato, discours 9. du livre. 1 de son Commentaire sur Tacite, Gracian chap. 3. de son Heros.*

par des soldats, qui vinrent au secours. Ce service le rendit plus puissant; & quoiqu'il donnât des conseils pernicieux, Tibére prenoit toute créance en lui, le regardant comme un homme, qui ne craignoit point d'hazarder sa vie pour son Prince. Il s'érigea même en juge contre la famille de Germanicus, subornant des gens pour accuser Agrippine, & particuliérement Néron, qui étoit le plus proche héritier de l'Empire. Car bien que Néron fût très modéré pour son âge, il ne laissoit pas d'oublier assez souvent ce que la conjoncture présente éxigeoit de lui 2, à force ce

Ou, de s'oublier assez souvent en des choses qu'il étoit de son intérêt present de dissimuler.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Heros. Une pareille avanture ouvrit la porte de la faveur à N...... de Saint Simon, qui étant Page de Loüis XIII. fut si prompt à ramasser le manteau de Sa Majesté, & à le lui jetter sur les épaules, qu'on ne s'aperçut presque pas qu'elle l'eût laissé tomber, ni qu'il fût descendu de cheval. Voilà deux Pages, à qui l'agilité tint lieu d'un très-grand mérite.

2 Si c'est la coutume des Princes de regarder toujours de mauvais œil celui qui leur doit succéder, parce qu'ils suposent qu'une si grande & si certaine espérance lui fait attendre impatiemment leur mort, qu'elle résolution ne sont ils pas capables de prendre, quand ce successeur n'a pas la prudence de dissimuler son ressentiment, ni de cacher le desir qu'il a d'occuper la place qu'il attend? C'étoit donc une grande témérité à M. de Puilaurens de dire aux Ministres de Loüis XIII. que si l'on faisoit mourir le Duc de Monmorenci, Monsieur les feroit

ce d'entendre les discours de ses affranchis & de ses domestiques, qui, par un desir prématuré de s'avancer, l'éguillonnoient 3 *incessamment* à montrer qu'il avoit du courage & de la résolution. Ils lui disoient, que le Peuple Romain le desiroit ainsi; que les armées n'attendoient que cela, *pour se déclarer en sa faveur*; que Sejan n'oseroit jamais faire la moindre résistance, lui, qui insultoit maintenant la patience d'un vieillard, & la timidité d'un jeune homme.

LX. Véritablement, Néron n'avoit aucun mauvais dessein, mais il lui échapoit quelquefois des paroles imprudentes & fougueuses, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

feroit un jour mourir eux-mêmes*, menace, qui jointe à la conduite que Monsieur tenoit alors, auroit coûté fort cher à ce Prince, si Louïs XIII. eût été de l'humeur de Louïs XI. ou d'Henri III. *Chap. 1. du Testament Politique.*

3 Comme les femmes chastes ne doivent point avoir d'oreilles pour les discours, que les galans leur font pour ébranler leur vertu, quoique même elle soit à toute épreuve parceque c'est assez qu'elles veuillent écouter, pour donner prise à la médisance & à la calomnie : de même les Princes, qui ont de prochaines espérances à la couronne, doivent éviter soigneusement de prêter l'oreille aux plaintes, que leurs domestiques, ou les malcontens font contre le gouvernement de celui à qui ils doivent succeder, d'autant que, s'ils le font, ou par foiblesse, ou par mauvaise volonté, ils s'exposent à mille dangers, dont ils ne peuvent échaper que par miracle.

que les espions qu'on tenoit auprès de lui, raportoient avec augmentation : & comme on lui ôtoit les moyens de se deffendre, il avoit de jour en jour de nouveaux sujets d'inquiétude ; car les uns évitoient sa rencontre 1 ; les autres se retiroient brusquement après l'avoir salué ; plusieurs rompoient tout à coup l'entretien commencé, ceux des amis de Séjan, qui s'y trouvoient présens, osant bien rester avec lui, pour lui

Ou, après lui avoir rendu la salutation.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est l'ordinaire des Courtisans de fuir l'entretien, & même la vûe de ceux, qui sont haïs du Prince, ou du favori. La court, qu'il me faloit traverser, dit la Reine Marguerite, étoit pleine de gens, qui avoient acoutumé de courir pour me voir & m'honorer : mais alors chacun voyant comme la fortune me tournoit visage, eux aussi ne firent pas semblant de m'apercevoir. *Livre 2. de ses Mémoires.* Comme je m'aprochois, dit Monsieur de Montresor, pour leur parler, ainsi que j'avois acoutumé de faire, je m'aperçus par le soin qu'ils prirent de m'éviter, qui passoit jusqu'à l'incivilité, que je n'étois pas agréable au Cardinal de Richelieu & que l'un & l'autre (le Cardinal de la Valette & Bautru.) en étoient fort persuadez. *Dans ses Mémoires.* De toute la suite du Cardinal (Mazarin) dit M. de la Chastre, Noailles, Piennes, & Saint Mesgrin, furent les seuls, qui me voulurent connoître & aborder...... Le Maréchal de Bassompierre, qui m'avoit jusqu'alors témoigné tant d'amitié, s'éloignoit de moi, & ne me parloit plus qu'en crainte.... Il me dit la chose en trois mots, & puis se retira de moi, sans me vouloir parler davantage, comme s'il eût apréhendé, qu'on ne nous eût vûs en conversation.

lui rire au nez 2. Et soit qu'il parlât, ou qu'il se tût, Tibére le regardoit de travers, ou avec un souris affecté 3, lui tournant à crime & ses paroles, & son silence. Il n'étoit pas même en sûreté dans son lit, car sa femme raportoit à sa mére Livia jusqu'à ses rêves & à ses soupirs, & celle ci les contoit à Sejan, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Quand le Prince, ou ses favoris, prennent plaisir aux insolences des Courtisans; ceux-ci, qui n'ont point d'autre Dieu que la faveur, n'épargnent pas même les Princes du sang royal. Les insultes que les créatures de Séjan faisoient au fils aîné de Germanicus, me font souvenir de celles, que les mignons d'Henri III. avoient la hardiesse de faire à son propre frere le Duc d'Alençon. Maugiron & les autres de sa cabale, dit la Reine Marguerite, commencerent à le gausser avec des paroles si piquantes, que tout autre moindre que lui s'en fût offensé. Ils lui dirent, qu'il avoit bien perdu sa peine de s'être habillé pour venir au bal des noces de Saint-Luc; (c'étoit un des mignons) que l'on ne l'avoit point trouvé de manque toute l'apresdinée; qu'il étoit venu à l'heure des ténebres, parce qu'elles lui étoient favorables, à cause de sa laideur, & de sa petite taille. Tout cela se disoit à la nouvelle mariée, qui étoit auprès de lui, & si haut, que d'autres le pouvoient entendre *Livre 2. de ses Mémoires.* Gaston Duc d'Orleans, étant venu trouver le Roi, son frere, à Orleans, après le Traité de Blois, son Altesse, dit M. de Montresor, y fut regardée avec peu de respect de ceux, qui étoient alors auprès de S. M. & fut méprisée par le Cardinal, qui lui fit des railleries fort injurieuses. *Dans ses Mémoires.*

3 Le soûrire des Rois tranche mieux que le fil de la meilleure épée. *Afor. de Perez.*

qui, de son côté, débauchoit Drusus, en lui fesant espérer l'Empire, s'il travailloit à la ruine de son aîné, dont la fortune étoit déja bien ébranlée. Outre que Drusus avoit l'humeur féroce, & une grande passion de regner, & qu'il est ordinaire aux fréres de s'entre haïr 4, il étoit animé de ressentiment de ce qu'Agryppine aimoit Néron plus que lui. Toutefois Sejan ne vouloit point tant de bien à Drusus, qu'il ne pensât dès lors aux moyens de le perdre aussi 5 dans la suite; très-assûré, que son esprit

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les inimitiez sont presque toujours implacables entre les freres, quand elles ont pour fondement un aussi grand intérêt que celui d'une couronne.

5 Quand une Maison puissante est suspecte au Prince, & qu'il a dessein de la ruiner, l'un des plus ordires moyens, dont ses Ministres se servent, est d'y mettre la division, bien assûrez que du vaisseau brisé ils en recueilliront les piéces. Le Roi Henri III. dit la Reine Marguerite, conçût une extrême jalousie contre mon frere d'Alençon, ayant pour suspecte l'union de lui & du Roi de Navarre, & croyant que je fusse le lien de leur amitié, il ne trouva point de plus propre expédient pour les diviser, que, d'un côté, de me brouiller avec le Roi mon mari, & de l'autre, de faire que Madame de Sauve, qu'ils aimoient tous deux, les ménageât tous deux de telle façon, qu'ils entrassent en jalousie l'un contre l'autre. Et cette Circé, pour mieux joüer son jeu, persuada au Roi mon mari, que j'étois jalouse, & que pour cette cause je tenois le parti de mon frére contre lui; & leur faisant

esprit turbulent le feroit facilement tomber dans les embûches, *qu'on lui dresseroit.*

LXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes d'importance, Asinius Agrippa, de Maison plus illustre, qu'ancienne, & qui n'avoit point dégénéré de ses ancêtres ; & Quintus Haterius, de famille de Sénateurs, & qui s'étoit rendu célébre par son éloquence. Mais les écrits, qu'il a laissez, ne soutiennent pas la réputation qu'il eût durant sa vie, car il avoit plus de feu, que d'éxactitude & de justesse ; de sorte que cet agréable ton de voix, & ce geste, dont il animoit ses discours1, étant morts avec lui,

Ou, car comme il avoit plus de feu, que d'éxactitude & de justesse, & que le ton de voix, & l'action dont il animoit ses discours, sont morts avec lui, ses ouvrages ne sont point recherchez au lieu que plusieurs autres le sont de jour en jour davantage, parce qu'ils sont écrits avec art & méthode.

REFLEXIONS POLITIQUES.

faisant accroire à tous deux, qu'ils étoient uniquement aimez d'elle, elle avançoit également leur division & leur ruïne. *Livre I. de ses Mémoires.*

1 Il y a bien des Plaidoyez & des Sermons qu'on admire en la bouche des Avocats & des Prédicateurs, lesquels paroîtroient bien minces, & même ridicules, si l'on en jugeoit par les yeux, je veux dire par la lecture, au-lieu d'en juger par les oreilles, qui n'ont pas le tems de les trouver mauvais. Le Public a vû une quinzaine de sermons, escortez d'une Préface fastueuse, plus longue, ou du moins aussi longue, que les quinze discours, dont les lecteurs n'ont pas été plus contens, que le Libraire qui s'est bien gardé d'en faire une seconde

ses ouvrages n'ont pas eû le sort de plusieurs autres, qui, pour être composez avec plus d'art & d'étude, sont plus en estime que jamais.

AN DE ROME. 780.

LXII. Sous le Consulat de Marcus Licinius & de Lucius Calpurnius il arriva un accident, qui ressembloit à la plus sanglante defaite d'une armée, mais qui commença & finit tout ensemble. Un certain Atilius, de race d'afranchis, s'étant avisé de donner un spectable de gladiateurs à Fidénes, y fit bâtir un amphithéatre, dont les fondemens n'étoient pas assiz

REFLEXIONS POLITIQUES.

de édition. Le Peuple, dit le Théophraste François, apelle éloquence la facilité que quelques uns ont de parler seuls & long-temps, jointe à l'emportement du geste, à l'éclat de la voix, & à la force des poumons. Les Pédans ne la distinguent pas de l'entassement des figures, de l'usage des grands mots, & de la rondeur des périodes. Gregoire Leti dit, que les Sermons du Pere montalte, qui fut depuis Pape, n'étoient pas admirez de ses lecteurs, comme de ses auditeurs; & que depuis qu'il en eut fait imprimer deux, qu'il avoit prononcez à Naples avec un aplaudissement universel, lesquels n'eurent pas la même aprobation de ceux qui les lûrent, il se garda bien d'en publier d'autres. *Livre 2. de la 1. partie de la vie de Sixte V.* L'Avocat Marion avoit cette partie, qu'en discourant il persuadoit fort, & n'émouvoit pas moins en mettant par écrit. *Perroniana.*

aſſez profonds, ni la charpente aſſez forte, comme un homme, qui n'ayant pas beaucoup d'argent; travailloit plus pour le gain, que pour aquerir de la réputation parmi ſes concitoyens. Hommes, femmes, & enfans, de tous les âges, accoûrurent de Rome à ce ſpectacle, à cauſe du voiſinage, & d'autant plus affamez de tels divertiſſemens, que, depuis que Tibére régnoit, ils en avoient été privez. C'eſt pourquoi, le mal en fut bien plus grand, car l'amphithéatre à force d'être chargé de monde, vint à fondre par le milieu, & puis par les côtez, qui renverſérent un nombre infini de perſonnes attentives à ce ſpectacle, ſur ceux qui étoient dans la place, & aux environs.

LXIII. Je trouve que dans une ſi funeſte avanture, ceux, qui furent étouffez ou écraſez dès le commencement, furent les moins malheureux, parce qu'ils ne languirent point; mais ceux là étoient bien plus dignes de compaſſion, qui vivant encore avec les bras & les jambes rompuës, entrevoyoient, durant le jour, leurs femmes & leurs enfans ſous les ruïnes, & pendant la nuit, les reconnoiſſoient à leurs voyes, & à leurs cris. Si-tôt que le bruit de ce deſaſtre ſe fut répandu, l'un pleuroit ſon frére, l'autre ſon parent; l'autre ſon pére & ſa mére: Et comme

me l'on ne savoit pas encore, quels étoient les morts, ou les vivans, l'incertitude multiplioit la peur, à tel point, que ceux dont les parens ou les amis se trouvoient absens de Rome, pour d'autres affaires, prenoient l'alarme, *s'imaginant qu'ils étoient allez à Fidénes.* Quand on eût commencé à emporter les ruïnes, ce fut un concours de monde, qui venoit reconnoître les morts, chacun embrassoit & baisoit les siens; & comme il y en avoit plusieurs qui se ressembloient de visage, qui paroissoient de même âge, ou que la mort avoit défigurez, l'erreur excitoit des contestations entre les parens & les autres. Il y eut ce jour là cinquante mille hommes écrasez ou blessez *r*, ce qui fit que le Sénat ordonna, qu'à l'avenir personne ne pourroit donner de spectacle au peuple, sans avoir quatre cens mille sesterces *s* de bien, & que l'on ne dresseroit plus d'amphithéatre, que sur un terrain solide & capable de porter de bons fon-

---

NOTES HISTORIQUES.

r Suétone dit, que le nombre des morts montoit à plus de vingt-mille, & qu'à l'occasion de cette affliction publique, le Peuple ayant conjuré Tibére de retourner à Rome, il sortit de l'Isle de Caprées, pour venir en terre ferme, où il se laissa voir à tout le monde: aprés quoi il retourna en cette Isle, & abandonna entiérement le soin des affaires.

s Dix mille écus de nôtre monnoye.

fondemens. Et Atilius fut envoyé en éxil 1. Au reste, pendant que cette affliction étoit toute récente, les maisons des Grands furent ouvertes, & les choses nécessaires fournies liberalement aux malheureux 2; de sorte que ces

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si l'on punit de mort un homme, qui en a tué un autre, ou qui a malversé dans l'administration des deniers publics, quel châtiment ne méritent pas ceux, qui hazardent de gaïeté de cœur la vie de tout un Peuple, pour assouvir leur avarice? Celle de nos faiseurs d'échafauts, qui loüent des quinze & vint-mille places au prix qu'ils veulent, devroit être punie à toute rigueur, quand leurs échafauts viendroient à manquer, comme il arrive très-souvent. On fait tous les jours des ordonnances de police, pour empêcher des choses qui sont de bien moindre importance.

2 C'est dans les disgraces publiques, que les Grans ont occasion de montrer s'ils sont Grans. L'éloge, que M. de Marquemont, Archevêque de Lion, fait du Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. montre bien que ce Cardinal avoit hérité de la grandeur d'ame de son oncle. Le pere des pauvres, dit-il, est mort, & il se vérifie par parties de banques, qu'en trente-huit ans qu'il a été Cardinal, il a donné en aumônes jusqu'à treize-cens mille écus, outre plusieurs charitez qu'il a faites de sa main, & qui n'ont point été écrites. *Létre du 3. Juin 1623. Tome 1. des Mémoires du Ministére du Cardinal de Richelieu* Paris n'oubliera jamais l'action héroïque de feu Madame la Princesse de Conty, qui vendit ses joïaux & ses plus précieux meubles, pour subvenir aux besoins des pauvres durant la famine de 166.... Et l'on ne se souviendra jamais de la mére, qu'on ne se souvienne aussi du fils, qui avoit ajoûté à la

ces jours là, Rome, quoique toute en désordre, representoit nos anciens, qui après les grandes batailles prenoient soin de la guérison & de la nourriture des blessez.

LXIV. Cette plaie n'étoit pas encore fermée, lorsque le feu brûla entiérement un quartier de la Ville 1, apellé le Mont Celius; doù l'on prit occasion de dire, que l'année étoit funeste, & que Tibére avoit pris sous de malheureux auspices la résolution de s'absenter 2; car c'est

Ou, la douleur de ce desastre duroit encore, lorsque &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

charité envers les pauvres, dont il avoit fait sa vertu dominante, la libéralité envers les Savans, dont il s'étoit fait le protecteur.

1 Le proverbe, qui dit, qu'un malheur ne vient jamais seul, a été vrai de tout tems. Dieu envoïe ses fleaux, tantôt dans un païs, tantôt dans un autre; pour obliger les Princes & les Magistrats à travailler à la réformation des mœurs & des abus.

2 Le peuple est si acoutumé à se plaindre des Princes, que tout ce qu'ils font, bien ou mal, est toujours censuré. S'ils sont sedentaires, on se lasse de les voir; s'ils vont sejourner dans les Provinces, la Capitale en murmure; & s'ils n'abandonnent point la Capitale, où leur présence est presque toujours nécessaire, les Provinces en sont mal-contentes, & se plaignent qu'on les traite comme des nations étrangéres. Dans le premier livre de ces Annales on voit combien le Peuple de Rome souhaitoit l'absence de Tibére, jusqu'à le piquer d'honneur par l'exemple d'Auguste, qui avoit fait plusieurs voïages en Alemagne, dans un âge fort avancé, & à le comparer avec ce Callipidès des Grecs, qui couroit

c'est la coutume du Peuple de reprocher au Prince, comme des fautes, des accidens, qui ne peuvent être prévûs. Mais Tibére fit cesser ces plaintes, en donnant de l'argent 3 à ceux qui demeuroient en ce quartier-là, à proportion du dommage, qu'ils avoient reçû *t*. Les

roit toujours sans passer jamais la mesure de son coude. *Suetone dans sa Vie.* Maintenant qu'il est absent, ce même Peuple impute à son absence toutes les calamitez de la Ville.

3 Le Prince est maître de la langue des Peuples, quand il s'est rendu maître de leur cœur. Quelque méchant que soit un Prince, on dit toujours beaucoup de bien de lui, quand il est libéral. Il ne se pouvoit pas un plus méchant homme, ni un plus méchant Prêtre, que le Pape Alexandre VI. cependant les Romains disoient, que c'étoit un bon Prince, parce qu'il avoit grand soin d'entretenir l'abondance. Commines dit, que le Duc de Milan Jean Galeas étoit *un grand & mauvais tyran, mais honorable*, comme pour faire entendre, que céte derniere qualité lui tenoit lieu de plusieurs vertus. Il ajoûte, que les Chartreux de Pavie l'apelloient saint, parce qu'il avoit bâti leur Eglise, & fondé leur monastére.

NOTES HISTORIQUES.

t Suétone dit, qu'en tout son regne il ne fit que deux libéralitez au Peuple Romain, dont celle-ci en fut une. *Quibusdam dominis insularum, quæ in monte Cælio deflagrarant, pretio restituto.* Et quelques lignes après il ajoûte, qu'il fit tant valoir ce bienfait, qu'il voulut que le Mont Celius en fut apellé auguste. *In Tiberio.*

plus illustres lui en firent des remercimens dans le Sénat, & il fut d'autant plus loüé parmi le peuple, qu'il avoit éxercé sa liberalité, sans ambition, & même envers des inconnus qu'il avoit appelez de son chef, sans que personne les lui eût recommandez. Il fut même ordonné, que le Mont Celius seroit à l'avenir appelé le Mont auguste, à cause que le feu n'avoit point endommagé une statuë de Tibére *u*, qui étoit dans la maison du Sénateur Junius, quoi qu'il eût consumé tout ce qui étoit à l'entour. On raportoit que cela étoit arrivé autrefois à une statuë de Claudia Quinta *x*, laquelle avoit été consacrée dans le temple de la Mére des Dieux, après avoir échapé deux fois à la violence du feu. Témoignage que la famille des Claudes étoit sainte & agréable aux Dieux, & qu'il falloit augmenter par de nouvelles cérémonies la révérence d'un lieu, où ils avoient montré tant de faveur envers le Prince.

LXV. Il ne sera point hors de propos de remarquer, que ce Mont s'apelloit autrefois Quer-

---

NOTES HISTORIQUES.

u Belle merveille, dit Don Carlos Coloma, si la statuë étoit de marbre.

x Celle, qui tira avec sa ceinture le vaisseau, qui aportoit à Rome la Bonne Déesse, ou la Mere des Dieux, lequel on ne pouvoit faire avancer d'un endroit du Tibre, où il s'étoit arrêté.

Quercetulanus, à cause de la quantité de chênes, qui y croissoient : & que depuis, il fut apellé Celius de Cœles Vibenna, Capitaine Toscan, qui aïant amené à Rome des troupes auxiliaires de son païs, reçût de Tarquin-le-Vieux, oud'un autre de nos Rois y, (car les Historiens ne sont pas d'accord en ce point) non seulement cette montagne, mais encore la campagne voisine jusqu'à l'endroit où est maintenant le marché, pour y habiter avec les siens, qui étoient en grand nombre; d'où est venu le nom de la Ruë Toscane.

Ou, de Cœles Vibenne, à qui cette montagne fut donnée pour demeure par Tarquin le Vieux, ou par un autre Roi ; car les Historiens en parlent différemment. Mais il est certain, que les troupes auxiliaires que ce capitaine amena à Rome, étant nombreuses, elles occupérent encore les champs voisins jusqu'au marché, d'où est venu *&c.*

LXVI. Mais si la promte assistance des Grands, & la liberalité du Prince, avoient consolé le Peuple dans les deux afflictions, *que je viens de raconter*; la licence des accusateurs, dont le nombre croissoit de jour en jour 1,

Q 3 causoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand un Prince protége les délateurs, jusqu'à leur donner des récompenses, comme faisoit Tibère, c'est

NOTES HISTORIQUES.

y Varron *lib. 4. de lingua lat.* dit que ce fut à Romulus, que

causoit d'autant plus de douleur, que personne n'y aportoit de reméde 2. Domitius Afer, après avoir fait condanner Claudia Pulcra, ataqua Varus Quintilius, son fils 3, & parent de l'Empereur; sans qu'on s'étonnât, qu'un homme, qui avoit vécu long-temsdans la misére 4, & qui avoit déja dissipé la récompense de l'accusation précédente, se portât à de nouveaux crimes, *our en gagner une autre.* Mais que Publius Dolabella illustre par ses ancêtres, & parent de Varus, fût le compagnon d'Afer

REFLEXIONS POLITIQUES.

c'est le moïen de les multiplier à l'infini. Si la scelera-tesse, disoit un Sénateur Romain, trouve tant de partisans; lors même qu'elle est malheureuse, & sans apui, que sera-ce, si le Prince & les Grans l'autorisent & la recompensent? *Invenit etiam æmulos infelix nequitia; quid si floreat vigeatque?* Tac. Hist. 4.

2 Il est très dificile de remédier à un mal, à la durée duquel le Prince trouve son compte.

3 Lorsqu'une famille est odieuse ou suspecte au Prince, les gens de cour se font un mérite de la persécuter, jusqu'à ce qu'elle soit entiérement éteinte,

4 Il n'y a rien de plus dangereux, que la pauvreté; quand elle se rencontre avec de méchantes mœurs.

NOTES HISTORIQUES.

que Vibenna amena du secours. *In Suburanæ regionis parte*, dit-il, *princeps est Cœlius mons, à Cœlio Nibenno Tusco, duce nobili, qui cum sua manu dicitur Romulo venisse auxilio contra Sabinum Regem.* C'est au Mont Celius qu'est l'Eglise de S. Jean de Latran, qui est la cathédrale de Rome, & par conséquent la premiére de la Chretienté.

d'Afer à détruire ſon propre ſang, & ſouillât ſa nobleſſe d'une telle infamie, cela ne ſe pouvoit pas comprendre. Le Sénat arrêta donc la procédure, ſous prétexte de vouloir attendre le retour de l'Empereur; car il ne reſtoit plus que ce moyen, par où l'on pût éviter pour un tems les maux qui preſſoient.

LXVII. Quoique Tibére, après avoir dédié les temples de Jupiter & d'Auguſte, eût défendu par un édit à toutes perſonnes de venir troubler ſon repos, & eût mis des gardes ſur les avenues, pour empêcher le Peuple d'aborder 1; il ne laiſſa pas de quitter les vil-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les portes des maiſons Roïales doivent être ouvertes à tout le monde, comme les temples & les ports de mer. Ces maiſons ne ſont apellées palais que pour cela, *quia palam ſunt & patentes*. L'Emperur Rodolfe I. voïant que les portiers & les gardes écartoient ceux, qui lui vouloient parler: Laiſſez-les aprocher dit-il, car je n'ai pas été élu Empereur pour être gardé, mais pour en faire les fonctions. *Audiencia de Principes*. Commines, qui ne fait pas un portrait trop avantageux du dernier Duc de Burgogne, ne laiſſe pas de lui donner une grande loüange, quand il dit, que jamais nul Prince ne donna plus libéralement audience à ſes Sujets, & qu'il prenoit grande peine à ouïr les Ambaſſadeurs. Car l'un le faiſoit aimer de ſes peuples, & l'autre, eſtimer de tous les Princes étrangers. Le Commentateur Eſpagnol de Commines dit au contraire, que l'inviſibilité des Rois d'Eſpagne, qu'il apelle *endioſamiento*, eſt

les & tous les lieux de la Terre ferme, pour aller s'enfermer dans l'Isle de Caprées, séparée de l'extrémité du promontoire de Surrente par un bras de mer de trois milles de large. Je crois, que ce fut la solitude de ce lieu qui lui plût, car outre que la mer d'alentour est sans ports, & ne peut recevoir que de petits vaisseaux, & encore avec assez de peine, personne n'y peut aborder sans être vû de ceux qui font la garde z. D'ailleurs, l'hiver y est fort tempéré, à cause d'une montagne, qui arréte la

REFLEXIONS POLITIQUES.

fort à loüer, & que la retraite est ce qui divinise les Princes; au lieu que, selon Tite-Live, la facilité de les voir en ôte la curiosité, & les rend moins vénérables. *Let F. du chap.* 122. Mais si le propre des Rois est d'imiter la bonté de Dieu, dont ils sont l'image & les Lieutenans, il faut tomber d'acord, que les Rois & les Princes ne sont jamais plus divins, que lorsqu'ils s'humanisent davantage envers leurs Sujets. C'étoit un bel *endiosamiento*, que celui de l'Empereur Rodolfe II qu'il étoit impossible de voir ailleurs, que dans les écuries de son Palais de Prague, encore n'y pouvoit-on entrer que déguisé en palefrenier, & l'étrille à la main. *Chronique de Piasecki.*

NOTES HISTORIQUES.

z *Quòd uno*, dit Suetone, *parvoque littore adiretur, septa undique præruptis immensæ altitudinis rupibus. i. e.* parce qu'il n'y avoit qu'un seul endroit, & encore très-étroit par où l'on pût entrer dans cette Isle, qui outre cela, étoit environnée de rochers d'une hauteur prodigieuse.

la violence des vents. En Eté, les chaleurs n'y ſont point incommodes, parce que les Zefirs y ſouflent ; & la vûë eſt très agréable, attendu qu'on découvre la mer de tous côtez. Cette iſle regardoit encore ſur un très beau païs *a*, avant que l'embraſement du mont Véſuve eût changé la face de ces lieux. C'eſt l'opinion commune, que les Grecs occupoient autrefois cette contrée, & que Caprées étoit habitée par les Téléboens. Tibére ayant donc choiſi cette demeure, ſe borna à douze maiſons, qu'il fit bâtir ſous divers noms, pour ſes plaiſirs ſecrets, auſquels il s'abandonna autant qu'il s'étoit apliqué auparavant aux affaires. Mais s'il ajoûtoit facilement foi à tous les raports, lorſqu'il demeuroit à Rome, il devint encore plus crédule & plus défiant dans ſa retraite 2.

Q 5 Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince, qui ne ſe laiſſe voir qu'à ſes favoris, ne peut pas manquer d'être ſoupçonneux; car ils ne manquent pas de leur côté de lui faire haïr tous ceux, qu'ils haïſſent eux-mêmes, & d'empêcher d'aprocher de lui les perſonnes, qui pourroient le déſabuſer. Commines dit,

---

NOTES HISTORIQUES.

a L'Auteur dit : *Proſpectabat pulcherrimum ſinum, antequam Veſuvius mons ardeſcens faciem loci verteret.* D'Ablancourt, & les autres Traducteurs François & Eſpagnols rendent le mot, *ſinum*, par celui de golfe, qui eſt *ſinus maris*, au lieu

Car Sejan agissant ouvertement contre Agrippine & Néron, leur fit donner des gardes, qui tenoient comme regître de toutes leurs actions, de toutes leurs paroles, & de tous les messages, qui alloient & venoient. On apostoit même des gens, qui leur conseilloient de s'enfuir vers les légions d'Alemage 3, ou d'apeller

REFLEXIONS POLITIQUES.

dit, que les Princes sont toujours beaucoup plus soupçoneux que les autres gens, à-cause des doutes & des avertissemens qu'on leur fait, très-souvent par flaterie, & sans qu'il en soit besoin. *Chap. 5. du livre 1. de ses Mémoires* M. le Cardinal de Richelieu dit, que ceux, qui possédent le cœur du Prince par pure faveur, sont d'autant plus dangereux, que pour conserver un tel tresor, il faut de necessité, que l'art & la malice suppléent au defaut de la vertu, qui ne se trouve point en eux. Et il ajoûte, qu'il a toujours plus apréhendé le pouvoir de telles gens, que la puissance des plus grans Rois. Et certes avec raison, puisqu'il en servoit un, auprès duquel il n'y avoit point de diférence entre lui faire un raport au prejudice de ses Ministres, & le persuader. *Chap. 6. de la 1. partie de son Testament Politique.*

3 A la Cour, il n'y a rien de plus dangereux pour ceux, qui y sont haïs, & que l'on veut perdre, que les

NOTES HISTORIQUES.

au lieu que c'est ici un *sinus terrarum*, qui fut consumé par les flammes du mont Vésuve, lesquelles n'eussent pas pû consumer les eaux de la mer. Ajoûtez à cela, que Tacite use du mot *sinus*, en ce sens dans le chap. 5. de ce livre. *Quantum ingenti terrarum sinu ambitur.*

peller à leur ſecours le Peuple & le Sénat, en embraſſant la ſtatuë d'Auguſte, qui étoit au milieu d'un Grand marché. Et quoiqu'ils ne prétaſſent point l'oreille à ce conſeil, on les acuſoit pourtant, comme s'ils euſſent été ſur le point de l'éxécuter.

REFLEXIONS POLITIQUES.

les fauſſes alarmes qu'on leur donne inceſſamment, afin de les jeter au déſeſpoir, & de les porter par là à des réſolutions téméraires. Parmi ces traverſes, dit la Reine Marguerite, mon frére & le Roi mon mari n'étoient pas ſans crainte de leur vie, ſoit que véritablement ils fuſſent en danger, ou que ceux, qui deſiroient la diviſion & la ruïne de nôtre Maiſon, pour s'en prévaloir, leur fiſſent donner des alarmes par de continuels avertiſſemens de pourvoir à leur ſûreté. *Livre 2. de ſes Mémoires.* Ce que dit M. de Montreſor dans les ſiens quadre encore mieux à ce que Tacite dit ici des artifices, dont Sejan ſe ſervoit contre Agrippine & Néron. Bien que M. le Duc d'Orléans & M. le Comte de Soïſſons, (ce ſont ſes termes) m'euſſent aſſûré de ne point prendre l'alarme des bruits, qui pourroient courir, ils ne s'arrêtérent pas à céte parole, que je n'avois tirée d'eux, que pour l'intérêt de leur ſervice. Le Cardinal, homme fertile en toutes les inventions, qu'un eſprit ingénieux & rempli de malice eſt capable de s'imaginer, les mit en défiance par des gens interpoſez, & par des billets qu'il leur fit écrire, pour les obliger à quiter la Cour, afin d'en demeurer le maître, & de réveiller l'eſprit du Roi contre ceux. De ſorte que prenant cet artifice pour un avis véritable, ils ſe dirent adieu, & ne ſe revirent jamais depuis.

AN DE ROME. 781.

LXVIII. Sous le Consulat de Junius Silanus & de Silius Nerva, l'année eut un commencement funeste. Titius Sabinus, illustre Chevalier Romain, fut mené en prison, parce que de tous les amis de Germanicus il étoit le seul, qui n'avoit point discontinué d'accompagner en public & de visiter assidûment sa femme & ses enfans 1; ce qui le rendoit aussi odieux à leurs ennemis, qu'agréable aux gens-de bien. Ses adversaires étoient Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, Marcus Opsius, tous quatre Prétoriens, qui ne pouvoient monter au Consulat, que par la faveur de Sejan, ni aquerir sa faveur que par un crime 2. Comme Latiaris avoit un peu

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la Cour, dit la Reine Marguerite, l'adversité est toujours seule, comme la prosperité est acompagnée, & la persécution assistée des vrais amis. Le seul brave Grillon fut celui, qui méprisant toutes les défenses, & les défaveurs, vint cinq ou six fois en ma chambre, imprimant si bien la crainte aux cérbéres, que l'on avoit mis à ma porte, qu'ils n'osérent jamais le dire, ni lui refuser l'entrée. *Livre 2. de ses Mémoires.*

2 Il ne peut y avoir de pire gouvernement, que celui, où la porte des honneurs est ouverte aux scelerats, & fermée aux gens de- bien. C'est une détestable maxime,

peu d'habitude avec Sabinus, ils convinrent entr'eux, que ce ſeroit lui, qui braſſeroit la trahiſon, & que les trois autres ſerviroient de témoins; après quoi ils intenteroient l'accuſation tous enſemble 3. Latiaris commence donc à par-

me, que celle de certains Politiques, qui diſent, que les gens-de-bien ne ſont pas propres aux grans emplois, qui demandent des hommes impénétrables aux ſcrupules. Véritablement, il y a des ſcrupules incompatibles avec le maniment des afaires publiques, c'eſt-à-dire, quand ils vont à l'excès, comme celui du Garde des Seaux François de Montolon, qui les rendit à Henri IV. feſant conſcience de ſeller ſous un Roi Calviniſte *opinion*, que Nicolas Paſquier apelle *ſuperſtitieuſe* : mais il y a des ſcruples bien fondez, qui bien loin de nuire aux afaires, y portent bonheur, & font fleurir l'Etat par le maintien de la Juſtice & des Loix. Tels étoient ceux du Chancelier Olivier, qui réſiſtoit autant qu'il pouvoit à la violence du Cardinal de Lorraine, Premier Miniſtre ſous François II. du Chancelier de l'Hoſpital, qui au dire d'Etienne Paſquier, ne ſe piquoit point de paroître juſte, mais de l'être, & avoit bien oſé être bon dans un ſiécle ſi corrompu; du Garde des Seaux Jean de Morvillier, Evêque d'Orleans, qui diſoit à ſon neveu de Laubeſpine, que céte charge n'étoit pas ſeulement un métier pénible, mais qu'elle ne convenoit guére à un homme de bien; de Guilliaume du Vair, qui aima mieux perdre les Seaux, que de complaire au Maréchal d'Ancre, qui abuſoit de ſa faveur. Cependant, tout le monde avoue, que ces quatre grands Magiſtrats avoient autant de mérite & de ſuffiſance, que d'honneur & de probité.

3 L'artifice des hommes eſt ſi grand, qu'ils ſe déguiſent

à parler à Sabinus de choses indiférentes, & puis il vient à le louer de sa constance 4, sur ce qu'aïant été ami de la Maison de Germanicus, lorsqu'elle florissoit; il ne l'avoit pas abandonnée dans l'adversité, comme les autres. Tout d'un tems il parloit de Germanicus avec éloge, & plaignoit Agrippine. Sabinus atendri, ainsi qu'il est ordinaire aux affligez, versa des larmes, & lâchant la bride à son ressentiment, détesta l'orgueil, la cruauté, & les espérances criminelles de Sejan, & n'épargna pas même Tibére. Et ces discours nouérent, en aparence, une amitié très étroite entr'eux, comme étant fondée sur un commerce défendu. De sorte que Sabinus cherchoit par tout

La-

guisent en cent façons, pour parvenir à leurs fins. Tel parle ouvertement, sous prétexte de ne pouvoir se taire sans crime, quoique ce soit la passion, qui le fait parler; tel feint d'être ami de ceux qu'il veut perdre; tel fait parler autrui, & se reserve seulement, pour apuïer les mauvais offices, qu'on aura commencez. Enfin, il y a tant de voies, pour faire mal en ce genre, qu'un Prince ne sauroit être trop sur ses gardes, pour se garantir des surprises *de tous ceux qui machinent la ruine des autres. Derniére section de la premiére partie du Téstament Politique.* Ainsi, Antoine Perés a bien raison de dire, que le mensonge, l'imposture, & la duplicité, sont le langage naturel des Cours, & que la Cour est le fauxbourg de l'Enfer.

4 Un homme généreux & desintéressé prend toujours grand plaisir à s'entendre louer de la constance de son amitié.

Latiaris, le visitoit souvent, & lui ouvroit son cœur, comme à celui qu'il croyoit son plus fidele ami 5.

LXIX. Après cela, les quatre Sénateurs délibérent comme ils feroient, pour entendre les plaintes de Sabinus ; car il faloit que le lieu où ils devoient se trouver, parût vuide & solitaire ; & d'ailleurs il n'y avoit pas de sûreté à se tenir derriére la porte, où ils pouvoient être découverts au moindre bruit, ou aperçus *par quelque fente.* Outre que par hazard, ou par soupçon, *Sabinus auroit pû s'aviser de l'ouvrir.* Les trois témoins se cachent donc entre le toit & le plancher, (cache aussi honteuse, que la fourbe étoit détestable) & prétent l'oreille par les trous & par les fentes 1. Cepen-

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les Courtisans ne peuvent jamais aprendre une meilleure leçon que ce petit vers de nôtre Roi Filippe de Valois, qui le répétoit à tous propos,

Qui tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.

Ceux-là sont bien simples, qui confient un secret, dont la révélation peut faire la fortune de ceux qui en sont les dépositaires. Cependant, M. de Chavigny, tout fin qu'il étoit, fit céte faute, & fut peu de jours après arrêté prisonier dans le château de Vincennes, dont il étoit Gouverneur.

1 Quand on parle mal des Princes, il faut se défier des murailles & des tapisseries, autant que des personnes. Il y a dans les Memoires de Commines un chapitre

Cependant, Latiaris rencontrant à point nommé Sabinus dans la ruë, le mene en sa maison, comme s'il eût eû à lui dire quelque chose qu'il eût apris de nouveau ; le fait monter à sa chambre, où il l'entretient des maux passez, & de ceux qu'il prévoyoit qui alloient arriver, lesquels il lui éxageroit, pour lui donner

REFLEXIONS POLITIQUES.

tre excellent sur cete matiere. Le Roi dit-il, fit métre le Seigneur de Contay derriére un grand paravent qui étoit dans sa chambre, afin qu'il entendit & pût raporter au Duc de Burgogne son Maître les paroles dont usoient le Connétable de Saint Pol & ses gens : Louïs de Creville, l'un de ses Gentilshommes, commença à contre-faire le Duc de Bourgogne, & à fraper du pié contre terre, & à jurer Saint George, apellant le Roi d'Angleterre Blancborgne, fils d'un archer, qui portoit son nom, & toutes les moqueries qu'il étoit possible de dire d'un homme. Le Roi rioit fort, & lui disoit de parler haut, parce qu'il commençoit à devenir un peu sourd. L'autre ne feignoit pas, & recommençoit encore de tres-bon cœur.... Le Seigneur de Contay & moi sortîmes de ce paravent, quand les autres s'en furent alez, & rioit le Roi, tres-content d'avoir joué son personnage, & fait entendre à ce Seigneur les paroles, dont usoit & fesoit user le Connétable par ses gens. Mais contay étoit comme homme sans patience d'avoir oui telles sortes de gens se moquer ainsi de son maître, & lui tardoit, qu'il ne fût déja à cheval pour l'aler dire au Duc de Burgogne, *Chap. 8. du livre 4.* Antoine Perez dit fort à-propos, que par l'écho la nature enseigne à l'homme à se défier, puisque le secret n'est pas même en sûreté dans la solitude, où il se trouve un témoin, qui raporte tout ce qu'il entend. *Dans ses Rélations.*

ner de nouvelles alarmes. Celui-ci ne manqua point de tomber dans le piége, & de recommencer les mêmes plaintes, qui durérent même plus long-tems *que les autres fois.* Tant il est difficile de se taire, quand une fois on est entré dans le récit des sujets qu'on a de se plaindre 2. Cela fait; les quatre Sénateurs envoyent leur accusation par écrit à l'Empereur, avec un détail de leur fourbe & de leur infamie. Jamais Rome ne fut plus en trouble, ni plus en crainte; on évitoit également les gens de connoissance & les inconnus; on ne se fioit pas même à ses parens, ni à ses amis; on craignoit jusqu'aux choses muétes & inanimées, les murailles & les statuës.

LXX. L'Empereur écrivant donc au Sénat, pour lui souhaiter, selon la coutume, un heureux commencement d'année, prend cette occasion, pour accuser Sabinus d'avoir corrompu quelques uns de ses domestiques, pour attenter à sa vie, & en demande assez ouvertement la vengeance. Cette lettre achevée de lire, l'accusé

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 L'amour-propre nous fait croire, que quelques plaintes, que nous aïons faites de ceux, qui nous ont ofensez, nous n'en avons jamais dit assez. Ainsi, nous recommençons toujours, & les derniéres plaintes sont d'ordinaire les plus longues & les plus aigres, parce que plus nous fesons de réflexion à l'injure, que nous avons reçue, plus nous la trouvons atroce, & voulons qu'elle le paroisse aux autres.

cusé fut condamné & traîné incontinent au suplice, criant, quoiqu'on lui serrât la gorge avec sa robe, dont on lui avoit envelopé la tête, que c'étoit donc ainsi, qu'on célébroit le premier jour de l'an, & que l'on sacrifioit à Sejanus. De quelque côté qu'il jettât les yeux, ou qu'il adressât ses paroles, on prenoit la fuite; on évitoit les ruës & les places par où il passoit. Quelques-uns retournoient sur leurs pas, & se montroient de nouveau, craignant qu'on ne leur fît un crime de ce qu'ils avoient eû peur. Quel jour y aura-t-il
» éxemt de suplice, disoit-on, puisque parmi les sacrifices & les vœux publics, & dans
» un tems, qu'on a coutume de s'abstenir
» même des paroles profanes, on voit plan-
» ter des gibets 1? Ce n'est pas sans raison,
» que

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoique les jours de fête, ou de réjouïssance publique, doivent être respectez, cela n'empêche pas, que les Princes ne puissent quelquefois violer cete regle, quand il s'agit de faire un grand éxemple, & d'imprimer la terreur aux méchans. Le Pape Clément VIII. qui étoit un très-sage & très habile Pontife, fit un coup de cete nature dans les premieres mois de son regne. Un mécredi saint, auquel se recontroit la fête de l'Annonciation, un chartier, pris par les sbirres, aïant osé crier, Caëtano, Caëtano, qui étoit alors un cri de franchise, le Pape le fit executer quelques heures après, avec trois domestiques du Cardinal Edouard Farnese, qui avoient acouru à son secours. *Pagliari observation 156.*

» que Tibére s'expose à une si grande haine. » Il a si bien fait, qu'il a enfin trouvé le » secret de se venger, sans empêcher les nou- » veaux Magistrats, d'ouvrir en même tems » les temples & les prisons *b.* » Cette éxécution fut suivie d'une lettre de Tibére, qui remercioit le Sénat d'avoir puni cet ennemi public 2 : ajoûtant qu'il vivoit dans une perpétuelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui remercie les Juges d'avoir condamné & fait éxécuter à mort pour crime d'Etat un homme, dont tout le monde a bonne opinion, donne lieu de croire, qu'il l'a fait condamner injustement. Ce qu'un Prince prudent doit toujours éviter. Le Cardinal de Richelieu se garde bien de remercier les Juges du Maréchal de Marillac, quoiqu'ils ne l'eussent trouvé criminel, que pour lui complaire, en lui sacrifiant une Maison, qui fesoit profession ouverte de lui être ennemie.

NOTES HISTORIQUES.

b C'est que les Consuls & les Préteurs commençoient l'éxercice de leurs charges par ouvrir les temples, pour porter des ofrandes aux Dieux ; & par ouvrir les prisons, pour délivrer les prisonniers. Or Tibère, pour ne pas violer cette coutume, en faisant mener Sabinus en prison, le jour des Calendes de Janvier, qui en étoit un de grace, pour les prisonniers; il le fit éxécuter à mort, au lieu de le faire emprisonner. C'est l'explication, que l'habile M. Ryck donne à ce passage, que pas un Traducteur François, Espagnol, ni Italien, n'a entendu, ou du moins n'a fait entendre. Freinshemius même, qui s'égare rarement, s'est écarté cette fois ci du véritable sens, en parafrasant ainsi le texte de Tacite. *Quum jam exemplum datum esset, quo vel in ipso anni auspicio novi magistratus suppliciorum inferendorum causâ carcerem recluderent &c.* Car ce ne peut pas être la pensée de Tacite, de dire, que les prisons fussent ouvertes.

tuelle inquiétude, à cause des embûches qu'il avoit à craindre de la part de ses ennemis. Il ne nommoit personne, mais on ne doutoit nullement, que ce ne fût d'Agrippine & de Néron qu'il parloit.

LXXI. Si je n'avois résolu de raporter chaque chose selon l'ordre des années, je serois tenté d'anticiper, & de raconter ici comment périrent Latinius 1, Opsius, & les autres auteurs de cette perfidie, non seulement sous le regne de Caligula, mais du vivant même de Tibére. Car bien qu'il ne voulut pas, que personne entreprit de ruiner les Ministres de sa cruauté 2, il ne laissoit pas de les sacrifier assez

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rien ne fait plus de plaisir aux gens-de-bien, qui lisent l'Histoire, que d'aprendre quelle a été la punition des méchans, dont elle raconte les crimes. Et c'est une des choses que les Historiens ne doivent jamais ométre, d'autant que cela fait toujours une forte impression sur les esprits.

2 Les Princes ne peuvent soufrir, que la Justice procéde contre ceux, qui sont les executeurs de leurs volontez absolues, parce que ce sont autant de victimes, dont il se veulent faire honneur auprès du Peuple, quand ils trouveront leur compte a les sacrifier.

NOTES HISTORIQUES.

vertes ce jour-là, pour envoyer des prisonniers au suplice, puisque Sabinus y fut mené sans être entré en prison. Enfin, l'éxemple que donna Tibére en la personne de Sabinus, quadre parfaitement au portrait que Tacite fait de sa tyrannie en ces trois mots, *novi juris repertor. Ann. 2.*

assez souvent, soit qu'à la fin il se lassât de les protéger ; ou que les nouveaux, qui se presentoient de jour à autre, lui rendissent les anciens inutiles. Mais nous raporterons en son lieu la punition de ces quatre scélérats & de plusieurs autres. Ce fut alors, qu'Asinius Gallus, dont les enfans étoient neveux d'Agrippine *c*, proposa de demander au Prince, qu'il déclarât ceux, qui lui étoient suspects, afin que le Sénat l'en délivrat. Mais comme Tibére n'aimoit rien à l'égal de la dissimulation, qui, selon lui, étoit la principale de ses vertus 3, il trouva d'autant plus mauvais, qu'Asi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 A l'égard des particuliers, la dissimulation est un défaut, parce qu'elle détruit la Societé civile ; mais à l'égard des Princes, c'st une vertu d'office, d'autant que c'est une condition absolument requise, pour bien gouverner. Quiconque aura la moindre connoissance de la nature des afaires d'Etat, ou en aura manié quelques-unes ; conviendra facilement de céte vérité. Et c'est pour cela, que nous voïons tous les jours des personnes, qui passant de la vie privée à la vie publique, changent entiérement de caractére. Tel dans sa condition de particulier étoit franc, ouvert, & sans façon, qui devenu Ambassadeur, Premier Président, Chancelier, ou Ministre d'Etat, renonce tout-à-coup à cé-

te

NOTES HISTORIQUES.

c Vipsania, leur mere, étoit sœur de pere d'Agrippine.

qu'Asinius eût découvert ce qu'il câchoit au fond du cœur. Toutefois Sejan l'adoucit un peu, non pas qu'il aimât Asinius, mais pour laisser meurir les résolutions du Prince ; sachant, que comme il étoit lent à les prendre, aussi ne venoit il jamais à se déclarer, sans joindre des effets sanglans à ses 4 menaces *d*.

LXXII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

te franchise exérieure, & fait succéder à l'ingénuité la dissimulation, qui lui déplaisoit auparavant. Le commun proverbe attribuë ce changement subit aux honneurs, dont il semble que le premier éfet est d'enorgueilir les hommes qui y parviennent. Mais comme il est vrai, que la grandeur & la puissance en corrompent plusieurs, qui n'ont pas l'esprit assez fort pour résister aux assauts de la prospérité; il faut avoüer aussi, que ce n'est pas toujours l'orgueil, qui produit céte diffèrence de mœurs & de conduite, mais la nécessité des affaires, qui demandent un autre genre de vie, un autre extérieur, plus de circonspection, plus de mésures ; plus de dignité, & par conséquent plus de cérémonie. Et voilà ce qui attire l'envie à la plus-part des grans Magistrats, qui souvent ne sont coupables, que d'ocuper un poste, qui ne leur permet pas de se rendre trop populaires. Car si la personne prend plaisir à avoir des amis familiers, dit Antoine Perez, l'office ne le soufre point.

4 Le Prince, qui veut punir un Sujet qui l'a ofensé, doit

NOTES HISTORIQUES.

d C'est que Tibére ne se déclaroit jamais contre ceux, qui l'avoient

LXXII. Vers le même tems, mourut Julia, petite-fille d'Auguste qui l'avoit releguée pour cause d'adultére *e* en l'isle de Trimere, qui n'est pas éloignée des côtes de la Pouille. Elle y avoit vécu vingt ans, sans autre secours, que celui de l'Impératrice, qui après avoir fait périr par des voies secretes les petit fils d'Auguste dans une fortune florissante, affectoit de se montrer tendre & généreuse envers leur sœur, qui étoit dans la misére.

LXXIII. En la même année les Frisons, Nation qui habite au delà du Rhin, se révolterent, par désespoir, plûtôt que par infidélité.

REFLEXIONS POLITIQUES.

doit bien se garder de le menacer, ou bien il faut que la punition acompagne la menace. Car qui menace, avertit. Louis XI. au plus fort de son ressentiment contre le Connétable de S. Pol l'appelloit son frere. *Commines chap. 8. du livre 4. de ses Memoires.* Le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. disoit souvent au Duc de Guise en l'embrassant *Plût à Dieu, que tu fusses mon frére*, pendant qu'il empêchoit sous main, qu'on ne lui donnât Madame Marguerite, sa sœur, en mariage. *La Reine Marguerite livre 1. de ses Memoires.*

NOTES HISTORIQUES

l'avoient ofensé, qu'il ne fût en état de se venger tout-à-fait; de sorte que ses plaintes, ou ses menaces, étoient toûjours suivies d'une prompte punition.

e Auguste lui fut si rigoureux, qu'étant accouchée après sa condamnation, il défendit de nourrir cet enfant. *Suétone dans sa Vie.*

té. Comme ils étoient pauvres, Drusus leur avoit imposé pour tribut, de fournir seulement des cuirs de beuf 1 pour l'usage de nos soldats *f*, sans que personne se fût encore avisé de les demander ni plus grands, ni plus forts. Mais Olennius, l'une de nos primipiles *g*, étant devenu leur Gouverneur, prétendit, que ces cuirs devoient être de la grandeur des peaux de leurs Ures *h*. Exaction, dont toute autre Nation se seroit plainte, mais d'autant plus insupor-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelques pauvres que soient les Sujets, la raison ne permet pas de les éxemter de toutes les charges, parce qu'en pendant la marque de leur sujétion, ils perdroient aussi la memoire de leur condition, & croiroient n'être plus obligez à l'obéïssance. Il en est comme des mulets, qui étant acoutumez à la charge se gâtent par un trop long repos Mais comme il faut, que la charge de ces animaux soit proportionnée à leurs forces, il en est de même des subsides, qui seroient injustes, s'ils n'étoient modérez ; le sens commun dictant à chacun, qu'il doit y avoir une proportion entre le fardeau, & les forces de ceux, qui le portent. *Testament Politique du Card. de Rich. sect. 5. du ch. 4. de la 1. partie.*

NOTES HISTORIQUES.

f Pour couvrir leurs boucliers & leurs tentes, & pour faire des bufles & des souliers.

g C'étoient les Lieutenans-Colonels des légions.

h Beufs sauvages, qu'ils élevoient dans les bois, & bien plus grands que les beufs à manger.

ſuportable 2 aux Allemands, que leurs forêts ſont toutes remplies de bêtes de groſſeur extraordinaire; au lieu que le bétail qu'ils élevent dans leurs champs eſt petit. On commença par ſaiſir leurs bœufs, enſuite, on prit leurs terres, enfin, n'ayant plus dequoi payer, ils furent contraints de livrer leurs femmes & leurs enfans pour eſclaves. D'abord, ils n'opoſérent à tout cela, que des cris & des plaintes, mais après avoir demandé juſtice en vain, ils ſe la firent par la guerre 3, dont le ſignal fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les tributs, diſoit un Conſeiller-d'Etat Eſpagnol, ont deux meſures: l'une répond au pouvoir des Peuples, & l'autre à la volonté des Rois Les Rois doivent toujours s'acommoder à la premiére, & les Peuples à la ſeconde; autrement tout ira ſens deſſus deſſous. Toutes les fois qu'un Prince demande quelque choſe d'injuſte, ou d'impoſſible, on lui refuſe même ce qui eſt juſte & poſſible: au-lieu que s'il n'éxige rien de ſes Sujets qu'avec douceur & juſtice, ils ſe font un plaiſir de ſe ſaigner, & de lui donner tout ce qu'ils peuvent. Au contraire, s ils uſe de violence, ils deviennent obſtinez & féroces: de ſorte que changeant de part & d'autre de ſentimens & de noms, le Roi & ſes Miniſtres apellent les Sujets criminels de leze-majeſté humaine; & ceux-ci le Roi & ſes Conſeillers criminels de leze-majeſté divine. Cet avis mérite que l'on ſache le nom de ſon auteur, qui s'apelloit Don Diego Sarmiento d'Acugna, Comte de Gondomar, Ambaſſadeur en Angleterre & en France, ſous le regne de Filippe III.

3 La plus forte muraille, qu'un Prince puiſſe laiſſer à ſes Etats, dit Antoine Perez, eſt de réparer les

fut d'atacher au gibet les soldats établis pour éxiger

REFLEXIONS POLITIQUES.

maux passez, & de décharger ses Sujets de ce qui est au dessus de leurs forces, de peur que, dans les occasions, que le tems améne, ils ne le fassent de leur propre main, aux dépens du repos public, & de la possession ancienne. *Dans les aforismes de ses Rélations.* C'est pour céte raison, que Louïs XI. qui avoit plus chargé le Peuple, que jamais Roi ne fit, avoit bonne envie de le décharger, & de lui faire beaucoup de bien, si Dieu lui eût fait la grace de vivre encore cinq ou six ans, à ce que dit Commines. Il ne se peut rien de plus sage, ni de plus persuasif, que l'avis, que le Cardinal d'Ossat donne à M. de Villeroy, au sujet des atentats, qui se fesoïent tous les jours contre la personne d'Henri IV. Je vous prie, dit-il, de prendre en bonne part un mot, dont je suis gros, il y a longtems. C'est que les conspirateurs n'eussent jamais eû l'audace de faire leurs conspirations, s'ils n'eussent vû une partie de la Noblesse malcontente, l'Eglise malmenée, & le pauvre Peuple trop foulé: & que sans cela les Etrangers n'eussent point eu la hardiesse de nous troubler, ni de suborner les Seigneurs & les Gentilhommes François. A la vérité, la vigilance du Roi a tellement profité jusques ici, que sans elle nous serions déja perdus; mais je ne puis m'éxemter de la crainte de semblables récidives, ni espérer un entier & assûré repos, jusqu'à ce que le Roi ait réformé l'Etat, commençant par soi-même, & à moins prendre sur ses sujets, & qu'il ait contenté les meilleures parties dudit Etat, qui prévalent en nombre & en forces aux perfides & séditieux: de sorte que ceux-ci & les Etrangers même perdent toute esperance de troubler le repos public, & de faire soulever les Sujets contre leur Prince. Je sai bien que ce propos est hardi, mais je l'estime encore plus vrai & nécessai-

éxiger ce tribut 4. Olennius leur échapa par la fuite, & se retira dans un château nommé Fleve, où il y avoit un nombre assez considérable de citoyens & d'alliez, qui gardoient cette côte.

LXXIV. Lucius Apronius, qui gouvernoit la Basse Allemagne, averti de ce soulévement, fit venir de la Haute quelques cohortes de nos légions, avec l'élite de la cavalerie & de l'infanterie auxiliaire, qu'il embarqua sur le Rhin. Mais lorsqu'il entra dans la Frise, les rebelles, qui avoient assiégé le château, s'étoient déja retirez pour aller deffendre leurs terres. Il fait donc dresser des ponts & des chaussées dans les marais voisins, pour passer le gros de l'armée, & trouvant par bonheur divers guez, il commande à la cavalerie des Caninéfates, & à l'infanterie Allemande,

 qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

nécessaire: & si je pensois qu'il dût profiter, je le voudrois avoir écrit déja au Roi même, au péril de ma vie; car c'est le vrai moïen d'assurer sa personne & sa couronne, non seulement pour lui, mais pour toute sa postérité. *Létre 315.*

4 Souvent les ministres de la violence du Prince servent de victime à la vengeance des Sujets. En une belle nuit, dit Commines, fut pris Messire Pierre Archambault, Gouverneur du païs de Ferrette, pour le Duc de Bourgogne, & mené à Basle, où les Suisses lui firent son procès sur certains excès & violences, qu'il avoit faites audit païs, & lui tranchérent la tête. *Chap. 2. du Livre 4. de ses Mémoires.*

qui étoit à nôtre solde, d'aller charger l'arriére-garde des ennemis. Mais comme ils étoient déja rangez en bataille, ils renversérent les Caninéfates, & la cavalerie des légions, que l'on avoit envoyée pour les soutenir. Alors, Apronius fit partir trois cohortes armées à la legére, & puis encore deux autres; &, au bout de quelque tems, tout le reste de la cavalerie, troupes assez puissantes, si elles eussent chargé toutes ensemble; au lieu qu'arrivant les unes après les autres, non seulement les derniers ne relevoient point le courage des premiers, qui étoient en desordre, mais ils se laissoient emporter à l'épouvante des fuyards. Enfin, Cethegus Labeo, Chef de la cinquiéme légion, lequel avoit pris la conduite de ce qui nous restoit de milice auxiliaire, se voyant en danger d'être abandonné par les siens, qui branloient déja, fut obligé d'implorer le secours des légions. La sienne acourt la premiére, repousse vivement l'ennemi, & met à couvert nos cohortes, qui étoient fort affoiblies de leurs blessures Nôtre Général ne poussa point plus loin la vengeance, & laissa même les corps sans sépulture, quoiqu'il fut demeuré sur la place beaucoup de tribuns, de capitaines de cavalerie, & de braves centurions. On aprit, depuis, de quelques transfuges, que neuf cens Romains avoient été taillez en piéces

ces dans le bois de Baduhenne, après avoir soutenu le combat jusqu'au lendemain ; & que quatre cens autres, qui s'étoient saisis d'une maison de campagne de Cruptorix, autrefois nôtre tributaire, s'étoient entretuez, de peur d'être livrez aux ennemis.

LXXV. Cet événement mit les Frisons en réputation parmi les Allemands, & Tibére dissimuloit cet échec, pour n'être point obligé de donner à personne le commandement des armes 1. D'ailleurs, le Sénat se soucioit peu du deshonneur, que l'Empire recevoit aux frontiéres, car la frayeur avoit si fort saisi les esprits, que chacun ne songeoit qu'à son propre mal, & *Ou, & n'y trouvoit point d'autre reméde que la flaterie.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince est vieux, il doit fermer le temple de Janus, c'est-à-dire, fermer la porte à toutes les guerres, qui ne font que diminuer son autorité, par le besoin qu'il a de ceux, qui sont capables de commander ses armées. Et c'est peut-être ce que le Profête Roi veut enseigner par ces paroles du Pseaume 147. *Quoniam confortavit seras portarum tuarum, qui posuit fines tuos pacem.* Commines dit, que Louïs XI. sur la fin de sa vie ne se soucioit d'autre chose, que d'être en tréve, ou en paix avec chacun, d'autant qu'il lui sembloit, que ses Sujets étoient un peu chatouilleux à entreprendre sur son autorité, quand ils en verroient le tems. Outre qu'il savoit, qu'il n'étoit point aimé des grans personages du Royaume, ni de beaucoup d'entre le menu-Peuple. *Chap. 7. du Livre 6. de ses Memoires.*

& n'y remedioit que par la flaterie 2. Ainsi, quoiqu'ils eussent à délibérer sur plusieurs affaires, ils ne firent que décerner un autel à la Clémence, & un autre à l'Amitié, avec les portraits de Tibére & de Sejanus alentour. Ils furent tous deux extrêmement priez de se laisser voir au peuple, mais ils ne vinrent ni à Rome, ni aux environs, jugeant que ce seroit assez de sortir de Caprées, & de se montrer sur le rivage de la Campanie. Les Sénateurs & les Chevaliers y accoururent, avec une grande partie du Peuple, & l'on ne se mettoit en peine, que de voir Sejan, dont l'abord étoit bien plus difficile, que celui du Prince; car si l'on n'avoit une étroite liaison d'intérêts avec lui, il faloit briguer long-tems, pour avoir audience

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 En quelque mauvais état que soient les afaires d'un Prince, il trouve toujours des flateurs, qui non seulement lui cachent son malheur & ses pertes, mais qui lui éxaltent encore sa puissance & la felicité de son regne. Quoique Filippe IV. eût perdu la Principauté de Catalogne & le Royaume de Portugal, & fût à la veille de voir un soulévement dans ses autres Etats, ses Ministres ne laissérent pas de lui dresser, dans une conjonćture si fâcheuse, une statuë équestre, avec l'inscription fastueuse de *Filippe el Grande.* Ce qui donna lieu à céte ingénieuse raillerie de Don Juan de Tassis, Compte de Villamediana : S'il est grand, disoit-il, c'est donc comme un fossé, qui s'agrandit, à mesure qu'on lui ôte plus de terre.

dience 3. Or il eſt certain, qu'il devint encore plus orgueilleux, à force de voir tous les Grands proſternez à ſes pieds comme des eſclaves 4. C'étoit bien la même choſe à Rome,
 mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Le poſte de Premier Miniſtre eſt aſſez expoſé à l'envie & à la haine, ſans que ceux qui l'ocupent ſe rendent encore odieux par la dificulté de leur audience. Quelques-uns diſent au contraire, que c'eſt par là que les Miniſtres évitent de faire un nombre infini de mécontens, parce qu'il y a toujours beaucoup plus de gens, qui ſont éconduits, qu'il n'y en a qui ſont gratifiez: mais céte raiſon n'eſt pas de poids. Car le Miniſtre, dont il eſt dificile d'avoir audience, & qui, par conſéquent, la donne rarement, ſe fait autant d'ennemis, qu'il y a de perſonnes, qui atendent leur expédition; au-lieu qu'il a du moins pour ſerviteur, & pour amis, ceux dont il écoute favorablement les demandes. Ajoûtez à cela, qu'il y a une maniére de refuſer avec douceur & civilité, laquelle conſole & ſatisfait les pretendans, qui ſont exclus.

4 Il n'y point de Prince de ſi forte trempe, ni de ſi grand courage, qui à la fin ne devienne jaloux de l'autorité de ſon favori, quelque afection qu'il ait pour lui. Qu'arrivera-t-il donc au favori, s'il uſe inſolemment de ſa fortune? de toute certitude il perira. L'adoration desCourtiſans a ruïné incomparablement plus de favoris,que la haine des Peuples. Il en eſt des Favoris & des Miniſtres qui s'enorgueilliſſent des adorations qu'on leur rend, ou plutôt qu'on rend au poſte qu'ils ocupent, comme de l'âne, qui portoit la Déeſſe Iſis: il n'y a pas un de ceux qui ſe proſternent devant eux, qui ne diſe mentalement, *Non tibi, ſed Religioni.* Ce n'eſt pas à vous, que nous adreſſons nos reſpects, & nôtre

mais la grandeur de la ville, & la multitude des personnes, qui vont & viennent de tous côtez, sans qu'on sache quelles affaires elles ont, faisoient qu'on ne s'en apercevoit pas tant. Au contraire, on voyoit ici couchez par les champs, ou sur le rivage, des Sénateurs & des Chevaliers, pêle mêle avec toutes sortes de gens, lesquels attendoient jour & nuit, selon que les portiers leur étoient favorables, ou contraires 5, jusqu'à ce qu'ils fussent admis, ou renvoyez avec deffense d'attendre d'avantage. De sorte que plusieurs revinrent à Rome tout tremblans, parce qu'il n'avoit pas daigné le voir; & quelques autres, avec une fausse joye; faute de prévoir, que l'amitié de Sejan leur seroit fatale.

LXXVI. Enfin, Tibére, ayant fait épouser, en sa présence, à Cneïus Domitius Agrip-

REFLEXIONS POLITIQUES.

nôtre culte, c'est à la Religion, c'est au Prince, dont vous portez les enseignes. *Alciat emblême 7.*

5 Les portiers rendent leurs maîtres d'autant plus odieux, que comme le plus souvent ils ne laissent entrer que ceux, qui en achétent la permission, on a lieu de croire qu'ils ne sont mis en garde, que pour refuser l'entrée aux pauvres. Ce qui atire mille imprécations & malédictions aux Grans. Plût à Dieu, qu'il prît envie aux Ministres du premier ordre, d'imiter ce Cardinal Espinosa, dont les portiers, bien loin d'être insolens, demandoient à haute voix aux passans: Quelqu'un veut-il avoir audience du Seigneur Président de Castille?

grippine, fille de Germanicus, voulut que leurs noces fussent célebrées dans Rome. Il avoit consideré en la personne de Domitius, outre l'antiquité de sa race, la proche parenté qu'il avoit avec les Césars; car étant petit-fils d'Octavia *i*, il étoit par elle petit-neveu d'Auguste.

NOTES HISTORIQUES

i Et propre fils de la fille aînée de Marc-Antoine.





LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE CINQUIEME.

AN DE ROME. 782.

I. Ous le Consulat de Rubellius & de Fufius, qui portoient tous deux le surnom de Geminus mourut, dans un âge presque décrepit *a*, l'Impératrice Livia, de la famille illustre des Claudes, entrée par adop-

NOTES HISTORIQUES.

a Elle avoit quatre-vingt deux ans.

adoption en celle des Lives & des Jules *b*. Elle eût pour premier mari Tibére Néron, qui, après s'être enfui durant la guerre de Pérouse, revint à Rome, quand Sexte Pompée eût fait la paix avec les Triumvirs. Ensuite Auguste, épris de sa beauté 1, l'enleva à son mari, toute enceinte qu'elle étoit, sans lui donner le tems d'accoucher 2. Si ce fut malgré elle 3, l'on n'en sait rien. Elle n'eût plus d'en-

 fans

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la Cour, la beauté est toujours l'écueil de la chasteté. Belle femme, femme de Cour, & courtisane, sont trois synonymes.

2 Comme les Princes sont maîtres de faire tout ce qu'il leur plaît, ils ne tardent jamais guére à passer du souhait d'un plaisir criminel à l'éxécution, *A voto ad scelus facillimè transitur*. Hist. 1. Ils desirent comme hommes, ils executent comme Rois.

3 L'ambition des femmes est si grande, qu'il n'y a rien de sacré pour elles, quand il s'agit de devenir les épouses ou les maîtresses des Princes. Ou trouver aujourd'hui une fille, ou une femme, qui ne tienne pas à honneur d'être la maîtresse d'un Roi? On entend dire tous les jours aux plus raisonnables, que c'est un beau poste, qu'une telle est bienheureuse. J'ai ouï traiter de folle & de bête une Caterine de Rohan, qui fut depuis Duchesse de Deux-Ponts, pour avoir répondu à Henri IV. qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme; & de

NOTES HISTORIQUES.

b Son pére fut adopté en la famille Livia, & elle en celle des Cesars, d'où elle fut appelée Julia, au lieu de Livia.

fans après celui ci ; mais le mariage de Germanicus avec Agrippine lui fit avoir des arriére-petits-fils communs avec Auguste. Elle se gouvernoit dans son domestique à la mode des anciens, excepté qu'elle étoit plus traitable & plus indulgente, que les Dames du tems passé ne le croyoient devoir être 4. Mére impérieuse 5, femme complaisante 6, & qui savoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

& de trop bonne maison, pour être sa garce. Que juger des Dames de qualité qui jugent ainsi, sinon qu'en pareille occasion elles se garderoient bien d'être folles. Quoi qu'il en soit, Henri ne tenoit pas pour telle la Marquise de Guercheville, qu'il fit Dame d'honneur de la Reine sa femme, en récompense de la vertu inébranlable, qu'il avoit éprouvée en elle. Toute la postérité celebrera la gloire de la belle Julie de Gonzague, qui ayant été avertie, que le Général Barberousse arrivoit à Fondi, où elle fesoit son sejour ordinaire, dans le dessein de l'enlever, & de la mener à l'Empereur Soliman, s'enfuit en pleine nuit toute deshabillée, pour sauver son honneur, & celui de Vespasien Colonne, qu'elle avoit épousé tres-vieux.

4 Comme il ne faut pas, que les Dames, qui ont soin de leur réputation, soient faciles, ni familiéres, il ne faut pas non plus qu'elles soient inciviles, ni rustiques. La familiarité avec les hommes les fait toujours mépriser, & la rusticité les fait haïr & mépriser tout ensemble.

5 Quand les femmes ont fait la fortune de leurs enfans ; elles ont coutume de prendre un grand empire sur eux. Car outre le devoir filial elles prétendent encore tous ceux de la reconnoissance.

6 D'ordinaire, une femme, qui a eu une extrême com-

voit bien se faire aux humeurs délicates de son mari, & à la dissimulation de son fils. Ses funérailles furent sans magnificence 7, & son testament demeura long-tems sans s'éxécuter. Son oraison funébre fut prononcée sur la tribune des Rostres par Caïus Cesar, son petit-fils, qui fut depuis Empereur.

II. Comme Tibére n'étoit point venu rendre les derniers devoirs à sa mére, il s'en excusa par des lettres, alléguant la multitude de ses affaires 1, quoiqu'il n'eût rien diminué de sa

complaisance pour son mari, éxige de ses enfans une extrême obéïssance, comme pour se dédommager sur eux de l'autorité, que leur pere a prise sur elle.

7 On ne se soucie guére d'honorer après leur mort ceux qu'on n'a guére ou point aimez durant leur vie.

1 La reconnoissance qu'un Prince doit à sa mére est un devoir personnel, mais l'application qu'il doit aux affaires publiques est un devoir royal, &, par conséquent, préférable à l'autre, lorsqu'ils ne peuvent pas compatir tous deux ensemble. Loüis XIII. ayant mis en délibération dans son Conseil s'il faloit permettre à la Reine sa mere de retourner en France, le Chancelier Seguier donna cet avis par écrit: Il n'y a personne qui ne donne un si juste conseil au Roi, si l'on considere S. M. comme fils seulement. Cette qualité l'oblige à de plus grans respects, puisqu'au-lieu que les autres hommes ne reçoivent de leur mere que la vie; les Rois en reçoivent avec la vie la couronne & le droit de regner. Mais s'il est consideré comme Roi, il est plus obligé à son Etat, qu'à sa mére. La réponse que le Fils de Dieu

sa vie voluptueuse 2. Il retrancha même, comme par modestie, une partie des honneurs, que le Sénat avoit décernez à sa mémoire, & pria, qu'on ne lui ordonnât point de culte divin, sous prétexte, qu'elle l'avoit desiré ainsi. Dans un endroit de la même lettre, il condamnoit le soin, que certaines gens prenoient de plaire aux femmes 3, par où il désignoit le

REFLEXIONS POLITIQUES.

Dieu fit dans le temple à sa mére, qui se plaignoit de son absence, aprend aux Rois, qu'ils doivent toujours préférer le bien général de leur Etat à toutes les obligations particuliéres.

2 Un Prince, qui a abandonné le soin des afaires publiques, semble insulter la patience de son Peuple, lorsqu'il s'excuse sur la grandeur & l'importance de ses ocupations, comme fait ici Tibére.

3 Les Grans, qui entretiennent un commerce réglé avec les Dames de la Cour, deviennent tôt ou tard suspects, & par conséquent, odieux au Prince; car il est presque impossible de vivre longtems avec elles, sans prendre parti dans leurs querelles, sans entrer dans leurs intrigues, sans participer à leurs cabales. Mezeray les a très-bien définies, en disant, que c'est un sexe, qui veut regner en badinant. Tous les malheurs d'Antoine Perez vinrent de s'être embarqué trop avant dans les amours de la Princesse d'Eboli. Il n'y a qu'à lire l'Histoire, pour remarquer, que tous les hommes d'Etat, qui se sont trop amusez aux femmes, ont échoué de bonne heure. Je sai bien, dit M. le Cardinal de Richelieu; qu'il y a des esprits tellement supérieurs & maîtres d'eux-mêmes, qu'ils ne rendent pas maîtresses de leurs volontez, celles qui le sont de leurs plaisirs: mais il y en a peu de céte nature; & il faut avoüer, que comme

le Consul Fusius, qui avoit le talent de s'insinuer dans leur esprit, & de plaisanter finement. Outre qu'il avoit coutume de faire de Tibére même des railleries piquantes, dont le souvenir est éternel chez les Princes 4.

III.

comme une femme a perdu le monde, rien n'est plus capable de nuire aux Etats que ce sexe, lorsque prenant pié sur ceux, qui les gouvernent, il les fait souvent mouvoir comme bon lui semble. *Section 5. du Chap. 8. de la premiere du Testament Politique.*

4 Il n'y a point d'ofense, que les Princes & les Grans aient plus de peine à pardonner, que la raillerie, surtout quand elle vient de gens, qui se piquent de faire les beaux esprits. Il arrive souvent à ses sortes de plaisans de pleurer, pour avoir fait rire. Le sobriquet de *Rey cogulla*, c'est-à dire, Roi coqueluchon, que les Grans d'Aragon donnoient à leur Roi *Don Ramiro*, parce qu'il avoit été Moine & Prêtre, donna lieu à un Abbé du Monastére de Tomer, de lui proposer l'éxexemple de Périandre & de Tarquin le superbe. Ce qui fut suivi de la mort de quinze Seigneurs, à qui il fit couper la tête dans la ville d'Huesca. *Mariana chap. 16. du livre 10. de son Histoire d'Espagne.* Elizabat, Reine d'Angleterre, ayant apris que M. Choüart de Buzenval, qui avoit résidé auprès d'elle de la part d'Henri IV. s'étoit moqué de sa prononciation Françoise, un jour qu'il mangeoit avec M. du Plessis-Mornay, elle se vangea de l'un & de l'autre. Car celui-ci lui ayant été envoyé depuis en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour demander du secours contre la Ligue, elle le reçut très-mal, & le laissa négocier en vain; de sorte qu'il falut lui envoïer un autre, qui fut le Vicomte de Turenne, qu'elle reçut très-bien. Mais quand Turenne vint

III. Dès lors, la domination acheva d'être insuportable. Car tant que l'impératrice vécut, il restoit encore une ressource, à cause du respect, que Tibére lui avoit toujours porté 1, & de la retenuë de Sejan, qui n'osoit pas entrer en concurrence avec la mere du Prince ; mais quand elle fut morte, ils s'échaperent tous deux, comme n'ayant plus de bride, *qui les incommodât*. Le Sénat ayant reçu des lettres écrites contre Agrippine & Néron, le Peuple crût, que l'Impératrice les avoit retenuës long tems, sur ce qu'elles furent presentées fort peu de tems après sa mort. Mais bien qu'elles fussent pleines d'aigreur, Néron n'y étoit accusé d'aucun crime d'Etat ; Tibére lui reprochoit seulement l'amour des garçons

Reflexions Politiques.

vint à lui dire, qu'il avoit ordre de laisser en sa place M. de Buzenval, qui étoit venu avec lui, elle déclara qu'elle n'en vouloit point. *Mémoires pour l'Histoire de Hollande.*

1 Malheur au Royaume, dont le Roi ne respecte rien, dit Antoine Perez *dans une de ses secondes lettres.* Commines dit, que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde, à qui il n'ait donné son contraire, & sur tout aux Princes, pour les tenir en crainte & en humilité : que les Monarchies sont oposées aux Communautez, c'est-à-dire aux Républiques ; & les Communautez aux Monarchies ; les familles aux familles, & les particuliers aux particuliers, pour se faire charier droit les uns les autres. *Dans le dernier chapitre du livre 5, de ses Mémoires*, où cette matiére est traitée à fond.

garçons 2, & quelques autres infamies. Et comme il n'osoit attaquer la chasteté d'Agrippine 3, il se plaignoit de son air fier, & de son humeur hautaine & inflexible 4. Le Sénat saisi de peur demeuroit dans le Silence, lorsque quelques uns de ces gens, qui ne pouvant s'avancer par un vrai mérite, s'en font un de leur aveugle complaisance, demandérent, que l'affaire fut éxaminée, Cotta Messalinus se mon-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui reproche à autrui les vices, dont on sait qu'il est taché lui-même, donne ocasion à ses Sujets de divulguer tout ce qu'ils savent qu'il a fait de plus honteux & de plus déteſtable. Filippe II. ayant reproché à Guillaume, Prince d'Orange, son mariage avec une Religieuse, celui-ci publia, que Filippe étoit actuellement marié avec Doña Isabel Osorio, lorsqu'il épousa l'Infante de Portugal; qu'il avoit vécu en adultere public avec Doña Eufracia, du vivant de la Reine Elizabet de France, sa troisiéme femme; & que pour surcroît d'infamie, il avoit épousé sa niéce, pour ajoûter l'inceste à la polygamie & à l'adultére. *Dans son Apologie de l'année 1579.*

3 Témoignage invincible, qu'une femme est vertueuse, quand ses plus cruels ennemis n'osent lui faire aucun reproche d'impudicité.

4 Un Sujet acusé par son Prince court toujours risque d'être condamné, quelle que soit l'acusation, mais principalement, lorsque ce qui lui est imputé se trouve conforme à son humeur & à ses mœurs. Comme Agrippine étoit naturellement très-emportée, & très-impérieuse, les plaintes de Tibére fesoient d'autant plus d'impression sur l'esprit des Sénateurs, qu'ils ne pouvoient douter, qu'elles ne fussent véritables.

montrant le plus échauffé de tous contre les accusez : mais les autres Grands, & particuliérement les Magistrats, ne savoient à quoi se résoudre; car quelque sanglante que fut la lettre de Tibére, il laissoit tout le reste à deviner 5.

IV. Il y eût un Junius Rusticus, qui ayant été choisi par l'Empereur, pour tenir régître des actes du Sénat, étoit crû pour cela mieux instruit de ses intentions. Cet homme, par un mouvement fatal 1, (car il n'avoit jamais donné

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Quand le Prince veut se défaire d'un Grand, qui est aimé du Peuple, &, comme tel, est capable de former un parti contre lui, il ne doit point déclarer sa volonté, qu'il ne soit en état de la faire exécuter à coup sûr. C'est pour cela, que Louïs XI. prit tant de précautions & de mesures pour avoir la tête du Connétable de S. Pol; & qu'Henri III. mit tout en œuvre pour attirer le Cardinal & le Duc de Guise aux Etats de Blois, où il les fit tuer.

1 Il y a bien des gens, en qui le hazard opere plus que le courage, ou la prudence. Tel fait une chose, qui lui réüssit, qu'il n'auroit jamais faite s'il eût été capable d'y faire atention, ou réflexion, tel a passé toute sa vie, sans donner aucune marque d'esprit, ni de courage, qui tout à coup devient un héros aux yeux du peuple, sans savoir lui même d'où lui est venüe sa réputation. Tel étoit le bon-homme de Broussel, qui n'ayant jamais fait de figure dans le Parlement, ni dans le monde, commença, sur le déclin de son âge, à se faire un grand nom par opiner à toute rigueur contre le Cardinal Mazarin, & devint plus fameux par son enlévement

donné aucune marque de courage) ou par une fausse prudence, qui lui faisoit apréhender l'avenir, dont il étoit incertain, & oublier le danger présent, qui le menaçoit, non content de se ranger du côté de ceux, qui n'osoient se déclarer, conseille aux Consuls de diférer le raport de cette affaire 2, disant, que les

levement au sortir d'un *Te Deum*, que s'il eût remporté lui même la victoire, pour laquelle on rendoit des actions de graces à Dieu.

2 » C'est un grand mal, dit le President Jeannin, » que les Magistrats résistent aux volontez du Prince; » car les Sujets, à qui ils doivent donner l'exemple, » prennent là-dessus mauvaise opinion du Prince, & » croïent injuste ce qu'il leur demande : d'où vient la » haine contre lui, & bien souvent la revolte. D'ailleurs, de refuser au Souverain les choses injustes, » lorsqu'il les demande par la voie ordinaire des loix, » c'est lui aprendre à user de son autorité absoluë pour » se fair obéïr. Temoin ce que fit Tibére, qui, après s'etre adressé en vain, au Sénat de qui il attendoit quelque satisfaction, lui défendit de se mêler davantage de céte afaire, où il devint Juge & partie. En 1631. le Parlement de Paris aïant refusé de verifier la Déclaration du Roi contre Monsieur le Duc d'Orléans, & tous ceux, qui l'avoient suivi dans sa sortie du Roïaume, le Roi manda la Compagnie au Louvre, avec ordre d'y venir en corps & à pié. S'y étant renduë, le Garde-des-Seaux Chasteau-neuf leur remontra, que le Parlement ne doit point connoître des afaires d'Etat, dont la connoissance n'apartient qu'au Prince seul, &c. Et puis le Roi déchira lui même du regître la feuille où leur arrêt de voix partagées étoit écrit & fit inserer

les choses pouvoient changer de face de jour à autre, & qu'il faloit donner à un vieillard courroucé le tems de pouvoir se repentir. En même tems, le Peuple portant les statuës d'Agrippine & de Néron, environnoit le lieu de l'assemblée, & faisant des souhaits pour la vie de l'Empereur, crioit, que les lettres étoient suposées, & que l'on machinoit la ruine de sa famille à son insû. Ainsi, il ne se passa rien de funeste ce jour-là. Il couroit cependant des copies de quelques avis qu'on feignoit avoir été prononcez par des Consulaires contre Sejan, plusieurs exerçant leur demangeaison

REFLEXIONS POLITIQUES.

rer à la place, un arrêt, par lequel » très-expresses » défenses étoient faites à la Cour de Parlement, de » mettre à l'avenir en délibération, telles & sembla- » bles Déclarations concernant les affaires d'état, ad- » ministration & gouvernement d'icelui à peine d'in- » terdiction de leurs charges : Et pour la faute com- » mise en ce regard par ladite Cour, étoit ordonné, » que lesdites lettres de Déclaration seroient retirées » d'icelle, avec défenses très-expresses de prendre au- » cune jurisdiction, ni connoissance du contenu en » icelles. *Chap. 17. du livre 4. du 1. tome de l'Histoire* » *du Cardinal de Richelieu.* Au reste, il arrive assez souvent, qu'on est protégé de ceux, qu'ayant la liberté de choisir, on n'auroit jamais voulu pour Juges. C'étoit assez que Junius Rusticus fût une des créatures de Tibére, pour devoir être suspect à Agrippine. Cependant, il lui rendit un service, qu'elle ne pouvoit pas même espérer des amis qu'elle avoit dans le Sénat.

geaiſon d'écrire des libelles 3, avec d'autant plus de licence, qu'on ne les connoiſſoit pas. Sejan donc, plus outré 4 que jamais, en prit occaſion de calomnier le Sénat, l'accuſant d'avoir mépriſé la douleur du Prince. Il dit, que le Peuple s'eſt révolté; que par-tout on entend & on lit des harangues nouvelles *contre le Gouvernement*; que le Sénat ſe mêle de faire de nouvelles loix 5; qu'il ne reſte plus qu'à

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les libelles & les paſquinades ſont les juſtes fleaux de la tyrannie. Les tyrans prennent pour deviſe, *oderint, dum metuant*, & par un juſte talion, les Sujets leur opoſent la vérité, qui eſt tout ce que la tirannie craint davantage.

4 Les Favoris & les Miniſtres des Princes n'ont rien plus à craindre, que les écrits, qui ſe font contre eux, car quelque affection que leur Maître ait pour eux, il ne faut ſouvent qu'une petite épigramme, ou qu'un petit avis, qui lui tombe entre les mains, pour les faire diſgracier à jamais. Tant de Courtiſans mécontens, qui n'oſent pas aprocher de l'oreille du Prince, parce qu'il eſt environné d'eſpions entretenus par le Miniſtre, ou par le favori, ont mille occaſions de lui mettre un papier dans ſa chambre, dans ſon lit, ou dans ſes poches, ſans que le plus fin argus en voie rien. C'eſt ainſi que le Cardinal de Borgia & le Comte d'Ognate trouverent moyen de perdre le Marquis de Leganés, & puis le Comte Duc d'Olivarés.

5 Si une fois on laiſſoit aller la bride à ces Compagnies puiſſantes, on ne pourroit plus, après les retenir dans les bornes de leur devoir. Il ſeroit impoſſible d'empêcher la ruine de l'autorité royale, ſi l'on ſuivoit

qu'à prendre les armes, & à mettre à la tête des armées ceux, dont ils avoient déja porté les images pour enseignes.

V. Là dessus, Tibére recommence à invectiver contre la mére & le fils, & après avoir fait une réprimande au Peuple par édit, il se plaint au Sénat d'avoir souffert, que la Majesté Impériale reçût un affront public par *la* trom-

REFLEXIONS POLITIQUES.

voit les sentimens de ceux, qui étant aussi ignorans en la pratique du Gouvernement des Etat qu'ils présument être savans dans la théorie de leur administration, ne sont pas capables de donner des arrêts sur le cours des afaires publiques qui excédent leur portée. *Sect. 3. du chap. 4. de la premiere partie du Testam Politique.* En effet, leurs charges n'ont été établies, que pour connoître des afaires des particuliers, & des diférends, qui sont de partie à partie. Cabrera fait une remarque fort judicieuse sur les gens de Justice. Il dit, qu'ils sont sujets à former de grandes dificultez dans les afaires d'Etat, & dans les choses même que l'on peut faire sans scrupule, parce qu'ils s'atachent trop au sens litéral des loix. Ajoûtant que c'est encore leur coutume de tenir pour mal fait tout ce qu'ils n'ordonnent pas eux-mêmes *Chapitre 8. du livre 1. de son Histoire.* Parlant du choix que Filippe II. fit de Don Diego de Covarruvias, Evêque de Segovie, pour la charge de President de Castille, qui demandoit un homme moins scrupuleux, & plus politique, il dit, que ce Prélat, qui étoit grand Canoniste, & qui menoit une vie retirée, ne fut préféré par ce Prince, que parce qu'il ne lui vouloit pas donner tant de part au Gouvernement, qu'y en avoit eû le Cardinal Espinosa. son prédécesseur. *Chap. 27. du livre 9.*

tromperie d'un Sénateur ; & se réserve toute la connoissance de cette affaire. De sorte que le Sénat ne passa pas plus outre se contentant de lui mander, que c'étoit bien leur intention de le venger de ses ennemis, & de les condamner même au dernier suplice, & que s'ils ne le faisoient pas, ce n'étoit que parce que l'autorité du Prince les en empêchoit.

Ou, & demande, que cette affaire lui soit renvoyée sans y toucher davantage.

Il manque ici près de trois ans, savoir 782. presque tout entier ; 783. & une bonne partie de 784. où nous aurions l'emprisonnement d'Agrippine & de ses deux fils, la mort de l'aîné, la conjuration & la punition de Sejan, la mort de Livia, sa complice, & la prescription de tous les parens & les amis de ce malheureux favori ; c'est-à-dire, tous les plus grands évenemens du regne de Tibére.

VI. Il se fit sur ce sujet quarante quatre c harangues, dont il y en eut peu, qui fussent telles, que la conjoncture presente le demandoit, parce qu'on n'osoit parler librement ; les

---

NOTES HISTORIQUES.

c Il faloit, que ce fût une affaire de grande importance, pour être agitée avec tant de contention. M. Ryck conjecture, que le sujet d'une si longue délibération étoit peut-être de savoir, si l'on devoit déclarer ennemis publics tous ceux, qui étoient parvenus aux honneurs & aux charges par la faveur de Sejan. Au reste, il est bien étrange, que de quarante quatre discours, il ne nous reste que ce fragment de la harangue d'un ami de ce favori.

les autres, selon la coutume de ce tems-là, » *furent pleines de flateries.* * * * * J'ai » cru, que cela me feroit du déshonneur, » ou des ennemis à Séjan * * * * * Maintenant, que la fortune l'a renversé, celui » même, qui l'avoit pris pour son colégue & » pour son gendre *d*, se le pardonne. Les autres » détestent avec perfidie un homme, dont ils » ont fomenté l'orgueil par des flateries & pas » des soumissions honteuses. * * * * * Je » ne puis dire, lequel je trouve plus injuste, » d'accuser son ami, ou d'être accusé, pour l'a-» voir

---

NOTES HISTORIQUES.

d Quelques-uns ont crû, qu'à la fin Sejan épousa Livia, veuve de Drusus, que Tibére lui avoit refusée. Mais outre que Tibére n'étoit point d'humeur à changer de résolution, lui, qui, selon Tacite, *semel placita pro æternis servabat. Ann.* 1. la qualité de gendre ne conviendroit point à Sejan à l'égard de Tibére, dont Livia n'étoit que la bru. Car, dit très bien M. Ryck, quoique Germanicus, frere de Livia, fût devenu fils de Tibére par adoption, cela ne changeoit point le degré de parenté, qu'elle avoit avec Tibére. Il faut donc entendre le *generum adsciverat*, de la promesse, que ce Prince avoit faite à Sejan de lui donner une des filles de Germinanicus. Ce qui quadre parfaitement à la bonne espérance qu'il lui donna, lorsqu'il lui refusa Livia. *Quibus necessitudinibus immiscere te mihi parem, omittam ad præsens referre. Ann* 4. Et à ce passage de Suetone. *Ut à se per speciem honoris dimitteret, collegam sibi adsumpsit in quinto Consulatu ; deinde spe affinitatis ac tribuniciæ potestatis deceptum inopinantem criminatus est. In Tiberio. Cùm olim*, dit M. Ryck, *Livillæ nuptias petenti promisisset aliamconditionem, qua domui Cæsarum immisceretur, tanquam promissi memor, ex neptibus suis, unam abeunti despondit. In Sejano.* Au reste, Tacite met ici *generum*, pour *progenerum*, comme font tous les Jurisconsultes.

» voir aimé. *** Pour n'avoir à me plain-
» dre de la cruauté de personne, ni à im-
» plorer la clémence du Prince, libre &
» sans contrainte, je préviendrai le danger,
» *par ma mort*, content de n'avoir rien à me
» reprocher 1. Au reste, Messieurs, je vous
» conjure de ne vous point souvenir de moi,
» pour pleurer mon sort, mais au contraire,
» pour me mettre au rang de ceux, qui par
» une fin glorieuse, se sont éxemtez de voir
» la désolation publique 2.

VII. Après cela, il passa une partie du jour à recevoir les visites de ses amis, prenant congé de ceux, qui s'en aloient; & discourant avec ceux, qui vouloient rester; & il y avoit encore grande compagnie, lorsque sans montrer la moindre émotion, (ce qui fesoit croire qu'il lui restoit quelque tems à vivre) il se laissa

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque persécution, ou disgrace, qu'un homme ait souferte, son bonheur est mille fois plus grand que n'a été son malheur, lorsque sa mort ne reproche rien à sa vie.

2 Un bon citoïen se tient plus heureux de mourir, que d'être le spectateur des maux de sa patrie. Tacite aplaudit au bonheur de son beaupére, de n'avoir point vû les derniéres années du regne de Domitien, le Sénat assiégé, les Consulaires massacrez, les Dames Romaines proscrites & fugitives, & les délateurs trionfans de la patience publique. *In Agricola.*

laissa tomber sur la pointe d'une épée, qu'il avoit cachée sous sa robe. Tibére ne dit aucun mal de lui après sa mort, au lieu qu'il reprocha plusieurs infamies à Blesus *e*.

VIII. On procéda ensuite contre P. Vitellius & Pomponius Secundus *f*. Les délateurs accusoient le premier d'avoir offert les deniers du tresor public, dont il avoit l'intendance, & le fonds destiné au payement des soldats, pour former une entreprise contre l'Etat. Considius, qui sortoit de la Préture, tournoit à crime à Pomponius l'amitié d'Elius Gallus, qui s'étoit réfugié dans ses jardins, comme dans un lieu de sureté, après la punition de Sejan. L'un & l'autre ne trouvérent point de secours, qu'en la générosité de leurs fréres, qui furent leur caution. Mais après plusieurs remises, Vitellius ennuyé de languir toûjours entre l'espérance & la crainte, ayant demandé un

---

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit pourtant un grand homme de guerre, selon Tacite *Ann.* 1. & 3. & selon Patercule, qui parle ainsi de lui : *Singulari adjutore in eo negotio usus Junio Blæso, viro nescias utiliore in castris, an meliore in toga, qui post paucos annos Proconsul in Africa, ornamenta triumphalia, cum appellatione imperatoria : meruit. Hist.* 2. *cap.* 125.

f C'est le même que Pomponius Flaccus, dont il est parlé dans le second Livre de ces Annales. Suetone dit, que Tibére l'appelloit son ami de toutes les heures, & qu'une fois il passa une nuit & deux jours entiers à boire avec lui, après quoi il lui donna le gouvernement de Syrie.

un canif, comme pour tailler ses plumes, s'en piqua legérement les veines, & puis se laissa mourir de tristesse. Au contraire, l'autre, qui avoit beaucoup d'esprit & de politesse, survécut à Tibére, à force d'être constant dans sa mauvaise fortune 1.

IX. Il fut ensuite résolu de punir les autres g enfans de Sejan 1; quoi que la furie du

 Peuple

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien plus de grandeur d'ame à suporter constamment l'adversité, qu'à mépriser la mort, parce qu'on est las de vivre. Vous trouverez bien plus facilement des gens, qui se résoudront volontiers à mourir, que vous n'en trouverez, qui soient capables de porter patiemment leur afliction. Le Cardinal du Perron disoit, que le courage ne consistoit pas à faire le brave, ni à se batre en duel, mais à résister aux dificultez, aux fatigues, aux travaux, & à combatre contre les nécessitez. *Perroniana.*

1 Si les délits sont personels, il est, ce semble, injuste de punir de mort les enfans de ceux qui ont atenté à la personne de leur Prince légitime. Cependant, il y a des politiques, qui veulent qu'on fasse mourir les enfans & les fréres de ses sortes de criminels. Pour moi, dit Nicolas Pasquier parlant de l'arrêt donné contre Ravaillac, si je me fusse rencontré au jugement, j'eusse

---

NOTES HISTORIQUES.

g Tacite dit au commencement du quatriéme Livre, que Sejan avoit trois enfans, & parle ici de deux, qu'on fit aussi mourir. Il faut donc, que l'autre, & probablement l'aîné, eût été éxécuté avec son pére.

Peuple commençât à se passer, & que les suplices précédens eussent apaisé la pluspart des ennemis *de ce favori*. On les méne donc en prison le frére & la sœur : le garçon savoit bien qu'il aloit mourir ; mais la fille étoit si simple *h*, qu'elle demandoit souvent où on la menoit, & pour quelle faute ; criant, qu'elle n'y retourneroit plus, & qu'on lui pouvoit donner le fouët. Les écrivains de ce tems-là disent,

REFLEXIONS POLITIQUES.

se passé plus outre. Le pére, la mére, les fréres, & les sœurs fussent tous morts avec lui. . . . Puisque les tourmens de deux ou trois heures ne peuvent détourner ces méchars esprits d'atenter à la personne d'un Roi, peut-être que la crainte qu'un pére aura d'exposer sa femme & ses enfans, ou un fils, son pére, sa mére, ses fréres & ses sœurs, à une mort ignominieuse & cruelle, les retiendra d'exécuter de si téméraires & périlleuses entreprises. L'amour paternelle ou filiale les épouvantera plus, que toute la rigueur des tortures, à l'épreuve desquelles ont été quantité de gens, qui ne se soucioient point de leur vie. . . . Cela fut pratiqué à Rome, où les enfans de Sejanus, quoiqu'innocens, furent condannez à mourir avec leur pére ; & à Milan, où il fut ordonné, que les femmes & les enfans des meurtriers du Duc Galeas Sforce seroient mis à mort, & leurs maisons rasées, & les arbres de leurs terres portans fruit déracinez. *Dans la premiere de ses létres.*

NOTES HISTORIQUES.

h Elle étoit pourtant d'âge à devoir connoître son malheur, & à parler autrement qu'elle ne fait ici ; car il y avoit déja dix ou onze ans, qu'elle étoit accordée à Drusus, fils de Claudius.

disent, qu'avant que d'être étranglée, comme son frére, elle fut violée par le bourreau, parce qu'il étoit sans éxemple, qu'une vierge eût jamais été punie du dernier suplice; & que leurs corps furent jettez aux Gémonies, sans nul égard à leur âge. *****

Manque ici la rélation de la mort de la pauvre Apicata, qui voyant l'inhumanité avec laquelle on avoit fait mourir ses enfans, & déshonoré leurs corps, envoya à Tibére un mémoire écrit de sa main, qui découvroit les crimes de Livia, du Médecin Eudemus, & de l'eunuque Ligdus; & puis se fit mourir, pour ne pas survivre davantage aux malheurs de sa famille.

X. Au même tems, l'Asie & la Gréce furent alarmées d'un bruit, qui courut avec force, mais qui dura peu, que Drusus, fils de Germanicus, avoit paru dans les Isles Cyclades 1, & puis dans la terre ferme voisine.

 C'étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Ce n'est pas tant par cérémonie, que par raison d'Etat, que l'on a établi la coutume d'exposer à la vuë du Peuple le corps des Princes après leur mort. Comme il y a par-tout des imposteurs, & toujours quelqu'un, qui ressemble de visage, de taille, & d'âge, au Prince défunt, il importe à la sûreté du successeur, & au repos de l'Etat que tout le monde sache & voïe, que tel Prince est mort, pour obvier à toutes les fourbes, que la malice des brouillons, des mécontens, & des voisins ennemis, est capable de métre en œuvre. Le

C'étoit un jeune homme à peu près de son âge, suivi de quelques afranchis de Tibére, qui le connoissant bien ne l'accompagnoient, que pour le trahir. Ceux, qui ne savoient rien de la fourbe, accouroient pour le voir, attirez par son nom, outre la curiosité, qu'ont les Grecs pour les nouveautez & pour tout ce qui semble merveilleux. Car on débitoit & croyoit tout ensemble, qu'étant échapé de prison il alloit trouver les légions de son pére, pour se saisir de l'Egypte, ou de la Syrie 2. Déja, la Jeu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Le regne d'Henri VII. Roi d'Angleterre n'est mémorable, que par les troubles & la guerre civile, qu'y excita un Perkin, qui se disoit fils d'Edoüard IV. & comme tel prétendoit être le légitime héritier de la Couronne. En l'année 1670. un Cosaque, nommé Stenko Razin, souleva presque toute la Moscovie, & assembla une armée de deux cens mille hommes, par un bruit, qu'il fit courir, que Czarowits, fils-aîné du Grand Czar, mort le 17. Janvier de céte année-là, étoit encore vivant, & s'étoit réfugié chez lui, pour être secouru contre les Seigneurs du païs rebelles à son pére. J'ai parlé dans les notes historiques de la page 158. de deux Ermites, qui résuscitérent en leur personne Sébastien, Roi de Portugal. L'an 1600. il parut à Venise, & puis en Toscane, un troisiéme Sébastien, que le grand Duc fit arrêter pour l'envoïer en Espagne. C'est peut-être pour obvier à cet inconvénient, que les Polonois n'enterrent jamais leur Roi, qu'après avoir élû son Successeur.

2 Lorsque le Prince, qui regne, est haï, le Peuple est toujours disposé à favoriser les Princes, ou les Grans qui le veulent détrôner.

Jeunesse se joignoit à lui, & par tout où il passoit, on lui rendoit des honneurs publics ; & lui tout joyeux de ce bonheur présent, se repaissoit de force vaines espérances, lorsque la nouvelle en vint à Poppeus Sabinus, Gouverneur de la Gréce, qui se trouvoit alors occupé dans la Macédoine. Celui ci, pour prévenir les bruits, vrais, ou faux, qui couroient, traverse en diligence les golfes de Toronée & de Thermes, & l'Eubée, qui est une Isle de la mer Egée, gagne le port de Pirée & la côte de Corinthe, dont il passe le détroit, & puis arrive par une autre mer à Nicopolis, Colonie Romaine. Et ce fut là qu'il aprit que ce jeune-homme, après plusieurs interrogations s'étoit dit fils de Marcus Silanus ; & que la plûpart de ceux, qui l'avoient suivi, l'ayant abandonné, il s'étoit embarqué comme s'il eût eu dessein d'aller en Italie. C'est ce que Sabinus écrivit à Tibére,&nous n'en savons pas davantage.

XI. Sur la fin de l'année, la discorde des Consuls, qui se couvoit depuis long tems, vint à éclater, sur ce que Trion, accoutumé à plaider ; & toujours prêt à faire des ennemis, taxa obliquement Regulus, de procéder négligemment contre les complices de Sejan. Car Regulus, qui ne sortoit jamais des termes de la douceur, si l'on ne l'y contraignoit, non content de rabatre le coup, apelloit Trion en

Justice, l'accusant d'avoir été de cette conjuration. Et quoique plusieurs du Sénat les conjurassent d'étoufer une querelle, qui tourneroit à leur ruine, ils continuerent toujours de se menacer l'un l'autre, jusqu'à la fin de leur Consulat.



LES



LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE SIXIEME.

AN DE ROME. 785.

I. OUS le Consulat de Cneus Domitius *a* & de Camillus Scribonianus, Tibére ayant passé le détroit, qui est entre Surrente & Caprées, côtoyoit la Campanie, doutant, s'il entreroit dans Rome, ou feignant

NOTES HISTORIQUES.

a Le pere de l'Empereur Neron.

d'y vouloir venir, parce qu'il avoit résolu tout le contraire. Mais après être venu plusieurs fois jusqu'aux jardins, qui sont le long du Tibre, il regagna ses rochers & la solitude de son Isle, honteux de ses crimes, & des voluptez infames, où il avoit commencé à se plonger 1.

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

Il ne faut pas s'étonner, dit un grand Orateur moderne, du stile & de la formule, dont l'Eglise se sert, quand elle prie pour les Rois & les Princes souverains. Comme elle proportionne l'ardeur & les termes de ses priéres aux besoins & aux fautes ordinaires de ceux pour qui elle prie, elle demande à Dieu, qu'il prévienne les Rois d'une telle grace, qu'ils puissent éviter les monstres des vices, *vitiorum monstra devitare*, non seulement les péchez & les vices communs, mais les vices monstrueux. Car la liberté de pouvoir tout faire, la licence de tout éxécuter, les tentations si fréquentes, & si artificieuses des ministres de toutes leurs volontez, la lâcheté des flateurs, & l'impunité certaine, portent presque toujours leurs defauts jusques à la derniére ligne de la méchanceté. De sorte que si un Prince est cruel, il remplira tout de proscriptions & de suplices ; s'il est avare, ce sera un goufre ; s'il est ambitieux, il cherchera de nouveaux mondes : mais s'il est impudique, ce ne seront qu'adultéres, qu'incestes, qu'abominations, qu'infamies, que monstres. Car comme nous appellons de ce nom spécialement les productions déréglées de la nature, aussi, nous pouvons dire, que tout ce qu'il y a de monstrueux dans les autres vices, se trouve dans l'esprit d'un Roi abandonné à l'impudicité. *François Ogier dans l'Oraison funébre de Louis XIII.* qui est une des plus excellentes piéces de nôtre siécle, & digne d'être proposée pour modéle aux

Prédi-

Car il abuſoit, ainſi que les Rois *d'Orient*, des enfans de condition, qui ne lui plaiſoient pas ſeulement par la beauté du viſage & du corps, mais encore par la pudeur & la ſimplicité de leur âge, ou par leurs ancêtres, dont le ſouvenir ſervoit auſſi d'éguillon à ſa concupiſcence. Et ce fut alors, qu'on inventa pour la premiére fois les noms de *Sellarii* & de *Spintriæ b* tirez de la ſaleté du lieu, & de la

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prédicateurs, qui voudront ſe ſouvenir, que « l'O« raiſon funébre n'eſt pas moins inſtituée pour déplo« rer la miſére & la fragilité des plus grans hommes, « que pour célebrer leurs vertus; &, que, par con« ſéquent, ſe ne doit pas être un diſcours abandonné « àdes figures exceſſives, & à des hyperboles ſans fond « & ſans rive; ni un diſcours plein de déguiſemens & « d'impoſtures artificieuſes*, comme ſont la pluſpart des éloges funébres, que nous entendons prononcer tous les jours daus la Chaire de vérité. * *Ibidem.*

NOTES HISTORIQUES

b Sellariam *excogitavit ſedem arcanarum libidinum, in quam undique conquiſiti puellarum & exoletorum greges, monſtroſique concubitus repertores, quos* Spintrias *appellabat, triplici ſerie connexi, invicem inceſtarent ſe coram ipſo, ut aſpectu deficientes libidines excitaret ... Pueros primæ teneritudinis, quos piſciculos vocabat, inſtituerat, ut natanti ſibi inter femina verſarentur, ac luderent, linguamorſuque ſenſim appetentes: atque etiam infantes firmiores, necdum tamen lacte depulſos, inguini ceu papillæ admovebat.* Suétone dans ſa Vie. Tout cela eſt agréablement traduit par l'Auteur de l'Hiſtoire du M nde, *chap. 6. du Livre 3. du premier tome.* Mais cela s'entendra mieux, ſi jamais on

diversité des postures & des atouchemens. Il y avoit même des esclaves gagez pour lui chercher de petits garçons & de petites filles, & qui éxerçoient toutes sortes de violences sur les peres, les meres, ou les parens, qui les refusoient, comme sur des captifs; au lieu qu'on leur faisoit des presens, quand ils les donnoient sans résistance 2.

II. A

Reflexions Politiques.

2 Les péres & les méres, qui livrent volontairement leurs enfans, pour servir aux plaisirs infames d'un Prince plongé dans la débauche, sont plus criminels que le Prince même qui les fait enlever. Mais est-il possible, qu'il y ait des péres & des méres, qui vendent leurs filles?

Notes Historiques.

imprime le Dictionaire Miléfiaque, que Richelet a fait pour l'instruction, ou plutôt pour la corruption de ceux, qui ne savent pas les termes, que l'honnêteté civile, la pudeur, & la bienséance, ont bannis de la conversation. Richelet, dis-je, qui étant le Calepin des laquais & des garces, a bien la présomption de croire, que feu M. le Président de Perigny auroit pû accepter un homme de sa sorte, *pour le soulager* dans le glorieux emploi de l'éducation de Monseigneur. *M. Richelet*, dit-il en parlant de soi-même, *eut le bonheur de plaire à Monsieur de Perigny, néanmoins ils n'ont pas celui de partager ses soins*, parce que *Monsieur le Président Nicolai le solicita en faveur de M. Doujat Docteur en Droit, &c.* * J'admire l'insolence de ces mots, *partager ses soins*: comme si Richelet étoit de rang & de mérite à avoir pû jamais être le colégue de Monsieur de Perigny! Comme si deux hommes infiniment inégaux en naissance, en fortune, en probité, en politesse, & en suffisance, eussent pû sympatiser ensemble, ainsi que Séneque & Burrhus, & contribuer, également à l'instruction de Monseigneur!

(* *Page*

II. A Rome, le commencement de l'année se passa à rendre divers arrêts contre la mémoire & les statuës de la jeune Livia, comme si l'on eut découvert tout récemment ses crimes, ou qu'elle n'eût pas été punie, il y avoit déja longtems. Les Scipions proposérent aussi de transporter les biens de Sejan du Tresor public au Fisc *c*; & les Silanus & les Cassius apuïerent cet avis à peu près en mêmes termes, & tous avec autant de chaleur & de contention que s'il y fut allé de l'intérêt de la République. Mais Togonius Gallus se rendit ridicule, en voulant se signaler parmi des personnes de si haute naissance; car il conjuroit le Prince de choisir un nombre de Senateurs, dont vint-tirez au sort marchassent en armes à ses côtez pour le défendre, toutes les fois qu'il entreroit au Sénat 1: tant il avoit crû sincére une lettre,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ne faut point se mêler de flater les Princes, qui ont l'esprit délicat, si l'on ne sait assaisonner la flaterie à leur

---

NOTES HISTORIQUES.

(* *Page* 156. *d'un fatras intitulé, Les plus belles lettres des meilleurs Auteurs François, avec des notes.*) *Et page* 212. il en fait une, qui conclut contre la perruque de son portrait, quand il dit, que Clodion le Chevelu ordonna, qu'il n'y auroit que les gens libres, qui porteroient de longs cheveux.

c Le Fisc étoit le Tresor particulier du Prince.

lettre, par laquelle Tibére demandoit, qu'un des Consuls vint l'escorter, afin qu'il pût revenir de Caprées à Rome, sans danger. Comme ce Prince avoit coutume de mêler le plaisant avec le sérieux 2, il ajoûta au remerciment qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

a leûr goût; car au-lieu de leur plaire, on devient méprisable. L'Empereur Sigismond donna un souflet à un Courtisan, qui le flatoit, & le flateur se plaignant de cet afront, il le païa de céte réponse: C'est parce que tu me déshonores en me louant mal-à-propos.

2 Ce n'est pas un defaut dans un Prince, de mêler quelquefois un peu de plaisanterie dans ses entretiens, quand il le sait faire à propos, & avec dignité. La réponse, que l'Empereur Frederic III fit à un Seigneur de la Brosse, Ambadeur de Louïs XI. qui lui proposoit de se saisir detoutes les Seigneuries, que le Duc de Bourgogne tenoit de l'Empire, pendant que Louïs prendroit celles, qu'il tenoit de la Couronne de France, est de céte nature. L'Emperur lui conta la fable d'un ours, de la peau duquel trois bons biberons devoient païer un tavernier, à qui ils devoient. L'ours en mit deux en fuite,&prenant le troisiéme,aprocha le museau fort près de l'oreille,&le laissa sans lui avoir fait grand mal,parce qu'il eût l'adresse de faire le mort. Après quoi un des trois lui demandant ce que l'ours lui avoit dit en conseil: Il m'a dit, répondit-il, que je ne marchandasse jamais la peau de l'ours, que la bête ne fût morte. Et avec céte fable, dit Commines, l'Empereur païa notre Roi, sans faire autre réponse à son homme. Louïs XI. mêloit souvent la plaisanterie avec le sérieux de la Majesté. Fregose & Grimaldi, Ambassadeurs de Gennes l'étant venu prier d'accepter la Souveraineté de leur République, il leur fit préter le serment de fidélité, & leur dit: *Maintenant que vous êtes à moi,*

qu'il fit au Sénat de leur bonne volonté, cette
» réponse à Togonius : Mais comment faire ?
» prendrois je toujours les mêmes, ou tantôt
» les uns & tantôt les autres ? choisirois-je les
» jeunes, ou ceux, qui ont passé par les char-
» ges; ceux, qui menent une vie privée, ou ceux,
» qui sont en magistrature; Il feroit beau voir
» des Sénateurs avec l'épée au côté 3 à l'entrée
» du Sénat. Croïez moi, la vie ne m'est pas si
» chére, que je la veuille conserver les armes
» à la main. Au reste, il ne demanda point,
que l'avis de Togonius fut suprimé, content
de l'avoir raillé modestement 4.

III.

REFLEXIONS POLITIQUES.

je vous donne de tout mon cœur à tous les diables, comme des traîtres que vous êtes, qui avez manqué de foi à tous vos Maîtres.

3 Il ne sied point aux gens de robe & de judicature de porter l'épée, non plus qu'aux gens de guerre de porter la robe. Il feroit fort à souhaiter, que les premiers fissent à leur robe le même honneur que les autres font à leur épée, c'est-à-dire, de ne la quiter jamais.

4 La raillerie piquante est une des choses, que les Princes doivent éviter davantage. Le respect, qu'on a pour eux, les met bien à couvert de la repartie, mais non pas du ressentiment. Les coups-d'épée dit un grand Ministre, se guérissent aisément; mais il n'en est pas de même de ceux de la langue, particuliérement de celle des Rois, dont l'autorité rend les coups presque sans remede, s'ils ne vient d'eux mêmes. Tel ne se soucieroit pas d'être percé à jour par les armes des ennemis,
qui

III. Mais il s'emporta violemment contre Junius Gallio *d*, qui avoit proposé d'accorder aux soldats prétoriens, qui auroient achevé leur tems de service, le privilége d'avoir séance dans les quatorze degrez de l'Amphithéatre, lui demandant, comme s'il eut été présent, quelle

Reflexions Politiques.

qui ne peut soufrir une égratignure de la main de son Prince. *Chap. 6. de la premiere partie du Testament Politique.* Ainsi, M. Bayle a très-judicieusement remarqué, qu'il faut ne pas connoître l'humeur du Roi Très-Chretien, pour croire, qu'il ait jamais dit à ce Gouverneur de place, qui marchant fort prés de sa personne, lui donna du bout de son épée dans les jambes : *Votre épée n'a jamais fait de mal qu'à moi.* Car il n'y a point d'aparence, dit-il, qu'un Prince, naturellement bon & généreux, ait voulu prononcer une parole, qui eût été plus foudroyante pour un Gentilhomme, qu'un arrêt de mort rendu par un Parlement : au-lieu qu'il est très-vraisemblable, que les ennemis de ce Gouverneur ont attribué ce bon mot au Roi, afin que la raillerie perçât davantage. *République des lettres, mois de Mars de 1684. p. 47.* La raillerie, que Louïs XI. fit à la Duchesse de Savoie, sa sœur, en l'apellant, Madame de Bourgogne, à cause de l'étroite liaison d'amitié qu'elle avoit eûe avec le Duc Charles, étoit dans toutes les régles de la bienséance, parce que ce n'étoit qu'un mot dit en passant, & que ce mot de Bourgogne, lui marquant toute la cause de leur mésintelligence, lui témoignoit aussi, que leur réconciliation étoit sincére & sans aucun reste de levain.

Notes Historiques.

d Il étoit frere de Senéque.

quelle liaison il avoit avec les soldats, qui ne recevant l'ordre, que du Prince, ne devoient aussi tenir que de lui leur récompense 1 ? S'il pensoit avoir trouvé quelque chose, qui fût échapé à la prévoyance d'Auguste ; Ne seroit-ce point, qu'un satellite de Sejan voulût corrompre la discipline militaire, & porter des esprits simples à la sédition, sous couleur de leur faire obtenir un nouveau rang d'honneur *e*.

Voilà

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes veulent être reconnus, non seulement pour les premiers, mais encore pour les uniques auteurs de toutes les graces. Ils ne veulent point de reconnoissance partagée entr'eux & leur Sujet. Le Commines Espagnol raporte, que Don Diego de Yepés, Evêque de Tarazona, lui avoit raconté, qu'un jour Filippe II. dont il étoit alors Confesseur, raïa l'expédition d'un Evêché, qu'il avoit déja donné, sur ce qu'il aprit que celui qui en étoit pourvû avoit un intercesseur à la Cour, auquel il s'étoit adressé pour l'obtenir. *Chap. 157. létre* M. Plus un Prince est habile, plus il est délicat

NOTES HISTORIQUES

e *An potiùs*, dit Tacite, *discordiam & seditionem à satellite Sejani quæsitam, qua rudes animos, nomine honoris, ad corrumpendum militiæ morem propelleret ?* ce que d'Ablancourt traduit ainsi : Ou si ce n'étoit point plutôt l'artifice d'un Ministre de Sejanus ; qui sous un prétexte spécieux cherchoit à corrompre la discipline ? *Nomine honoris*, qui se raporte directement à *jus in quatuordecim ordinibus sedendi*, est très mal rendu par les mots de prétexte spécieux. *Discordiam & seditionem quæsitam*, &, *rudes animos*, sont omis, comme si tout cela ne signifioit rien.

Voilà ce que valut à Gallion sa flaterie préméditée, qui, *outre cela*, le fit chasser du Sénat, & puis de l'Italie. Et comme il avoit choisi pour

licat sur cette matiére. Sixte V. en donna d'abord une belle marque aux Cardinaux de Medicis, d'Este & Aléxandrin, qui lui venoient presenter Donna Camilla, sa sœur, qu'ils avoient fait habiller en Princesse. Nous n'avons, leur dit-il, qu'une seule sœur, qui est une villageoise, & celle, que vous nous presentez, est une Princesse Romaine, nous ne pouvons donc la reconnoître pour nôtre sœur, & passant dans une autre chambre, il les renvoya tout quatre tous confus: au-lieu que le lendemain Camilla étant revenuë à son audience habillée en paisanne, il l'embrassa tendrement, & lui dit: C'est à cette heure, que nous vous reconnoissons pour nôtre véritable sœur, & que nous voulons vous faire Princesse Romaine, sans que nul autre s'en mêle. *Léti livre 5. de la premiere partie de la Vie de ce Pape.* M. le Cardinal de Richelieu éxaminant, s'il est de l'intérêt du Roi & de l'Etat de suprimer la vénalité & l'hérédité des offices, pour les donner gratuitement, conclut contre cette supression, à cause qu'elle donneroit moyen aux Favoris & aux Grands de se faire des créatures aux dépens du Prince. » Bien que, dit il, » la supression de la vénalité & de l'hérédité des offi» ces soit conforme à la Raison, & à toutes les con» stitutions du Droit, si est-ce néanmoins, que » les abus inévitables, qui se commettroient en la dis» tribution des charges, si elle dépendoit de la simple » volonté des Rois, rendent la façon, par laquelle » on y pourvoit maintenant, plus tolérable que celle, » dont on s'est servi par le passé. Car il est impossible » de ne pas reconnoître, qu'en tel cas les artifices de » la Cour pourroient plus que la Raison, & la faveur » plus

pour le lieu de son éxil l'agréable isle de Lesbos, & que l'on disoit, qu'il y passeroit commodément la vie, il fut ramené à Rome, & mis sous la garde des Magistrats *f*. Dans la même lettre, Tibére sacrifia Sextius Paconianus, qui avoit été Préteur, homme remuant, dangereux, qui furetoit par tout, pour aprendre le secret des familles, & que Sejan avoit choisi, pour machiner la perte de Caligula. Sitôt que cela fut découvert, la haine qu'on lui portoit de longue main, éclata tout à coup, & le Sénat, tout joïeux, alloit le condanner à la mort, s'il n'eût déclaré qu'il vouloit accuser quelqu'un.

IV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

» plus que le mérite. Rien ne donna tant de moïen au
» Duc de Guise de se rendre puissant dans la Ligue con-
» tre le Roi Henri III. que le grand nombre d'Oficiers,
» que son crédit avoit introduits dans les principales
» charges du Roïaume. Et j'ai apris du Duc de Sully,
» que céte considération fut le plus puissant motif, qui
» porta le feu Roi à l'etablissement du droit annuel;
» en quoi ce grand Prince n'eut pas tant d'égard au re-
» venu, qu'il en pouvoit tirer, qu'au moïen de se ga-
» rantir de pareils inconvéniens, Si bien qu'en céte
» ocasion il préféra la Raison-d'Etat au Fisc, qui
» d'ordinaire pouvoit beaucoup sur lui. *Section 1. du*
» *chap 4. de la 1. partie de son Testam. Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

f De même que l'on donne ici certaines gens à la garde d'un huissier.

IV. Après qu'il eut nommé Latinius Latiaris, l'accusé & l'accusateur, également haïs, fournirent un spectacle très agréable. Latiaris avoit été, comme j'ai dit, le principal auteur de la trahison faite à Titius Sabinus, & en fut alors le premier puni. Pendant que cela se passoit, Haterius Agrippa prit à partie les Consuls de l'année précédente, leur demandant, pourquoi ils gardoient le silence après s'être accusez réciproquement, & disant, qu'il faloit, qu'ils se sentissent tous deux coupables, puisqu'ils s'étoient réconciliez ensemble; mais que le Sénat ne devoit pas taire ce qu'il avoit ouï. Regulus répondit, que rien ne pressoit, & qu'il poursuivroit son accusation, lorsque le Prince seroit de retour: & Trion dit, qu'il y avoit toujours de l'émulation entre des colégues, & que ce que Regulus & lui pouvoient avoir dit l'un contre l'autre dans une querelle, méritoit d'être oublié 1. Et comme Agrippa insistoit encore, Sanquinus Maximus, l'un des Consulaires, conjura le Sénat de ne point augmenter le chagrin du Prince, par des raports afectez, qui ne serviroient qu'à l'aigrir; au lieu qu'il étoit sufisant de lui même pour ordonner les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Dans la chaleur d'une querelle, il se dit de part & d'autre bien des choses, que l'on voudroit pour beaucoup n'avoir pas dites, quand le premier feu de la colére est passé.

les remédes convenables : ce qui ſauva Regulus, & retarda la ruïne de Trion. Mais Haterius devint encore plus odieux, lui, qui tout uſé de débauche, & garanti de la cruauté du Prince par ſa fainéantiſe, ne ſongeoit parmi la crupule & les femmes, qu'à perdre les perſonnes illuſtres.

V Aprés cela, Cotta Meſſalinus, qui ouvroit tous les plus cruels avis, &, comme tel, étoit haï de longue-main, fut accuſé, à la premiére occaſion qui s'en preſenta, d'avoir taxé Caligula d'inceſte *g*, & de proſtitution *h*; d'avoir apellé un repas, qui ſe feſoit pour célébrer

---

NOTES HISTORIQUES.

g Suetone dit, que Caligula coucha avec ſes trois ſœurs, & que ſans ſe ſoucier de ſon propre honneur, non plus que de celui des autres, il ſe proſtituoit à ceux même, qui ſe proſtituoient à lui. *Pudicitiæ neque ſuæ, neque alienæ pepercit M. Lepidum, Mnſtrem pantomimum, quoſdam obſides dilexiſſe fertur, commercio mutui ſtupri. Super ſororum inceſta, &c.* Dans ſa Vie.

h J'ajoûte ce mot, car outre qu'il quadre parfaitement au paſſage de Suetone, que je viens de raporter, il y a des manuſcrits anciens, qui portent, *Caiam Cæſarum*, ſelon la rémarque de M. Ryck. *Solebant*, dit-il, *viros molles, imprimis pathicos & muliebria paſſos, ſcommate hoc excipere. In Animad. verſ. ad librum 6. Annal.* C'eſt ainſi que le Conſul Bibulus apelloit Jules Ceſar ſon colegue la Reine de Bithynie, parce qu'il s'étoit abandonné à Nicomede, Roi de cette Province; & qu'un Orateur lui reprocha un jour d'avoir été la femme de tous les maris, & le mari de toutes les femmes. *Miſſa facio*, dit Suétone dans ſa Vie, *edicta Bibuli, quibus proſcripſit collegam ſuum, Bithynicam Reginam. .... Curio pater quadam eum oratione, omnium mulierum virum, & omnium virorum mulierem appellat.*

brer le jour de la naissance de l'Impératrice, & dont il étoit avec les Prêtres, le souper de la neuvaine *i*; enfin, d'avoir dit sur le sujet d'un procès qu'il avoit contre M. Lepidus & Lucius Arruntius, dont le crédit étoit grand: Ils auront pour eux le Sénat, & moi j'aurai mon petit Tibére. Mais voyant, que les plus grands de Rome étoient prêts de servir de témoins contre lui, il en apella à l'Empereur, qui peu de tems après écrivit au Sénat en sa faveur. Car remontant au commencement de leur amitié, & marquant tous les bons services, que Cotta lui avoit rendus *k*, il conclut, qu'on

---

NOTES HISTORIQUES.

i C'étoit un festin de funérailles, que les héritiers du mort étoient obligez de donner à ses parens & à ses amis, au bout des neuf jours accomplis. Ce repas s'appelloit *silicernium*, peut-être à cause que les conviez y gardoient le silence en signe de douleur; ou pour montrer, qu'ils ne songeoient plus qu'à suivre leur parent, ou leur ami. Car à la fin du repas ils se disoient adieu les uns aux autres, comme des gens, qui ne se reverroient plus. *Silicernium confecimus*, dit Nonius, *quo pransi discedentes dicimus alius alii, vale*. D'autres disent, que ce festin s'apelloit *silicernium*, parce qu'on n'y convioit que les vieillards, *quia senes capulo proximi silices cernunt & sepulcra. Junius in Onomastico.*

k Il y a dans la vie de Charle quint une action presque semblable faite en faveur de Ferrand de Gonzague. C'est que dans la démission générale de ses Etats il ne se reserva rien de toute sa puissance, que la connoissance des accusations intentées contre ce Seigneur, qui avoit été un de ses principaux Genéraux, ne voulant pas, que ses fautes & ses malversations fussent examinees que par un Juge, qui fût pleinement informé des grands services qu'il avoit rendus. *Epitome de sa Vie de Dom Juan Antonio de Vera.*

qu'on ne devoit point lui faire un crime de quelques paroles interpretées de travers, ni des contes plaisans, que l'on a coûtume de faire à table *1*.

VI. Le commencement de cette lettre parut singuliere, à cause de ces termes : » Que vous » écrirai je, Messieurs, ou comment vous » écrirai je, ou plutôt que dois je me passer » de vous écrire en ce tems ? Que les Dieux » & les Déesses me fassent périr encore plus » cruel-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les heures du repas, dit Antoine Perez, sont dédiées aux plaisanteries & aux impertinences. *Dans les aforismes de ses secondes létres.* Ce que M. de Montresor dit du Maréchal de Gramont est assez singulier. Le Comte de Guiche, dit-il, fit une action, qui le mit en plus grande considération auprès du Cardinal de Richelieu, au lieu qu'elle le devoit perdre. Un soir que Monsieur soupoit avec dix ou douze personnes, ce Comte s'enivra à tel excès, qu'il lui dit en pleine table, qu'on lui avoit proposé d'être Premier Gentilhomme de sa chambre, mais qu'il ne l'avoit point accepté, parce qu'il ne vouloit point jouër le personnage d'un traître, comme fesoient d'autres domestiques, qu'il nomma ; ajoûtant, qu'il étoit homme de qualité, & qu'il vouloit agir par les bonnes voies : qu'au reste ce n'étoit pas qu'il ne fût serviteur du Cardinal contre lui & toute la famille roïale Ces dernieres paroles plûrent au Cardinal, qui l'en aima davantage, quoiqu'elles fussent dites tres-mal à propos. *Dans ses Memoires.* Exemple, qui montre, qu'il y a des téméritez plus heureuses que toute la prudence humaine.

- - - Plus fati valet hora benigni ;
Quàm si te Veneris commendet epistola Marti.

» cruellement, que je me ſens périr tous les jours, ſi j'en ſai rien *l* » Tant il eſt vrai, que ſes crimes étoient devenus ſes boureaux. Et ce n'eſt pas à tort, que le plus ſage des Anciens a dit, que ſi l'on pouvoit entrer au fond de l'ame des Tyrans, on y verroit des bleſſûres *incurables*; car leur eſprit eſt déchiré par le cruel reproche de leurs cruautez, de leurs débauches, & de leurs injuſtes deſirs, comme les corps le ſont par la torture 1. Tibére avoit beau

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les pauvres gens, qui travaillent & labourent, pour ſe nourrir eux & leurs enfans, & qui païent la taille & les ſubſides à leurs Seigneurs, devroient vivre en en grande déſolation, ſi les grans Princes & Seigneurs n'avoient que plaiſirs en ce monde: & eux travail & miſére: mais cela va bien autrement, car ſi je me voulois métre à écrire les paſſions, que j'ai vû porter aux Grans depuis trente ans ſeulement, j'en férois un gros livre. Ceux, qui ne les pratiquoient point de ſi près comme moi, les croïoient fort heureux, mais je leur ai vû ſouvent des déplaiſirs, & la pluſpart étoient fondez en ſoupçons & raports, qui eſt une maladie cachée, qui regne aux maiſons des Princes, dont grand mal advient, tant à leurs perſonnes, qu'à leurs Sujets. *Chapitre 12. du Livre 8. des Memoires de Commines.* S'il eſt

NOTES HISTORIQUES.

l Suétone raporte toutes les mêmes paroles, & dit, qu'il écrivit cette lettre, prévoyant de loin, combien ſa mémoire ſeroit odieuſe, & traitée avec infamie. *Exiſtimant quidam multò antè; quanta ſe quandoque acerbitas & infamia maneret, proſpexiſſe. In Tiberio.*

beau chercher le repos, ſa fortune & la ſolitude ne l'éxemtoient point de la néceſſité d'avoüer les peines d'eſprit qui le rongeoient.

VII. Le Sénat aïant eu alors la permiſſion d'ordonner ce qu'il lui plairoit contre le Sénateur Cecilianus, qui avoit dit pluſieurs choſes contre Cotta, le condamna aux mêmes peines, qu'il avoit décernées contre Aruſeïus & Sanquiſinius accuſateurs de L. Arruntius 1: honneur le plus grand, qui fut jamais arrivé à Cotta, d'être égalé par ce jugement à un ſi grand homme de bien qu'Arruntius; lui, qui véritablement étoit très noble, mais infame par ſes crimes, & mépriſable par la pauvreté, ou ſon luxe l'avoit réduit 2. Enſuite, on vint à Quintus

REFLEXIONS POLITIQUES.

eſt vrai, comme le dit Antoine Perez, qu'un deſir, qui n'eſt pas acompli, trouble & mortifie plus les Princes, que mille ofenſes, il n'y en a guére, qui puiſſent dormir en repos, car leur ambition leur fait deſirer beaucoup de choſes, qui ſont au deſſus de leurs forces & de leur induſtrie.

1 Les juges, qui puniſſent les ofenſes faites à un ſcélérat public, auſſi ſévérement que celles qu'on a faites à un homme, dont la réputation eſt ſans tache, & la probité univerſellement reconnuë ſe deshonorent plus eux-mêmes, qu'ils n'honorent celui dont ils vangent les injures.

2 Celui-là eſt doublement infame, qui après être devenu pauvre par ſes débauches, cherche à retablir ſa fortune par des crimes. Le luxe eſt une maladie, dont on ne guérit jamais, la pauvreté en ôte les moïens, mais

Quintus Serveüs & à Minutius Thermus ; le premier avoit été Préteur, & avoit autrefois suivi Germanicus *en Orient* ; l'autre, issu de Chevaliers Romains, s'étoit comporté toûjours modestement, bien qu'il fut en crédit auprès de Sejan 3 ; ce qui leur atiroit encore plus de compassion 4. Mais Tibére assûrant, que c'étoient les plus coupables de tous, commanda à C. Cestius le pére, de dire au Sénat ce qu'il lui avoit écrit sur leur sujet ; de sorte que Cestius entreprit l'accusation. Témoignage de la misére de ces tems là, où les principaux du Sénat

REFLEXIONS POLITIQUES.

mais elle n'en éteint pas la passion : D'ordinaire, il n'y a point de plus grans scélérats, que ces Courtisans, qui étant accoutumez à mener une vie voluptueuse, & n'aïant plus de quoi la continuer, n'ont plus d'autre ressource que la complaisance. Et c'est pour cela, que le Maréchal d'Ancre, le Sejan de la France, ne vouloit que de ces gens-là à son service.

3 Lorsqu'un Favori, ou un Premier Ministre, tombe en disgrace, le Prince ne se donne point la peine d'examiner, si ses amis sont innocens ; il regarde comme ses ennemis, ou du moins comme autant de malcontents, ceux qui étoient atachez à la fortune du favori disgracié. Il arrive même quelquefois, que celui de ces amis, qui a été le plus modéré, est le plus suspect au Prince, d'autant que le Prince le croit moins capable de renoncer à l'amitié du Sujet qu'il abandonne.

4 Un Sujet, que le Prince fait mourir injustement, se doit tenir pour bien vangé, lorsque sa mort est acompagnée des regrets & des pleurs de tout un peuple, qui publie son innocence.

Sénat fesoient toutes les bassesses des délateurs, quelques-uns publiquement ; & plusieurs en secret. Vous n'auriez pû discerner les parens d'avec les étrangers, les amis d'avec les inconnus, ni les faits nouveaux, d'avec ceux dont le longtems avoit éfacé le souvenir. De quelque chose que vous eussiez parlé, soit dans les places, ou dans les festins, on vous en fesoit des crimes ; chacun se hâtoit de prévenir son compagnon en l'accusant, ou pour se sauver soi même ; ou parce qu'on devenoit lâche comme par contagion. C'est ainsi que Minutius & Serveüs, après leur condannation, dénoncérent Julius Africanus, natif de Saintes ville des Gaules, & Seïus Quadratus, dont je n'ai point trouvé l'origine. Je sai, que plusieurs Historiens ont omis une partie de ces accusations, de peur d'ennuïer les lecteurs par l'abondance d'une matiere, qui ne leur a donné que de la peine & du chagrin; mais il m'est tombé entre les mains beaucoup de choses, qui méritent d'être suës, quoique les autres ne les aïent point écrites.

VIII. Car dans un tems, que tout le monde désavouoit l'amitié de Sejan 1, un Chevalier

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La cause pourquoi la plupart des favoris sont abandonnez de leurs créatures, dès qu'ils tombent en disgrace,

lier Romain, nommé Marcus Terentius, qui en étoit recherché comme d'un crime, osa bien parler de la sorte dans le Sénat : » Il se» roit peut-être plus expédient pour mon sa» lut de nier mon crime, que de l'avoüer, » mais quelle qu'en puisse être l'issuë, je dé» déclare, que j'ai été ami de Sejan 2, après » avoir fort desiré de l'être; & que je me suis » réjoui de son amitié après l'avoir aquise. Je » l'avois vu exercer avec son pere la charge de » Capitaine des Gardes, & gouverner ensui» te la Ville & la Milice tout ensemble *m*.

» Ses

REFLEXIONS POLITIQUES.

grace, c'est que, durant leur faveur, ils éxigent tant de soumission, tant de complaisance, & tant de sujétion, que ceux, qui leur doivent leur fortune, ne s'en tiennent presque point obligez. De sorte que la puissance du favori venant à cesser, l'ingratitude succéde à la dépendance, & chacun lui dit, *nous sommes quites.*

2 Les Princes, qui se connoissent en mérite & en générosité, font toujours état des gens de cœur, qui préferent leur devoir à leur intérêt, & l'aveu de la vérité à une lâche complaisance. *Voi la reflexion premiere du chapitre suivant.*

NOTES HISTORIQUES.

m Le texte porte : *Videram collegam patris regendis prætoriis cohortibus, mox urbis & militiæ munia simul obeuntem.* Je l'avois vû, dit d'Ablancourt, Chef des cohortes Prétoriennes avec son pére, Strabon, & depuis encore son colégue dans les fonctions de la paix & de la guerre : raportant le mot, *simul*, au pére & au fils, au lieu qu'il se raporte à la ville & à la mili-

ce;

» Ses parens & ses amis étoient élevez aux
» honneurs 3, & l'on n'avoit part aux bon-
» nes graces de l'Empereur qu'autant qu'on
» étoit aimé de Sejan : au contraire, ceux qu'il
» haïssoit, vivoient toujours dans la crainte
» & dans la misére 4. Je ne prendrai person-

 » ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les favoris font bien d'avancer le plus qu'ils peuvent de leurs parens, car il n'y a que céte sorte d'amis, surqui ils puissent faire fonds dans un revers de fortune. D'ordinaire, tout le reste leur est infidéle. Le lien du sang, disoit Titus à son pére, est indissoluble ; mille gens se sentent de la prospérité des Princes & des Grans, mais il n'y a que leurs parens, qui s'afligent de leur malheur. *Tac. Hist. 4.*

4 C'est ici que quadre bien, dit le Commines Espagnol, le mot, ou plutôt la pédanterie de ce Mondoñedo, qui dit, qu'en Espagne les favoris sont appellez *privados*, parce qu'ils privent tous les autres serviteurs & courtisans du Prince de la part, qu'ils devroient avoir à ses bonnes-graces & à ses bienfaits *A la fin du chapitre* 178. Et c'est pour cela, que le Duc d'Espernon s'étant mêlé de dire au Moine Poncet, qu'un Prédicateur devoit prêcher pour édifier, & non pas pour faire rire ; celui-ci lui répondit, qu'il n'avoit jamais fait rire tant de gens en toute sa vie, que le Duc en avoit fait pleurer depuis sa faveur. *Journal du Regne d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

ce : Tacite voulant dire, que Sejan avoit la direction de toutes les affaires civiles & militaires, & marquer aussi, que le fils surpassa de beaucoup son pére, dont l'autorité fut assez medio-cre, ainsi qu'il le dit expressement. *Annal. 4. Vim præfecturæ modicam antea intendit.*

» ne pour éxemple, mais seulement je défen-
» drai, au péril de ma vie, tous ceux, qui
» n'ont point trempé, non plus que moi,
» dans sa derniere entreprise. Ce n'étoit point
» Sejan de Vulsines, que nous honorions,
» mais un membre de la Maison des Claudes
» & des Jules, dans l'aliance desquels il étoit
» entré; c'étoit ton gendre *, ton colégue au
» Consulat, & celui qui fesoit tes fonctions
» dans l'Empire. Ce n'est point à nous d'éxa-
» miner quel est celui, que tu éleves au des-
» sus des autres, ni quelle en est la cause. Les
» Dieux t'ont fait l'arbître souverain de nô-
» tre fortune 5, & il ne nous reste que la
» gloire de l'obéïssance. Nous voïons bien ce
» qui est devant nos yeux; nous voïons à qui
» tu donne les richesses, & les honneurs;
» nous savons qui sont ceux, qui nous peu-
» vent

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les Princes ont la plénitude de la puissance, on n'en doute point; mais quelquefois ils n'ont pas la plénitude de la justice. La diférence qu'il y a entre les bons & les mauvais, est que ceux-ci font tout ce qu'ils ont pouvoir de faire, sans considérer s'ils le doivent; & que les autres font tout ce qu'ils doivent, & non pas tout ce qu'ils peuvent. Mais quoi qu'ils fassent, ils n'en doivent rendre compte qu'à Dieu.

NOTES HISTORIQUES.

* Voïez la seconde note historique du chap. 6. du livre 5.

» vent faire beaucoup de bien, ou de mal 6 :
» tout cela se recontroit en Sejanus. Mais il
» ne nous est pas permis d'aprofondir les sen-
» timens cachez du Prince, ni ce qu'il ma-
» chine dans sa tête 7 ; *& quand on le vou-*

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Témoignage, que c'est la faveur, & non pas le favori, qu'on adore. C'est pour cela, que le Cardinal Mazarin ne se tenoit nullement obligé des honneurs, que lui rendoient ceux, qui l'avoient négligé durant le regne de la Fronde. Dans une de ses létres il se moque agréablement des civilitez tardives du Parlement de Guienne. Messieurs du Parlement de Bourdeaux, dit-il, m'ont fait une députation, que je recontrerai demain à Libourne, quoiqu'ils n'ent aïent jamais usé ainsi. Je les eusse bien dispensez de ce compliment. Ne croiez pas, que céte civilité extraordinaire m'éleve beaucoup, puisque la maniére malhonête, dont ils en userent l'autrefois avec moi à Bourdeaux, en ne me visitant point, ne me fit pas grand tort. Ce sont des gens de bonne conscience, qui veulent faire leur salut en me rendant à présent avec les interêts ce qu'ils m'ôterent alors avec injustice.

7 Aux projets & aux menées des Rois, dit Antoine Perez, les Rois seuls y voient clair. *Dans ses aforismes.* Les motifs, qui font agir les Princes, sont couverts de mille fausses aparences, qui en dérobent la connoissance à ceux même, qui les aprochent de plus près. On ne voit très souvent, que les prétextes qu'ils prennent. Leurs desseins sont comme ces eaux jalissantes, qui ont leur source d'autant plus profonde & plus cachée, qu'elles paroissent davantage aux yeux en s'élevant en l'air.

» *droit*, on n'y réüffiroit jamais *o*. Ne vous » réglez pas, Meffieurs, fur le dernier jour » de Sejan, confidérez les feize années de fa » faveur; nous refpections jufqu'à Satrius & » à Pomponius *fes domeftiques*; nous tenions » à honneur d'être connus de fes afranchis & » de fes portiers 8. Quoi, me direz vous » cette défenfe comprendra donc tous les amis » de Sejan, fans exception? Non, Meffieurs; » il

REFLEXIONS POLITIQUES.

8 A la Cour, on ne confidére point quels font les hommes, à qui l'on a afaire, mais quel eft leur pouvoir immediat, ou leur crédit auprès du Prince, ou de fes Miniftres. C'eft pour cela qu' Antoine Perez dit dans une de fes fecondes létres, que la meilleure létre de recommandation eft d'ocuper une place, où les autres aïent befoin de vous. Mezeray dit, que le Cardinal Chancelier de Birague confidéroit plus un valet de faveur que toutes les loix du Roïaume. Ce Chancelier trouveroit aujourd'hui bien des Magiftrats du même Caractére.

NOTES HISTORIQUES.

o L'Auteur dit, *abditos principis fenfus, & fi quid occultius parat, exquirere inlicitum, anceps nec ideo adfequare.* Il ne nous eft pas permis, dit d'Ablancourt, de pénétrer plus avant, ni de lever le voile, qui nous cache les miftéres du Souverain. Il ne rend point; *fi quid occultius parat*, & encore moins, *nec ideo adfequare.* Car tout ce qu'il n'entendoit point, il le paffoit comme fuperflu. Giorgio Dati & Manuel Sueyro ont très bien traduit ces derniers mots latins. *E dubbiofo ancora farebbe*, dit l'Italien, *à ritrarne la pura intention à chi pure di faperlo facesfe forza.* *No es licito*, dit l'Efpagnol, *ni feguro efcudriñarlo, y aunque fe procure, no por effe fe alcançarà.*

» il y faut mettre une distinction raisonable.
» Punissez les entreprises faites contre le salut
» de l'Empire, & contre la vie de l'Empereur :
» mais quant au crime qu'on nous fait d'avoir
» aimé Sejan, ou tu es coupable comme nous,
» Tibére, ou nous som-
» mes innocens comme toi.

Ou, la même raison, qui te justifie, Tibére, nous doit faire absoudre.

IX. La généreuse liberté de ce discours 1, T [illegible] & le

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoique les méchans Princes ne craignent & ne haïssent rien davantage que la liberté de parler, ils ne laissent pas de l'estimer, & même de l'aimer quand elle est acompagnée de franchise & de générosité. Commines dit, que Louïs XI. fut si content des réponses, que lui fit Messire Jaques de S. Pol sur le sujet du Connétable son frere, que peu de tems après il le délivra de prison, lui donna une Compagnie de gendarmes, & se servit de lui jusqu'à sa mort. Et ses réponses, ajoûte-t-il, en furent cause. *Chapitre 4. du Livre 4.* Cerbon da Castello, ancien serviteur & domestique des Seigneurs Pagolo Vitelli & Vitellozo, étant interrogé sur une létre qu'il leur avoit écrite en ces termes: Vous aïant élevez comme mes propres enfans, j'ai toujours eû pour vous la tendresse d'un pére. C'est-pourquoi je vous prie de ne vous embarquer dans aucune entreprise, qui puisse ternir la reputation de vôtre Maison; ou du moins de m'en avertir à tems, afin que je puisse me retirer en lieu de sûreté : il répondit courageusement, que comme il n'auroit jamais révélé ce qu'il savoit des desseins de deux amis, qui avoient pris confiance en lui, aussi n'auroit-il jamais consenti ni participé à l'exécution de leurs mauvais desseins contre la République de Florence. Et céte déclaration ingénue

& le plaisir de voir un homme, qui osât dire ce que tous les autres pensoient, firent tant d'impression sur les esprits, que ses accusateurs, tant pour cela, que pour les crimes, qu'ils avoient commis auparavant, furent punis de bannissement, ou de mort. Il vint ensuite des lettres de Tibére, contre Sextus Vestilius, Prétorien, qu'il avoit admis au nombre de ses amis, comme un homme, que son frere Drusus avoit fort aimé. La cause de sa disgrace étoit, qu'il avoit fait quelque satire contre les amours de Caligula 2, ou du moins on prit ce prétexte, pour lui interdire la table du Prince; ce qui le fit résoudre à mourir. Mais après s'être coupé les veines d'une main tremblante de vieillesse, il se les fit bander, dans l'espé-

rance

REFLEXIONS POLITIQUES.

génue, dit le Nardi, fut cause, qu'on lui sauva la vie, quoiqu'il fut criminel, pour n'avoir pas révélé les menées & les trahisons du Genéral Pagolo, qui fut décapité. *Liv. 3. de son Hist. de Florence.*

2 C'est toujours un dangereux métier, que celui de faire des satires; car on est aussi haï de ceux même qui prennent plaisir à les lire, que de ceux qui y sont ofensez. Mais lorsque les satires, qui sont faites contre un Grand, lui reprochent des vices, dont le Prince même est taché, les auteurs courent grand risque d'être punis par le Prince, qui a lieu de soupçonner, que c'est lui qu'on ataque sous le nom d'un autre, selon cet avertissement du Poëte.

- - - - - Mutato nomine de te
Fabula narratur.

Voilà probablement ce qui fit périr Sextus Vestilius

rance d'obtenir sa grace 3 ; & puis ayant reçu une réponse impitoyable de Tibére, il se les fit r'ouvrir, & mourut. Tôt après, on rechercha tout à la fois, pour crime de leze-majesté, Annius Pollio, Appius Silanus, Scaurus Mamercus, & Sabinus Calvisius, ausquels on ajoûta encore Vinicianus, fils de Pollion, tous considérables par leur naissance, & quelques uns par les hautes dignitez, qu'ils remplissoient; ce qui alloit mettre tout le Sénat au désespoir, (car qui est ce qui n'étoit point ami ou parent de tant de personnes illustres ?) si l'un des dénonciateurs, nommé Celsus, Tribun d'une cohorte de la Ville, n'eut déchargé Silanus & Calvisius. L'Empereur remit les autres à son retour, pour les juger avec le Sénat, non pas sans donner quelques marques de la condamnation prochaine de Scaurus.

X Les femmes même n'étoient pas en sureté : comme elles ne pouvoient pas être accusées de vouloir se saisir de l'Empire, de leurs larmes on leur en faisoit des crimes, & l'on fit mourir dans un âge décrepit Vitia, pour avoir pleuré la mort de son fils 1 Fufius Geminus.

T 6 Tout

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Grans ont bien de la peine à se dépouiller de l'amour de la vie.

1 Lorsqu'il n'est pas permis aux méres de pleurer la mort de leurs enfans, ni aux enfans de pleurer celle de leurs

Tout cela se passoit dans le Sénat. Le Prince, de son côté, livra au suplice Vescularius Flaccus & Julius Marinus deux de ses plus anciens amis, qui l'avoient servi à Rhodes, & qui lui tenoient compagnie inséparable dans Caprées. Le premier lui avoit servi d'espion & de témoin contre Libon 2, & l'autre, de ministre à Sejan, pour oprimer Curtius Atticus. Et leur malheur causa d'autant plus de joie, que leur perfidie étoit retombée sur eux 3.

XI. Ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

leurs péres, on peut dire, que la tyrannie est arrivée à son dernier période. Les loix de la nature sont au-dessus des loix civiles; le Prince est le maître & l'interpréte de celles-ci, mais les autres ne sont point de sa jurisdiction, & il y est lui-même aussi sujet que le dernier des hommes. Et c'est pour cela, que Denis le Tyran disoit, que les Princes pouvoient bien changer les loix civiles, mais non pas celles de la nature, dont ils ne sont point les arbitres. Charle-quint montra combien il étoit persuadé de céte vérité, lorsque Don Atanasio de Ayala, l'un de ses Pages, lui répondant, qu'il avoit vendu son cheval, pour nourrir son pére, détenu prisonnier pour crime de leze-majesté, il lui fit donner une récompense, bien loi de lui savoir aucun mauvais gré de céte action de piété filiale. *Epitome de sa Vie de Don Juan Antonio de Vera.*

2 La faveur, qui vient de s'être accommodé aux inclinations naturelles du Prince en des choses injustes, n'est presque jamais de longue durée; & très-souvent même céte complaisance criminelle est païée par le Prince de la punition qu'elle mérite.

3 Comme les méchans n'ont point de plus grand

plaisir,

XI. Ce fut en ce tems-là même que mourut le Pontife Lucius Piso, qui n'avoit jamais ouvert aucun avis servile 1, ni manqué d'adoucir

plaisir, que de faire soufrir les gens de bien; aussi, les gens-de-bien ne peuvent-ils recevoir une plus grande consolation, que de voir périr les méchans. Ainsi, Falaris fesoit une action de justice & d'éxemple, lorsqu'il fit éprouver à celui, qui lui aporta l'invention du taureau, bronze, l'ingénieuse cruauté de son suplice. Cet Evêque de Verdun, qui inventa les cages de fer, pour y tenir enfermez, comme des bêtes, ceux, dont le Prince auroit quelque soupçon, fut, par un juste jugement de Dieu, le premier, que Loüis XI. y fit métre, & demeurer l'espace de quatorze ans. Digne résidence d'un homme, qui au-lieu de la faire en son Eglise, & de s'aquiter du devoir de Pasteur envers ses ouailles, avoit abandonné son ministére sacré, pour s'ériger à la Cour en boureau.

1 Quand l'habileté se recontre avec de bonnes mœurs dans un même Sujet, il lui est aisé de se garantir de la corruption de son siécle. Tel étoit le Chancelier de l'Hôpital, qui étant venu dans un tems, que l'ancienne probité étoit entiérement bannie du Roïaume ne se piquoit point de paroître juste, mais de l'être; qui par une fermeté inflexible, & par une tempérance à toute épreuve, s'étoit fortifié contre la haine & la faveur; qui parmi tant de méchans, que son siécle avoit produits, osoit bien être bon. C'est comme en parle Nicolas Pasquier dans une de ses lêtres *livre* 6. Le Chancelier de l'Hôpital me fait souvenir d'un Felix Kryski, Grand Chancelier de Pologne, qui mérite d'entrer en parallele avec lui par l'éloge que lui donne un Evêque de son païs. C'étoit un homme, dit-il, d'un esprit agréable, & d'une éloquence polie; & ce qui est bien plus

doucir au moins ceux des autres, lorsqu'il étoit contraint de s'y rendre. Et ce qui est rare dans une fortune si éclatante, c'est qu'il vécut quatre-vingt ans, & que sa mort fut naturelle. Il étoit fils d'un Censeur, & avoit mérité l'honneur du Triomphe en Thrace *p*; mais sa principale gloire étoit d'avoir été vingt ans Gouverneur de Rome *q*, & de s'être conduit avec un tempérament merveilleux dans le long éxercice d'une puissance, à laquelle on n'étoit pas encore accoutumé 2. Car autrefois de peur que

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus rare dans une si grande élevation, c'est qu'il n'avoit jamais fait de mal à personne. *Piasecki dans sa Chronique, à l'année* 1617. Le Cardinal *Alessandro Sassoferrato*, interrogé, comment il pouvoit vivre dans la pourpre avec l'austérité d'un Cordelier, répondit, qu'il n'étoit pas plus dificile d'être sage parmi les fous, quand on le vouloit, que d'être sain parmi les malades. *Pagliari.*

2 Les Magistratures de création nouvelle sont toujours

NOTES HISTORIQUES.

p Où il étoit Lieutenant d'Auguste. Il s'éleva, dit Paterculе, une cruelle guerre dans la Thrace, laquelle fut étouffée par Lucius piso, que nous avons aujourd'hui pour gardien de notre ville, qu'il gouverne avec autant de douceur, que de vigilance. *Hist. 2. chap.* 98.

q Le *Præfectus Urbi* étoit proprement le Lieutenant Civil & Criminel de Rome; car il ne punissoit pas seulement les malfaiteurs, mais il avoit encore la surintendance de la Police. Suetone dit, que Tibère lui donna ce Gouvernement après avoir passé deux jours entiers à boire avec lui.

que la Ville ne demeurât ſans gouvernement, pendant l'abſence de nos Rois, ou des Magiſtrats, qui leur ſuccéderent, on créoit pour un tems un officier, qui avoit ſoin d'adminiſtrer la juſtice, & de remédier aux accidens, qui pouvoient ſurvenir. On dit, que Romulus donna cette charge à Denter Romulius, & puis Tullus Hoſtilius à Numo Marcius, & Tarquin le ſuperbe à Spurius Lucretius. Les Conſuls firent auſſi la même choſe, & il ſe voit un reſte de cette coutume durant nos Féries latines, où l'on commet un homme, pour faire les fonctions conſulaires *r*. Enfin, Au-

REFLEXIONS POLITIQUES.

jours odieuſes au Peuple, parce qu'il les regarde comme un nouveau joug. Ainſi le Prince y doit métre dans les commencemens, des perſonnes ſi modérées & ſi prudentes, que le Peuple n'ait aucun ſujet de ce plaindre qu'on le foule. Après que Ferdinand & Iſabelle de Caſtille&d'Aragon eurent conquis le Roïaume de Grenade, ils y établirent un Capitaine Général, pour le gouverner, & pour y adminiſtrer la juſtice : mais comme céte autorité militaire ne s'accordoit pas tout-à-fait avec l'humeur indocile & féroce des Maures, qui ſe mutinoient de tems en tems, ils furent obligez de métre la puiſſance du Gouvernement entre les mains des Legiſtes, qui étant d'une condition inférieure aux Grans, & ſupérieure aux petites-gens, font profeſſion de

---

NOTES HISTORIQUES.

r Voi la note hiſtorique *q* de la page 288.

Auguste, dans son Triumvirat, établit Gouverneur de toute l'Italie Cilnius Mecenas, Chevalier Romain; mais quand il fut maître absolu, considérant la multitude énorme du Peuple: & la lanteur du secours, que l'on atend des loix, il choisit un Consulaire, pour reprimer l'insolence des esclaves, & pour tenir dans le respect ce nombre infini de malcontens, qui sont toujours prêts de brouiller l'Etat, s'ils ne sont incessament dans la crainte. Et Messala Corvinus fut le premier d'entre les Consulaires, qui fut pourvû de cette charge, mais il en sortit peu de jours aprés, comme incapable de l'exercer 3. Taurus Statilius, *son successeur*, en fit

REFLEXIONS POLITIQUES.

de modestie, d'intégrité, de douceur & de tempérance, aiment la paix, & le bien public, fuïent les partialitez, refusent les presens, & s'assemblent à des heures réglées pour donner audience, & pour juger les procès. *Don Diego de mendoça liv. 1. de la Guerre de Grenade.*

3 Tel est propre au Barreau, comme ce Corvinus, l'un des plus grands Orateurs de son tems, qui ne l'est nullement au Gouvernement Civil. Tel sait bien parler, qui ne sait pas agir, & qui emploié dans les affaires d'Etat occuperoit des charges, qui ne se trouveroient pas remplies. J'ai oüi dire souvent à un Ambassadeur, qui faisoit le parallele de feu M. le Comte d'Avaux & de feu Monsieur de Servient, que l'un savoit mieux écrire, & l'autre mieux négocier; que l'un faisoit des lettres, & l'autre des dépêches. Quoi qu'il en soit, c'est dans le manîment des affaires publiques, plus que dans toute autre profession, que se reconnoît la

fit les fonctions avec ſuccès, quoiqu'il fût dans un âge fort avancé 4. Enfin, Piſon s'en aquita depuis le commencement juſqu'à la fin, avec une

REFLEXIONS POLITIQUES.

la verité de l'axiome qui dit, que la Magiſtrature montre l'homme tout entier. La Cour de Rome, que dis-je, l'Europe, auroit-elle jamais ſû, de quelle trempe étoit le Cardinal Montalte, s'il ne fût pas devenu Sixte-quint? Si Arnaud d'Oſſat n'eût pas abandonné le Barreau, pour ſe donner à Paul de Foix, Archevêque de Toulouſe, qui le mena depuis à Rome, Henri III. & Henri IV. n'auroient peut-être jamais entendu parler de ſon mérite, ni lui n'auroit pû montrer ſa dextérité à manier les affaires d'Etat, ni par conſéquent devenir Cardinal.

4 Ceux, qui ſont véritablement grands hommes, le ſont auſſi bien dans la vieilleſſe, que dans la virilité. L'eſprit de gouverner ne dépend pas des mains, ni des pieds, mais de la tête; & par conſéquent l'excuſe des perſonnes, qui occupent les grands poſtes, n'eſt pas recevable, quand elles diſent, que leur vieilleſſe a beſoin de repos. Car pourquoi vouloir retenir ce dont on ne veut, ou l'on ne peut pas remplir les obligations? Je ne ſaurois me laſſer d'admirer un Sixte-quint, qui étant dangereuſement malade envoyoit querir tous les jours le Gouverneur de Rome, & les autres Miniſtres, pour ſe faire rendre compte de tout ce qui apartenoit à leurs charges, & pour leur donner de nouveaux ordres; répondant à ſon neveu & à ſes médecins, qui le conjuroient de ſe tenir quelques jours en repos, que les Princes doivent mourir en commandant, comme le roſſignol meurt en chantant. *Leti livre 3. de la ſeconde partie de ſa Vie.* J'ajoûterai en paſſant, qu'il y a quelquefois de grands Magiſtrats, à qui la vieilleſſe fait d'autant plus d'honneur, qu'elle ſert de couverture à leur irréſolution, à leur moleſſe, & à leur incapacité.

une si grande aprobation *ſ*, que le Sénat lui ordonna des funérailles publiques.

XII. Ensuite, Quintilianus, Tribun du Peuple proposa de recevoir un certain livre de la Sibylle, que Caninius Gallus, du Colége des Quinze, avoit prié le Sénat de déclarer authentique, ainsi que les autres de la même Devine. Et la chose aïant passé tout d'une voix *ſ*, l'Empereur

REFLEXIONS POLITIQUES.

ſ Les entrées aux dignitez sont toujours accompagnées d'aplaudissemens, mais il est très-rare d'avoir les mêmes aplaudissemens à la sortie. La plus certaine marque de la sagesse & de la modération d'un Ministre, d'un Gouverneur, ou d'un Intendant de province, c'est d'être regreté après une longue administration. Mais il ne faut pas inférer de là, que de tous ceux, qui n'ont pas été regretez, il n'y en ait eu aucun, qui ait mérité de l'être; car les jugemens du Peuple, qui n'est pas capable de connoître la diférence des tems & des afaires, sont souvent très iniques. Ce qui a donné

NOTES HISTORIQUES.

ſ Je rends ainsi, *quo per discessionem facto*, parce que le senatusconsulte, qui se faisoit *per discessionem*, c'est à dire, en passant du côté de celui, dont on suivoit l'avis, comme le marque Suétone dans la vie de Tibére, étoit proprement ce que nous apellons, opiner du bonnet On voit encore aujourd'hui dans l'élection des Papes un reste de l'usage de la *discession pedestre* des Sénateurs Romains, & c'est ce qu'on apelle au Conclave l'Accès, *i. e* un sufrage, que les Cardinaux donnent à un sujet, qui a eû grand nombre de voix dans le scrutin, pour achever de le faire Pape par le concours de voix, qui lui manquent. *Accedunt enim ad Cardinalem, cui in scrutinio non favebant*. Et c'est la voie la plus ordinaire des élections; au lieu qu'il est très rare de voir un Pape élu par le scrutin seul.

pereur envoïa des lettres, où reprenant doucement le Tribun, comme trop jeune pour savoir l'ancien usage 1, il reprochoit aigrement à Gallus, d'avoir fait aprouver sans la participation des Quinze; & sans l'éxamen accoutumé des Maîtres en cette science, un livre d'auteur incertain 2, lui, qui étoit instruit de si longue main

a donné lieu à un grand Ministre de comparer ceux, qui sont emploïez à la conduite des Etats, avec les criminels condannez à mort, sans autre diference, sinon que ceux-ci portent la peine de leurs fautes, & les autres de leurs services & de leurs travaux*. De sorteque quelques uns pourroient dire aussi justement, que ce Tribun Livius Drusus, dont parle Patercule: Ah! mes amis, quand l'Etat aura-t-il un Citoïen, qui me ressemble? *Section 3. du derniere chapître de la premiere partie du Testament Politique.*

1 Quelque bonnes que soient les mœurs & les intentions d'un homme constitué en Magistrature, il est destitué de tout ce qui est requis à son état, s'il est ignorant; car l'ignorance est la mere de l'erreur de la superstition, du scrupule, de la prévention, & de l'injustice.

2 Non seulement la Conscience, mais encore, la Raison d'Etat, oblige les Princes d'empêcher la publication des livres qui enseignent des nouveautez en matiére de Religion, quelque aprobation que leur aïent donnée les Docteurs qui les ont éxaminez. On a remarqué, que ce fut par la lecture & par le chant des Pseaumes de Marot & de Beze, que le Calvinisme commença à se répandre par toute la France. Au reste, je ne ferai point dificulté de dire, que si l'on refusoit privilége à tous les livres de devotion, ou qui traitent de choses

main dans les cérémonies 3, & d'avoir pour cela pris un jour, qu'il y avoit peu de Sénateurs assemblez. Il remontroit aussi, qu'Auguste, indigné

choses appartenantes à la Religion, dont les Auteurs veulent être inconnus, ce seroit un moyen naturel & facile, par lequel on arrêteroit le cours de tant de livres dont la doctrine est ambiguë, & dangereuse. Et que l'on ne dise point, que c'est par humilité, que la plûpart de ces Auteurs cachent leur nom; car il est aisé de répliquer, & de montrer, que c'est par finesse & par précaution, que plusieurs en usent ainsi, & que tel anonyme debite des maximes & des sentimens, qu'il se garderoit bien de publier, s'il déclaroit son véritable nom. Ajoûtez à cela, que la supression des livres, qui ont eu privilége, fait deux très-méchans éfets: l'un est, qu'elle déshonore ceux qui les ont éxaminez & aprouvez; & l'autre, qu'elle fait rechercher avec curiosité, & lire avec plaisir, ce que les Magistrats veulent étoufer.

3 Plus un Ministre d'Etat, ou un Magistrat; est habile, & consommé dans les affaires plus les fautes qu'il fait en matiére d'Etat sont remarquables. Stanislas Karnskowki, Archevêque de Gnésne, & Primat de Pologne, ayant convoqué de son autorité particuliére une assemblée de Palatins, pour casser les décrets d'une Diéte tenue à Varsovie l'an 1590. (entreprise, qui donnoit un coup mortel à l'autorité des Diétes, & à la liberté de la Noblesse) cette faute lui fut souvent reprochée; & un jour qu'il vantoit ses belles actions, le Vice-Chancelier du Royaume, Jean Tarnowski, lui dit familiérement, qu'il ne repareroit jamais le dommage, qu'il avoit fait à sa patrie par cette assemblée séditieuse, quand il feroit les plus belles choses du monde, & qu'il bâtiroit cent coleges aussi magnifiques, que celui qu'il avoit fondé à Kalisch. *Chronique de Piasecki*,

digné de voir courir beaucoup de livres apocrifes sous le nom des Sibylles 4, avoit prescrit un certain tems, dans lequel on seroit obligé de porter ces sortes de livres au Préteur de la Ville, sansqu'il fut permis de les garder davantage chez soi *t* : que nos ancêtres avoit ordonné la même chose, après l'embrasement arrivé au Capitole durant la guerre Italique *u*, lorsqu'on envoïa chercher en Sicile, en Afrique, & par toutes les Colonies Romaines, les prédictions dela Sibylle, ou des Sibylles, (s'il est vrai qu'il y en ait

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Comme les Romains attribuoient aux Sibylles tous les livres, qui couroient en matiére de profétie & de prédiction, nous fesons la même chose en France au regard de Nostradame, sous le nom duquel ou publie mille prédictions ; qui ne furent jamais dans ses centuries. Quoi qu'il en soit, cet homme, que le Vulgaire a érigé en Proféte universel, fut méprisé de Filippe II. car lui aïant envoïé son horoscope écrit de sa main, ce Prince le jeta au feu, sans y faire autre attention, commandant seulement, qu'on envoïât à l'Auteur cinq ceus ducats pour sa peine. *Chapitre* 147. *du Commines Espagnol*, *létre* U.

NOTES HISTORIQUES.

t Suétone ajoûte, qu'Auguste fit bruler quantité de ces livres, & qu'il ne conserva que ceux, qui étoient bien averez. *Quidquid fatidicorum librorum græci latinique generis, nullis vel parum idoneis auctoribus vulgò ferebatur, supra duo millia contracta undique cremavit, ac solos retinuit Sibyllinos : hos quoque delectu habito.* In Augusto.

u La guerre sociale, ou des Alliez, dont il est parlé dans la note historique de la page 67.

ait eu plusieurs *x*) avec un ordre aux Prêtres, de faire toutes les diligences humainement possibles, pour déveloper la vérité. Ce livre fut donc soumis de nouveau à l'éxamen *5* du Colége des Quinze *y*.

XIII. Sous les mêmes Consuls il pensa arriver une sédition, à cause de la cherté des vivres

vres

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 L'éxamen des livres est d'autant plus nécessaire, que c'est par les livres que s'enseigne la bonne ou la mauvaise doctrine, d'ou dépend, par conséquent, la corruption ou la correction des mœurs L'an 1569. le Duc d'Alve voulant travailler à la réformation des abus, que la rebellion avoit introduits dans les Païs-bas, il commença par les livres suspects, commandant par un ban rigoureux, de les porter aux Théologiens, qu'il avoit nommés pour les examiner. En quoi il fut si bien obéï, que plusieurs milliers de livres dangereux furent brûlez dans les villes, qui reconnoissoient encore le Roi d'Espagne. *Hererra chap.* 1. *du livre* 10. *de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

x Sibillini libri, dit Lactance après Varron, *non fuerunt unius Sibillæ, sed appellantur uno nomine Sibillini, quòd omnes feminæ vates Sibillæ sunt à veteribus nuncupatæ* Cap 6. libri 1. divin. Institur.

y Le Colége des Quinze avoit été institué expressement pour garder les livres des Sibilles, pour les consulter dans les calamitez publiques, & pour raporter au Sénat ce qui y étoit prédit, & ce qu'ils ordonnoient. Ces livres étoient soigneusement cachez par les Romains, & Lactance dit, qu'il n'étoit permis qu'aux Quinze Prêtres de les lire. Et c'est à eux que Claudien adresse ces paroles :

Pandite Pontifices Cumanæ carmina vatis
Quæ nova portendant superi. Lib. 1. in Eutrophium.

vres 1. Car le Peuple s'avisa de faire dans le Théatre plusieurs demandes, avec plus de liberté, qu'il n'avoit accoutumé d'en user à l'égard de l'Empereur. Tibére offensé de cette insolence, qui avoit duré plusieurs jours, se plaignit au Sénat & aux Magistrats, de ne l'avoir pas réprimée par leur autorité; ajoûtant, qu'il avoit fait venir une bien plus grande provision de bleds, qu'Auguste, & nommant les Provinces,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un de plus importans soins du Prince, ou plutôt son premier soin, doit être de procurer l'abondance au Peuple. J'entens l'abondance du nécessaire, c'est-à-dire, du pain. *Pane in piazza* Car tout le reste, ne sert qu'à le rendre insolent. C'est pourquoi Sixte V. le Prince de son tems, qui savoit le mieux gouverner, avoit grand raison de dire à l'Ambassadeur d'Espagne, qui lui excusoit le Vice Roi de Naples, de n'avoir pas vangé la mort de Vincent Storace, son confident, que la populace de Naples avoit mis en piéces, au sujet de la famine; que deux choses étoient absolument nécessaires pour contenir le Peuple dans l'obéïssance, le pain & le fer. *Petit livre . de la seconde partie de la Vie de Sixte* Rome en vît un bel éxemple durant la famine de l'année 1590. laquelle fut si grande, qu'on y mangeoit les ânes, les chiens, les chats, & les rats, sans qu'on entendît parler du moindre larcin, les pauvres aimant mieux mourir de faim, que de commétre aucun excès, qui leur fît éprouver la rigueur inéxorable de ce Pape. Et ses ordres étoient respectez à tél point, qu'aïant fait amener d'assez loin un chartée de pain à Rome, de mille & mille pauvres qui se rencontrérent sur le chemin par où elle passoit, pas un seul n'osa y toucher. *Livre dernier de la même Vie.*

ces, d'où il les tiroit. Le Sénat donna donc un arrêt contre le Peuple, lequel renouvelloit toute la rigueur des anciennes loix, & cet arrest fut suivi d'un Edit des Consuls, qui n'étoit pas moins sevére. Tibére avoit crû, que son silence passeroit pour modestie, mais le Peuple l'attribuoit à son orgueil.

XIV. Sur la fin de l'année, on fit mourir Geminius, Celsus, & Pompeïus, Chevaliers Romains, accusez d'avoir conspiré contre le Prince. Le premier s'étoit fait ami de Sejan par sa magnificence, & par la vie délicieuse qu'il menoit, mais n'avoit jamais eû de part à ses affaires z: le second trouvant sa chaine assez longue, se la mit au cou, & s'étrangla à force de tirer. On se contenta de donner des gardes à Rubrius Fabatus, pour s'être voulu réfugier chez les Partes; comme désespérant du salut de l'Empire. En éfet, il fut pris dans le Détroit de Sicile, & ramené à Rome par un Centurion; mais bien qu'il n'aléguât aucune raison pertinente d'un si long voyage, on lui laissa néanmoins la vie, plutôt par oubli, que par clémence.

NOTES HISTORIQUES.

z Le Latin porte : *Geminius prodigentia opum, ac mollitia vitæ amicus Sejano, nihil ad serium.* Et d'Ablancourt dit : Le luxe & la dépense avoient mis le premier en crédit auprés de Sejanus, qui se servoit de lui à ses debauches. Je laisse à juger, si c'est là le sens de Tacite. Don Carlos Coloma le rend, à mon avis, parfaitement en ces termes: *Geminio por la prodigalidad y regalo de vida era amigo de Seyano, no ya para las cosas graves.*

AN DE ROME. 786.

XV. Sous les Consuls Servius Galba & Lucius Sulla, Tibere, après avoir pensé long tems, à qui il marieroit ses petites-filles qui étoient déja nubiles, choisit Lucius Cassius & Marcus Vinitius. Celui-ci étoit d'une famille Provinciale, originaire de Cales *a*, mais fils & petit-fils de Consuls; d'un esprit doux, & d'une éloquence polie. L'autre étoit de race plebéïenne, mais ancienne & considérable; élevé sous la discipline d'un pére éxact, mais au reste plus agréable par sa complaisance, que recommandable pour son esprit 1. Il épousa Drusilla; & Vinicius, Julia; toutes deux

Ou, plus aimé pour sa complaisance, qu'estimé pour son esprit.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs sujets, ils regardent bien plus à l'humeur, qu'au mérite personnel de ceux, qu'ils veulent honorer d'une si proche alliance. Il n'y a point de meilleure recommandation pour y parvenir, qu'un esprit doux & tempéré. Comme ils veulent être toujours les maîtres, ils ne trouvent point de plus grand mérite, qu'une extrême complaisance. Ils n'ont que faire qu'un homme soit habile

NOTES HISTORIQUES.

a Petite Province du Royaume de Naples.

deux filles de Germanicus. Tibére en écrivit au Sénat, avec quelques-mots en l'honneur de ces jeunes mariez. Et après avoir alégué des raisons peu suffisantes, pour éxcuser son absence, il passoit à des choses plus importantes, & sur-tout à la haine qu'il avoit encouruë, pour le service de l'Etat, *d'où il prenoit occasion* de demander, que Macron, son Capitaine des Gardes, & certain nombre de Tribun & de Centurions, entrassent avec lui toutes les fois qu'il iroit au Sénat. Mais quoiqu'on eût rendu en sa faveur un arrêt, qui ne limitoit ni le nombre, ni la qualité des personnes, *qui le devoient escorter*; bien loin de venir au Sénat, il ne r'entra même jamais dans la Ville; & s'il en aprochoit quelquefois par des chemins détournez,

REFLEXIONS POLITIQUES.

bile pour être leur gendre, au contraire, le plus simple, & par consequent le moins capable d'entrer dans les intrigues de la Cour, leur est le plus propre. La Reine Marguerite dit avec juste raison, que le Duc d'Anjou, son frére, trahissoit bien sa pensée, lorsqu'il disoit au jeune Duc de Guise en l'embrassant devant elle : *Plût à Dieu, que tu fusses mon frére. Livre I. de ses Mémoires.* De sorte que le Chancelier de Chiverny (ce qui est bon à remarquer en passant) s'est fort trompé dans les siens, où fesant le portrait d'Henri III. il dit, que ce Roi avoit hérité du naturel des Valois, qui ont tous haï à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement; puisqu'il devint l'ennemi mortel de Messieurs de Guise, qu'il avoit, dit-il, tant aimez en sa jeunesse.

nez *atiré par sa curiosité* il s'en éloignoit aussitôt *comme un homme qui n'osoit s'y montrer.*

XVI. En ce tems-là, les délateurs se déchaînerent à l'envi contre ceux, qui prétoient de l'argent à usure. Ils se fondoient sur la loi, que Jules Cesar avoit établie, concernant la maniére de préter, & la faculté de posseder des biens en Italie *b*; laquelle avoit cessé d'être en usage, parce que d'ordinaire l'intérêt particulier est préferé au bien public. 1. Vérita-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Tous les desordres du Gouvernement civil viennent de ce que les Grans préférent leur intérêt particulier à celui de l'Etat. C'est ainsi que le Chancelier de Chiverny crioit contre l'absolution d'Henri IV pour se vanger de Clement VIII. qui lui avoit refusé un chapeau de Cardinal pour son fils. Chose d'autant plus étrange en la personne d'un grand Oficer de la Couronne, que céte absolution rendoit le repos à la France, & garantissoit la personne & la postérité du Roi de tous les atentats de

NOTES HISTORIQUES.

b De pecuniis mutuis decrevit, ut debitores creditoribus satisfacerent per æstimationem possessionum, quanti quasque ante civile bellum comparascent, deducto summæ æris alieni, si quid usuræ nomine numeratam aut perscriptum fuisset. Suétone dans sa vie. *Cùm fides*, dit Cesar, *tota Italia esset angustior, neque creditæ pecuniæ solverentur, constituit, ut arbitri darentur, per eos fierent æstimationes possessionum & rerum quanti quæque earum ante bellum fuissent, atque eæ creditoribus traderentur. Hoc & ad timorem novarum tabularum tollendum, minuendumque, & ad debitorum tuendam existimationem esse aptissimum existimavit. Initio libri 3. de bello civili.* Plutarque dit, que Cesar étant Gouverneur en Espagne termina les procés, qui étoient entre

tablement, l'usure étoit un mal très-ancien dans la Ville, & qui y ayant souvent causé des dissensions & des séditions, avoit été reprimé dès le tems même, que les mœurs étoient peu corrompuës. Car premiérement les douze Tables défendirent de préter à plus haut intérêt qu'à un pour cent par mois *c*, au-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ses ennemis. *D'Ossat létre* 37. Ce qu'il y a encore de pis; c'est que les paticuliers colorent si bien leurs avis, que si le Prince n'y fait une extrême atention, on lui fait souvent passer pour des intérêts d'Etat des Propositions, qui vont directement à la ruïne de ses afaires, comme le remontre très-bien ce Cardinal à M. de Villeroy Tout ce qui luit aux particuliers, dit il, n'est pas or pour le Roi, ni pour la Couronne, bien qu'on cherche d'y intéresser Sa Majesté par de belles aparences, jusqu'à la faire parler & poursuivre contre elle-même, & contre la grandeur & sûreté de son Royaume. *Létre* 297. Du tems de

NOTES HISTORIQUES.

tre les créanciers & les débiteurs au sujet des usures, ordonnant, que les créanciers prendroient tous les ans les deux tiers du revenu de leurs débiteurs, jusqu'à ce qu'ils fussent entiérement rembourfez *Dans sa Vie.*

c Car chez les Romains l'usure se payoit tous les mois, comme le marque expressément Horace Sat. 3. du Livre 1.

Cum tristes misero venere Calendæ.
.----- Fœnerator Alphius.
Omnem relegit Idibus pecuniam.
Quærit Kalendis ponere. Epoq 2.

Unciaria usura, dit Sigonius, *est cùm pars sortis centesima singulis mensibus penditur, id est, cùm quotannis duodeni pro centenis usuræ nomine numerantur.* Cap. 2. lib. 2. de jure civium Roman Et Cujas *ad leg. 1. de usuris* dit, que cette usure pas-

au lieu qu'auparavant l'intérêt couroit ſelon la volonté des riches *d*. Depuis, l'uſure fut réduite à la moitié, par une loi que firent les Tribuns. *e*. Enfin, elle fut entiérement défenduë *f*, & pour couper racine aux frau-des

REFLEXIONS POLITIQUES.

de Loüis XI. le Prince ayant demandé la réformation des abus du Gouvernement, les réformateurs, qui furent ordonnez pour rétablir le bon ordre, convertirent le bien public au leur particulier; chacun capitula pour ſoi, & le ſalut du Peuple, qui devoit marcher devant toutes choſes, fut ſacrifié aux interêts privez. *Nic Paſquier dans une Remontrance au Roi Louis XIII.*

NOTES HISTORIQUES.

paſſoit pour légitime, & qu'elle fut admiſe par tout comme telle avant le régne de Juſtinien.

d Cet abus regnoit encore du tems de S. Ambroiſe qui en parle ainſi au chap. 12. *de Tobia. Veniunt Kalendæ, parit ſors centeſimam; veniunt menſes ſinguli, generantur uſuræ, malorum parentum mala proles. Hæc eſt generatio viperarum. Crevit centeſima: petitur, nec ſolvitur, applicatur in ſortem. Itaque non jam centeſima incipit eſſe, ſed ſumma, id eſt, non fœnoris centeſima, ſed fœnus centeſimæ.*

e Le Latin porte, *ad ſemuncias redacta*: c'eſt à dire, à ſix pour cent, puiſque le *ſemis* étoit la moitié de l'aſſe Romain, qui valoit douze onces. Mais comme cette uſure étoit encore trop rude, il falut auſſi l'abolir.

f L'Auteur dit, *poſtremò vetita verſura* Or il y a grande diférence entre *verſura*, & *uſura*. La premiére fut defendue, par la loi *Gabinia*, mais non pas l'autre. Voici ce qu'en dit Cujas ſur la loi premiére *de uſuris. Quod quidam tentant, modum eſſe impoſitum lege Gabinia, cujus mentionem facit Tullius lib. 5. ad Atticum in fine, ea fuit de verſura, non uſura; quæ prohibuit jus dici de pecunia ſumpta per verſuram. Neſcio, an quis bene intelligat, quid ſit pecunia ſumpta per verſuram, quid ſit verſura. Eſt ſanè in verſura quiddam reprehenſione dignum. Jamdiu animadverti verſuram* eſſe

des, qui tant de fois extirpées renaissoient de jour en jour par mille artifices nouveaux, le Peuple fit aussi beaucoup d'ordonnances. Mais le Préteur Graccus, à qui étoit alors échuë la commission d'informer, surpris de la multitude de ceux, qui se trouvoient en danger en fit son raport au Sénat 2. Ce qui obligea les

Reflexions Politiques.

2 Il n'y a point de justice à espérer des Juges, lorsqu'ils sont intéressez dans la continuation des abus & des malversations, dont la réformation leur est demandée. Au point qu'est arrivée la dépravation des mœurs, on auroit aujourd'hui grand besoin de Procureurs Généraux, & de Gens-du-Roi, qui eussent le courage & la probité de ce *Francesco Bastone*, (que le Pape Pie V. fit depuis Gouverneur du Château-Saint-Ange) lequel entendant murmurer contre lui une partie des Magistrats de Milan, devant qui il defendoit la cause de quelques innocens acusez de transporter des bleds

---

Notes Historiques.

esse mutationem pecuniæ sub usuris, quâ dissolvebantur usuræ aliæ debitæ, quod lex Gabinia non patitur, ut usuræ commutent usuras, velut regula juris est, usuras usurarum non deberi, sortis tantùm deberi, aut in stipulationem deduci. Hujus regulæ duæ sunt fraudes, una appellatur ἀνατοκισμός; *altera, versura; & utraque fraus coërcetur legibus, vel constitutionibus.* ἀνατοκισμὸς *est, si usuræ, quæ debentur, per stipulationem redigantur in sortem, vel fiant sors, ut post augeatur sors, vel usurarum præstatio, id est, usuræ redigantur in sortem, quod reipsa est usurarum usuras exigere, & meritò prohibetur lege ult. Cod. de usuris. Alia fraus est versura, ut si sumas ab aliquo pecuniam sub usuris, quâ ei solvas usuras debitas.* Le Traducteur Giorgio Dati a pris le sens de Cujas, en rendant ainsi le passage de Tacite: *per provision de Tribuni fù prohibita l'usura sopra*

les Sénateurs (car il ne s'en trouvoit pas un, qui fut éxemt de cette faute) de recourir tout tremblans à la clémence du Prince. Tibere leur pardonna, & accorda de plus un terme de dix huit mois, dans lequel chacun devoit régler ses comptes & ses affaires domestiques, conformément à ce que portoit la Loi.

XVII. Cela rendit l'argent extrêmement rare 1. Car outre que chaque créancier poursuivoit ses debiteurs, pour retirer la somme qu'il avoit prétée, tout l'argent monnoié étoit allé au Tresor public, ou au Fisc du Prince, par la vente des biens de tant de condamnez

REFLEXIONS POLITIQUES.

bleds hors de l'Etat, dit, qu'il trouvoit étrange, & même cruel, qu'un pauvre païsan fût perdu pour avoir enlevé un sac de blé, & que des personnes, qui en envoïoient dehors des trente & quarante chartées à la fois, fussent assis dans ce Conseil, pour condanner à mort des innocens. De quoi les Juges demandant une explication, il acusa le Grand Chancelier de Milan, dont il dit, qu'il avoit recontré en chemin un convoi de trente charétes, qui aloient à Gennes. *Pagliari observation* 580.

1 L'usure est un grand mal, mais la diséte d'argent, en est encore un plus grand. Le Peuple de Rome crioit con-

NOTES HISTORIQUES

sopra ad usura i. e. l'usure de l'usure fut défenduë par un decret des Tribuns. Au reste, Tite-Live, livre 7. dit bien, que L. Genucius, Tribun du Peuple, proposa de défendre l'usure, *tulisse ad populum, ne fœnerari liceret*, mais il ne dit point, comme Tacite, qu'elle fut défenduë.

nez g. Pour remédier à ce mal, le Sénat avoit ordonné, que chacun mît les deux tiers de ce qui lui étoit dû, en fonds de terre dans l'Italie. Mais comme les creanciers demandoient un païement entier, & que leurs débiteurs ne le leur pouvoient pas refuser honnêtement, on eut premiérement recours aux priéres, & après plusieurs allées & venuës, il

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

contre l'usure; mais quand il vit le commerce & l'argent manquer, il cria encore davantage contre la réformation. Tant il est vrai, qu'il n'y a rien de si dificile, que de réformer des abus, que la longueur du tems a convertis en coutume. En ce cas, dit M. le Cardinal de Richelieu, il faut céder à la foiblesse, & se contenter plutôt d'une régle modérée, que d'en établir une plus austére, dont la rigueur seroit capable de causer quelque ébranlement à ce qu'on veut afermir. *Section 1. du Chap. 4. de son Testam. Politique.* Un Ancien disoit, que pour la felicité du Genre humain, il faudroit bannir cinq sortes de personnes, les Usuriers, de la place du Change; les Juges vénaux, du tribunal, les Prêtres avares, du Temple; les flateurs, de la Cour; & les courtisanes du bordel. *Fœneratores è foro; Judices iniquos è consistorio; Sacerdotes avaros è templo; Adulatores ab aula; Meretrices è prostibulo.* Mais pour éxécuter ce conseil à la létre, il faudroit exterminer le Genre humain même.

NOTES HISTORIQUES.

g *Magna difficultate nummaria populo auxilium flagitante per senatusconsultum sanxit, ut fœneratores duas patrimonii partes in solo collocarent, debitores totidem æris alieni statim solverent.* Sueton. in Tiberio.

il falut plaider devant le Prêteur. Et ce que l'on avoit cru devoir être un reméde éficace, fit un éfet tout contraire : car les usuriers gardant tout leur argent, pour acheter des terres, il ne s'en trouvoit plus à emprunter. D'ailleurs, la multitude de terres, qui étoient à vendre, faisant qu'on les donnoit à vil prix, plus quelqu'un étoit endetté, plus il avoit de peine à vendre les siennes. De sorte que beaucoup de gens restoient ruïnez sans ressource, &, qui pis est, perdoient, avec les biens, l'honneur & les charges 2. Mais enfin Tibére vint au secours, en prétant pour trois ans sans interêt cent mille grands sesterces *b*, à condition, que ceux qui viendroient

 à

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le bien sert d'ornement aux Magistats, non seulement à cause du lustre extérieur qu'il leur donne, mais encore parce que de la maniére dont le monde est fait, on a meilleure opinion de l'intégrité d'un homme qui est riche, que de la vertu d'un qui étant pauvre a besoin de penser aux moïens de multiplier les émoluments de sa charge. Et c'est sur ce principe, que Monsieur de Richelieu ne fait point dificulté de décider, que de deux presonnes, dont le mérite est egal, celui qui est le plus aisé en ses afaires, est préférable à l'autre. Au reste, le Peuple est si inique dans ses jugemens, qu'on lui donne un Magistrat pauvre, il dit que c'est pour lui sucer le sang ;

NOTES HISTORIQUES.

b Deux millions & demi d'écus. *Preposito*, dit Suétone, *millies HS gratuitò in triennii tempus*. *Ibid.*

à l'emprunt, donnassent au Peuple assurance du double en héritages. Et par ce moïen le commerce fut rétabli, & peu à peu les Particuliers recommencérent à préter, sans se soucier d'acheter des terres, conformément à l'ordonnance du Sénat, ces sortes d'édits ou de réglemens étant d'ordinaire observez à la rigueur dans leur nouveauté 3, & mis en oubli dans la suite.

XVIII.

Reflexions Politiques.

sang; & que si le Prince en préfére un riche à un pauvre, comme l'éxige souvent le service de l'Etat, on se plaint, que la bourse est préférée au merite, & l'ane d'or à l'aigle.

3 D'abord, les édits & les réglemens sont observez à la rigueur, parce que le Peuple se plaît à la nouveauté, sans regarder plus loin; mais comme la réformation est presque toujours suivie d'inconvéniens & de maux, que la courte prudence des réformateurs n'avoit pas prévus, & que le mal présent paroît toujours plus grand, que celui auquel on a remédié, on retourne insensiblement aux premiers abus, qui après cela sont incurables. D'ailleurs, il y a des édits, qui n'étant faits, que pour amuser le Peuple, ne peuvent pas, par conséquent, être de longue durée. Nicolas Pasquier en donne un bel éxemple dans une de ses létres, adressée à M. Mangot. « Le Roi dit-il, par un arrêt du présent mois « de Mars 1617. ordonne, que la révocation du Droit « annuel, & la défense de vendre les ofices, tiendra & « aura lieu, pour être exécutée dans le premier jour de « l'an 1618. & cependant veut, que tous les Oficiers,

tant

XVIII. Après cela, on retomba dans les premiéres fraïeurs, à l'accasion de Confidius Proculus, accusé de leze Majesté. Cet homme celébroit le jour de sa naissance, sans se douter de rien, lorsque tout à coup il fut enlevé, & mené au Sénat, qui le condamna, & le fit éxecuter sur le champ. Après quoi le feu & l'eau furent interdits à sa sœur Sancia, accusé par Quintus Pomponius, esprit inquiet, & qui, pour excuse disoit, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

tant de judicature, que de finances, qui voudont païer « le droit annuel, pour jouïr du benefice d'icelui, y se- « ront reçus en fesant le païement pour l'année pre- « sente dans six semaines après la publication. Et d'au- « tant que par les réglemens faits ci-devant, les Ofi « ciers ne pouvoient jouïr du benefice entier, du « Droit annuel, jusqu'àcequ'ils eussent continué le païe- « ment pendant deux ans, ordonne que ceux qui ne le « païeront pas en céte année, & dans le tems prescrit, « n'y soient plus reçus dans les deux années suivantes. « ... Ainsi le premier jour de Janvier 1618, la véna- « lité des Ofices & la pauléte feront au même état « qu'elles sont aujourd'hui. ... Le Roi avoit resolu « sur les remontrances des Députez des Etats, d'ôter « ces deux chancres, qui mangent le Royaume insensi- « blement, & toutefois vous voïez la breche faite à « céte résolution deux mois aprés leur depart. L'Edit « de Blois [de 1576] est encore à éxécuter pour la « vénalité des ofices, & nous voudrions que celui-ci, « qui ne fait que de naître, nous raportât du fruit ? ce « seroit une chose contraire au mauvais ordre établi « en France, où l'on voit de belles ordonnances sans éfet. «

qu'il ne faisoit ce métier, que pour sauver la vie à son frére Pomponius Secundus, en s'insinuant dans les bonnes graces du Prince. L'on éxila aussi Pompeïa Macrina dont Tibére avoit fait périr le mari & le beaupere, Argolicus & Lacon, deux des principaux de la Grece. Son pere même, l'un des plus illustres Chevaliers Romains, & son frére, qui avoit été Préteur, se voyant sur le point d'être condamnez, se tuérent eux-mêmes. Leur crime étoit d'être petits-fils de Téofanés de Mitiléne, ami intime du Grand Pompée; & célébre par la flaterie des Grecs, qui lui avoient décerné les honneurs divins après sa mort.

XIX. Ensuite, Sextus Marius, le plus riche de toute l'Espagne, fut précipité du Capitole. Il étoit accusé d'inceste avec sa fille, mais Tibére s'étant saisi de ses mines d'or, quoique la confiscation en apartînt au public, empêcha de douter, que ses richesses ne fussent la cause de son malheur 1. Et comme

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Plus un Grand est riche, plus il a dequoi devenir suspect à son Prince. S'il veut se métre à couvert de l'orage, il faut nécessairement, ou qu'il fasse une grande depense, qui consume ses richesses; ou qu'il vive avec tant de précaution, qu'on ne puisse s'imaginer qu'il soit riche. C'étoit ainsi que l'entendoit ce vieux Courtisan Espagnol Hernando de Guevara, qui disoit, que

me si les suplices fréquens eussent servi d'éguillon à sa cruauté, il commanda de mettre à mort tous les prisonniers, qui se trouvoient accusez d'avoir eû quelque liaison avec Sejan 2. On vit donc étendus sur le pavé les corps d'une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe, de tous âges, & de toutes conditions, les uns dispersez ça & là, les autres par monceaux, sans qu'il fût permis de pleurer, ni aux parens, ni aux amis, dont

les

que s'il avoit deux-mille pistoles dans un cofre ; (en ce tems-là c'étoit une grosse somme) il se tiendroit assis dessus pour demander l'aumône aux passans. *Zurita.*

2 Quand le feu a pris à une Maison, tout ce qui en sort sent la fumée & le grillé : il en est de même du feu de la colére des Rois, dit le Commines Espagnol. Quand ce feu a pris à la Maison de quelque favori, tous ses parens, tous ses amis, & toutes ses créatures sentent mauvais. Combien y eut-il de gens, qui tombérent avec le Comte de Barajas, lorsqu'il perdit la faveur de Filippe II. & la Présidence de Castille, qui est la premiére charge de toute l'Espagne ? Combien la disgrace des Ducs de Lerma & d'Uzeda, Ministre de Filippe III. entraîna-t-elle de Seigneurs & de Courtisans, & de ceux même qui possédoient des charges en propre ! Témoignage évident, qu'il n'y a point de fonds à faire sur la faveur des Rois. *Chapitre* 100. *letre* Y. Antoine Perez dit, que la Langue Espagnole apelle les favoris *Privados*, peut être à cause que, dans dans céte fortune, ils se trouvent privez de la sûreté naturelle.

les ſoldats, qui feſoient la garde, épioient la contenance & la douleur. A meſure que ces corps pourriſſoient, on les traînoit dans le Tibre, mais quand le flot les rejetoit ſur la rive, perſonne n'oſoit les brûler, ni même y toucher; tant la crainte avoit interrompu le commerce & les devoirs de la vie civile. Car plus la cruauté du Prince s'augmentoit, plus la compaſſion étoit dangereuſe.

XX. Vers le même tems, Caligula, qui avoit toujours tenu compagnie à ſon aïeul, depuis ſa retraite en l'iſle de Caprées, épouſa Claudia *i*, fille de Marcus Silanus. C'étoit un Prince, qui couvroit ſon méchant naturel du voile d'une modeſtie 1 trompeuſe *k*, qui n'avoit pas dit un ſeul mot, ni ſur l'empriſonnement de ſa mére, ni ſur l'exil de ſes fréres;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La feinte modeſtie eſt une marchandiſe bien commune à la Cour, & à laquelle les gens d'honneur & de probité ſe laiſſent ſouvent tromper. Si vous en jugez par l'oreille, c'eſt la voix de Jacob; mais ſi vous touchez les mains, vous trouvez que ce ſont les mains d'Eſaü.

NOTES HISTORIQUES.

i Que Suetone apelle Junia Claudilla.

k *Omnibus inſidiis tentatus elicientium cogentiumque ſe ad querelas, nullam unquam occaſionem dedit, perinde obliterato ſuorum caſu, ac ſi nihil cuiquam accidiſſet: quæ vero ipſe pateretur, incredibili diſſimulatione tranſmitteres. Tantique in avum, & qui juxtà erant obſequii, ut non immeritò ſit dictum, nec ſervum meliorem ullum, nec deteriorem dominum fuiſſe.* Sueton in Caligula.

fréres; qui se conformoit à Tibére en toutes choses, jusqu'à s'habiller comme lui, & à s'énoncer en des termes peu diférens des siens 2 : d'où vint ce bon mot de l'Orateur Passienus, qu'il n'y avoit jamais eû de meilleur esclave, ni de pire maître 3. Je n'ai garde d'ométre ici le presage de Tibére, fait à Galba, qui étoit alors Consul. C'est qu'un jour, après l'avoit sondé sur diverses matieres, il lui dit à la fin en mots grecs : Et toi, Galba, tu gouteras aussi de l'Empire l; lui marquant par là, qu'il regneroit tard & peu de tems. Car il étoit versé dans l'Astrologie, où il avoit eu le loisir & la commodité de s'exercer à Rhodes, sous Trasullus, dont il avoit éprouvé la sufisance de la maniére que je vais dire.

XXI. Toutes les fois qu'il avoit à consulter quelque affaire, il montoit au faîte de sa mai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La flaterie est l'eco de la Cour. *Resonans de altissimis montibus echo*, dit l'Ecriture, qui compare toujours les Princes aux montagnes. Si le Prince rit, ses flateurs rient, & très-souvent de choses, dont il faudroit pleurer. S'il dit une parole de rigueur, elle va de bouche en bouche, & toujours avec quelque commentaire aux dépens des malheureux.

3 D'ordinaire, ceux qui ont fait leur fortune par la voie de la servitude, exercent un empire tyrannique sur ceux, dont ils deviennent les maîtres.

NOTES HISTORIQUES.

l καὶ σὺ ποτὲ τῆς ἡγεμονίας γεύσῃ.

maiſon, accompagné d'un ſeul afranchi, qui ſavoit ſon ſecret, & n'avoit nulle connoiſſance des lettres. Cet homme menoit par des précipices (car cette maiſon étoit ſur un roc) celui dont Tibére vouloit éprouver l'habileté, & au retour le jettoit dans la mer, qui bat le pied du roc, s'il étoit reconnu ignorant ou trompeur, de-peur qu'il ne vînt à divulguer le ſecret. Traſullus ayant donc traverſé les mêmes Rochers, & répondu à toutes les queſtions de Tibére, avec promeſſe qu'il ſuccederoit à l'Empire, & aſſûrance de pluſieurs autres choſes qui lui devoient arriver, ce Prince lui demanda, s'il n'avoit point fait ſon horoſcope; & ſi ce jour là même ſeroit bon ou mauvais pour lui? Là deſſus, contemplant les aſtres, & meſurant les conjonctions & les diſtances des planettes, il commence à douter, & puis à fremir, & plus il s'attache à conſiderer ſon tême, plus il demeure interdit. Enfin, il s'écrie, qu'il étoit menacé d'un grand danger, & qu'il y aloit même de ſa vie *m*. Alors, Tibére l'embraſſant le congratula d'avoir prevû ce danger, & prenant ſes réponſes pour autant d'oracles, le

NOTES HISTORIQUES.

m Suetone dit, que ce jour là Tibére avoit réſolu de le précipiter dans la mer; las de garder davantage un homme, qui lui avoit prédit beaucoup de choſes, dont il étoit arrivé tout le contraire. *Cùm quidem illum duriùs & contra prædicta cadentibus rebus, ut falſum & ſecretorum temerè conſcium, eo ipſo momento, dum ſpatiatur unà, præcipitare in mare deſtinaſſet.* In Tib.

le reçut au nombre de ses meilleurs amis.

XXII. Pour moi, plus je fais atention à ces sortes de choses, plus je doute, si les afaires du monde roulent à l'avanture, ou si elles sont conduites par une loi absoluë & inviolable. Car vous trouverez les plus sages de l'Antiquité, & ceux qui suivent leur Secte, partagez là dessus. Plusieurs sont imbus de cette opinion que les Dieux ne prennent aucun soin, ni de la naissance, ni de la fortune des hommes *n*, & que c'est pour cela qu'il arrive tant de maux aux gens de bien, & tant de prospéritez aux méchans. Les autres au contraire admettent un destin 1, mais indépendant de la disposition des astres, disant que tout vient de la liaison nécessaire, que les principes & les causes naturelles ont ensemble *o*; que veritablement ces causes nous laissent la liberté de choisir un genre de vie

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point d'autre destin que la volonté de Diéu. Céte fortune, qui est si célèbre parmi les homme, dit Gracian, n'est autre chose, que la Souveraine

NOTES HISTORIQUES.

n C'est l'opinion des Epicuriens, de la secte desquels est Tacite, selon Strada; mais dont il est fort éloigné, selon Rafaël dalla Torre, qui le prouve par ces passages de nôtre Auteur: *Neque à diis nisi justas supplicum preces audiri.* Ann. 3. *Id diis placitum, ut rerum arbitrium penes Romanos maneret.* Ann. 13. *Propitiis, si per mores nostros liceret, deis.* Hist. 3. chap. 1. de son *Astrolabio di Stato.*

o C'est l'opinion des Stoïciens qui croyent que *Non*

vie, mais qu'après ce choix nous ne pouvons éviter une certaine suite d'accidens atachez à cet état *p*. Qu'au reste les maux & les biens ne sont pas ce que pense le vulguaire, beaucoup de gens qui lui semblent être dans l'adversité, vivant heureux, parce qu'ils la suportent constamment *q*; & plusieurs autres, qui sont dans l'opulence, étant très misérables,

ne Providence, qui concourt avec toutes les causes secondes, soit en les mouvant, soit en permétant qu'elles agissent. *Chap. 10. de son Heros.* Ainsi quoique tout dépende de Dieu, les hommes ne doivent pas laisser d'emploïer l'industrie, que Dieu leur adonnée, dans la conduite des afaires temporelles. Il faut espérer en Dieu, (disoit le Duc de Gandie François de Borgia), comme s'il n'y avoit point de moïens humains; & se servir des moïens humains, comme s'il n'y avoit point de Dieu. *Dios como si no uviese medios medios, como si no uviese Dios; dijo el gran Jesuita Duque de Gandia.* A la fin du Chap. 47. du Commines Espagnol. Et Balthazar Gracian dit, que céte maxime est d'un grand Maître. *Max 205. de son Manual*

NOTES HITORIQUES.

Non illa Deo vertisse licet,
Quæ nexa suis currunt causis.

p Céte opinion, comme mitoienne paroît plus raisonnable, que les deux autres, parce qu'elle laisse aux hommes la liberté de choisir un certain genre de vie; mais elle n'est pas moins erronée, parce qu'elle soumet la Providence divine à nôtre choix, dont elle fait dépendre tous les accidens de nôtre vie.

q Céte derniere opinion s'acorde très bien avec la doctrine chrêtienne *Ne putentur mala*, dit S. Augustin dans une de ses létres, *dantur & bonis; ne putentur magna & summa, dantur & malis: itemque auferuntur ista & bonis, ut probentur, & malis, ut crucientur.* Coïez-vous, dit S. Cyprien aux Païens, que nous

bles, parce qu'ils font un mauvais usage de leurs biens. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit nier, qu'il n'y ait quantité d'hommes, à qui l'on prédit au vrai, dès le point de leur naissance, tout ce qui leur doit arriver *r*: & si quelquefois les choses arrivent autrement qu'elles n'ont été prédites, cela vient de la tromperie de ceux qui se mêlent d'un métier, où ils n'entendent rien 2; ce qui décredite un Art

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il ne faut pas juger d'une Science, ni d'un Art, par ceux qui en font profession, autrement les Arts & les Sciences deviendroient méprisables, à cause de l'ignorance de leurs professeurs. Par éxemple, quel cas feroit-on de la Médicine, qui est une Science si nécessaire au genre humain, si nous mesurions nôtre estime sur les ordonnances de tant de Docteurs en céte faculté, qui gagnent leur vie à tuer les malades? La Théologie est-elle moins digne de véneration, parce qu'il y a tant de Théolo-

---

NOTES HISTORIQUES.

nous partagions l'adversité également avec vous, vous qui voïez, que vous & nous, nous ne la suportons pas également? il n'y a chez vous que de l'impatience, que des murmures, & que des cris; au lieu que chez nous, la patience, inébranlable à toutes les secousses & à tous les orages du siécle, attend le tems de l'accomplissement des promesses divines. *Ad Demetrianum.*

r Le jour que nâquit Marcel Cervin, son pere, qui étoit grand Astrologue, ayant consulté les astres, dit à toute sa famille: Aujourd'hui il m'est né un fils, qui sera Pape, mais qui ne le sera pas en éfet. Contradictoires, que l'événement vérifia, en ce que le Pontificat de Marcel II. ne dura que vingt deux jours. *Epitome de la vie de Charle quint.* Philippe de Commines rend témoignage authentique de diverses prédictions d'Angelo Catto, Archevêque de Vienne, qui servoit de Médecin & d'Astrolo-

Art, de l'excellence duquel nous trouvons des preuves évidentes dans les ſiecles paſſez, & dans le nôtre même, puiſque le fils de ce Traſullus promit l'Empire à Néron, ainſi que je le dirai en ſon lieu, pour ne point ſortir maintenant de mon ſujet.

XXIII. Sous les mêmes Conſuls, on publia la mort d'Aſinius Gallus, lequel on ſavoit certainement être mort de faim; mais ſi c'étoit volontairement, ou par force, on ne ſavoit qu'en dire. Tibére interrogé, ſi on lui donneroit la ſepulture, n'eut pas honte de le permettre, comme par grace, ni de ſe plain-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Théologiens, qui accommodent la doctrine aux mœurs du ſiécle, au lieu qu'il faudroit accommoder les mœurs à la doctrine L'Imprimerie eſt-elle moins admirable en ſoi, parce que ceux du métier impriment de méchans livres, & qui pis eſt des livres infames, & qui devroient être brulez par la main du boureau, tel qu'eſt le Dictionaire, que le frenétique Richelet promet de faire imprimer bien-tôt *, & qui le ſeroit déja, s'il avoit pû vendre ſa copie. * *Page 68. de ſon Recueil de létres.*

NOTES HISTORIQUES.

trologue à Louïs XI. Monſieur le Duc de Sulli raporte dans le troiſiéme tome de ſes Mémoires la prediction de la ſupreſſion de la Religion P. R en France, faite à la naiſſance de Louïs XIII. par le Prémier Medecin d'Henri IV. c'eſt à dire quatre-vingt quatre ans avant ſon heureux accompliſſement. Cette lettre eſt tout à-fait digne de la curioſité des lecteurs. Nicolas Paſquier dit, que ſon pére prédit à Monſieur de Sillery, qu'il ſeroit Chancelier, plus de trente ans avant qu'il parvint à cette dignité. *Dans une de ſes lettres, livre 6.*

plaindre de la fortune qui lui avoit ravi un criminel avant qu'il eut été condamné dans les formes. Comme si en trois ans il n'eût pas eu le tems de faire convaincre un vieillard consulaire, & pere de tant d'autres. Drusus mourut ensuite après s'être sustenté neuf jours des fournitures *f* de son matelas, nourriture *aussi* misérable *que la faim*. Quelques uns ont écrit, que *lorsque Macron fut envoïé pour arrêter Sejan*, il avoit ordre de tirer de prison Drusus, qui étoit enfermé dans le Palais, & de le mettre à la tête du Peuple, au cas que Sejan prît les armes 1. Mais, depuis, sur un bruit qui courut, que l'Empereur alloit se reconcillier avec Agrippine & Drusus, Tibére aima mieux éxercer sa cruauté, que de montrer du repentir.

XXIV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La pluspart des Princes ont l'esprit fait de telle maniere, que lorsqu'ils ont ofensé quelqu'un fort injustement, ils ont en eux-mêmes une si grande confusion de leur faute, qu'ils y persévérent toujours, de peur qu'on ne s'aperçoive, qu'ils reconnoissent qu'ils ont tort.

NOTES HISTORIQUES.

f Il n'y a pas d'aparence que ce *tomentum* fût de la bourrè, car cela l'auroit étoufé, au lieu de le pouvoir nourrir. Au contraire, il est très probable, que ce matelas étoit garni de ces herbes, dont Pline dit qu'on remplissoit les matelas. *Gnaphalien, alii chamezelon vocant, cujus foliis albis mollibusque pro tomento utuntur*. Lib. 27. cap. 10. Car il paroît par toutes les circonstances de la mort de Drusus raportées ici, que ce pauvre Prince eut la parole libre & bon apétit jusqu'à la fin, qui est une preuve, qu'il digéroit. Or est il qu'il n'auroit pas pû digérer de la laine, ni du crin, ni en avaler deux jours de suite sans crever.

XXIV. Il lui reprocha même, après sa mort, la prostitution de son corps, son méchant naturel funeste à sa famille r, & ses desseins contre l'Etat. Outre cela, il fit lire dans le Sénat un journal de tout ce qu'il avoit fait & dit depuis plusieurs années. Chose étrange, qu'il y eût des gens gagez, pour recueillir avec tant de soin, toutes les paroles, tous les gestes, les soupirs, & les plus secrets murmures de Drusus; & que son ayeul eût pû se resoudre à les entendre, à les lire, & même à les publier; ce qui seroit presque incroyable, si les lettres du Centurion Actius & de l'afranchi Didimus ne marquoient expressément les noms des esclaves, qui avoient fait quelque insulte à Drusus, comme un tel avoit osé le repousser, quand il sortoit de sa chambre; & un autre, lui donner des alarmes. Le Centurion raportoit même, comme quelque chose de beau, les discours insolens qu'il avoit tenus à Drusus, & les paroles, que ce Prince avoit dites dans les derniers jours de sa vie, les unes dites contre Tibére, en faisant semblant d'avoir l'esprit troublé; & les autres meditées, & pro-

---

NOTES HISTORIQUES.

r Cela se raporte à ce que Tacite dit qu'il portoit jalousie à son frére Néron, & qu'il s'étoit jetté dans le parti de Sejan, pour ôter la vie & l'Empire à son aîné. *Spe objecta principis loci, si priorem ætate demovisset. Ann. 4.*

proferées de propos délibéré, après qu'il eut perdu toute espérance : priant les Dieux, que celui, qui avoit fait mourir la femme de son fils, le fils de son frére & ses petits neveux, & rempli de sang toute sa maison, payât à leurs ancêtres, & à leurs descendans la peine de tant de meurtres. Véritablement, les Sénateurs interrompoient la lecture de ces imprécations, pour montrer qu'elles leur faisoient horreur ; mais cela venoit de la frayeur & de l'étonnement qu'ils avoient de voir, que Tibére, qui cachoit autrefois finement ses crimes, eut perdu la honte, jusqu'à vouloir bien leur donner, comme à portes ouvertes, le spectacle de son petit-fils, assommé de coups par un Centurion, & par des esclaves, & qui demandoit en vain les derniers alimens.

XXV. Cette affliction n'étoit pas encore passée, lorsqu'on aprit la mort d'Agrippine, qui probablement s'étoit entretenuë de quelque espérance, après la chute de Sejan, mais qui voyant, qu'on ne relâchoit rien de la premiere rigueur envers elle, avoit mieux aimé se laisser mourir; si ce n'est qu'on lui eut refusé les alimens, pour faire mieux ressembler sa fin à une mort volontaire. Car Tibére la diffama par des reproches infames, disant, qu'elle s'étoit ennuiée de vivre depuis la mort d'Asinius Gallus, son adulté-

re 1. Mais il est certain, qu'Agrippine avoit dépouillé les foiblesses de son sexe en revétant la vigueur & le courage des hommes 2, & que la passion de regner fesoit tout son crime. Tibére ajouta, comme une chose digne d'être mise dans l'Histoire, qu'elle étoit morte à pareil jour que Sejan avoit été éxécuté 3 deux ans auparavant; & fit valoir com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une vengeance aussi lâche que cruelle, que de blesser en l'honneur la mémoire de ceux, que l'on n'y a jamais osé ataquer durant leur vie. On pouvoit très-justement répondre à Tibére, que sa bouche n'étoit pas si chaste, que les parties honteuses de la femme qu'il acusoit d'adultére.

2 Les femmes extrémement ambitieuses & courageuses, comme étoit Agrippine, ne sont jamais impudiques. Car la passion qu'elles ont de se faire adorer, leur fait éviter avec soin tout ce qui les peut faire mépriser. Le Commentateur Espagnol de Commines dit très-judicieusement, que Dieu a voulu, que les dames eussent une pudeur naturelle, & les hommes un respect naturel pour elles, afin qu'elles s'estimassent davantage; & que par le plaisir qu'elles prendroient à se voir honorer comme des divinitez, elle se précautionassent mieux contre l'éfronterie & la privauté des hommes. Et delà vient, ajoûte-t-il, que dans les païs, où les dames sont respectées davantage; elles y sont aussi plus sages & plus modestes. *Létre O du chapitre 181.*

3 Pour être né, ou mort, à même jour que des gens, dont la mémoire est infame, on ne doit pas pour cela participer à leur infamie: autrement il n'y auroit

comme une grace, qu'elle n'eût pas été étranglée, ni jetée à la voirie. Le Sénat lui en fit des remercimens 4, & ordonna, que tous les ans, on porteroit une ofrande à Jupiter *u* le 17. d'Octobre, qui étoit le jour de leur mort 5.

XXVI.

auroit pas un seul jour dans l'année, qui ne dût être estimé malheureux. Si Agrippine eût été complice de la conjuration de Sejan la remarque de Tibére auroit eû quelque fondement : mais au contraire, Séjan aïant été durant toute sa faveur l'ennemi capital de la personne & des enfans d'Agrippine, il n'y avoit nul parallele à faire entre la mort de ce favori & celle de céte Princesse.

4 On remercie les tyrans pour le mal qu'ils n'ont pas fait, autant que pour le bien, qu'ils pourroient faire.

5 Bel éxemple de la foiblesse & de la complaisance honteuse des Juges, qui se laissent emporter au vent de la Cour. Le Sénat remercioit Tibére de n'avoir pas deshonoré Agrippine, en fesant jetter son corps à la voirie, & cependant il donnoit un arrêt, qui rendoit infame, la mémoire d'Agrippine en la traitant comme Sejan, qui avoit commis tous les crimes de leze-majesté. Herrera parlant de la révision du procés du Cardinal Charles Caraffe, que Pie IV. avoit fait mourir comme criminel d'Etat, dit que ce Cardinal fut déclaré innocent, & rétabli en son honneur avec toute sa Maison, sous le Pontificat de Pie V. Et

NOTES HISTORIQUES.

u Imputavit, quòd non laqueo strangulatam in Gemonias abjecerit : proque tali clementia interponi decretum passus est, quo sibi gratiæ agerentur, & Capitolino Jovi donum ex auro sacraretur. Sueton. in Tiberio.

XXVI. Peu de tems après, Cocceïus Nerva, personage bien versé dans le Droit divin & humain, prit la résolution de mourir, quoiqu'il fut en pleine santé, & dans une fortune florissante. Si tôt que Tibére en eut connoissance, il va lui en demander la cause, (car Nerva étoit le plus assidu compagnon de sa retraite) il emploïe les prieres, & lui remontre, que bien que sa conscience ne lui reprochât rien à son égard, ce ne laisseroit pas d'être une tache à sa réputation 1, si le plus intime de ses amis abandonnoit la vie, sans avoir aucun sujet de desi-

Reflexions Politiques.

Et ce qui est plus à remarquer, ajoûte-t-il, c'est que quelques-uns de ceux qui l'avoient condanné, intervinrent à son absolution; telle étant l'injustice de ce monde, où il arrive souvent, que les Juges se gouvernent selon les tems, & tournent la balance du côté qu'il plaît aux Princes. *Chap. 16. du livre 8. de son Histoire.*

1 Rien n'est plus capable de donner mauvaise opinion de la conduite d'un Prince, que de voir un Ministre irreprochable abandonner la direction des afaires. On juge que le naufrage est inévitable, quand le Pilote ne veut plus manier le timon. C'est en ce sens, que Senéque demandant la permission de se retirer de la Cour, Néron lui répondit, que céte retraite ne seroit point attribuée à l'amour du repos; mais à la crainte, que Senéque auroit eüe de la cruauté du Prince; & que d'ailleurs il n'étoit pas bien séant à un homme sage de vouloir aquérir de la réputation, par un procedé, qui tourne

firer la mort. Mais Nerva méprisant les priéres & les raisons s'obstina à ne vouloir plus manger. Ceux, qui savoient ses vrais sentimens, disoient, qu'agité de crainte *x* & de colére à la vûë des maux, qui menaçoient la République 2. il avoit voulu mourir

tourne au deshonneur de son ami. *Annal.* 14. Au reste, Cocceïus Nerva me fait souvenir de ce que Pierre Pithou a dit à la loüange de Cujas:

Jus fuit auctorem jure cadente mori.

C'est-à-dire :

Cujas voulut mourir, quand il vit les loix mortes. Passerat.

2 Quand les mœurs du Prince empirent, c'est alors que les favoris doivent songer à la retraite, autrement, ils seront surpris de la tempête. Car il faut tenir pour assûré, que le Prince, qui s'écarte des bornes de la raison & de la justice, se lassera bientôt de ses amis, s'ils sont assez gens de bien, pour n'adhérer pas aveuglement à toutes ses volontez. Prévoïant d'assez long-tems, dit le Chancelier de Chiverny dans le portrait qu'il fait d'Henri III. qu'il étoit impossible, que ce pauvre Prince, qui étoit envelopé dans une volupté, où ses mignons l'avoient plongé, ne tombât enfin en quelque malheur, & que j'en pourrois être blâmé, tenant de lui une des plus

NOTES HISTORIQUES.

x Nerva avoit raison de craindre, que Tibere n'en usa envers lui, comme il avoit fait envers plusieurs autres des principaux de la ville, qu'il avoit choisis pour être de son conseil. *Viginti*, dit Suétone, *sibi è numero principum civitatis depoposcerat, velut consiliarios in negotiis publicis. Horum omnium vix duos aut tres incolumes præstitit; ceteros, alium alia de causa, perculit.* In Tiberio.

rir, tandis que sa vie étoit sans reproche, & son crédit encore tout entier 3.

XXVII.

plus grandes & importantes charges de sa Couronne, je le supliai plusieurs fois de vouloir me decharger des Seaux, & les commétre à quelque autre plus propre à ceux, qui en vouloient abuser, &c. *Dans ses Mémoires.* En éfet, Henri les lui ôta ensuite, & l'éloigna de la Cour avec Messieurs de Villeroy, Brulart, & Pinart, tous trois Secretaires d'Etat, & Pompone de Belliévre, qui fut depuis Chancelier sous Henri IV. *lesquels l'avoient si bien servi selon le malheur des tems & la diversité de ses humeurs.* Ibidem.

3 Le plus grand bonheur qui puisse arriver à un grand homme, est de mourir en bon tems, c'est à-dire, avant que sa fortune ait décliné; ce que Tacite apelle très-bien *opportunitas mortis.* Alexandre, Duc de Parme seroit mort le plus glorieux Capitaine de son siécle, si après le merveilleux siége d'Anvers il eût dit adieu à la guerre, comme le lui conseilloit un de ses amis, & certes avec raison, puisque, de puis céte victoire, il ne fit rien de considérable dans les Païs-bas, où, au contraire, il perdit Zudtfen, Deventer, Hulst, Nimégue, Breda, & plusieurs autres places. *Chronique de Piasecki.* Si le brave Comte de Tilly fut mort après la bataille de Lutter, qu'il gagna sur les Danois en 1626. celles de Lipsic, & du Leck, qu'il perdit contre les Suédois en 1631. & 1632. n'eussent pas fait dire, que les deux derniéres années de sa vie en avoient deshonoré toutes les autres. Cabrera parlant de Don Gaspar Quiroga, Cardinal, Archevêque de Toléde, Inquisiteur general d'Espagne, & Président de Castille, dit, qu'il exerça toutes ces charges avec beaucoup de succès, mais qu'il mourut avec moins de réputation qu'il n'avoit vécu, pour

XXVII. Au reste la perte d'Agrippine, ce qui est presque incroïable, entraîna celle de Plancine, qui s'étant réjouïe publiquement de la mort de Germanicus, & aïant couru risque de perir avec Pison, son mari, en étoit échapée par la protection de l'Impératrice Livia, & non pas moins par la haine implacable qu'Agrippine avoit pour elle 1.

REFLEXIONS POLITIQUES.

pour avoir vécu trop longtems' *Chapitre* 11. *du livre* 11. *de son Histoire.* Ainsi, Commines a bien raison de dire, que nul homme n'est si sage & si habile, qu'il ne lui arrive de faillir quelquefois, & même bien souvent, s'il a longue vie. Et sur ce principe, le Cardinal Sforce Pallavicin dit, qu'au regard de la renommée, l'endroit par où Marcel II. fut trouvé malheureux, est celui par lequel on doit mesurer son bonheur, d'autant qu'il lui auroit été très-dificile d'égaler par ses actions la haute opinion que tout le monde avoit de ce qu'il auroit fait, si son Pontificat eût été de plus longue durée. *Chapitre* 11. *du liv.* 13. *de son Histoire du Concile de Trente.*

1 A la Cour il y a des gens, qu'on n'y soufre, quoique leur personne soit odieuse, que pour en mortifier, ou en perdre d'autres, dont on veut se défaire. La Reine Mére conserva les Seaux au Chancelier Seguier, de qui elle avoit reçu de grans outrages du vivant du Cardinal de Richelieu, pour avoir un homme de tête à oposer à la cabale de la Duchesse de Chevreuse & de Monsieur de Chasteauneuf, qui vouloient éloigner le Cardinal Mazarin du Ministere. *Mémoires de la Chastre.* Il y a dans ceux de Commines un bel exemple de cête Politique. Ceux dit-il, qui gouvernoient le Roi [Charles VIII.] qui étoient le Duc & la Duchesse de Bourbon, apellé-

Car si-tôt que la faveur de l'une, & la persécution de l'autre, eurent cessé, la justice eut son tour; & Plancine se voïant accusée de divers crimes, qui n'étoient que trop faciles à prouver, prit de sa propre main la punition, qu'elle méritoit depuis longtems.

XXVIII. Ce fut encore un surcroit d'affliction pour la ville, qui étoit toute en deuil, que le mariage de Julia fille de Drusus, & veuve de Néron, avec Rubellius Blandus 1, dont plusieurs savoient que l'aïeul étoit un simple Chevalier Romain de Tivoli. Sur la fin de l'année on fit des funérailles de Censeur à Elius Lamia mort dans une vieillesse vigoureuse. Sa famille étoit illustre y, & il avoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

rent en Cour le Duc de Lorraine, pour en avoir aide & suport, car il étoit homme hardi, & plus que tout homme de Cour: & il leur sembloit, qu'ils s'en dechargeroient bien, quand il seroit tems, ainsi qu'ils firent, quand ils se sentirent assez forts, & que l'autorité du Duc d'Orleans, *leur compétiteur & leur ennemi*, fut diminuée. *Chap.* 1. *du livre* 7.

1 Le mariage d'une Princesse de sang Roïal avec un simple Gentilhomme, est regardé par le Peuple comme un éfet de la mauvaise volonté du Prince qui la marie.

NOTES HISTORIQUES.

y Horace le fait descendre du Roi Lamus.

Auctore ab illo ducit originem :
Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps, & innantem Maricæ
Littoribus tenuisse Lirin.
Latè tyrannus. Ode 17. libri 3.

avoit exercé la charge de gouverneur de Rome, après s'être démis du gouvernement de Syrie, où il ne lui fut pas permis d'aller 2 ; ce qui avoit encore augmenté sa gloire. Flaccus Pomponius Vicepréteur de Syrie étant mort ensuite, Tibére écrivit les lettres, où il se plaignoit de ce que ceux qui étoient les plus propres à commander les armées, refusoient cet emploi : ajoutant qu'il étoit contraint de recourir aux prieres, pour faire accepter aux Consulaires le gouvernement des Provinces : comme s'il eût oublié qu'il y avoit déja dix ans, qu'il empêchoit Arruntius d'aller en Espagne. Cette même année mourut aussi M. Lepidus, de la modération duquel j'ai parlé plusieurs fois dans les livres précedens. Quant à sa noblesse il sufit de dire qu'il étoit de la famille Emilia, race féconde en bons citoïens 3, & dont ceux qui ont eû les mœurs cor-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Grans, qui sont suspects au Prince, ne doivent jamais être envoiez Gouverneurs en des Provinces éloignées, ni emploïez dans les afaires étrangéres.

3 Il y a des familles, où la valeur est heréditaire, & passe, comme par un privilége du ciel, & de la nature, de pére en fils, sans qu'il s'y voïe aucune interruption. Mais elles sont en petit nombre, & ce bonheur n'est presque jamais arrivé qu'à celles, qui ne se sont jamais mésalliées, telle qu'est la Maison d'Aubusson, qui toute an-

corrompuës, ont néanmoins vécu dans les charges avec beaucoup de ſplendeur & de réputation 4.

AN DE ROME. 787.

Qui eſt, ſelon l'opinion commune, l'année de la mort & Paſſion de Jesus Christ.

XXIX. Sous le Conſulat de Paulus Fabius

Reflexions Politiques.

ancienne & guerriére qu'elle eſt, ſubſiſte encore en pluſieurs branches, & eſt plus ancrée que jamais dans les charges & dans les honneurs.

4 Il y a des défauts, & même des vices, qui n'empêchent pas que les perſonnes, qui les ont, ne ſoient propres aux grandes Magiſtratures, & ne s'en acquitent avec honneur. Qu'un Général d'armée ſoit avare & ſuperbe, (vice, que Patercule & Tacite diſent être naturels à la nobleſſe) il ne laiſſe pas d'être bon pour cet emploi, s'il eſt prudent, courageux, intrépide, inflexible dans l'éxécution des loix militaires, & juge équitable du mérite des Oficiers & des Soldats. Qu'un Miniſtre d'Etat ſoit ambitieux, jaloux, vindicatif, & quelquefois trop rigoureux, ainſi qu'on l'a reproché à M. le Cardinal de Richelieu; il ſera néanmoins digne de ce poſte, & même préférable à tout autre, s'il a toutes les qualitez qu'avoit ce Miniſtre, l'intelligence, la fermeté, la vigilance, l'activité, le diſcernement des eſprits, la prévoïance, enfin la même prontitude à récompenſer les ſervices rendus à l'Etat, qu'à punir ſans miſéricorde les trahiſons, les conſpirations, les révoltes, & les autres crimes de leze-majeſté. Quand

un Magiſtrat a la capacité & la probité requiſes à l'adminiſtration de ſa charge, c'eſt-à-dire, quand il n'a aucun des vices incompatibles avec ſon emploi, les autres, auſquels il peut être ſujet, ſelon la condition humaine, où il ne ſe rencontre rien deparfait, ne tirent point à conſéquence pour le public; &, par conſéquent, le choix du Prince eſt à couvert de tout reproche. Par exemple, ſi un Chancelier, & un Premier-Préſident, ſont amateurs de la juſtice, protecteurs de l'innocence, impénétrables à l'avarice, & de trempe aſſez forte, pour réſiſter aux charmes, aux priéres, & aux artifices des femmes, qui, ſelon M. de Richelieu, ſont la ſource de toutes les corruptions, & la peſte des Cabinets, des Cours & des Etats *, le public n'a rien à deſirer davantage ni du Prince, ni de ces Magiſtrats, dont toutes les obligations ſont remplies de part & d'autre, au regard de l'Etat. * *Section 5. du dernier chapitre de la premiere partie, & chap. 8. de la 2. de ſon Teſtament Politique*, Au contraire, ſi un Chancelier, qui en vertu de ſa charge eſt le gardien né des loix, venoit à les fouler aux piez, comme faiſoit un Cardinal de Birague, qui aléguoit pour raiſon, qu'il n'étoit pas Chancelier du Roïaume; ou comme ſon ſucceſſeur le Comte de Chiverny, qui ſans ſe ſoucier du *decorum*, auquel l'obligeoit une dignité ſi ſérieuſe, vivoit en adultére public avec la Marquiſe de Sourdis; ce defaut de probité ne pourroit jamais être compenſé par toutes les autres vertus morales, ou politiques, parce qu'il ſeroit deſtitué de celle, qui eſt la plus néceſſaire à ſa charge, & ſans laquelle il eſt impoſſible de la bien éxercer. Le Coneſtagio dit, que le Roi Cardinal de Portugal avoit plus de vertus que de vices, mais qu'avec tout cela il ne laiſſoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que ſes vertus étoient de Prêtre; au lieu que ſes vices étoient de Prince. C'eſt pourquoi Cabrera trouve ridicule la formalité qui s'obſervoit durant ſon regne dans l'exécution des criminels, où il ne vouloit point

bius & de Lucius Vitellius z après une longue suite de siécles, l'oiseau *appellé* Fénix parut en Egypte, & donna aux plus savans du païs & de la Grece de quoi éxercer leur esprit *a*. Il est bon de raporter ici ce dont on est d'acord, sans ometre plusieurs autres choses, qui véritablement sont incertaines; mais qui sont curieuses à savoir.

Ceux, qui ont fait la description de cet oiseau, disent unanimement, que c'est un animal consacré au Soleil, & qui a le bec & le plumage tout diférent de celui des autres oiseaux. Quant à la durée de sa vie, ils en parlent diversement, mais selon la plus commune opinion, elle est de cinq-cens ans. Il y en a qui assûrent qu'elle va à mille quatre-cens soixante. On tient, qu'il n'y en a jamais qu'un au monde & que le premier qui s'y vit, fut sous le regne de

REFLEXIONS POLITIQUES.

être nommé, fesant scrupule de faire justice en son nom, à-cause de son caractére de Prêtre, quoique ce fût sa principale obligation en qualité de Roi. *Chap. 11. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

z Le pere de l'Empereur Vitellius.

a Quelques-uns, dit Mariana, ont observé, que le Fenix, qui parut vers la fin du regne de Tibere, comme le raportent Dion, Tacite, & Pline, fut un pronostique & un signe prenonciatif de la résurrection du Fils de Dieu, soit parce qu'elle arriva presque dans le même tems; soit à cause que le Fenix est de telle nature, qu'après estre mort à coutume de revivre par ses cendres. *Chap. 1. du livre 4. de son Histoire d'Espagne.*

de Sesostris; & le second sous celui d'Amasis. On ajoûte que du tems de Ptolomée *b*, le troisiéme des Macédoniens, qui ont regné en Egypte, il vint à Heliopolis *c* un troisiéme Fénix accompagné d'une multitude d'oiseaux de toutes sortes, atirez par la nouveauté de sa figure *& de sa couleur*. Mais tout cela est obscur & douteux à cause de son antiquité. Depuis Ptolomée jusqu'à Tibére, il n'y a pas deux cens cinquante ans: & pour cette raison plusieurs ont crû, que ce n'étoit point le véritable Fenix d'Arabie, puisqu'il n'avoit point les qualitez, que les anciens racontent de cet oiseau. Car on dit, que lorsqu'il acheve le nombre de ses années, & que sa fin aproche, il dresse son nid dans son païs natal, & que de ce nid, auquel il influë une vertu générative, renaît un autre Fénix, dont le premier soin, dès qu'il est grand, est d'enterrer son pére: ce qu'il fait avec un instinct merveilleux. Il amasse pour cela une certaine quantité de mirthe, qu'il va querir fort loin, pour éprouver ses forces; & quand il se trouve en état de pouvoir porter un fardeau, il charge sur son dos le corps de son pére, & le porte jusque sur l'autel

NOTES HISTORIQUES.

b Ptolomée surnommé Evergéte, ou le Bienfesant, fils de Ptolomée Philadelphe.

c C'est à dire, la ville du Soleil.

tel du Soleil, & puis s'envole *d*. Toutes ces particuliaritez ſont incertaines, & quelques-unes ſont fabuleuſes. Au reſte, l'on ne doute nullement, que cet oiſeau ne ſe voïe quelquefois en Egypte *e*.

XXX. Comme les éxécutions continuoient toujours à Rome, Pomponius Labeo, qui avoit été Gouverneur de la Meſie, ſe fit couper les veines, & Praxea ſa femme, embraſſa la même réſolution. Car la crainte de paſſer par la main du bourreau feſoit préferer la mort volontaire, d'autant plus que les condamnez, outre la confiſcation des biens, étoient privez de la ſepulture; au lieu qu'en ſe hâtant de mourir, on ne perdoit ni l'un ni l'autre. Tibére écrivit là deſſus au Sénat, qu'en interdiſant ſa maiſon à Labéon, il n'avoit que ſuivi l'exemple de leurs ancêtres, qui

---

NOTES HISTORIQUES.

d Le texte porte, *atque adolere*. Mais, comme le remarque M. Ryck, vous ne trouverez point d'Auteur, qui diſe, que le Fénix brûle le nid, qui ſert de ſepulture à ſon pere; & les Poëtes même auroient de la peine à s'imaginer, comment un oiſeau auroit pû mettre le feu à ce nid, poſé ſur un autel. Ce qui me fait conjecturer ajoûte-t-il, que notre Auteur a écrit, *Atque avolare. In animadverſ. ad lib. 6. Annal.*

e La queſtion du Fénix traitée par Tacite, à l'occaſion de la nouvelle, qui vint à Rome d'un Fénix, qui parut en Egyte ſous le regne de Tibere, eſt dans les regles d'une digreſſion juſte. La queſtion eſt aprofondie par les differentes opinions des Naturaliſtes ſur cet oiſeau, ſes qualitez, ſa figure, tout y eſt décrit en peu de paroles. *Le P. Rapin dans l'article 22. de ſon Inſtruction pour l'Hiſtoire.*

qui en usoient ainsi, lorsqu'ils vouloient rompre tout commerce d'amitié; mais que Labéon se sentant coupable d'avoir mal versé dans sa Province, & de quelques autres crimes, avoit cherché à couvrir ses fautes du prétexte de la cruauté du Prince, dont il avoit donné une fausse alarme à sa femme, qui ne couroit aucun danger quoiqu'elle fut criminelle. On ataqua ensuite, pour la seconde fois, Mamercus Scaurus, homme de naissance illustre, d'éloquence, aplaudie dãs le barreau *f*, mais de vie infame. Ce ne fut point l'amitié de Séjan qui le perdit, mais l'inimitié de Macron, qui n'étoit pas moins puissant pour nuire, mais qui le fesoit plus finement 1. Car Scaurus aïant composé une tragedie; Macron y fit remarquer quelques vers, qui pouvoient s'interpreter contre Tibére 2. D'autre côté, Servilius & Cor-

Ou, homme de haute naissance grand Orateur, & grand scélerat.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 D'ordinaire, un favori, qui a succedé immédiatement à un autre, que le Prince a fait mourir, prend de grandes précautions, pour conduire sa barque plus heureusement, que son prédecesseur, dont l'exemple prochain l'avertit incessamment, que la faveur n'est pas un héritage.

2 Les Auteurs, qui publient leurs ouvrages de leur

NOTES HISTORIQUES

f Tacite *Annal.* 3. dit, qu'*Oratorum ea ætate uberrimus erat*, & l'apelle dans un autre endroit du même livre, *opprobrium majorum*.

Cornelius l'accusoient d'adultére avec la jeune Livia, & d'éxercer la magie, Scaurus donc, pour se montrer digne des anciens Emiles, prévint sa condamnation, à l'instance de sa femme Sextia, qui fut la conseillere & la compagne de sa mort 3.

XXXI. Cependant les accusateurs ne laissoient pas d'être punis, quand l'occasion s'en presentoit. Servilius même & Cornelius, qui venoient de se rendre fameux par la perte de Scaurus, furent releguez en des isles, avec interdiction du feu & de l'eau, parce qu'ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur vivant, doivent bien aviser à ce qu'ils écrivent, car les choses, où ils entendent moins de finesse, sont assez souvent celles, où leurs ennemis, & leurs envieux, en trouvent davantage. Pour peu qu'un mot, un éxemple, ou un trait d'histoire, ait de raport à quelque action, ou imperfection du Prince, les Courtisans, les flateurs, & mille autres gens, qui se piquent de deviner les pensées, vont le dénoncer pour un *Bastillabile dictum.* Au reste, ce que Macron fit à Scaurus a passé en coutume parmi les favoris des Princes, lesquels vangent tous les jours leurs inimitiez particulieres, sous couleur de vanger des ofenses prétendues faites à leurs maîtres.

3 Un conseil est toujours de grand poids & de grande éficace, quand la personne, qui le donne, le veut bien éxécuter elle-même. C'est pour cela, que Mucien conseillant à Vespasien de se hâter de se saisir de l'Empire, lui disoit, *Discrimen ac pericula ex æquo partiemur* : Nous partagerons également la peine & les dangers.

qu'ils avoient pris de l'argent de Varius Ligur, pour se désister de leur accusation. Abudius Ruso, auparavant Edile, fut Chassé de Rome, pour avoir voulu faire un crime à Lentulus Getulicus, sous lequel il l'avoit commandé une légion, de ce qu'il avoit destiné sa fille pour le fils de Séjan 1. En ce tems-là, Getulicus étoit à la tête des légions de la Haute Allemangne, qui l'aimoient éperdûment 2 à cause de son indulgence excessive, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Ceux, qui ont été honorez de l'alliance ou de l'amitié d'un favori, sont presque toujours persécutez après sa mort, ou sa disgrace. La Surintendance des Finances, & la charge de Secretaire d'Etat ne furent ôtées à M. de Bouthillier, & à M. de Chavigny son fils, qu'en haine de la memoire du Cardinal de Richelieu, dont ils étoient les créatures.. Tel est le flux & le reflux des afaires humaines, & particuliérement de la faveur de Cour, qui n'a rien de plus certain que son inconstance.

2 Un Gouverneur de province éloignée, qui est à la tête d'une armée, dont il est cheri & respecté, est un dangereux Gouverneur. L'expérience n'a que trop fait connoître, qu'un homme de courage, qui a la force à la main, veut être l'arbitre de son devoir & de son obéïssance, & que pour peu qu'on veuille modérer son autorité, il croit avoir droit de se révolter contre son Prince. Il semble, que le Duc d'Epernon, le favori d'Henri III. & le Connétable de Lesdiguiéres, fussent imbus de céte opinion, eux, qui, au raport de Balzac, trouvoient Getulicus si galant homme; & peut-être qu'ils eussent

& ne manquoit pas de crédit auprès de l'armée voisine, par le moïen de Lucius Apronius, son beau-pére, qui la commandoit 3. C'est pourquoi, l'on tenoit pour constant, qu'il

Reflexions Politiques.

sent bien été d'humeur à suivre un éxemple, qu'ils admiroient, si l'on eût voulu leur ôter leurs gouvernemens, où ils faisoient les Rois.

3 Un Prince prudent ne doit jamais donner deux grans gouvernemens voisins à deux proches parens, particuliérement s'ils vivent en bonne intelligence ensemble; car s'il vient à en mécontenter un, il les aura tous deux sur les bras, lorsqu'ils trouveront une occasion favorable de rendre leur condition meilleure. Je ne puis oublier, dit le Cardinal d'Ossat, combien coûte cher à la Maison Royale de France la fortune, qu'ont faite avec elle ceux de la Maison de Lorraine, qui n'ont fait la guerre à nos Rois, & à leur Etat, qu'avec les principaux gouvernemens & dignitez, tant Seculieres qu'Ecclesiastiques, que la trop grande facilité & le peu de prévoyance de nos Rois ont mis entre les mains de tant de Princes étrangers d'une même Maison, & voisins, contre toute raison d'Etat. *Lettre 90*. Que si le Roi ne craint rien pour soi, ce seroit chose digne de sa prudence de pourvoir à la sûreté de ses successeurs, d'autant plus que nous n'avons pas encore fait avec cette Maison, qui n'est déja que trop grande, & que ce seroit mal faire nôtre profit des choses passées, & des présentes, si nous la laissions encore prendre pied en lieu si jaloux & si suspect. Que nos anciens Rois ont eû ces considérations, & s'en sont bien trouvez, comme font encore aujourd'hui tous les autres Princes: & depuis que nous avons négligé telles choses,

qu'il avoit osé écrire à Tibére, » Qu'il ne » s'étoit allié avec Séjan, que par son con» seil 4, & non point de son propre mouve» ment; qu'il s'étoit pû tromper aussi bien » que lui, & qu'aïant fait tous deux la mê» me faute, l'un n'en devoit pas être plus » coupable que l'au» tre: que sa fidélité » avoit été inébranlable; & qu'il la conser» veroit toujours, pourvû qu'on ne lui dres» sât point d'embuches: qu'il ne recevroit un » successeur que comme l'avantcourreur de sa » mort. Qu'il n'y a» voit point d'autre » acord à faire sinon que son gouvernement » lui demeurât 5; & tout le reste à Tibére. Ce-

Ou, qu'il avoit toujours été fidéle, & qu'il continueroit de l'être, *&c.*

Ou, qu'il ne trouvoit point d'autre moïen de s'accorder, sinon, *&c.*

Reflexions Politiques.

choses, & autre semblables, tout est allé en décadence & en ruine. *Lettre* 78.

4 C'est une très grande imprudence à un Prince, de soufrir, que son Premier Ministre marie ses enfans avec ceux d'un Général d'armée, acredité par un long commandement parmi les soldats, car c'est rendre le Ministre maître du Cabinet & de la Campagne. Par éxemple, si Sejan eût eû assez d'entendement ou de pénétration, pour pressentir la résolution, que Tibére avoit prise de le perdre n'étoit-il pas en état de lui ôter l'Empire en joignant les cohortes prétoriennes dont il étoit le Chef, avec les légions, que Gétulicus commandoit en Allemagne?

5 Bel éxemple du danger que courent les Princes, qui per-

Cela paroit étrange, mais ce qui le rend croïable, c'est qu'il fut l'unique de tous les alliez de Séjan qui resta en vie, & même en faveur Tibére cedant au besoin de ses afaires 6, qui se maintenoient plus par la reputation 7, que par la force, vû son âge extre-

REFLEXIONS POLITIQUES.

perpétuent les gouvernemens. *Voyez la note 1. de l'article 74. du premier livre.*

6 Les Princes doivent dissimuler les choses, ausquelles ils ne sont pas en état de pouvoir remédier. Autrement ils courent grand risque de tout perdre. Commines parlant de l'entrevûe de Loüis XI & du Connétable de S. Pol, où ils s'étoient comme reconciliez ensemble : à bien prendre le fait du Roi, dit-il, ce qu'il fit procédoit de grand sens, car je crois, que le Connétable eût été reçu du Duc de Bourgogne, en lui baillant Saint-Quentin.... Il a semblé à beaucoup de gens, que la crainte lui faisoit faire ces choses, mais ils se sont fort trompez, car il connoissoit bien s'il étoit tems de craindre, ou non. Et je lui dois cette louange, que jamais je ne connus homme si sage en adversité. *Chap. 12. du Livre 3. de ses Mémoires.* Il pourroit sembler à plusieurs, dit-il ailleurs, que le Roi s'humilioit trop, mais ce Royaume étoit en grand danger. Nous avions alors beaucoup de choses secretes parmi nous, dont fussent venus de grands maux en ce Royaume, & promptement, si cet accommodement ne se fût fait. *Chap. 7. du Livre 4.*

7 Quelques forces qu'ait un Prince, il est toujours foible, si la réputation lui manque. Les grands Etats, dit le Cardinal d'Ossat, se maintiennent autant

REFLEXIONS POLITIQUES.

tant par la réputation, que par tout autre moïen, & quelquefois plus que par vraie force & puissance.... Ce n'est pas le revenu, qui fait la réputation, mais c'est la réputation, qui acquiert les revenus & les Etats. La réputation sert de provision contre les adversitez qui peuvent survenir, & de disposition prochaine aux prospéritez, que le tems peut ofrir & presenter. *Létre* 239. Cabrera chapitre dernier du livre 5. de son Histoire, parle ainsi de la réputation des Princes. C'est, dit-il, une prerogative, qui naît de la vertu, de la splendeur, des hauts desseins, des paroles & des actions, qui conviennent à leur état. Elle fait en eux ce que fait en la pomme la pelûre qui la rend belle par la variété ou la vivacité de ses couleurs. Comme la pomme se conserve long-tems, lorsque sa pelûre est toute entiere, & qu'au contraire, pour peu qu'on lui en ôte, elle devient incontinent noire & tachée, & se pourrit enfin jusqu'au cœur, il en est de même de la réputation. Elle conserve les Monarchies, tandis qu'elle reste florissante; mais si-tôt qu'elle reçoit quelque fletrissure, toute la forme du Gouvernement se corrompt, & l'Etat tombe en ruine. Quelques-uns disent, que la réputation consiste dans l'opinion que l'on a du Prince, qui sait soutenir son rang & sa dignité, qui se fait respecter des princes ses voisins, qui n'omet rien de tout ce qui le peut acréditer en paix & en guerre; qui gouverne avec tant sagesse, que ses Sujets lui obéïssent avec amour & révérence, & fuïent les dissentions, les troubles, & les conspirations, persuadez qu'ils sont, qu'il a la volonté, le savoir, & le pouvoir de les maintenir en paix, & en obéïssance. Toutes les pertes n'égalent pas la moindre que le Prince fait du côté de la renommée, & il ne faut rien attendre de bon de celui, qui ne verse pas son sang, s'il en est besoin, pour la conserver. François

trement avancé, & la haine publique, dont il étoit chargé 8.

AN DE ROME. 788.

XXXII. Caïus Cestius & Marcus Servilius étant Consuls, des Seigneurs Partes vinrent à Rome à l'insû du Roi Artabanus. Ce Prince avoit gouverné ses Sujets avec douceur, & gardé la fidélité aux Romains jusqu'à la mort de Germanicus, qu'il n'osoit pas

REFLEXIONS POLITIQUES.

çois I. en fesoit un si grand cas, que dans la lettre qu'il écrivit à sa mere sur la perte de sa liberté, il ne mit rien d'avantage pour la consoler d'une telle disgrace que cette ligne : Madame, nous avons tout perdu, excepté l'honneur. *Epitome de la Vie de Charle quint.*

8 Le Prince, qui est haï de son Peuple, doit, à quelque prix que ce soit, éviter la guerre, car au premier échec qui lui arrive, l'apostume de la haine publique vient à crever. C'est pour cette raison que Louis XI. disoit, que, si après la bataille de Mont-l'heri, la ville de Paris ne l'eût pas voulu recevoir il se fût retiré chez les Suisses, ou chez le Duc de Milan, qui étoit son grand ami. *Chap 8. du livre 1. des Mémoires de Comines.* Une guerre étrangere n'est pas si à craindre pour un Prince, que la révolte d'un Grand, qui a une armée sur pié ; car au lieu que les Peuples regardent les étrangers contre qui leur Prince est en guerre, comme leurs ennemis, ils considérent un rebelle puissant comme un ami, qui les vange de l'opression du Prince qu'ils haïssent.

pas ofenser 1. mais depuis, enorgueilli par l'heureux succès des guerres 2 qu'il avoit soutenues contre les Nations voisines, & plein de mépris pour Tibére, dont la vieillesse étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est le profit du Prince & de l'Etat, d'avoir un voisin qu'on respecte, car le Prince en est plus sage, & les Sujets plus heureux. Il me semble, dit Commines, que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde, ni hommes, ni bêtes, à qui il n'ait fait quelque chose son contraire, pour le tenir en crainte & humilité.... Aux Princes Dieu leur a donné pour opposite les villes de Communauté, & les Républiques, pour se faire charier droit les uns les autres. *Chap. dernier du livre 5. de ses Mémoires.*

2 Il n'y a rien, qui inspire plus d'orgueil & de présomption aux Princes, que le bonheur des armes; car à moins qu'ils n'ayent l'esprit fort temperé, ils se persuadent facilement, que tout doit obéïr à leur fortune. Commines attribuë la premiére cause de tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne au gain de la bataille de Montl'heri. Car, dit-il, estimant la gloire être sienne, jamais, depuis, il n'usa de conseil d'homme, mais du sien propre: & au-lieu qu'il étoit avant ce jour très-inutile pour la guerre, & n'aimoit nulle chose, qui y appartint, il y a depuis continué jusqu'à sa mort, où il laissa sa Maison détruite, ou du moins bien désolée. *Chap. 4. du livre 1. de ses Mémoires.* Au reste, il en est de la plûpart des Princes guerriers, comme de ce Duc, [qui n'étoit pas homme pour jamais se soûler d'une entreprise, & qui plus il étoit embrouillé, plus il s'embrouilloit.] *Chap. 1. du livre 4. des mêmes Mémoires.*

étoit inhabile à la guerre, il étoit devenu cruel à ses vassaux, & si insolent envers nous, qu'Artaxias Roi d'Armenie étant mort, il osa bien installer dans ce Roïaume Arsacés, son fils aîné. Et pour ajoûter la bravade à l'injure, il nous envoïa redemander toutes les richesses, que Vononés avoit laissées en Syrie & en Cilicie, comme aussi les terres, qui fesoient anciennement les limites de la Macedoine & de la Perse, déclarant par une vanterie ridicule, & même avec menaces, qu'il envahiroit tout ce que Cyrus, &, après lui, Alexandre avoient possedé 3. Le principal auteur du conseil d'envoïer cette ambassade secréte fut Sinnacés, personnage de Maison illustre & de fortune égale à sa naissance, secondé en cela par l'eunuque Abdus, qui tenoit le second rang; car chez les Barbares, les eunuques, bien loin d'être meprisez, sont apel-

Ou, comme aussi les anciennes limites des Macédoniens & des Perses.

Reflexions Politiques.

3 Un Prince est bien aveugle, qui étant haï de ses Peuples, se croit en état de pouvoir envahir les terres d'un voisin plus puissant que lui. Quand ce vient au besoin, dit Commines, c'est alors qu'au lieu de le secourir dans ses necessitez, ils le méprisent, & se mettent en rebellion contre lui, sans se soucier de violer le serment de fidélité, qu'ils lui ont fait. *Chapitre dernier du livre 5. de ses Mémoires.*

apellez volontiers au 4 gouvernement *g*. Ces deux hommes aïant atiré dans leur parti les autres Grands du païs, & ne trouvant personne de la race des Arsacides, à qui ils pussent donner la couronne, parce que ceux qui en restoient *h*, n'étoient pas en âge, envoïérent deman-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il y a encore moins d'inconvénient à donner le manîment des afaires publiques à des eunuques, qu'à le commettre à des femmes. Il se trouve tant de Magistrats & de Ministres, possédez par cet orgueilleux & dominant sexe, c'est-à-dire, qui rendent maîtresses de leur volonté & de leur pouvoir, celles, qui le sont de leurs plaisirs, qu'il leur seroit avantageux d'être eunuques, & pour la conscience, & pour la réputation. Et si l'on me dit, ainsi que je l'ai oüi dire souvent, que la privation de la virilité du corps ôte d'ordinaire la virilité de l'esprit, &, par conséquent, rend les hommes inhabiles au gouvernement; je répondrai, que ceux, qui s'abandonnent aux femmes à corps perdu, ne tardent guére

---

NOTES HISTORIQUES.

g Cette Politique des Partes étoit excellente. Car comme la puissance des favoris & des Ministres du Prince est toûjours accompagnée de la veneration des Sujets, il importe extrêmement au Prince, qui veut conserver son autorité, de ne point confier le maniment des affaires de son Etat à des personnes, que le Peuple puisse trouver dignes de ses adorations. Ainsi, les Eunuques étant méprisables par eux-mêmes, comme gens qui tiennent plus de la femme que de l'homme.

------ *Trabeata per urbes.*
Ostentatur anus, dit Claudien en parlant d'un Consul eunuque: les Rois des Partes trouvoient toute sureté à les employer dans le ministére. Ce qui est encore en usage parmi les Empereurs Turcs & les Rois de la Chine.

h L'Auteur ajoûte qu'Artabanus avoit tué les autres.

demander à Rome Phraatés, fils de leur Roi Phraatés, remontrant, qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur de faire voir un surjon d'Arsacés sur les bords de l'Eufrate.

Ou, que l'Empereur n'avoit qu'à montrer sur les Bords de l'Eufrate ce rejeton d'Arsacés, pour en faire leur Roi.

XXXII. Tibére y consent avec plaisir, met Phraatés en équipage de Roi, & l'envoïe avec les forces nécessaires pour prendre possession du trône de son pere; demeurant toujours dans la resolution de ne point faire la guerre, & de ne conduire les affaires étrangeres, que par la ruse, & par la négociation 1. Sur

REFLEXIONS POLITIQUES.

guére à perdre l'une & l'autre virilité, comme il s'en voit tous les jours des exemples, plus dignes de malédiction, que de compassion; qu'outre cela il se trouvera plus d'eunuques, qui ont conservé la vigueur de l'esprit, & la santé du corps, que d'hommes adonnez par excès aux femmes, qui ne se soient pas ruinez de corps & d'entendement. Bon Dieu, que le plaisir de la chair a fait d'eunuques!

1 Quand un Prince peut ruiner ses ennemis par la voye de la négociation, soit en leur débauchant leurs amis & leurs alliez, ou autrement, cela vaut infiniment mieux qu'une guerre ouverte. C'est ainsi que Louïs XI. achemina la ruine entiére du Duc de Bourgogne, en soulevant contre lui les Ligues d'Allemagne, & les Villes Impériales. Le Roi, dit Commines, lui faisoit beaucoup plus de guerre en lui suscitant des ennemis en secret, que s'il se fût déclaré contre lui. Car aprés que ce Duc auroit vû la déclaration, il se fût retiré de son entreprise; de sorte

Sur ces entrefaites Artabanus, ayant découvert la conjuration, balance entre la crainte & le desir de se vanger. 2. Le temporisement lui paroît, ainsi qu'il arrive d'ordinaire aux Barbares, un procedé servile, & l'éxécution soudaine une magnanimité royale; mais l'intérêt l'emporta. Il invite donc Abdus, en signe d'amitié à un festin, où il lui donne un poison lent, & dissimulant avec Sinnacés, il l'amuse par des presens, & par des commissions *aparentes*. Cependant, Phraates meurt de maladie en Syrie, pour avoir quité le regime de vie des Romains, auquel il

REFLEXIONS POLITIQUES.

sorte que tout ce qui lui advint, ne lui fut point advenu. *Chap. 4. du Livre 5. de ses Mémoires.*

2 On se gouverne d'ordinaire si finement dans les conjurations, que pour peu d'aparence qu'on y voïe, il les faut tenir pour assurées. . . Il ne faut pas atendre, que l'on en ait une entiére connoissance, parce que souvent on ne la peut avoir, que par l'événement. Ceux qui font ces sortes d'entreprises, savent trop bien le péril auquel ils s'exposent, pour les commencer sans dessein de les achever; & par conséquent, il faut courir au devant, de peur d'être surpris en chemin. *Derniere section de la premiére partie du Testament Politique.* En telles choses, dit le Cardinal d'Ossat, on ne peut être trop crédule, ni trop soigneux, & bien souvent un avis, venu peu de tems auparavant, peut sauver d'un grand inconvénient. *Lètre 79.*

il étoit acoutumé 3 depuis tant d'années, & pour s'être acommodé à celui des Partes, dont sa complexion n'étoit pas capable. Mais Tibére ne laissa pas de poursuivre son dessein 4. Il mit à la place de Phraates, Tiridate, qui étoit du même sang, pour faire tête

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Comme dans les afaires d'Etat, la prudence civile ne permet pas de passer d'une extremité à l'autre sans milieu, la Médecine, qui, selon Cavriana, a beaucoup de liaison avec la Politique, ne soufre pas que l'on passe soudainement d'un régime de vie, auquel on est acoutumé, à un autre, qui en est tout diferent; sur tout les Princes, dont la complexion est d'ordinaire plus délicate que celle du commun des hommes. *Quæ consueta sunt*, dit Galien, *minùs nocent, quàm quæ suapte natura innocentiora nunquam venerunt in consuetudinem.*

4 Le gouvernement des Etats requiert une vertu mâle, & une fermeté inébranlable. Quand même le succés de ce que l'on entreprend ne seroit pas bon, au-moins aura-t-on cet avantage, que n'ayant rien omis de ce qui le pouvoit faire réussir, on évitera les reproches, lorsqu'on n'aura pû éviter le mal. . . . Si une fois on n'est pas propre à l'éxécution d'un bon dessein, il en faut atendre un autre; & lorsqu'on a mi la main à l'œuvre, si les dificultez qu'on rencontre obligent à quelque surseance, la raison veut qu'on reprenne ses premiéres erres, aussi-tôt que le tems & l'ocasion se trouveront favorables. En un mot, rien ne doit détourner d'une bonne entreprise, si ce n'est qu'il arrive quelque accident, qui la rende impossible; & il ne faut rien oublier de ce qui peut avancer l'éxécution de celles qu'on a résoluës avec rai-

tête à Artabanus ; reconcilia Mithridate avec son frére Pharasmanés, qui possedoit le Royaume des Hibéres par succession héréditaire, pour lui faciliter la conquête de l'Armenie 5 ; & donna à Lucius Vitellius la direction de tout ce qu'il vouloit éxécuter en Orient. Je sai que cet homme avoit mauvaise réputation dans la ville, & que l'on en conte plusieurs choses infames ; mais il faut avouër, que dans l'administration des Provinces il se gouverna aussi sagement que nos anciens 6. Véritablement, aprés son retour, la

REFLEXIONS POLITIQUES.

raison. *Chapitre 2 de la seconde partie du Testament Politique.*

5 La lumiere naturelle nous enseigne, qu'il faut faire état de ses voisins, parce que comme leur voisinage donne lieu de pouvoir nuire, il les met aussi en état de pouvoir servir, ainsi que les dehors d'une place empêchent que l'ennemi n'en puisse d'abord aprocher les murailles. *Chap. 6. de la seconde partie du même Testament.*

6 Comme il arrive souvent, que les plus gens-de-bien ne sont pas les plus habiles, ni par conséquent les plus propres au manîment des afaires, il ne faut pas s'étonner, si les Princes préférent quelquefois à des personnes d'une grande probité des hommes, qui ont une plus grande intelligence, plus de fermeté, plus d'activité, plus de monde, & plus d'expérience ; qualitez absolument nécessaires à ceux, qui sont apellez au Gouvernement. Tel, dit M. de Richelieu, pourroit avoir un

REFLEXIONS POLITIQUES.

soin particulier de sa conscience, qui pour être privé de quelques-uns de ces conditions, sera moins propre au ministére public, que celui, qui les ayant toutes, sera sujet à quelques defauts particuliers dans les mœurs... La probité du Ministre d'Etat ne supose pas une côscience craintive & scrupuleuse; au contraire, il n'y a rien de plus dangereux au Gouvernement. Car comme du déréglement de la conscience, il peut arriver beaucoup d'injustices, le scrupule peut produire beaucoup d'omissions & d'irrésolutions préjudiciables au public: & il est tres-certain, que ceux, qui tremblent aux choses les plus assûrées, par crainte de se perdre, perdent souvent les Etats, lorsqu'ils pourroient se sauver avec eux.... Ferdinand, Grand-Duc de Toscane, disoit à ce propos, qu'il aimoit mieux un homme corrompu, qu'un autre, dont la facilité étoit extrême, parce que le Sujet corrompu ne pouvoit pas toujours être gagné par ses intérêts, qui ne se rencontroient pas toujours; au-lieu que l'homme facile se laissoit aler à tous ceux, qui le pressoient. *Section 3. du dernier chapitre de la premiere partie de son Testament Politique.* Quand la Reine-Mere préféra le Cardinal Mazarin à l'Evêque de Beauvais, qui étoit grand devot, les amis même de cet Evêque reconnoissoient qu'elle fesoit un aussi bon choix, qu'elle en avoit auparavant fait un mauvais, en le destinant pour son Premier Ministre. Elle ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, dit M. de la Chastre, ni guére plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayãt par la tête assez forte pour un telle charge. Tout scrupuleux qu'étoit ou que sembloit être Filippe II. il ne vouloit point de Ministres, qui le fussẽt, &, selon le témoignage de Cabrera, l'Evêque de Pampelune Don Antonio de Fonseca lui étoit à charge dans la dignité de Président de Castile, parce qu'il obéïssoit plus à sa conscience timorée, qu'au besoin des afaires, qui demandoient un esprit plus dégagé & plus resolu, *Livre 1. de l'Histoire de Filippe II.*

la crainte qu'il eut de Caligula, & la faveur qu'il posseda sous Claudius, le corrompirent à tel point, que la postérité le regardera à jamais comme un modéle monstrueux de flaterie & de servitude, sans pouvoir reconnoître parmi les crimes de sa vieillesse aucuns restes des bonnes qualitez, qu'il avoit montrées dans la fleur de son âge.

Ou, à tel point, que les belles actions de sa jeunesse furent éfacées par les turpitudes de sa vieillesse, qui fournira à la postérité un modéle, &c.

XXXIV. De ces petits Rois, Mithridate fut le premier, qui s'éleva contre Artabanus. Il engagea Pharasmanés à seconder son entreprise par les armes, & par les embûches; & il se trouva des gens qui corrompirent par argent les domestiques d'Arsacés, pour lui ôter la vie. En même tems, les Hibéres fondent avec une grosse armée sur l'Armenie, & se saisissent d'Artaxata, qui en est la capitale. Si-tôt qu'Artabanus en eut la nouvelle, il mit son fils Orodés en campagne avec les Partes pour en tirer vangence, & leva tout ce qu'il pût de troupes mercenaires, pour les employer au besoin. D'autre part, Pharasmanés grossit son armée d'Albaniens, & y reçoit les Sarmates, du nombre desquels les Septruques prirent parti, les uns pour les Partes, & les autres pour les Hibéres, ayãt reçu la paie des deux côtez, comme c'est leur cou-

coutume *i*. Cependant, les Hibéres, qui ocûpoient les passages, font entrer subitement par le mont Caspien les Sarmates dans l'Armenie, dont l'entrée étoit facilement empêchée à ceux, qui venoient au secours des Partes. Il restoit bien un passage entre la mer Caspienne & les derniéres montagnes d'Albanie, mais il se trouvoit inondé par les vagues, que les vents Etesiens *k* qui souflent en Eté, poussant contre le rivage ; au-lieu qu'en hiver le vent du midi les rechasse en pleine mer, & met à sec les sables d'alentour.

XXXV. Pharasmanés se sentant fort avec le secours, qui lui étoit venu, provoque au combat Orodés, qui atendoit en vain les troupes qu'on lui envoyoit ; & celui-ci le fuïant, il l'insulte, tantôt par des courses de cavalerie autour de son camp ; tantôt par lui empêcher le fourage ; & souvent par environner son quartier de corps-de-gardes, comme pour le tenir assiégé. Enfin les Partes qui ne sont point d'humeur à soufrir les bravades, pressent Orodés de donner la bataille. Tou-

---

NOTES HISTORIQUES.

i Les Sarmates Chrétiens ne l'ont pas encore perduë.

k Vents orientaux ou septentrionaux, qui souflent durant les grandes chaleurs &, qui durent d'ordinaire quarante jours.

Toutes leurs forces consistoient en cavalerie, au lieu que Pharasmanés avoit encore de bonne infanterie. Car les Hibéres & les Albaniens, qui vivent dans les bois, sont plus propres à la fatigue *que les autres*. Ils se disent issus des Thessaliens, au temps que Jason, aprés avoir enlevé Médée, & en avoir eû des enfans, revint à Colcos 1, où le Palais du Roi Aêta étoit vuide. Ils racontent encore plusieurs particularitez de ce Jason, & de l'oracle de Phrixus : & pas un d'eux n'oseroit sacrifier un belier, à-cause de l'opinion qu'ils ont, que Phrixus en eut un pour porteur, soit que ce fût véritablement un animal, ou seulement l'enseigne du navire. Quoi qu'il en soit, les deux armées étant rangées en bataille. Orodés éxaltoit la puissance de l'Empire d'Orient possedé par les Partes, & la haute réputatiõ des Arsacides, qui n'avoient pour ennemi qu'un petit Roi des Hibéres avec des soldats mercenaires 2.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est la folie de toutes les Nations, & de presque toutes les villes, de remonter des antiquitez fabuleuses, pour se faire honneur de leur origine.

2 De toutes les sortes de milice, la mercenaire est la pire.

NOTES HISTORIQUES.

1 C'étoit le pére de Medée, & celui à qui Jason laissa la fameuse toison d'or, dont il est tant parlé par les Poëtes.

Pharasmanés, de son côté, remontroit aux siens, qu'ils s'étoient toujours garantis de la domination des Partes; que plus leur entreprise étoit grande, plus ils remporteroient d'honneur, s'ils demeuroient vainqueurs; mais aussi, que le danger égaleroit la honte, s'ils prenoient la fuite 3; que s'ils considéroient leurs bataillons tout hérissez de fer contre ceux des Médes, tout brillans d'or & de peinture, ils reconnoîtroient que de leur côté étoient les soldats, & de l'autre le butin, qui les atendoit 4.

XXXVI.

REFLEXIONS POLITIQUES.

pire. Machiavel en donne la raison. Les mercenaires, dit-il, sont désunis, ambitieux, sans discipline, sans afection, & sans foi pour les Princes, qui les emploïent. Ils veulent bien être vos soldats, tandis que vous ne faites point la guerre, mais si-tôt que vous la faites, & qu'ils voïent aprocher le danger, ils demandent leur congé, ou s'enfuïent. *Chap* 12. *de son Prince.*

3 Les braves gens se sauvent avec les mains, c'est-à-dire, en combatant jusqu'à la victoire, ou jusqu'à la mort; au lieu que les lâches se sauvent avec les piez.

4 Ne vous laissez pas éblouïr, disoit Agricola à ses soldats, au vain éclat de l'or & de l'argent, qui ne servent ni d'armes défensives, ni d'armes ofensives. *Dans la Vie d'Agricola.* A la guerre, les beaux habits & le bel équipage servēt d'éguillon à l'avarice des ennemis. C'est une maxime tenuë pour certaine par ceux, qui ont le plus d'expérience en ce métier, que lorsque les soldats vont au combat vétus d'or ou de soie, ils n'y trouvent que la mort, ou des chaînes; au-lieu qu'y alant cou-

XXXVI. Quant aux Sarmates, comme ils ne se contentent pas d'être exhortez de la bouche de leur Général, ils s'encourageoient les uns les autres, se disant réciproquement, qu'il ne faloit pas s'amuser à tirer des fléches, mais aler droit aux Partes, & les combatre main à main, ce qui rendit ce cõbat remarquable par sa diversité. Car les Partes acoutumez à poursuivre ou à fuir avec la même adresse, s'écartoient çà & là, pour avoir de l'espace à tirer; les Sarmates, au contraire, quitant l'arc, dont ils se servent le moins qu'ils peuvent, emploïoient le sabre & bâton ferré *m*. Tantôt, comme en un combat de cavalerie, ils tournoient le dos, ou le visage; tantôt se serrant comme des bataillons d'infanterie, & donnant rudement les uns sur les autres, ils s'entrechassoient tour à tour. Déja, les Albaniens & les Hibéres saisissoient au corps les Partes, les jetoient à bas de leurs chevaux; & leur ôtoient l'espérance de la victoire. Mais tandis que la Cavalerie les chargeoit vivement, & que l'Infan-

REFLEXIONS POLITIQUES.

couverts de fer, ils en reviennent chargez d'or & d'argent.

NOTES HISTORIQUES.

m Monsieur de Chanvalon remarque ici, que les Hongrois combatent encore aujourd'hui de céte sorte, s'éparpillans comme mouches, quand on les presse; & se ralliant au son de leurs timbales, pour charger l'ennemi, lorsqu'il est en désordre.

fanterie, qui étoit plus proche, les maltraitoit encore davantage, Pharasmanés & Orodés, qui couroient çà & là, l'un pour entretenir l'ardeur de ses braves soldats; & l'autre, pour relever le courage des siens, qui branloient; venant tous deux à se connoître en céte rencontre, piquent à toute bride l'un contre l'autre, le javelot à la main, & le défi à la bouche: mais Pharasmanés avec plus de vigueur; car il perça Orodés, au travers de son armet, sans pouvoir pourtant redoubler son coup, tant à-cause de la vitesse de son cheval, qui l'emporta, que parce que le blessé fut secouru par les plus vaillans hommes de sa garde. Toutefois les Partes éfraïez du faux-bruit, qui courut de sa mort, cedérent la victoire.

XXXVII. Artabanus, résolu de se vanger, assembla toutes les forces de son Royaume, mais il fut encore vaincu par les Hibéres, qui connoissoient mieux que lui l'avantage des lieux. 1. Si est-ce qu'il ne se fût pas encore retiré,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La connoissance de la nature & de la disposition des lieux où l'on a à combatre, est une des parties les plus nécessaires de la guerre. Et c'est une des principales vertus militaires que Tacite louë dans Agricola, *non alium ducem opportunitates locorum sapientiùs legisse.* Comme les Médecins ne sauroient ordonner à propos, s'ils n'ont une parfaite connoissance de la disposition naturelle des parties du corps humain, & de la subordination des unes aux autres,

tiré, si Vitellius ayant ramassé ses légions en corps, & fait courir le bruit, qu'il aloit fondre sur la Mésopotamie, ne lui eut donné l'épouvante. Ce qui lui fit abandonner l'Arménie, & acheva de ruïner ses afaires, Vitellius prenant céte ocasion, pour persuader aux Partes de chasser un Roi cruel durant la paix, & qui étant malheureux à la guerre causoit la décadēce de leur Empire 2. Là dessus Sinnacès *n* en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

autres, les Généraux d'armée ne peuvent faire aucune entreprise, s'ils ne savent exactement la carte du païs où ils ont à combatre. Cete science est la véritable anatomie militaire.

2 Les nations belliqueuses, telles qu'étoient les Partes, n'obéïssent jamais qu'à regret aux Princes, qui n'aiment pas la guerre, ou qui n'y sont pas heureux. Les Polonois se repentirent longtems d'avoir élû Sigismōd III. parce qu'il n'avoit nulle inclinatiō à la guerre,

NOTES HISTORIQUES.

n Tacite dit: *Sinnaces, quem antè infensum memoravi, patrem Abdagesem, alioque occultos consilii, & tunc continuis cladibus promptiores, ad defectionem trahit: adfluentibus paulatim: qui metu magis quam benevolentia subjecti, repertis auctoribus, sustulerant animum.* Et d'Ablancourt: Sinnacés mécontent, comme nous avons dit, sollicite secretement son pere Abdagesès à la revolte. Plusieurs se joignent encore à lui, avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils voïoient Artabanus afoibli par des pertes continuelles: & la plûpart du Peuple, qui n'obéïssoit que par force, ne feignit point de prendre les armes, aussi-tôt qu'il vit des Grans capables de le défendre. Le Lecteur habile jugera, si cela est bien traduit. Personne, à mon avis, n'a mieux rendu ce passage, que Don Carlos

co-

ennemi d'Artabanus, comme j'ai dit, sonde son pére Abdagesés, & quelques autres mal-contens, qui ne s'étoient pas encore déclarez; & les trouvant d'autant plus faciles à persuader, qu'Artabanus n'étoit plus en état de se soutenir aprés toutes les pertes qu'il avoit faites, il les porte à la révolte; où leur éxemple entraina peu à peu tous ceux, qui obéïssoient plus par crainte, que par amour; la Commune prenant volontiers les armes, lorsque les Grans se metent à la tête du parti 3. Il ne restoit donc à Artabanus que quelques étrangers, qui lui servoient de gardes, tous gens [illegible]

ban-

REFLEXIONS POLITIQUES.

re, & qu'au-lieu de visiter les frontiéres, de se faire connoître aux armées, comme l'y exhortoit le Grand Maréchal du Royaume Zebrzydowski, il s'apliquoit à des éxercices, qui le rendoient méprisable, entr'autres à la Chimie, où il dépensoit des sommes immenses; & à la Musique, pour laquelle il avoit une passion extrême. *Chronique de Piasecki.*

3 Quand un Prince est tombé dans la haine publique, les Grans, qui prennent les armes contre lui, ne manquent jamais de gens prêts à suivre l'étendard de la révolte. Une armée est alors plus facile à trouver qu'un bon chef.

NOTES HISTORIQUES.

Colomn. *Sinnaces, dit il, mete en la ligia a su padre Abdageses y a otros que hasta entonces no avian osado descubrirse haziendolos el exemplo de tan continuas rotas mas promptos à la rebelion. Fueron viniendo poco a poco tambien todos aquellos que servian a Artabano mas por miedo que por amor, levantandoles el animo el ver que tenian cabeças y capitanes a quien seguir.*

bannis de leur païs, prêts à commetre toutes sortes de scélératesse pour de l'argent, & qui n'ayant nulle connoissance du bien, n'étoient point capables d'avoir honte du mal. Et ce fut avec eux, qu'il s'enfuit en des lieux éloignez, qui confinoient à la Scythie, dans l'espérance d'en tirer du secours. Car il avoit des alliances avec les Hircaniens & les Caramaniens : & d'ailleurs, il s'attendoit au repentir des Partes, qui sont sujets à se dégoûter de la présence de leurs Princes 4, & à les regreter absens. XXXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il y a très-peu de Princes, qui aïent le bonheur d'être agréables depuis le commencemét de leur regne jusqu'à la fin. Le Peuple est si capricieux & si changeant, que quelque bon & juste que soit un Prince, on se dégoûte presque toujours de lui, s'il regne longtems. Cabrera dit, que Filippe II. étoit si fort aimé dans les premiéres années de son regne, que lorsqu'il aloit visiter les Provinces, les chemins étoient couverts d'une foule de Peuple, qui acouroit de tous endroits pour le voir, & pour le combler de benédictions : mais que céte ardeur se refroidit avec le tems, parce qu'il est impossible, que le Prince vive toujours avec tant d'humanité, que tout le monde reste également content de lui. Car comme le besoins de l'Etat croissent de jour en jour, & que pour supléer à la dépense nécessaire, il faut éxiger de nouveaux subsides, les Sujets en murmurent, & en conservent du ressentiment, faute de considérer, que le veritable bien d'un chose, qui fait partie d'une autre, ne consiste pas en elle-même,

XXXVIII. Mais Vitellius les voyant disposez à recevoir un nouveau Roi, au-lieu de celui, qui étoit en fuite, exhorte Tiridate à profiter de l'ocasion 1, & le conduit sur le

me, mais en celui du tout dont elle est la partie; que leur salut dépend de celui du Prince & de l'Etat, dont ils sont les membres; & que si l'Etat vient à tomber en des mains étrangéres; ils perdront leurs Maisons & leurs biens, sans pouvoir trouver aucune assistance. *Chapitre dernier du livre 5. de son Histoire.* Les Princes électifs sont encore plus malheureux. Il arrive au Grand-Maître de Malte, disoit Paul V. à M. de Marquémont, ce qui est ordinaire aux Princes d'élection: quand ils vivent long-tems, ils sont mal voulus, & quand ont peut, on leur fait de la peine, ainsi que je l'experiméte moi-même. *Dans une lètre de ce Prèlat du 4. Septembre* 1617. Voi la réflexion 3. du chapitre 2. du livre 2.

1 L'Histoire est pleine d'exemples de Princes, qui ont perdu des Etats, qu'il leur étoit facile d'aquérir, pour n'avoir pas sû profiter de l'ocation. Pendant que René, Duc de Lorraine, s'amusoit à soliciter à la Cour de Charles VIII. la restitution de la Provence, que ce Roi étoit bié résolu de garder, il laissa échaper la Couronne de Naples, qui lui avoit été déférée par les Barons du Roïaume, avec le consentement du Pape Innocent VIII. *Commines Chapitre 1. du Livre 7.* Sigismõd III Roi de Pologne, pour s'être opiniâtré à la continuation du siege de Smolensko en 1610. perdit l'ocasion qu'il avoit de se saisir de la Capitale du Grand Duché de Moscovie, & d'en chasser le Duc Vasil Suyski, & l'Antiduc Demetrius, qui partageoient la ville en deux fac-

le bord de l'Eufrate, avec l'élite des légions & des troupes des Alliez. Tandis qu'il ſacrifioient tous deux, l'un, à la Romaine, un porc, une brebis, & un taureau; & l'autre, un cheval, pour traverſer heureuſement le fleuve, les habitans du voiſinage raportérent, que ſans qu'il y eût eu aucune pluïe, l'Eufrate s'enfloit exceſſivement, & formoit de l'écume de ſes flots des ronds en guiſe de diademe; ce qu'ils prenoient pour un bon augure 2 du paſſage de Tiridate. Quelques-uns

REFLEXIONS POLITIQUES.

factions. Et peu de tems après, Staniſlas Zolkiewski, Général de l'armée Poloneiſe, aïät fait élire Grād-Duc de Moſcovie le Prince Uladiſlas, Sigiſmond perdit encore ce Duché, pour avoir négligé d'envoïer ſon fils à Moſcou, ou d'en aler prendre poſſeſſion au nom de Uladiſlas, pendant que Zolkiewski étoit dans la ville avec ſon armée. *Chronique de Piaſeki.*

2 Les flateurs interprétent tout à l'avantage des Princes, ſur-tout à leur avénement à la Couronne, qui eſt le tems auquel ils ſont plus ſuſceptibles de vaines eſpérances. La Cométe, qui parut en Portugal ſur la fin de l'année 1577. c'eſt-à-dire, au tems que le Roi Sebaſtien feſoit les préparatifs de la malheureuſe expédition d'Afrique, oú il perit avec toute ſon armée, trouva dans ſa Cour & dans ſon Conſeil, des interprétes, qui craignant plus ſa colére que celle du Ciel, lui diſoient, pour ſe comformer a ſon humeur impétueuſe, que céte Cométe étoit de bon augure pour ſon entrepriſe, & ſembloit

uns l'interpretoient plus finement, disant, que l'entreprise auroit un commencement heureux, mais que céte prospérité ne seroit pas de longue durée; la volubilité des eaux, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui dire, *V. A. accometa*, que V.A. combate hardiment. *Herrera chap. 1. du livre 7. de la seconde partie de son Histoire.* Il ajoûte que la même Cométe parut en Flandre, en Italie, & à Constantinople; & que le Grand-Seigneur ayãt consulté la-dessus les Docteurs de sa Loi, ils lui répondirent avec la flaterie, qui est en usage parmi tous les Princes, soit infideles, ou chrétiens, que ce signe annonçoit à la Maison Otomane de nouvelles prospéritez & grandeurs. Ce qui quadroit d'autant mieux à l'état présent des afaires, qu'en ce tems-là même l'Archiduc Mathias aiãt accepté le gouvernemẽt des provinces rebelles des Païs-bas, où Don Juan résidoit alors au nom du Roi d'Espagne, la Maison d'Autriche se ruinoit elle même par sa division. *Chap. 22. & 23. du même livre.*

3. Quoiqu'il ne faille pas s'arrêter superstitieusement aux présages, qui sont pour la plupart incertains & trompeurs, il ne laisse pas d'y en avoir quelques uns, qui méritent une atention particuliére, & desquels on peut tirer des conjectures solides & veritables. Telle étoit celle que l'on fit au sacre d'Henri III. sur ce que la Couronne lui étant mise sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessoit; ce qui fut interpreté d'autant plus sinistrement, qu'elle lui avoit roulé par deux fois de dessus la tête. *Journal de son regne.* L'Infant Ferdinand, fils de Filippe II. aïant toujours dormi entre les bras de la Marquise de Verlanga, pendant qu'on le juroit Prince de Castille, & ne s'étant reveillé qu'au bruit du

Te

qui se dérobent à la vûe à l'instant même qu'elles se montrent, ne pouvant pas donner de présage assûré, comme font le ciel & la terre. Aprés que l'armée eut passé sur un pont de bateaux fait exprés, Omospades qui autrefois étant banni de son païs, avoit amené à Tibére un secours assez considerable sur la fin de la guerre de Dalmatie, & en récompense de ce service avoit été fait Citoïen Romain; & qui depuis étant rentré dans les bonnes graces de son Roi, fut en grand crédit auprès de lui, & établi Gouverneur de tout le païs, auquel on a donné le nom de

Ou, les presages tirez des eaux, dont la rapidité emporte incontinent tout ce qu'elles presentent à la vûe n'étant pas si certains, que ceux qui viennent du Ciel & de la Terre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Te Deum, le Duc de Segorve dit dans l'assemblée: *Mauvais sommeil en pareille ocasion, vous ne regnerez jamais* & il fut proféte. *Cabrera chapitre premier du livre dixieme de son Histoire.* Le Cardinal d'Ossat fait à son ordinaire une reflexion très-judicieuse sur une chose, qui lui arriva à Ferrare dãs la cérémonie des épousailles de la Reine d'Espagne. Ladite Dame Reine (ce sont ses termes) devant être encensée par un des Evêques assistant du Pape; il toucha à moi de lui donner l'encens; ce qui fut pris pour un bon augure, que la paix faite entre la France & l'Espagne dureroit, & que ces deux Couronnes & Nations vivroient desormais en bonne amitié. *Letre 156.*

de Mésopotamie *o*, à cause des fameux fleuves de l'Eufrate & du Tigre, entre lesquels il est situé: Ce Seigneur, dis je, fut le premier qui vint en nôtre camp, avec un puissant corps de Cavalerie. Peu de tems aprés. Sinnacés amena d'autre troupes, & Abdagesés, le soutien du parti, les tresors d'Artabanus, & tous les ornemens Roïaux. Vitellius croyát qu'il sufisoit d'avoir mõtré les Aigles Romaines, recommande à Tiridate de se souvenir, qu'étant petit-fils de Phraates, & l'éleve de Tibére, il devoit imiter les beaux éxemples de l'un & de l'autre, & conjure les Grans, d'obëir à leur Roi, de respecter les Romains, & de tenir fidélement tout ce qu'ils avoient promis, ainsi qu'il étoit de leur honneur *p*. Aprés quoi il s'en retourne en Syrie avec ses légions

XXXIX.

NOTES HISTORIQUESS

o Céte province est apellée par les Turcs le Diar-Beker.

p L'Auteur dit : *monet Tiridatem primoresque hunc Phraatis avi, & altoris Cæsaris, quæ utrobique pulcra, memmerit : illos obsequium in Regem, reverentiam in nos, decus quisque suum & fidem retinerent.* Et d'Ablancourt : Vitellius ayant exhorté Tiridate à suivre l'exemple de son aieul, & à ne point oublier la nourriture, qu'il avoit eüe dans Rome, conjure les autres à garder la fidélité à leur Prince, & le respect qu'ils devoient à nôtre Empire. Il omet, *quæ utrobique pulcra*, &, *suum quisque decus & fidem*. Ce qui est très-bien rendu par Emanuel, Suevro. *Acordò à Tiridates, que era nieto de Phraates, y hechura de Cesar, que lo uno y lo otro devia estimar mucho; y à los Partos, la obediencia devida à su Rey, y el respeto à los Ramanos y que cada uno mirasse por su fé y honra.*

XXXIX. Tout cela ſe paſſa en deux Etez, mais je l'ai joint enſemble, pour récréer un peu mon eſprit, laſſé du récit de nos maux domeſtiques. Car bien qu'il y eût déja trois ans, que Sejanus étoit mort, le tems, les priéres, ni le dégoût d'une trop longue vangence, qui ont coutume d'adoucir les autres, n'empêchoient point Tibére de punir encore des fautes incertaines, ou abolies, comme des crimes énormes commis tout de nouveau. Dans céte apréhenſion, Fulcinius Trio ne pouvant ſe garantir de la malice des acuſateurs, qui fondoient ſur lui, inſéra dans ſon teſtamẽt des reproches & des injures atroces contre Macron, & contre les principaux afranchis de l'Empereur, qui n'y étoit pas épargné lui-même. Car il apelloit ſa retraite un éxil, & ſa vieilleſſe une enfance 1,

Les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand un Prince a abandonné le ſoin des afaires publiques, on peut dire avec vérité, qu'il eſt tombé en enfance; car il faut avoir perdu l'eſprit & la raiſon, pour s'imaginer qu'on eſt Prince, tandis que l'on n'en fait point les fonctions. Croyez, dit Commines, que Dieu n'a point établi l'ofice de Roi, ni d'autre Prince pour être exercé par les bêtes, ni par ceux, qui diſent: Je laiſſe faire à mon Conſeil. *Livre 2. chapitre 6.* Cela me fait ſouvenir de ce que le Commines Eſpagñol racõte de Chale-quin. L'Empereur Don Carlos, dit-il, paſſant par un vilage d'Aragon, apellé *el Fraſno*, où,

ſelon

Les héritiers de Trion suprimoient ces invectives, mais Tibére voulut, qu'elles fussent luës, soit pour montrer, qu'il savoit soufrir la liberté d'autrui, & mépriser la médisance; ou pour aprendre à ses propres dépens la vérité, que la flaterie déguise; & tous les crimes de Sejan, qu'il avoit ignorez long-tems.

XL. En ce même tems, le Sénatèur Granius Martianus, acusé de leze majesté par Caius Graccus, choisit une mort volontaire; & le Prétorien Tatius Gratianus fut condanné au dernier suplice pour le même crime. Trebellienus Rufus & Sextius Paconianus eurent une fin toute pareille, car le premier mourut de sa propre main, & l'autre fut étranglé en prison, pour des vers qu'il y avoit faits contre le Prince 1. Tibére aprenoit la nouvelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

selon la coutume du païs, il y avoit un Roi de Pasque, ce Roi se presenta devant lui, & lui dit: C'est moi Seigneur, qui suis le Roi. A quoi Charle-quint répondit; En vérité, mon ami, vous avez pris un malheureux emploi, *Chapitre* 53. *letre* C. Céte réponse est d'autant plus instructive, qu'elle montre, que les Princes jugent bien autrement de la Royauté, que le Vulgaire, qui n'en connoît pas les peines & la servitude.

1 Il ne faut jamais écrire cõtre ceux qui peuvent proscrire. De tant de gens, qui écrivent contre leur Prince, il en échape très-peu, dont l'épitafe ne soit pas écrit avec leur sang.

velle de ces éxécutions, non point par des couriers, comme auparavant, lorsqu'il y avoit la mer á traverser; mais si prés de la ville, qu'il répondoit aux létres des Consuls le même jour, qu'il les avoit reçuës, ou du soir au lendemain; comme s'il fut venu pour voir couler le sang par les rües, ou expirer les supliciez entre les mains des boureaux.

XLI. Sur la fin de l'année mourut Poppeüs Sabinus *q*, personnage de médiocre naissance, qui avoit gouverné de grandes Provinces par l'espace de vint-quatre ans, & obtenu le Consulat & l'honneur du trionfe par la faveur des Empereurs, plutôt que par aucune excellente partie, qui fut en lui *1*, mais seu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Dans le choix des Gouverneurs, & des grans Magistrats, le Prince ne doit pas tant regarder à ce que sont ceux, qu'il choisit par raport à d'autres, qui ont plus d'esprit, plus de capacité, ou plus de grandeur d'ame, que par raport à ce qui est de sō service & de celui de sō Etat. Car tel a un esprit sublime, qui ne seroit pas propre à traiter avec des esprits médiocres, parce que son élevation les éfaroucheroit, au lieu de les aprivoiser, faute de vouloir descendre de sa Sfére. Les plus grans esprits, dit M de Richelieu, sont plus dangereux qu'utiles

NOTES HISTORIQUES.

q Dion dit, que Poppéus finit bien agreablement sa vie, puisqu'ayant été si longtems dans les charges, il mourut avant qu'on l'eût jamais acusé d aucun crime.

seulement parce qu'il n'étoit ni au dessus, ni au dessous des afaires.

AN DE ROME 789.

XLII. Nous entrons dans le Consulat de Quin-

REFLEXIONS POLITIQUES.

tiles au manîment des afaires, s'il n'ont beaucoup plus de plomb, que de vif argent...... Il y a beaucoup à craindre des esprits, dont la vivacité est acompagnée de peu de jugement, au lieu que ceux qui excellent en cete derniere qualité, ne laissent pas de pouvoir être propres à l'administration des afaires publiques, quand même ils n'auroient pas une grande étendue d'esprit....... Plus un esprit est grand, moins se trouve-t-il quelquefoiscapable de société&de cõseil; qualitez sans lesquelles ceux-même, à qui la nature a donné le plus de lumiéres, sont peu propres au gouvernement. *Section 2. du chap. 8. de la premiere partie du Testament Politique.* Les esprits trop fins & trop delicats, ajoûte-t-il ailleurs, ne sont pas propres à negocier, parce que que subtilisant sur toutes choses, ils font comme ceux qui rompent la pointe des éguilles en les voulant trop afiler. *Chap. 6. de la seconde partie.* Le Commines Espagnol, avoue, que le Duc de Lerme, Premier Ministre & Favori de Filippe III. Roi d'Espagne, n'étoit pas un génie fort élevé; mais son gouvernement, dit-il, est & sera toujours loüé, ponr avoir été paisible, sans guerre, & sans impositions odieuses: outre cela, il fit une ligue avec l'Angleterre, & puis une tréve avee la Hollande. *Chap. 187. letre* Bb. Au contraire, le Ministére du Comte-Duc fut toujours malheureux, quoiqu'il eût bien autant d'esprit, que le Cardinal de Richelieu, son adversaire, ainsi que je l'ai oui dire souvent à des personnes très capables d'en juger.

Quintus Plautius & de Sextus Papinius. Cete année r. . . . . . L. Aruſeïus & quelques autres furent éxécutez à mort, ſans que l'on y fît réflexion, tant on étoit acoutumé à voir des ſuplices : mais tout le monde fut éfraié de la mort de Vibulenus Agripa, Chevalier Romain, qui, ſi-tôt que ſes acuſateurs eurent achevé de parler, avala tout à la vüe du Sénat, du poiſon, qu'il tenoit caché dans ſa robe ; & qui tombant moribond ſur l'heure fut traîné fort à la hâte en priſon, où il fut étranglé, bien qu'il fût déja mort. Le nom de Roi même ne garantit pas du dernier ſuplice Tigranés 1, qui avoit autrefois poſſedé l'Arménie. Mais le Conſulaire C. Galba, & les deux Bieſus ſe firent mourir volontairement, le premier après avoir reçu un ordre de Tibére de ne point tirer au ſort ſ; les deux autres, parce que les ſacerdoces, qui leur avoient été deſtinez, lorſque leur Maiſon floriſſoit, & dont l'exercice

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince Souverain, qui en fait condanner un autre à mort par les formes ordinaires de la Juſtice, aprend à ſes Sujets, que les Princes peuvent avoir des Juges. Ce qui donne une dangereuſe ateinte à la Majeſté, que tous les Princes ont intérêt de conſerver inviolable & indépendante.

NOTES HISTORIQUES.

r Il manque ici quelque choſe.

ſ C'eſt que ceux, qui avoient été Conſuls, aloient tour à tour gouverner les Provinces, qui leur venoient au ſort.

cice leur étoit interdit, depuis qu'elle étoit tombée 2, avoient été conférez à d'autres comme s'ils eussent été vacans 3; ce qu'ils prirent pour un commandement de mourir *t*. Pour Emilia Lepida, que j'ai dit avoir été mariée au jeune Drusus, & lui avoir imposé plusieurs crimes *u*, toute scélérate qu'elle étoit, elle demeura impunie, tant que son pére vécut; mais depuis, comme elle fut acusée d'adultére avec un esclave, & que personne ne doutoit qu'elle ne fût coupable 4, elle se fit mourir, sãs vouloir penser à sa defense.

XLIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Quand un favori tombe, sa ruine ne manque jamais de tirer après soi celle de ses proches; car pour peu qu'ils aiẽt eû de part à la faveur, ils õt toujours eû beaucoup de part à l'envie.

3 Si les Bénéfices de ceux qui n'y résident point ou qui n'en font point les fonctions, étoient censez vacans, le Roi & les autres collateurs auroient biẽ des places à rẽplir. Quand les Princes voudront obliger les Bénéficiers à la résidence, il est certain qu'ils serõt mieux obéïs que les Conciles. Plaise à Dieu qu'ils le veuillent! car il n'y a plus qu'eux, qui puissent procurer un si grand bien à l'Eglise.

4. Il n'y a point de crime, dont on ne croïe volon-

NOTES HISTORIQUES.

t Car *Sacerdotium hoc quoque sacrum plané & insigne est, quòd non adimitur viventi. Nam cetera, quamquam dignitate propemodùm paria, ut tribuuntur, sic auferuntur: in hoc fortunæ hactenus licet, ut dari possit* Plinius Sec. ep. 8 libri 4.

u Cela ne se trouve point dans les livres précédens, & c'est probablement dans le cinquieme qu'il en parloit, car il y manque presque trois années du regne de Tibere.

XLIII. Dans le méme tems, les Clites, nation ſujete à Archelaüs de Capadoce *x*, ſe retirérent ſur la cime du Mont Taurus, parce qu'on les vouloit obliger à païer les Tribus par tête, ſelon l'uſage des Romains. La forte ſituation du lieu leur donnoit moïen de ſe bien défendre contre les troupes de leur Roi, qui n'avoient jamais fait la guerre; mais le Lieutenant M. Trebellius, envoyé par Vitellius, Gouverneur de Syrie, avec qua-

REFLEXIONS POLITIQUES.

lontiers coupables ceux qui ont le renom d'être ſcélérats. Je n'ai pû gagner ſur moi, dit le Cardinal d'Oſſat, que je n'aye écrit au Roi ce que je crains du Duc de Savoie...... Je ſai bien combien il faut être retenu à donner avis de telles choſes, & de telles perſonnes, mais la vie du Roi emporte tant, que l'on n'en peut être trop ſoigneux. Si ce qu'on dit de céte femme, qui a voulu empoiſonner le Roi, eſt vraï, vous trouverez, ſi la choſe eſt bien examinée, qu'elle aboutira en quelque façon à Savoie; & le trouviez-vous, ou non, je vous prie de croire, que tant que ce Duc tiendra le Marquiſat de Saluces, il ne ceſſera point, je ne dis pas de tergiverſer, mais de procurer & machiner la mort du Roi; & cõme il ne faudroit pas croire aiſément telle choſe d'un autre, auſſi, plus céte méchanceté eſt éxécrable & abominable, plus il la faut croire de lui, qui n'a point ſon pareil en malice & en audace. *Létre* 224 *&* 226.

NOTES HISTORIQUES.

x C'étoit probablement quelque fils ou petit-fils de ce Roi Archelaüs, dont il eſt parlé au ſecond livre des Annales, après la mort duquel la Capadoce fu réduite en Province Romaine.

quatre-mille légionnaires, & l'élite des Alliez, ayant investi deux collines, où ces Barbares s'étoient campez, l'une apellée Cadra, & l'autre Davara, les contraignit à se rendre, les uns par le fer, dans une sortie, qu'ils firent; & les autres par la soif.

XLIV. Cependant Niceforie, Antemusias, & les autres villes, qui portent des noms grecs, pour avoir été bâties par les Macédoniens, comme aussi Hale & Artemite, villes de la Parthie, reçurent Tiridate à l'envi, sur l'esperance, que ce Prince, acoutumé à l'afabilité Romaine, leur seroit meilleur qu'Artabanus 1, élevé parmi les Scythes, detestable par sa cruauté. Séleucie passa toutes les autres en flaterie 2. C'est une ville puissante, ceinte de *bonnes* murailles, gou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand le Peuple secouë le joug d'un Prince, il a toujours bonne opinion de celui qui lui succéde. Le plaisir de la vangēce lui fait trouver des charmes dans la personne du nouveau Maitre, parce qu'on le regarde comme l'ennemi capital de celui dont il remplit la place.

2. Une République, dont l'Etat est voisin d'un Prince puissant, a grand besoin de cultiver son amitié, pour pouvoir conserver sa liberté, sur-tout si son gouvernement est aristodémocratique, comme étoit celui de Seleucie. Car céte forme de gouvernement est plus sujete que toute autre aux troubles & aux révolutions, à-cause de l'antipathie incurable qui est entre le Peuple & les Nobles.

gouvernée par trois-cens hommes, choisis pour leur opulence, ou pour leur intégrité, lesquelles font une espéce de Senat. Le Peuple ne laisse pas d'avoir part à l'administration publique, & les loix de son fondateur Seleucus y sont encore en vigueur, sans qu'elle se soit laissé corrompre par les mœurs des Barbares. Lorsqu elle est bien unie, elle ne craint point les Partes; mais quand la division se met parmi ses citoïens, & que les uns appellent les étrangers à leur secours contre les autres 3, le Prince qui y vient, les

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Une République agitée de dissensions civiles, & voisine d'un Prince plus puissãt qu'elle, n'a rien plus à craindre, que l'armement de ce Prince en faveur de l'une des factions, qui la déchirent. Car s'il demeure victorieux, comme il arrive presque toujours, la perte de leur liberté est toujours le salaire de son assistance. Ainsi, Plutarque a bien raison d'apeller ce partage de citoïens en factions une conjuration du Peuple contre soi-même. Et Machiavel parlant des divisions de sa patrie, où la désunion se mit premiérement entre les Nobles; puis entre les Nobles & le Peuple; enfin, entre le Peuple & la Populace: conclut, que rien ne montre mieux l'ancienne puissance de Florence, & la grande habileté de ses citoïens, que de n'avoir pas été entiérement ruïnée par des dissensions & des désordres, qui eussent été capables de bouleverser, & même d'anéantir toute autre République encore plus florissante. *Dans la Préface de son Histoire de Florence.*

oprime tous également y. Et cela leur étoit arrivé sous Artabanus même, qui donna toute la puissance aux Grans, pour son seul intérêt. 4. Car l'administration populaire aproche fort de la Liberté, & la domination des Grans est plus conforme à la tyrannie. Quand Tiridate arriva, les Seleuciens lui rendirent tous les honneurs faits aux anciens Rois, & y en ajoûterent encore beaucoup d'autres, que nôtre siécle a 5 inventez z: & tout cela étoit entremêlé d'invectives contre Artabanus,

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Le Gouvernement Républiquain est toujours odieux aux Rois & aux Princes voisins, parce qu'il fait à leurs Sujets une perspective de liberté, qui leur rend la servitude insuportable, & les fait quelquefois succomber à la tentation chatouilleuse de s'en délivrer.

5 Aujourd'hui, il n'y a plus de flaterie à inventer, l'esprit humain est épuisé de ce côté-là. Les siécles à venir auront céte obligation au nôtre, que l'impossibilité de passer outre les métra à couvert de l'infamie qu'ils auroient pû encourir, si nôtre exemple ne les eût pas prévenus.

NOTES HISTORIQUES.

y[3] *Philippus Rex Macedonum, libertati omnium insidiatus, dum contentiones civitatum alit, auxilium inferioribus ferendo, victos pariter victoresque subire regiam servitutem coëgit,* Justinus. *Redditur Rhodiis libertas, adempta sæpe, aut firmata, prout bellis externis meruerant, aut domi seditione deliquerant.* Tac. Ann. 12.

z Tacite dit: *veterum regum honoribus, & quos recens ætas largiùs invenit.* Et d'Ablancourt se contente de dire: avec toute sorte d'honneurs. Ce qui n'exprime point, que Tiridate fut reçu avec des honneurs nouveaux, comme fait ici Tacite, pour montrer le rafinement de la flaterie.

nus, à qui ils reprochoient d'avoir en tout dégeneré du ſang des Arſacides, dont il étoit du côté de ſa mére. Tiridate *fut ſi content d'eux, qu'il* rendit le gouvernement de la ville au Peuple. Et comme il déliberoit du jour de ſon couronnement 6, il reçut des létres de Phraates & d'Hiéron, qui le prioient de diférer un peu céte cérémonie, ce qu'il voulut bien faire en faveur de deux hommes puiſſans; qui tenoient les plus importantes Provinces du Royaume: & cependant il ala à Cteſifon, qui en eſt la capitale. Mais comme ils remétoient de jour en jour, le Surena *a* le

REFLEXIONS POLITIQUES.

6. Dans les Principautez électives, le couronnement eſt une cérémonie néceſſaire, parce que c'eſt une cõfirmation de l'élection, tant de la part de ceux, qui ont élû le nouveau Prince, que de la part des Peuples, qui, par céte action ſolennelle, reconnoiſſent la validité de l'élection, & prométent tacitement d'obéïr à la perſonne éluë. C'eſt pour cela qu'autrefois les Papes, avant le Põtificat de Nicolas II. n'étoient point mis au catalogue des ſouverains Pontifes, quand ils venoient à mourir avant leur conſécration; & qu'aujourd'hui, quoique la Cour de Rome ait changé de méthode & de doctrine, les Papes ne ſe ſervent point de la formule de *Pontificatûs noſtri anno* 1. & ne tiennent point de Conſiſtoire qu'après leur couronnement. En Polongne, le Roi élû, & non

NOTES HISTORIQUES.

a. C'étoit la ſeconde perſonne du Royaume des Partes, & le Lieutenant général du Roi, qui ne pouvoit recevoir le diadéme Roial, que de ſa main.

le couronna à la mode du païs, avec l'aplaudissement de tous les assistans.

XLV. Et si Tiridate fût entré aussi-tôt dans les Provinces situées au cœur de l'Etat, ceux, qui chanceloient, n'eussent osé branler, & tous les autres se fussent rangez à l'obéïssance : Mais s'amusant à assiéger une forteresse, où Artabanus avoit enfermé ses concubines & son argent, il donna le tems aux Grans, qui ne s'étoient point trouvez à son couronnement, de rompre les engagemens pris avec lui 1. Car Phraatés, Hiéron, & divers

Ou, l'eussent reconnu pour maître.

REFLEXIONS POLITIQUES.

non couronné, ne peut éxercer aucune fonction roïale, ni donner aucune charge, ou Bénéfice ; le sceptre n'est point porté devant lui, & les létres qu'il écrit aux Princes étrãgers ne sont cachetées que du seau des armes de sa famille, & non point de celui du Royaume. *Piaseki dans sa Chronique.* Il n'en est pas de même dans les Principautez héréditaires, car le Prince y entre en possession de tous les droits de Majesté dés le moment qu'il succéde, d'autant que les Peuples sont présumez lui avoir fait le serment de fidélité, & avoir reçu réciproquement le sien, en la personne de ses prédecesseurs.

1. Le Prince, qui prend possession d'un Etat, où il a un compétiteur, qui y a aussi bon droit que lui, ne doit point perdre son tems à assiéger des places, atendu que si le sort des armes lui est contraire, il court risque d'être abandonné de son parti, ou du moins d'être méprisé de celui de son concurrent. Il doit

divers autres se tournérent du côté d'Artabanus, plusieurs par crainte, & quelques-uns par envie contre Abdagesés, qui possedoit toute la faveur du nouveau Roi, & maîtrisoit toute sa Cour. Ils trouvérent en Hircanie Artabanus, acablé de misére, & qui n'avoit pour toute nourriture que ce qu'il pouvoit tuer à la chasse 2. D'abord il crût, qu'ils en

On, se déclarèrent pour Artabanus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

doit dōc aler de ville en ville,&de Province en Province, sans laisser morfondre la premiére ardeur de ceux qui le desirent pour maître. Car les Peuples se rangent toujours du côté du plus fort, comme l'est sans doute celui qui a le plus de villes,ou qui est recōnu par la Capitale,l'éxemple de laquelle sert ordinairement de regle aux autres. C'est ainsi qu'Etienne de Battor se mit en possession du Royaume de Pologne, & qu'il en frustra l'Empereur Maximilien II. qui avoit été élû Roi par l'Archevêque de Gnesne,&par la pluspart des Evêques, *Chronique de Piasecki.*

2. Bel éxemple de la misére des Princes, qui sont dépouillez de leurs Etats. Quand un Prince, dit Commines, a perdu tout le sien, il est à charge le plus souvent à ceux qui le soutiennent. *Chap. 3. du Livre 5. de ses Mémoires.* Et parlant du séjour, que Louïs XI. fit du vivant de son pére à la Cour du Duc de Bourgogne: L'argent,dit-il,lui manquoit souvent, il lui en faloit chercher ou emprunter, qui est une grande angoisse à un Prince, qui ne l'a point acoutumé. Ainsi, il n'étoit point sans peine en céte Maison de Bourgogne,où il lui

 faloit

en vouloient à sa vie, mais aprés qu'ils l'eurent assûré, qu'ils venoient pour le rétablir sur le trône, reprenant ses esprits, il leur demande la cause d'un si pront changement. Hiéron répond, que Tiridate n'est qu'un enfant 5, acoutumé à la molesse des Romains, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

faloit entretenir le Prince& ses principaux Ministres, de peur qu'on ne s'ennuïât de lui à y être si longtems. *Chap. dernier du Livre 6.*

3. Un Prince vicieux, qui sait l'art de gouverner, est à préférer à tout autre, qui a de meilleures mœurs, mais qui n'a ni la capacité, ni la fermeté requise, pour éxercer l'Ofice de Roi. Filippe III. Roi d'Espagne étoit un Prince tres-pieux & tres-continent, mais comme il se laissa toujours gouverner à ses favoris, sans prendre cōnoissāce de ses afaires, il avoit bien raison de s'écrier en mourant, qu'il ne craignoit pas tant de rendre compte des pechez de Filippe, que de ceux du Roi. Les Rois, dit M. de Richelieu, ne peuvent se dispenser si peu de leur devoir, qu'ils ne commétent plus de fautes par omission, qu'un particulier n'en sauroit faire par commission. . . . . Leurs fautes sont bien d'un autre poids que celles des particuliers, parceque, comme causes universelles, ils influent leurs désordres à tout ce qui leur étant soumis reçoit impression de leur mouvemēt. Beaucoup se sauveroient comme personnes privées, qui se dannent en éfet comme personnes publiques. Ces paroles, qui sont les derniers avis de son Testament, méritent toute la plus sérieuse atention des Princes, qui ont chacun deux personnes à sauver & deux consciences à aquiter. Et c'est peut-être là-dessus qu'est fondée l'opinion

& qui n'a que le nom de Roi & d'Arsacide; au lieu que toute la puissance étoit dans la famille d'Abdagesés.

XLVI. Artabanus, qu'un long regne avoit rendu tres-habile, reconnut, que ce n'étoit point une feinte, & qu'ils haïssoient véritablement celui qu'ils avoient aimé sans le connoître. Ayant donc ramassé à la hâte quelques troupes chez les Scythes, il part en diligence, pour prévenir le repentir de ses amis, & les artifices de ses ennemis. Il ne changea pas même d'habit, afin que sa pauvreté fît plus de compassion au Peuple. Il n'oublia ni les priéres, ni les promesses, ni la ruse, pour se concilier les indiférens, & pour se conserver les bien-afectionnez. Et il étoit déja avec son armée dans le voisinage de Seleucie, que Tiridate déliberoit encore, s'il iroit au devant de lui, ou s'il tireroit la guerre en longueur 1; égales

Ou, pour atirer à son parti ceux qui balançoient, & pour y maintenir ceux, qui l'avoient embrassé.

REFLEXIONS POLITIQUES.

nion de plusieurs Péres, qui enseignent, que les Rois ont deux Anges-gardiens.

1. Il y a des ocasions, où il vaut mieux courir la fortune de la guerre, & s'exposer à l'incertitude de ses événemens, qui peuvent être heureux, que d'atendre des ennemis, dont la condition devient meilleure à mesure qu'on difére de les combatre. Au reste, il est bien

lement éfraïé des bruits qui couroient, & des aproches d'Artabanus. Ceux, qui desiroit un combat, vouloient qu'on se hâtât d'ataquer des troupes fatiguées de la lôgeur du chemin, & qui étoient en désordre; ajoûtant, que l'obéïssance ne pouvoit pas encore avoir pris racine dans l'esprit de ceux, qui rapelloient un Prince, dont ils étoient peu auparavant les ennemis & les traîtres *b*. Mais Abdagesés conseilloit de retourner en Mésopotamie 2. afin qu'y ayant une

Ou, Ceux qui vouloient avancer les afaires, disoient, qu'il faloit se hâter de combatre des &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

bien juste de risquer quelque chose, lorsqu'il s'agit de gagner, ou de perdre une Couronne.

2 C'est l'ordinaire des favoris d'éviter le plus qu'ils peuvent les entreprises dangereuses, qui tres-souvent font échoüer leur faveur, parce qu'elles ne manquent presque jamais de découvrir leur insufisance. Je ne pense pas, dit le Cardinal d'Ossat, que les Espagnols nous fassent grand mal, & quelque mine qu'ils fassent en public, ils seront bien-aises en leur cœur, que Monsieur de Savoie s'acommode : & quelque opinion, que vous aïez du Duc de Lerme, tous les plus clairvoians tiennent

NOTES HISTORIQUES.

b Le texte dit : *disjectos, & longinquitate itineris fessos, ne animo quidem satis ad obsequium coaluisse, disserunt, proditores nuper hostesque ejus, quem rursum foveant.* Et d'Ablancourt dit: *Ils aleguoient, qu'il seroit aisé de défaire des troupes recruës & harassées, & dont les volontez n'étoient pas encore bien unies ; & que les traîtres perdroient cœur à la premiere disgrace.* Ces derniéres paroles ne rendent point celles de Tacite, que tous les autres Traducteurs ont très-bien entenduës.

une grosse riviére entre-deux, on eût le loisir de soulever les Arméniens, les Elîméens, & les autres Peuples d'alentour, & d'atendre les troupes des alliez & celles que le Général Romain *c* enverroit; après quoi l'on pourroit tenter la fortune *avec assûrance*. Et cet avis l'ēporta à-cause de la grande autorité d'Abdagesés, & de la lâcheté de Tiridate, qui craignoit des dāgers 3. Mais céte retraite eut toute l'aparance d'une fuite. Le désordre commença par les Arabes, & les autres, à leur éxemple, retournérent en leurs maisons, ou se rendirent au camp d'Artabanus. Si biē que Tiridate étāt repassé en Syrie avec peu de gens, les congédia tous, pour leur sauver l'infamie de la trahison.

XLVII. En céte année, le feu endommagea

REFLEXIONS POLITIQUES.

nent avec grāde probabilité, que la guerre ne fait point pour lui, & qu'il ne la veut nullement; ni ceux qui ont été avancez par lui. *Létre* 231.

3 Quand un Prince est de petit courage, il lui faut un Premier Ministre, qui en ait un grand, autrement toutes les afaires périront entre les mains du Prince & du Ministre. Ant. Perez dit agréablement, que le Roi & le Royaume font un mariage; que le premier est le mari & l'autre la femme; & que c'est un Royaume veuf, que celui dont le Roi est imbécille.

NOTES HISTORIQUES.

c Probablement l'Auteur entend Vitellius, Gouverneur de Syrie.

magea fort la ville de Rome, où le Mont-Aventin, & la partie du Cirque, qui lui est contigue, furent réduits en cendres. Accident, qui tourna à la gloire du Prince 1, par le don qu'il fit de mille grans sesterces *a* aux propriétaires des maisons brûlées, avec d'autant plus d'aplaudissement parmi le Peuple, qu'il dépensoit peu en bâtimens particuliers, & qu'il n'en fit jamais que deux pour le public, le temple d'Auguste 2 & la Scene du théatre

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les Princes ont un grand avãtage par dessus tous les autres hommes, car le pouvoir qu'ils ont leur donne, moïen de se faire aimer quand ils veulent. Un sage Roi, disoit Henri-le-Grand, est comme un habile Apotiquaire, qui convertit le plus dangereux poison en antidote, & de ce qu'il y a de plus venimeux dans la vipére, en fait de la theriaque. *Dits mémorables d'Henri IV*. Quoique Don Pedro, Roi de Portugal, fût tres-severe., & même inexorable, il ne laissoit pas d'être tendrement aimé de ses Sujets, parce que sa libéralité égaloit sa rigueur tenant pour maxime, que celui-là n'étoit pas digne du nom de Roi, qui ne fesoit pas tous les jours quelque bien à quelqu'un. *Mariana*. Un Historien Portugais dit, que lorsqu'on l'habilloit, il recommandoit à ses valets de chãbre de ne lui pas serrer sa ceinture, afin qu'il pût étendre sa main si loin qu'il voudroit.

2. Quand les Princes bâtissent des Eglises & des Monastéres, ils le font souvent par un principe de vanité, c'est-à-dire, pour perpetuer leur mémoire sous

---

NOTES HISTORIQUES.

A Sept millions, cinq cens mille livres.

théatre de Pompée. Encore ne les dédia-t-il pas, quand ils furent achevez, soit à cause de sa vieillesse, ou parce qu'il méprisoit le faste. Au reste, pour faire l'estimation de la perte que chaque propriétaire avoit faite, furent commis les quatre gendres de Tibére, Cneïus Domitius, Cassius Longinus, Marcus Vinicius, & Rubellius Blandus, ausquels fut adjoint P. Petronius nommé par les Consuls. On decerna aussi divers honneurs à l'Empereur, chacun en inventant de nouveaux, selon son esprit. Mais comme il mourut peu aprés, on n'a point sû ni ceux qu'il accepta, ni ceux qu'il refusa.

AN DE ROME 790.

XLVIII. La fin de son regne vit le commencement du Consulat de Cneïus Acerronius & de C. Pontius. Macron, dont le pou-

Ou, Les derniers Consuls de son regne furent Cn. *&c.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

sous la sauvegarde du culte divin. Car les Peuples sont bien plus soigneux de la conservation des Eglises, que des édifices profanes. Les plus grans Tyrans sont ceux, qui ont bâti les plus magnifiques Eglises, temoin Justinien, qui en remplit la Grece & l'Italie, aprés avoir pillé & ruiné toutes les Provinces de son Empire; & Jean Galéas, Duc de Milan, fondateur de la Chartreuse de Pavie, la plus belle de toute la Chretienté. *Chap. 109. & 152. du Commine. Espagnol.*

pouvoir étoit déja trop grand, cultivoit de jour en jour plus aſſidûment la bienveillance de Caligula, qu'il n'avoit jamais négligée 1, & depuis la mort de Claudia *e*, que ce jeune Prince avoit épouſé, comme j'ai dit, il avoit obligé ſa propre femme *f* à ne rien épargner pour le rendre amoureux d'elle 2, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de plus ſûr moien, pour parvenir un jour à la faveur des Princes, que de cultiver leur amitié dans leur fortune privée & lorſqu'il eſt encore incertain s'ils regneront.

2 On peut dire aujourdhui, que le mariage eſt celui de tous les Sacremens qui eſt le plus profané. Il eſt tout commun de voir des hommes, qui n'épouſent de jolies femmes, que pour avoir moïen de faire leur fortune, en les proſtituant à des Grans. On crie tant contre la débauche des femmes, mais on devroit bien plutôt crier contre l'infamie des maris, qui y conſentent, pour ſe faire des patrons aux dépens de leur honneur, & qui pis eſt, au grand mépris de l'honnêteté publique, & de toutes les loix divines & humaines. Sixte-quint diſoit, qu'il n'y avoit rien au monde de plus monſtrueux, ni qui reſſemblât davantage aux chiens, que les hommes, qui feſoient trafic de leurs femmes. Auſſi y mit-il bon ordre dés le commencement de ſon Pontificat, ordonnant, que les maris, qui proſtitueroient volontairement

NOTES HISTORIQUES.

e Morte en couche. Suetone *in Caligula.*

f Ennia. Suetone dit, que ce fut Caligula, qui la corrompit, avec promeſſe par écrit de l'épouſer. *Enniam Naviam, Macronis uxorem, ſolicitavit ad ſtuprum, pollicitus & matrimonium ſuum ſi potitus imperio fuiſſet: deque ea re & jure jurando & chirographo cavit.* In Caligula.

& pour tirer de lui une promesse de mariage ? Car il n'y avoit rien, que Caligula n'acordât volontiers pour obtenir l'Empire ; & bien qu'il eût l'esprit violent, il ne laissoit pas d'avoir apris sous la discipline de son ayeul toutes les finesses de la dissimulation.

XLIX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment les leurs, fussent punis de mort irrémissiblement ; & que si quelques-uns ne pouvoient pas remedier eux-mêmes à la mauvaise vie de leurs femmes, à-cause de l'autorité des adultéres, ils eussent à le faire savoir au Pape, sous peine d'être punis comme s'ils avoient consenti volontairement à leur débauche. *Leti, livre 1. de la 2. partie de la Vie de Sixte V.* Le Roi de Portugal Don Pedro, surnommé *o Justiceyro*, punissoit très-rigoureusement les adultéres. Il fit châtrer un Ecuïer de sa Maison, quoique ce fût un de ses plus confidens serviteurs, parce qu'il vivoit familiérement avec la femme d'un Marchand de Lisbonne, qui fut surprise en flagrant delit, & couper la tête à son adultére. De sorte que s'il n'eût pas cõmis le même crime avec Eleonor de Menéses, femme de Laurent Vasquez, qui, pour le lui reprocher, porta depuis des cornes d'argent atachées au cordon de son chapeau *, l'Histoire n'auroit jamais pû lui contester le glorieux surnom de Justicier.* *Mariana chap. 9. du livre 17. de son Histoire.*

3. Les Princes font volontiers des promesses de mariage aux filles, dont ils veulent abuser, car ils savent bien que persõne ne pourra les contraindre à tenir leur parole. Mais [comme dit Commines en parlant d'Edoüard IV. d'Angleterre] tels jeux sont bien dangereux, car Richard, Duc de Glocester, en prit ocasion de faire étran-

XLIX. Tibére le connoissoit à fond, & pour cela même, il balança fort entre ses petits-fils, sur le choix de son successeur *g*. Le fils de Drusus lui étoit & plus proche & plus cher, mais l'âge lui manquoit : au-lieu que Caligula étoit dans toute la force de la jeunesse, & fort aimé du Peuple ; ce qui lui atiroit la haine de son grand-pére. Il songea même à Claudius, qui étoit d'un âge mûr, & d'un naturel enclin aux bonnes choses ; mais son peu d'esprit & de vigueur, lui

REFLEXIONS POLITIQUES.

étrangler les deux fils de son frére, & déclarer bâtardes ses deux filles, sous couleur qu'Edoüard avoit épousé leur mére, aïant actuellement pour femme une Dame Angloise, que l'Evêque de Bath disoit avoir mariée secretement avec lui. La prétention du feu Duc de Montmouth étoit fondée sur un pareil prétexte. Quoi qu'il en soit, ces sortes de promesses ont toujours des suites malheureuses, ou pour l'Etat, ou pour les Princes : ou l'Etat est troublé par une guerre civile; ou le Prince, qui manque à sa promesse, est exposé à des conspirations, dont il a bien de la peine à se garantir. Têmoin celle de la Marquise de verneuil & du Comte d'Auvergne, son frére utérin, contre Henri IV. laquelle auroit bouleversé toute la France, si celle eût reüssi.

NOTES HISTORIQUES.

g *Liberos Germanici circumveniebat, quò nepotem suum ex Druso filium naturalem ad successionem imperii confirmaret* Suetone in Tiberio *Anxio de successore Tiberio, & in verum nepotem pronioris* In Caligula.

lui en ôta la pensée 1. Il craignoit d'ailleurs, que le nom des Cesars, & la memoire d'Auguste ne combassent dans le mépris, s'il prenoit un successeur hors de leur Maison. Car il ne se soucioit pas tant de gagner l'afection présente., *par le bon choix, qu'il pouvoit faire au dehors*, que de perpétuer la gloire de sa propre famille. Enfin, ne sachant à quoi se résoudre, il abandonna au Destin une afaire, dont la foiblesse de son corps l'empêchoit de surmonter les dificultez, jetant néanmoins à la traverse certains mots, qui marquoient qu'il prévoïoit ce qui arriveroit.

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince peu entendu est, selon Commines, la plus grande plaie, que Dieu puisse envoïer au Peuple. Car un tel Prince met toujours en main d'autrui son autorité, dont il devroit être plus jaloux, que de toute autre chose. La suite montra, que Tibére avoit trés-bien jugé de Claudius, qui fut l'esclave de ses femmes, & de ses afranchis, lorsqu'il fut assis sur le trône. Ce n'est pas assez pour un Prince, d'avoir de bonnes inclinations, il faut encore qu'il soit capable d'en faire un bõ usage. Filippe III. Roi d'Espagne étoit doüé de toutes les vertus d'un homme privé, mais son regne, qu'on peut apeller le regne des Favoris absolus, fit voir, que son précepteur Garcia de Loaïsa, qui fut depuis Archevêque de Tolede, ne s'étoit point trompé, lorsqu'il avoit dit à Filippe II. que le Prince d'Epagne n'avoit pas assez de génie, ni de vigueur, pour gouverner une si vaste Monarchie.

Car il reprocha assez ouvertement à Macron, qu'il abandonnoit le soleil couchant 2, pour adorer le soleil levant : & un jour, que Caligula, à l'ocasion de quelque discours sur lequel on venoit de tomber, se moquoit du Dictateur Sulla, il predit, que Caius auroit tous les vices de Sulla, & n'auroit aucune de ses vertus. Et sur ce qu'il embrassoit avec abondance de larmes le plus jeune de ses petits-fils *h*, voiant Caligula le ragarder de travers : Tu le tueras, dit-il, & autre te tüera 3. Mais quoique son mal empirât, il ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Il est fatal aux Princes de voir toujours mourir leur autorité avant eux. Comme ce n'est point leur personne qu'on aime, mais leur fortune, on les abandonne si-tôt qu'on s'aperçoit que leur mort aproche. Car, dit Commines, plus de gens servent pour l'espérance des biens à venir, que pour les biens qu'ils ont déja reçus. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si les Princes sont si soigneux de cacher leur défaillance, que fesant aler toutes les adorations à leur successeur, semble les dégrader, & les réduire à la condition privée.

3 Les Princes, qui versent le sang Roïal, périssent presque toujours de mort violente. Henri IV. ne voulut point permettre, que l'on fît le procès au Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût criminel d'Etat au premier chef, seulement parce qu'il étoit fils-naturel de Charles IX. Bel éxemple du respect, qui est dû au sang des Rois.

NOTES HISTORIQUES.

h C'étoit Tibère le jumeau, fils de son fils *Drusus*, lequel Caligula fit mourir, parce qu'il prenoit du contrepoison.

ne retranchoit rien de ses plaisirs infames, voulant faire croire, que sa patience étoit une véritable vigueur 4. Et d'ailleurs, il s'étoit toujours moqué des ordonnances des Médecins 5. & du peu d'esprit de ceux, qui après l'âge de trente ans avoient besoin du con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Plusieurs Princes avancent leur mort à force de cacher qu'ils sōt malades. Ferdinād-le-Catholique se promenoit presque moribōd par toutes les villes de la Castille, pour persuader aux Peuples, qu'il étoit parfaitement guéri de la maladie, dont il avoit pensé mourir un mois auparavant. Sixte Quint étant tombé griévement malade dans la troisiéme année de son Pontificat, suspendit l'exposition du S. Sacrement & toutes les priéres publiques, qui se fesoient à Rome pour le rétablissement de sa santé, disant au Cardinal Montalte : Mon neveu, tant de priéres font croire au Peuple, que je ne suis plus en vie; au-lieu que mon intention est de faire croire que je suis vivant, quoique je sois mort. *Leti dans le 3. Livre de la 2. partie de sa Vie.*

5. Il faut métre une grande diference entre les Médecins & la Médecine. Les Médecins peuvent être méprisez à cause de leur ignorance, mais non pas la Médecine que Dieu a instituée pour le soulagement du corps humain. *Altissimus creavit medicamenta.* Il ne faut pas que les Princes deviennent les esclaves de leurs Médecins, comme un Louïs XI. à qui la peur de mourir fesoit soufrir toutes les insolences du sien; mais l'autre extrémité, qui est de ne rien faire de tout ce qu'ils ordonnent, est une folie plutôt qu'une vraie force d'esprit. Charles VIII. dit Commines, avoit quatre bons Médecins

conseil d'autrui, pour choisir ce qui étoit propre ou contraire à leur santé.

L. Cependant, on jetoit à Rome les semences des cruautez, qu'on devoit exercer jusqu'aprés la mort même de Tibére. Lelius Balbus, qui avoit fait condanner pour crime de leze-majesté Acutia, autrefois femme de P. Vitellius, fit bannir Junius Otho, Tribun du Peuple, pour s'être opofé à la récompense qu'on lui décernoit. Quelque tems aprés, Albucilla, fameuse par le nombre de ses galans, & par son mariage avec Satrius Secundus, le dénonciateur de la conjuration de Sejan, étant acusée de quelques imprécations contre le Prince, l'on impliquoit dans ce crime, comme ses complices & ses adultéres, Cneïus Domitius, Vibius

Ou, d'avoir consulté les Magiciens sur la vie du Prince.

REFLEXIONS POLITIQUES.

cins, mais il n'ajoûtoit foi qu'au plus fou, auquel il donnoit tant d'autorité, que les autres n'osoient parler, qui volontiers l'eussent purgé quatre jours auparavant: car ils y voyoient les ocasions de mort, comme il advint. *Dernier chap. de ses Mémoires.* Exemple, qui montre, à quoi les Princes s'exposent pas leur indocilité. Au reste, l'on a souvent remarqué, que les Princes, qui ont vécu le plus longtems, ont été ceux, qui se sont le moins acoutumez aux remédes. Le Grand-Maître Cardinal d'Aubusson & le Pape Paul IV. qui ne s'en étoient presque jamais servis, vécurent tous deux plus de quatre-vints ans.

bius Marsus, & Lucius Arruntius. J'ai déja parlé de la noblesse du primier. Le second étoit considérable par les anciẽnes dignitez de sa famille, & par ses belles létres. Mais comme les memoires envoïez au Sénat portoient, que Macron avoit présidé à la déposition des têmoins, & à la torture donnée aux esclaves; & que d'ailleurs il n'y avoit aucune létre du Prince contre ces Sénateurs; cela fit soupçonner, que Tibére, qui étoit malade, ne savoit peut-être rien de céte acusation 1, & que la pluspart des chefs, qu'elle contenoit, étoient controuvez par Macron, dont la haine contre Arruntius étoit cõnue de toute la ville,

LI. C'est-pourquoi Domitius & Marsus coulérent le tems, l'un voulant travailler à sa défense; l'autre feignant de ne vouloir plus manger. Mais Arruntius, conjuré par „ ses amis de diférer sa mort, répondit: Que „ toutes choses n'étoient pas bienséantes à

„ tous

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. La haine des Favoris est cent fois plus dangereuse que celle des Princes. Les Princes procédent presque toujours par les formes ordinaires, mais les favoris, qui õt a faire à des maîtres imbécilles, se servẽt de mille moïens secrets, dont il est impossible de se garantir. Don Alvaro de Luna, sous Jean II. Roi de Castille, le Duc de Lerme & Don Rodrigo de Calderon sous Filip-

pe

"tous également; qu'il avoit assez vécu 1, & ,, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

pe III. Roi d'Espagne, le Cardinal Chancelier du Prat sous François I. le Duc d'Espernō sous Hēri III Roi de France, & le Maréchal d'Ancre sous la Régence de Marie de Médicis, fournissent, dans l'Histoire, mille éxemples des injustices & des exces, ausquels sont sujets les favoris des Princes, qui abandonnent le timon de leur Etat.

1 Il est bien plus doux à un homme de bien, qui est dans les hautes charges, de mourir dans un âge vigoureux, que de vivre dans la dure nécessité de complaire à des Ministres, ou à des favoris, qui abusent impunément de l'autorité du Prince. Le Chancelier Olivier, que M. de Thou louë de n'avoir jamais ouvert d'avis injuste, ni servile, aima mieux perdre les Seaux, & quiter la Cour, que de s'acommoder aux volontez, & aux passions de la Duchesse de Valentinois, maîtresse d'Hēri II. Frāçois II. le rapela à la Cour, & lui rendit les Seaux, mais le Cardinal de Lorraine, sō Premier Ministre, voulant se servir de lui comme d'un esclave, [ce sont encore les termes de M. de Thou] il s'abādōna si fort à sa douleur, qu'il en mourut, après avoir reproché au Cardinal, qui l'étoit venu visiter dās sa maladie, que tout le regret qu'il avoit, étoit de ne s'être pas oposé avec assez de vigueur aux violēces de ceux qui gouvernoiēt. *Thuan. lib.* 23. *&* 25. Ainsi, le Viceroi de Sicile Don Juan de Vega avoit grād sujet de s'estimer le plus heureux Courtisā de son tems, pour être parvenu à la charge de President de Castille, [qui est proprement le Chancelier d'Espagne), sans avoir jamais fait la cour au Prince Ruy Gomez de Silva, le favori tout-puissant de Filippe II.

qu'il ne se repentoit que d'avoir passé sa «
vieillesse parmi les inquiétudes, les persé- «
cutions, & les dangers, toujours haï de «
quelque Favori, autrefois de Sejan, & «
maintenant de Macron, non point pour «
leur en avoir donné sujet 2, mais parce «
« qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les favoris haïssent presque autant tous les Courtisans, qui ne sont ni pour ni contre eux, que ceux, qui les ont ofensez. Les Princes & leurs Ministres sont la pluspart de l'humeur de Louïs XI. qui, selõ Commines, étoit ennemi de tous les Grans, qui se pouvoient passer de lui. Le Cardinal d'Ossat n'avoit jamais donné à Monsieur de Rosny, Surintendant des Finances, aucun sujet de mécontentement ; & cependant il ne fut jamais aimé de ce Ministre, qui sans considérer qu'il étoit le plus fidéle & le plus utile serviteur qu'Henri IV. eût en Italie, & qu'il n'avoit aucun patrimoine, prenoit plaisir à lui faire atendre le paiement d'une pension de quatre-mille écus, que le Roi lui avoit donnée pour l'aider à soutenir la dignité de Cardinal : par laquelle, dit-il dans une létre à M. de Villeroy, j'ai toujours craint d'être condanné à une perpetuelle & honteuse pauvreté. *Létre 269. & 320.* où il ajoûte, que M. de Rosny n'a pas seulement daigné répondre à une létre qu'il lui avoit écrite sur ce sujet. Ce qui montre, que les meilleurs Ministres préférent quelquefois un petit point d'honneur * à la gloire & à l'intérêt du Prince & de l'Etat. *C'est que ce Cardinal dévoit toute sa fortune à Monsieur de Villeroy, & lui rendoit plus de devoirs qu'à M. de Rosny, ainsi qu'il y étoit obligé par toutes les loix de la reconnoissance, comme aussi par la réla-

tion

„ qu'il ne pouvoit aimer la cruauté, ni la ty-
„ rannie : que véritablement il pourroit écha-
„ per des mains du Prince, à qui il ne restoit
„ que trés-peu de vie : mais comment se ga-
„ rantir de la jeunesse de celui, qui aloit suc-
„ céder ? Si Tibére, après une si longue ex-
„ périence, s'est laissé corrompre à la licen-
„ ce de l'empire absolu, Caius Cesar, qui est
„ à peine sorti de l'enfance, qui ne sait rien
„ de tout ce qu'il importe à un Prince, &
„ qui a été nourri à l'école des crimes 3, de-
vien-

REFLEXIONS POLITIQUES.

tion de son ministére à celui de ce Secretaire d'Etat, qui en vertu de sa charge avoit à répondre à ses dépêches.

3 Ce n'est pas assez qu'un Prince soit né d'un pére & d'un mére vertueux, comme l'étoient incontestablement ceux de Caligula, car ce n'est pas de la génération que viennent les vertus, ou les vices des enfans, mais de l'éducation qu'on leur donne. Comme dans une bonne terre, qui n'est point cultivée, ou qui ne l'est pas par un bon laboureur, naissent des ronces & des buissons, les méchantes inclinations & les vices prennent bientôt racine dans les meilleurs naturels, quand l'art ne vient pas au secours de la nature. Que peut-on espérer de bon d'un Prince, qui au sortir du berceau est nourri parmi des femmes folles, (c'est comme parle Erasme] qui passe son adolescence parmi des filles lascives, des flateurs infames, des boufons, des comédiens, des débauchez, des fous, & des scélérats, de qui il n'aprend que des saletez, & qui ne lui inspirent que l'amour des plaisirs, que le faste, l'arro-
gance

» viendra t-il meilleur à celle de Macron, qui
» aïant été choisi pour oprimer Sejan, parce
» qu'il est pire que lui, a déja tourmenté & déso-
» lé la République par un plus grand nombre de
» scélératesses ? Je prévois même une servitude
» encore plus dure, &, par conséquent, je veux
» me délivrer tout ensemble de la douleur du
» passé, & de la crainte des maux, qui sont à la
» veille d'arriver 4. Et cela dit en forme de pro-
» fetie,

gance, l'avarice, la vangence, & la tyrannie. Enfin, de quoi sera capable un Prince, qui d'une telle école est apellé au gouvernement d'un Royaume ? *Dans son Institution du Prince.*

4 Les pronostiques des personnes, qui ont vieilli dans le manîment des afaires publiques, doivent être pris pour des avertissemens, que la Providence divine donne aux Peuples, & aux Magistrats, pour les faire penser aux remédes, que la prudence humaine peut aporter aux maux, dont ils sont menacez, ou pour les disposer à faire penitence. Frere Jérôme, dit Commines, avoit toûjours assuré la venüe du Roi Charles VIII. disant, qu'il étoit envoïé de Dieu, pour châtier les Tyrans d'Italie. Avoit dit aussi, qu'il viendroit à Pise, & que ce jour là mourroit l'Etat de Florence ; & ainsi advint, car Pierre de Medicis fut chassé le même jour..... Il me répondit, que Dieu avoit donné une sentence contre le Roi, pour ne s'être aquité de la reformation de l'Eglise, comme il devoit, & pour avoir soufert, que ses gens pillassent ainsi le Peuple, aussi bien ceux, qui lui ouvroient les portes sans contrainte, comme les ennemis. *Chapitre 2. du livre 8 de ses Mémoires.* Au reste, que personne ne s'étonne ici

fetie, il se coupa les vaines. La suite montrera, qu'Arruntius avoit eû raison d'avancer sa mort.

LII. Le Sénat fit mener & éxécuter en prison Albucilla, après qu'elle se fut donnée en vain un coup pour se tuer. Les Ministres de ses débauches Crasidius Sacerdos *i*, Prétorien, & Pontius Frégellanus, Sénateur, furent pareillement punis; l'un fut envoïé en éxil, & l'autre chassé du Sénat On ordonna la même chose contre Lelius Balbus; avec d'autant plus de joie, que cet homme passoit pour un Orateur dangereux, & toujours prêt à emploïer son éloquence contre les innocens.

LIII. Ces mêmes jours-là, Sextus Papinius, de famille consulaire, choisit un genre de mort bien étrange, qui fut de se précipiter soudainement. On en attribuoit la cause à sa mére, qui, après avoir essuïé beaucoup de refus, l'avoit, enfin, à force de caresses & de profusions, fait consentir à des choses, qu'il croioit ne pouvoir plus éviter

REFLEXIONS POLITIQUES.

que je méte ce Religieux au rang des Magistrats publics, car bien qu'il ne le fût pas, il avoit part à toutes les afaires de sa République, qui ne se gouvernoit que par ses conseils.

NOTES HISTORIQUES.

i D'Ablancourt craignant de se méprendre, omet le nom de Sacerdos, lequel il a crû ne pouvoir pas être un nom propre, à cause qu'il signifie Prêtre.

éviter que par la mort. Elle fut donc acusée dans le Sénat, où elle eut beau se jetter aux pieds des Juges, & leur representer la foiblesse de son sexe, sa solitude, & les autres miséres de sa condition car on ne laissa pas de la bannir de Rome pour dix ans, jusqu'à ce que son autre fils eût passé les premiers feux de sa jeunesse.

LIV. Les forces & la vie abandonnoient déjà Tibére, mais la dissimulation ne le quittoit pas encore. 1 On lui voïoit le même courage, la même contenance, la même circonspection en tout ce qu'il disoit. Quelquefois il afectoit un air de belle humeur, pour mieux cacher sa défaillance, qui paroissoit visiblement. Enfin, après avoir changé de lieu, il s'arrêta au Cap de Misene, dans une maison de plaisance, qui avoit apartenu autrefois à L. Lucullus, où l'on découvrit, qu'il aprochoit de sa fin, par cette ruse. Il y avoit un grand Médecin, nommé Cariclés, qui bien qu'il ne fut pas le sien, ne laissoit pas de lui donner quelquefois des avis pour sa santé. Celui ci prenant congé de lui, comme pour aller vaquer à ses afaires, lui tâta le pouls, sous couleur de lui vouloir baiser la main par maniére de respect & d'obeïssance. Mais Tibére pénétra sa pensée, car soit par dépit, ou par finesse, il fit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les bon Princes cachent leur défaillance à leurs Sujets, de peur de les afliger ; & les Tyrans, de peur de les réjoüir.

couvrir la table, ou il demeura plus long tems qu'à ſon ordinaire, comme ſi c'eut été pour faire plus d'honneur à ſon ami, qui partoit. Toutefois Cariclès aſſura Macron, que Tibére baiſſoit, qu'il ne dureroit pas plus de deux jours. Là-deſſus, ceux qui ſe trouvoient preſens, tiennent des conferences ſecrétes 2, & dépêchent incontinent des couriers vers les Généraux des armées. Le ſeiziéme de Mars, chacun aïant crû, qu'il venoit de mourir, Caligula, environné d'une foule

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il faut que les Courtiſans ſoient bien certains de la mort prochaine du Prince, quand ils s'aſſemblent pour délibérer de ce qu'ils ont afaire après ſa mort, car il n'y a rien de plus dangereux que ces ſortes de conférences clandeſtines, dont les auteurs ſont toujours regardez par le Prince, comme des gens qui ont intérêt de deſirer qu'il meure. Si les brigues, que l'on feſoit pour la Reine & pour Monſieur, dit M. le Duc de la Rochefoucault, n'éclatoient pas davantage, c'eſt que la ſanté du Roi, qui ſembloit ſe rétablir, leur feſoit craindre, qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fît paſſer pour un crime les précautions qu'ils prénoient d'établir leur autorité après ſa mort. Le lendemain, ajoûte Monſieur de la Chaſtre, le Roi ſe trouva mieux, & ſur le ſoir voulant tenir le Conſeil, il le dit à la Reine, & la fit ſortir de la chambre, ce qu'elle prit pour un nouvel outrage, que lui feſoient les deux Miniſtres, à qui ce petit moment de meilleure ſanté avoit rehauſſé le cœur à tel point, que leurs amis commençoient à dire hautement, que ſi le Roi guériſſoit, on pouvoit s'aſſûrer de la ruine de tous ceux, qui s'étoient déclarés pour la Reine, & contr'eux. *Memoires de la minorité de Loüis XIV.*

foule de monde, qui le congratuloit, commençoit à se montrer en public, pour être reconnu Empereur, lorsque tout à coup on lui vint annoncer, que la vuë & la parole étoient revenues à Tibére, & qu'il apelloit ses gens, pour lui donner quelque restaurant *k*. La fraïeur se répand parmi les esprits, chacun fait le triste, ou l'ignorant, les uns vont d'un côté, les autres d'un autre; Caligula, tout interdit, n'atend plus que la mort. Mais Macron, sans montrer aucun trouble, fait retirer la compagnie, & commande qu'on etoufe le pauvre vieillard 3 à force de le charger de couvertures. Ainsi mourut Tibére 4 à l'âge de soixante & dix huit ans.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Tant les hommes ambitieux ont de peine à soufrir le moindre retardement des espérances, qu'ils ont une fois conçuës, soit justes, ou injustes.

4 Il arrive souvent aux Princes de mourir de la main de ceux, qui leur ont les plus grandes obligations. Le dernier Duc de Bourgogne fut vendu au Duc de Lorraine par le Comte de Campobasse, qui tenoit toute sa fortune de lui, & N. de Bourbon, Evêque de Liége, fut tué par Guillaume de la Marche, son domestique & son confident. *Memoires de Commines.* Monsieur le Cardinal de Richelieu a bien raison de dire, (& ce n'est pas sans

---

NOTES HISTORIQUES.

k Les imprécations, que fit contre lui en mourant le jeune Drusus, son petit fils, qu'il avoit fait mourir de faim, eurent du moins leur éfet en cela.

Sommaire de la vie & du regne de Tibére.

LV. Il étoit de la race des Claudes du côté de son pére & de sa mére, quoique celle ci fût entrée, par diverses adoptions, en la famille Livia, & puis en celle des Césars. Dès sa premiére enfance, il eut des avantures étranges 1, car il fut comme un éxilé à la suite de son pére *l*, qui étoit proscrit *m*. Après qu'Auguste fut deve-nu

REFLEXIONS POLITIQUES.

sans l'avoir éprouvé plusieurs fois) qu'il n'y a point de gens moins reconnoissans des bienfaits, que ceux, qui les méritent moins; étant certain, que les mêmes qualitez, qui rendent les hommes dignes d'en recevoir, sont celles, qui les rendent desireux d'en témoigner leur reconnoissance. *Chapitre 7. de la 2. partie de son Testament Politique.*

1 Pour devenir grand homme, il faut passer quelques années à l'école de l'adversité, ou de la persécution. Commines dit, que le travail, que Louïs XI. eut en sa jeunesse, quand il se retira à la Cour du Duc de Bourgogne, où il fut six ans, lui valut beaucoup. Car; ajoûte--il, il fut contraint de complaire à ceux dont il avoit besoin; & ce bien, qui n'est pas petit, lui vint de l'adversité. *Chap 10. du Livre 1. de ses Memoires.*

NOTES HISTORIQUES

l Son pere étoit si passionné pour la liberté de la Répub'ique, qu'il osa proposer de donner récompense àtous les meurtriers de Jules Cesar, qui l'avoit honoré de la charge d'Amiral dans la guerre d'Alexandrie, & de la dignité de Pontife.

m Par Auguste, avec qui il fit, depuis, sa paix, en lui cédant sa femme Livia Drusilla.

nu son beau-pére, il eût afaire à de puissans rivaux 2, tantôt à Marcellus & à Agrippa, tantôt à Caïus & à Lucius petits fils de l'Empereur. Le Peuple chérissoit même son frére Drusus plus que lui. Mais il ne fut jamais plus en danger, qu'après avoir épousé Julia, dont il faloit tolérer les débauches 3, ou abandonner la compagnie. A son retour de Rhodes, trouvant Auguste sans enfans, il fut douze ans le maitre de sa maison, & lui succéda à l'Empire, qu'il gouverna près de vint-trois ans. Ses mœurs furent aussi diferentes que les divers états de sa vie. Il vécut sans reproche tandis qu'il fut homme privé, ou qu'il commanda les armées sous Auguste. Adroit à cacher ses vices, sous une modestie feinte, tant que Germanicus & Drusus restérent en vie; mêlé de bien & de mal, jusqu'à la mort de sa mére; cruel à l'éxcès, mais secret dans ses plaisirs infames, tant qu'il aima ou redouta Sejanus; enfin, abîmé dans tous les crimes, & dans toutes les plus monstrueuses voluptez, lorsqu'aïant banni la pudeur

 & la

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 De puissans ennemis sont de puissans éguillons à la vertu pour un homme qui a le cœur bien placé. *Nocumenta documenta.*

3 Il n'y a point de pire condition que celle d'un Grand, qui aïant épousé la fille de son Prince est en danger de perdre sa fortune, s'il se plaint des débauches de sa femme; & sa réputation, s'il ne s'en plaint pas. Mais il est vrai, que la corruption du siécle a levé

l'emba-

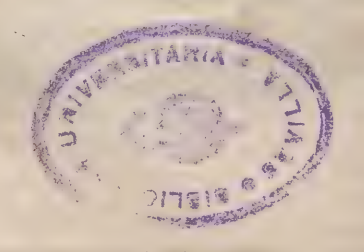
& la crainte 4, il ne ſuivit plus que ſa méchante inclination.

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'embaras, car aujourd'hui les Grans ſacrifient tout à la fortune. *Corrumpere & corrumpi ſæculum vocatur.*

4 La plus forte, & par conſéquent la plus dangereuſe tentation, qui puiſſe arriver à un Prince, qui n'eſt pas vertueux à toute épreuve, eſt de n'avoir plus rien à craindre, ni perſonne à reſpecter Loüis XI. ne fut jamais un bon Prince, ni près de là, mais quand il ſe vit délivré du Connêtable de S. Pol, & du Duc de Bourgogne, il foula ſes Sujets d'autant plus impitoïablement qu'*il lui ſembloit bien qu'en ſa vie il ne trouveroit aucun contredit en ſon Royaume.* Ce ſont les termes de Commines *chap.* 11. *du livre* 5. *de ſes Memoires.* Au reſte le portrait que Tacite fait ici de Tibére, a ſervi de modele à celui qu'Onufre Panvini nous a laiſſé du Pape Pie IV. Ses mœurs, dit-il, changérent ſelon les tems. Tandis qu'il fut homme privé, ou qu'il éxerça des charges & des emplois ſous ſes predéceſſeurs ; ſa vie fut ſans reproche, & ſa réputation ſans tache. Devenu Pape, il ſe gouverna avec toute la ſageſſe & la retenue requiſe dans un Souverain Pontife, pendant que le Concile de Trente demeura ouvert ; mais après qu'il eut mis fin à ce Concile, *qui lui étoit une bride très-incommode, à cauſe de la reformation de la Cour de Rome, que les Princes y demandoient inſtamment*; ſuivant ſon penchant naturel, il ſe laiſſa aler à beaucoup de choſes, qui n'étoient pas fort aprouvées. *In Vita Pii IV.*

SUUM CUIQUE DECUS POSTERITAS REPENDIT.



TABLE

TABLE DES ANNALES, DU SECOND TOME.

Le premier nombre marque le Livre, &
le second la Page.

A

ABdagesés est cause de la perte de Tiridate Roi des Partes. VI. 534. *& suiv.*
Abdus, Eunuque conseille d'envoyer des Ambassadeurs à Rome contre Artabanus Roi des Partes. VI. 502. Empoisonné par Artabanus. VI 505
Acerronius, Consul. VI. 541
Acusateurs, soûtenus, & récompensez IV. 267. *&* 290. abandonnez à la vangence publique, quand ils devenoient inutiles. IV. 380. Les principaux du Sénat devenus accusateurs. IV. 435. Consternation publique causée par les délateurs. IV. 377. *&* VI. 435
Afer accuse d'adultére Claudia Pulcra cousine d'Agrippine. IV. 331. Tibére le met au rang des plus illustres Orateurs. IV. 333. Afer accuse encore le fils de Pulcra IV. 366
Agrippa (Haterius) opine à mort contre Lutorius Priscus. III. 121. Est contredit par M Lepidus, & suivi de tous les autres. *ibid & suiv.* Son Consulat remarquable par une tentative qui se fit pour la reformation du luxe. III. 125. Il veut obliger deux Consuls, qui s'étoient accusez réciproquement, à poursuivre leur accusation. VI. 428
Agrippa (Asinius) Sa mort. IV. 357
Agrippa (Vibul) Sa mort étrange & précipitée. VI. 527
Agrippine, femme de Germanicus. Mésintelligence entre elle & Tibére. IV 331 *& suiv.* Séjan lui fait dire, que l'Empereur la veut empoisonner. IV. 337. Sa mort. VI. 479
Agrippine, fille de Germanicus Tibére la marie à Domitius, petit neveu d'Auguste. IV. 392
Albucilla accusée d'avoir fait des imprécations contre Tibére. VI. 548. Exécutée. VI. 554
Amphictions, Conseil d'état chez les Grecs. IV. 225
Angers se révolte contre les Romains. III. 105. Est réduite à l'obeïssance par Acilius Aviola. *ibid.*
Année malheureuse. IV. 362 & 372
Annia Rufilla, punie pour avoir fait des insultes à un Séna-

 teur

teur. III. 95
Antoine (Marc) Triumvir. Son nom laissé dans les Fastes. III. 39.
Antonia ne se trouve point aux funerailles de Germanicus, son fils. Pourquoi. III. 7
Antonius (Julus) corrompt la fille d'Auguste. III. 39. puni de mort. IV. 317. & 318.
Antonius (Lucius) éxilé à Marseille, y meurt. IV. 317. & 318. Ses os mis dans le tombeau de ses ancêtres. IV. 318
Apicata, femme de Sejan, est répudiée par son mari. IV. 198. Révéle à Tibére les auteurs de la mort de son fils Drusus. IV. 219. Et meurt de regret de la mort de ses enfans. V. 413
Apronia, précipitée par son mari. IV. 250
Apronius (Luc) étant en Afrique fait decimer une cohorte. III. 47. malheureux dans son expedition contre les Frisons. IV. 387 & 388. Beaupére de Getulicus. VI 496. Son fils donne la fuite à Tacfarinas. III. 51
Aquilia, accusée d'adultére, est exilée. VI. 313
L'Arménie est envahie par les Hibéres. VI. 510
Arrêt du Sénat touchant la construction des amphithéatres. IV. 360
Arrêt de mort. Ordonnance faite pour la surséance de leur éxécution. III. 123. & 124
L. *Arruntius* se fait mourir, pour ne voir pas les desordres de la Republique. VI. 551
Arsacès, fils d'Artabanus, est fait Roi d'Armenie par son pére. VI. 502
Artabanus se révolte contre les Romains. VI. 501. & *suiv.* ses troupes sont vaincuës par les Hibéres, & lui-même pareillement. VI. 514. Il se réfugie chez ses voisins. VI. 517. Et ensuite est rapellé par ses sujets. VI. 535. & 536
Artaxata, ville capitale de l'Arménie, prise par les Hiberes. VI. 509
L. *Aruseius*, éxécuté à mort. VI. 527
Asiles. Les abus qui s'y commettoient III. 149. Raisons des villes, qui vouloient se maintenir dans la possession du droit d'asile. III. 151. & *suiv*. Ce que le Sénat en ordonna. III. 155. & 156. Le droit d'asile demandé par les Samiens, & par les Habitans de Cò. IV. 225
L. *Asprenas* demande pourquoi l'on omet le nom de Claudius. III. 40
Asinius Gallus. Pison le demande pour un de ses Avocats III. 20. Son avis contre Serenus, modéré par Tibére. IV. 266. Offense encore Tibere en le voulant obliger à déclarer ceux dont il se défioit. IV. 381. & *suiv*. Sa mort. VI. 476. Tibére dit, qu'il étoit l'adultére d'Agrippine. VI. 479

Atilius donne un spectacle de gladiateurs à Fidenes, IV. 358. où cinquante mille personnes furent écrasées. IV. 360
Auguste Livia lui dédie une statuë. III. 157
Jeux *Augustaux*. L. Apronius demande que les Féciaux présidentà ces jeux, mais Tibére l'empêche. III. 158
Aviola, Lieutenant de Tibere dans les Gaules, soûmet les villes de Tours & d'Angers révoltées. III. 105
Autun, l'Académie des Gaules, se souléve contre les Romains à la persuasion de Sacrovir. III. 107

B.

B*aladins* & Farceurs bannis de l'Italie, à cause de leurs saletez. IV. 225. *& suiv.*
Baldus (Lelius) Orateur dangereux, est chassé du Sénat. VI. 554
Blandus (Rubellius) petit fils d'un Chevalier Romain, épouse Julia, fille de Drusus & veuve de Neron, au grand mécontentement du Peuple Romain. VI. 486
Blesus (Junius) fait semblant de refuser le Gouvernement d'Afrique. III. 93. Est continué dans ce Gouvernement. III. 143. Reçoit les ornemens du triomphe. III. 177. Est proclamé *Imperator* par les légions. III. 181
Les *Blésus* se font mourir volontairement. VI. 527

C.

C*aligula* épouse Claudia fille de Marcus Silanus. VI. 470. Sa dissimulation. *ibid.* & 543
Rab. *Calvisius* est accusé du crime de leze-Majesté. VI. 443
Capiton (Ateïus) grand flateur. III. 171. Habile homme. *III.* 172. & 181.
Capiton (Fonteïus) est absous des crimes qu'on lui avoit faussement imposez. *IV.* 290
Capiton (Lucil.) Procureur de Tibére en Asie, condamné pour ses malversations. *IV.* 229 230.
Caprées, Isle où se retira Tibére, sa situation, & la douceur de son climat. *IV.* 368
Carsius, accusé d'avoir fourni des bleds aux ennemis des Romains, est renvoyé absous. *IV* 224
Cassius (Lucius) épouse Drusilla fille de Germanicus. *IV.* 457
Cecilianus, Préteur, accusé faussement de leze-majesté. *III.* 95. & 96. Ses accusateurs punis. *ibid.*
Cecilianus, Sénateur, puni pour avoir accusé Cotta Messalinus ami de Tibére. *VI.* 413
Cecina (Severus) propose en plein Sénat de deffendre aux femmes d'accompagner leurs maris dans les provinces, & dans les

armées. III. 83. Son avis est rejetté. III. 86
Celibat préferé au mariage, à cause de la misére des tems III. 60
Celius Embrasement du Mont Celius. IV. 362. Ses divers noms. IV 364. *& suiv.*
Celsus, Chevalier Romain, accusé d'avoir conspiré contre le Prince, s'étrangle avec sa chaîne. VI. 456
C. *Cestius* déclame contre l'insolence des esclaves, & contre l'abus des asiles. III 94. Fait le métier de délateur. VI. 434 Consul. VI. 500
Cherté des vivres à Rome, y cause presque une sédition. *VI.* 454
Cibira, ville d'Asie, ruinée par un tremblement de terre, est déchargée de tributs à la priére de Tibére. *IV*. 223
Les *Ciziceniens* perdent leur liberté : pourquoi. *IV*. 289
Les *Claudes*, Famille deshonorée par le mariage d'un fils de Claudius avec la fille de Séjan. III 75 Agréable aux Dieux. *IV*. 364. Tibére étoit de la race des Claudes du côté de son pere & de sa mere. *VI*. 558
Claudia Pulcra accusée d'adultére. *IV*. 331. Deffenduë par Agrippine. *IV*. 332. Condamnée. *IV*. 333
Claudia Quinta, Sa statuë consacrée. Pourquoi. *IV*. 364
Claudius, destiné à l'Empire, sans que personne y fit reflexion. III. 40 Son peu d'esprit empêcha Tibere de le faire son successeur. VI 544. & 545
Cò, ville de Gréce. Ses habitans demandent la confirmation du droit d'asile pour le temple d'Esculape. IV. 225
Comédiens, Ils sont chassez de l'Italie. IV. 227
Cominius, convaincu d'avoir fait une satire contre Tibére, obtient sa grace par l'entremise de son frere. *IV*. 268 & 269
Concorde. Elle est rare entre les Grands. *IV*. 196. Et entre les freres. *IV*. 354
Confarréation. Mariage par confarréation chez les Romains. *IV*. 231. Ce que c'étoit que la confarréation *ibid Note q r. s.*
Considius Chevalier Romain, condamné par le Sénat, pour avoir accusé faussement Magius Cécilianus. III 95
Considius, Prétorien, accusateur de Pomponius Secundus *V*. 410
Considius Proculus trainé au suplice le jour de sa naissance qu'il celebroit. *VI* 467
Consuls Les années Romaines se marquoient par le nom des Consuls. III. 143. Le Consul designé opinoit toûjours le premier III. 52. & 121. Le Consulat devenu la récompense des crimes. *IV*. 372. Au sortir du Consulat on tiroit au sort un gouvernement de province. *VI* 527
Corbulon se plaint au Senat du jeune Sulla, qui ne lui avoit pas voulu ceder la place d'honneur. III. 80. Se charge d'un emploi, où il se rend odieux, sans être utile au public. III 81

Cor-

Cordus [Cesius] acusé de peculat, & condamné III. 99 *&* 171.
Cordus [Cremutius] accusé d'avoir loué Brutus & Cassius, se defend en homme de cœur dans le Senat IV. 279. *& suiv.* Se fait mourir, en s'abstenant de manger. IV. 286. Arrêt inutile du Senat contre ses livres. *ibid.*
Cornelia, Superieure des Vestales, régalée d'un don de cinquante mille écus. IV. 235.
Cornelius, accusateur fameux relegué pour avoir pris de l'argent pour se desister d'une accusation. VI. 494
Cornutus, Prétorien, se fait mourir. Pourquoi. IV. 261
Crupellaires, impenetrables aux coups, mais incapables d'en donner. III. 108
Curtisius fait révolter les esclaves. IV. 260. Il est mené prisonnier à Rome. IV. 261

D

DECEMVIRS, Auteurs des douze tables. III 65. & 66
Decrius, Capitaine Romain, meurt glorieusement en combattant contre Tacfarinas. III. 46. & 47
Diens, Peuple de Thrace, se révoltent. III. 102
Dinis, l'un des Chefs des révoltez de la Thrace, se rend à Poppeus Sabinus, & son exemple entraîne les vieillards & les femmes. IV. 327
Dolabella (Cornelius) flateur ridicule. III. 116. & 165
Dolabella (Publius) Proconsul en Afrique, met fin à la guerre de Tacfarinas. IV. 255. *& suiv.* Mais ne peut obtenir les ornemens du trionfe; pourquoi IV. 257. Se deshonore par l'acusation intentée contre Varus Quintilius, son proche parent. IV. 366. & 367
Domitius (Cneïus) petit-neveu d'Auguste, épouse Agrippine fille de Germanicus. IV. 392
Domitius (Lucius) sa mort, & son éloge. IV. 316
Drusilla, fille de Germanicus, mariée par Tibére à Lucius Cassius. VI. 457
Drusus, fils de l'Imperatrice Livia, impose un très-petit tribut aux Frisons. IV. 384. Ses funérailles magnifiques. III. 10
Drusus, fils de Tibére, rend les derniers devoirs à la mémoire de Germanicus. III. 6. Retourne en Illirie. III 15. Revient à Rome, & remet à un autre tems le petit trionfe, qui lui avoit été décerné. III. 22. Sort de Rome, & y rentre avec l'apareil du petit triomfe. III 45. Marie sa fille avec Neron, fils ainé de Germanicus. III 74. & 75. Fait tout seul les fonctions du Consulat en l'absence de son pére, dont il étoit colégue. III 79. Termine un diférend entre Corbulon & le jeune Sulla. III. 81. S'opose à la proposition d'empê-

chez

cher les maris de mener leurs femmes dans leurs gouvernemens *III* 91. Se met en réputation de Prince équitable. *III*. 96. Le Peuple de Rome est bien aise, qu'il aime la compagnie & les plaisirs. *ibidem*. Il est apellé par son pére à la puissance du tribunat. *III* 142. Qui lui est déferée avec un grand aplaudissement. *ibidem* Deux Senateurs se rendent ridicules en le voulant trop honorer. *III*. 142. & 143. Le Sénat se plaint de son arrogance. *III*. 148. Drusus donne un soufflet à Séjan. *IV*. 195. Séjan lui débauche sa femme 196. Il se plaint hautement de l'ambition de ce favori. *IV*. 209. & *suiv*. Celui-ci l'empoisonne. *IV*. 211. Sa mort. *ibid*. Ses funérailles. *IV*. 215. Particularitez de sa mort diversement racontées. *ibid*. & *suiv*. Son Oraison funébre prononcée par son pére. *IV*. 220. Le Sénat & le Peuple joyeux de cette mort. Pourquoi *ibid*. Un fils de Drusus meurt peu de tems après lui. *IV*. 228

Drusus, second fils de Germanicus, prend la robe virile. *IV*. 198. Travaille à ruiner son frére ainé. *IV*. 356. Meurt de faim. V*I*. 477. Ses imprécations contre Tibére. V*I*. 478. & 479.

Faux-*Drusus*. V*I*. 413. & 414

Drusus (Livius) Tribun du Peuple, prend les intérêts du Sénat. *III*. 67. Le Sénat porte envie à sa gloire. *Note m*. Sa mort est suivie d'une grande guerre. *ibid*.

E.

EGIRE, ville de la Gréce, ruinée par un tremblement de terre, déchargée, des tributs ordinaires. *IV*. 224

Eloquence. La crainte de parler abâtardit l'éloquence dans ceux même, qui se sont le plus exercez en cét art. *III*. 164

Emiles. Famille feconde en bons Citoïens. V*I*. 487. Leur basilique. *III*. 176

Emilia Lepida, femme illustre, acusée de divers crimes. *III*. 51 & 52. Sa punition. *III*. 55

Emilia Lepida, femme du jeune Drusus, acusée d'adultére avec un esclave, se fait mourir volontairement. V*I*. 528

Emilius, homme de guerre, rapporte en plein Sénat toutes les médisances, qu'avoit faites de Tibére celui qu'il acusoit. *IV*. 311. Ce qui fut en partie cause de la résolution que Tibére prit de s'éloigner de Rome. *ibid*.

Enée, chef de la famille des Jules. *IV*. 215

Ennia, femme de Macron, rend Caligula amoureux d'elle. V*I*. 542

Ennius, Chevalier Romain, acusé de crime de leze-majesté, pour avoit fait fondre une statuë d'argent de l'Empereur, ab-

absous. III. 171. & *suiv.*
Esclaves révoltez en Italie. IV. 160. Rangez à leur devoir. *ibid.*
Esculape. Son temple reconnu pour asile authentique. III. 154.
Eudemus, Médecin, sert de couverture au commerce d'amour de la femme de Drusus avec Séjan. IV. 197. & 198.
Exil. Les Romains l'appelloient toujours interdiction du feu & de l'eau. III. 55. *Voi la note h*. 59. La diférence qu'il y a entre l'éxil & la relegation. IV. 313. *note d*.

F

FABATUS (Rubrius) voulant se sauver chez les Partes est arrêté. *VI*. 456
Faveur. S'il faut attribuer au Destin ou aux astres l'inclination ou l'aversion que les Princes ont pour nous. *IV*. 247. Les Princes se dégoutent facilement de leurs favoris, & ceux-ci du Prince, qui n'a plus rien à leur donner. *III*. 78
Fénix. Il paroit en Egypte *VI*. 490. Les diférentes opinions des Naturalistes sur cet oiseau. *ibid.* & *suiv.*
Féries latines. Fête, qui duroit trois jours. *VI*. 288. *Voi les notes o & q*. Ces trois jours-là, les fonctions consulaires se faisoient par un Lieutenant. *VI*. 447
Fidénes Il y arrive un malheur comparable à la défaite d'une armée. *IV*. 358. & 359
Fils. Un fils accuse son pére. *IV*. 261. Si un fils doit obéïr à à son pére qui prend les armes contre le Prince. *III*. 35. *Voi la reflex*. 1.
Vesc. *Flaccus*, ancien ami de Tibére, livré au supplice. *VI*. 444
Florus (Julius) fait soûlever les Belges contre les Romains. *III*. 103. & 104. Se tuë de sa propre main après la défaite de ses troupes. *III*. 107
Forces de l'Empire Romain sous le regne de Tibére. *IV*. 199
Fregellanus, Sénateur, est chassé du Senat; & pourquoi *VI*. 554.
Un *Frere* accuse sa sœur. *IV*. 271. Les fréres sont rarement d'accord ensemble. *IV*. 356
Les *Frisons* se révoltent contre les Romains, pour un nouvel impôt, dont on veut les charger. *IV*. 383. & *suiv*. Et se défendent vigoureusement. IV. 387. & *suiv.*
Furnius, adultére prétendu de Claudia Pulchra, est condamné avec elle. IV. 333

G

C. GALBA, homme Consulaire, se donne volontairement la mort. *VI*. 527
Galla (Sosia) haïe de Tibére, parce qu'elle étoit aimée d'Agrip-

grippine, femme de Germanicus IV. 243. Accusée de péculat par le Consul Varron. IV. 245. Exilée. IV. 246
Jun. *Gallio* est chassé du Sénat & de l'Italie, pour avoir flaté Tibére mal à propos. VI. 426
Gallus (Caninius) blâmé par Tibére pour avoir fait déclarer authentique un certain livre de la Sibylle. VI. 450
Gaule Plusieurs villes s'y révoltent. III 103. *& suiv.*
Geminius, homme voluptueux, accusé d'avoir conspiré contre le Prince, est condamné. VI. 456
Geminus, Consul, haï de Tibére pour ses railleries V 396. On fait mourir sa mere pour avoir pleuré sa mort. VI. 443
Germanicus. Sa mort pleurée universellément & sans affectation. III. 4. Sa femme arrive à Rome avec ses cendres. III. *ibid.* Ses funérailles. III 5. Comparées avec celles de son pere. III. 10. Sa mort diversement racontée. III. 44
Getulicus (Lentulus) condamne une Dame adultére à la relégation IV. 313. *Voi la note d.* Son aliance avec Séjan lui est imputée à crime. VI. 495 Il écrit là dessus à Tibére une lettre bien hardie. VI. 497.
Graccus (Caïus) accusé d'avoir secouru de *vivres Tacfarinas*, est renvoyé absous. IV. 224
Les *Gracques*. Tribuns du peuple. Leur humeur violente & séditieuse III. *66. & 67. Note m.*
Tac. *Gracianus*. Prétorien, condamné à la mort, pour crime de leze-majesté. VI 524

H

Q. H*Aterius* Lâche flateur. III. 143. Traité de ridicule par Tibére III. 147. Sa mort. IV. 357. Ses écrits peu estimez. *ibid.*
R. *Helvius*, simple soldat, honoré de la couronne Civique par Tibére. III. 50
Hemus, montagne de Thrace. *III.* 102
Les *Hibéres* entrent dans l'Arménie, & en chassent Artabanus Roi des Partes, & son fils Orodés. VI. 514
Hieron, grand Seigneur d'Arménie, mécontent, se retire vers Artabanus. VI 534. & 535

I.

I*Ndus* [Julius] défait l'armée de Florus en Gaule *III.* 107
Julia, petite fille d'Auguste, meurt dans l'isle de Triméte. IV. 383
Julia, fille de Germanicus, mariée à Marcus Vinicius VI. 435. & 436.

Julia. veuve de Néron, mariée au petit fils d'un Chevalier Romain. VI. 486.

Junia, sœur de Brutus, & femme de Cassius : son testament, sa mort, & ses funérailles. III. 184. *& suiv.*

L

Antist. LAbeo, ennemi de la flaterie, &, comme tel exclus du Consulat par Auguste. III. 181. *& suiv.*

Ceth. *Labeo*, auparavant Gouverneur de la Mésie, se fait couper les veines. VI. 492.

Cn. *Lentulus* est absous d'une accusation intentée contre lui. IV. 262. son éloge. IV. 316.

Man. *Lepidus* défend sa sœur accusée de divers crimes. III. 52. Un Sénateur lui reproche sa pauvreté, & l'accuse de peu de courage. III. 82. le Sénat au contraire, rend témoignage à son mérite, & l'envoye Gouverneur en Asie. III. 83.

Lepidus (Marcus) refuse le gouvernement de l'Afrique. III. 92. veut conserver la vie à Lut. Priscus. III. 121. son éloge. IV. 246. va Gouverneur en Asie. IV. 343. sa mort. VI 487.

Ligdus, Eunuque très beau, empoisonne Drusus, fils de Tibére IV. 211. apliqué à la question avouë ce crime IV. 219. Séjan abusoit de son corps. IV. 216.

Live, Historien grand partisan de Pompée, & nonobstant cela, aimé d'Auguste. IV. 281

Livia, femme d'Auguste, protége secretement Plancine femme de Cnée Pison, accusee, ainsi que son mari, d'avoir empoisonné Germanicus. III 31. *&* 37 est dangereusement malade. III. 157. est mal avec Tibére pour s'être nommée avant lui dans une inscription *ibid.* Son rang parmi les Vestales. IV. 235 ses reproches d'ingratitude à Tibére IV. 347 sa compassion pour Julia petite fille d'Auguste. IV. 383. sa mort V. 394. son éloge. V. 396. son oraison funébre prononcée par Caligula. 397. son fils retranche une partie des honneurs qui lui étoient decernez. V. 398. durant sa vie, Tibere & Sejan s'étoient contenus dans les termes du devoir. V. 400.

Livia, femme de Drusus, consent à l'adultére. IV. 197. & puis à faire mourir son mari *ibid* travaille de concert avec Sejan à brouiller Agrippine avec l'Imperatrice. IV. 222. la femme de Sejan revele tous les crimes de Livia huit ans après la mort de Drusus. IV. 219. la mémoire de Livia est flétrie par divers arrêts. VI 421.

Loi Julia contre les adultéres. IV. 313. *Voi la note d.*

Loi de léze majesté, sert de suplément à toutes les accusations mal prouvées. III. 99.

Loi Oppia contre le luxe des femmes, violée par ce sexe ambi-

ambitieux. III. 85. & 86. accommodée au besoin du tems; III. 89.
Loi Papia Poppea contre le célibat ; met la desolation dans Rome III. 60. 61. & 72. est moderée par une interprétation favorable. III. 73.
Loix somptuaires, méprisées. III. 126. & 131.
Loix agraires, blâmées de ceux mêmes qui les avoient faites. IV. 272. *note h.*
Loix, leur origine. III. 61. leur multitude est une marque certaine de la corruption des mœurs. III. 70.
M. *Lollius*, accusé par Tibére d'avoir corrompu le bon naturel de Caïus César. III. 118.
L. *Longus*, ami intime de Tibére : sa mort, ses funérailles, & les honneurs qui lui furent décernez par le Sénat. IV. 228.
Curt. *Lupus*, Gouverneur de la Province de Calés au Royaume de Naples, dissipe heureusement une conjuration naissante IV. 260.
Luxe. Les Ediles prient le Sénat d'arrêter le progrès du luxe. III. 125. & 126. Le Senat renvoye l'affaire au Prince III. 126. Excellente réponse de Tibére, qui trouve de l'impossibilité à réformer un abus enraciné depuis si long-tems. III. 127. & *suiv.* le luxe commença à s'abolir sous le regne de Galba. III. 137. & l'ancienne frugalité retourna sous celui de Vespasien. III. 138.

M

Pomp. *Macrina*, exilée VI. 468. son pere, son frére, son mari, & son beaupere, péris tous quatre de mort violente. *ibid.*
Macron gagne les bonnes graces de Caligula Comment VI. 542. & *suiv.* fait étoufer Tibére. VI. 557.
Magistrats. Un Sénateur propose de les punir pour les fautes de leurs femmes. IV. 248.
Maluginensis, Prêtre de Jupiter, demande le Gouvernement de l'Asie. III. 143. Tibére répond, que la Prêtrise l'obligeoit de résider à Rome III. 174. exemple pour les Evêques de Cour. *Reflex.* 1. il meurt, & son fils succede à sa dignité. IV. 231. & 235.
Sc. *Mamercus* est accusé de crime de leze-Majesté. VI. 443.
Marinus, ministre de la cruauté de Séjan, abandonné à la Justice. VI. 444.
Sext. *Marius*, accusé d'inceste avec sa fille, est précipité du Capitole. VI 468. cause véritable de sa mort. *ibid.*
Marseille, ville des Gaules, où l'on enseignoit les belles lettres. IV. 318.

Vib. *Marsus* fait députer un Sénateur pour bâtir un temple en Asie. IV. 343. échape, par son adresse, à la cruauté de Tibére. VI. 549.
Gran *Martianus*, accusé de leze-majesté, se donne la mort. VI. 524.
Martine. Sa mort. III. 15.
Merula [Apidius] dégradé du rang de Sénateur, pour n'avoir pas voulu jurer sur les actes d'Auguste. IV. 314.
Merula [Cornelius] Prêtre de Jupiter. III. 144.
Messalinus [Valerius] défend la cause des femmes contre un autre Sénateur. III. 87. *& suiv.* & est secondé par Drusus, fils de Tibére. III. 91.
Messalinus [Cotta.] son avis contre les Gouverneurs dont les femmes commettoient quelque crime. IV. 248. sa rigueur contre Agrippine & son fils aîné. V. 401. *&* 402. très haï pour sa cruauté VI. 419. accusé de quelques paroles libres dites à table, mais protegé par Tibére. VI. 429. *&* 430. & son accusateur puni. VI. 433.
Les *Messéniens* en contestation avec les Lacédémoniens au sujet du temple de Diane Liménétide, gagnent leur cause à Rome. IV. 314.
Vot *Montanus*, accusé d'avoir médit de Tibére. IV. 311. puni comme criminel de leze-majesté. IV. 312.
Moscus [Vulcatius] laisse ses biens à la ville de Marseille, où il étoit en éxil. IV. 315.

N

Val. N*Aso* chargé de la commission de faire bâtir le temple décerné par les villes de l'Asie à Tibére & au Sénat. IV. 343.
Néron, fils aîné de Germanicus, dispensé du Vigintivirat, & créé Pontife. III. 73 *&* 74. Epouse la fille de Drusus, au grand contentement de tout le Peuple Romain. III. 74. *&* 75. haï & soupçonné par Tibére. IV. 355.
Coc. *Nerva*, Consulaire illustre, accompagne Tibére en l'isle de Caprées. IV. 347. se laisse mourir de faim. Pourquoi. VI. 483.
Numa établit le culte divin à Rome. III. 64.
Numa [Marcius] Gouverneur de Rome sous Tullus Hostilius. VI. 447.
Numantine, femme de Silvanus, accusée de lui avoir troublé l'esprit par sortilége, est déclarée innocente. IV. 251.

O.

OCtavia, sœur d'Auguste, aïeule maternelle de Lucius Antonius IV. 317. & 318. & de Cneius Domitius, pere de l'Emp. Néron. IV. 393.
Les *Odrusiens*, Peuple de Thrace, se révoltent. III. 102.
Olennius, Gouverneur des Frisons. Son avarice les fait revolter. IV. 384. & *suiv.*
Ornospadés, Gouverneur de la Mesopotamie, prend le parti des Romains contre Artabanus. VI 521.
Orodés, envoyé en Armenie pour en chasser les Hiberes VI. 509 insulté par Pharasmanés. VI. 510. lui donne bataille. *ibid.* & la perd. VI. 514.
Osques. La danse des Osques abolie. IV 226. & 227.
Jun. *Otho*, de maître d'école devenu Senateur par la faveur de Sejan. III. 161.
Jun. *Otho*, Tribun du Peuple, est banni, pour s'être oposé à la récompense d'un fameux delateur. VI. 548.
Ovation. Ce que c'est. III. 45. *note* z.

P

Sext. PAconianus, fameux delateur, étant sur le point d'être condamné, se sauve en accusant Latiaris. VI. 427. est enfin puni de mort pour des vers faits contre Tibere. VI. 524.
Paix. Sous les tyrans la guerre est preferable à la paix. III. 111.
Sext. *Papinius*, Consul. VI. 527.
Sext. *Papinius*, de famille Consulaire, se precipite. Pourquoi. VI. 554.
Les *Partes*, lassez de la domination d'Artabanus, demandent à Tibere Phraatés pour leur Roi. VI. 503 & *suivantes*. & puis Tiridate. VI 506. L'Empire d'Orient possedé par les Partes. VI. 511.
Pauvreté. Elle est plutôt glorieuse qu'ignominieuse à ceux qui y vivent sans bassesse. III. 83.
Paxea se fait mourir à l'imitation de son mari. VI. 492.
Pharasmanés, Roi des Hiberes, reconcilié avec son frere Mitridate. VI. 507.
Phraatés, son fils, demandé par les Partes, envoyé par Tibere. *VI.* 503. & 504. meurt pour avoir changé de regime de vie. *VI.* 505.
Phrixus, l'Oracle de Phrixus. *VI.* 511.
Cn. *Pison* va trouver en Illirie Drusus, fils de Tibere, qui lui repond finement. III. 16. & *suiv.* arrive à Rome avec une sui-

te nombreuse. III 20. est acusé devant les Consuls. III. 21. souhaite d'avoir Tibére pour unique juge. Pourquoi. III. 21. est jugé par le Sénat. III. 22. *& suiv.* est abandonné de sa femme. III 31 se tuë III 32. le contenu de sa derniere létre à Tibére III 34. *&* 35. qui décharge son fils du crime de léze-majesté III. 35. & lui donne tous les biens de son pére. III. 40.

L. *Pison* est donné pour Avocat à Cnée Pison. III. 23. interdit le feu & l'eau à C. Silanus. III. 165. est acusé de divers crimes IV 249. meurt avant sa condamation. IV. 250.

L *Pison*, Pontife, & Gouverneur de Rome: Sa mort & son éloge. VI. 445. *& suiv.* ses funerailles aux dépens du public. VI. 450.

L. *Pison*, Gouverneur de l'Espagne Citérieure, assassiné par un païsan Espagnol. IV. 319

Plancine. L'Impératrice la protége contre ses acusateurs. III. 31 & Tibére demande sa grace au Sénat. III. 36. ce qui fait murmurer le Peuple. III. 37. sa mort avancée par celle d'Agrippine. VI. 486

Q. *Plautius*, Consul. VI. 527

C. *Pontius.* Tibére meurt sous son Consulat. VI. 541

Jul. *Posthumus*, adultére d'une favorite de l'Impératrice, irrite céte Princesse contre Agrippine IV. 222

Prêtre de Jupiter. Lorsqu'il étoit malade, sa charge étoit exercée par les Pontifes. III. 144. la Prêtrise de Jupiter vaqua une fois 72 ans *ibid.* Tibére décide que le Prêtre de Jupiter est obligé de resider à Rome. III 174. Pour être Prêtre de Jupiter, il faloit être fils de pére & de mére mariez par confarréation. IV. 231. ce Prêtre ne pouvoit aussi se marier que par confarréation. *notes q. & r.* le Sénat ordonne, que la femme du Prêtre de Jupiter restera, ainsi que lés autres femmes, sous la puissance paternelle ou fraternelle. IV. 234. *note c.*

Prêtres d'Auguste. III. 158

Prisca (Mutilia) favorite de l'Impératrice Livia. IV. 222

Lut. *Priscus*, Chevalier Romain, acusé d'avoir composé par avance une Elegie sur la mort de Drusus, qui étoit malade. III. 120. M. Lepidus lui veut sauver la vie. III 121. *&* 122. mais son avis ne fut suivi que par un autre Sénateur. III. 123

Procureurs de l'Empereur. IV. 229. quelle étoit leur jurisdiction. *Note p.* 229.

Ptolomée, Roi des Maures, donne secours aux Romains contre les rebelles d'Afrique. IV. 255. le Sénat lui en témoigne sa reconnoissance par un Ambassadeur. IV. 259

Q.

QVinze. Colége des Quinze. III. 158. il apartenoit à ce Colége d'examiner les livres, qui traitoient des matieres de religion. VI. 450. & *suiv.* son institution. *note p.* 454.
Quintilianus, Tribun du Peuple, propose de recevoir un livre incertain de la Sibylle. VI. 450. en est blâmé par Tibére. VI. 451
Publ. *Quirinus* acuse sa femme de plusieurs crimes. III. 51. & 52. sa naissance obscure & l'inégalité de son mariage III. 54. & 55. ses emplois, sa mort, & ses funérailles. III. 116. & 117. sa memoire odieuse au Sénat. Pourquoi. III. 120

R.

REgulus, Consul, est acusé, par son colégue, d'indulgence envers les complices de Sejan, l'acuse d'en être un lui-même. V. 415. Hat. Agrippa les acuse d'être tous deux coupables. VI. 429
Religion. Il ne faut point souffrir de nouveautez en matiere de religion. VI. 452. Les cérémonies de religion, qui se pratiquoient dans l'Italie, étoient de la jurisdiction de l'Empire Romain. III. 173
Révolte des Frisons. IV. 383. & *suiv.*
Révolte des Gaules. III. 103. & *suiv.*
Révolte des montagnards de la Thrace. IV 321. & *suiv.*
Rhemetalcés donne du secours à Poppeus Sabinus contre des rebelles. IV. 323
Rome. Ses Rois. III. 63. & 64. Ses Tribuns du Peuple; leur insolence, & leur ambition. III. 67. *note m.* son principal legislateur III. 64. la multitude de ses loix III. 70. dont elle étoit aussi tourmentee, qu'elle l'avoit été par les crimes. III. 61. temple à Smirne dédié à la ville de Rome. IV. 341. autre temple dédié à Auguste & à céte ville. IV. 292
Rufilla emprisonnée pour avoir dit des injures à un Sénateur. III 95
Rufus (Trebellienus.) Les Thraces se soûlevent contre lui III. 101. & 102. se tuë. VI. 524.
Ruso [Abudius] chassé de Rome, pour avoir acusé mal-à-propos Lentulus Géтulicus. VI. 495
Jun *Rusticus* conseille aux Consuls de diférer le raport du procés d'Agrippine & de Néron. V. 402. & 403. Tibére en témoigne un grand ressentiment. V. 406.

Sabi-

S.

Pop. SAbinus honoré du trionfe pour avoir étoufé la révolte des Montagnards de la Thrace. IV. 321. & suiv. sa mort VI. 525. la médiocrité de son esprit fut la cause de sa fortune. ibid. & suiv.
Tit. Sabinus, ami constant de la famille de Germanicus. IV. 372. acusé par quatre Sénateurs, qui prétendoient au Consulat IV. 372. & 377. traîné au suplice le premier jour de l'an. IV. 378. exécution, dont Tibére remercia le Senat. IV. 379
Grasid. Sacerdos envoïé en exil. VI. 554.
Jul. Sacrovir soûléve les Bourguignons contre les Romains. III. 103. & 104. combat pour les Romains, pour avoir moïen de les mieux trahir. III. 105. se saisit de la ville d'Autun. III. 107. & 108. harangue les Gaulois en peu de mots. III. 111. perd. la bataille & se tuë. III. 114. & 115.
Saluste. Sa mort & son éloge. III 75. & 76.
Asin Saloninus. Sa mort. III. 181.
Calp. Salvianus, exilé pour avoir acusé Sextus Marius durant les Feries latines. IV. 288.
Les Samiens demandent à Rome la confirmation du droit d'asile pour un temple de Junon. IV. 225
Sancia, sœur de Proculus, exilée. VI. 467.
Scaurus (Mamercus) empêche la confiscation des biens de Lepida, dont il avoit eu une fille. III. 55. grand Orateur. III. 80. & VI. 493. acuse Silanus, Proconsul d'Asie. III. 161. deshonore le grand Scaurus, son bisaïeul. ibid. est acusé de léze majesté VI. 443. & d'adultére avec la jeune Livia. VI. 494. sa mort plus glorieuse que sa vie. ibid.
Les Segestains demandent le rétablissement du temple de Venus Ericina, & l'obtiennent de Tibére. IV 314. & 315
Séjan fomente la haine de Tibére & de l'Imperatrice contre Agrippine. IV. 232. trompe Cn. Pison par de fausses espérances. III. 32. le Sénat lui décerne une statuë dans le théatre de Pompée III. 177. sa naissance & ses mœurs IV. 190. & 191. il ramasse en un camp les cohortes prétoriennes. IV 192. son prétexte IV. 192. & 193. il dispose des charges & des gouvernemens. IV. 193. souffre que ses images soient placées parmi les aigles des légions IV. 194. reçoit un souflet de Drusus. IV. 195 forme le dessein de l'empoisonner IV. 196 & 197 & l'exécute. IV. 211. demande Livia en mariage IV. 301. Tibére lui fait une réponse par écrit très prudente IV. 303 & suiv. Il conseille à Tibére d'aler passer le reste de ses jours à la campagne Par quelle vuë. IV. 309. gagne toute la confiance de

de son maître par une action de courage. IV. 351. s'enorgueillit par les soûmissions rampantes des plus grans de Rome. IV. 390. il garda quelques mesures tant que l'Impératrice vécut. V. 400. libelles semez contre lui peu de tems avant sa mort. V. 404. & 405. celle de son fils & de sa fille, qui fut violée par le bourreau. V. 413. tous ses amis périssent après lui. V. 407. 409. & *suiv*. VI. 433. & *suiv*. 456. & 469

Seleucie: Sa description, & la forme de son gouvernement. VI. 530. & *suiv*.

Vib. *Serenus*, Proconsul de l'Espagne Ultérieure, relégué dans l'isle d'Armogos. IV. 224. acusé par son propre fils d'avoir conspiré contre l'Etat. IV. 261.

Q. *Serveus*, acusé & condanné. VI. 431. & *suiv*.

Servilius perd Mamercus Scaurus. VI. 494. est envoié en éxil, pour s'être laissé corrompre par argent. *ibid.*

Cass. *Severus*, homme infame, mais bon Orateur, confiné dans l'isle de Sérife. IV. 250.

Sextia, femme de Mamercus Scaurus, lui conseille de mourir, & meurt avc lui. VI. 494

Sibylle. Tibére fait examiner un certain livre apocrife atribué à céte Devine. VI. 453. & 454

App. *Silanus* acusé de léze majesté. VI. 443. déchargé par un des dénonciateurs. *ibid.*

C. *Silanus*, Gouverneur de l'Asie, acusé de péculat. III. 161. acablé d'interrogations par Tibére. III. 164. banni. III. 165. Tibére adoucit l'arrêt. III. 171

D *Silanus*, adultére de la petite-fille d'Auguste, se bannit lui-même. III. 58. retourne à Rome, où il vit sans emploi. III. 59. & 60.

M. *Silanus*, remerciant Tibére du retour de son frére, ce prince lui fait une réponse très-prudente. I.I. 58. & 59 ouvre un avis injurieux au Consulat. III. 142. & 143

C. *Silius* commande l'armée Romaine contre les Gaulois révoltez. III. 109. ravage le pays des Francs-comtois. III. 112. s'harangue ses soldats en peu de mots. III. 114. défait Sacrovir. III 115. & IV. 240. haï de Séjan, parce qu'il étoit afectionné à Agrippine. IV. 238. & 239. & de Tibére Pourquoi IV. 241. acusé par le Consul Varron. IV. 244 prévient sa condamnation par sa mort. IV. 245. sa femme envoïée en exil. *IV*. 246

Plaut. *Silvanus* convaincu d'avoir précipité sa femme, se fait ouvrir les veines. IV. 250. & 251

Sinnacés conseille aux Partes de chasser Artabanus, & de demander le fils de Phraatés à Tibére. VI 502

Smirne est préférée aux autres villes d'Asie pour la construction du temple décerné à Tibére. IV. 343

Strabon,

Strabon, pére de Séjan le favori de Tibére. *IV.* 190
Pub. *Suilius*, Questeur de Germanicus, convaincu de péculat, & relegué. *IV.* 270
Sulla le Dictateur. Sa domination ne fut pas longue. *III* 67 *note m. où sont toutes les particularitez de sa vie & de sa Dictature.* Ceux de Smirne le secoururent dans une nécessité pressante. *IV.* 342
Luc. *Sulla.* Son diférend avec Corbulon. *III* 80
Surena. Le primier Oficier du Roïaume des Partes. *VI.* 533. *note a.*

T.

TAcfarinas recommence la guerre en Afrique. III. 45. est defait par cinq cens Vétérans. III. 49. & rechassé dans ses montagnes. III. 51. avec le secours des Maures & des Garamantes il renouvelle encore la guerre. *IV.* 251. *& suiv.* Dolabella lui fait lever le siége de Tubuscum. *IV* 255. & le surprend avec ses troupes, lorsqu'il y pensoit le moins *IV.* 256. Tacfarinas meurt en homme de cœur. *IV.* 257
Tacite raconte des particularitez de la mort de Cnée Pison, qu'il dit avoir aprises de vieillards qui avoient vû le regne de Tibére *III.* 32. *& suiv.* ridiculise par tout les flateurs III. 143. 160. 165. 166. 171. *&* 172. *VI.* 421. 424. *& suiv. &* 509. enseigne le devoir d'un historien. III. 159. *IV.* 219. 336. *& VI.* 435. se plaint de la sterilité de son travail, où tout est plein d'acusations, de condamnations, & d'exemples de tyrannie & de servitude. *IV.* 271. *&* 277. Se moque de la simplicité des Princes, qui croient pouvoir se garantir des jugemens de la postérité, en punissant rigoureusement les historiens véritables. *IV.* 287
Téofanes, honoré comme un Dieu par les Grecs. *IV.* 468
Marc. *Terentius* se justifie d'avoir été ami de Sejan. *VI.* 436. *& suiv.* ses acusateurs sont condannez les uns à la mort, les autres au bannissement. *VI.* 442
Termeste, ville d'Espagne. IV. 319
Les *Termestins*, soupçonnez du meurtre de L. Pison, Gouverneur de l'Espagne Citérieure. IV. 320.
Thala Fort en Afrique, Assiegé par Tacfarinas. III. 50
Min. *Thermus*, condanné pour avoir été ami de Séjan VI. 434 *& suiv.*
Tibére amuse le Sénat & les Provinces par les préparatifs qu'il fait pour un voyage aux frontieres IV. 198 Son chagrin de voir Agrippine adorée du Peuple de Rome. III 9. & le deüil de la mort de Germanicus durer si long tems III. 12. *& suiv.* Sa prudente conduite tandis qu'on travilloit au procès de

Cnée Pison. III 23. *& suiv.* son quatriéme Consulat, dont il laisse faire toutes les fonctions à son fils III. 79. son refus des vains honneurs. III. 116. sa reconnoissance envers un de ses amis. *ibid.* son ordonnance pour la surséance de l'éxécution des Arrêts de mort. III. 123. *& suiv.* sa réponse au Sénat sur la demande de la réformation. III. 127. *& suiv.* sa popularité d'autant plus agreable au Sénat qu'elle étoit rare. III. 171. les neuf premieres annéesde son regne & son declin. IV. 200. *& suiv.* sa constance durant la maladie de son fils aprés sa mort. IV. 212. *& suiv.* son apologie touchant cette mort. IV. 217. son temple en Asie. IV. 230. il en refuse un autre que l'Espagne lui vouloit bâtir. IV. 292. *& suiv.* il prend la résolution de sortir de Rome. IV. 310. & l'exécute. IV. 343. faillit à être écrasé sous la voute d'une grotte IV. 351. choisit l'Isle de Caprées pour sa demeure. Pourquoi. IV. 369. se plaint au Sénat de l'arrogance d'Agrippine & des débauches de Néron. V. 400. *&* 401. sa réprimande au Sénat pour n'avoir pas procedé contr'eux. V. 406. ses plaisirs infames, & sa tyrannie. VI. 417. *& suiv.* étrange commencement d'une de ses lettres au Sénat. VI. 431. il remedie aux maux que l'usure avoit causez. VI. 465. se saisit des mines d'or d'un Espagnol dont la confiscation apartenoit au public VI. 468. commande qu'on fasse mourir tous ceux qui avoient eu commerce avec Séjan. VI. 469. prédit l'empire à Galba. VI. 471. éprouve l'Astrologue Trasullus. Comment. VI. 472. se plaint des Consulaires, qui, à ce qu'il disoit, ne vouloient pas accepter le commandement des armées. VI. 487. & de Pomponius Labeo, qui s'étoit fait mourir. VI. 492 *&* 493. laisse Getulicus dans son gouvernement. VI. 498. restituë aux propriétaires le prix de leurs maisons brûlées. VI. 540. ne sait à qui laisser l'empire. VI. 544. *&* 545. reproche à Macron, qu'il abandonnoit le soleil couchant. VI. 546. il se moquoit de ceux qui à l'âge de trente ans ne savoient pas gouverner leur santé. VI. 547. *&* 548. il cache sa défaillance. VI. 555. Macron le fait étouffer. VI. 557 sommaire de sa vie & de son regne. VI. 558. *& suivantes.*

Tigranés condamné à mort sous Tibere. VI. 527

Tiridate est fait Roi des Partes par Tibere. VI. 506. présage de la courte durée de son regne. VI. 519. *&* 520. on lui aporte les ornemens royaux. VI 522. il est reçû dans plusieurs villes avec de grands honneurs. VI. 530. rétablit l'administration populaire dans Seleucie. VI. 533. *&* couronné. 534. est abandonné des plus grands Seigneurs du pays. Pourquoi *ibid. & suiv.* son irrésolution ruïne ses affaires. *ibid.* sa lâcheté & son retour en Syrie. VI. 537. *& suiv.*

Tyrans. La misere des tyrans. VI. 432.

Tours.

Tours. Sa révolte contre les Romains. *III*. 105
Trasullus, grand Astrologue promet l'Empire à Tibere. *VI*. 472. & son fils à Neron. *VI*. 476
M. *Trebellius*, Gouverneur de Syrie, contraint les Clites rebelles de se rendre. *VI*. 529. & 530.
Tribunat. Magistrature inventée par Auguste. *III*. 140. & dans laquelle il prit pour colégues Agrippa, son gendre, & puis Tibere, fils de sa femme. *III*. 141. & 142.
Trion se rend accusateur de CnéePison. *III*. 21. 26. & 27. son grand feu diminuoit son èloquence. *III*. 44. il accuse Regulus, & en est accusé reciproquement. V. 415. ils se réconcilient tous deux. *VI*. 428. il invective dans son testament contre Tibére, & contre Macron. *VI*. 523.
Troye, ville célébre, pour avoir donné naissance aux Romains. *IV*. 340.
Tubéron grand ami de Tibere, accusé de conspiration contre l'Etat. *IV*. 262. aussi-tôt déchargé. *ibid.*
Tubuscum, ville d'Afrique, assiegée par Tacfarinas, & délivrée par Dolabella. IV. 255.

V

Vis. V*Arro*, Lieutenant de l'Empereur en Allemagne. *III*. 105. cede le commandementde l'armée à Silius. *III* 109. Consul. *IV*. 236. accuse Silius & sa femme, pour faire plaisir à Sejan. IV. 244.
Varrus, fils de Claudia Pulcra, acusé par Dolabella son proche parent. IV. 366.
P. *Velleius* fait lever le siége de la ville de philippes. *III*. 102. *Voi la nete* k.
Q. *Veranius* vange sa mort en poursuivant celle deCn Pison. *III* 21. 27. & 37. est honoré de la dignité de Prêtre. *III*. 43.
Vestales, Leur séance au theatre IV. 235. & 236
Sext. *Vestilius*, disgracié pour une satire faite contre Caligula, se fait mourir. VI. 442.
Antist. *Vetus*, Seigneur Macedonien, accusé d'intelligence avec Rhescuporis, est envoyé en exil. III 99.
Vinicianus, accusé de leze-majesté. VI. 443.
M. *Vinicius* épouse Julia, fille de Germanicus. VI. 457.
Vispania, mere de Drusus. III. 45. la plus heureuse de tous les enfans d'Agrippa. III. 46.
Vitellia ne veut point déposer contre Lut. Priscus. *III*. 121.
Luc. *Vitellius* est envoyé en Orient poury ruiner ArtabanusRoi des Partes. VI. 507. persuade auxPartes de chasser cePrince. *VI*. 515. leur presente Tiridate, qui étoit du sang des Arsacides. VI. 518. & 519. & les exhorte à l'obéïssance envers ce

 nou-

nouveau Roi. *VI.* 522. devient auſſi vicieux dans ſa vieilleſſe, qu'il avoit été vertueux dans la fleur de ſon âge. *VI.* 507. & 509.

Pub. *Vitellius* pourſuit en Juſtice Piſon & Plancine, comme les auteurs de la mort de Germanicus. *III.* 21. & 27 eſt honoré du ſacerdoce. *III.* 43. eſt accuſé d'avoir cabalé contre l'Etat V. 410. ſe fait mourir. V. 417.

Vitia, Dame Romaine. On la fait mourir pour avoir pleuré la mort de ſon fils. *VI.* 443.

Luc. *Voluſius* : ſa mort & ſon éloge. *III.* 75. & 76

Vulſines en Toſcane, patrie de Sejan. *IV.* 190. & VI. 438

Vigulanie envoïe un poignard à ſon petit fils pour ſe tuer. *IV.* 251

Uſure, mal très-ancien dans Rome. *VI.* 459. & *ſuiv.* tout le Sénat etoit uſurier. *VI.* 463.



TABLE DES EXEMPLES

CONTENUS DANS LES NOTES.

Le premier nombre marque le Livre, le second la Page, & le troisiéme la Reflexion.

A

AGESILAS, Roi de Sparte. Il ne veut pas souffrir qu'on le tire, ni qu'on lui dresse des statuës Pourquoi. IV. 296. 8 & 344. 3

Albert, Empereur, quelques Electeurs & Princes de l'Empire prétendent que son élection est nulle Pourquoi. III. 17. 1

Aldobrandin, Cardinal, fait élire Pape le Cardinal Borghese. III. 40. 1

Alexandre le Grand; jette dans l'Hydapse une Histoire qui le flatoit. III. 116. 1

Alexandre VI. Pape Espagnol. III. 4. 1. bon Prince, bien que méchant homme, & méchant Prêtre. IV. 363. 3

Alexandre, Duc de Parme, se levoit de table pour aller donner audience IV. 212. 4. conseillé après le siége d'Anvers de dire adieu à la guerre. VI. 484. 3

Le Cardinal *Alexandrin*, son adresse pour conserver son crédit & ses amis. IV. 309. 2

d'*Alve* (Duc) Philippe II. ne témoigne aucun déplaisir de sa mort. III. 12. 1. & 116. 1

d'*Ancre*, Maréchal de France, ne vouloit à son service que des gens pauvres VI. 433. 2. insolent & cruel. VI. 549. 1

La Maréchale *d'Ancre*. IV. 238. 4

André, Cardinal d'Autriche, aimoit mieux connoître les vices des Courtisans, que leurs vertus. IV. 190. 2

Anne d'Espagne confie la garde de ses enfans au Duc de Beaufort *III*. 118. 2. laisse les Seaux au Chancelier Seguier, qui l'avoit cruellement offensée. Pourquoi. *III*. 181. 1. & *VI*. 485. 1

Aubusson, Grand-Maître de Rhodes. *VI*. 547. 5. Maison d'Aubusson, seminaire de guerriers. *VI*. 487. 3

Auguste, ses adultéres aprirent aux autres à corrompre ses filles. *III*. 56. 1

Bb 3 B A-

B

BARAIAS, Président de Castille disgratié. VI. 469. 2
Baronto, Cardinal, s'opose à l'éxaltation du Cardinal Tosco III. 40. 1.
Bastone, (Francesco) a le courage d'acuser le Chancelier de Milan du crime imputé à quelques particuliers dont il plaidoit la cause. VI. 462. 2
Battor, (Etienne) Roi de Pologne, se met en possession de ce Roïaume malgré l'Empereur Maximilien son concurrent. VI. 534. 1s sa générosité envers un Gentilhomme. qui lui avoit été toûjours contraire dans une Diete. III 179. 2 son exactitude & son équité dans le jugement des procès IV. 182 2
Beaufort, (Duc) il se perd à force de vouloir montrer son crédit III. 118. 2 & 162. 3 porte malheur à ses amis. IV. 240. 1
Beauvais, (l'Evêque de) incapable de gouverner. III. 81. 1. & VI. 507. 6. ne veut point de compagnon III. 81. 1. ne trouve pas que le Cardinal Mazarin soit habile homme. *ibid.*
Belliévre, Chancelier de France. III. 33. 2. 137. 1. & VI. 483. 2
Bellochio, Echanson de Sixte V. envoié aux Galéres. III. 942 1.
Birague, Cardinal, conseilloit à nos Rois de se défaire de leurs ennemis par le poison. III. 15. 1. ne faisoit nul état des loix. VI 440. 8. disant, qu'il n'étoit pas Chancelier du Royaume. VI 488. 4.
Biron: Maréchal de France, sa conspiration. IV. 239 5.
Borghese, Cardinal, est élû Pape. III 40. 1
Borgia, Cardinal, ruine le Comte Duc d'Olivarés V. 405. 4.
Borgia, Général de la Compagnie de JESUS. sa maxime chrétienne & politique. VI. 473 1
Briçonnet, homme de petit génie. IV. 252. 2
Buzanval, Elizabet d'Angleterre ne le veut point agréer pour Ambassadeur de France. V. 399. 4

C

CABRERA, (Don Bernardo) meurt de la main du bourreau, quoi qu'innocent. IV 266. 1
Calderon (Don Rodrigo) Sa mort chrétienne. IV. 247 2

Ca-

Caliste III. Pape Espagnol. III. 40. 1
Cardinal *Caraffa* executé à mort sous Pie *IV.* justifié sous Pie *V.* *VI.* 481. 5.
Caraffa. Maison illustre & puissante. III 40 1.
Carança, Archevêque de Tolède, envié & persecuté. Pourquoi. III. 183. 3. sa mort & les honneurs que le peuple de Rome lui rendit *IV.* 318. 4.
Don *Carlos*, Prince d'Espagne. Ses emportemens & ses violences. *IV.* 195. 2. est plus fameux par sa mort, qu'il ne l'auroit été par un long regne. *IV.* 217. 1
Don *Carlos* Infant d'Espagne, prie le Roi son pere de ne le point faire homme d'Eglise. *IV.* 272 1
Chabot, Amiral de France, est condamné à mort, mais n'est point exécuté. *IV.* 267. 2.
Charles Marcel. Le titre de Prince de France qu'il prit, au lieu de celui de Maire du Palais, lui servit à monter au trône. III. 140. 2
Charle quint. Présage de grandeur future dans son enfance. *IV.* 272. 1 le commencement de son regne est troublé par le soûlévement de toute la Castille. *IV.* 291. 1. sa generosité envers un Cavalier de Tolede excepté de son amnistie. *IV.* 268. 3. son humanité envers un de ses pages, dont le pere étoit criminel d'Etat. *VI.* 443. 1. sa charité pour la mémoire d'une Dame dont le tombeau magnifique donnoit lieu de parler de son impudicité *IV.* 294. 5. son peu de commerce avec les Moines. III. 128. 3. sa réponse aux Légats du Pape. III. 155. 2. & à un jeune homme élû Roi de son vilage ponr la feste de Pâque. VI 523. 1 son abdication IV. 344. 3.
Charles VIII. Roi de France, son avénement à la couronne, les Etats lui font un gros don III. 64. 5. son voyage d'Italie entrepris mal à propos. IV. 252. 2. la mort de son fils assure la couronne au Duc d'Orléans. IV. 221. 2.
Charles, Roi de Naples & de Sicile, l'insolence de ses Officiers attira aux François les Vêpres Siciliennes. IV. 320. 3.
Charles, dernier Duc de Bourgogne, casse tous les priviléges des Gantois. *IV.* 323. 2. sa présomption fut la cause de tout son malheur. IV 295. 7. & VI. 501. 2. il donne un soufflet au Comte de Campobasso. IV. 195. 2. son éloge. IV. 367. 1
Charles-Emanuel I. Duc de Savoye, usurpateur du Marquisat de Saluces. *IV.* 254. 1
Chasteauneuf, Gardes Seaux, tâche d'éloigner du ministére le Cardinal Mazarin. IV. 331. 1. & VI 485. 1. a pour rival l'Evêque de Beauvais. III. 81. 1
de *Chastillon.* (Duchesse) IV. 236. 4

de la *Chastre*, Colonel général des Suisses, disgracié pourquoi. IV. 240. 1
Chavigny, Sécretaire d'Etat. VI. 494. 3
de *Chevreuse*, (Duchesse) veut introduire Monsieur de Chasteauneuf dans le Ministére. *III.* 181. 1. ruinée par le Cardinal Mazarin. IV. 331. 1
Chiverny, Chancelier du Duc d'Anjou, Roi de Pologne, ne veut point se trouver à la consultation des Medecins sur la maladie de Charles IX. *III.* 20. 1. Chancelier de France sous Henri *III.* est éloigné de la Cour. VI 483. 2. demande un chapeau de Cardinal pour son fils VI 457. 1. proteste contre la nomination du Duc de Guise au Gouvernement de Provence. III. 140. 2. vit en adultére public. *VI.* 488. 4. il estime la satire Menippée III. 159. 1. ses Mémoires d'Etat. III. 44. 2. Son erreur touchant le Duc de Guise. VI. 457. 1
Claudius, Empereur, fait mourir les meurtriers de son prédecesseur. *III.* 17. 1
Clément VII. son pontificat ne répondit pas à l'opinion qu'on avoit euë de son habileté. *III.* 168 1
Clément VIII. pape, réprime l'abus des Franchises par une punition exemplaire. IV. 378. 1
Coloma [Don Carlos] sa maxime d'Etat & de guerre. *III.* 105. 1
Commines, favori de Loüis XI pourquoi. IV. 342. 2
Covarruvias, Evêque de Ségovie, est fait président de Castille, pourquoi. V. 405. 5
S. *Cyprien.* belle leçon qu'il fait aux jeunes Demoiselles. IV. 226. 1

D.

DAVID, fait mourir celui qui lui aporte la nouvelle de la mort de Saül. III. 59. 3
Denis le tyran disoit, que les princes pouvoient bien changer les loix civiles, mais non pas celles de la nature. VI 43. 1

E.

d'EBOLI, prince, favori de Filippe II demande le Duché de Bari III. 93. 3. toujours préfére au Duc d'Alve, qui le surpassoit en suffisance. IV. 242. 4
La princesse d'*Eboli* est cause de tous les malheurs d'Antoine Perez. V. 398 3

Edouard,

Edouard IV, Roi d'Angleterre. Après sa mort ses deux fils sont étranglez, & ses deux filles déclarées batardes. VI. 543. 3

Elizabeth, Reine d'Angleterre, condamnée à mort par sa sœur, & sauvée par son beau frére. III. 53. 2. se vange de deux François qui avoient fait des railleries d'elle. V. 399. 4 accuse le sécretaire qui avoit expédié l'ordre, par lequel elle fit couper la tête à la Reine d'Ecosse, de le lui avoir fait signer par surprise. III. 123. 3.

d'Epernon, Duc, persuade à Henri III. que les Rois ne doivent point se laisser voir. III. 65. 1. & IV. 310. 3. sa remontrance au même Roi. IV. 195. 2.

Espinosa Cardinal; Ministre de Filippe II. batu par Don Carlos. IV. 195. 2. ruiné par les adorations des Courtisans. IV. 306. 7. digne d'être imité par les Ministres d'Etat. IV. 392. 6.

F

FALARIS fait éprouver le suplice du taureau de bronze à celui qui l'avoit inventé. VI. 444. 3

Faye, Avocat General au Parlement de Paris, flateur infame. III. 143. 1.

Femmes fortes. V. 395 3.

Ferdinand le Catholique. disoit, que pour conserver la Royauté il falloit tenir la balance égale entre le Roi & le Royaume. III. 170. 3. Pourquoi il mit l'administration du Royaume de Grenade entre les mains des Legistes. VI. 446. 2. étant moribond il cache sa défaillance. VI. 547. 4

Filippe de Valois, Roi de France, son dicton ordinaire. IV. 373. 5

Filippe, Prince d'Espagne. Raison pourquoi il sauve la vie à la Princesse Elizabet d'Angleterre. III. 53. 2. sa Pragmatique censurée par Sixte quint. IV. 297. 1. sa maxime de ne recommander jamais aux Juges les afaires qu'il avoit à démêler avec les particuliers. IV. 206. 10. de n'apeller point les jeunes gens aux grandes dignitez. IV 237. 3. d'écouter patiemment ceux qui se presentoient à l'audience. IV. 347. 1. d'être l'auteur unique de toutes les graces. VI 425. sa réponse chrétienne à un homme, qui lui proposoit de mettre sa statuë sur les portes de toutes les villes du Milanez IV. 292. 3. & à un Seigneur Espagnol, qui lui conseilloit de ne point soufrir qu'on vendit des portraits qui ne lui ressembloient point. IV. 296. 8. son mépris pour les Astrologues. VI. 453. 4. la fin de son régne ne fut pas si agréable à ses peuples que le commencement. Pourquoi. VI. 517. 4

Philippe III. Roi d'Espagne, éleve les grands, au-lieu que son pere les avoit abaissez. IV. 202. 3. On lui reproche par un billet d'être l'esclave de son favori. *IV*. 209. 4 il fut homme de bien quant à sa personne, mais très vicieux quant à l'office de Roi. VI. 536. 3.
Philippe IV. Roi d'Espagne. Raillerie d'un Seigneur Espagnol sur le surnom de Grand donné à ce Prince. IV. 390. 2.
Philippe Guillaume, Prince d'Orange, trente ans prisonnier en Espagne. IV. 225. 3.
Fonseca (Don Antonio) peu capable d'exercer la charge de Président de Castille. VI. 507. 6.

G

GALEAS, Duc de Milan, fondateur de la Chartreuse de Pavie. V. 363. 3. & VI. 540.
Gassion. Le bâton de Maréchal lui est refusé après la bataille de Rocroi. III. 50. 1
Gaston, Duc d'Orléans, vouloit enlever le Cardinal de Richelieu. IV. 209. 4
Gennes Lettre de S. Bernard aux Genois. III. 156. *note o*. réponse de Loüis XI. à leurs Ambassadeurs. VI. 422. 2.
de *Gié* Maréchal de France, persecuté par Loüis XII & maltraité par Henri II. *III*. 78. *note x*.
de *Gonzague* (Julie) sauve son honneur & celui de son mari. *V*. 395. 3.
Granvelle (Cardinal) dit que le Duc d'Alve ne tenoit rien, puisqu'il ne tenoit pas le Prince d'Orange. IV. 257. 3
Gregoire XIV. favorise la Ligue & les Guises. *III*. 145. 4.
Grillon, Courtisan généreux IV. 372. 1.
de *Guercheville*, Marquise. Sa vertu incorruptible est récompensée par Henri IV. *V*. 395. 3.
de *Guiche*, Comte, fait sa fortune par une extravagance, qui en auroit ruiné beaucoup d'autres. *VI* 431. 1.
Guillaume, Duc de Mantouë, montra qu'il ne faut pas mesurer les hommes à l'aune. *III*. 168. 1.
Guzmans, Grands d'Espagne. *III*. 18. 2.

H

HADRIEN, empereur appellé *la Parietaire*. Pourquoi. III. 177. 1
de *Harlay*, Premier Président de Paris. III. 137. 1
Henri IV. Empereur, ne veut point qu'on deshonore le tombeau du Duc de Suabe, son concurrent. III. 187. 4.

Henri II Roi de France, écrivit au Sénat de Venise qu'il entreprendroit cent guerres pour la presséance. IV. 237. 2
Henri III. Roi de France, Mauvais augure de son regne en France VI. 520. 3. son aversion pour son frére. IV. 356. 5. son emportement contre le grand Prieur de Champagne. IV. 195. 2. il protege les Comédiens contre le Parlement de Paris IV. 227. *note n.* fait tuer le Duc & le Cardinal de Guise. V. 402. 5. son portrait. III. 65. 1. & 96. 2
Henri IV. Roi de France, est absous par le Pape, & céte absolution condamnée par le Chancelier de France. VI 459. 1. il dit, qu'il ne faut point verser le sang des Rois. VI. 546. 3. Pourquoi il établit le Droit annuel. VI. 425. 1. il comparoit les Rois aux Apotiquaires VI. 540. 1. sa mort machinée par le Duc de Savoie. VI. 528. 4
Henri, Cardinal Roi de Portugal. Il étoit bon Prélat, mais mauvais Prince. VI. 488. 4
Henri III. Roi de Castille, s'apliquoit à savoir comment on se gouvernoit dans les Cours étrangéres. III. 66. 3. comment il humilia les Grans de son Roïaume à l'âge de quinze ans. III. 130. *note y.* combien il aprehendoit les malédictions du Peuple. IV 204 8. ses maladies ne l'empêchoient point de donner audience. IV. 223. 1
Henri, Duc de Guise. Comment il se rendit puissant. VI 425. 1. les aclamations du Peuple, & les Sermons des Moines, furent les avancoureurs de sa mort. III 8. 2. & 9. *note c.* V. 402. 5. présage des troubles que son ambition devoit causer en France. IV. 273. 1
Hernandez [Gonçalo] dit le Grand Capitaine, païé d'ingratitude pour la conquête du Roïaume de Naples. III. 77. 3
l'*Hospital*, Chancelier de France. Son éloge. IV. 280. 2. & VI. 445. 1

I.

JEAN II. Roi d'Aragon. Le procès fait à son fils ainé servit de modéle à Filippe II. contre le Prince Don Carlos. III. 165. 1
Jean II Roi de Castille. Sa mauvaise éducation. III. 96. 2
Jean II. Roi de Portugal. Ses Mémoires d'Etat. IV. 202. 4. sa mort honorée d'un deüil universel III. 5. 2
Jean III. Roi de Portugal, étant au pié de l'Autel pour communier, un gentilhomme y fait opposition. III. 96. 1
Innocent X. lardon contre sa vanité. III. 177. 1
Jules II. Pape. Sa haine pour les François III. 145. 4. Il disoit, que ceux-là étoient bien fous, qui échangeoient leur li-

 berté

berté & leur vie avec une peau de bête morte. *Tome II.* 405. 2.
Jules III. Pape, sa générosité envers un Evêque, dont la liberté l'avoit offensé au Concile de Trente III. 82. 2.
La *Junta de noche*, Conseil secret établi par Philippe II. IV. 212. 4.

K.

KARNKOVVSKI, Archevesque de Gnesne, entreprend de faire casser les decrets d'une Diéte. VI 452. 3.
Klesel, Cardinal, enlevé par les freres de l'Empereur Mathias. IV. 209. 4.
Kriski, Grand Chancelier de Pologne, son éloge. VI 445. 1.

L.

LAURE (Vincent) Nonce en Pologne, reprend finement le Roi Henri de Valois. IV 278. 4.
Leganez privé du Généralat des armées d'Espagne. IV. 331. 1.
Léon X. fait Pape à 37. ans. III. 40. 1.
Léon XI. sa maxime d'état. IV. 303. 2.
de *Lerme* [Duc] Premier Ministre d'Espagne, met en réputation un livre d'Etat en le faisant suprimer. IV. 286. 1. son gouvernement fut pacifique & heureux. VI. 525. 1. & 538. 2.
Lesdiguiéres, adultére & homicide. IV. 197. 4. Gouverneur dangereux. VI. 495. 2.
de *Loaïsa*, (Garcia) Précepteur de Philippe III. d'Espagne, ne le trouvoit point capable de regner. VI. 545. 1.
Lorraine, Cardinal, fait épouser à Henri II la querelle de Paul IV. contre le Roi d'Espagne. IV. 192. 3. Un Chancelier de France lui reproche ses violences. VI. 550. 1.
Lorraine. L'établissement des Princes de cette Maison en France a été fatal à nôtre Monarchie. VI. 496. 3. Les Guises vouloient prendre le nom & les armes d'Anjou, pour s'établir un droit sur la Provence. III. 140. 2. desiroient le mariage de Marguerite, fille de France, avec le chef de leur Maison. IV 307. 9 & 335. 1.
Loüis XI. Roi de France. Son proverbe familier. IV. 295. 7. son habileté à negocier, le fait venir à bout de tous ses ennemis. VI. 504. 1. le danger qu'il courut à Péronne IV. 242. 2. sa maxime touchant la reconnoissance des Princes. III. 93. 3. & IV. 241. 4. il se plaisoit à employer des gens de basse naissance. IV. 252. 2. il ne souffroit point que les

Grands

Grans oprimassent les petits III. 94. 1. son humeur inquiéte & soupçonneuse. III. 110. 1. & IV. 295. 6. ses bonnes intentions sur la fin de ses jours. IV. 385. 3.
Loüis XII. Roi de France, à son avénement à la Couronne, ne change rien dans l'Etat. III. 59. 3.
Louis XIII. Roi de France. Son Edit contre le luxe. III. 127. 1. ses défenses au parlement de Paris de prendre jamais connoissance des affaires d'Etat. V. 403. 2. il se montre jaloux de son autorité jusqu'aux derniéres heures de sa vie III. 120. 1. le portrait que le Cardinal de Richelieu fait de son esprit, ressemble trop. III. 185. 1. punition d'un Médecin, qui s'étoit mêlé de prédire sa mort. IV. 349. 2.
Loüis, Prince de Condé, aprend de personnes, qui ne le connoissoient point, des véritez domestiques. IV. 211. 1 raméne le Cardinal Mazarin à paris. IV. 242. 4.
Loüis, Prince de Contoy, son éloge. IV. 361. 2.
de *Luna* (Don Alvaro) favori de Jean II. Roi de Castille. *III.* 96. 2. & VI. 549. 1.

M.

MAHEMET, Page de Soliman, devient Grand Vizir, comment. IV. 351. 1.
Mahomet II. se repent en mourant, d'avoir mis un certain impôt. IV. 204. 8. sur la fin de ses jours il ne se laissoit point voir, pourquoi IV. 344. 3
Mangot, Garde des Seaux, fait regretter son prédécesseur. *III.* 162. 3.
Marcel II. Pape. Son Pontificat prédit dès sa naissance. V*I*. 475. *note r.* heureux d'avoir regné peu de jours. V*I*. 484. 3.
Marguerite, Reine d'Espagne, blesse la dignité de son mari, en voulant honorer sa mére. III. 157. 1. est encensée par M. d'Ossat Evêque de Rennes dans la cérémonie de son mariage à Ferrare. *IV*. 520. 3.
Marie de Médicis, Reine de France. Sa facilité à croire les raports & les calomnies. IV. 338. 4.
Marillac. Le Maréchal & le Garde des Seaux, périssent. IV. 240. 1. & 241. 2.
de la *Mark*, [Robert] Charlequint ne veut pas lui faire l'honneur de marcher en personne contre lui. III. 178. 1.
de *Marquemont*, Archevêque de Lion. Sa douleur de ne pas résider en son Archevêché. III. 174. 1.
Martelli, [Braccio] Evêque de Leccé, réforme son Clergé par son exemple. III. 182. 2.
Mathias, Archiduc, accepte le gouvernement des Provinces rebelles du Païs bas. VI. 519 2.

Maximilien II. Empereur, élû Roi de Pologne par les Evêques du Roïaume. VI 534. 1

Mazarin, Cardinal, ruine adroitement la Duchesse de Chevreuse & M. de Chasteauneuf. III. 181. 1. IV. 331. 1. & VI. 485. 1. le Parlement de Bourdeaux lui fait une députation extraordinaire, mais dont il ne leur sait aucun gré. VI. 439. 6

Mecenas sur la fin, éprouva que la faveur des Princes est journaliére. III. 77. 3

Mirto, Archevêque de Nazaret, dit, qu'il ne faut écrire que sur la poussiére. IV. 265. 4

Montalte, Cardinal, neveu de Sixte V. III. 40. 1. son oncle ne veut point qu'il ait de Bibliothéque. Pourquoi IV. 347. 1. ses aumônes le font apeller le Pére des pauvres. IV. 361. 2

Monthelon, Garde des Seaux, les rend à Henri IV. Pourquoi. IV. 372. 2

Montmorency, Connétable de France, disgracié sous François I. III. 78. *note x.* s'opose aux prétentions ambitieuses des Guises. III. 140. 2

Montmorency, Duc, nécessité de le punir IV. 239. 5. utilité de sa mort. IV. 241. 2

Montresor veut justifier le mariage du Duc d'Orléans avec la sœur du Duc de Lorraine IV. 335. 1. fait agir de concert le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons pour perdre le Cardinal de Richelieu IV. 370. 3. qui, selon lui, n'étoit pas un grand personage. III. 82. 1

Morata, Compte, emprisonné pour avoir reproché ses services au Roi d'Espagne. IV. 264. 3

Morvillier, Evêque d'Orléans, disoit, que la charge de Garde-des-seaux ne convenoit point à un homme de bien. IV. 372. 2

Morus, Chancelier d'Angleterre. Henri VIII. eut de la peine à consentir à sa mort. IV. 242. 4. son Utopie. IV. 274. 1

N.

NAVARRO, Capitaine Espagnol, honoré d'un tombeau par le Viceroi de Naples, quoi qu'il eût porté les armes contre Charle quint. III. 187. 4

Nicolas III. Pape, n'estimoit point la science destituée de la probité. III. 172. 2

Normandie. Les loix sont excellentes, & les esprits tres rafinez. III. 63. 4

Nostradame, méprisé de Filippe II. Roi d'Espagne. VI. 453. 4

de

de la *Nuça*, Justicia d'Aragon. Filippe *II.* fait célébrer ses funérailles, après lui avoir fait trancher la tête. *III.* 187. 4

O.

d'OLIVARES, Comte Duc, confie imprudemment le Genéralat des troupes de Portugal au Duc de Bragance. *III.* 140. 2. il cache adroitement sa faveur. IV. 310. 4. il tâche d'acoutumer les Catalans à servir hors de leur païs. Pourquoi. IV. 322. 1. est ruiné par ses ennemis. V. 405. 4. grand esprit, mais malheureux. VI. 525. 1

Olivier, Chancelier de France, son courage. IV. 372. 2. sa mort & son éloge. VI. 550. 1

Orange. Guillaume, Prince d'Orange, vante les services de ses ancêtres & les siens. IV. 329. 3. reproche à Filippe *II.* ses adultéres & ses incestes. V. 401. 2. porte bonheur à son frére prisonnier en Espagne. IV. 225. 3. est tué. *Tome I.* I. 40. 3.

Orléans. L'Eglise d'Orléans, le plus inviolable asile de la France. *III.* 154. *note n.*

d'*Ossat*, Cardinal. L'origine de sa fortune. *III.* 168. 1. & VI. 448. 3. & à qui il en devoit le progrès. VI. 551. 2. sa modération & sa prudence. *III.* 50. 1. ses maximes. *III.* 105. 1. & VI. 498. 7. son sentiment sur les conditions requises en un Pape *III.* 145. 4. & sur la résidence des Evêques. *III.* 174. 1. il conseille de proceder à toute rigueur contre les auteurs des conspirations. IV. 239. 5. & 262. 1. d'empêcher que les Grans n'opriment les petits IV. 206. *note h.* de traiter les nouveaux sujets avec douceur. IV. 320. 3. de modérer les impôts, qui sont la source des conspirations & des soulévemens. IV. 385. 3. de ne point soufrir, que la Maison de de Lorraine s'agrandisse en France. VI. 496. 3. de se précautionner contre les atentas de Charles Emanuel, Duc de Savoie. VI. 528. 4.

P.

PAPES. Ils sont toujours haïs, quand ils regnent long temps. VI. 517. 4. Un Pape partial n'est plus pére commun. *III.* 145. 4. comment il en faut user envers le Pape, IV. 234. 4. l'élection des Papes est toûjours une œuvre de la main de Dieu. *III.* 40. 1. autrefois ils préconisoient les sujets qu'ils vouloient faire Cardinaux *III.* 166. 3. & quand ils mouroient avant leur couronnement, on ne les metoit point au catalogue des Papes. VI. 533. 6

Paul IV. Pape. sa ligue avec Henri *II.* fatale à la France. *III.* 143.

145. 4. sa statue de marbre brisée par le peuple *IV*. 294. *note t.* il défend à la femme d'Ascanio Colonna de marier ses filles sans sa permission. *IV*. 335. 1

Paul V. Pape son élection. *III* 40. 1

de *Paz*, Colonel Espagnol. son aparition. III. 33. 1

Perez (Antoine) pour suivi en Justice, pour le meurtre de Juan Escovedo. III. 20. 1. tout l'Aragon se souléve en sa faveur. III. 101. 4. ses maximes d'Etat III 31. 1. 62. 2. 78. 4. 170. 3. IV. 269. 1. 276. 3. 332. 2. 381. 3. & 385. 3.

Perkin, fils prétendu d'Edouard IV. Roi d'Angleterre, alume une guerre civile dans le Roïaume. V. 413. 1

du *Perron*, Cardinal, trouve plus expédient de faire administer les finances par un seul homme, qui soit habile, que par un Conseil. IV. 203. 5. dit qu'il est impossible, que les Princes ne sachent quelque chose. III. 73. 1

Perse, comment les enfans des Rois étoint élevez en Perse. III. 119. 3

Pie II patient dan ses audiences. IV. 205. 9

Pie IV. son Pontificat montra, quil étoit plus habile qu'on n'avoit crû. III. 168 1

Pie V. sa rigueur contre les courtisanes fit un méchant effet. III. 126. 1. il fait absoudre la mémoire des Caraffes. VI. 481. 5

Pierre le Cruel. Fille II. lui donne le surnom de Juste. Pourquoi IV. 278. 4

Pierre, Roi de Portugal, tres aimé de ses sujets à cause de sa libéralité. VI. 540. 1. punissoit sevérement l'adultére. VI. 542. mais il y tomba lui-même. *ibid.*

Pilate. Procureur de Tibére en Judée avec le pouvoir de Président. IV. 229. *note p.* sa femme l'avertit de ne point condamner JESUS CHRIST. IV. 89 *note c.*

Pizarro (Gonçalo) décapité sous Charle-quint est purgé du crime de trahison par Fillippe II. III. 39. 1

S. Pol, Connétable de France, pourquoi il entretenoit la guerre entre le Roi & le Duc. III 110. 1, sa Politique pour se métre à couvert du ressentiment de ces deux Princes. IV. 192. 3

Pologne. Le Roi élû n'est couronné qu'après l'enterrement de son prédécesseur. V. 413. 1. ne peut faire aucune fonction Roïale avant son courronnement. VI. 533. 6. les Polonois veulent un Roi guerrier. VI. 515. 2

Ponces de Leon, Grans d'Espagne, ont un soin particulier de l'éducation de leurs enfans. III. 18. 2

Poncet, Moine, donne le change au Duc d'Epernon. VI. 437. 4

Por-

Porcelet, Gouverneur d'une place en Sicile, sa modération lui sauve sa vie. IV. 320. 3

Puilaurens, favori du Duc d'Orléans, menace les Ministres de Loüis XIII. IV. 352. 2

Q.

QUELUS. Sa mort misérable. *IV*. 299. 3. Henri III. le baise mort. III. 7. 1

Quiroga, Cardinal, Président de Castille, perdit de sa réputation pour avoir trop vécu. IV. 483

R.

RAMIRO Roi d'Aragon, fait couper la tête à quelques Grans, qui le railloient d'avoir été Moine V. 399. 4

René, Duc de Lorraine, laisse échaper la Couronne de Naples, tandis qu'il poursuit la restitution de la Provence. VI 518

la *Résidence*. Les Prêtres Payens l'observoient rigoureusement. Exemple pour les Evêques courtisans. III. 144. 1 & 174. 1. quand les Princes ordonneront de resider, ils seront mieux obéïs que les Conciles. *VI*. 528. 3

Richard, Usurpateur du Roïaume d'Angleterre, fait mourir ses neveux, sous prétexte qu'ils étoient bâtards. *VI*. 543. 3

Richelieu, Cardinal & Premier Ministre d'Etat, recommande aux Princes de ne pardonner jamais les crimes de léze-majesté III. 24. 2. 28. 2. & *IV*. 239. 5. d'aler au devant des conspirations, de peur d'être surpris. III. 100. 2. & 3. d'autoriser les Magistrats & les Officers. III 81. 4 de preférer dans la distribution des charges les personnes de conditions aux autres *IV*. 202. III. les riches aux pauvres. *VI*. 465. 2. & les Ecclésiastiques aux gens mariez, pour la direction des afaires publiques. III. 86. 2. & de ne donner point d'autorité aux femmes, qui sont la peste des Etats. III 84. 1. *IV*. 238. 4. & *VI*. 488. 4. de ne s'embarquer pas facilement dans la réformation des anciens abus. III. 89. 3. & *VI*, 462. 1. selon lui, la vénalité des charges est un mal necessaire en France. III. 166. 3. il préfére le jugement au grand esprit dans un homme, qui manie les afaires publiques. *VI*. 525. 1 & la science du gouvernement aux bonnes mœurs dans un Prince. *VI*. 536 3 comment il conseille d'en user avec le Pape. *IV*. 234. 4. son avis touchant les impôts

pôts

pôts & les tributs. IV. 384. 1. jugement sincére de son testament politique. *III*. 185. 1. eloge de ce Ministre. VI. 488. 4
De la *Riviére*, Abbé, sa témerité de compéter avec un Prince du Sang. III 92. 2
Rodolfe I. l'Empereur, belle leçon qu'il fait aux Princes. IV. 367. 1
Rodolfe II. Empereur, invisible à ses peuples. IV. 367. 1
Rodolfe, Duc de Suabe, élû Empereur par les pratiques de Grégoire VII. à la place d'Henri IV. excommunié III. 187. 4
De *Rohan*, (Caterine) Duchesse de Deux ponts. sa réponse aux solicitations amoureuses d'Henri IV. V. 395. 3

S.

SALUSTE, Ministre de Tibére, imite les vertus & les vices de Mecenas. III. 76. 1
Santa Severina, Cardinal, sa vie exemplaire & laborieuse. IV. 212. 4
Sarmiento, [Don Diego] compte de Gondomar enseigne aux Princes quelle doit être la mesure des tributs. IV. 385. 2
Sarmiento, (Don Francisco) Evêque de Jaën, refuse la Présidence de Castille. pourquoi. III. 174. 1
Sassoferrato, Cardinal. Sa réponse à ceux qui s'étonnoient de son austérité. VI. 445 1
De *Savonarola*, Jacobin, contrevint lui-même à une loi dont il étoit le principal auteur. III 57 2
de *Sauve*, Maîtresse du Roi Navarre & du Duc d'Alençon, les brouille l'un avec l'autre. IV. 238. 4. & 256 5
Faux *Sébastiens*. leur histoire. V. 413. 1
le Duc de *Segorve*. sa prédiction. VI. 520. 3
Seguier, Chancelier de France. son avis par écrit contre la Reine Marie de Medicis V. 397. la Cour se sert de lui, pour ruïner la capable de le Duchesse de Chevreuse. III 181. 1. & VI 485. 1
Serafin, Auditeur de Rote, recommandé par Henri IV. au Pape pour le Cardinalat III. 118 2
Sigismond, Empereur, donne un souflet à un flateur. VI. 421. 1
Sigismond, Roi de Pologne, s'adonne à des exercices messéans à la Majesté Roïale. VI 515. 2. perd deux fois l'occasion de devenir grand Duc de Moscovie. VI. 518 1
de *Silva* (Dona Antonia) encourage son fils à exterminer les Espagnols. IV. 329 2
Sirlet, Cardinal. sa Bibliothéque IV. 247. 1
Sixte V. Pape, envoie aux galéres un homme, qui prédisoit sa mort IV. 349. 2. sa rigueur contre son échanson. III 94. 1.
il

il regarde avec plaisir l'éxécution d'un gentilhomme Espagnol. III. 36. 1. sa contravention à une de ses Bulles. III. 57. 2. son ban contre les courtisanes révoqué. III. 126. 1. la promotion de quatre de ses domestiques au Cardinalat, fait refleurir la Cour de Rome. IV. 307. 10. sa réponse à trois Cardinaux, qui lui presentoient sa sœur habillée en Princesse. VI. 425. 1. au Cardinal d'Este, qui lui reprochoit de l'avoir fait Pape. IV. 345. 4. à ses Médecins. VI. 449. 4. & à son neveu VI. 547. 4. sa maxime pour contenir le Peuple dans l'obéïssance. VI. 455. 1. son ordonnance contre les hommes, qui soufroient volontairement, que leurs femmes vécussent en adultére. VI. 542. 2.
Socrate se rend suspect aux trente Tyrans, en méprisant les plaisirs de la vie. III. 127. 1
Stenko-Razin, Cosaque, souléve presque toute la Muscovie. V. 413. 1

T.

TACITE. Son Apologie IV. 191. *note a. &* 206. *note b*
Tarnohski, Vicechancelier de Pologne, reproche une faute d'imprudence à l'Archevêque de Gnesne. VI. 452. 3
Theodoric, Roi d'Italie. Ce qu'il ordonne à ses Officers. III. 155. 2
Tilly, Général d'armée, malheureux dans les deux derniéres années de sa vie. VI. 484. 3
Titus accordoit tres bien ses amours avec le soin des affaires. III. 98. 3
Toleto, Cardinal Espagnol. Henri IV Roi de France, fait célébrer ses funérailles à Paris & à Rouen. III. 116. 1 honneur extraordinaire que le Pape lui fit avant sa mort IV. 228. 1
Turenne, Vicomte, Ambassadeur d'Henri IV. en Angleterre V. 399. 4

V.

du VAIR, Garde des Seaux III. 162. 3. résiste courageusement au Maréchal d'Ancre. *IV*. 270. 5. *&* 372. 2
de *Valdés* [Don Hernando] Archevêque de Seville, fait accuser l'Archevêque de Toléde de n'être pas orthodoxe. III. 183. 3
Valence. Le Cardinal de *Valence*, fils d'Aléxandre *VI* fratricide. *IV*. 217. 1
de *Valentinois*, (Duchesse) imperieuse & insolente. *VI*. 550. 1
le Cardinal *Valieri*. Une prédiction qu'il seroit Pape, démentie par l'événement. *IV*. 350. *note q*.
les

les *Valois*. leur naturel inconstant III. 78. *note u.* & *VI.* 457. 1
de *Vangest* (Marguerite) débauchée au bal par Charle-quint. *IV.* 226. 1
Vasquez (Laurent) ses cornes d'argent. *VI.* 542. 2
Vasquez (Rodrigue) est élevé aux plushautes dignitez, pour avoir parlé à Filippe II selon sa conscience. *IV.* 201. 2
de *Vega* (Don Juan) parvient à la Présidence de Castille, sans faire la cour aux Favoris. *VI.* 550. 1
Venise. Son gouvernement est purement aristocratique. *IV.* 274. 1. comment céte République a aquis ses Etats *IV.* 259. 4
de *Vera*, (Juan-Antonio) Cavalier Espagnol, Auteur de la vie de Charle quint, son diction. III. 145. 4
Evêque de *Verdun*, inventeur des cages de fer. *VI.* 444. 3
de *Verneuil* (Marquise) sa conspiration. III 150. 1. & *VI.* 543. 3
de *Vers*, Ministre de Charles *V*III. homme de néant & de peu de cervelle. *IV.* 252. 2
Vespasien fait revivre l'ancienne frugalité III 127. 1. fut plus sage dans la principauté, que dans la vie privée. III. 168. 1
Vilhena, Dame Portugaise, exhorte son fils à délivrer sa patrie de la tyrannie Espagnole. *IV.* 329. 2
Villeroy, sa belle remontrance à Henri III. *IV.* 200. 1
Vitry, Maréchal de France. son humeur altiere. III 101. 4
Vladislas, Prince de Pologne, étant à Rome est fait Chanoine de S. Pierre, pour faire une cérémonie du Jubilé III. 103. 1
Vrbain V. Pape, rétablit l'autorité de la justice. III. 149. *note z.*
Vrbain VIII. Pape, sacrifie volontiers sa réputation temporelle pour avoir la paix. III 111. 2

Y.

YEPE'S (Don Diego) Evêque de Tarazona. *IV.* 425. 1

Z.

ZEBRZYDOVVKI, Grand Maréchal de Pologne, conseille à Sigismond III. de s'adonner à la guerre. *VI.* 515. 2
Zozime écrivoit l'histoire de Mahomet II. son pére. *IV.* 336. 3. est empoisonné. *ibid.*
Zolkeevski, Général de Pologne, fait élire Grand Duc de Moscovie, le fils ainé de Sigismond III. *VI.* 518. 1.

FIN.

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé CHARLES FERRAND Libraire à Roüen, Nous ayant fait Remontrer qu'il lui auroit été mis en main un Ouvrage qui a pour titre *Oeuvres de Tacite, avec ses notes Politiques & Historiques par le sieur* AMELOT DE LA HOUSSAYE *qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public*; mais craignant que d'autres Libraires ou Imprimeurs ne s'avisassent de lui contrefaire ledit Ouvrage, il nous auroit en consequence fait suplier de lui vouloir accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant; Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de huit années consecutives, à compter du jour de la date desdites Presentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression Etrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, debiter, ni contrefaire ledit Livre, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts: A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou imprimé qui aura servi de Copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'aprobation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur Daguesseau, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque Publique; un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre-dit trèscher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur Daguesseau: le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens; Voulons que la Copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenue pour dûement signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission; & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le dix-huitiéme jour du mois de Decembre, l'an de Grace mil sept cens vingt-un, & de nôtre Regne le septiéme. Signé, Par le Roy en son Conseil, CARPOT. Et scellé.

Registré sur le Registre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 59. No. 67. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil, du 13. Août 1703. A Paris le 21 Février 1722.

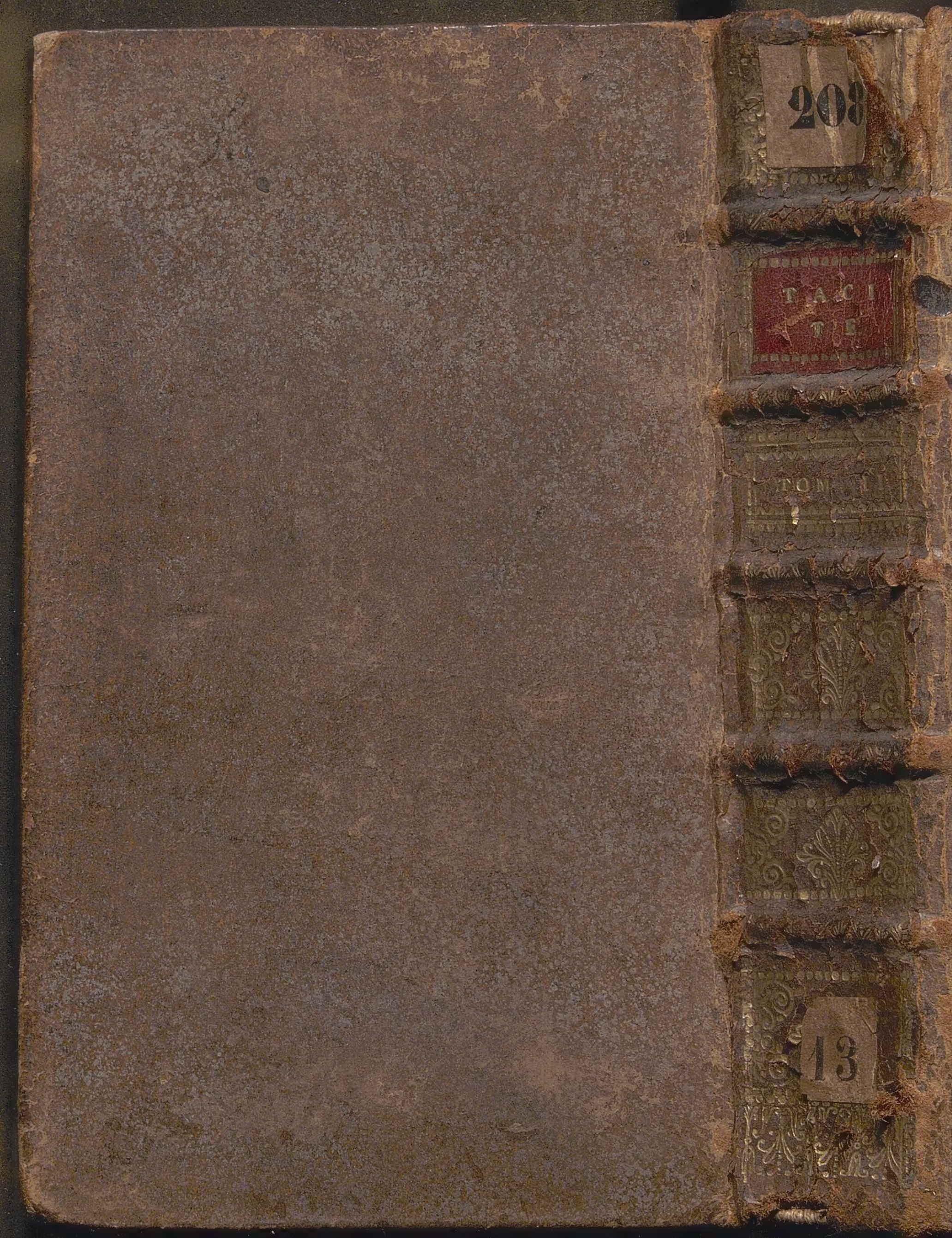
Signé, DELAULNE, *Syndic.*

Registré sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs Libraires de Roüen, page 213. No 150. A Roüen ce 4. Juin 1722. Signé, JAC. BESONGNE, *Syndic.*

Ledit sieur Ferrand a cedé au sieur André Cailleau Libraire à Paris, moitié au present Privilége, suivant l'accord fait entr'eux.

Registré la Cession faite au sieur Cailleau par le sieur Ferrand, sur le Registre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 4 . conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 20. Décembre 1723. *Signé*, BALLARD, *Syndic.*




208
TACI
TE
TOM. II
13



colorchecker CLASSIC
calibrite
mm